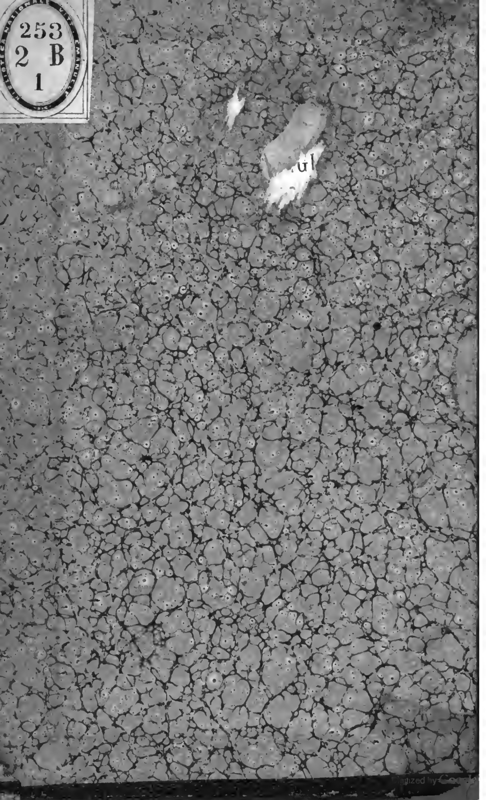
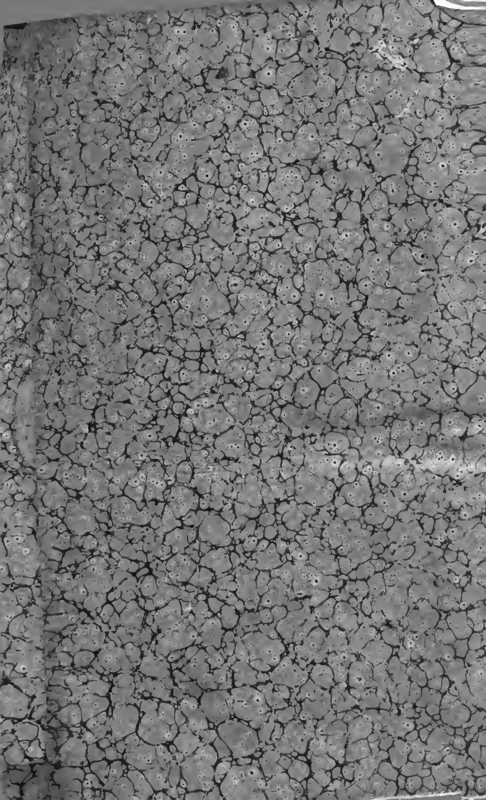



253
2 B
1
ul



HISTOIRE
DE LA PAPAUTÉ

DEPUIS

SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

PARIS. — IMPRIMERIE ADRIEN LE CLERE RUE CASSETTE, 29.

HISTOIRE

DE

LA PAPAUTÉ

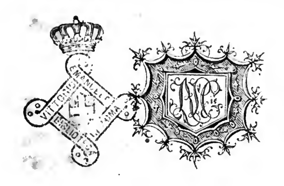
DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. FRANCIS LACOMBE

TOME PREMIER

FORMATION DE LA MONARCHIE PONTIFICALE.



PARIS

LIBRAIRIE ADRIEN LE CLERE ET Cie

IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

Rue Cassette, 29, près Saint-Sulpice.

1867

INTRODUCTION

Si nous n'avions consulté que nos propres forces, il est certain que nous n'aurions pas eu le courage d'entreprendre une tâche aussi grande, aussi laborieuse, aussi difficile, que la composition du présent ouvrage. Mais c'est comme catholique et comme Français que nous nous sommes fait un devoir d'écrire l'*Histoire de la Papauté*, depuis l'élection de S. Pierre par Jésus-Christ jusqu'au pontificat de Pie IX; et le cœur ne manque jamais à la foi.

Comme Français, il nous a paru nécessaire d'écrire ce livre, pour rappeler à notre chère patrie ses traditions les plus glorieuses, qu'elle ne saurait oublier sans répudier la mission providentielle qu'elle remplit dans le monde, et sans abdiquer immédiatement le premier rang qu'elle occupe entre les nations privilégiées, afin de sauvegarder l'indépendance morale et positive de toutes les sociétés chrétiennes. Aucune puissance humaine, morte ou vivante, ne peut revendiquer

l'honneur d'avoir créé le pouvoir temporel des Papes, qui en est la garantie divine et suprême. Car S. Pierre posa lui-même le principe de la souveraineté pontificale à Jérusalem, avant que l'Église eût été séparée de la Synagogue; et l'histoire d'Ananias et de Saphira nous prouve que l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle se trouvaient déjà réunies en la personne du Prince des apôtres, dont l'existence résume l'Histoire générale de la Papauté. Mais la France eut la gloire unique, dont elle n'est pas assez fière, observe un illustre Italien (1), de constituer l'État ecclésiastique sur les bases immuables qu'il conserva pendant plus de mille ans, et qu'il vient de perdre sous nos yeux, à l'ombre de notre drapeau, malgré le protectorat armé du second empire français, impunément bravé par le plus faible de ses prétendus alliés. Il est donc vrai de dire que la grandeur et la décadence du pouvoir pontifical sont en quelque sorte notre propre ouvrage; et que si le gouvernement impérial a cru devoir, dans un but indéfinissable, retirer nos troupes de Rome, il y laisse toute sa responsabilité.

Comme catholique, il nous a paru également nécessaire de publier ce livre, quoique la catholicité n'ait pas besoin qu'on lui rappelle ses traditions religieuses qu'elle ne saurait oublier,

(1) Joseph de Maistre, *du Pape*, p. 7.

grâce à Dieu. Mais aujourd'hui que le magnanime Pie IX reste seul, délaissé, privé de tout secours humain, la Révolution, déchaînée contre lui et certaine de l'appui moral, ou mieux, immoral de plusieurs gouvernements, se propose d'abolir son autorité spirituelle et son autorité temporelle pour anéantir LE PAPE, c'est-à-dire l'Église universelle dans la personne du vicaire de Jésus-Christ, et accomplir ainsi dans Rome, capitale du monde chrétien, l'entière destruction des buts sacrés de l'humanité. Partout on se croit à la veille de cet attentat monstrueux qui rendrait notre génération coupable du plus grand crime des temps modernes. Le parti révolutionnaire européen, sûr de la victoire, se livre aux transports d'une joie sinistre, tandis que les chrétiens et le grand parti de l'ordre européen, presque sûrs de la défaite prochaine du Saint-Siége, sont plongés dans une consternation inexprimable. Et, chose plus grave! le souverain Pontife lui-même partage leurs alarmes, tout en conservant le calme admirable, la mansuétude parfaite et la fermeté apostolique des successeurs de Pierre.

« Il ne faut pas se faire illusion, déclarait le Saint-Père aux soldats français qui allaient quitter Rome; la Révolution viendra ici. On l'a proclamé, on l'a dit et redit. Un personnage italien haut placé a dit que l'Italie était faite, mais non complète. L'Italie serait défaite s'il y avait encore ici

un coin de terre où règnent l'ordre, la justice et la tranquillité. On veut venir arborer le drapeau au Capitole. Vous savez, comme moi, que la roche Tarpéienne n'en est pas éloignée..... Mais je crains la Révolution. Que faire? Que dire? Je suis dénué de ressources. Cependant je suis tranquille : car la plus grande puissance, Dieu, me donne la force et la constance. »

Dépositaire sacré de toutes les vérités révélées, Pie IX puise un courage surhumain en sa propre dignité comme aussi dans les promesses infaillibles du divin Maître qui dit à ses disciples : « Vous souffrirez dans le monde; mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde (1). » Il sait, l'auguste persécuté, que la Révolution peut le chasser de Rome, le poursuivre dans son exil ou dans sa prison, remplacer même sa couronne de souverain par celle de martyr; mais il sait également que, malgré les conjurations sataniques, visibles ou invisibles, dont elle couvre la terre et qui exercent une influence si destructive sur toutes les sociétés, elle ne pourra pas plus assujettir la personne du Pape qu'anéantir l'Eglise et la Papauté, puisque la parole de Jésus-Christ les a fondées l'une et l'autre pour qu'elles se servent éternellement de soutien. « Et je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévaudront

(1) S. Jean, XVI, 33.

pas contre elle (1). » Ainsi les vagues orageuses de chaque siècle doivent se briser providentiellement au pied de ce roc inébranlable, tant que durera la lutte fatale du temps et de l'éternité! C'est pour cela, surtout, qu'en prévision des sinistres événements qui se préparent, l'*Histoire de la Papauté* s'impose d'elle-même à l'étude contemporaine.

« Et quel enseignement n'y a-t-il pas, s'écrie un philosophe chrétien, à voir la Papauté, frêle pouvoir, traversant les persécutions, les schismes, l'anarchie, les révoltes, les guerres, les exils, et toujours ferme sur sa base! Plus elle est battue, plus elle est victorieuse! plus elle est bafouée, plus elle est triomphante! C'est le plus grand et le plus mystérieux spectacle de l'histoire (2). »

Contemplons-le d'un seul coup d'œil. Voici les empereurs d'Orient et les Ariens, Alaric et Attila, les Goths et les Huns, les Lombards et les Sarrasins; voici la féodalité qui ne reconnaît d'autre loi que le glaive, d'autre droit que la force, à Rome comme dans tout l'Occident; voici les empereurs de Saxe et de Souabe, les comtes de Tusculum et les marquis de Toscane, les maisons rivales des Cenci, des Colonna et des Orsini; voici Philippe le Bel et Louis de Bavière, l'exil d'Avignon et le grand schisme, qui prépare la

(1) S. Matthieu, XVI, 18.
(2) M. Laurentie, *la Papauté*, p. 152.

grande hérésie; voici Luther et la Réforme, les Espagnols et les Allemands; voici enfin le Jansénisme et le Philosophisme, la République française et l'Empire, les Bonaparte et les Napoléon — car entre ces deux noms qui désignent les mêmes personnages, il y a je ne sais combien de révolutions dans la Révolution. — Princes, peuples, sectes, factions, envahissent tour à tour le domaine de Saint-Pierre, l'Église et la Papauté, avec une persévérance inexplicable. Rome est saccagée, pillée ou incendiée sept fois; mais chaque fois elle renaît de ses propres cendres; mais l'Eglise et la Papauté ne sont nullement vaincues, parce qu'elles ont en elles-mêmes un principe supérieur à la puissance politique de tous les rois, à la violence de tous les factieux et de tous les sectaires, à la force aveugle de tous les peuples.

Un glorieux serviteur de la maison de Savoie en a fait la remarque : « Personne encore, dit Joseph de Maistre, n'a pu s'asseoir deux jours de suite sur le siége que Constantin abandonna volontairement, il y a quinze siècles. » Victor Emmanuel n'ignore donc pas que le trône pontifical ne saurait être usurpé plus d'un jour. D'ailleurs, en regardant le passé, il peut lire correctement dans l'avenir.

Assurément, nul ne doute que le Pape, dans l'exil comme au Vatican, ne soit toujours le roi des âmes, sur lesquelles Dieu a fondé pour lui, en l'honneur de son Église, le seul trône que la

main de l'homme ne puisse jamais ébranler. Mais c'est aux portes de Rome que Jésus-Christ a dit à S. Pierre : « Va prendre possession de la ville par ta mort. » Rome n'existerait plus elle-même sans cette parole divine. Elle aurait disparu sous les ruines de Genséric ou d'Attila, si elle n'eût pas été déjà la capitale du monde chrétien, le siége des successeurs de S. Pierre, et conséquemment la Ville éternelle, puisqu'elle participe aux immortelles destinées de la Papauté.

C'est à Rome que la royauté pontificale fut fondée par un miracle sanglant qui dura trois siècles; c'est donc à Rome qu'elle restera victorieuse avec Pie IX, ou qu'elle reviendra triomphante de toutes ses épreuves, qui marqueront une date funeste dans l'histoire de l'humanité. C'est là que, debout sur les tombeaux des apôtres et des martyrs, au milieu des basiliques érigées par la munificence de toutes les nations chrétiennes, provinces de l'Eglise, elle doit envoyer ses bénédictions apostoliques à la Ville et au monde, *Urbi et orbi*, jusqu'à la consommation des siècles. C'est là que les pèlerins de toutes les contrées de la terre viendront sans cesse incliner leur front aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. C'est là aussi que les incrédules et les sceptiques, attirés par une vaine curiosité d'art ou de pompe religieuse, trouveront sans cesse la foi, l'espérance et la charité qu'ils n'y

viennent pas chercher (1); et que, subjugués

(1) Voici une lettre bien remarquable qui nous fut adressée au mois d'avril 1866, par M. Amette, secrétaire honoraire de la faculté de médecine de Paris, où il partagea pendant trente ans les opinions philosophiques et les doctrines matérialistes de la plupart de ses professeurs :

« Mon cher ami,

« Je viens de passer à Rome les fêtes de la semaine sainte. Je suis encore tout ému des magnificences de ces pieuses et touchantes solennités; et, quoique aucun style au monde ne puisse les décrire convenablement, je veux cependant essayer de vous donner une faible idée de mes impressions en présence du plus imposant spectacle que l'on puisse imaginer.

« Je ne vous parlerai point des cérémonies de la chapelle Sixtine. Elles sont décrites partout, et d'ailleurs ce n'est point là que se dessine dans sa plus haute majesté le rôle imposant de la Papauté. Pour en comprendre la sublime importance, il faut assister, le dimanche de Pâques, à la bénédiction que, du haut du balcon de Saint-Pierre, le Pape donne *Urbi et Orbi*, à la Ville et à l'univers.

« Le 1er avril, le soleil, comme pour prendre sa part dans les solennités de ce grand jour, et pour lui donner plus d'éclat, s'élève resplendissant de chaleur et de clarté. La foule envahit et couvre la place de l'Église et la place Rusticucci qui la complète. Dès le point du jour, dès la veille peut-être, les marches qui montent au portail de la sainte basilique sont encombrées par les populations de Tivoli, de Frascati, d'Albano, de la Sabine, de Sonnino et des environs à huit ou dix lieues à la ronde. La variété des costumes présente un aspect des plus intéressants et des plus pittoresques. Les femmes y rivalisent d'élégance, de richesse et de beauté. Elles sont presque toutes accompagnées, les unes par les hommes de la montagne recouverts de leur inséparable manteau; les autres par les bergers vêtus de la peau de mouton traditionnelle; d'autres enfin par les pêcheurs et les bateliers des Maremmes. Tout ce monde-là rit, boit et mange jusqu'au moment où il va se prosterner, se recueillir et prier sous le regard et la bénédiction du Saint-Père.

« L'appareil militaire vient, par sa présence, ajouter à l'éclat de cette brillante représentation. L'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, déploient leurs lignes brillantes aux premiers rangs des spectateurs. De riches et nombreux équipages viennent de traverser le pont Saint-Ange et déposent au pied du grand escalier du Vatican le cortége des monsignori, des ambassadeurs et des officiers généraux de l'occupation française.

« Au-dessus du grand balcon de l'église s'élève un velum en toile blanche, qui empêche la parole pontificale de se perdre dans les airs. Sur ce balcon sont placés le Pape et tout son cortége de ministres et de cardinaux. La prière est commencée; la foule est debout; toutes les

par l'ineffable autorité du seul homme en qui reposent les infaillibles assurances du salut éternel, ils s'écrieront avec notre Bossuet contemporain :

« Le voilà donc ce Pape, ce successeur de Pierre, ce chef de la chrétienté catholique; cette bouche de l'Eglise, *os Ecclesiæ*, toujours vivante et ouverte pour enseigner l'univers; ce centre de la foi et de l'unité chrétienne; ce foyer de la lumière et de la vérité, allumé pour éclairer le monde, *lux mundi;* cet homme infirme, ce faible vieillard, base immuable d'un édifice divin, contre lequel les puissances de ténèbres seront éternellement sans force; cette pierre angulaire sur laquelle s'élève ici-bas la cité de Dieu! La voilà, cette tête mortelle sur laquelle reposent tant de glorieux souvenirs du passé, les espérances du présent, les desseins même de l'éternel avenir! Prince des prêtres, Père des pères, héritier des apôtres, plus grand qu'Abraham par le patriarcat,

têtes sont découvertes Le moment solennel est arrivé. C'est celui où le Pape se lève pour donner la bénédiction séculaire. A ce moment, un frémissement religieux s'empare de toutes les âmes. La troupe s'agenouille et présente les armes. Les canons du fort Saint-Ange mêlent leur tonnerre au bruit des tambours et aux fanfares des clairons; et puis à ces bruits succède le silence le plus imposant, le plus religieux. La foule se prosterne à terre; et la voix sonore du Saint-Père se fait entendre au milieu de cette majestueuse absence de tout bruit humain.

« J'ai remporté de ce spectacle le plus splendide, le plus imposant, le plus religieux du monde, une impression qui ne s'effacera jamais de ma mémoire ni de mon cœur. Les larmes me suffoquaient, et je me suis écrié dans le fond de mon âme : *Que les incrédules, que les sceptiques ou les indifférents viennent livrer leur esprit aux ineffables séductions de ce jour, ils seront convertis.* AMETTE »

comme disait autrefois S. Bernard, plus grand que Melchisédech par le sacerdoce, plus grand que Moïse par l'autorité, plus grand que Samuel par la juridiction ; en un mot, Pierre par la puissance, Christ par l'onction, Pasteur des pasteurs, guide des guides, point cardinal de toutes les Églises, clef de la voûte catholique, citadelle imprenable des enfants de Dieu (1). »

Telle est positivement la hauteur morale et surnaturelle où le Pape se trouve placé et d'où il ne descendra jamais, parce qu'il doit y avoir éternellement dans le monde une parole infaillible et divine comme la parole de Jésus-Christ, une vertu propre à sanctifier les âmes comme la parole de Jésus-Christ, une autorité devant laquelle l'esprit de l'homme s'incline quand son cœur s'élève, et qui ordonne d'en haut avec l'empire même de Jésus-Christ. Cette autorité, cette vertu, cette parole, nécessaires à toutes les époques, nous paraissent l'être bien davantage à l'époque actuelle, puisque l'Europe subit maintenant les assauts réitérés de la Révolution avec la même stupeur que le vieil empire romain subissait autrefois les invasions des Barbares. Aujourd'hui comme alors, toutes les sociétés politiques semblent abandonnées par leurs souverains, qui ne font rien pour les sauver ni pour se sauver eux-mêmes, parce que, ayant compromis

(1) Mgr l'évêque d'Orléans, *la Souveraineté pontificale*, p. 5.

leur propre autorité dans l'exercice d'un pouvoir sans frein, en foulant aux pieds la liberté de leurs sujets, ils n'ont plus le véritable sentiment de leurs droits et de leurs devoirs. Mais, du moins, les Barbares, après la chute de l'empire, mieux inspirés ou mieux conseillés que nos potentats, ne craignirent pas d'attribuer au Pape les hautes prérogatives d'un juge de paix universel, afin qu'il réconciliât les vainqueurs et les vaincus destinés à former ensemble les grands peuples de l'avenir. Et c'est ainsi que le simple rapprochement des deux races ennemies, opéré par la Papauté sur les ruines de l'ancienne société, produisit, au sein de l'Église, la société nouvelle, qui, sans se diviser elle-même, put se partager en un certain nombre d'États.

Certes, il était beau de voir ces princes, chefs de barbares ou bandits, à peine convertis au christianisme, devenir chefs de peuples ou héros; créer un lien commun et indissoluble entre la religion et la politique européenne; abdiquer la souveraineté de la force pour mieux exercer la souveraineté du droit; considérer le Pape, vicaire de Jésus-Christ, comme l'unique répartiteur des droits et des devoirs dans l'humanité, comme supérieur à toute grandeur humaine, et transformer le Saint-Siége en un tribunal suprême d'où ressortissaient à la fois et l'ordre temporel et l'ordre spirituel. Ils reconnaissaient donc, en ces temps où la science des relations intérieures ou exté-

rieures était à peine pressentie, que la Papauté seule pouvait embrasser et embrassait effectivement le système entier des intérêts moraux et des intérêts matériels nés ou à naître parmi les nations; qu'elle seule, constituée sur des principes inconditionnels et ayant acquis, dès le premier jour de son existence, une forme définitive, pouvait offrir et offrait positivement un ensemble complet de constitutions répondant aux divers buts de tout gouvernement; enfin qu'elle seule, obligée de subordonner la vie terrestre à la vie céleste, les fins transitoires aux fins d'une éternelle durée, devait être appelée à désarmer toutes les hostilités, à concilier tous les antagonismes, à prévenir tous les conflits particuliers ou généraux, et à faire régner la bonne harmonie entre les individus comme entre les Etats. Voilà pourquoi les princes proclamèrent eux-mêmes la suprématie du Pape, qui se donna un lieutenant dans la personne de Charlemagne, empereur d'Occident.

A dater de ce jour et durant tout le moyen âge, tant qu'il n'existait encore aucun peuple, aucun Etat, aucun gouvernement, aucun roi dans la véritable acception des mots, la Papauté fut ce qu'elle devait être : une monarchie universelle. Il en résulta que le Pape fut le seul prince absolument souverain, parce qu'il était divinement institué, le chef des rois de toute la chrétienté, la représentation vivante de la grande unité qui,

dans l'ordre spirituel, s'appelait *catholicisme*, et qui, dans l'ordre temporel, s'appelait *saint empire romain*. La nature de sa juridiction étant double, elle eut pour symbole deux glaives. Le Pape garda l'un et remit l'autre à l'empereur, pour qu'il sauvegardât l'Eglise dans ses intérêts terrestres : car ses intérêts célestes ne devaient et ne pouvaient être sauvegardés que par le Vicaire de Jésus-Christ.

L'accord entre le sacerdoce et l'empire parut solidement établi, quoique le second, émanant du premier, lui fût inférieur, parce que chacun avait son objet propre, son action spéciale, des fonctions distinctes, qui constituaient leur indépendance réciproque. Mais leur antagonisme éclata néanmoins avec la dernière violence dès que l'empereur, ne voulant plus être la créature du Pape, afficha l'étrange prétention de créer lui-même le souverain Pontife, pour confondre entre ses mains le pouvoir des clefs avec la puissance du sceptre. Cette usurpation sacrilége put s'accomplir en pleine féodalité, lorsque Rome fut devenue la proie du plus fort comme le reste de l'Europe. Les Apennins se hérissaient de donjons, et le Saint-Siége était envahi par les brigues des feudataires. On se battait dans les rues et sur les places de Rome avant, pendant, après chaque élection pontificale. De sorte que les Papes, plus malheureux que jamais, parce qu'ils n'avaient que le choix entre les divers

genres de servitude, furent obligés de se courber sous la tyrannie des empereurs, pour ne plus être les jouets d'une populace féroce, les élus d'une femme impudique ou les esclaves des petits tyrans de la Romagne, et pour conserver, par leur propre humiliation, toute la grandeur morale de la Papauté.

Mais cette situation, momentanément salutaire, allait devenir d'autant plus fatale que l'empereur s'était fait accorder le droit de donner l'investiture des archevêchés, des évêchés et des abbayes, de régler ce qui concernait le Saint-Siége, d'élire même le Pape, en attendant qu'il fît de Rome la capitale de l'empire et qu'il se déclarât maître absolu du souverain Pontificat. C'était là vraiment séculariser l'Église, et par conséquent la détruire. « Si jamais, dit César Cantù, il y eut un moment dans l'histoire où l'on put douter de son éternelle durée, ce fut au commencement du XIe siècle, tant paraissait éteint en elle l'esprit de charité et de sainteté (1). » Cela devait être: car la politique impériale, qui trafiquait des dignités ecclésiastiques, avait transformé les évêques et les abbés en simples seigneurs féodaux; et le Saint-Siége dépendait lui-même de l'autorité séculière, comme tout autre fief ou évêché de l'empire.

Discipline, mœurs, savoir, tout s'écroulait au

(1) *La Réforme en Italie. Les Précurseurs.* Disc. III, pag. 81.

milieu d'un désordre moral inexprimable! Enfin Hildebrand parut, et tout se releva dans un ordre providentiel. Le monde entier fut bientôt conquis par le génie de ce moine, qui tint des conciles, régénéra l'Église, affranchit la Papauté, désigna les Papes et devint lui-même S. Grégoire VII. Jamais révolution plus nécessaire, plus complète, plus extraordinaire, plus décisive! Hier la Papauté n'était que la très-humble vassale de l'empire, puisque l'empereur maintenait le Pape, c'est-à-dire la puissance spirituelle, sous sa dépendance temporelle. Aujourd'hui l'empire n'existe qu'en vertu d'une consécration de la Papauté, puisque c'est le Pape qui fait l'empereur pour qu'il soit le défenseur de l'Eglise, comme au temps de Charlemagne, et qui le dépose dans certains cas s'il veut en redevenir l'oppresseur, afin de maintenir absolument la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel.

S. Grégoire VII venait de réaliser ainsi l'idéal conçu par le moyen âge, aimant à voir toute la chrétienté graviter autour du Pape et de l'empereur, qu'il comparait aux deux *luminaires*, parce que l'empire, considéré comme la lune, devait prendre tout son éclat de la Papauté, considérée comme le soleil! L'Europe chrétienne se trouvait donc satisfaite; mais les princes de la maison de Souabe, d'autant plus mécontents qu'ils aspiraient à la domination absolue du monde, cherchèrent aussitôt le prétexte et l'occasion

d'anéantir cette prééminence du sacerdoce, qui constituait à leurs yeux une éclipse de la puissance impériale. Ce fut le signal de la lutte la plus longue, la plus violente et la plus formidable, puisqu'elle menaçait l'indépendance des diverses nations. Jaloux de voir tous les peuples aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, le nouveau César aurait voulu que tous les rois vinssent se ranger autour de son trône. Les commentateurs de la Bulle d'or déclaraient hautement que *l'empire était la tête des royaumes, la source de tous les pouvoirs, le grand corps destiné à contenir en lui tous les Etats européens*. Mais l'empereur, qui désirait entraîner les autres princes dans sa lutte contre le Pape, afin de mieux les asservir, ne prétendit pas moins être le libérateur des souverainetés. Aussitôt Innocent IV résuma le débat en ces termes : « Quelle est la cause principale de la haine que l'empereur témoigne à l'Eglise catholique? C'est qu'il la trouve toujours entre lui et le but de son ambition, qui est de soumettre les autres royaumes à sa puissance. Or, c'est à l'Eglise qu'il appartient, dans sa maternelle affection, de sauvegarder les droits et de défendre les libertés des rois chrétiens, qui sont ses fils spirituels (1). »

Vaincu sur le terrain politique, Frédéric II, le

(1) Encyclique d'Innocent IV, apud Albert de Beham, in *Bibliot. des Liters. Verens von Stuttgart*, tome XVI, partie II, page 91.

plus grand ennemi de la Papauté dont il avait été l'élève et le favori, transporta la lutte sur le terrain religieux. Précurseur de Luther, non-seulement il scandalisa le siècle de S. Louis en prenant à sa solde une armée de Sarrasins et en réunissant à la même table des évêques et des musulmans; mais encore il essaya d'opposer des Églises nationales ou particulières à l'Église universelle, et rallia sous ses drapeaux les sectes hérétiques et réformistes les plus diverses, pour mener à l'assaut du Saint-Siége toutes les révoltes de l'esprit humain. Dans ce combat inégal dont elle sortira victorieuse comme toujours, la Papauté subit de terribles vicissitudes. Bannie souvent de Rome, quelquefois même de cette ingrate Italie qui lui doit sa résurrection, elle est errante, non pas vaincue. Quoiqu'elle n'ait plus d'asile où reposer sa tête, elle règle encore la destinée des royaumes; elle étouffe les derniers restes du paganisme dans les contrées septentrionales; elle recule les bornes de l'univers chrétien; elle s'oppose aux envahissements de l'islamisme; elle brise avec sa parole foudroyante les sceptres de fer et les lances d'airain; elle excommunie plusieurs princes pour leurs crimes, leurs vices ou leurs violences; elle réprime la férocité des mœurs féodales, en suspendant les guerres publiques ou privées; elle affranchit les hommes que les barons tiennent en servage; elle suscite les croisades; elle répand partout l'ordre, l'u-

nion, la science, la culture, l'organisation et le progrès; elle institue en quelque sorte des rois attentifs à leurs devoirs, des peuples attentifs à leurs droits, des gouvernements bien ordonnés et des États bien constitués; elle établit entre eux des rapports solides et vivants; elle crée enfin l'Europe, non pas telle qu'elle est, mais telle qu'elle devrait être, en recueillant scrupuleusement les règles et les maximes admises, reconnues, acceptées, consacrées par la coutume ou par les conventions, et en donnant à ces conventions et à cette coutume un caractère de légalité absolue.

C'est ainsi que la Papauté, dont l'autorité suprême est la garantie indéfectible de l'indépendance de chaque nationalité, réalisait et pouvait seule réaliser entre les divers peuples civilisés, au nom de Dieu, dans tous les temps, cette équitable répartition des destinées du monde, vainement demandée par la civilisation moderne aux protocoles de la diplomatie, qui, ne reconnaissant plus rien de supérieur à tout ce que l'équilibre politique peut déterminer en Europe, a perdu l'impératif moral que le christianisme conservait providentiellement au sein de toutes les sociétés monarchiques.

Ces immenses résultats furent la conséquence immédiate du triomphe des Papes sur les empereurs. En même temps qu'ils défendaient l'indépendance spirituelle et temporelle du Saint-Siége

contre les princes de la maison de Souabe, les pontifes romains avaient donc sauvegardé la liberté des Etats, qui allait bientôt se tourner contre eux-mêmes. Déjà le pouvoir royal désirait concourir avec le pouvoir pontifical à la direction générale de l'humanité. Chaque souveraineté nationale voulut aussi devenir l'expression de la souveraineté divine, parce qu'elle représentait la puissance morale et relative du monde politique, en regard de la Papauté, représentant la puissance morale et absolue du monde chrétien. Sans cesser de reconnaître encore que la suprématie religieuse des Papes ne devait pas avoir de limites dans la catholicité, les rois prétendirent lui en donner dans leurs royaumes respectifs, pour rendre impossible l'exercice de la suprématie positive qui leur était attribuée sur tous les princes de la terre.

Un tel partage d'autorité pouvait s'accomplir graduellement par la marche naturelle des faits et des idées; Philippe le Bel aima mieux l'accomplir sur-le-champ par la violence. Héritier du génie despotique des empereurs allemands, et non du génie émancipateur de S. Louis, le fils aîné de l'Église devient l'adversaire personnel du Pape, subjugue toutes les prérogatives pontificales sous prétexte d'étendre la prérogative royale, et prépare ainsi la décadence de la Papauté, considérée comme puissance universellement dominante. La translation du Saint-Siége à Avignon, au moment

où deux factions aristocratiques, celle des Colonna et celle des Orsini, menaçaient à Rome son indépendance, eut des suites plus sinistres, parce qu'elle produisit le grand schisme d'Occident. Mais la Papauté profita de cette nouvelle épreuve, qui fit voir, dit Mgr le cardinal Mathieu, « d'une part, l'immortelle durée de son pouvoir spirituel qui change de siége sans changer de nature, de l'autre son invincible alliance avec le pouvoir temporel, qui l'a suivie dans toutes ses destinées. Dieu, en marquant à Rome la place de ses vicaires, les en éloigne ou les y ramène selon les nécessités des temps (1). »

Cependant l'effet immédiat du grand schisme fut d'enlever aux Papes la prépondérance qu'ils avaient exercée pendant si longtemps sur l'Europe, et qu'aucun autre événement n'a pu leur rendre. L'esprit d'hostilité, qui se manifeste contre le Saint-Siége dans les conciles de Constance et de Bâle, se généralisera désormais dans la plupart des États : car les princes ne veulent plus accorder à la Papauté les honneurs d'une suprématie que l'Église elle-même lui dispute. Un fatal mouvement de réforme entraîne déjà le monde sur le penchant des révolutions où il roulera désormais de chute en chute, puisqu'on anéantit la seule puissance capable de le retenir. Luther se lève ameutant les rois et les peuples contre le Pape,

(1) *Le Pouvoir temporel des Papes*, p. 232-233.

parce qu'il représente souverainement toute l'autorité de l'Église, et contre l'Église, parce qu'elle ne saurait se séparer du Pape sans accomplir son propre suicide. L'unité religieuse n'existe plus. L'Europe, que la Papauté avait constituée pour former une grande famille chrétienne, se divise en deux camps ennemis. C'est le commencement d'une lutte sacrilége entre le Nord et le Midi, la société laïque et la société ecclésiastique, la liberté et l'autorité, la raison et la foi, le progrès et la tradition, l'intérêt particulier et l'intérêt général, qui dure depuis près de quatre siècles et dont nous n'entrevoyons pas encore la fin. De sorte que l'esprit humain, ouvert aux prédications les plus immorales et les plus inconciliables, reste fermé à toute direction supérieure, universelle et nécessaire pourtant, si l'on veut garantir les destinées augustes de l'humanité.

Dans cet état permanent de crise, une inévitable décadence frappait toutes les institutions politiques et sociales; mais l'Église opérait elle-même sa régénération propre au sein du concile de Trente, en affirmant les dogmes et les droits niés par le protestantisme des diverses sectes; mais la Papauté restait ce qu'elle n'avait jamais cessé d'être, ce qu'elle sera toujours, la plus grande autorité morale du monde, le centre de l'unité catholique, le tribunal suprême des consciences, la base fondamentale de toute transformation humaine ayant une destination divine. Rentrée dans les étroites



limites du domaine ecclésiastique et satisfaite de l'honorable neutralité qui lui était garantie par le droit des gens, elle ne songeait plus qu'à sauver l'Eglise assaillie par mille sectes protestantes et à redoubler d'activité pour étendre son influence providentielle sur toutes les parties de l'univers, où elle multipliait les chrétientés. Elle avait perdu, il est vrai, quelques provinces dans le nord de l'Europe; mais elle gagnait des continents en Amérique, en Chine, dans le Japon. Une seule chose l'attristait profondément : c'était de voir la civilisation moderne, qu'elle avait fait naître avec tant d'amour, se détruire elle-même, en foulant aux pieds, avec une haine satanique, les vérités les plus sacrées : ce qui n'avait jamais eu lieu en pleine barbarie.

Tout annonçait un bouleversement d'autant plus formidable que, sous prétexte de sauvegarder les droits de l'homme ici-bas, on détruisait à la face du ciel les pures notions du devoir dans l'humanité. Trois siècles venaient de s'écouler au milieu de l'iniquité générale; et l'Europe, livrée aux actes les plus funestes, semblait s'être donné pour mission d'exclure les principes de religion et de justice, but suprême des sociétés. Le philosophisme, en vigueur à cette époque, ne faisait que vulgariser systématiquement les tendances politiques des souverains, tellement habitués à remplacer eux-mêmes la réalité par l'utopie, le vrai par le faux, la raison par la démence, la créa-

tion par la destruction, qu'ils propagèrent eux-mêmes l'esprit révolutionnaire; ce logicien implacable, qui allait briser à son tour autels, tiares, couronnes, diadèmes, tous les insignes de l'ordre; promulguer des lois politiques négation des lois morales, et entreprendre l'établissement absolu de l'immoralité c'est-à-dire le complet anéantissement de l'idée religieuse sur la terre, pour régner, seul, au milieu du chaos.

Le caractère sinistre de la Révolution française éclatait dans ses principes comme dans ses actes. Elle voulut détruire le Pape immédiatement après avoir décapité le roi. Toutes les royautés étaient déjà stupéfaites ou défaites, lorsque Bonaparte s'imagina renverser la Papauté, en lui imposant le traité de Tolentino. « Mon opinion, écrivait-il au Directoire, est que Rome, une fois privée de Bologne, Ferrare, la Romagne et des trente millions que nous lui ôtons, *ne peut plus exister; cette vieille machine se détraquera toute seule* (1). » Il fallut pourtant user de violence pour ébranler le Saint-Siége. Pie VI, captif de la Révolution, n'exprima qu'un seul désir : celui de mourir à Rome. « *On meurt partout,* » répondit-on au souverain Pontife, qui devint bientôt un martyr. « *C'est le dernier Pape!* » s'écrièrent les théophilanthropes; et Rome était rendue à l'Eglise avant que son successeur fût élu.

(1) Dépêche du 2 ventôse, an V.

Pie VII, détrôné par l'empereur qu'il avait lui-même couronné, résiste à l'exil, à la captivité, aux terribles menaces de Napoléon, qui résume en sa personne toute la puissance destructive de la Révolution. Mais, quoique ses Etats eussent été confisqués par un décret daté de Vienne en 1809, il ne les transmit pas moins à Léon XII, complétement reconstitués par les traités de Vienne en 1814 et 1815.

Peu de temps après, la Révolution, terrassée dans la destinée d'un grand homme, se relevait à l'état de société secrète, pour miner plus sûrement les bases de toutes les sociétés publiques. On n'ignore pas quelles ont été ses œuvres depuis cette époque. N'ayant pu triompher que momentanément de la royauté, sous sa propre forme républicaine, en suscitant partout les catastrophes de 1848, elle emprunte aujourd'hui la forme monarchique et le drapeau de l'Italie, afin de s'assurer un succès définitif, en engageant une lutte suprême contre la Papauté, qu'elle veut détruire par *les moyens moraux* que lui promettent certains gouvernements. Cette situation, de nature à effrayer toutes les âmes pieuses, ne découragera personne assurément. Et cela, non parce que l'empereur des Français vient de déclarer, au sénat et au corps législatif, que l'*Europe, il n'en doutait point, ne laisserait pas s'accomplir un événement qui jetterait un si grand trouble dans le monde catholique;* mais parce que les esprits

sérieux sont profondément convaincus que le Pape, qui a vu naître les gouvernements et les dynasties dans leurs domaines respectifs, est également destiné à les voir mourir du haut de son trône inébranlable. En effet, ce qui est d'un jour doit tomber devant ce qui est éternel.

L'homme religieux et l'homme politique ne sauraient donc trouver une étude plus propre à fortifier leur foi, leur intelligence, leurs convictions morales et positives, que celle de l'histoire de la Papauté trop négligée jusqu'à ce jour par les historiens, faute de lumières suffisantes pour pouvoir éclairer une partie importante de ce beau sujet, qui serait forcément restée dans les ténèbres. « Quelle variété cependant ! s'ecriait le protestant Macaulay, quel intérêt ! quel drame ! Malgré l'uniformité de vues qui a présidé pendant des siècles au gouvernement papal, malgré la rapide succession des prêtres vieillards qui sont venus tour à tour mourir sur ce trône sacré, les annales d'aucun empire ne se distinguent par un plus puissant intérêt, une politique plus complexe, des péripéties plus inattendues, un coloris plus étrange et plus spécialement emprunté aux idées de chaque siècle. Admirez aussi quel remarquable emploi de la force intellectuelle chacun de ces vieillards sacrés a fait tour à tour. Qui a vu ces choses? personne jusqu'ici. Les peuples (selon qu'ils étaient catholiques ou protestants) se sont contentés d'adorer ou de maudire. Où est le

Tite-Live, le Polybe, le Tacite de cette histoire mystérieuse? qui a dit les destinées modernes de Rome? quelle main puissante a signalé les variations de sa politique, son passage de l'influence morale à l'influence positive, de la puissance qui conseille à la puissance qui contraint, du spirituel au temporel, puis son retour inévitable du temporel au spirituel? Les dates mêmes de ces révolutions ne sont pas fixées... Jamais sujet plus admirable ne s'offrit à l'observation du philosophe, à la puissance d'un esprit scrutateur, à l'ardente sagacité du génie dramatique, au coloris de l'historien digne de ce nom. Jamais aussi plus belle occasion d'impartialité ne s'offrit à l'intelligence assez fière pour planer au-dessus des pays, des temps, des lieux et des préjugés (1). »

Lorsque le grand historien anglais s'exprimait en ces termes, il avait soin de constater que les matériaux de cet immense travail étaient scrupuleusement voilés à tous les regards sous les murs vénérés du Vatican ; et il s'en plaignait avec amertume, parce qu'il se sentait capable peut-être, quoique protestant, de braver l'intolérance religieuse de son pays en élevant lui-même le monument dont il venait, pour ainsi dire, de poser les assises. Mais les difficultés, sinon les impossibilités qui existaient il y a trente ans, n'existent plus aujourd'hui. Sa Sainteté Pie IX a voulu, et ce n'est

(1) *Quaterly Rewiew.* (*Revue britannique*, avril 1836.)

pas un de ses moindres bienfaits, que le pouvoir pontifical pût être étudié, apprécié, jugé avec pleine et entière connaissance de cause. Un savant oratorien, le R. P. Theiner, préfet des archives secrètes du Vatican, a été chargé d'en extraire et de publier les documents relatifs à l'exercice du pouvoir temporel des Papes depuis la donation de Pépin jusqu'à la révolution française (1); et c'est ainsi qu'on est enfin parvenu au degré d'instruction positive qui permet d'entreprendre une véritable histoire de la Papauté.

Déjà S. E. Mgr le cardinal Mathieu a fait un très-noble usage des documents recueillis par le R. P. Theiner, en exposant dans tout son jour la vérité historique et en réfutant éloquemment les erreurs qui ne pourront plus désormais s'accréditer (2). Un ancien élève de l'école des chartes, M. Henri de l'Epinois, a également puisé aux mêmes sources, pour retracer les luttes du pouvoir pontifical aux XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles (3).

Malgré la publication de ces deux ouvrages remarquables, l'*Histoire de la Papauté* restait donc à faire. Nous avons osé la tenter, quoique nous eussions le sentiment de notre propre faiblesse. Il est facile sans doute de se faire illusion, quand on peut s'appuyer sur les grands travaux de la cri-

(1) *Codex diplomaticus dominii temporalis Sanctæ Sedis*, 3 vol. in-fol. Roma, 1861-1862.

(2) *Le Pouvoir temporel des Papes justifié par l'histoire*. 1863

(3) *Le Gouvernement des Papes et les Révolutions dans les Etats de l'Eglise*. 1865.

tique ancienne et moderne ; quand on a sous la main tous les trésors historiques de France, d'Allemagne et d'Italie, et surtout quand on se sent au cœur un ardent amour de la vérité, un profond respect pour le passé, une invincible espérance dans l'avenir. Mais si une telle œuvre est au-dessus de nos forces, elle ne saurait être au-dessus de notre vénération filiale pour le très-saint Père ni de notre inaltérable soumission au Vicaire de Jésus-Christ et à l'Eglise, notre Mère, dont les jugements seuls ont été, sont et seront éternellement infaillibles.

Francis Lacombe.

Petit château de Sèvres, le 25 février 1867.

HISTOIRE

DE

LA PAPAUTÉ

CHAPITRE PREMIER

SAINT PIERRE ET LES TEMPS APOSTOLIQUES

(De l'an 1er de J. C. à l'an 100)

Origine divine de l'Église et de la Papauté.—L'une est la condition nécessaire et absolue de l'autre.—Qu'est-ce que l'Église? — Quel est son gouvernement? — Baptême de Jésus-Christ.—Vocation de Pierre et des autres apôtres.— La barque de Pierre emblème de l'Église. — Institution de l'apostolat. — Fondation de l'Église. — Pierre en est le chef et le fondement. — Malgré ses chutes, il conserve le privilége de son élection. — Primauté de Pierre après la résurrection de Jésus-Christ. — Les apôtres dans la barque de Pierre. — Jésus-Christ apparaît pour leur montrer les effets de la pêche spirituelle. — Pierre institué de nouveau Pasteur suprême. — Le Cénacle. — Première allocution pontificale. — Élection de Mathias. — Descente de l'Esprit-Saint. — Première prédication par saint Pierre. — Premier miracle. — Deuxième prédication. — Huit mille convertis. — L'Église est fondée. — Première persécution contre saint Pierre et saint Jean. — Discours de saint Pierre au sanhédrin : *Non possumus.* — Propriétés de l'Église.—L'Église devant le sanhédrin. — Élection de sept diacres.— Persécution générale. — Saint Pierre à Samarie. — Vocation des Gentils. — Symbole des apôtres. — Leur dispersion. — Saint Paul, apôtre des nations. — Saint Pierre à Antioche. — Saint Pierre à Rome. — La chaire de Pierre. — Première encyclique. — Exil de saint Pierre. — Premier concile à Jérusalem. — Saint Pierre non repris par saint Paul. — Retour de saint Pierre à Rome. — Hiérarchie ecclésiastique. — La Papauté, l'épiscopat et le clergé. — Gouvernement de saint Pierre. — Persécution. — Captivité de saint Pierre et de saint Paul.—Pourquoi leur double mar-

tyre. — La Papauté a pris possession de Rome. — Saint Lin, deuxième Pape.—Destruction de Jérusalem.—Ruine complète de l'ancien sanctuaire. — Dispersion des Juifs.— Martyre de saint Lin.— Saint Clet ou Anaclet, troisième Pape, martyr. — Saint Clément, quatrième Pape. — La Papauté s'impose à l'histoire. — Martyre de saint Clément. — Élection de saint Évariste, cinquième Pape. — Fin des temps apostoliques. — L'Église chrétienne et l'État païen sont en présence. — Résumé.

La Papauté est née, en même temps que l'Église et comme l'Église, d'une parole de Jésus-Christ. Cette parole est à jamais inséparable de l'Église, et l'Église est à jamais inséparable de cette parole éternellement vivante de son divin fondateur, qui l'a bâtie sur le roc inébranlable de la Papauté, parce qu'elle ne saurait exister sans un chef visible, représentant sur la terre le chef invisible remonté au ciel d'où il était descendu pour réconcilier l'homme avec Dieu.

Il suit de là que l'Église et la Papauté, ayant la même origine divine et les mêmes fins immortelles, sont unies ensemble par des liens indissolubles, et que l'une est la condition nécessaire et absolue de l'autre. Dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre matériel, toute société se dissout dès qu'il n'y a plus d'unité.

Or, qu'est-ce que l'Église, si ce n'est la société universelle et indéfectible des fidèles créée par Jésus-Christ, le Verbe incréé, pour continuer jusqu'à la consommation des siècles, par un apostolat perpétuel et sous la direction de l'Esprit-Saint, toutes les œuvres qu'il a faites, toutes les doctrines qu'il a enseignées durant son existence terrestre et mortelle, afin de ramener l'hmau nité dans l'unique voie où ses destinées célestes et

immortelles peuvent s'accomplir? Mais cette société doit être d'autant plus parfaite dans sa forme, que son principe est le Verbe fait chair et qu'elle sert d'expression à Dieu. Ne la cherchons ni ici ni là, car elle est partout où sont les disciples du Sauveur, qui lui-même n'abandonne jamais son Église, au sein de laquelle il est toujours vivant, toujours agissant par son esprit, par sa grâce comme par sa parole. D'où nous pouvons conclure que l'Église est l'incarnation permanente du Fils de Dieu, le corps même de Jésus-Christ, puisque l'Apôtre des nations nous enseigne que « Celui qui accomplit tout en tous trouve dans l'Église l'accomplissement et l'intégrité de tous ses membres (1). »

C'est dans l'Église universelle que Jésus-Christ se constitue donc l'homme universel, réunit tous les hommes en un seul homme, l'homme-Dieu, et les incorpore à sa divine personne. « Mon Père, dit-il la veille du jour où il termina son ineffable carrière par une mort ignominieuse, mon Père, que tous ensemble ne soient qu'un, comme vous et moi nous sommes un; qu'ils soient un en nous, comme vous êtes en moi et moi en vous. » Et cette prière du Sauveur ne se borne pas au petit nombre des apôtres, elle s'étend au contraire à toute la chrétienté. « Ce n'est pas seulement, continue-t-il, pour eux que je prie, mais *pour tous ceux qui croiront en moi par leur parole;* qu'ils soient consommés dans l'unité, et que le monde connaisse que c'est vous qui m'avez

(1) S. Paul, *Aux Éphésiens*, I, 23.

envoyé, et que vous les aimez comme vous m'avez aimé (1). »

Puisque Jésus-Christ est l'homme universel, l'homme-Dieu, l'Église, qui est sa représentation immortelle, doit manifester à la fois et la divinité et l'humanité, formant ensemble les deux attributs de sa propre unité. « Sans doute, observe un savant professeur, c'est le divin, c'est l'esprit du Christ qui est infaillible, qui est la vérité éternelle; mais l'homme aussi est infaillible, l'homme aussi est vérité ; car le divin n'existe pas pour nous sans l'humain. Toutefois l'homme n'est pas infaillible par lui-même ; il l'est seulement comme organe, comme moyen de manifestation de la vérité (2). » Impossible de comprendre autrement la constitution naturelle et surnaturelle d'un gouvernement où l'autorité de Jésus-Christ soit représentée.

« Ainsi, déclare Bossuet, l'unité garde l'unité, et sous le sceau du gouvernement ecclésiastique l'unité de l'esprit est conservée. Quel est ce gouvernement ? Quelle en est la forme ? Ne disons rien de nous-mêmes ; ouvrons l'Évangile ; l'Agneau a levé les sceaux de ce sacré livre, et la tradition de l'Église a tout expliqué (3). »

Pendant que Tibère, successeur d'Auguste, règne sur le monde couvert d'opprobre, Jésus-Christ se présente à Jean pour recevoir le baptême, symbole de l'humanité régénérée. Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe,

(1) S. Jean, XVII, 21, 22 et 23.
(2) Mœlner, *La Symbolique*, t. II, p. 7, 8, trad. par M. F. Labat.
(3) *Sermon sur l'unité de l'Église.*

descend sur la tête du Sauveur. On entend du ciel une voix qui dit : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances (1). » Dieu se manifeste à l'homme dans son indivisible Trinité. Jean lui-même en rend témoignage : « Voici l'Agneau de Dieu, dit-il à deux de ses disciples ; voici celui qui ôte les péchés du monde (2). »

L'un des deux dit à son frère : « Nous avons trouvé le *Messie;* » et il le mena à Jésus. Jésus l'ayant regardé fixement, lui dit : « Vous êtes Simon, fils de Jonas ; vous serez appelé Céphas, c'est-à-dire Pierre (3). » Il devait changer son nom de la sorte en signe de la fermeté qu'il se proposait de lui inspirer, non-seulement pour lui, mais encore pour son Église (4).

Et voilà que le Verbe de Dieu va se manifester par sa doctrine et par ses œuvres. Jésus trouve sur les bords de la mer Simon-Pierre et André, son frère, occupés à jeter leurs filets ; car ce sont de pauvres et simples pêcheurs. « Suivez-moi, leur dit-il, et je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes (5). » Les deux frères suivirent Jésus; ce fut la première vocation apostolique, bientôt accompagnée de plusieurs autres, en particulier de Jacques et de Jean qui obéirent au même appel (an 29).

Jésus allait par toute la Galilée annonçant le royaume

(1) S. Matthieu, III, 17.
(2) S. Jean, I, 29.
(3) *Id.*, I, 41, 42.
(4) Bossuet, *Méditations sur l'Évangile*, LXX[e].
(5) S. Matthieu, IV, 19.

de Dieu, et remplissant la terre du bruit de ses miracles. Le peuple accourait de loin sur ses pas. Il en vint de la Galilée, de la Décapole, de Jérusalem, de la Judée, et d'au delà du Jourdain. Alors Jésus gravit une hauteur; et, ses disciples s'étant rangés près de sa personne, il fit entendre le sermon sur la montagne, ce code si simple et si sublime de la morale évangélique, la glorification des pauvres, la consolation de ceux qui souffrent et qui pleurent. Le peuple en fut saisi d'une sainte admiration; Pierre et son frère, et tous les disciples, sentirent leur foi se fortifier au souffle de cette parole divine.

Un jour, ils sont en pleine mer. La tempête s'élève, et Jésus dort au fond de leur barque près d'être engloutie. Les disciples l'éveillent par ces cris : « Maître, sauvez-nous, nous périssons ! » Jésus leur répond : « Pourquoi êtes-vous timides, hommes de peu de foi? » En même temps il se lève, commande à la mer et aux vents, et il se fait un grand calme (1). C'est l'emblème de l'Église, barque mystérieuse, qui ne doit jamais sombrer, quelles que soient d'ailleurs les tempêtes dont elle peut être assaillie sur l'océan du monde, parce qu'elle porte Dieu et ses propres destinées immortelles.

Voici que Jésus, assis dans la barque de Pierre, lui dit : « Prends le large et jette tes filets. — Maître, répond Pierre, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre; mais, sur votre parole, je jetterai le filet. » Il le jette, et le filet est près de se rompre, tant

(1) S. Matthieu, VIII, 25, 26.

est prodigieuse la quantité de poissons qu'il entraîne. Pierre, saisi d'étonnement, tombe aux pieds de Jésus. « Maître, s'écrie-t-il, éloignez-vous de moi, car je suis indigne de vous. » Et Jésus, élevant la voix, lui dit : « Ne crains rien, désormais tu seras ainsi pêcheur d'hommes (1). » Cette pêche miraculeuse est l'histoire prophétique de l'Église que Jésus-Christ va fonder.

Le moment est enfin venu où il doit instituer son propre apostolat dans la personne de douze ministres, choisis parmi tous ses disciples « pour être avec lui et pour prêcher sa parole. » Il les nomme ses *apôtres*, c'est-à-dire ses envoyés, ses élus, ses fondés de pouvoirs; et il leur accorde le don de guérir les malades et de chasser les démons, afin que le monde des corps leur soit aussi bien soumis que le monde des esprits. Or, ces douze étaient : d'abord Simon-Pierre, toujours le premier, et André, son frère; puis Jacques, fils de Zébédée, et Jean son frère; puis encore Philippe, Barthélemy, Matthieu, Thomas, Jacques, Jude, Simon le Cananéen et Judas l'Iscariote. « Comme mon Père m'a envoyé, leur dit Jésus, ainsi je vous envoie. Allez aux enfants d'Israël qui sont égarés. Allez! Celui qui vous reçoit me reçoit, et celui qui me reçoit reçoit celui qui m'a envoyé (2). » Ce n'est que le commencement de l'Église; à la fin, Jésus ne parlera plus qu'à un seul, au lieu de parler à tous les douze.

Les voilà tous réunis dans la barque de Pierre,

(1) S. Luc, v, 5-10.
(2) S. Matthieu, x, 1-40. — S. Luc, xi, 1-5.

battue des vents et des flots par une nuit profonde. Jésus vient à eux marchant sur la mer. Ils le prennent pour un fantôme. « Rassurez-vous, leur dit Jésus, c'est moi, ne craignez point. — Maître, répond Pierre, si c'est vous, commandez que j'aille à vous en marchant sur les eaux. — Venez,» dit Jésus. Et Pierre marche sur les eaux allant à lui. Mais, comme le vent souffle avec force, il a peur, s'enfonce un peu et s'écrie : « Maître, sauvez-moi ! » Jésus lui tend la main et lui dit : » Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté ? » Ils montent ensemble sur la barque, le vent cesse, et tous les disciples adorent Jésus en disant : « Vous êtes vraiment Fils de Dieu (1). » L'expression de leur foi est formelle et pleine de spontanéité.

Cependant Jésus leur adresse les questions suivantes : « Que disent les hommes touchant le Fils de l'homme ? Qui disent-ils que je suis ? » Ils lui répondent : « Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste, les autres Élie, les autres Jérémie ou quelqu'un des prophètes. — Mais vous, qui dites-vous que je suis ? » Simon-Pierre, prenant la parole, répond enfin : « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. — Tu es bien heureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est point la chair ni le sang qui t'ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans les cieux. Et moi aussi, je te dis à toi que tu es PIERRE, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les

(1) S. Matthieu, XIV, 24-33.

clefs du royaume des cieux ; et ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel (1). »

Ainsi, quand Jésus-Christ commence à fonder l'Église, il sépare les apôtres du nombre de tous ses disciples; et quand il l'achève, il sépare l'apôtre saint Pierre du milieu des autres apôtres. « C'est un seul, dit Bossuet, qui parle à un seul; Jésus-Christ Fils de Dieu, à Simon fils de Jonas; Jésus-Christ qui est la vraie pierre et fort par lui-même, à Simon qui n'est Pierre que par la force que Jésus-Christ lui communique; c'est à celui-là que Jésus-Christ parle, et en lui parlant il agit en lui et y imprime le caractère de sa fermeté. « Et moi je te dis à toi que tu es PIERRE, et sur cette pierre j'établirai mon Église... » Pour le préparer à cet honneur, Jésus-Christ, qui sait que la foi qu'on a en lui est le fondement de son Église, inspire à Pierre une foi digne d'être le fondement de cet admirable édifice : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. » Par cette haute prédication de la foi, il s'attire l'inviolable promesse qui le fait le fondement de l'Église. La parole de Jésus-Christ, qui de rien fait ce qui lui plaît, donne cette force à un mortel. Qu'on ne dise point, qu'on ne pense point que ce ministère de saint Pierre finisse avec lui : ce qui doit servir de soutien à une Église éternelle ne peut jamais avoir de fin. Pierre vivra dans ses successeurs; Pierre parlera toujours dans sa chaire.....

(1) S. Matthieu, XVI, 14 19.

« Jésus-Christ poursuit son dessein, et après avoir dit à Pierre, éternel prédicateur de la foi : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, » il ajoute : « Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. » Toi qui as la prérogative de la prédication de la foi, tu auras aussi les clefs qui désignent l'autorité du gouvernement. « Ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » Tout est soumis à ces clefs; tout, rois et peuples, pasteurs et troupeaux (1). »

Ayant ainsi fixé dans l'Église la forme de son propre gouvernement, Jésus-Christ va montrer l'esprit qui doit le diriger jusqu'à la consommation des siècles, afin de mieux établir la différence qu'il doit y avoir entre les gouvernements de la terre et celui qu'il vient de fonder sous le nom de *royaume du ciel*. Après l'institution de l'Eucharistie, constituant la perpétuité de l'Incarnation et de la Rédemption, dans le dernier épanchement de son amour pour ses disciples, il leur apprend les devoirs qu'ils auront à remplir. « Les rois des nations, dit-il, les maîtrisent; pour vous, vous ne devez pas en user de même. Que celui d'entre vous qui est le premier ne soit que le serviteur des autres (2). » Et joignant l'exemple au précepte, Jésus-Christ s'approche de Pierre pour lui laver les pieds. « Quoi ! Seigneur, s'écrie l'apôtre, vous me laveriez les pieds ! » Jésus-Christ lui répond : « Vous ne savez pas encore ce que je veux faire, mais vous le

(1) *Sermon sur l'unité de l'Église.*
(2) S. Luc, XXII, 25, 26.

saurez bientôt (1). » Et il lava les pieds à tous ses disciples, même à Judas qui le trahissait. Malgré cet exemple d'abaissement de leur divin Maître, ces gens grossiers, qu'il avait tirés de la pêche et de la nacelle (2), se laissent emporter par le démon de l'orgueil. Il s'élève une dispute entre eux, lequel d'eux tous paraissait être le plus grand (3). Jésus leur dit alors : « Le premier et le plus grand doit devenir le plus petit, et celui qui gouverne doit être le serviteur de tous, de même que le Fils de l'homme n'est pas venu se faire servir, mais servir lui-même et donner sa vie pour la rédemption de plusieurs. Car vous voyez que je suis parmi vous comme celui qui sert (4). »

Ensuite, pour que ces paroles sacrées ne fassent pas croire, par une fausse interprétation, qu'il n'a institué aucune primauté dans son Église, ou que du moins il vient d'affaiblir celle qu'il a donnée à Pierre, le Sauveur ajoute : « Simon, Simon, Satan a demandé à vous cribler tous, vous autres, comme on crible le froment; mais, PIERRE, j'ai prié pour toi : ta foi ne défaudra pas ; et toi, lorsque *tu seras converti*, confirme tes frères. » Le voilà de nouveau chargé de toute l'Église. Mais, en l'élevant si haut, Jésus-Christ veut détruire au fond de son cœur les sentiments de présomption qui pourraient l'entraîner à une chute. Au contraire, Pierre piqué, ce semble, du mot de *conversion*

(1) S. Jean, XIII, 6, 7.
(2) Bossuet, *Méditations sur l'Évangile*, LXVII°.
(3) S. Luc, XXII, 24.
(4) S. Matthieu, XX, 26-28. — S. Luc, XXII, 26, 27.

dont Jésus-Christ vient de se servir en cette circonstance, ne songe qu'à vanter son courage, et il oublie la grâce qui seule pourrait le soutenir (1). « Seigneur, dit-il, où allez-vous? — Vous ne pouvez encore me suivre où je vais, mais vous me suivrez après (2). — Seigneur, je suis prêt à aller avec vous, et dans la prison, et à la mort. » Jésus lui répond : « Je te déclare à toi, Pierre, que le coq ne chantera pas aujourd'hui que tu n'aies nié trois fois que tu me connaisses (3). »

Ce n'est pas en vain qu'on remarque tant le triple reniement de saint Pierre ; car, à vrai dire, cet apôtre s'opposa trois fois à la parole de Jésus-Christ : la première fois, lorsque son divin Maître lui eut dit *qu'il ne pouvait le suivre encore* et qu'il soutint néanmoins *qu'il le pouvait*, ce qui lui attira la réponse qu'on vient de lire; la seconde fois, lorsque Jésus-Christ, s'acheminant avec ses disciples vers la montagne des Olives, leur déclara que *tous sans exception seraient scandalisés en lui*, et que saint Pierre lui répondit : « *Quand tous les autres seraient scandalisés, pour moi, je ne le serai jamais* (4). » Cette seconde faute était plus grave que la première, parce que non-seulement il présumait trop de lui-même, mais encore il s'élevait au-dessus des autres comme le plus courageux, lui qui par l'événement devait paraître le plus faible (5). Alors Jésus-Christ lui répondit : « Je

(1) Bossuet, *Méditations sur l'Évangile*, LXX°.
(2) S. Jean, XIII, 36.
(3) S. Luc, XXII, 33, 34.
(4) S. Matthieu, XXVI, 31-38.
(5) Bossuet, *Défense de la tradition et des saints Pères*, chap. XX.

vous dis à vous et en vérité que dans cette nuit, avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renierez trois fois (1). » Ce fut sa troisième et dernière faute, qui mit le comble à sa présomption, d'insister toujours : *At ille amplius loquebatur ;* car plus Jésus-Christ lui annonçait expressément sa chute future, plus le téméraire apôtre proclamait son courage invincible.

C'est pourquoi les saints n'hésitent pas à confesser que saint Pierre fut délaissé. Que se passait-il donc au fond de son cœur, puisque la grâce s'était retirée de lui, quand il frappa de l'épée Malchus, et qu'il mérita d'être repris par son divin Maître en ces termes : « Celui qui se sert de l'épée périra par l'épée (2) ; » et surtout lorsqu'il poussa la témérité jusqu'au point d'entrer dans la maison du grand prêtre Caïphe, quoiqu'il n'ignorât pas cette parole du Saint-Esprit : « Qui aime le péril, y périra (3)? » — « Mais sa chute, poursuit Bossuet, n'empêche pas l'effet des promesses et des desseins de Jésus-Christ. Car encore qu'il ait renié, et par trois fois, et la dernière fois avec blasphème et exécration, en sorte que dans ce genre de crime il ne pouvait tomber plus bas, Jésus qui fond les cœurs par ses regards, lui en réserve un des plus efficaces et des plus tendres. Et cet homme, si entêté de lui-même et de son courage, se retire fondant en larmes ; et celui qui était tombé parce que son Maître avait détourné sa face pour un moment, apprend qu'il n'est con-

(1) S. Marc, XIV, 31.
(2) S. Matthieu, XXVI, 52
(3) *Ecclésiastique*, III, 27.

verti que parce qu'il a daigné jeter sur lui un regard. C'est donc alors qu'il commença à recevoir cette force qui lui avait été promise. Il fit une grande chute, mais il fut incontinent relevé : sa foi ne se perdit que pour un moment, mais elle ne défaillit pas pour longtemps. Au contraire, elle revint plus ferme et plus vigoureuse qu'elle n'avait été devant sa chute (1). »

Il fallait, disent unanimement les docteurs chrétiens, que celui qui devait être le premier et le plus haut de tous, fît la chute la plus profonde ; il fallait qu'il eût cette expérience de l'immense pitié de Jésus-Christ, afin qu'il sût condescendre aux faiblesses humaines, tant pour lui-même que pour l'Église, dont il allait être le Pasteur suprême. Aussi n'est-il pas encore au bout de ses propres épreuves ; car, après son renoncement, voici le scandale de la croix. On vient dire à Pierre ainsi qu'aux apôtres que Jésus-Christ est ressuscité ; et, comme les autres, il n'y croit pas, quoique cette résurrection ne soit que l'accomplissement de la divine parole du Sauveur. Et cependant rien ne lui est retiré de tous les dons qu'il a reçus. Non-seulement Jésus-Christ se sert de Pierre pour *confirmer ses frères ;* mais encore Pierre est le premier des apôtres auquel il apparaît après sa résurrection. « Il est vraiment ressuscité, disaient les onze disciples, et il a apparu à Simon (2). » Il avait apparu aux femmes pieuses, mais on ne parlait parmi les disciples que du témoignage de

(1) *Méditations sur l'Évangile*, LXXe.
(2) S. Luc, XXIV, 34.

Simon *qui devait les confirmer*. C'est à saint Pierre que saint Jean réserva l'honneur d'entrer le premier dans le tombeau de Jésus-Christ, quoiqu'il n'y fût arrivé que le second, *pour qu'il devînt le premier témoin des marques de la résurrection;* dès lors il est constaté que saint Jean vit ces marques et qu'il crut. Mais on ne célèbre avec distinction parmi les disciples que la foi de Pierre, et non pas celle de Jean (1).

Les apparitions de Jésus-Christ, après sa résurrection, vont compléter l'enseignement de ses disciples, en leur montrant les effets de la pêche spirituelle pour laquelle ils sont choisis. Pierre avait dit le premier : « Je m'en vais pêcher; » et les autres avaient répondu : « Nous y allons aussi avec vous. » Jean dit à Pierre : « C'est le Seigneur! » Mais ce fut Pierre, et non pas Jean, qui se jeta à la mer pour aller plus vite à lui. Jésus-Christ lui dit alors : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci? » plus que tous les autres apôtres? Et Pierre lui répondit : « Oui, Seigneur, je vous aime. — Pais mes brebis, pais mes agneaux. » Et puis encore : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? — Seigneur, vous savez tout; vous savez que je vous aime. — Pais mes brebis, pais mes agneaux (2). » C'est ainsi que Jésus-Christ investit saint Pierre de l'autorité de Pasteur suprême, et qu'il le mit à la tête de tous ses frères, de toute l'Église, de tout son troupeau, pour le gouverner, l'affermir dans la

(1) Bossuet, *Méditations sur l'Évangile*, LXX[e].
(2) S. Jean, XXI, 15-17.

foi et *le paître par la parole*(1). S'adressant ensuite à tous les apôtres réunis, avant de retourner à son Père, il fit entendre ses derniers commandements. « Toute puissance, dit-il, m'a été donnée au ciel et sur la terre. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Allez, enseignez tous les peuples en les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Voici, je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Je vais vous envoyer le don promis par mon Père : car Jean a baptisé dans l'eau, mais, pour vous, dans peu de jours, vous baptiserez dans le Saint-Esprit. En attendant, tenez-vous en repos dans Jérusalem; n'entreprenez rien jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut (2). »

Établi désormais par Jésus-Christ au-dessus des parfaits et des imparfaits, pour être le plus parfait de tous, le *Vicaire de son amour* (3), saint Pierre ramène les apôtres à Jérusalem et se renferme dans le Cénacle avec eux et tous les disciples, rangés autour de la sainte Vierge, jusqu'à l'accomplissement de la promesse divine. Pendant ces jours d'attente, il confirme ses frères; il remplit ses propres devoirs de Pasteur suprême; il leur adresse la première allocution pontificale dont les consistoires romains ont retenu la forme solennelle, et dont les Papes ont pieusement conservé le fraternel langage. « Hommes frères, *il faut*, dit-il, que la prophétie dictée à David s'accomplisse. Judas s'est fait le guide de ceux qui sai-

(1) Bossuet, *Méditations sur l'Évangile*, LXXe.

(2) S. Matthieu, XXVIII, 18-20. — S. Marc, XVI, 15-18. — S. Luc, XXIV, 46-49. — *Act.* I, 5. — Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle.*

(3) S. Ambroise, *in Luc*, 23.

sirent Jésus; il avait vu son rang marqué parmi nous, il avait été élu pour partager notre ministère. Et maintenant il est en possession du champ acheté au prix de l'iniquité. Il s'est pendu; son corps s'ouvrit par le milieu, et ses entrailles se répandirent sur le sol. Le fait est connu de tous les habitants de Jérusalem, qui ont donné le nom de *Haceldamas* au champ de sépulture. Cependant il est écrit au livre des Psaumes : *Que sa maison demeure abandonnée; que nul ne vienne l'habiter, et que son épiscopat soit confié à un autre*. Ainsi, *il faut* constituer un de ces hommes qui nous ont accompagnés pendant toute la durée de la vie publique du Seigneur Jésus, depuis le baptême de Jean jusqu'au jour de l'Ascension, afin qu'il soit avec nous témoin de la résurrection (1). » Pierre a parlé comme chef des apôtres; et l'Église universelle, groupée autour de lui dans le Cénacle, obéit à cette parole de commandement : *oportet* (*il faut*), qui exprime sa primauté personnelle, son autorité doctrinale, son interprétation souveraine de l'Écriture et sa direction suprême de toute la chrétienté. Les suffrages se divisent entre Joseph Barsabas, surnommé le Juste, et Mathias, parce que l'Esprit-Saint n'est pas encore descendu du ciel pour prendre le gouvernement de l'Église et lui inspirer ce grand principe d'unité qu'elle est appelée à réaliser sur la terre. « Le jugement humain, observe saint Augustin, en a choisi deux ; le jugement divin doit choisir entre les deux (2). »

(1) *Actes*, I, 15-26.
(2) *Patrol. lat.*, tom. XXXVI, col. 246.

Le sort est donc jeté, suivant la loi de la Synagogue. C'est par lui que Mathias prend place au rang des apôtres; mais l'Esprit-Saint, toujours vivant, toujours agissant au sein de l'Église, en bannira pour jamais la loi du sort. Il choisira lui-même; et « malheur, dit saint Jean Chrysostome, à l'ambitieux qui voudra substituer l'élément humain à la libre vocation de l'Esprit de Dieu (1). »

Enfin, le dixième jour, qui était celui de la Pentecôte, fête solennelle pour les Juifs, et à l'heure où ils la célébraient par la prière du matin, on entendit un vent impétueux; en même temps on vit des langues de feu descendre et se reposer sur la tête des apôtres et des disciples réunis dans le Cénacle. Aussitôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit. « Les voilà forts, s'écrie Bossuet; Pierre ne craint plus; Pierre est pierre, c'est-à-dire un rocher contre qui se brisent tous les flots (2). » Il va se mettre à la tête de la prédication et mener ses frères les apôtres au combat, c'est-à-dire à la victoire, en accomplissant un miracle plus grand encore que ceux de Jésus-Christ, qui n'a converti qu'un petit nombre de Juifs, puisqu'il s'agit ici de la conversion universelle du genre humain.

Les solennités de la Pentecôte avaient réuni à Jérusalem une multitude de Juifs, dispersés entre toutes les nations de la terre. Ils accourent vers les disciples de Jésus-Christ, et chacun les entend parler en sa propre langue. Alors, saint Pierre se présente, suivi des onze

(1) *In Act.* homil. III.
(2) *Méditations sur l'Évangile*, LXXVI°.

apôtres, élève sa voix, et le premier de tous il enseigne l'Évangile. «La grâce brillait en lui avec tant d'éclat, dit saint Augustin, l'Esprit-Saint paraissait en lui avec tant de plénitude, les paroles de la vérité avaient tant de poids et d'autorité dans sa bouche, que cet homme, qui tremblait auparavant dans la crainte que les Juifs ne le fissent mourir avec Jésus-Christ, en convertit un très-grand nombre, et rend ceux qui avaient ôté la vie au Sauveur prêts à perdre la leur pour l'amour de Jésus-Christ (1). »

Saint Pierre, par sa première prédication, avait converti trois mille Juifs. Peu de temps après, étant monté au temple avec saint Jean à l'heure du sacrifice, un homme boiteux de naissance, que l'on y portait chaque jour, lui demanda l'aumône. « Je n'ai ni or ni argent, répondit saint Pierre ; mais ce que j'ai, je te le donne : au nom de Jésus-Christ, lève-toi et marche... » Le boiteux se leva et marcha en présence du peuple. Ce fut le premier miracle de Pierre et l'occasion de sa seconde prédication qui convertit cinq mille Juifs. L'Église fut ainsi fondée à Jérusalem.

Tous les apôtres et les disciples eux-mêmes avaient été régénérés également par le Saint-Esprit. Leur pusillanimité originelle s'était transformée en un courage surhumain. Rien ne les empêchait de commencer leur propre apostolat; mais ils s'effaçaient volontairement pour laisser paraître saint Pierre, à qui Jésus-Christ avait donné la primauté. Fait prisonnier en sortant du temple

(1) *Patrol. lat.* — Tillemont, *Mém. sur l'hist. eccl.*, t. I, pag. 131-32.

avec saint Jean, ils comparurent tous les deux ensemble devant le sanhédrin, auquel saint Pierre devait répondre le premier : « Vous nous demandez, s'écria-t-il, au nom de qui et par quelle puissance nous avons guéri un homme perclus : c'est au nom et par la divine puissance de Jésus-Christ que vous avez crucifié. » On leur défend de parler en son nom. Mais saint Pierre et saint Jean répondent à la fois : « Jugez vous-même s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu ; nous ne pouvons taire ce que nous avons vu et entendu, quand Dieu nous ordonne de le publier (1). » Néanmoins on n'ose pas les punir, parce que tout le peuple rend gloire à Dieu de ce qui est arrivé. Ainsi le *non possumus* apostolique a retenti pour la première fois dans le sanhédrin, prononcé par saint Pierre lui-même, tel qu'il sera répété aux puissances hostiles par ses propres successeurs. « Chose remarquable ! dit M. l'abbé Darras, on a toujours demandé à l'Église, au nom de la politique humaine, de se taire, de voiler son enseignement, de couvrir de son silence les projets coupables, les faits accomplis : l'Eglise a invariablement et partout répondu par la même déclaration : *Non possumus*. Or, depuis dix-neuf siècles, cette réponse a suffi pour assurer le triomphe de l'Eglise et la ruine de ses ennemis (2). »

Saint Pierre et saint Jean, redevenus libres, ne cessèrent d'enseigner Jésus-Christ avec les autres apôtres. Leur zèle apostolique multiplia les conversions. La foi

(1) *Actes*, IV, 8-31.
(2) *Hist. générale de l'Église*, tom. V, pag. 292-293.

chrétienne engendra l'amour des hommes entre eux, le vrai sentiment de l'humanité. Les fidèles, vivant comme des frères, mirent en commun leurs richesses. Ils formèrent ainsi, par leur propre abnégation, le domaine des pauvres et celui de l'Église, qui, étant une société extérieure et visible, avait besoin de propriétés matérielles pour acquérir l'indépendance nécessaire à toute existence individuelle ou collective. Ananias et Saphira prétendaient remettre la totalité du prix d'une propriété vendue par eux, tandis qu'ils en retenaient une partie. Saint Pierre leur dit : « Pourquoi donc avez-vous formé ce dessein dans votre cœur? ce n'est pas aux hommes que vous mentez, mais à Dieu. » L'un et l'autre tombèrent pour ne plus se relever. « Ce premier coup de foudre, observe Bossuet, qui inspira aux fidèles une salutaire terreur et qui affermit l'autorité du gouvernement apostolique, partit de la bouche de Pierre (1). »

Sachant d'où venait sa force, il agissait avec d'autant plus de confiance que cette confiance n'avait plus rien d'humain. Le peuple était plein d'admiration pour le Prince des apôtres. On exposait les malades sur des lits le long des rues de Jérusalem, afin que l'ombre de saint Pierre s'étendît sur eux quand il passerait. On en apportait même des villes voisines, et tous s'en retournaient guéris. Ces miracles, témoignant de l'amour de Dieu pour les hommes, excitèrent contre les apôtres la

(1) *Méditations sur l'Évangile*, LXXe.



haine des saducéens, secte dominante et à l'instigation de laquelle ils furent arrêtés. Mais un ange les délivra pendant la nuit; et, tandis que le sanhédrin les envoyait chercher à la prison, ils se trouvaient dans le temple prêchant hardiment l'Évangile. Conduits devant le conseil souverain, on leur dit : « Ne vous avions-nous pas défendu d'enseigner au nom de Jésus? Pourtant vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine, et vous voulez faire retomber sur nous le sang de cet homme. » Pierre et les apôtres répondirent : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Ces paroles irritent le sanhédrin. Une sentence de mort va être portée; mais un de ses membres, Gamaliel, inspire à l'assemblée des sentiments plus modérés, en lui disant : « Si cette œuvre vient des hommes, elle se détruira d'elle-même; si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire (1). » On défend encore une fois aux apôtres de parler et d'agir au nom de Jésus-Christ. Ils sont battus de verges; mais on leur rend la liberté, qu'ils vont consacrer, comme ils le faisaient auparavant, dans les maisons particulières et dans le temple, à la glorification de leur divin Maître, pour lequel ils sont heureux d'avoir souffert.

Cependant les disciples de Jésus-Christ devenaient si nombreux que les apôtres ne pouvaient plus suffire à toutes les fonctions de leur saint ministère. Ils durent alors établir sept diacres, qui furent chargés de distribuer les aumônes et d'administrer le sacrement

(1) *Actes*, v, 27-39.

de l'Eucharistie dans les différents quartiers de Jérusalem. Le premier d'entre eux, saint Etienne, se signala bientôt à la fureur des saducéens par l'éclat de ses miracles, et devint le premier martyr de l'Église apostolique. Ce fut le signal d'une persécution générale, qui servit à répandre le christianisme dans la Judée, la Samarie, la Syrie, la Phénicie et l'île de Chypre. Toutefois les apôtres ne s'éloignèrent point de Jérusalem. Saint Pierre et saint Jean allèrent seuls à Samarie, ville pleine de Juifs que le diacre Philippe avait convertis. Le Prince des apôtres s'y rendit pour confirmer ses frères par l'imposition des mains, en les régénérant dans le Saint-Esprit, et pour prononcer, du haut de la chaire apostolique, le premier de tous les anathèmes contre le premier de tous les hérétiques, frappés ensemble dans l'orgueil de Simon le Magicien par le premier de tous les Papes. Ensuite saint Pierre se mit à parcourir les Églises persécutées, « comme étant leur Pasteur commun, afin que, non-seulement la prédication, mais encore la visite des Églises, qui est le nerf du gouvernement ecclésiastique, fût commencée et comme consacrée en sa personne (1). »

Tandis qu'il remplit ainsi les pieux devoirs du Pontificat suprême, saint Pierre apprend, par une vision céleste d'abord, et puis par sa propre expérience, que les Gentils sont appelés à la connaissance de Jésus-Christ. Le premier il a baptisé les Juifs; il sera aussi le premier

(1) Bossuet, *Méditations sur l'Évangile*, LXXe.

à baptiser les Gentils. Corneille, le centurion romain, est admis par lui au nombre des fidèles; et sa maison de Césarée se transforme en église. Mais les chrétiens de Jérusalem, nés Juifs, s'imaginent que saint Pierre a excédé le pouvoir dont il est investi, en recevant les Gentils sans les assujettir aux observances de la loi mosaïque. Le mécontentement est si grand qu'il se croit obligé de réunir les fidèles de la circoncision et de leur rendre compte de sa conduite. «Quand j'eus commencé à parler aux Gentils, dit-il, le Saint-Esprit descendit sur eux comme sur nous au commencement. Je me souvins alors de cette parole du Seigneur : *Jean a baptisé dans l'eau; mais vous, vous baptiserez dans le Saint-Esprit.* Si donc Dieu leur a fait la même grâce qu'à nous qui avons cru à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je, moi, pour m'opposer à Dieu (1) ?» Cette déclaration du Prince des apôtres fit cesser les murmures; et, par le fait, tout le sacré collége fut affermi dans les véritables principes. On ne songea plus désormais qu'au grand but à poursuivre, savoir : la réunion des Juifs et des Gentils dans une seule et même Église. Il fallait se disperser en tous lieux pour l'atteindre. Avant de se séparer, les apôtres rédigèrent en commun, sous le nom de *Symbole*, un résumé substantiel de la doctrine chrétienne, qui devait être un lien d'unité entre les divers peuples. Jésus-Christ avait dit qu'*après qu'on l'aurait élevé de terre, il attirerait à lui toutes choses* (2); et ses apôtres n'avaient

(1) *Actes*, XI, 1-18.
(2) S. Jean, XII, 32.

pas achevé leur course que saint Paul disait aux Colossiens : « L'Évangile est ouï de toute créature qui est sous le ciel, il est prêché, il fructifie et croît par tout l'univers (1). »

Or, saint Paul, autrefois appelé Saul et le persécuteur acharné des chrétiens à Jérusalem, était devenu l'un des plus ardents propagateurs du christianisme. Après le miracle de sa conversion, il ne reparut dans cette ville que pour y voir saint Pierre et *pour le contempler* (2) comme le Prince des apôtres, comme le Pasteur de tout le troupeau de Jésus-Christ, comme la merveille de l'Église. Il resta quinze jours avec lui et il autorisa sa prédication par ce témoignage (3). Saint Pierre, prédicateur universel, institua saint Paul apôtre des nations, prédicateur particulier des Gentils, pendant qu'il s'occuperait encore du soin spécial des Juifs répandus au loin dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie ; car il se proposait de les grouper autour du siége qu'il allait établir à Antioche, métropole de l'Orient.

La suprématie pontificale de saint Pierre était donc acceptée, reconnue, honorée de tous et partout, sur ce siége provisoire ; seulement nul ne savait où serait placé le siége définitif que Dieu lui réservait. Mais une nuit le Seigneur apparut à son Vicaire et lui dit : « Lève-toi ; va prendre possession de l'Occident. Ce pays a besoin de

(1) *Aux Colossiens*, I, 5, 6, 23.
(2) *Aux Galates*, I, 18.
(3) Bossuet, *Méditations sur l'Évangile*, LXX°.

ta lumière (1). » Et le Prince des apôtres, instruit par le divin Maître d'une manière si expresse, quitta le siége d'Antioche, après avoir mis saint Évode à la tête de cette Église. En traversant la Palestine, il voulut visiter Jérusalem, berceau de la foi chrétienne, qui, dans cette circonstance, faillit devenir son tombeau. Hérode y persécutait les chrétiens, afin de se rendre populaire parmi les Juifs. Il ordonna l'arrestation de saint Pierre pour le faire mourir, comme il avait déjà fait mourir saint Jacques le Majeur. L'Église gémissait dans le deuil et dans les larmes, en voyant les apprêts du supplice. Mais la nuit qui précéda le jour où il devait avoir lieu, tandis que le Prince des apôtres dormait chargé de chaînes entre deux soldats, un ange l'éveilla au fond de la prison et lui dit : « Lève-toi promptement. » A ces mots, les chaînes tombent des mains du prisonnier. L'ange lui dit encore : « Mets ta ceinture et chausse tes sandales. » Saint Pierre obéit ; puis l'ange continue : « Prends ton vêtement et suis-moi. » Le Prince des apôtres s'imagine être dans un rêve et non pas dans une réalité surnaturelle. Enfin les portes de la prison s'ouvrent devant eux. Les voilà marchant ensemble jusqu'à l'extrémité de la rue, où saint Pierre va rester seul. Alors il se dit en lui-même : « C'est à présent que je reconnais véritablement que le Seigneur a envoyé son ange, et qu'il m'a délivré des mains d'Hérode et de toute l'attente du peuple (2). » En commémoration de l'em-

(1) Bolland., *Acta Sanct. Junii*, tom. V, pag. 412-413.
(2) *Actes*, XII, 6-11.

prisonnement du Prince des apôtres, l'Église a institué une fête universelle sous le nom de *Saint-Pierre-aux-Liens*. Cette dévotion pour le souverain Pontife n'a pas cessé dans le cours des siècles. L'Église prie et gémit toutes les fois que le Vicaire du Christ est persécuté.

Saint Pierre ne quitta Jérusalem qu'après avoir appris lui-même aux fidèles sa délivrance miraculeuse. Ensuite il dut se diriger vers Rome, parce qu'il fallait que cette capitale de l'empire des Césars, après avoir conquis tant de nations, devînt la capitale de l'empire de Jésus-Christ, pour faciliter la prédication de l'Evangile et l'affermissement de la foi sur toute la terre.

« Certes, dit notre grand évêque d'Orléans, quand le pêcheur de la Galilée fit dans cette Rome sa première et obscure entrée, passant inaperçu dans la foule du peuple, suivant, au milieu des monuments superbes et des temples fameux, la voie triomphale et sacrée, cachant sous sa robe de Juif une croix de bois, qui aurait dit que c'était là le successeur futur des maîtres du monde, et que le Dieu inconnu qu'il annonçait, un Crucifié, irait bientôt au Capitole détrôner les Césars et tous les dieux? C'était cependant ce qui allait se faire. Jupiter Capitolin est tombé; les Césars ne sont plus là; Rome a vu finir cet empire éternel que lui promettaient ses poëtes, et si elle est demeurée une grande chose sur la terre, c'est grâce à ce batelier qui vint avec son bâton de voyageur frapper à sa porte, lui apportant pour prix de son hospitalité, avec la croix du Calvaire, un empire

nouveau, l'empire universel et immortel des âmes (1). »

Le Prince des apôtres fonde cet empire en développant merveilleusement la haute vocation religieuse de Rome et de l'humanité. Sa prédication commence; elle est précédée, accompagnée, suivie et confirmée par des miracles. Un grand nombre de Romains demandent le baptême. Toutes les diverses classes de la société païenne, séparées dans l'Etat, vont peu à peu se réunir dans l'Église. Le sénateur Pudens, chef de l'illustre famille des Cornélius, ne veut point que le Vicaire de Jésus-Christ habite une obscure maison du faubourg *Transtevere*, et il le conduit dans son beau palais du mont Viminal pour qu'il y établisse la royauté immortelle de l'Église de Rome sur sa propre chaise curule, devenue le monument de la chaire que tous les voyageurs admirent encore aujourd'hui dans le temple de Saint-Pierre, sous la splendide coupole de Michel-Ange. Cette *chaire*, magnifique siége de bois orné en ivoire, avec des interstices en or, est renfermée dans un autre grand siége de bronze couronné de deux anges qui portent la tiare et les clefs. Elle s'élève sur un autel, soutenue d'un côté par saint Augustin et saint Ambroise, docteurs de l'Église latine, et de l'autre par saint Athanase et saint Jean Chrysostome, docteurs de l'Eglise grecque (2).

L'usage de la *sedia gestatoria* remonte donc au Prince des apôtres. Le jour où il s'assit pour la première fois sur le siége curule de Pudens est une date dont tous les

(1) *La Souveraineté pontificale*, pag. 19-20.
(2) Fea, *Description de Rome*, t. I, pag. 38.

siècles ont gardé le souvenir (18 janvier de l'an 42). Il commence, d'après le Diario, les vingt-cinq années du premier Pontificat; et tous les ans le monde catholique célèbre, le 18 janvier, par une cérémonie imposante, la fête de la Chaire de Saint-Pierre à Rome. C'est sur cette même chaire que tous les souverains Pontifes devaient s'asseoir, parce que, dit Bossuet, « tous les successeurs de saint Pierre sont un seul Pierre (1). » C'est dans le palais de Pudens, qui est la plus ancienne église de Rome, puisque le Prince des apôtres y célébrait les saints mystères, que tous les Papes habitèrent jusqu'à l'époque où Constantin leur donna le palais de Latran ; et le souverain Pontife a seul le droit d'y dire la messe, à moins qu'un cardinal n'y soit autorisé par un bref spécial. Enfin, c'est de là que le grand pêcheur d'hommes jetait ses filets en pleine humanité, créait des Églises nouvelles, et dirigeait la marche progressive de la société chrétienne, comme clef de la voûte catholique et chef de l'Église universelle.

Les nations chrétiennes tournaient déjà leurs regards vers cette Rome conquérante, qui se laissait conquérir à l'Évangile et dont saint Paul proclamait les louanges, parce que saint Pierre, suprême directeur des âmes, leur adressait sa première épître que nous devons considérer comme la première encyclique de la Papauté. «Vous êtes, disait-il, la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple conquis, afin que vous publiiez

(1) *Méditations sur l'Évangile*, LXX.

les grandeurs de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière; vous qui autrefois n'étiez pas son peuple, mais qui maintenant êtes le peuple de Dieu.» La parole du Prince des apôtres avait un retentissement si extraordinaire que Sénèque se crut en quelque sorte obligé d'y répondre au nom de la philosophie païenne, qui confondait les juifs avec les chrétiens. «La superstition judaïque, s'écriait-il, a fait de tels progrès que, dès maintenant, elle est reine dans tous les pays. Les vaincus ont donné des lois aux vainqueurs (1).» En ce moment, le célèbre philosophe, comblé des dons de la fortune, faisait l'éducation d'un nouvel empereur; et le pêcheur de la Galilée, dénué de tout, mais animé de l'Esprit divin, faisait l'éducation d'un nouveau genre humain. L'élève de Sénèque, c'est Néron; l'élève de saint Pierre, c'est le monde chrétien.

Sept années s'écoulent, durant lesquelles saint Pierre peut accomplir en paix sa mission universelle. Mais un jour vient où l'empereur le chasse de Rome, parce qu'il ne voit plus en lui qu'un sujet assez téméraire pour oser le destituer du souverain Pontificat. Avant le martyre que Jésus-Christ lui avait prédit, le Prince des apôtres prévoyait sans doute son bannissement, puisqu'il s'était donné des coadjuteurs, qui, durant son absence, prirent l'administration de l'Église mère et maîtresse. Quoi qu'il en soit, saint Pierre connut le premier ce triste chemin de l'exil que tant d'autres Papes devaient par-

(1) *Natur. Quest.*, lib. I, 7, in fine.

courir après lui : car sa vie particulière résume, à vrai dire, l'histoire générale de la Papauté.

Peu de temps après, le Prince des apôtres s'arrêtait à Jérusalem, où saint Paul vint le trouver. Il s'agissait alors de consacrer la liberté des Gentils par un grand acte d'autorité. En effet, la plupart d'entre eux n'étaient reçus dans l'Église d'Antioche qu'à la condition de se soumettre à l'observance mosaïque. Vainement saint Paul et saint Barnabé se prononçaient-ils contre une telle doctrine, en déclarant qu'il ne pouvait plus y avoir, au sein du christianisme, ni juifs ni païens, mais seulement des *chrétiens*. Cette déclaration, proclamée pour la première fois, ne fut pas généralement accueillie. Une division profonde avait éclaté lorsque *Jacques*, chef des diacres iérosolymitains, CÉPHAS et *Jean*, — *Jacobus, Cephas et Joannes* (1), — arrivèrent à Antioche comme collecteurs d'aumônes pour Jérusalem. Ces derniers, qui auraient dû s'occuper uniquement de l'objet de leur mission, prirent part aux débats et prêchèrent hautement un christianisme soumis à la condition des observances. Saint Paul, apôtre des nations, reprit vivement CÉPHAS, parce qu'il était le plus ardent promoteur de judaïsme. Enfin, pour mettre un terme à cette grave scission, il fut résolu de part et d'autre qu'on en appellerait au Prince des apôtres comme chef de l'Eglise. Mais saint Pierre, qui avait déjà réuni l'Eglise au sujet des Gentils, afin d'éclairer les fidèles de la circoncision sur sa conduite à

(1) S. Paul, *Aux Galates*, II, 9.

Césarée lors du baptême de Corneille, voulut assembler un concile à Jérusalem, où tous les principes seraient fixés.

Assurément on n'aurait jamais pu confondre le nom de *saint Pierre* avec celui de *Céphas*, placé au second rang par saint Paul, et qui devint le premier évêque de Limoges, si les corrupteurs des saintes Écritures ne s'étaient emparés de ce texte mal compris pour s'en faire une arme contre les croyances et les institutions chrétiennes. Il en est résulté que tous les libres penseurs ne cessent d'invoquer l'*heureuse résistance de saint Paul à l'égard de saint Pierre,* premier Pape, comme un précédent authentique, sous prétexte que des Pères de l'Église, aussi éminents par leur génie que par leur sainteté, mais n'attachant à ce petit fait aucune valeur considérable, n'en ont pas douté ou même l'ont affirmé. Pourtant saint Clément d'Alexandrie, Eusèbe, Théophylacte et saint Dorothée de Tyr ont primitivement soutenu qu'on avait tort de le croire; et depuis lors nos meilleurs critiques, le fameux Père Hardouin, Kerkherdère, le Père Mollembruck, Vallarsi et Zaccaria ont confirmé cette opinion, qui vient d'être mise hors de toute discussion par un remarquable travail du Révérend Père Pujol (1), et par la dialectique puissante de M. Edouard Dumont (2).

Après avoir observé qu'il est impossible que saint

(1) *Études religieuses, historiques et littéraires,* recueil publié par des Pères de la Compagnie de Jésus. Livraisons de juin et d'août 1865.

(2) *Le Monde* (journal), 2 juin 1865.

Pierre et saint Paul se soient jamais rencontrés à Antioche, puisque ce dernier déclare qu'il n'a vu le Prince des apôtres que deux fois, et chaque fois à Jérusalem : l'an 37, avant le commencement de son apostolat, et l'an 51, à l'époque du concile, nous laisserons la parole à M. Edouard Dumont. « Quoique les deux noms de *Céphas* et de *Pierre*, dit-il, aient pu, ce semble, se mettre indifféremment l'un pour l'autre, c'est toujours *Petrus* qu'on lit dans l'Évangile, dans les Actes des apôtres et dans les Épîtres, quand il s'agit de saint Pierre; quelquefois seulement, et très-rarement, on l'y voit désigné par son ancien nom de *Simon*. Il devait en être ainsi; il fallait que le nom très-significatif de ce chef apostolique, choisi comme un roc inébranlable pour fonder l'Eglise de Rome, mère et maîtresse de la catholicité, fût communiqué sous sa forme grecque et latine au monde grec et latin, c'est-à-dire à l'empire romain, centre de la prédication; et saint Paul, l'apôtre des Gentils, c'est-à-dire des païens de l'empire, ne devait pas le désigner autrement. Cela était d'autant plus nécessaire qu'il pouvait se trouver et qu'il se trouvait, en effet, quelque autre *Simon* et quelque autre *Céphas*, avec lesquels on aurait pu le confondre, tandis que personne au monde ne s'appelait *Pierre*, sinon l'ancien pêcheur de Galilée, devenu le Premier des apôtres, et que même, durant longtemps encore, personne ne porta ce nom, avant d'être baptisé sous son patronage. Or, dans les trois occasions où saint Paul écrivait le nom de *Céphas*, il serait pour le moins bizarre qu'il eût voulu

parler de saint Pierre, principalement dans l'épître aux Galates. Après l'avoir coup sur coup appelé *Pierre* en deux versets, pourquoi l'aurait-il tout aussitôt appelé *Céphas* au verset suivant, en plaçant le chef de l'apostolat au second rang des *colonnes de l'Église*, entre Jacques et Jean (1)? Et quelle étrange idée de garder exprès et de répéter peu après, deux fois, à deux versets de distance, le nom de *Céphas*, pour apprendre aux Galates qu'il a *résisté* à saint Pierre, qu'il vient de nommer à trois reprises? Ces nouveaux convertis n'auraient-ils pas été très-excusables de s'y tromper? La même remarque s'applique aux deux autres mentions du nom de *Céphas*. Il n'y a pas de trace d'un séjour de saint Pierre à Corinthe ; et, s'il y avait passé seulement quelques jours, n'est-il pas hors de toute vraisemblance que saint Paul n'en eût pas fait plus expresse mémoire? »

Enfin, le concile se réunit pour mettre un terme au mémorable conflit, sous la présidence de saint Pierre, dont le jugement est accepté par les partisans des deux doctrines contradictoires, qui seraient venus le chercher à Jérusalem, quoiqu'il se trouvât au milieu d'eux à Antioche ; quoiqu'il eût allumé lui-même les dissensions qu'il s'agissait d'éteindre, et qu'il dût être, conséquemment, juge et partie dans sa propre cause. Une opinion aussi absurde ne mérite pas le regard sérieux de l'histoire. Poursuivons donc. Saint Pierre ouvre le concile,

(1) Le R. P. Pujol a surabondamment prouvé que ces Jacques et Jean ne doivent pas plus être confondus avec les apôtres ainsi nommés, que ledit Céphas avec saint Pierre.

parle le premier et dit : « Mes frères, vous savez que Dieu m'a choisi d'entre vous, afin que les nations entendissent par ma bouche les paroles de l'Évangile, et qu'elles crussent. Et Dieu, qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, en leur donnant le Saint-Esprit aussi bien qu'à nous. Et il n'a point fait de différence entre nous et eux, ayant purifié leurs cœurs par la foi. Maintenant donc, pourquoi tentez-vous Dieu, en imposant aux disciples un joug que nos pères ni nous n'avons pu porter? Mais nous croyons que c'est par la grâce du Seigneur Jésus-Christ que nous serons sauvés aussi bien qu'eux. » Ainsi parla saint Pierre, jugeant le conflit avec son autorité apostolique. Saint Jean ne put pas exprimer le même sentiment, par la raison qu'il n'assistait pas au concile. Mais saint Jacques, l'apôtre et l'évêque de Jérusalem, déclara que ce n'était pas lui qui avait envoyé à Antioche Jacques, son premier diacre, avec les deux autres zélateurs outrés du judaïsme. Ensuite, le jugement du Prince des apôtres fut accepté par la sainte assemblée comme étant la volonté de l'Esprit-Saint. La décision en fut transmise avec cette formule : *Visum est Spiritui Sancto et nobis, — Il a paru au Saint-Esprit et à nous*, que tous les conciles généraux ont adoptée.

Et maintenant, faut-il croire que la prétendue remontrance adressée à saint Pierre par saint Paul fut postérieure au concile? En vérité, cette seconde hypothèse n'est plus une absurdité comme la première ; elle devient positivement un blasphème sacrilége. Car s'il en était

ainsi, la parole de Dieu ne serait pas infaillible; saint Pierre, le président du concile, l'auteur du décret, le chef de l'Église, l'aurait prouvé lui-même en foulant aux pieds l'ordre sacramentel de Jésus-Christ : *Confirme tes frères*, et en fléchissant devant quelques brouillons, après avoir pleinement justifié le nom de PIERRE que Dieu lui donna, par son inébranlable résistance au sanhédrin, à toutes les oppressions judaïques, à Hérode et même à César, le maître du monde !

N'insistons pas davantage. Disons seulement qu'il ressort de cette controverse quelque chose de plus grand, de plus sérieux et de plus positif. Ce qu'était alors Jérusalem par la présence de saint Pierre et de quelques-uns des plus illustres apôtres, Rome l'est devenue comme siége des successeurs de saint Pierre, assistés sans cesse de prélats éminents par leur doctrine et leur dignité. De même que le conflit d'Antioche fut porté à Jérusalem où se trouvait saint Pierre, de même, — et c'est une loi inviolable de l'Église, — toutes les causes difficiles de la foi seront portées à Rome, où se trouve son successeur ; de même que toutes les disputes cessèrent à la voix de saint Pierre, de même toute contention doit également cesser dès que saint Pierre a parlé par la bouche de son successeur; enfin, de même que le décret du concile de Jérusalem fut reçu comme un oracle de l'Esprit-Saint, de même tout concile particulier, soit de Rome, soit de n'importe quelle province, mais approuvé par le souverain Pontife, rend des arrêts qui ont force de loi dans l'É-



glise, et leur communique une puissance égale à celle des conciles œcuméniques, auxquels nul catholique ne refuse une autorité souveraine et infaillible (1).

Cependant le Prince des apôtres, exilé par l'empereur Claude, rentre à Rome sous le règne de Néron. Il y jouit d'une liberté entière, affermissant l'Église, étendant partout l'empire de la foi, luttant contre les superstitions, renversant l'impiété, écrasant le vice, exaltant la vertu, sous les yeux de ce tyran aux instincts de bête féroce. On regarde généralement comme un miracle de la Providence, non-seulement qu'il ait pu exercer de la sorte et sans trouble toutes les fonctions du suprême Pontificat, mais encore qu'il ait pu engager un combat solennel et public avec l'enfer, en présence du peuple, à deux pas de l'empereur. Simon le Magicien, à qui les Romains dressaient alors des statues, avait dit à Néron : « Je suis le Dieu saint ; je commande aux anges, et, pour le prouver, je m'élèverai en l'air devant tout le monde. » Cet homme parvint à une certaine hauteur, en se faisant enlever dans un char de feu par deux démons. Saint Pierre, qu'on avait conduit de force au théâtre, afin qu'il fût témoin de ce sacrilége, pria Jésus-Christ de confondre l'imposteur. Simon le Magicien se fracassa les jambes, tomba près de la loge impériale, et devint la risée d'une foule immense accourue à ce triste spectacle.

(1) L'abbé Roerbacher, *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, tom. VI, liv. XXV, pag. 327.

Depuis le retour de saint Pierre, les conversions se multipliaient dans la Ville éternelle et même dans le palais de Néron. Mais l'activité du Prince des apôtres ne se bornait pas à Rome ; elle s'étendait, au contraire, sur tout l'univers. Les évêques qu'il ordonnait, en sa qualité de souverain Pontife, allaient répandre la foi chrétienne dans les diverses contrées de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, y créer des Églises nouvelles au sein de l'Église catholique et y constituer l'autorité ecclésiastique, avec sa hiérarchie propre, spéciale, nécessaire. La religion chrétienne, selon la parole de son divin Fondateur, ne venait pas changer la loi, mais l'accomplir. Aussi l'ordre extérieur de l'Église n'est-il, sous bien des rapports, que celui de la nation juive perfectionné. Les lévites de l'ancienne loi se trouvent remplacés par un sacerdoce nouveau, dont les membres sont pris, non pas dans une race ou tribu distincte, ainsi que cela se pratiquait chez les Israélites, mais dans les diverses classes de la société religieuse. On lui donne le nom de *clergé*, terme qui signifie *succession, héritage*, afin de montrer que la communication de l'Esprit-Saint, descendu sur les apôtres, doit continuer dans leurs *successeurs*, depuis le premier jusqu'au dernier, c'est-à-dire jusqu'à la consommation des siècles.

La constitution de l'Église fut dès l'origine, en principe et en fait, ce qu'elle est encore aujourd'hui : une monarchie élective, représentative et universelle. Organisée ou connue du monde entier, son influence n'a positivement d'autres limites que les limites inconnues pour

nous que Dieu donne à sa propre puissance. Où trouver plus de liberté et autant d'égalité que dans cette monarchie spirituelle et temporelle, au sein de laquelle chacun et tous, le Prince et les sujets, l'individu et les assemblées, ne sont soumis et ne peuvent être soumis qu'à la loi divine ; et dont le Chef suprême, élu pour apprendre aux diverses races humaines qu'elles ont une communauté d'origine et de fin, de rédemption et de salut, n'est, ne peut et ne doit être que *le serviteur des serviteurs de Dieu* (1) ?

Sans doute, la suprématie monarchique du souverain Pontife ne fut point, au temps de saint Pierre, ce qu'elle fut quelques siècles plus tard. « Mais c'est en cela précisément, dit Joseph de Maistre, qu'elle se montre divine ; car tout ce qui existe légitimement et pour des siècles, existe d'abord en germe et se développe successivement (2). » Quant à la suprématie spirituelle établie par le Christ et devenue ainsi le fondement de l'Église catholique, elle exprime toutes les idées reçues en matière d'orthodoxie et ne doit rien aux événements. Emblème de l'unité religieuse et morale du genre humain, telle que le Catholicisme pouvait seul le réaliser conformément à sa mission divine, cette suprématie fut combattue ou niée par quiconque se proposa de démoraliser les peuples au moyen de l'hérésie : principe de toutes les divisions qui ont régné ou qui règnent encore dans la chrétienté. On prétendit se fonder sur ce que,

(1) M. Francis Lacombe, *Histoire de la Monarchie en Europe*, tom. Iᵉʳ.
(2) *Du Pape*, pag. 9. Lyon, 1844.

dans les temps apostoliques, nul titre particulier ne caractérisait, ne distinguait le souverain Pontife, puisqu'on donnait alors celui de *Pape* — terme grec signifiant *père* et *aïeul* — à tous les évêques, comme on l'avait donné peut-être à tous les apôtres, et qu'il n'a été exclusivement réservé au Vicaire du Christ que depuis Grégoire VII (1073). Mais il y avait aussi, dans les temps primitifs, plusieurs évêques, notamment ceux d'Antioche et d'Alexandrie, qui partageaient le titre de *patriarche* avec l'Évêque de Rome; toutefois celui-ci n'en avait pas moins sur eux, comme *Patriarche œcuménique* et comme souverain Pontife, une incontestable autorité.

« Quoiqu'il y ait eu plusieurs apôtres, dit saint Grégoire le Grand, il n'y a pourtant qu'un seul d'entre eux, placé en trois lieux différents, qui ait eu autorité sur les autres siéges. Saint Pierre a élevé au premier rang celui où il daigna se fixer et terminer sa carrière mortelle. C'est lui qui a illustré le siége où il envoya l'évangéliste son disciple (saint Marc). C'est encore lui qui établit le siége qu'il devait abandonner, après l'avoir occupé sept ans : ainsi ce n'est qu'un seul et même siége (1).... Les trois anciens patriarches sont donc assis sur une seule et même chaire apostolique ; ils exercent une suprématie, parce qu'ils ont hérité du siége de saint Pierre et de son Église, que le Christ fonda dans l'unité, en lui donnant un chef unique, pour présider aux trois

(1) *Epist. ad Eulog.*, lib. VII, ep. XL.

siéges principaux des trois cités royales, afin qu'elles fussent liées du nœud indissoluble de l'unité, et liassent étroitement les autres Églises au chef divinement institué pour être le sommet de l'unité entière (1). »

L'autorité du patriarche de Rome était donc positivement universelle, sans limites, absolue, tandis que celle des patriarches d'Antioche et d'Alexandrie était simplement locale et relative, leur juridiction ne dépassant pas les bornes de la province qu'ils administraient. Dans la suite, les Évêques de Rome accordèrent ce titre et cette dignité spirituelle à l'évêque de Jérusalem, à celui de Constantinople et à celui d'Aquilée, qui le transmit plus tard à l'évêque de Venise ; mais rien ne fut changé à l'égard du souverain Pontife, parce que rien ne pouvait l'être : l'unité du sacerdoce étant la garantie divine de l'unité, ou mieux de l'existence même de l'Église dans les sociétés humaines.

En effet, « le salut de l'Église, observe saint Jérôme, dépend d'un Pontife souverain. Si on ne lui donnait pas un certain pouvoir au-dessus de tous, il y aurait, dans l'Église, autant de schismes que d'évêques (2). » Ajoutons qu'il y aurait des Églises, mais pas d'Église ; des évêques, mais pas d'épiscopat. Il suit de là que si chaque peuple s'était constitué un gouvernement spirituel, à l'instar de son gouvernement politique, c'est-à-dire autonome, ne relevant que de lui-même et indépendant du souverain Pontife, chacun aurait eu sa législa-

(1) *Epist. ad Eulog.*, lib. VII, ep XLI.
(2) *Mélanges*, t. Ier, pag. 249.

tion morale et religieuse particulière; de sorte que les nations n'ayant plus rien de commun en tout ce qui constitue la suprême notion du droit et du devoir, dans l'État comme dans l'Église, l'humanité aurait cessé d'avoir une direction générale, universelle et surnaturelle, qui lui est toujours nécessaire pour l'accomplissement de ses propres destinées. Ainsi, la suprématie pontificale, base immuable de l'unité catholique, apostolique et romaine, exprime, en fait et en principe, non-seulement l'union absolue des peuples entre eux qui constitue l'immense famille humaine, mais encore l'union de l'homme avec Dieu qui établit l'origine et la fin de toute moralité sur la terre (1).

Saint Pierre, prince du collége apostolique, a donc la direction suprême, exerce le souverain Pontificat et garde l'unité dans l'autorité. C'est à lui qu'est le recours en dernier ressort; c'est lui qui promulgue les décisions et les décrets, qui juge les contentions et les litiges. Son pouvoir est absolu et illimité, tandis que celui des autres apôtres est relatif et limité aux fonctions qu'ils doivent remplir dans le sacerdoce. Or, comme l'épiscopat est la continuation de l'apostolat, en regard de la Papauté, les évêques agissent dans un cercle d'autant plus restreint que leur nombre se trouve plus considérable. Il y en eut bientôt dans les villes et dans les campagnes ; ces derniers étaient désignés sous le nom de *chorévêques*. Les fidèles qu'ils élevaient à la dignité de coopérateurs

(1) M. Francis Lacombe, *Histoire de la Monarchie en Europe*, tom. I.

et d'administrateurs des sacrements, prenaient le titre de *prêtres*, et ceux qui formaient le troisième degré de la hiérarchie ecclésiastique, prêchant, baptisant, dispensant les aumônes et soignant les pauvres, prenaient le titre de *diacres*, parce qu'ils étaient les successeurs des sept fidèles que les apôtres élurent à Jérusalem pour remplir ce pieux ministère. Ainsi le clergé, distinct des simples fidèles, se divisait en trois degrés, que l'on obtenait par la prière et par l'imposition des mains ; et chaque Église particulière dont un évêque était le chef, avait une existence propre au sein de l'Église universelle, dont le chef, siégeant à Rome, était le lien unique de tous les évêques, parce que « l'autorité ecclésiastique, dit Bossuet, premièrement établie en la personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à la condition d'être toujours ramenée à l'unité, et que tous ceux qui auront à l'exercer se doivent tenir inséparablement unis à la même chaire. C'est cette chaire romaine tant célébrée par les Pères, où ils ont exalté, comme à l'envi, « la principauté de la chaire apostolique, la principauté principale, la source de l'unité, et dans la place de Pierre l'éminent degré de la chaire sacerdotale ; l'Église mère, qui tient en sa main la conduite de toutes les Églises, le chef de l'épiscopat d'où part le rayon du gouvernement ; la chaire principale, la chaire unique en laquelle seule tous gardent l'unité (1). »

Ces grands principes résument admirablement

(1) *Sermon sur l'unité de l'Église.*

l'action naturelle et surnaturelle de saint Pierre dans le gouvernement de l'Église, pendant les vingt-cinq années que dura son Pontificat, le plus long qu'on ait jamais vu. — *Annos Petri non videbis.* — A sa voix, la lumière divine se répand dans le monde, et un peuple nouveau, créé par la parole évangélique, se forme autour du Prince des apôtres et sous les yeux de Néron, qui assouvit ses ombrageuses cruautés par des sentences de mort. Non content de s'attaquer à la vie des hommes, il fait brûler Rome, pour se donner l'horrible plaisir de chanter un hymne sur la destruction de Troie, en contemplant la destruction de la Ville éternelle. Mais la colère publique éclate enfin contre l'empereur-histrion. Tremblant au fond de son palais, il cherche des victimes humaines afin de distraire le peuple de l'incendie de ses maisons; et il ne trouve pas de plus beau spectacle à lui offrir que celui des chrétiens livrés aux bêtes, mis en croix ou brûlés vifs, parce qu'ils proclament, devant le fils d'Agrippine, l'existence d'un Dieu vengeur des crimes et rémunérateur de la vertu.

En ces jours néfastes, saint Pierre veillait, selon sa mission de Pasteur, à la garde du troupeau grandissant au milieu des supplices, et se préparait à sceller de son propre sang le témoignage de Jésus-Christ. Toutefois, cette persécution ne devait pas l'atteindre. Deux années s'écoulèrent, pendant lesquelles Néron semblait avoir oublié les chrétiens. Alors saint Pierre vit arriver à Rome saint Paul, dont l'ardent génie avait semé la foi en

Syrie, en Cilicie, à l'île de Chypre, en Pamphylie, en Pisidie, en Lycaonie, en Asie, en Phrygie, en Galatie, en Mysie, en Macédoine, en Grèce, et dont les voyages apostoliques sont la plus lumineuse explication de l'établissement du christianisme. L'Apôtre des nations rejoignait le Prince des apôtres, au moment où Néron avait pris la résolution de frapper les chefs de la nouvelle doctrine. Ils furent arrêtés et renfermés ensemble dans la prison Mamertine, aujourd'hui *San-Pietro in carcere*. Durant neuf mois entiers, leurs corps restèrent enchaînés; mais leur parole était libre comme leur âme. Quarante-neuf prisonniers, convertis par leurs prédications, voulurent être baptisés. Saint Pierre se mit à prier, et des eaux jaillirent aussitôt de dessous terre, formant une fontaine qui coule encore. Les fidèles de Rome et deux de ses propres gardiens, auxquels il a donné le baptême, désirent lui rendre la liberté. On le conjure de fuir; et le bon Pasteur cède à ses brebis inquiètes. Mais il rencontre Jésus-Christ à la porte de la ville appelée aujourd'hui Sainte-Marie *ad Passus*. — « *Domine, quò vadis?* Où allez-vous, Seigneur? « lui dit saint Pierre; et Jésus répondit : « Je vais à Rome pour y être de nouveau crucifié. — Ah! ce ne sera pas vous, Seigneur, qui serez crucifié à Rome, mais moi-même. — Va donc, et prends possession de la ville par ta mort (1). »

(1) Une modeste chapelle, appelée *Domine quò vadis*, ou Sainte-Marie *de Plantis*, marque la place de cette apparition ; et l'on peut voir encore, dans l'église de Saint-Sébastien, une pierre sur laquelle Jésus-Christ laissa l'empreinte de ses pieds.

Rentré dans la prison, saint Pierre fit ses adieux à la chrétienté en écrivant sa seconde épître, où l'on sent toute l'autorité de celui qui doit à jamais affermir ses frères. Il subit le martyre en même temps que saint Paul. Sur le chemin du supplice, l'un et l'autre annoncèrent à la nation juive sa dernière désolation, comme devant s'accomplir au premier jour; et ils confirmèrent ainsi la vocation des Gentils. En sa qualité de citoyen romain, l'Apôtre des nations fut décapité par la hache du licteur aux eaux Salviennes; le Prince des apôtres, en sa qualité de juif et de personne vile, fut attaché à la croix, sur le mont Janicule, non pas la tête en haut, mais la tête en bas, selon son propre désir, parce qu'il se croyait indigne de mourir comme le Sauveur (1).

« Mais pourquoi, dit Bossuet, voyons-nous ici l'apôtre saint Paul? Le mystère en serait long à déduire. Souvenez-vous seulement du grand partage où l'univers fut comme divisé entre Pierre et Paul; où Pierre, chargé de tout en général par sa primauté, et par un ordre exprès chargé des Gentils qu'il avait reçus en la personne de Cornélius le centurion, ne laisse pas, pour faciliter la prédication, de se charger du soin spécial des

(1) Voici les portraits des deux grands apôtres, que Nicéphore nous a conservés : « Saint Pierre n'était pas gros, mais plutôt d'une taille élancée; son visage était pâle et blanc, ses cheveux et sa barbe épais et crépus; ses yeux noirs étaient comme parsemés de sang, ses sourcils presque arrachés, le nez long, non aquilin, mais un peu écrasé. — Saint Paul était d'une nature petite, contractée et un peu courbée; il avait la face blanche, portant les traces d'un âge avancé, la tête médiocre, le regard beau, avec les sourcils tournés en dehors, le nez grand, recourbé gracieusement, la barbe épaisse et assez longue (liv. II, chap. XXVII). »

Juifs, commme Paul se chargea du soin spécial des Gentils. Puisqu'il fallait partager, il fallait que le premier eût les aînés; que le chef, à qui tout se devait unir, eût le peuple sur lequel le reste devait être enté, et que le Vicaire de Jésus-Christ eût le partage de Jésus-Christ même. Mais ce n'est pas encore assez, et il faut que Rome revienne au partage de saint Pierre; car encore que, comme chef de la gentilité, elle fût plus que toutes les autres villes comprise dans le partage de l'Apôtre des Gentils; comme chef de la chrétienté, il faut que Pierre y fonde l'Église. Ce n'est pas tout : il faut que la commission extraordinaire de Paul expire avec lui à Rome, et que, réunie à jamais, pour ainsi parler, à la chaire suprême de Pierre à laquelle elle était subordonnée, elle élève l'Église romaine au comble de l'autorité et de la gloire. Disons encore : quoique ces deux frères, saint Pierre et saint Paul, nouveaux fondateurs de Rome, plus heureux comme plus unis que ses deux premiers fondateurs, doivent consacrer ensemble l'Église romaine; quelque grand que soit saint Paul, en science, en dons spirituels, en charité, en courage; encore qu'il ait *travaillé plus que tous les apôtres* et qu'il paraisse étonné lui-même de ses grandes révélations et de l'excès de ses lumières, il faut que la parole de Jésus-Christ prévale. Rome ne sera pas la chaire de saint Paul, mais la chaire de saint Pierre. C'est sous ce titre qu'elle sera plus assurément le chef du monde. Et qui ne sait ce qu'a chanté le grand saint Prosper, il y a plus de douze cents ans : « Rome le siége de Pierre, devenue

sous ce titre le chef de l'ordre pastoral dans tout l'univers, s'assujettit par la religion ce qu'elle n'a pu subjuguer par les armes. » Que volontiers nous répétons ce sacré cantique d'un Père de l'Église gallicane ! C'est le cantique de la paix où, dans la grandeur de Rome, l'unité de toute l'Église est célébrée.

« Ainsi fut établie et fixée à Rome la chaire éternelle (1). »

Saint Pierre, premier Pape, fut mis à mort le 29 juin de l'an 67 (2); et le lendemain 30, saint Lin, deuxième Pape, était exalté pour recueillir tout son héritage, y compris le martyre. Initié au gouvernement de l'Église par le Prince des apôtres, qui l'avait nommé premier évêque de Besançon avant d'en faire son propre coadjuteur, il prit d'une main ferme l'autorité que Dieu lui accordait. S'il ordonna aux femmes de ne jamais paraître dans les assemblées chrétiennes que couvertes d'un voile, saint Lin défendit aux hommes de se livrer à l'impureté dans leurs propres assemblées. C'est autant pour leur libertinage que pour leur hérésie qu'il anathématisa Ménandre, faux Messie, et ses disciples, qui le considéraient comme envoyé de Dieu, pour détruire ici-bas l'empire des génies malfaisants auxquels ils attribuaient la création de l'homme et de l'univers. Saint Pierre avait déjà excommunié Simon le Magicien, saint Lin excommunia son successeur. L'excommunication, peine

(1) *Sermon sur l'unité de l'Église.*

(2) Nous suivons la chronologie adoptée par le cardinal Baronius, le frere Sangallo et le père Novaes.

toute morale, était la suprême ressource coercitive de la société chrétienne, alors qu'il fallait sévir contre les hérétiques, c'est-à-dire contre ceux qui, par une sacrilége interprétation des livres saints, cherchaient à faire prévaloir leurs idées subversives en ruinant la salutaire doctrine de l'Église, et à créer mille sectes diverses pour détruire l'empire absolu de l'unité.

Saint Lin, pontife suprême du nouveau sanctuaire, fut témoin de la destruction de Jérusalem, de l'extermination des Juifs et de la ruine complète de l'ancien sanctuaire. La religion primitive et le peuple juif ayant achevé leur mission, dès l'établissement de la foi chrétienne comme religion définitive, étaient condamnés à périr. La Synagogue n'avait plus sa raison d'être depuis la fondation de l'Église, qui accomplissait la loi divine. Néanmoins, «le peuple devait se survivre, dit un savant historien, mais non à l'état de peuple, et sa religion devait se perpétuer avec lui, mais sans la majesté de son temple et sans la perpétuité de son sacerdoce et de son sacrifice; tout devait durer, mais dans un état de ruine et de dispersion suffisant pour attester un mystère de punition permanente, exercée sur le peuple juif pour quelque crime impossible à racheter par la plus redoutable des expiations (1). »

Pendant que les prédictions de Jésus-Christ se réalisaient à Jérusalem, l'Église gagnait du terrain à Rome, et dans toutes les contrées de l'empire que le

(1) M. Laurentie, *Hist. de l'Emp. romain*, t. III, p. 62.

christianisme envahissait. Vespasien, absorbé par le gouvernement politique et l'administration des choses matérielles, ne se préoccupait guère de cette nouvelle direction imprimée à l'esprit humain, lorsqu'on vint lui dénoncer le chef des chrétiens, saint Lin, comme prenant le titre de souverain Pontife qui appartenait au domaine des Césars ; et l'empereur ordonna qu'on immolât immédiatement le sujet devenu son rival, puisqu'il osait lui disputer l'empire des âmes. La tête du premier successeur de saint Pierre tomba le 23 septembre de l'an 78. Ce fut un jour de deuil à Rome pour les chrétiens; mais il est devenu un jour de fête pour l'Église, qui célèbre le martyre de saint Lin, en disant : « Seigneur, vous l'avez couronné d'honneur et de gloire, et vous lui avez donné l'empire sur les œuvres de vos mains. »

Saint Clet ou saint Anaclet — deux noms qui désignent une seule et même personne — lui succéda et gouverna l'Église pendant douze ans. Il s'appelait d'abord Cletus ; mais Titus l'ayant exilé, à son retour il fut surnommé *Anacletus*, le *Rappelé : iterùm Cletus* (1). Les Grecs l'ont toujours appelé Ἀνέγκλητος, c'est-à-dire *Irrépréhensible*. Pour nous, ce mot résume tout son Pontificat. Il est honoré parmi les martyrs; et l'on croit qu'il fut au nombre des victimes immolées durant la féroce persécution de l'empereur Domitien (année 91).

Quoi qu'il en soit, avec saint Clément, son successeur immédiat, la Papauté s'impose à l'histoire. Ce souve-

(1) Henry de Riancey, *Histoire du monde*, t. V, p. 351, note.

rain Pontife, parent des Césars, mais plus grand par lui-même que par sa race, établit sur chacune des sept collines de Rome un notaire apostolique chargé de recueillir les *Actes* des martyrs, et d'enregistrer leurs noms, qui appartenaient désormais aux annales de l'Église. Saint Clément avait été l'un des compagnons de saint Paul dans ses voyages apostoliques, et le disciple bien-aimé de saint Pierre. Le prince des apôtres, qu'il voulut revoir sur le chemin de son supplice, lui avait dit en ce moment suprême : « Ne crains point, à cause de tes péchés, de prendre le gouvernement de l'Église. Pense plutôt que tu pécherais bien davantage, si tu laissais le peuple de Dieu s'abîmer au milieu des flots, lorsque tu peux le sauver par tes travaux. Tu sauveras ton âme en gagnant le ciel pour les autres (1). » Saint Clément se trouvait ainsi désigné aux fidèles, comme étant le plus capable, sinon le plus digne de les gouverner avec la puissance de chef unique et d'évêque. Toutefois, saint Lin et saint Clet ayant longtemps administré l'épiscopat de Rome sous la direction de saint Pierre, soit pendant son exil, soit pendant ses visites aux Églises, une partie des fidèles manifesta le désir de les élever successivement au suprême pontificat. Après avoir cédé la chaire de Pierre à saint Lin, saint Clément ne consentit à l'occuper que lorsque saint Clet se fut endormi dans le Seigneur. En renonçant à l'épiscopat, il avait donné la paix à l'Église de Rome; et Dieu se servit

(1) Le docteur Sepp, *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, t. III, p. 221.

ensuite de son épiscopat pour donner la paix à une autre Église (1).

Une grande division régnait alors parmi les chrétiens de Corinthe, où les laïques s'élevaient contre les prêtres, « ceux qui n'étaient connus de personne, dit Tillemont, contre ceux qui étaient dans l'estime de tout le monde, les fous contre les sages, les jeunes contre les vieux. » Saint Clément fit cesser un pareil scandale en leur écrivant une lettre « grande, admirable et qu'on eut coutume, pendant des siècles, de lire tout haut dans les églises (2), » parce qu'elle résumait toute la doctrine du Saint-Siége apostolique.

A l'avénement de l'empereur Trajan (an 98), saint Clément fut exilé dans la Chersonèse Taurique, où il mourut après avoir converti au christianisme tout le pays compris entre le Pont-Euxin et le Palus-Méotide. Suivant une légende, il aurait été noyé dans le Pont-Euxin, à une grande distance du rivage, pour que ses reliques ne restassent pas entre les mains des fidèles. Mais la mer s'étant miraculeusement retirée encore plus loin, son corps aurait été trouvé sur un rocher. Quelles que soient d'ailleurs les circonstances qui ont accompagné ou suivi la mort de saint Clément, on ne saurait douter qu'il ait glorieusement obtenu le titre de martyr que l'histoire et l'Église lui consacrent. « Lorsqu'il fut fait évêque de Rome, dit saint Irénée, il avait encore, si l'on peut ainsi parler, la voix des apôtres dans ses oreilles

(1) Tillemont, *Mém. pour servir à l'Hist. eccl.*, t. II, p. 168.
(2) Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. III, chap. XVI.



et leurs exemples sous les yeux. Origène l'appelle disciple des apôtres; Rufin ajoute : presque apôtre, et saint Clément d'Alexandrie lui donne même le titre d'apôtre (1). »

Dès que les chrétiens de Rome apprirent la mort de saint Clément Ier, ils proclamèrent saint Évariste chef de l'Église universelle (an 100). Un nouveau siècle commence avec ce nouveau Pape. Les temps apostoliques sont révolus. Saint Jean, seul survivant des douze apôtres, va mourir. L'inspiré de Pathmos a vu leur mission divine s'achever dans le martyre auquel ils ont succombé, mais dont il a triomphé par une grâce particulière, qui l'a rendu témoin de tous leurs combats et de toutes leurs victoires. Dieu voulait que son disciple bien-aimé vieillît en paix, au centre de l'Asie Mineure, d'où il pouvait surveiller les progrès des nombreuses Eglises qu'il avait fondées jusqu'à l'extrémité de l'Orient, sans cesser néanmoins de suivre l'action de la parole universelle, alors que saint André prêchait l'Évangile en Égypte, dans la Thrace et dans l'Achaïe; saint Philippe chez les Scythes et dans la haute Asie; saint Thomas chez les Parthes, les Perses, les Mèdes et les Indiens; saint Barthélemy dans la grande Arménie; saint Matthieu en Éthiopie; saint Simon en Mésopotamie; saint Jude en Syrie et dans l'Idumée; saint Mathias en Cappadoce; saint Jacques en Judée, et que saint Pierre, à qui la principauté pastorale avait été donnée par le Sauveur,

(1) Eusèbe, *ubi sup.*, liv. V, chap. VI.

établissait son siége définitif à Rome, ville maîtresse des Gaules et de la Germanie, de l'Afrique et des Espagnes, de la Grèce et de l'Asie Mineure. Car la chaire de Saint-Pierre devait s'élever au centre de l'Occident, parce que c'est de là seulement que le Prince des apôtres pouvait établir des rapports généraux entre toutes les Eglises, lier tous les membres de Jésus-Christ par sa propre autorité sans nuire à la liberté des autres apôtres, et constituer ainsi l'Église universelle avec l'unité du sacerdoce, exprimant l'unité de direction et l'unité du but que la civilisation chrétienne doit atteindre pour le salut du monde.

L'Église chrétienne et l'État païen sont donc en présence de l'un à l'autre bout de la terre. L'empereur a déjà fait périr quatre Papes; il en fera tuer un bien grand nombre à la seule fin d'anéantir la Papauté, qui arrache d'entre ses mains le gouvernement des âmes humaines. Les hommes passent et tombent, selon sa cruelle volonté; mais l'institution reste et grandit, parce qu'elle est divine, parce qu'elle est immortelle. C'est ainsi que la Papauté va se perpétuer sans interruption jusqu'à la consommation des siècles; car il faut qu'il y ait toujours dans le monde une parole infaillible et divine comme la parole de Jésus-Christ lui-même, une vertu pour remettre les péchés et sanctifier les âmes aussi efficace que la vertu même de Jésus-Christ; une autorité pour imposer la soumission, l'obéissance, et pour accomplir le salut du genre humain, aussi infailliblement que l'autorité même de Jésus-Christ; et enfin, une société

religieuse universelle, l'Église, ayant pour chef visible le Pape, vicaire du Christ, son chef invisible, et chargé de la suprême direction apostolique de l'humanité; l'Église, disons-nous, qui est née de Dieu, qui unit perpétuellement l'homme à Dieu, et qui fonde la béatitude en Dieu, aussi positivement que la société de Jésus lui-même vivant sur la terre au milieu de ses disciples (1).

L'Église prend l'homme au berceau, l'accompagne durant toute sa vie et ne l'abandonne qu'après sa mort, dans la tombe. De même la Papauté a pris la civilisation moderne à son origine ou, pour mieux dire, entre les mains de la barbarie, et elle ne l'abandonnera qu'à l'heure de sa complète dissolution. Nous allons la suivre maintenant dans les catacombes, dans les persécutions, dans les schismes, dans les hérésies, dans les révoltes, dans les guerres, dans les exils; et nous verrons ce frêle pouvoir, auquel Dieu a promis l'éternité, rester ferme sur sa base comme le roc qui s'élève, inébranlable, au-dessus des vagues orageuses du temps (2). Et tandis que les dynasties naissent et meurent dans l'histoire, tout en subissant les mêmes périls, les mêmes vicissitudes, les mêmes catastrophes qui mettent fin aux principautés humaines, la Papauté seule ne meurt jamais; car les Pontifes succèdent toujours aux Pontifes. C'est que la mission du Pape comme chef de l'Église est bien plus haute et bien plus nécessaire que celle des di-

(1) J. Alzog, *Histoire universelle de l'Église*, t. I, p. 124, trad. par Goschler.
(2) Hurter, *Vie d'Innocent III*, t. I, p. 79.

vers chefs d'États, puisqu'il doit fixer siècle à siècle, de génération en génération, la moralité de l'homme sur la terre, et produire ainsi, au nom du Père qui est dans le ciel, en vertu de la loi chrétienne (loi du progrès et règle suprême du sort de l'humanité), la manifestation incessante de Dieu. Chacun de ses actes apostoliques a donc et doit avoir un but sacré : celui de libérer toute société de la domination du faux et d'y maintenir ou d'y créer la domination du vrai, en opérant la transition de l'état actuel de l'homme où domine le mal à l'état futur et indispensable où dominera le bien, afin que notre espèce, délivrée du péché originel, puisse arriver, dans sa marche ascendante, au point final où ses destinées seront accomplies. Cette direction providentielle et surnaturelle que l'Eglise imprime à la conscience et à la pensée humaines, par l'organe du souverain Pontife, ne produirait pas ses résultats infailliblement salutaires, si son autorité n'était permanente et indestructible comme la pensée et la conscience humaines : ces instruments divins, au moyen desquels l'être raisonnable et terrestre est appelé à conquérir, par le christianisme et dans le christianisme, sa céleste immortalité.

CHAPITRE II.

LES PAPES DANS LES CATACOMBES.

(De l'an 100 à l'an 313.)

La Papauté laisse entrevoir déjà la puissance qu'elle doit acquérir dans le monde. — Les empereurs, chefs de religion, ne peuvent souffrir l'existence des Papes.—Martyre de saint Evariste.—Saint Alexandre Ier, sixième pape, martyr. — Saint Sixte Ier, septième pape, martyr. — Relations générales de la Papauté avec toutes les Églises : *Lettres formées*, *canoniques*, *décrétales*, *encycliques*, *brefs*, etc. — Saint Télesphore, huitième pape, martyr. — Temps héroïques des chrétiens et de la Papauté. — Saint Hygin, neuvième pape, martyr. — Saint Pie Ier, dixième pape, martyr. — Saint Anicet, onzième pape, martyr. — Élection de saint Soter, douzième pape. — Élection des évêques. — La Papauté, du fond des catacombes, exerce sa suprématie pontificale sur le monde entier. — Universalité de ses aumônes et de ses bienfaits.— Martyre de saint Soter. — Saint Eleuthère, treizième pape, martyr. — La Papauté en face des premiers hérétiques. — Premiers docteurs de l'Église. — Saint Victor Ier, quatorzième pape, martyr. — Brillant Pontificat. — Saint Zéphyrin, quinzième pape. — Grands massacres des Chrétiens.—Illustres apologistes et catéchistes. — Origène et Tertullien. — Chute de ce dernier. — Fermeté de saint Zéphyrin. — Sa mort et ses funérailles dans les catacombes.— Saint Calliste Ier, seizième pape. — Saint Urbin Ier, dix-septième pape, martyr. — Saint Pontien, dix-huitième pape, martyr. — Saint Anthère, dix-neuvième pape, martyr. —Élection miraculeuse de saint Fabien, vingtième pape. — Grandeur de son Pontificat.—Édit féroce de l'empereur Dèce. — Martyre de saint Fabien. — Long veuvage de l'Église. — Élection de saint Corneille, vingt-unième pape. — Novatien, antipape. — La Papauté sort triomphante de cette crise. — Martyre de saint Corneille. — Saint Luce Ier, vingt-deuxième pape, martyr. — Saint Étienne Ier, vingt-troisième pape.— La Papauté s'affirme dans un grand homme. — Prétendue contestation entre saint Étienne et saint Cyprien, au sujet du baptême conféré par les hérétiques. — Défense de ce grand évêque. — Martyre de saint Étienne et de saint Cyprien. — Saint Sixte II, vingt-quatrième pape, martyr. — Martyre de saint Laurent. — Autre veuvage de l'Église. — Saint Denys, vingt-cinquième pape. — Saint Félix Ier, vingt-sixième pape, martyr. — Saint Eutychian, vingt-septième pape, martyr. — Saint Caïus, vingt-

huitième pape, martyr. — Prétendue chute de saint Marcellin, vingt-neuvième pape, martyr. — Saint Marcel I[er], trentième pape, martyr. — Le souverain Pontife dans les écuries de l'empereur Maxence.— Saint Eusèbe, trente-unième pape, martyr. — Atroce persécution de l'empereur Dioclétien. — Maladie de Galère.— Édit de tolérance en faveur des Chrétiens.— Saint Melchiade ou Miltiade, trente-deuxième pape. — Maxence et Constantin se disputent l'Occident.— Constantin invoque le Dieu des chrétiens.— Apparitions célèbres. — Triomphe de Constantin. — Liberté de l'Église.— Édit de Milan qui lui restitue toutes les propriétés dont on l'avait dépouillée. — Chute finale du paganisme. — Victoire complète du christianisme et de la Papauté. — Résumé.

La Papauté, dès les premiers jours de son existence, nous a déjà fait entrevoir toute la grandeur humaine qu'elle doit acquérir dans la succession des siècles. Le principe en a été posé par saint Pierre lui-même à Jérusalem, avant que l'Église fût séparée de la Synagogue; et les Actes des apôtres le consacrent par l'histoire d'Ananias et de Saphira, qui manifeste la toute-puissance spirituelle et temporelle du gouvernement apostolique. Cette magistrature suprême est établie, reconnue, honorée, selon la doctrine et les exhortations de saint Paul ; et les fidèles invoquent le doux et pacifique arbitrage des souverains Pontifes, dont l'autorité s'étend à toutes les affaires séculières et religieuses, à toutes les contestations, à tous les différends, à tous les désaccords qui peuvent troubler la bonne harmonie des familles, au sein de la grande famille chrétienne.

Avec saint Pierre, cette magistrature passe de Jérusalem à Rome, où elle se fixe en même temps que l'Église principale. Elle siége d'abord au palais de Pudens; puis, quand les persécutions deviennent furieuses et atroces, elle se réfugie aux catacombes. « Rien, dit un

illustre prélat, rien n'était plus humble, plus caché, plus inaperçu, moins imposé par la force et plus volontairement accepté que ce pouvoir; et toutefois Rome s'en troublait (1). » Elle voyait avec stupeur se développer, dans ses murs et sur toute l'immense étendue de son empire, la société chrétienne ayant un Dieu unique, une constitution complète, des principes, des mœurs, des lois, une hiérarchie, un tribunal, un gouvernement en dehors et en opposition avec le gouvernement, les tribunaux, la hiérarchie, les lois, les mœurs, les principes, la constitution et les dieux de ses propres empereurs, dieux eux-mêmes! Plus les chrétiens se multipliaient, plus ses temples se vidaient; et tandis que les oracles se taisaient, mille voix étranges annonçaient l'érection prochaine d'un empire qui devait renverser le trône des Césars, fondé sur l'inégalité des conditions, sur l'antagonisme des patriciens, des citoyens libres et des esclaves, pour opérer la réconciliation universelle des hommes par la réhabilitation morale de chacun vis-à-vis de tous, proclamer l'égalité de leurs droits et de leurs devoirs et réaliser ainsi le grand principe de l'unité humaine, au nom et en vertu de l'unité divine.

Tous les successeurs d'Auguste, dieux et empereurs, devaient donc considérer la religion chrétienne comme une religion ennemie. Chefs spirituels du monde, et, à ce titre, maîtres de l'âme et du corps des divers peuples,

(1) Monseigneur l'évêque d'Orléans, *la Souveraineté pontificale*, p. 50.

ils résolurent d'exterminer les chrétiens, en commençant par leur chef, successeur de Pierre, et, à ce titre, grand pêcheur d'hommes, dont il prenait l'âme pour l'Église et ne laissait que le corps pour l'État. L'histoire de la Papauté ne fut plus dès lors qu'un long martyrologe. Mais, aussitôt qu'un Pape était tombé, un autre Pape se levait, sans faste, sans bruit, élu par le peuple et le clergé. A peine établie à Rome, la chaire de Pierre était plus ferme et plus puissante que le trône des Césars, puisqu'on y montait sans eux et malgré eux; puisque, sans eux et malgré eux, on annonçait, on organisait, on célébrait, par tout le monde, ce royaume du ciel qui n'est pas de ce monde. L'empereur ne pouvait donc voir, dans les institutions chrétiennes, qu'une sorte de provocation universelle, et d'autant plus offensante, qu'on anéantissait en lui-même le souverain pontificat inhérent à sa propre majesté. Aussi le farouche Dèce, dont le nom résume la persécution la plus acharnée, se réjouissait-il du long veuvage de l'Église, qui dura dix-sept mois après le martyre du pape saint Fabien, parce qu'il était impossible aux fidèles de se réunir, même dans les catacombes, pour lui donner un successeur.

En ce temps-là, Dèce répétait souvent aux proconsuls : « J'aime mieux un compétiteur à l'empire qu'un nouvel évêque de Rome (1). » Ces paroles significatives nous prouvent que l'empereur reconnaissait, dans l'Église de Rome, l'Église mère et maîtresse, et dans le Saint-Siége,

(1) Saint Cyprien, *Épist.* LXII.

le Siége suprême apostolique. Mais, ce qu'il énonçait hautement, tous ses prédécesseurs l'avaient soigneusement retenu caché, par orgueil, dans les mystères de leur conscience et de leur politique. C'est pour cela que Trajan, proclamé le meilleur des empereurs romains, quoiqu'il ait envoyé tant de chrétiens à la mort, fit tomber la tête du pape saint Evariste sous la hache des licteurs, dans la voie Appienne (109); et qu'Adrien immola successivement le pape saint Alexandre Ier (119) et le pape saint Sixte Ier (128), sans se douter que la Papauté prenait une vie nouvelle à leurs funérailles.

Arrêtons-nous au pontificat de ce dernier martyr, afin de montrer avec quelle touchante sollicitude il maintint, entre toutes les diverses Églises, le lien moral de l'unité. En vertu de sa propre juridiction comme successeur de saint Pierre, il ordonna que chaque évêque, appelé à Rome, rentrerait dans son diocèse muni d'une *lettre de communion* émanant de la pleine autorité du souverain Pontife, et tendant à rendre inaltérables l'obéissance au Saint-Siége, l'union et la tendresse mutuelle du Père commun de tous les fidèles et de tous les enfants de Jésus-Christ. Ces lettres étaient appelées *Formatæ, Formées*, à cause du sceau ou à cause de la formule particulière dont on se servait généralement pour les écrire. Il y en avait d'autres, du même genre, notamment celles intitulées *Canoniques*, lesquelles obtinrent la sanction du concile du Nicée, qui en prescrivit la teneur; et celles qu'on remettait, soit aux pèlerins, soit aux

clercs, intermédiaires de l'autorité pontificale, afin qu'ils fussent bien accueillis partout où ils se présenteraient. Parmi les lettres apostoliques, on distinguait encore : les *Décrétales*, écrites par les Papes en réponse à diverses consultations ou dans le but d'imposer leurs propres ordonnances ; les *Commmunitoires* ou *Mémoriales*, renfermant les instructions données aux légats pour les diriger dans l'accomplissement de leurs missions ; les *Encycliques* ou circulaires et les *Catholiques*, adressées à toutes les Églises de la chrétienté. N'oublions pas les *Brefs* qui, à l'origine, étaient des inventaires où les biens ecclésiastiques se trouvaient enregistrés, et qui servent maintenant à désigner les lettres missives des souverains Pontifes (1). Ces divers usages ne furent pas établis à la fois par tel ou tel Pape, mais successivement, selon les besoins de l'Église et de la Papauté.

A saint Sixte Ier, martyr, succéda un autre martyr : saint Télesphore, élu dans les catacombes sans doute, puisque, dès cette époque, il était impossible aux chré- de s'assembler ailleurs. La persécution s'exerçait avec une telle violence, qu'il fallait « se cacher pour se réunir, attendre la nuit, creuser des cavernes en terre, célébrer les cérémonies dans l'ombre (2). » On était recherché avec plus de fureur sous Adrien ou sous Antonin le Pieux, que sous Néron. « Il semble que les martyrs, dit M. Laurentie, en même temps qu'ils étaient un *témoignage*, devaient être aussi une *expia-*

(1) Artaud de Montor, *Hist. des souv. Pont.*, t. I, . 72-73.
(2) M. A. de Broglie, *L'Égl. et l'Emp. rom.*, t. I, p. 164.



tion; après le sang divin coulait le sang des justes, afin que l'humanité eût sa part dans le sacrifice qui était venu la relever de sa déchéance (1). » C'est l'âge héroïque du christianisme, allant au supplice le Pape en tête, comme toujours. Antonin le Pieux fit mourir à lui seul trois souverains Pontifes : saint Hygin (en 142), saint Pie Ier (le 12 juillet 150) et saint Anicet (en 161). Il faut entendre le cri déchirant des chrétiens de cette époque, tel qu'il a été gravé sur une pierre trouvée récemment dans les catacombes de Saint-Calliste : « O temps lamentable, où nous ne pouvons pas même offrir nos saints mystères et nos prières dans des cavernes! Quoi de plus misérable que la mort, puisque nous ne pouvons pas même être inhumés par nos amis et par nos proches! »

Saint Soter, successeur de saint Anicet, monta sur la chaire de saint Pierre, en même temps que Marc-Aurèle montait sur le trône des Césars. L'empereur y était porté par l'adoption d'Antonin, le souverain Pontife par l'élection des fidèles. Cette coutume fut établie dans les temps apostoliques. Lorsqu'il fallut remplacer Judas, afin de compléter le nombre des apôtres, les disciples élurent Mathias. Or, les apôtres, dit saint Cyprien, « étaient ce qu'était Pierre, ils participaient au même honneur et à la même puissance. Mais le commencement vient de l'unité ; la primauté est donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une Église de Jésus-Christ et une chaire;

(1) *Hist. de l'Emp. rom.*, t. II, p. 488-489.

ils sont tous pasteurs; mais on ne voit qu'un troupeau, que tous les apôtres doivent paître d'un même amour (1). » Selon ces principes, la succession des évêques, et celle du souverain Pontife lui-même, était recueillie par voie d'élection.

A chaque vacance d'un siége quelconque ou du premier de tous les siéges, il y avait donc un jour assigné pour la réunion des fidèles, des prêtres et des prélats consécrateurs, qui devaient faire cesser le veuvage de telle Église particulière ou de l'Église universelle. Quand l'assemblée avait désigné une personne, l'évêque principal disait aux autres évêques, aux prêtres et au peuple: « Est-ce là l'homme que vous désirez pour vous gouverner? » Et s'ils répondaient : « C'est lui, en vérité, » l'évêque leur disait encore : « Portez-vous tous témoignage sur lui qu'il est digne de cette grande, honorable et sainte autorité; qu'il a été pur dans la piété qu'il a envers Dieu; qu'il a observé la justice envers tous, et qu'il gouverne bien sa propre maison? » Lorsque les assistants avaient répondu trois fois, hautement, d'une manière affirmative, leur témoignage était enfin reçu. L'évêque procédait à l'ordination au milieu du silence général; et, debout sur les marches de l'autel, entre deux évêques ou prêtres consécrateurs, pendant que les diacres tenaient le saint Évangile sur la tête de l'ordinand, il adressait à Dieu cette prière:

« O vous, Dieu et Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ,

(1) *De unitate Ecclesiæ*.

Père plein de miséricorde et Dieu de toute consolation, qui habitez au plus haut des cieux, et qui abaissez vos regards sur les êtres les plus infimes ; vous qui avez connu toutes choses avant leur existence ; vous qui avez donné des lois à l'Église par le Verbe de votre amour ; qui, dès l'origine, avez préparé une nation sainte issue d'Abraham ; qui avez établi des pontifes et des prêtres, et n'avez point laissé votre sanctuaire sans ministres ; vous à qui il est agréable d'être glorifié dans ceux que vous avez choisis, faites descendre la force de votre Esprit, force qui dirige et qui éclaire et que vous avez donnée par votre bien-aimé Fils, Jésus-Christ, à vos saints Apôtres, qui, dans le lieu de votre sanctuaire ont fondé l'Église pour l'honneur et la gloire éternelle de votre nom. Vous qui connaissez les cœurs de tous, faites que votre serviteur ici présent, que vous avez élu pour les fonctions saintes de l'Épiscopat (ou du suprême Pontificat), accomplisse son ministère saintement et sans reproche, jour et nuit ; qu'il rende vos regards toujours propices, et vous présente les offrandes de votre sainte Église. Donnez-lui, par l'effusion de l'esprit épiscopal, la puissance de remettre les péchés, selon votre commandement, d'instituer des clercs comme vous l'avez ordonné, et de délier tout ce qui est lié, selon le pouvoir que vous avez conféré à vos Apôtres. Enfin, qu'il vous plaise dans sa mansuétude et dans la pureté de son cœur, et qu'il vous soit en odeur de suavité par votre Fils, Jésus-Christ, à qui nous rendons, ainsi qu'à vous et à l'Esprit-Saint, honneur et gloire, et dont nous honorons

la puissance, maintenant et toujours, et dans tous les siècles (1). »

On le voit : ce n'est pas l'illustration de sang ou de race que l'Église recherche dans l'homme qui doit être son chef ; mais ses vertus, sa dignité, sa charité, en un mot sa personnalité morale. A tous ces titres, saint Soter occupait le faîte de l'édifice dont le sacerdoce est le fondement et dont les évêques sont les colonnes. Il veillait avec un soin pieux aux larges distributions d'aumônes que l'Église de Rome avait coutume de répandre, grâce à la libéralité des fidèles, parmi les chrétiens indigents de l'Europe et de l'Asie. Voici en quels termes saint Denys, évêque de Corinthe, félicite le clergé romain : « Dès le commencement de notre religion, dit-il, vous avez été habitué à prodiguer des secours de tous genres aux fidèles ; vous avez soulagé la pauvreté de toutes les Églises par les offrandes que votre charité leur a adressées ; vous avez fourni à vos frères, condamnés aux mines, de quoi subvenir à leurs besoins, et vous avez invariablement gardé cette louable coutume que vos ancêtres vous ont transmise. Soter, votre évêque, loin de la diminuer ou de l'affaiblir, la fortifie en faisant distribuer des aumônes destinées au soulagement des fidèles, et en consolant, par la douceur de ses discours et avec une tendresse paternelle, nos frères qui visitent la cité de Rome (2). »

(1) Mgr Croice, *Hist. de l'Église de Rome sous les pontificats de saint Victor, saint Zéphyrin et saint Calliste*, p. 38 et suiv.
(2) Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. V, chap. XXII.

Ainsi la Papauté, même dans les catacombes, était assez riche en autorité, en ressources matérielles de tout genre, pour être la bienfaitrice universelle de toute la catholicité, qu'elle nourrissait du pur froment de sa doctrine. Cependant les Papes, malgré tant de richesses, ne vivaient pas moins en état de pauvreté, puisque saint Pie Ier, prédécesseur de saint Soter, nous apprend qu'il s'était retiré dans une maison dont on lui avait fait don, pour y demeurer avec ses prêtres, *indigents comme lui*. Toutes les ressources de l'Église de Rome étaient donc consacrées, non pas à la personne du souverain Pontife, mais à l'entretien des clercs, des veuves, des orphelins et des pauvres, à la propagation de la foi, à la fondation de nouvelles chrétientés. « Dans le temps même des plus violentes persécutions, dit monseigneur l'évêque d'Orléans, dans ces jours où l'Église romaine, glorieuse martyre du Seigneur, versait son sang au Colisée, elle exerçait déjà dans le monde entier, sur tous les fidèles dispersés, sa souveraineté spirituelle ; et dès lors Dieu lui donna tous les moyens temporels dont elle avait besoin pour l'exercice de cette autorité sacrée. Mère et maîtresse de toutes les Églises, l'Église de Rome était dès lors, comme elle devait l'être, la plus riche en ressources, la plus puissante en action et aussi la plus généreuse en libéralités. Les fidèles, répandus sur la face de la terre, la vénéraient comme le centre de la catholicité, et lui prodiguaient leurs biens avec leur obéissance et leur amour. Ils ne voulaient pas que le chef de la religion et le Vicaire de Jésus-Christ fût au-dessous des immenses

besoins de son administration spirituelle. Ils voulaient que le Pape pût suffire à toutes les exigences de la mission universelle qui lui était donnée, à toutes les énormes dépenses qu'il était obligé de faire pour le salut de tant de peuples confiés à ses soins, aussi bien que pour les nations encore infidèles auxquelles il devait envoyer les lumières de la foi avec des évêques, des prêtres, des diacres, des missionnaires apostoliques (1).»

Rien ne pouvait distraire la Papauté de l'accomplissement de ce ministère sacré, malgré tout ce qu'entreprirent contre elle ses deux plus implacables ennemis : les empereurs et les hérésies. Marc-Aurèle inscrivit le nom de saint Soter dans le nécrologe des martyrs (en 177); mais, sous son règne, le paganisme mourut exécuté par le doute philosophique. Les dieux s'en sont donc allés, quand arrive Commode, empereur ou dieu-monstre, qui fait trembler l'humanité ! Cependant il néglige le pape saint Éleuthère, quoiqu'il aime à verser lui-même le sang humain ; et l'Église, au milieu des atrocités impériales, trouverait la tranquillité dans l'ordre, si les hérétiques ne cherchaient pas, dès cette époque, à faire prévaloir leur négation subversive sur l'affirmation salutaire du souverain Pontife. Il suffisait à ces êtres pervers de reconnaître que la direction spirituelle imprimée par la Papauté fût la seule voie de salut ouverte à l'espèce humaine, pour qu'ils se déchaînassent, mystérieusement d'abord, ensuite hautement, contre les progrès du

(1) *La Souveraineté pontificale*, p. 81-82.

christianisme, et pour qu'ils s'efforçassent d'y introduire une confusion satanique dans l'interprétation des livres sacrés, comme dans l'acceptation de ses préceptes et de ses dogmes (1). Chose remarquable ! tous les sectaires, désunis en apparence, mais non en réalité, se réunirent eux-mêmes sous le titre général de *gnostiques* ou sages, espérant cacher ainsi leur systématique perversité. La plupart d'entre eux proclamèrent la communauté des biens comme principe de la vie civile, et la sanctification de l'impudicité comme principe de la vie morale.

Après avoir eu leurs martyrs, l'Église et la Papauté eurent leurs docteurs, notamment : saint Apollinaire d'Hiéraple, saint Denys de Corinthe, saint Irénée de Lyon et saint Théophile d'Antioche, qui rejetèrent dans l'ombre ces mensonges sordides enseignés sous le nom d'*Évangile de la vérité* par les disciples de Valentin, et qui firent briller d'un vif éclat la vérité de l'Évangile. Saint Hygin avait déjà condamné d'aussi fatales doctrines ; et saint Soter, quoique très-préoccupé des tortures physiques éprouvées par les fidèles qu'on enterrait vivants dans les mines, remplit ses devoirs spirituels avec le même zèle que saint Éleuthère. Ces deux Papes frappèrent d'anathème les sectateurs de Montan, qui considéraient leur triste chef comme l'incarnation de l'Esprit-Saint (2). On sait que saint Éleuthère

(1) M. Francis Lacombe, *Études sur les Socialistes*, partie Ire, chap. v.

(2) M. l'abbé Gorini, *Défense de l'Église contre les erreurs historiques*, t. II, p. 34 et suiv.



donna sa vie pour la foi; mais on ignore les circonstances de sa mort (an 186). Il fut remplacé par saint Victor Ier, que saint Jérôme a surnommé *le premier Père de l'Église latine.* Dans un concile qu'il tint à Rome, ce Pape fit résoudre la grande question de la célébration de la Pâque, pour ramener à l'unité les diverses Églises d'Orient qui suivaient la coutume juive, au lieu de suivre la tradition de saint Pierre, comme toutes les Églises d'Occident. Les décrets du concile, portant en tête le nom du pape saint Victor Ier, furent envoyés aux principaux évêques des provinces (1), invités par le souverain Pontife à réunir les évêques suffragants autour de leurs siéges métropolitains. L'épiscopat du monde entier applaudit aux décrets de Rome, à l'exception de Polycrate, évêque d'Éphèse, qui, exprimant les sentiments des Églises de l'Asie proconsulaire, défendit avec obstination la coutume juive et déclara hautement qu'il ne se laisserait pas effrayer par des menaces (2). Autant les lettres des divers conciles avaient réjoui le Pape, autant celle de Polycrate l'attrista. Mais, se voyant bravé sur la chaire apostolique des hauteurs de laquelle il devait confirmer ses frères, saint Victor n'hésita pas à déclarer coupables de sentiments contraires à la foi orthodoxe et séparés de la communion de l'Église tous les évêques de l'Asie et des provinces voisines, qui s'unissaient à Polycrate. Cet acte de fermeté eut des résultats salutaires; car les évêques asiatiques, revenus aux vrais principes chré-

(1) Dom. Coustant, *Epist. rom. Pontif.*, in *Victor.*, § 1, n° 1 et seqq.
(2) Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. V, chap. XXIV.

tiens, rejetèrent enfin les derniers restes du levain judaïque et ne voulurent plus célébrer la fête de la résurrection de Jésus-Christ un autre jour que le dimanche, conformément aux décrets promulgués par le Pape. Ainsi, dès que l'autorité pontificale s'est prononcée en matière de foi et de discipline, on voit resplendir la puissance morale du Saint-Siége, d'où partent et où vont aboutir, comme autant de rayons à leur centre, toutes les Églises de l'univers.

Le glorieux pontificat de saint Victor I[er] s'acheva dans le martyre (en 202), et celui de saint Zéphyrin commença aussitôt, quoique la destruction de l'Église, qui se présentait, au III[e] siècle, comme un gouvernement rival, sous l'autorité des Papes, fût devenue, pour les empereurs, la principale affaire de l'État. Plus ils se sentaient niés dans l'opinion, plus ils s'affirmaient d'une manière sanglante dans leurs actes ; et, selon la remarque d'un profond historien, « l'unité du monde finissant luttait avec l'énergie du désespoir contre une unité spirituelle qui la détruisait en la remplaçant (1). » C'est l'époque des grands massacres systématiques et peu interrompus ; mais c'est aussi l'époque des grands catéchistes et des grands apologistes, d'Origène et de Tertullien. Ce dernier, s'adressant *aux souverains magistrats de l'empire romain*, leur reproche, en termes admirables, toutes les cruautés qu'ils exercent contre les chrétiens : « Qu'avez-vous remarqué que nous ayons fait, leur dit-il, pour nous venger ?.. Une seule nuit, avec quelques flambeaux, pourrait nous

(1) M. A. de Broglie, *l'Église et l'Emp. rom.*, t. I, p. 169-170.

satisfaire abondamment, s'il nous était permis de rendre le mal pour le mal ; et, si nous voulions nous déclarer ouvertement vos ennemis, manquerions-nous de forces et de troupes? Quelque nation que ce soit est-elle plus nombreuse que toutes les nations du monde? Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons tout, vos villes, vos îles, vos châteaux, vos bourgades, vos camps, vos tribus, le palais, le sénat, la place; nous ne vous laissons que vos temples. » La sublime fierté de ces paroles devait blesser l'orgueil des Césars et faire prévoir la chute prochaine de ce chrétien de Carthage, qui rugissait comme un lion. Trouvant l'Église trop accessible à la pénitence, parce qu'elle recevait dans son sein tous les pécheurs repentants, il devint hérétique par excès de zèle et tonna contre le Pontife chargé du vicariat de Jésus-Christ, pour être l'organe de son inépuisable miséricorde. « J'apprends, s'écriait-il, qu'on a publié un décret solennel. *L'Évêque des évêques* dit : Je remets les péchés d'adultère et de fornication à ceux qui auront accompli leur pénitence. Une pareille doctrine devrait être lue, non pas dans les églises, mais dans les lieux de prostitution. » Le Pape, bravé par Tertullien, fulmina l'anathème contre lui et les autres disciples de Montan, qui l'appelaient *le Paraclet*.

Il devenait plus que jamais nécessaire d'affermir le gouvernement ecclésiastique, alors que tant de sectaires ne songeaient qu'à détruire son centre d'unité. C'est ainsi que saint Zéphyrin s'appliqua tout entier, pendant les dix-sept années de son Pontificat, à maintenir la

pureté de la foi et la discipline dans le clergé, devenu par sa science et par sa vertu l'unique lumière du monde. Quoique son nom soit inscrit dans le *Martyrologe romain*, on croit que, seul de tous les Pontifes qui s'étaient assis jusqu'alors sur la chaire de Saint-Pierre, il ne mourut pas de la main des licteurs, parce que les premiers chrétiens donnaient ordinairement le titre de martyrs aux simples confesseurs. Le corps de saint Zéphyrin fut porté par les fidèles au cimetière dont la dénomination fait revivre encore sa mémoire. Les sombres galeries souterraines retentirent de chants funèbres. L'Église en deuil s'écriait d'une voix émue : « Devant le Seigneur, la mort des saints est précieuse. Retourne à ton repos, ô mon âme ! car le Seigneur t'a récompensée. La mémoire du juste sera bénie. Les âmes des justes sont dans les mains du Seigneur. » On entoura le corps inanimé de linges blancs et de toutes sortes d'aromates; puis on le descendit au fond d'un sépulcre taillé dans le roc, et l'on célébra les saints mystères. Après la messe de *Requiem*, le prélat officiant fit entendre ces saintes paroles :

« O vous, Dieu immortel et sans fin, à qui tout être mortel et immortel doit son existence, vous qui avez créé l'homme citoyen de ce monde et sujet à la mort, vous qui avez promis qu'il ressusciterait… abaissez vos regards sur votre serviteur, que vous avez choisi et que vous avez appelé à un autre état. Pardonnez-lui les iniquités qu'il a commises contre vous et rendez-lui vos anges favorables ; placez-le dans le sein des patriarches, des prophètes, des apôtres et de tous ceux qui vous ont

satisfait depuis l'origine du monde. Recevez-le où il n'y a ni douleur, ni peine, ni trouble, mais où vous avez créé un séjour de repos pour les saints, une région de tranquillité pour les justes et pour tous ceux qui contemplent la gloire du Christ (1). »

A la fin de l'absoute, la pierre funéraire fut scellée sur le sépulcre de saint Zéphyrin, qu'on avait rempli de parfums et de fleurs, selon la coutume des Juifs adoptée par les premiers chrétiens. Le lendemain, on élut un esclave affranchi pour souverain Pontife (219). C'était saint Calliste Ier, qui, sous son prédécesseur, avait été chargé de l'administration des affaires ecclésiastiques, en même temps que de la surveillance d'un cimetière qu'il fit rétablir sur la voie Appienne et auquel il transmit son propre nom. Quarante-six Papes et cent-soixante-quatorze mille martyrs furent successivement enterrés dans le cimetière de Saint-Calliste, où les chrétiens transportèrent les reliques de saint Pierre et de saint Paul, afin de les soustraire aux profanations des païens. Sur la porte de ces catacombes, on lit ce passage de saint Jérôme, qui en est la plus exacte description.

« Lorsque, dans ma jeunesse, je m'adonnais aux études libérales, j'avais coutume d'aller, le dimanche, avec les jeunes gens de mon âge qui étudiaient avec moi, visiter les tombeaux des apôtres et des martyrs. Souvent même nous parcourions ces souterrains, creusés dans les profondeurs de la terre, dont les parois, à droite et à

(1) *Constitutions apostoliques.*

gauche, sont garnies de squelettes. Ces lieux sont si obscurs qu'on croit voir se réaliser la menace des prophètes, *qu'ils descendent vivants dans les enfers*. Quelquefois une faible clarté, se glissant par une étroite ouverture, tempère la silencieuse horreur des ténèbres; mais si vous avancez encore, vous vous retrouvez dans une nuit profonde, et il vous souvient des vers de Virgile : *de toutes parts l'horreur et jusqu'au silence pénètrent nos âmes d'effroi.* »

Les catacombes sont d'anciennes carrières d'où l'on retirait primitivement le sable et la pouzzolane, que les Romains mêlaient avec de la chaux, pour faire ce ciment incomparable dont ils revêtaient leurs indestructibles monuments. Après avoir servi à l'orgueil et à la fortune de je ne sais combien de générations humaines, elles servent désormais à cacher les douleurs et l'humilité de la première société chrétienne, obligée de s'ensevelir, vivante et morte, au fond de ces cavernes, afin d'échapper, s'il est possible, à la fureur des persécutions. Formée en grande partie d'hommes du peuple, ainsi que toute autre société, elle s'occupe d'embellir et d'accroître sa demeure souterraine qui deviendra bientôt une immense ville, ayant ses rues, ses places publiques, ses carrefours, ses galeries à trois et quatre étages reliés entre eux par de larges escaliers, ses oratoires ornés de peintures où sont reproduites les principales scènes de la Bible et de l'Évangile, ses fontaines tenant lieu de baptistères ; ses sépulcres, décorés de fleurs en guirlandes et en faisceaux, où sont sculptés les emblèmes

du martyre et d'où s'élancent des victoires ailées, tenant une palme et une couronne : œuvres naïves de petits artisans, que les plus illustres artistes recherchent pieusement depuis le XVIe siècle. Mais Dieu réservait à l'auguste Pie IX, qui inspire avec tant d'ardeur les beaux travaux de la *Commission d'archéologie sacrée* au milieu de tous les périls et de toutes les conjurations actuellement ourdies contre la souveraineté pontificale, d'être le premier à découvrir les sépultures primitives des Papes du IIIe siècle, dont l'existence, presque semblable à la sienne, marque l'ère la plus sinistre et la plus triomphante de l'histoire de la Papauté.

Tandis que les chrétiens se sanctifiaient au fond de leurs cavernes, Héliogabale faisait un lieu infâme de son palais impérial. Dieu avait déjà punit cet empereur par la main des prétoriens, qui le mirent à mort, et jetèrent son cadavre dans le Tibre, quand la populace de Rome vint assaillir la maison habitée par saint Calliste, et précipiter dans la rue le vénérable Pontife. On le releva pour le flageller et le conduire en prison, où il resta sans recevoir la moindre nourriture ; plus tard on l'en fit sortir, afin de le torturer de nouveau et d'une manière plus cruelle, en le jetant dans un puits où il mourut (14 octobre 222). Saint Calliste Ier subit ces divers supplices presque sous les yeux de l'empereur Alexandre Sévère, qui faisait graver, dans la salle de ses propres audiences et sur les monuments publics, cette maxime sublime de Jésus-Christ : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même.*

Le César païen se proposait d'élever un temple au divin Sauveur ; mais les aruspices l'en dissuadèrent sous prétexte qu'il n'en fallait pas davantage pour que tout le peuple romain abandonnât les temples des dieux et se fît chrétien. Alexandre Sévère autorisa néanmoins la construction d'une église à Rome, sur un terrain dont la propriété était contestée aux chrétiens par des cabaretiers. « Il vaut mieux, déclara l'empereur, que Dieu soit loué n'importe comment dans ce lieu, que d'y voir une taverne (1). »

Pour la première fois, depuis deux siècles, les chrétiens peuvent donc se montrer et bâtir une église sur la voie publique de Rome. La populace, irritée contre l'empereur, s'en prend à la personne du Pape. Saint Urbain Ier, n'étant plus en sûreté dans la maison de Pudens, est obligé de se réfugier dans les catacombes, afin d'échapper au sort de l'héroïque martyr qu'il remplace. Et c'est là qu'il passe désormais les jours et les nuits, fortifiant la foi des fidèles qui l'entourent, répondant aux consultations sans cesse renouvelées de toutes les Églises, couvrant les mers de nombreux vaisseaux chargés de ses aumônes, gouvernant l'Église universelle avec la même autorité religieuse que s'il habitait un palais de Rome, au milieu de la toute-puissance (2). Ainsi le Pape s'abîmait, en quelque sorte, dans les suprêmes fonctions de la Papauté, soit qu'il demeurât au mont Viminal, soit qu'il séjournât aux catacombes.

(1) Ælius Lampridius, *Historiæ Augustæ scriptores*, p. 197.
(2) B. Poujoulat, *Hist. des Papes*, t. I, p. 105.

Saint Urbain Ier n'en sortit que pour comparaître devant le tribunal d'Amachius, comme accusé de séduction. « Oui, s'écria le souverain Pontife ; c'est moi qui séduis les hommes afin de leur faire abandonner la voie de l'iniquité et de les conduire dans la voie de la justice. » Comme il marchait au supplice entre deux jeunes prêtres condamnés à mourir avec lui, ce vieillard sacré leur dit : « Jusqu'ici nous n'avons vu le Seigneur que dans un miroir et comme en énigme, voici le moment où nous allons le voir face à face (25 mai 231). »

La fureur d'Amachius passa tout entière dans l'âme de l'empereur Maximin, successeur d'Alexandre Sévère. Celui-ci, cruel malgré lui, par situation politique, s'était contenté d'exiler le chef des chrétiens, saint Pontien, qui avait succédé à saint Urbain Ier; mais le nouveau César envoya ses licteurs le mettre à mort dans l'île Tavolato, où il était relégué (19 novembre 235). Peu de jours après, saint Anthère devenait Pape dans les catacombes (3 décembre 235). Son premier soin fut de rassembler tous les registres où s'inscrivaient, depuis saint Clément Ier, les *Actes* des martyrs, qu'il voulait mettre à l'abri de l'incendie; car, en ce temps, les païens livraient aux flammes presque toutes les propriétés des chrétiens. Cela suffit pour signaler le souverain Pontife à la rage des magistrats persécuteurs. Traîné devant Maxime, préfet du prétoire, il fut déclaré coupable d'avoir honoré *la mémoire des ennemis de l'empire et des dieux*. Sa tête tomba le 3 janvier 236, un mois après qu'il eut été élevé à la chaire de Saint-Pierre.

Pendant que les fidèles, réunis dans les catacombes, lui cherchaient un successeur, on vit une colombe planer longtemps sur la tête des prélats et des prêtres les plus illustres, et puis arrêter son vol sur celle d'un homme complétement inconnu de tous. Cette colombe, rappelant aux chrétiens la forme sous laquelle était descendu le Saint-Esprit, pour se poser sur le front du Sauveur, lorsqu'il sortit des eaux du Jourdain, parut être envoyée par Dieu afin de fixer les suffrages. L'inconnu fut proclamé Pape d'une voix unanime, quoiqu'il n'eût aucun caractère ecclésiastique. On lui donna immédiatement tous les ordres de la cléricature (1); et il prit possession de la chaire de saint Pierre, qu'il allait illustrer sous le nom de Fabien. Sans négliger l'Église de Rome, il consacra tout son pontificat à étendre la foi en Italie et dans les Gaules, à surveiller la rédaction des *Actes* des martyrs, à leur dédier de nombreux autels, à régulariser la distribution des aumônes dans les diverses régions chrétiennes où les fidèles avaient besoin d'encouragements et de secours, à extirper les hérésies et à maintenir l'unité au sein de l'Église universelle. Ce grand homme de bien conquit le monde par ses propres vertus autant que par son autorité sacrée. L'illustre Origène, grand lui-même dès sa naissance, dit saint Jérôme, se faisait un devoir de soumettre toutes ses doctrines religieuses au jugement de la Papauté, dont saint Fabien était la plus haute expression. Une telle

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. VI, chap. XXIX.

puissance morale fit bientôt peur à cet empereur Dèce, qui aurait plutôt supporté un prince rival dans ses armées que le Pape dans les murs de Rome. Il résolut de persécuter les chrétiens avec la dernière barbarie; et saint Fabien fut une de ses premières victimes (20 janvier 250). La mort glorieuse de ce Pontife, dit saint Cyprien, répondit à la pureté, à la sainteté, à l'intégrité de sa vie. Elle servit d'exemple aux fidèles, frappés de terreur par un édit si épouvantable *qu'il était de nature*, selon saint Denys d'Alexandrie, *à faire tomber les élus mêmes.*

Autrefois les empereurs ne faisaient que renouveler, sous chaque règne particulier, cette vieille maxime générale : *Sera mis à mort quiconque confessera qu'il est chrétien;* maintenant Dèce, plus cruel que tous ses prédécesseurs, parce qu'il veut détruire entièrement l'Église, vient de créer cette formule sinistre : *Sera tourmenté tout chrétien jusqu'à ce qu'il renonce à sa foi.* Les magistrats procèdent sur-le-champ à l'arrestation de tous les *ennemis de leurs dieux et de l'empereur.* L'atrocité commence. Les chrétiens sont brûlés vifs à petit feu ou déchirés membre à membre. On prolonge la souffrance pour mieux vaincre la volonté. Beaucoup de fidèles, dont la fermeté n'aurait point fléchi devant une prompte mort, se laissent abattre à la vue des supplices aussi longs que variés. L'Église a la douleur de perdre ses enfants de deux manières différentes : les uns par la mort, les autres par l'apostasie. Elle désigne ces derniers sous le nom de *tombés*, *lapsi*, afin de leur prouver

que, mère tendre et miséricordieuse, elle ne les repoussera nullement, s'ils veulent se relever. Mais, comme une des habiletés politiques de l'empereur Dèce est de frapper d'abord les évêques et les prêtres, puis d'empêcher les fidèles de leur nommer des successeurs, il en résulte que l'Église universelle, privée de son chef suprême depuis le martyre de saint Fabien, se trouve en quelque sorte livrée à elle-même, et qu'un grand nombre d'Églises particulières peuvent recevoir, d'un moment à l'autre, une fausse direction.

En effet, un grand nombre de chrétiens *tombés* viennent demander aux martyrs mourants des lettres de recommandation, afin d'être plus facilement réintégrés dans la communion des fidèles. Il y a là un danger réel pour la discipline religieuse, relativement à la pénitence ; et saint Cyprien le signale au clergé de Rome, en sollicitant une décision souveraine sur cette grave matière. L'histoire a conservé l'admirable réponse des prêtres et des diacres romains au grand évêque de Carthage : « Voyez, disaient-ils, le monde entier plein des ruines de ceux qui sont tombés. Un mal si étendu demande beaucoup de prudence et des remèdes efficaces, et ceux qui veulent le réparer doivent agir avec circonspection, de peur que ce qui serait fait contre les règles soit dès lors comme nul. Prions donc les uns pour les autres. Prions pour ceux qui sont tombés, afin qu'ils se relèvent, qu'ils reconnaissent la grandeur de leur crime, qu'ils en deviennent pénitents et patients, qu'ils ne troublent point par leur inquiétude l'état encore flot-

tant de l'Eglise, de peur d'y allumer une persécution intestine; qu'ils frappent aux portes, mais qu'ils ne les brisent pas. Rassemblés avec quelques évêques des villes voisines et avec ceux que la persécution a chassés ici des autres provinces éloignées, nous avons cru qu'il ne fallait rien innover avant l'élection d'un évêque à Rome. Jusque-là, qu'on tienne en suspens ceux qui peuvent attendre. A l'égard de ceux qui sont en péril imminent de mort, s'ils donnent signe d'un vrai repentir, qu'on les admette. Mais prenons garde que des méchants ne louent notre excessive facilité, et que les vrais pénitents ne nous accusent d'une rigueur et d'une sévérité outrées (1). » On ne saurait nier que le clergé de Rome ait gouverné l'Église avec beaucoup d'éclat, pendant l'éclipse de la Papauté.

Enfin Dèce, menacé par les Barbares, fut obligé de prendre le commandement de ses armées. A peine l'empereur était-il sorti de Rome, que les chrétiens rentrèrent dans les catacombes de Saint-Calliste, pour nommer un souverain Pontife. Cette élection eut lieu avec une solennité jusqu'alors inconnue; car seize évêques, de diverses provinces, y participèrent au même titre que le peuple et le clergé romains. Il se trouvait, parmi les prêtres, un homme appelé Novatien, que le démon avait possédé autrefois et qui maintenant prétendait à la succession de saint Pierre. Devenu justement célèbre par une

(1) Saint Cyprien, *Epist* XXXI.

science profonde, par une éloquence éclatante, par des mœurs austères et par des principes irréprochables, il cachait son ambition sacrilége sous les dehors de la plus parfaite humilité. C'était lui qui avait rédigé la belle lettre du clergé de Rome à l'évêque de Carthage; et il se croyait ainsi désigné pour la Papauté, comme étant l'intelligence et la lumière de l'Église, parce qu'il lui avait servi d'organe dans cette grave circonstance. Au surplus, il comptait un si grand nombre de partisans, qu'à ses yeux l'élection du futur Pape ne pouvait être qu'une affaire de forme ayant pour but de régulariser, par le fait, ce qu'il croyait être un droit acquis à son mérite. La nomination de saint Corneille, élu malgré toutes les brigues et malgré lui-même, porta donc un coup terrible à l'orgueil de Novatien (4 juin 251). Le démon rentra sur-le-champ dans son âme désespérée. Il attaqua hautement l'élection de saint Corneille sous prétexte d'indignité, en prétendant qu'il avait sollicité des magistrats un billet afin de se soustraire aux persécutions, et en déclarant, pour donner plus de poids à ses calomnies, qu'il ne désirait nullement le suprême épiscopat. Un certain nombre de confesseurs le suivirent dans sa révolte, parce qu'ils le croyaient plein d'amour pour l'Église de Jésus-Christ, tandis qu'il n'était plein que de lui-même; et il put dès lors concevoir les plus coupables espérances.

Le fauteur de schismes, Novat, qui convoitait le siége de Carthage depuis l'élection de saint Cyprien, fit cause commune avec Novatien, et lui conseilla de se

faire proclamer Pape, malgré l'ordination de saint Corneille. S'étant concertés dans ce but, mais n'espérant trouver à Rome ni évêques, ni prêtres, ni peuple pour prêter la main à un pareil acte d'impiété, ces deux hommes allèrent chercher, dans un coin de l'Italie, trois évêques, *gens simples et rustiques*, dont ils abusèrent sataniquement. « Ayant inventé un prétexte, dit Fleury, ils leur persuadèrent de venir à Rome en diligence, assurant que leur présence y était nécessaire afin d'empêcher la division, avec les autres évêques qui s'y trouveraient. Ces pauvres évêques s'étant ainsi laissé séduire et étant arrivés à Rome, Novatien, accompagné de quelques gens de sa sorte, les tint enfermés et les fit boire et manger avec excès. Et comme ils furent ivres à quatre heures après midi, il les força de lui imposer les mains et de l'ordonner évêque de Rome, comme si le siége eût été vacant (1). » Ensuite, Novatien voulut impudemment faire prévaloir, sur la catholicité, cette sacrilége usurpation de la chaire apostolique. Il expédia ses décisions prétendues souveraines aux diverses Églises de l'Orient et de l'Occident, selon l'usage établi et sous la même forme que saint Corneille adressait les siennes, avec la plénitude morale de son autorité sacrée. Seulement, les résolutions de saint Corneille, en qui résidait la puissance des clefs, furent admises partout ; et celles de Novatien, négation vivante du véritable pouvoir ecclésiastique, furent rejetées de toutes parts. Tant il est vrai que la Providence fit

(1) *Hist eccl.*, liv. VI, § LIII.

« tourner en preuve invincible de la primauté de l'évêque de Rome la conduite du premier antipape qui ait osé l'usurper (1). »

Saint Cyprien résuma cette situation de l'Église dans une lettre adressée à un évêque d'Afrique : « Ce qui relève beaucoup, disait-il, notre très-cher frère Corneille, devant Dieu, devant Jésus-Christ, devant son Église et devant tous nos collègues, c'est qu'il n'est pas monté tout d'un coup à l'épiscopat; car il n'est arrivé à ce suprême degré du sacerdoce qu'après avoir passé par tous les ministères ecclésiastiques et avoir souvent attiré les grâces de Dieu sur lui, par les services qu'il lui rendait dans ces emplois tout divins. De plus, il n'a brigué ni souhaité cette dignité. Il ne s'y est point ingéré de lui-même, comme ceux qui se laissent enfler par l'orgueil et l'ambition. On n'a vu en lui qu'un esprit tranquille et modeste, comme dans ceux que Dieu même fait choisir pour évêques; que la pudeur si naturelle à la conscience pure des vierges; que l'humilité d'un cœur qui aime naturellement la chasteté et qui l'a toujours gardée avec soin. Aussi n'a-t-il point fait violence pour devenir évêque, comme il y en a qui le font; mais il a souffert violence pour consentir à l'être. Il a été fait évêque par plusieurs de nos collègues, qui étaient alors à Rome, et qui nous ont écrit les lettres les plus honorables de son ordination. Oui, Corneille a été fait évêque par le jugement de Dieu et de son Christ, par le témoi-

(1) M. l'abbé Blanc, *Cours d'Hist. eccl.*, t. I, p. 33.

gnage de presque tous les clercs, par le suffrage du peuple présent, et d'entre les ministres de l'autel les plus anciens et les plus saints, comme personne ne l'a été fait avant lui, et lorsque la place de Fabien, c'est-à-dire la place de Pierre et la chaire sacerdotale, était vacante. Cette place étant donc occupée par la volonté de Dieu, et l'occupation en étant confirmée par le sentiment de nous tous, quiconque veut encore devenir évêque, est nécessairement dehors et n'a pas plus l'ordination de l'Église qu'il n'en garde l'unité. Qui qu'il soit, de quoi qu'il se vante, c'est un profane, c'est un étranger : il est dehors. Et comme après le premier, il ne peut pas y avoir un second, quiconque a été fait après l'un, qui doit être seul, il n'est pas le second, mais nul. Ensuite, après avoir été ainsi élevé à l'épiscopat sans brigue, sans violence et par la seule volonté de Dieu, à qui il appartient de faire des évêques, combien n'a-t-il point fait paraître de vertu, de résolution et de foi, de s'être assis hardiment à Rome dans la chaire pontificale, dans un temps où un tyran ennemi des pontifes de Dieu jetait contre eux feu et flammes, et souffrait plus patiemment un compétiteur dans l'empire qu'un pontife de Dieu à Rome (1). »

Étant repoussé de toutes les Églises, Novatien devait craindre que ses partisans, détrompés, ne l'abandonnassent à son malheureux sort. Il les réunit souvent, et leur fit jurer sur la sainte Eucharistie qu'ils ne recon-

(1) *Epist.* LII.

naîtraient jamais Corneille pour souverain Pontife. Au lieu de dire : *Amen*, selon l'usage, en recevant le pain sacré, il leur faisait dire : *Malédiction sur Corneille! nous ne retournerons pas à lui*. Enfin, ne trouvant pas le lien du serment assez fort pour empêcher la dissolution prochaine de sa secte, il résolut de la compromettre davantage, et le schisme devint une hérésie.

Comme le Pape, en père miséricordieux, admettait à la communion tous les *tombés* repentants, parce que le pouvoir de délier, que Dieu lui a donné sur la terre, s'étend à tous les péchés, l'antipape soutint une opinion contraire qu'il appuyait sur cette parole de saint Paul : « Quiconque sacrifie aux idoles ou se souille d'un péché grave, *ne peut demeurer ni rentrer dans la communion de l'Église*, composée seulement des purs et des éprouvés, pour la faire paraître devant Jésus-Christ pleine de gloire, *n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable* (1). » Les confesseurs qui avaient le plus souffert dans les prisons de l'empereur Dèce, partagèrent le sentiment de Novatien, flattés qu'ils étaient de professer une doctrine *plus pure* que celle enseignée par saint Corneille ; et ils prirent alors le nom de *cathares*, dans le but de former une Église distincte, de caractériser leur propre pureté, de flétrir enfin les prétendues souillures de l'Église catholique. Mais cette satanique interprétation des livres saints fut condamnée par le concile de Rome, que le Pape tint et présida en 251. La cruelle

(1) Aux Éphésiens, v, 27.

doctrine de l'antipape, qui refusait la communion à tous les *tombés*, quelque pénitence qu'ils fissent devant Dieu et devant les hommes, se trouva solennellement rejetée par toute l'Église. Novatien fut personnellement frappé d'anathème, en vertu d'un décret du concile. Aussi la plupart des confesseurs qu'il avait séduits par son beau langage, prièrent-ils très-instamment que le passé fût oublié. Saint Corneille eut donc la suprême joie de rouvrir les portes de l'Église aux chrétiens qui se les étaient eux-mêmes fermées. « Le peuple fidèle, dit Fleüry, ayant appris leur bonne volonté, accourut en grand nombre. On n'entendit que des actions de grâces rendues à Dieu tout d'une voix (1). »

Les confesseurs, avant d'être reçus dans l'Église, firent la déclaration suivante : « Nous savons que Corneille est évêque de la très-sainte Église catholique, par le choix de Dieu tout-puissant et de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Nous confessons notre erreur ; on nous en a imposé par des discours captieux ; encore qu'en apparence nous eussions quelque communication avec un homme schismatique et hérétique, notre cœur a toujours été sincèrement dans l'Église. Car nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu, un Seigneur Jésus-Christ que nous avons confessé, un Saint-Esprit, et qu'il ne doit y avoir qu'un évêque dans l'Église catholique. » Malheureusement tous les partisans de l'antipape ne suivirent pas ce noble exemple ; car on prétend qu'il y avait encore des novatiens dans le VIe siècle.

(1) *Hist. eccl.*, liv. VI, § LVI.

Quoi qu'il en soit, la Papauté sortait triomphante de sa lutte avec le premier antipape, qui venait d'inspirer à saint Cyprien son livre immortel sur *l'Unité de l'Église*, — *de Unitate Ecclesiæ* — dont il proclamait l'incorruptibilité et l'infaillibilité, non-seulement parce qu'elle a été fondée par Pierre, mais encore parce qu'elle est la chaire de Pierre, *siégeant dans l'Église à la place de Jésus-Christ*. La mâle éloquence de l'évêque de Carthage et la douceur ineffable de saint Corneille ramenèrent au bercail un très-grand nombre de brebis égarées. Ainsi l'Église, rangée autour du Pape, sauvegardait la pureté de la foi et finissait toujours par avoir raison de toutes les hérésies.

Le souverain pontificat de saint Corneille fut très-court; mais il occupe une grande place dans l'histoire primitive de la Papauté. Après la mort de Dèce, l'Eglise eut un moment de liberté, qu'elle mit à profit pour recueillir ses martyrs au fond des catacombes et pour fortifier l'autorité de l'évêque des évêques, sous les regards jaloux de l'empereur Gallus. Ce double résultat se trouvait à peine obtenu, que les chrétiens furent recherchés dans tout l'empire. Il fallait, sous peine de mort, qu'ils sacrifiassent aux idoles. « Le Pape saint Corneille, dit Fleury (1), fut le premier qui confessa le nom de Jésus-Christ dans cette persécution. Son exemple encouragea tellement les fidèles, que tous ceux qui surent qu'il était interrogé, accoururent pour

(1) *Hist. eccl.*, liv. VII, § IX.

confesser avec lui ; et plusieurs de ceux qui étaient tombés se relevèrent en cette occasion. » Saint Corneille fut d'abord exilé à *Centum-Cellæ*, aujourd'hui *Civita-Vecchia;* mais il fut ensuite ramené à Rome, où les païens voulaient voir abattre la tête du chef des chrétiens. (14 septembre 252.) En apprenant le martyre du Pape, l'irréprochable évêque de Carthage s'écria : « Corneille méritait la palme des confesseurs ; car il avait défié la fureur des tyrans en osant accepter un titre qui était une sentence de mort. L'empire a été encore une fois vaincu par le sacerdoce. »

Saint Luce, l'un des prêtres confesseurs qui avaient été exilés avec saint Corneille, lui succéda. Banni et rebanni après son élection, il reparut néanmoins à Rome où l'empereur ordonna son retour, parce qu'il se proposait, sans doute, de donner encore une fois le supplice d'un Pape en spectacle aux Romains. Saint Cyprien était donc bien inspiré, lorsqu'il écrivait à saint Luce : « Je ne doute pas que Dieu n'ait accordé la fin d'un exil dans un lieu obscur, pour ramener sur un théâtre plus brillant celui qui doit mourir à la grande clarté de Rome. » Le Vicaire de Jésus-Christ subissait le martyre peu de temps après (4 mars 253); et le veuvage de l'Église dura jusqu'à l'élection de saint Étienne, qui avait administré les propriétés ecclésiastiques sous les deux précédents pontificats (13 mai suivant).

Avec saint Étienne, la Papauté s'affirme dans un grand homme et fait prévaloir son autorité suprême, en ma-

tière de dogme et de foi, sur toute la catholicité. A cette époque, les Églises d'Orient s'étaient prononcées contre la validité du baptême conféré par les hérétiques, tandis que les Églises d'Occident, et principalement celle de Rome, mère et maîtresse de toutes les Églises, « considéraient comme valide le baptême des hérétiques, pourvu qu'il eût été administré au nom des trois Personnes divines. » Ces deux opinions contradictoires produisirent un grave conflit entre le Pape et les évêques orientaux. Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, agissant comme représentant de ces derniers, s'opposa énergiquement aux résolutions disciplinaires de saint Étienne, qui voulait faire cesser un pareil dualisme pour ramener l'unité dans l'Église. Le souverain Pontife, appuyé sur la chaire de Pierre, aurait excommunié les évêques coupables de rébellion envers la Papauté, si Denis d'Alexandrie ne lui eût offert sa sainte médiation ; les sages conseils de ce dernier calmèrent les esprits surexcités par la dispute. Après avoir maintenu ses droits de pasteur suprême, le Pape se conduisit avec une prudence égale à son énergie. De sorte que cette grande contestation, au lieu de se terminer par un schisme, finit par la soumission de tous les évêques dissidents, qui revinrent d'eux-mêmes à l'unité de la tradition apostolique et romaine.

« Plus tard, dit un éminent prélat, ces événements orientaux s'étant répandus dans l'Afrique, les donatistes en abusèrent d'une manière scandaleuse. Confondant la question orientale avec la paisible habitude de

l'Afrique, ils travestirent l'histoire et firent entrer saint Cyprien dans la controverse, pour se servir au besoin de son autorité. Ils imitèrent le style du saint docteur, et, mêlant dans le développement de la scandaleuse contestation, astucieusement inventée, des expressions impudemment contradictoires de paix et d'unité catholique, ils répandirent des lettres sous son nom, et n'eurent pas honte même de fabriquer et de publier les actes d'un grand concile carthaginois. Les circonstances des temps favorisèrent cette fraude (1). A ces circonstances se joignit la perte des archives d'Afrique, brûlées par les donatistes eux-mêmes, ainsi que l'astuce de ces hérétiques et leur inclination naturelle à corrompre les documents et à en fabriquer de nouveaux pour se gagner l'opinion publique. Il ne faut donc pas s'étonner que de prétendus écrits de saint Cyprien soient parvenus, loin de l'Afrique, entre les mains d'hommes même graves, qui les ont regardés comme authentiques, et qu'ainsi se soit répandue cette prétendue contestation entre lui et le pape Étienne (2). »

(1) Voir saint Augustin, *de Baptismate*, contre les donatistes, et les décrets des empereurs Honorius et Théodore le Jeune.

(2) Le passage que nous venons de citer est la conclusion d'un livre de haute critique dû à la plume savante de Mgr Vincent Tizzani, de l'ordre des chanoines de Latran et archevêque de Nisibe, publié sous ce titre : *La célèbre contestation entre saint Étienne et saint Cyprien*, et traduit par M. l'abbé J. Ranvier (un vol. in-8°, Paris, Adrien Le Clère et Cie, 1866). Voici en quels termes l'auteur aborde cette grave question : « Le fait Cyprianique est un de ces faits qu'il faut accepter ou rejeter tels qu'ils sont. Point de milieu. Le fait accepté, les défenses aussi bien que les interprétations proposées par les théologiens deviennent non concluantes et inutiles : saint Cyprien aurait combattu la primauté des Pontifes romains. Le fait rejeté, saint Cyprien se montre tel qu'il est, le vrai, le généreux, l'intrépide défenseur de la primauté des Pontifes romains. »

Après avoir prouvé, d'une manière invincible, que tous les documents sur lesquels on se fonde pour accepter le fait de la résistance de saint Cyprien .

Il appartenait au clergé romain de défendre saint Cyprien contre la plus noire calomnie inventée par les donatistes, acceptée par la naïveté *des écrivains catholiques et devenue le thème favori des adversaires de la suprême autorité pontificale* (1), puisque l'évêque de Carthage doit être considéré comme le plus grand apologiste de la chaire de Saint-Pierre. Au surplus, il est incontestable que de fréquentes correspondances et

à saint Étienne sont apocryphes, et que, par conséquent, il doit être rejeté, Mgr Vincent Tizzani se résume de la manière suivante : « Si la question cyprianique avait eu véritablement lieu, il en résulterait pour moi un fait inconcevable. Comment se ferait-il que tous les écrivains d'Afrique, sauf saint Augustin, le plus éloigné de l'époque de Cyprien (et qui en doutait) l'auraient passé sous silence, tandis que les étrangers en auraient parlé? Comment se ferait-il que non-seulement les contemporains se seraient tus, mais encore ceux d'entre eux qui pouvaient tirer avantage de la question? Cette contestation serait rapportée par les écrivains les plus éloignés dans l'ordre chronologique et géographique, et elle serait tue par les voisins d'âge et de résidence! Qu'on veuille bien me permettre une supposition : Si la question cyprianique était relatée par Pons, par l'Anonyme, par Denis d'Alexandrie, par Donat et par Optat de Milève; et au contraire passée sous silence par Eusèbe et saint Jérôme, que diraient les critiques du silence de ces graves écrivains? Ils diraient qu'en présence d'autorités contemporaines positives et appartenant au lieu où se passe le fait, le silence des non-contemporains et des étrangers, quelle que soit leur autorité, ne peut servir de rien, par la raison que leur autorité n'est pas requise par la critique, et que ce sont les compatriotes qui doivent avoir la connaissance d'un fait avant tous les autres. Or, si pour cette raison le silence des écrivains non-contemporains, quelque graves qu'ils fussent, ne pourrait servir de rien en présence d'autorités positives et contemporaines, quelle force pourront avoir les autorités positives, mais non contemporaines, des écrivains étrangers, en présence du silence des contemporains qui vivaient dans le lieu même où l'on prétend que fut agitée la grave et retentissante question, qui mieux que tous les autres, par conséquent, pouvaient connaître le fait, et qui l'auraient raconté si réellement il se fût produit? Ou le silence des contemporains, joint au besoin de leurs écrits, a quelque force pour nous faire nier le fait, ou il n'en a pas. S'il en a, la controverse cyprianique doit être niée; si au contraire on n'accorde aucune force à leur silence joint au besoin de leurs écrits, l'histoire n'a plus aucun fondement, et nous sommes forcés de devenir sceptiques ou d'admettre comme vraies toutes les fables des romanciers, toutes les inventions des imposteurs, et tous les faux bruits qui courent parmi le peuple... Alors aussi reviennent sur le tapis, et la chute du pape Marcellin, et la souscription de Libère à la formule de Sirmium, et les actes de Sylvestre, et la contradiction et l'inexplicable faiblesse du pape Vigile, et l'erreur hérétique d'Honorius, et la papesse Jeanne, et tant d'autres fables inventées par l'ignorance du temps et par l'esprit de parti, et ensuite défendues par de graves écrivains uniquement parce qu'ils ne voulaient pas s'astreindre aux règles de la critique. » (Pag. 302—306).

(1) Mgr Vincent Tizzani, *La célèbre contestation entre saint Étienne et saint Cyprien*. Introd.

des consultations réciproques ne cessèrent point d'avoir lieu entre saint Étienne et saint Cyprien (1), heureux de continuer avec ce Pape les relations établies avec ses deux prédécesseurs, dans le seul but de ramener les schismatiques à l'unité apostolique. Tout le monde religieux sait aussi que l'Église catholique célèbre le glorieux martyre de saint Cyprien, en unissant sa mémoire à celle du pape saint Corneille et en insérant son nom dans le canon de la messe, immédiatement après celui de ce bienheureux Pontife. Or, si l'évêque de Carthage s'était séparé violemment du Pape, on vénérerait à Rome, comme saint, l'ennemi de saint Étienne ou mieux l'ennemi de la Papauté ! Bien plus, on aurait peint en riches couleurs dans les cryptes de Saint-Corneille, dans les catacombes callixtines, le fauteur d'un immense désordre, l'instigateur de la défection de tous les évêques d'Afrique, celui-là même qui aurait ameuté toutes les haines orientales contre le siége des siéges, contre le pasteur des pasteurs, et qui aurait comparu devant Dieu, non pas avec la fermeté d'un héros, malgré son martyre, mais avec la faiblesse d'un homme tombé, puisqu'il ne se serait point relevé de sa propre chute en s'inclinant devant le Vicaire de Jésus-Christ. Voilà une de ces contradictions qu'il était impossible de résoudre, avant que la véritable critique ne l'eût réduite à néant.

Il paraîtrait, pourtant, d'après saint Basile, qu'on

(1) Saint Cyprien, *Lettre* LXVIIe, col. 273, édit. Ven.

rebaptisait les hérétiques dans les Églises d'Afrique, et que saint Cyprien partageait l'opinion admise par les prélats d'Orient, mais condamnée par le Saint-Siége. Toutefois, il ne s'ensuivit ni scandale, ni étonnement, l'autorité infaillible du Pape, en matière de dogme, était trop solidement établie pour être méconnue. Saint Cyprien, qui l'avait proclamée avec tant d'éloquence, ne pouvait pas donner le signal de la révolte; il devait, au contraire, donner l'exemple de la soumission. Saint Denis d'Alexandrie écrivit à saint Étienne une lettre qui sert de fondement à cette conjecture, parce qu'il lui annonçait que tous les évêques avaient adhéré aux décrets proclamés du haut de la chaire apostolique (1). C'est ainsi que le souverain Pontife et le grand évêque de Carthage, momentanément divisés sur la question du premier sacrement de l'Église, de celui en vertu duquel on devient chrétien, méritèrent d'être éternellement replacés l'un auprès de l'autre par le baptême de sang qu'ils reçurent, durant la persécution de l'empereur Valérien.

Le pape saint Étienne fut une de ses premières victimes. Avant de l'envoyer à la mort, suivi d'un certain nombre de clercs, Valérien le fit comparaître en sa présence. « Tous tes discours, lui dit-il, n'expriment qu'une seule pensée et n'ont qu'un seul but : la destruction du culte des dieux immortels; et, par là, tu travailles au renversement de la république. » — « Non, seigneur,

(1) Eusèbe résume cette lettre de saint Denis dans son *Histoire ecclésiastique* (Liv. VII, chap. IV).

répondit le Pontife, non, je ne travaille pas au renversement de la république; mais j'exhorte le peuple à abandonner le culte des démons qu'on adore dans les idoles, et je lui demande de reconnaître un seul Dieu, le vrai Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, vrai Dieu et vrai homme, ne formant qu'un seul Dieu avec le Père et le Saint-Esprit. » Valérien ordonna de le conduire au temple de Mars, où les chrétiens devaient entendre sa sentence. En y entrant, saint Etienne leva les yeux au ciel et dit : « Seigneur Dieu le Père, qui avez détruit la tour de confusion à Babylone, détruisez ce lieu où le diable trompe les peuples par la superstition. » Au même instant, un coup de tonnerre frappa le temple et le renversa en partie. Magistrats et soldats prirent la fuite, abandonnant les condamnés. Ceux-ci, conduits par le Pape, se dirigèrent vers le cimetière de Lucine. On y dressa un autel; saint Étienne offrit le divin sacrifice pour exhorter ses frères au martyre. Puis de nouveaux soldats arrivèrent. La tête du souverain Pontife roula au pied de l'autel, où il s'était agenouillé, dès qu'il les avait aperçus; et tous les autres chrétiens reçurent la mort en chantant des cantiques (7 août 257) (1).

Malgré la fureur de cette persécution, le peuple et le clergé se réunirent dans les catacombes pour l'élection d'un Pape (24 août 257) ; et ils choisirent l'octogénaire Sixte II, qui les mena au bon combat avec l'héroïsme des plus jeunes confesseurs. Un décret impérial ordonna l'arrestation immédiate de tous les évêques, de tous

(1) Baronius, *Annales eccl.*, ann. 257.

les prêtres, de tous les diacres. Saint Sixte II fut saisi et condamné le premier. Pendant qu'il marchait au supplice, saint Laurent, son diacre, le suivait en pleurant. Sa douleur était si grande qu'il voulait se dénoncer lui-même aux licteurs, pour mourir avec le Pontife. Mais, d'un signe, saint Sixte lui imposa silence. Et Laurent dit alors tout bas : « Où allez-vous, mon Père, sans votre fils ? Vous m'aviez toujours avec vous, lorsque vous offriez le divin sacrifice ! Abraham offrit son enfant à Dieu ; Pierre voulut que le diacre Étienne subît à Jérusalem le martyre avant lui ; et vous, Père, vous me laissez ! Ne refusez pas la participation de votre sang à celui qui vous assistait dans la dispensation du sang de Notre-Seigneur ! » Le Vicaire de Jésus-Christ lui répondit : « Je ne te laisse pas, mon fils ! De plus grands et de plus laborieux combats t'attendent. Cesse tes pleurs ! Tu viendras après moi ; tu mourras dans trois jours : ce n'est pas un long temps entre l'évêque et le diacre ! Je ne t'abandonne pas, comme Élie abandonna Élisée. Je te recommande la succession de notre vertu. » Saint Sixte II eut la tête tranchée dans les catacombes de Saint-Calliste (6 août 258) ; et, quelques instants après sa mort, la prédiction qu'il venait de faire, en ces lieux mêmes, commençait à s'accomplir.

Saint Laurent était le premier des sept diacres de l'Église romaine. A ce titre, il avait l'administration de tous les biens que les chrétiens déposaient entre les mains de la Papauté. Or, les païens la croyaient en possession de tant de richesses, que le préfet de Rome

se fit amener saint Laurent et lui dit : « Vous vous plaignez que d'ordinaire nous vous traitons cruellement : il n'y a point de tourments. Je vous demande doucement ce qui dépend de vous. On prétènd que, dans vos cérémonies, les pontifes offrent les libations avec des vases d'or; que le sang de la victime est reçu dans des coupes d'argent, et que, pour éclairer vos sacrifices nocturnes, vous avez des cierges fichés à des chandeliers d'or. On prétend que, pour fournir à ces offrandes, les frères vendent leurs héritages et réduisent souvent leurs enfants à la pauvreté. Mettez au jour ces trésors cachés. Le prince en a besoin pour l'entretien de ses troupes. Aussi bien, j'apprends que, selon votre doctrine, il faut rendre à César ce qui lui appartient : je ne crois pas que votre Dieu fasse battre monnaie. Il n'a pas apporté de l'argent, quand il est venu au monde; il n'y a apporté que des paroles. Rendez-nous l'argent et soyez riches en paroles. » — « J'avoue, lui répondit saint Laurent, que notre Église est riche, et l'empereur n'a pas de si grands trésors. Je vous ferai voir ce qu'elle a de plus précieux. Donnez-moi seulement un peu de temps pour mettre tout en ordre, en dresser l'état et en faire le calcul. » — « Eh bien! soit; je t'accorde trois jours, » reprit le préfet, qui s'imaginait tenir déjà tous les trésors de l'Église.

Le troisième jour touchait à son terme, lorsque saint Laurent alla retrouver le préfet. « Venez voir les trésors de notre Dieu, lui dit-il; vous verrez une grande cour pleine de vases d'or, et des talents entassés sous

les galeries. Vous demandez ces trésors au nom de l'empereur ; je les lui donnerai. Qu'on amène des chariots pour les emporter. » Les chariots furent bientôt prêts. « Allons, reprit saint Laurent, au lieu où se trouvent les richesses des chrétiens. » Le préfet, suivi d'autres magistrats, se laissa conduire vers une maison éloignée, où le pieux diacre avait réuni les pauvres, les aveugles, les boiteux, les estropiés, les ulcérés, qu'il soignait lui-même et que l'Église nourrissait. Quand saint Laurent leur eut fait prendre place dans les chariots, il les montra au préfet, en disant : « Voilà les trésors des chrétiens ! » Puis, comme ce magistrat tournait vers lui des yeux pleins de colère, il ajouta : « De quoi vous fâchez-vous ? L'or que vous désirez si ardemment n'est qu'un métal tiré de la terre, et sert de mobile à tous les crimes. Le véritable or est la lumière dont ces pauvres sont les disciples ; la faiblesse de leur corps est un avantage pour l'esprit : les vrais maladies sont les vices et les passions. Les grands du siècle sont les pauvres vraiment misérables et méprisables. Voilà les trésors que je vous avais promis. J'y ajoute les perles et les pierreries : vous voyez ces vierges et ces veuves, c'est là la couronne de l'Église. Profitez de ces richesses pour Rome, pour l'empereur et pour vous-même. » — « Ah ! c'est ainsi que tu me joues ! s'écria le préfet ; je sais que vous vous piquez, vous autres, de mépriser la mort. Aussi ne te ferai-je point mourir promptement. » Et, faisant apporter un lit de fer, il ordonna que saint Laurent y fût étendu et grillé à petit feu, tandis que tous les pauvres, tous les

estropiés et tous les malades seraient livrés aux bêtes de l'amphithéâtre (9 août 258).

Ces cruautés inouïes produisirent à Rome une immense stupeur. Les païens se convertirent en plus grand nombre que par le passé; mais les chrétiens, n'osant pas se réunir, parce qu'ils n'étaient point en sûreté même dans les catacombes, laissèrent le Saint-Siége vacant jusqu'au mois de juillet 259. Enfin on élut saint Denys, que saint Basile le Grand appelait *très-illustre* pour ses vertus et pour sa foi intrépide; que saint Denys d'Alexandrie qualifiait d'*admirable* pour la rectitude de ses principes et pour la splendeur de son éloquence; que saint Anastase déclarait tellement versé dans toutes les parties de la doctrine de l'Eglise, *qu'il aurait pu servir de règle à un concile œcuménique*. Dès son avénement au suprême pontificat, saint Denys dut réagir d'une manière souveraine contre deux hérésies. La première, celle de Sabellius, rejetant le mystère de la sainte Trinité en trois personnes distinctes, fut frappée d'anathème par le concile que le Pape convoqua et présida lui-même avec tant de majesté.

Il faut entendre saint Denys condamner par avance les propres expressions dont Arius se servira plus tard pour énoncer une erreur presque semblable, en disant *que le Fils a été fait, et qu'il a été un temps où il n'était pas*. « Ce n'est pas un blasphème ordinaire, s'écriait le Vicaire de Jésus-Christ, mais le plus grand de tous, de dire que le Seigneur a été fait. Car si le Fils a été fait, il y avait donc un temps où il n'était pas : or, il

était toujours. Il est dans le Père, comme il le dit lui-même ; il est la raison, la sagesse, la puissance de Dieu, comme le témoignent les Écritures. Si donc il a été fait, il s'ensuivra qu'il y a eu un temps où Dieu était sans raison, sans sagesse, sans puissance : ce qui est le comble de l'absurdité (1). »

Ces paroles du souverain Pontife retentissaient encore au sein de l'Eglise universelle, quand une seconde hérésie, celle de Paul de Samosate, évêque d'Antioche, rejetant la divinité de Jésus-Christ, dut être anathématisée dans un nouveau concile célébré à Rome. Presque tous les évêques d'Orient se réunirent bientôt après à Antioche même, y tinrent successivement trois synodes, et applaudirent aux magnanimes efforts du prêtre Melchion pour réfuter et pour vaincre l'obstination du prélat hérétique. Paul de Samosate fut déposé et excommunié par ces divers conciles ; mais, au témoignage de saint Athanase, le Pape eut la plus grande part à sa condamnation. Saint Denys se fit admirer, en ces temps difficiles, par la sagesse et la fermeté qu'il déploya dans le gouvernement de l'Eglise. Après avoir vécu au milieu des pestes, des famines, des tremblements de terre, des guerres intestines et des invasions de Barbares, il mourut paisiblement dans sa maison de Rome, le 26 décembre 269, entouré de ses prêtres et de ses diacres. Ce fut une cruelle perte pour l'humanité, quoiqu'elle conservât sa mémoire

(1) Saint Athanase, *Syn. Nicæn. Dec.*, t. 1er, p. 276.

bénie de tous les captifs qu'il avait rachetés et de tous les malheureux, chrétiens et païens, dont il avait été la providence.

Le lendemain de la mort de saint Denys, on élut saint Félix I[er] comme successeur de saint Pierre. Il écrivit quatre épîtres, dont la dernière, contre les erreurs de Sabellius, Paul de Samosate et Manès, mérita d'être lue au concile général d'Éphèse : car il y anathématisait par avance les hérésies de Nestorius et d'Eutychès. Saint Félix confirma les décrets des trois conciles d'Antioche contre Paul de Samosate, que la reine Zénobie maintenait encore sur son siége. Mais l'hérétique fut chassé de l'Église, *comme coupable de rébellion envers l'Évêque de Rome*, à la demande générale des chrétiens, aussitôt que l'empereur Aurélien eut détruit la domination de cette femme célèbre.

La suprématie pontificale du Pape était ainsi proclamée par son plus grand ennemi, par celui-là même qui allait bientôt faire égorger saint Félix I[er] (22 décembre 274) et verser à flots le sang des chrétiens. La barque de Pierre, battue des vents et des flots, eut alors pour pilote saint Eutychian, qui navigua dans le calme, après cette furieuse tempête (4 janvier 275). Son nom est inscrit au Martyrologe romain ; néanmoins de graves historiens n'ont pu affirmer qu'il eût été immolé (7 décembre 283).

Maintenant deux cousins germains, nés de parents esclaves et probablement esclaves eux-mêmes dès leur enfance, deviennent presque en même temps : l'un sou-

verain Pontife sous le nom de saint Caïus (15 décembre 283), l'autre empereur sous le nom de Dioclétien (284). Celui-ci règne positivement sur le monde païen de toute la hauteur du trône des Césars; celui-là règne moralement sur le monde chrétien du fond des catacombes. Saint Caïus gouverne l'Eglise avec la plus rare prudence et la vertu la plus courageuse; Dioclétien gouverne l'empire avec autant d'habileté que de vigueur. Les chrétiens furent moins persécutés durant les premières années qui suivirent son avénement; mais, plus tard, le Pape et les saints qui se groupaient autour de lui, ne trouvant pas d'autre lieu de sûreté à Rome, se réfugièrent dans le palais même de l'empereur, quand il s'arma de supplices pour tuer la religion chrétienne sous les coups de sa politique. Au lieu de l'anéantir, ce froid persécuteur ne fit que hâter son triomphe. Le pape saint Caïus n'existait déjà plus (22 avril 296), lorsqu'il publia ses édits d'extermination. Anastase le Bibliothécaire et le Martyrologe de Bède veulent que la tête du souverain Pontife soit tombée aux pieds des licteurs; mais d'autres pensent que Dioclétien, reculant devant le meurtre de son propre cousin, lui aient fait subir la mort plus lente d'une longue captivité.

Quoi qu'il en soit, dix jours après saint Marcellin lui succédait (2 mai). La figure de ce Pape nous apparaît, dans l'Eglise et dans l'histoire, d'autant plus radieuse qu'un sectaire a essayé de ternir, par ses mensonges, la renommée de ce grand confesseur de la vérité. Si le savant et pieux Théodoret, en résumant l'opinion géné-

rale de ses contemporains, déclare *qu'il brilla au temps de la persécution de Dioclétien* (1), le donatiste Pétilius, se vengeant sur la mémoire vénérée de ce Pape des anathèmes fulminés par la Papauté contre Donat et ses adhérents, prétend, au contraire, que non-seulement il sacrifia aux idoles pour sauver sa vie, mais encore qu'il livra aux prêtres païens les saintes Écritures des chrétiens. Il fallait orner cette fable de quelques circonstances, afin de pouvoir l'introduire dans l'histoire. Aussi Pétilius imagina-t-il un concile composé de trois cents évêques et réuni à Sinuessa, ville de la Campanie, où saint Marcellin serait venu, plein de repentir, confesser sa propre infamie et en solliciter le châtiment. Mais il n'aurait obtenu du concile ue cette réponse hautaine : « Donne ta sentence, toi; le premier siége ne doit être jugé que par lui-même. » Voyez-vous trois cents évêques se montrer spontanément, à quelques lieues de Rome, pendant la persécution la plus atroce, alors que tous les chrétiens étaient obligés de se cacher? Une pareille invention ne supporte point l'examen de la critique. Disons donc avec saint Augustin : «Pétilius appelle Marcellin scélérat, sacrilége ; moi, je le déclare innocent. Il n'est pas nécessaire que je me fatigue pour prouver ma défense: car, lui-même, Pétilius, ne se hasarde pas à prouver son accusation (2). »

Le pape saint Marcellin honora la Papauté par sa vie

(1) *Hist. eccl.*, liv. 1, chap. III.
(2) *De unic. Baptism.*, cap. XVI.

comme par sa mort, qui fut celle des martyrs (24 octobre 304). On sait que le veuvage de l'Église dura près de quatre ans. Lorsque saint Marcel Ier fut devenu le Père commun des fidèles (19 mai 308), il ne pouvait pas même appeler aux catacombes les enfants de Jésus-Christ. La police de l'empereur fouillait toutes les retraites des chrétiens, qui se réunissaient dans les maisons particulières, notamment dans celle de sainte Lucine, où le Pape et les clercs venaient offrir les divins mystères. Saint Marcel, conformément aux anciennes ordonnances de l'Église, leur défendait de provoquer le martyre par des paroles ou par des actes contraires aux lois de l'État. On ne devait proclamer sa foi et se montrer prêt à mourir pour elle, que lorsque les magistrats eux-mêmes plaçaient les fidèles entre l'apostasie et le supplice.

Saint Marcel Ier n'en établit pas moins, dans Rome, vingt-cinq titres ou paroisses, ayant chacune des revenus considérables pour l'entretien du culte et les besoins du sacerdoce. L'empereur Maxence, homme aux instincts de bête féroce, ne se doutait pas de cette organisation fondée sur les principes de charité et de fraternité, reproduite dans toutes les villes de son empire, et qui faisait de la Papauté une puissance morale plus réelle, plus haute et plus générale que sa propre puissance politique. Il savait pourtant que les chrétiens avaient un gouvernement ecclésiastique; et il résolut, sinon de le détruire, au moins de l'avilir dans la personne du souverain Pontife. En effet, saint Marcel n'ayant voulu ni

renoncer au titre d'évêque de Rome ni sacrifier aux idoles, fut condamné à servir, comme esclave, dans les écuries impériales. Neuf mois s'étaient écoulés depuis qu'il y était entré, lorsque son clergé vint l'en faire sortir pendant la nuit. Sainte Lucine accueillit le Pape dans sa maison, qu'elle convertit en église ; mais l'horrible Maxence, furieux, ordonna sur-le-champ qu'on transformât cette église en écurie. Quant à saint Marcel, outre l'entretien des chevaux, il eut encore celui des bêtes féroces qui dévoraient les chrétiens dans l'amphithéâtre. Chaque jour les officiers de l'empereur lui présentaient de l'encens pour qu'il le brûlât aux pieds des idoles ; et lui, relevant sa tête sacrée, leur disait humblement, mais avec fermeté : « Je suis chrétien et chef des chrétiens. » C'est à ce titre qu'il rétablit l'ordre et la discipline dans l'Église, en adressant aux évêques d'Antioche une lettre où il revendiquait tous les droits du Saint-Siége, et déclarait que nul concile ne pouvait être célébré que par l'autorité du souverain Pontife. Certains historiens prétendent que l'empereur Maxence le laissa mourir sur le fumier de ses écuries, parce qu'il lui répugnait de verser le sang humain ; mais les Sacramentaires de Gélase Ier et de saint Grégoire le Grand donnent à saint Marcel Ier le titre de martyr, que personne, assurément, n'oserait lui contester (16 janvier 310).

L'empire romain avait alors six empereurs : Maxence, Maximien Hercule, Constantin, Maximin, Licinius et

Galère, le premier de tous par le rang, la puissance, l'autorité. Il était sans cesse le conseiller des supplices contre les chrétiens, après avoir été l'instigateur des férocités de Dioclétien. Il avait donné aux persécutions des formes tellement atroces, que les fidèles n'osaient pas se réunir pour nommer un Pape ; et néanmoins, malgré l'omnipotence impériale, ce suprême effort du paganisme ne fit que mieux éclater son impuissance absolue. De touchantes légendes se répandirent parmi les masses populaires. On avait vu dans Rome des larmes couler le long des portiques, à l'heure où les chrétiens subissaient leurs horribles supplices ; on avait même entendu bien des gémissements sortir de la terre (1). Maxence s'arrêta devant ce mouvement de l'opinion publique, sentant que l'action de son pouvoir était paralysée par une force infiniment supérieure. Les fidèles de Rome, profitant de ce moment de calme, se réunirent aux catacombes soixante-seize jours après la mort de saint Marcel, pour lui donner un successeur, au risque de provoquer les plus effroyables tempêtes (2 avril 310).

L'empereur ne renouvela point ses édits proscripteurs. Mais ayant appris que saint Eusèbe, le nouveau souverain Pontife, refusait d'admettre au sein de l'Eglise une catégorie de *tombés* impénitents, désignés sous le nom de *traditeurs,*—*traditores,*—parce qu'ils avaient livré les vases sacrés et les Écritures saintes aux magistrats, Maxence l'exila en Sicile, où il succomba cinq mois après

(1) Eusèbe, *de Martyr. Palest.*, cap. IX.

(26 septembre 310). La chaire apostolique reste neuf mois vacante. Cependant, après avoir assisté à la plus grande désolation de l'Eglise, nous assisterons bientôt à son plus beau triomphe. Déjà Galère se meurt dévoré par des plaies infectes dont les médecins n'osent approcher. Tout en redoublant de barbarie contre les chrétiens, sous prétexte de satisfaire les dieux, il ne craint pas de faire appel à l'humanité. Un médecin, disciple de Jésus-Christ, se présente aussitôt devant le maître du monde, non pour le guérir, mais pour lui dire : « Vous vous trompez, Seigneur, si vous croyez que les hommes puissent vous ôter le mal que Dieu vous envoie. Cette maladie n'est ni humaine ni sujette à nos remèdes. Souvenez-vous de ce que vous avez fait contre les serviteurs de Dieu et contre la sainte religion, et vous verrez où vous devez avoir recours (1). » C'est alors que Galère publia en faveur des chrétiens l'édit célèbre qui fut le dernier acte de sa vie.

... « Ayant égard, disait-il, à notre très-douce clémence et à la coutume que nous avons toujours observée de faire grâce à tous les hommes, nous avons cru devoir aussi étendre notre expansive indulgence sur eux, en sorte qu'ils puissent être chrétiens comme auparavant, et rétablir les lieux de leurs assemblées, à la condition qu'ils ne fassent rien contre les règles... Donc, suivant cette grâce que nous leur faisons, ils seront obligés de prier leur Dieu pour notre santé, pour le

(1) Lactance, *De morte persecut.*, § XXXIII.

salut de la république et le leur, afin que la république prospère de tous côtés, et qu'ils puissent vivre en sûreté dans leurs maisons (1). »

Cette insolente et tardive invocation au Dieu des chrétiens, qui porte la date du 30 avril 311, ne devait pas être entendue. Galère mourut dans les premiers jours du mois de mai, laissant l'empire à quatre empereurs égaux et, par conséquent, rivaux ou ennemis. Licinius et Maximin Daïa se partagèrent l'Orient ; Constantin et Maxence allaient se disputer l'Occident. Durant ces jours d'attente, les chrétiens trouvèrent assez de liberté pour pouvoir confier à saint Melchiade ou Milthiade l'autorité de souverain Pontife (2 juillet 311). Sur les instances du nouveau Pape, l'empereur publia un édit qui restituait à l'Église les temples et les biens que l'État lui avait confisqués pendant les persécutions, et qui ne fut jamais exécuté : car une lutte suprême s'en gagea bientôt après entre le culte dominant et le culte proscrit. Maxence avait déjà donné le signal des hostilités contre Constantin. Celui-ci, ayant l'âme d'un héros, marchait sur Rome, qu'il considérait peut-être comme le terme de sa gloire. Mais, d'une part, frappé de l'étrange destinée des Césars persécuteurs, successivement tombés sous les coups d'une expiation mystérieuse ; et, d'autre part, encore plus frappé de la perpétuité de cette nouvelle religion que tous les efforts de l'humanité, sans cesse redoublés depuis trois siècles, n'avaient pu anéan-

(1) Lact., *Demort.*, § xxxiv.—Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. VIII, chap. xvii.

tir, Constantin tourna sa pensée vers le Dieu des chrétiens. Il le supplia, par une fervente oraison, de se révéler à lui et de l'assister sur le champ de bataille, où le sort du monde allait s'accomplir. Dieu entendit sa prière. Un jour, comme il s'avançait à la tête de ses troupes, tout à coup lui apparut dans le ciel, au-dessus du soleil, une croix de lumière avec ces mots : *In hoc signo vinces* — « Tu seras vainqueur par ce signe. » L'armée entière contempla ce miracle aussi bien que l'empereur. La nuit vint; et, dans son sommeil, Constantin vit apparaître Jésus-Christ avec le même signe, qu'il lui ordonna d'inscrire sur ses drapeaux, afin de mériter la victoire. L'empereur appela aussitôt des orfévres et leur donna ses instructions, pour que la croix fût exactement reproduite en or et en pierreries sur le *Labarum* impérial ou principal étendard de son armée. Or, l'étendard, devenu chrétien, faisait chrétiens le chef et tous les soldats (1). Cet événement impliquait une révolution qui devait changer la face du monde.

Constantin entra dans Rome en triomphateur (29 octobre 312). Il ne voulut pas monter au Capitole rendre grâces à Jupiter, comme c'était l'usage, pour ne pas offenser Jésus-Christ qui l'avait rendu victorieux. Mais, bientôt après, il éleva sur une place publique sa propre statue, tenant dans sa main droite une grande croix avec cette inscription : « Par ce signe salutaire, qui est le signe du vrai courage, j'ai sauvé votre ville en la

(1) M. Laurentie, *Hist. de l'Emp. rom.*, t. IV, p. 395.

délivrant du joug de la tyrannie. » Un édit de tolérance universelle fut immédiatement publié. Le triomphe de Constantin, après tant de persécutions atroces, devait être à la fois et le bonheur et le triomphe de l'humanité. Le pape saint Miltiade quitta les catacombes avec ses prêtres et ses diacres, tandis que tous les confesseurs, de l'un à l'autre bout de l'empire, quittaient simultanément les cachots et les mines pour rentrer dans leurs foyers. L'église universelle entra elle-même en possession de sa liberté publique, avec la certitude morale de n'en plus sortir. Constantin se promettait bien de consacrer l'indépendance du christianisme avec une solennité, une étendue et des garanties qui allaient lui donner toute l'apparence et tout le retentissement d'une victoire (1). Ce grand acte de gouvernement par lequel la révolution se trouva consommée, fut promulgué sous la forme d'un décret constitutif (janvier 313). L'héroïque législateur ne se bornait pas à rendre l'Église libre; il exigeait, en outre, que l'État lui restituât les propriétés considérables dont ses prédécesseurs l'avaient dépouillée.

« Nous avons ordonné, de plus, à l'égard des chrétiens, disait-il, que si les lieux où ils avaient coutume de s'assembler ci-devant ont été achetés par quelqu'un, soit de notre fisc ou de quelque autre personne que ce soit, ils soient restitués aux chrétiens, sans argent ni répétition de prix, et sans aucun délai ni difficulté. Que ceux

(1) M. A. de Broglie, *l'Égl. et l'Emp. rom.*, t Ier, p. 239.

qui les auront reçus en don les rendent pareillement au plus tôt; et que tant les acheteurs que les donataires s'adressent au vicaire de la province, afin qu'il leur soit tenu compte de leurs pertes. Tous ces lieux seront incontinent délivrés à la communauté, c'est-à-dire aux Églises, et non aux particuliers : vous ferez rendre à leurs corps et communautés toutes ces choses aux conditions ci-dessus exprimées, sans aucune difficulté ni contestation, à la charge que ceux qui les auront restituées sans remboursement pourront espérer de nous leur indemnité. »

Rien de plus juste, assurément, que cet édit rendant à leurs anciens propriétaires les églises et les immeubles territoriaux qu'on leur a enlevés, et ouvrant les caisses de l'État aux propriétaires actuels, afin qu'aucun intérêt ne reste en souffrance. Mais, aussi, rien de plus profondément révolutionnaire dans la grande et imposante acception du mot. En effet, jusqu'à présent tous les empereurs, quels qu'ils fussent d'ailleurs, Augustes ou Césars, grands ou petits, médiocres ou mauvais, ont proclamé la défaite du christianisme, parce qu'ils égorgaient les chrétiens; maintenant un empereur, le meilleur et le plus magnanime de tous, proclame lui-même la victoire du christianisme, comme pour accomplir, aux yeux des confesseurs délivrés, cette prédiction de leur divin Maître : « Vous souffrirez dans le monde; mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde (1). » Et la bannière du

(1) Saint Jean, xvi, 33.

christianisme devient elle-même l'étendard de l'empire; la société morale et la société politique se rallient ensemble autour de la croix : signe qui était ignominieux hier, et qui est aujourd'hui le glorieux signe de l'humanité régénérée.

La Papauté préside à cette transformation générale du monde, tenant entre ses mains *les clefs de saint Pierre*, symbole du pouvoir suprême que Dieu lui a donné de lier et de délier sur la terre, ou mieux, d'ouvrir et de fermer les portes du ciel. Le Seigneur a donc confirmé la promesse par la réalité, dit Eusèbe de Césarée, « savoir : que ce même Simon, surnommé *Céphas*, originaire de Capharnaüm, petite ville de Galilée, éclairerait de la connaissance des multitudes d'hommes; que lui-même serait en même temps connu de tout l'univers jusqu'aux régions de l'Occident. Car, certainement, jusqu'aux temps actuels, sa mémoire est plus célèbre chez les Romains que celle des anciens héros : à tel point qu'il a été jugé digne d'un tombeau remarquable à l'entrée de leur ville (savoir au-delà du Tibre, dans la région vaticane), auquel accourt de tout l'empire romain la multitude des peuples, comme à un asile et au temple de Dieu (1). »

Tant que les persécutions païennes sévirent contre les chrétiens, la condition du Pape, chef visible de l'Eglise, fut celle de tout l'épiscopat. Répandant sans cesse la foi

(1) *Théophanie*, liv. V, chap. VII. — Le cardinal Maï, *Patrum nova bibliotheca*, t. IV, p. 116-124.

avec son propre sang, il vivait et mourait dans les catacombes, s'il n'était pas immolé sur la place publique, à l'instar de ses autres frères en Jésus-Christ, qui l'avaient désigné pour la succession de saint Pierre. Seulement, la manière dont on sollicitait ses pieux conseils durant sa vie et la manière dont on vénérait sa mémoire après sa mort, attestaient aux Gentils que ce simple confesseur, exerçant sur toutes les consciences un empire indéfinissable, y était autorisé par Dieu, qui en avait fait la règle et la lumière du monde (1). Car, pendant que la Papauté cachait dans les cavernes sa tête proscrite, elle était obligée de répondre aux consultations, chaque jour renouvelées, de toutes les Églises. Mais, quoique privée «des maisons, des possessions, des champs, des jardins et autres biens dont on l'avait injustememt dépouillée (2),» elle trouvait néanmoins des ressources assez abondantes dans la charité des fidèles, pour entretenir les notaires apostoliques chargés de recueillir les *Actes* des martyrs, et les sept sous-diacres, institués par saint Fabien, qui en surveillaient la rédaction; pour subvenir aux besoins des clercs, des veuves, des orphelins et des pauvres; pour couvrir les mers de nombreux vaisseaux, allant distribuer des aumônes aux quatre coins de la terre; pour envoyer des missionnaires propager la foi et fonder de nouvelles chrétientés dans les pays les plus éloignés; enfin, pour racheter les captifs et les esclaves,

(1) M. Francis Lacombe, *Histoire de la Monarchie en Europe*, t. Ier, p. 7-8.
(2) Eusèbe, *Vita Constant.*, lib. II, cap. XXXIX.

civiliser les barbares, combattre partout l'erreur, faire triompher la vérité universelle, consoler les affligés, prier au chevet des mourants, vaincre les douleurs terrestres par l'espoir des célestes béatitudes et résumer, dans sa propre magnanimité, l'âge héroïque des chrétiens.

Ainsi la Papauté fut déjà, au fond des catacombes, par les vertus de trente-deux Papes, qui presque tous subirent le martyre, ce qu'elle devait être plus tard, après l'affranchissement de l'Église, et ce qu'elle devait rester même sur le trône. Sa condition extérieure changea sans doute et devait changer, parce qu'elle n'était que temporaire; mais sa condition intérieure, celle qui lui assure un empire absolu sur les âmes, fut et devait être immuable, parce qu'elle est éternelle, comme la parole de Dieu, qui l'a créée. En cela, d'ailleurs, il se fit pour la Papauté ce qu'on voit se faire continuellement pour les institutions humaines elles-mêmes, où l'influence matérielle suit toujours l'influence morale. On peut dire en toute certitude que le principe de la souveraineté pontificale fut posé par Constantin dans l'acte célèbre qui confirmait à l'Église le droit de propriété. Assurément, la Papauté ne réclamait point ce droit dans un but d'ambition qu'elle n'a jamais poursuivi, mais dans l'intérêt de l'humanité qu'elle est toujours obligée de secourir, et pour l'entretien du culte divin qu'elle se proposait, alors surtout, de rendre digne du Créateur de toutes les merveilles de l'univers. Aussi vit-on s'élever immédiatement, dans les plus beaux et les plus riches

quartiers de Rome, plusieurs églises splendides que la dévotion chrétienne destinait à remplacer les simples chapelles qui se cachaient naguère dans des lieux pauvres et ignorés. Ces basiliques monumentales exprimèrent la joie de l'Église libre et triomphante en regard du Capitole ; et celle du Prince des Apôtres, au Vatican, appela particulièrement la piété des fidèles à cette même place où Néron célébrait jadis ses fêtes nocturnes, à la lueur d'horribles torches, dont chacune renfermait et brûlait un chrétien vivant.

Sur cette ancienne basilique, en partie pieusement conservée, Jules II et Léon X firent construire une basilique nouvelle, que l'on considère comme la plus belle de toutes celles qui existent, pour sa richesse, pour sa grandeur, pour sa dignité. Et c'est de là que le Pontife, dont la royauté devait être établie par un miracle sanglant qui dura trois siècles, envoie sa bénédiction apostolique à la Ville et au Monde — *Urbi* et *Orbi* — ayant sous ses pieds les tombeaux des deux apôtres saint Pierre et saint Paul, et sous ses yeux une colonne antique dressée au milieu du Vatican et portant ces inscriptions : LE CHRIST EST VICTORIEUX. LE CHRIST RÈGNE. LE CHRIST COMMANDE.

CHAPITRE III.

SAINT SYLVESTRE ET L'ARIANISME.

(De l'an 313 à l'an 402.)

Après avoir subi les persécutions et le martyre sous les empereurs païens, la Papauté va subir d'autres épreuves sous les empereurs chrétiens, qui essayeront de l'avilir. — Elle sort triomphante de toutes les crises. — Les Papes donnent aux empereurs la qualité d'*évêques du dehors*; mais les empereurs veulent prendre celle d'*évêques du dedans*.—Ligne de démarcation positive entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, au commencement du règne de Constantin. — Ses libéralités et ses donations à la Papauté.— Schisme de Donat.— Premier exemple d'un appel à l'empereur.—Concile de Rome présidé par le pape saint Miltiade, qui condamne Donat. — Saint Sylvestre Ier, trente-troisième pape. — Origine de l'arianisme. — Arius et saint Athanase. — Concile de Nicée. — Osius, légat du Pape, et saint Athanase à la tête de l'épiscopat catholique. — Eusèbe de Nicomédie à la tête du parti arien. — Les Eusébiens abandonnent Arius pour plaire à l'empereur. — Condamnation du sectaire et de ses adhérents. — Exil d'Arius.—Intrigues d'Eusèbe à la cour de Constantin. — Rappel d'Arius et persécution de saint Athanase. — Fondation de Constantinople. — Donation de Constantin à saint Sylvestre Ier. — Patrimoine de Saint-Pierre. — L'empereur cède Rome au Pape. — Destinée de la Ville éternelle. — Les Papes deviendront souverains temporels, malgré eux et sans une cause humaine assignable. — Actes d'arbitraire commis dans l'Église par Constantin, à l'instigation d'Eusèbe. — Saint Sylvestre résiste à Constantin. — Concile de Tyr convoqué par l'empereur. — Déposition de saint Athanase et triomphe d'Arius. — Saint Marc, trente-quatrième pape. — Mort d'Arius. — Constantin prétend gouverner l'Église.—Exil de saint Athanase et de plusieurs autres évêques catholiques. Saint Jules Ier, trente-cinquième pape. — Mort de Constantin. — Avénement de Constance. — Eusèbe, chef de l'arianisme, oppose le siége de Constantinople au siége de Rome. — Ses partisans demandent au Pape un concile où saint Athanase devra être jugé. — Concile de Rome. — Au lieu de s'y rendre, les Eusébiens forment d'eux-mêmes un concile séparé à Antioche. — Triomphe de saint Athanase. — Lettre insolente d'Eusèbe au pape saint Jules Ier. — Admirable réponse du souverain Pontife. — Convocation d'un concile universel à Sardique. — Les

évêques orientaux refusent de se réunir aux évêques occidentaux.—Noble conduite d'Osius et de saint Athanase.—Les ariens opposent le conciliabule de Philippopolis au concile de Sardique. — Les décrets du concile sauvent l'Église, en déterminant les diverses formes d'appel au Pape. — Rappel de tous les orthodoxes bannis. — Saint Jules I[er] meurt après avoir obtenu ce triomphe. — Saint Libère, trente-sixième pape. — Constance, maître de tout l'empire romain, prend le titre d'*évêque des évêques*. — Concile de Rome. — Il refuse de souscrire à la condamnation de saint Athanase. — Saint Libère envoie deux légats à Constance. — Leur chute. — Désolation du Pape. — Concile de Milan. — Scènes violentes. — Le concile au palais impérial. — Résistance des évêques catholiques aux menaces de l'empereur. — Cent quarante-sept exilés. — Lettre de saint Libère aux évêques proscrits. — Son enlèvement. — Le Pape en présence de l'empereur. — Exil de saint Libère. — Constance nomme à sa place l'antipape Félix. — Les Romains demandent et obtiennent le rappel de saint Libère. — Comme quoi il n'est pas tombé. — Saint Libère casse tous les actes du concile de Rimini. — Tableau de la persécution arienne. — Julien l'Apostat, empereur. — Effroi du monde chrétien. — Saint Libère meurt après avoir réconcilié les Églises d'Orient et d'Occident. — Saint Damase I[er], trente-septième pape. — Ursin, antipape. — Magnificence de la Papauté. — Décret de l'empereur Valentinien I[er] qui sert de fondement à l'indépendance du Saint-Siége. — Le pape saint Damase et les plus illustres docteurs de l'Église au IV[e] siècle. — Saint Sirice, trente-huitième pape, et Théodose le Grand. — Cet empereur donne force de loi aux décrets des conciles. — Saint Anastase I[er], trente-neuvième pape, voit finir les dernières controverses, nées de l'arianisme. — Suprématie universelle de la Papauté. — Résumé.

La Papauté vient d'obtenir, en même temps que l'Église, une entière indépendance, après avoir glorieusement traversé avec elle trois siècles de servitude et de martyre. Mais elles ne sortent ensemble victorieuses et triomphantes de cette première épreuve, que pour entrer dans une seconde bien plus redoutable, parce que leur existence morale recevra désormais les atteintes qu'on portait autrefois à leur existence physique. Or, le pire danger, ce n'est pas la haine, c'est le mépris. Tant que le Pape s'est trouvé en présence d'un empereur, chef d'État politique et d'État religieux,

son rôle était tracé d'avance, puisqu'on le recherchait comme un ennemi public, comme un rival des Césars, à cause de son titre de souverain Pontife, qui en faisait le chef incontestable d'une religion et d'une société autres que celles de l'empire. L'orgueil et la sûreté du trône se croyaient également intéressés à la destruction de sa puissance morale ; et d'ailleurs, Dioclétien l'avouait lui-même en l'honneur du Pape et des fidèles : *ces gens-là mouraient volontiers* (1). Maintenant que le successeur de saint Pierre va se trouver en présence d'un successeur d'Auguste professant la religion chrétienne, c'est-à-dire qui a repoussé, comme sacrilége, la robe de grand prêtre et abdiqué sa propre suprématie religieuse pour reconnaître celle du chef visible de l'Église, aucune lutte ne serait possible entre ces deux grands pouvoirs, si les Césars, maîtres de l'ordre temporel, restaient soumis, dans l'ordre spirituel, à la juridiction souveraine de la Papauté, qui s'étend sur les empereurs comme sur les peuples, et qui est plus haute, plus sacrée, plus inviolable, plus vaste que la leur, puisqu'elle n'a d'autres limites que celles du monde. Malheureusement, après avoir reçu le titre d'*évêques du dehors*, les empereurs voudront prendre celui d'*évêques du dedans*, asservir l'Église au sein de l'État et absorber, sous certains rapports, tout le Sacerdoce en leur propre empire. Pour empêcher une pareille éclipse de liberté morale, qui compromettrait absolument les desseins de Dieu sur l'univers,

(1) Lactance, *De morte persec.*, § IX.

le Pape résistera d'une manière invincible à cette tyrannie: car il ne lui est pas permis de laisser avilir, comme sujet, la tiare qu'il porte déjà et qu'il doit toujours porter, comme souverain Pontife, devant un sceptre à jamais brisé par la mort de tous les martyrs. Ce pauvre vieillard affrontera donc l'exil, la prison, l'échafaud, afin de maintenir les droits de l'homme sur lui-même et les droits de Dieu sur les sociétés. Mais, plus il sera persécuté, plus il sera victorieux. Sa parole détournera le glaive, et la force brutale sera contrainte de céder à la force de l'esprit que rien ne peut dompter. « De tous les triomphes que l'intelligence a remportés sur la matière, dit un protestant, c'est peut-être le plus sublime (1). »

Cependant l'empereur Constantin, qui se contentait du simple titre d'*évêque du dehors*, avait tracé une ligne de démarcation positive entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, ayant chacun désormais un domaine spécial et une direction spéciale, puisque l'un se réservait la conduite du monde politique, l'autre celle du monde religieux. Deux sociétés complètes, l'Église et État, coexistaient donc, non pour réagir l'une contre l'autre, mais pour s'identifier moralement dans les hautes régions, c'est-à-dire en principe, sinon en fait: car toutes les deux ne se réalisaient dans le temps qu'à la seule fin de développer la moralité parmi les hommes, ou mieux, de leur faire opérer, en vertu du christianisme, la sublime conquête de l'éternité. Un des

(1) *Quaterly Rewiew. De l'action du Pontifical sur l'Europe.* (*Revue Britannique*, avril 1836.)

premiers actes de Constantin, après la défaite et la mort de Maxence, fut de constituer le clergé chrétien en un corps prévilégié, qu'il exempta des diverses obligations de la vie civile, et de reconnaître en la personne du Pape, saint Miltiade d'abord, puis saint Sylvestre Ier, la grande autorité qui servait de règle et de lumière à tout l'univers catholique. Pour que rien ne manquât à la dignité du souverain Pontife, l'empereur lui fit une position vraiment royale, en affectant une rente spéciale et suffisante à son entretien dans le palais de Latran, propriété de l'impératrice Fausta, qui devint celle de l'Église. On peut évaluer à deux millions de notre monnaie la valeur des vases d'or et d'argent donnés par Constantin à la basilique de Latran, et à 233, 664 francs les revenus des biens-fonds dont il la dota, sans compter une redevance annuelle de 150 livres d'aromates pour le service divin. Les autres dons qu'il fit à diverses églises de Rome qu'il avait bâties ou réparées, notamment celles de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Sainte-Croix de Jérusalem, de Sainte-Agnès, de Saint-Laurent et de Saint-Marcellin, leur assuraient un revenu d'environ 262,016 francs (1). Enfin, la restitution des biens considérables qui avaient été confisqués par les Césars persécuteurs, les libéralités des fidèles, les donations et les legs faits à l'Église, les offrandes dont l'origine remontait aux catacombes et dont l'usage se continua dans les siècles suivants sous le nom de dîmes

(1) Anastase le Bibliothécaire, *Vita sancti Sylvestri*.

et de prémices, « tout, dit S. E. Mgr le cardinal Mathieu, tout contribua à agrandir et à consolider une fortune temporelle que les Papes n'avaient point souhaitée, mais qu'il leur était interdit de refuser, dans l'intérêt de la société chrétienne (1). »

On connaît le noble et charitable emploi que la Papauté faisait de cette magnificence de Constantin et de cette libéralité des fidèles, qui devenaient insuffisantes aux époques de calamités particulières ou de disette générale, puisqu'elle était néanmoins obligée de vendre même les vases sacrés des églises, afin de pouvoir suffire à l'entretien des pauvres, au rachat des captifs et à l'affranchissement des esclaves. Rome devait aux empereurs ses temples, ses palais, ses théâtres et ses prisons; mais elle ne dut ses hospices qu'à l'initiative des Papes. En tous lieux où l'Église romaine avait quelque patrimoine, elle créa des asiles pour les malheureux sous le nom de *diaconies*, parce que les diacres étaient ordinairement chargés de les administrer. Tels furent les premiers résultats de son triomphe, qui était celui de la Providence.

Ce triomphe et cette paix de l'Eglise, après tant de persécutions, allaient être fatalement troublés par des luttes d'une autre sorte et mille fois plus désastreuses. Un des nombreux édits que Dioclétien avait publiés contre les chrétiens, ordonnait la démolition de toutes les églises et la saisie des saintes Écritures, qu'on

(1) *Le pouvoir temporel des Papes*, chap. II, pag. 36. (Paris, A. le Clère).

devait brûler en place publique. Pour échapper aux supplices, on vit, dans plusieurs provinces, des laïques, des prêtres et même des évêques livrer ces objets sacrés, tandis que, dans toute l'Afrique, les fidèles se livraient eux-mêmes au proconsul romain, en lui déclarant qu'ils possédaient les lettres saintes, mais qu'ils ne voulaient pas s'en dessaisir. L'évêque Mensurius, qui occupait le siége primatial de Carthage, blâma hautement cet excès de zèle contraire aux lois de l'Église, et le fougueux Donat, évêque des Cases-Noires, en qui revivait l'esprit sinon le génie de Tertullien, se sépara sur-le-champ de lui, en l'accusant d'être un *traditeur*. La mort de Mensurius, survenue à la naissance de ce petit schisme, faillit en faire une grande hérésie. La nomination immédiate de l'archidiacre Cécilien, élu par quelques évêques d'Afrique et par tout le peuple de Carthage, fut un grand désappointement pour quelques prêtres du diocèse qui avaient des prétentions à l'épiscopat, et pour les évêques de Numidie qui, arrivés trop tard, n'avaient pu prendre part à l'élection. Les mécontents se réunirent autour de Donat et formèrent une sorte de concile. Ils citèrent Cécilien à leur barre, sous prétexte que son ordination avait été faite sans le concours de toute la province, par Félix, évêque d'Aptonge et *traditeur comme Mensurius*. Le peuple, furieux contre les membres de cette réunion, ne permit pas à son évêque d'y comparaître. Au surplus, « Cécilien, dit saint Augustin, pouvait ne pas prendre souci de la multitude de ceux qui conspiraient contre

lui, en se voyant uni de communion avec l'Église de de Rome, où la chaire apostolique a toujours gardé sa forte primauté (1). » Il se borna donc à répondre que, s'il avait été ordonné d'une façon irrégulière, on n'avait qu'à réparer ce vice de forme par une consécration nouvelle. Mais, sur la proposition de Donat, le prétendu concile passa outre, condamna Cécilien pour cause de *tradition*, anathématisa ses ordinateurs et tous ceux qui ne se sépareraient pas de lui, considéra le siége primatial comme vacant et désigna pour *successeur de Mensurius* un simple lecteur nommé Majorin, *domestique de Lucille* (2), dame de qualité, qui avait été publiquement réprimandée autrefois par le nouvel évêque, et dont les richesses et la passion servaient d'aliment à toute l'intrigue (3). Cela fait, n'osant pas adresser leurs décisions au Pape, les donatistes offrirent le premier exemple d'un appel au pouvoir séculier, en s'adressant à l'empereur, pour qu'il prononçât *entre eux et les traditeurs*. Ces malheureux sacrifièrent ainsi l'indépendance du sacerdoce, parce qu'ils n'avaient pas su en conserver intacte la haute dignité.

Constantin le leur fit bien sentir. « Comment vous jugerais-je, leur répondit-il, moi qui attends d'être jugé par Jésus-Christ ? » La cause fut renvoyée devant un concile tenu à Rome, dans le palais de Latran, et présidé par le pape saint Miltiade. Cécilien y compa-

(1) Lettre XLIII.
(2) Pluquet, *Dictionnaire des Hérésies*, art. *Donatistes*.
(3) M. A. de Broglie, *L'Égl. et l'Emp. rom.*, t. I, chap. II, p. 258.

rut avec dix évêques de sa communion, qui se présentaient sans crainte devant leurs juges, et Donat avec dix évêques de son parti, qui se présentaient comme accusateurs. Mais ces derniers firent défaut après la première séance ; de sorte que l'absolution de Cécilien était concédée par ses propres adversaires. On ne pouvait condamner Donat, malgré la gravité des faits allégués et prouvés contre lui, parce qu'il n'était pas en cause. Il était encore plus délicat de porter une sentence contre le prétendu concile de Carthage, où un certain nombre d'évêques avaient siégé. Inspirés par la haute raison du pape saint Miltiade, les Pères de Rome considérèrent la condamnation de Cécilien comme nulle, par ce seul fait qu'il n'avait pas été entendu en première instance ; et le souverain Pontife, parlant le dernier, formula ce jugement : « Attendu qu'il est constant que Cécilien n'a pas même été accusé par ceux qui sont venus avec Donat, et que Donat lui-même ne l'a convaincu sur aucun chef, nous pensons qu'il convient de le conserver dans la communion de l'Église et dans la plénitude de sa dignité. » Acte fut dressé de toute la procédure ; et le concile envoya sa décision à l'empereur Constantin, lui déclarant qu'elle avait été rendue en pleine conscience et dans un grand désir de justice (1).

La conduite du pape saint Miltiade a été admirée comme elle devait l'être. « Combien sa sentence fut bienveillante, calme, prudente et pacifique ! s'écrie

(1) M. de Broglie, *L'Église et l'Emp. rom.*, t. I, p. 265.

saint Augustin. L'évêque de Rome ne voulut pas séparer de la communion ceux de ses collègues contre lesquels rien n'était prouvé. Il ne blâma fortement que Donat, en qui il reconnut la cause de tout le mal. Il laissa aux autres la liberté de revenir au bien, tout prêt à envoyer des lettres de communion à ceux-là mêmes qu'on savait être ordonnés par Majorin; de sorte que partout où la division avait amené deux évêques, il avait voulu que le premier ordonné fût maintenu et qu'une autre fraction du peuple fût confiée à l'autre. O l'excellent homme! O l'enfant de la paix chrétienne et le père du peuple chrétien (1)! »

Loin de se soumettre à la sentence rendue par le concile de Rome, les donatistes, condamnés dans la personne de leur chef, en appelèrent à un autre concile. Il se réunit l'année suivante dans la ville d'Arles et confirma le premier arrêt. Ses actes furent envoyés au Pape, « selon l'ancienne coutume de l'Église, qui veut que les lois faites en synode soient soumises à l'approbation du Pontife romain, afin d'être publiées partout (2). » Mais saint Miltiade n'était plus là pour les recevoir. Saint Sylvestre Ier avait déjà recueilli, dans ses mains pieuses, la succession du Prince des apôtres (31 janvier 314). Il fallait un homme nouveau comme souverain Pontife, au moment où l'Église, triomphante et militante, était appelée à combattre une hérésie plus formidable que

(1) Lettre XLII.
(2) Hodvard, *Hist. de l'Église de Reims*. — M. Guizot, *Mém. relatifs à l'Hist. de France.*

toutes les précédentes : car l'arianisme cherchait à s'emparer de l'humanité pour la conduire vers l'abîme où elle aurait trouvé une chute nouvelle, et cette fois irréparable, en niant la divinité de Jésus-Christ.

Le lybien Arius, prêtre d'Alexandrie, esprit aventureux et rusé, habile exégète, dialecticien vain et subtil, tour à tour indiscipliné et servile, agissant sur les multitudes en se contenant soi-même, était entré dans l'Eglise avec toutes les qualités et tous les défauts qui en ont fait sortir bien des sectaires. Dégradé du diaconat pour avoir pris part au schisme de Mélèce, évêque de Lycopolis, qui prétendait conserver son siége, quoiqu'il eût sacrifié aux idoles pendant la persécution de Dioclétien, Arius ne revint pas à de meilleurs sentiments quand on lui eut accordé les honneurs du sacerdoce, puis qu'il ne songea plus dès lors qu'à se créer une célébrité fatale par sa propre hérésie. Cette doctrine, dont le principe était déposé dans les écrits d'Origène, a été résumée en ces termes : « Le Père seul est Dieu ; le Fils est d'une autre nature que le Père, il n'est point éternel comme lui ; il est produit par la sagesse du Père, et s'il est supérieur aux êtres créés, aux hommes et aux anges, il n'est Dieu que par une certaine participation, afin de servir d'instrument à Dieu dans la création des êtres (1). » On le voit, c'était nier la divinité de Jésus-Christ, ou bien la réduire

(1) Le R. P. D. Bernard de Varenne, *Hist. de Constantin le Grand.* (MDCCXXVIII).

à une subtilité philosophique, et transformer ainsi le christianisme en une nouvelle idolâtrie (1).

Mais l'Église d'Alexandrie avait déjà trouvé un invincible athlète dans la personne de saint Athanase, encore presque enfant et déjà grand homme. Secrétaire privé de l'évêque avec le titre de diacre, il étonnait le monde par son génie, son savoir, sa dialectique incomparable et sa volonté de fer mise au service du Verbe incréé. Il se montra, dès le premier jour, le philosophe et l'apôtre, si l'on peut ainsi parler, qu'il devait être jusqu'au dernier moment de sa vie, après quarante années d'épiscopat et plus d'un demi-siècle de luttes contre les ariens. Cinq fois banni pour la cause de Jésus-Christ, le saint évêque remonta cinq fois avec héroïsme sur ce siége d'Alexandrie que les hérétiques voulaient lui prendre et qu'il conserva, comme il lui avait été donné, en quelque sorte par un miracle. Aussitôt que le prêtre Arius eut dévoilé son hérésie, Athanase, usant de son influence sur l'évêque Alexandre et agissant en son nom, le somma de comparaître devant le clergé du diocèse, qui l'anathématisa. Un concile, formé de tous les évêques d'Égypte et de Lybie, confirma cette excommunication. Le sectaire, chassé de sa paroisse, alla de ville en ville, propageant son hérésie et entraînant plusieurs évêques dans sa propre chute. A leur tête se trouvait Eusèbe de Nicomédie, le conseiller et le confident de Constantin, qui devint le type du prélat cour-

(1) M. Laurentie, *Hist. de l'Emp. rom.*, t. IV, p. 149.

tisan par la manière hypocrite dont il sut déguiser une pensée de révolte contre l'Église sous une parole de soumission politique envers le chef de l'État, et dont il affecta le rôle de conciliateur dans une querelle de principes où bouillonnaient déjà tous les éléments d'une grande révolution.

L'empereur ne s'en rapporta d'abord qu'au jugement d'Osius, le célèbre évêque de Cordoue, pour lequel il avait une vénération profonde, et dont le génie servait de lumière à l'Orient comme à l'Occident. Lorsque cet intrépide confesseur, s'élevant à des considérations supérieures aux idées qui se traduisaient en faits tumultueux dans certaines provinces de l'empire, eut démontré à Constantin que les gardiens de la vérité ne pouvaient avoir la paix avec les apôtres de l'erreur, il lui conseilla de provoquer une réunion « de tous les évêques de la terre habitable, pour opposer à l'invincible ennemi de l'Église les bataillons de la phalange divine (1). »

L'empereur ne songea plus alors qu'à s'adresser au Pape, « le bienheureux saint Sylvestre, qui l'avait instruit dans la foi, » dit un chroniqueur (2), et « sans lequel, ajoute un historien grec, l'ancienne règle ecclésiastique défendait de rien décider dans l'Église (3). » Le souverain Pontife et Constantin désignèrent la ville de Nicée, en Bithynie (4), pour la célébration du concile

(1) V. Eusèbe, *Vita Constant.* lib. III, cap. v.
(2) Adonis *Chron. Ætas sexta.*
(3) Socrate, *Hist. eccl.*, liv. I, chap. VIII.
(4) Labbe, *Collection des Conciles*, tom. VI, pag. 1019.

dont le souvenir restera impérissable dans la mémoire des peuples. Trois cent dix-huit évêques, parmi lesquels on distinguait un nombre considérable de confesseurs qui avaient proclamé la divinité de Jésus-Christ dans les tortures des dernières persécutions, prirent part aux sessions de cette grande assemblée. Deux prêtres, Victor et Vincent, légats du Saint-Siége, y représentèrent l'Église de Rome ; et l'évêque Osius, que saint Athanase a surnommé *le chef et le conducteur des conciles*, en eut la présidence, parce qu'il remplaçait le Pape absent, en vertu d'une délégation spéciale qui rendait présente la Papauté.

Les Pères de Nicée commencèrent par définir entre eux les dogmes qu'Arius aurait à souscrire, au cas qu'il voudrait rentrer dans la communion de l'Église catholique ; mais il renouvela son hérésie avec de tels blasphèmes qu'il devait en être à jamais exclu. Sa condamnation n'était donc plus qu'une affaire de temps et de formes. Il fallait attendre Constantin, qui désirait ajouter par sa présence aux solennités de cette délibération. Enfin, l'empereur parut ; et un simple diacre, saint Athanase le Grand, exposa les doctrines de la foi au nom de l'Église de Jésus-Christ. « Toute l'assemblée, dit un savant historien, palpitait d'émotion à cette grande parole. Constantin était remué comme les évêques ; et vainement quelques amis de l'hérétique : Maris, Théognis, Eusèbe, essayèrent-ils de tempérer la victoire déjà conquise; vainement surtout Arius, par les

emportements de sa colère, essaya-t-il de la disputer encore : tout cédait à l'éclat de la vérité et à l'empire de la foi. Il y eut seulement des essais d'habileté et de sophisme pour pallier la défaite. Eusèbe, esprit subtil et tenace, imagina des transactions, et l'on perdit du temps et des discours à les discuter. Les novateurs ne voulaient pas être hérétiques, et ils inventèrent des subtilités pour paraître orthodoxes (1). » On concédait que le Fils était semblable au Père ; mais le concile déclara, sur la proposition d'Osius, qu'il était *consubstantiel* : terme composé de deux mots grecs, dont l'un, ὁμός, signifie *même*, et l'autre, οὐσία, signifie substance — ὁμούσιος — ; et ce terme, exprimant la doctrine essentielle du Verbe de Dieu, fut inscrit dans l'immortel symbole que les Pères de Nicée ont transmis au monde catholique, il y a quinze siècles et plus, pour être la profession de foi de tous les enfants de Jésus-Christ.

L'évêque Osius, comme représentant du Pape et président du concile, signa le symbole avant les autres évêques. Après lui, Victor et Vincent, quoique simples prêtres, signèrent comme légats du Saint-Siége ; et ils employèrent cette formule remarquable : « Nous avons souscrit pour notre Évêque, qui est celui de Rome ; il croit de la manière dont il est écrit plus haut (2). » Ensuite, tous les évêques signèrent successivement, excepté ceux qui étaient suspects d'arianisme et qui ré-

(1) M. Laurentie, *Hist. de l'Emp. rom.*, tom. IV, pag. 456-457.

(2) Charles Lenormant, *Mémoire sur un texte copte des décrets de Nicée*, publié dans le *Spicilegium Solesmense* de dom. Pitra.

glaient leur conduite sur celle d'Eusèbe. Disons-le avec tristesse : l'orgueil des *eusébiens* se courba, non pas devant l'autorité de l'Église, mais devant celle de l'empereur, dont ils pouvaient perdre les bonnes grâces en laissant trop voir leurs mauvais penchants. Ils signèrent donc le symbole de foi, qu'ils se proposaient bien de ne pas suivre. Arius n'entraîna ostensiblement dans sa chute que deux évêques : Secundus de Ptolémaïde et Théoras de Marmarique. Le concile renouvela contre eux les anathèmes déjà fulminés ; et Constantin les relégua en Illyrie. Les écrits qui propageaient l'erreur, furent brûlés publiquement. Un édit menaça de mort quiconque les ferait revivre; mais ces mesures violentes ne pouvaient point les faire périr. Car, pour cela, il aurait fallu arracher du cœur de l'homme cette secrète propension qu'il a, de préférer les maximes du mal aux maximes du bien, comme conséquence du péché originel.

Après avoir glorieusement combattu pour la divinité de Jésus-Christ et pour sa propre unité, l'Église, voulant consacrer l'immortelle victoire qu'elle venait de remporter contre l'hérésie, détermina les règles de l'ancienne discipline ecclésiastique dans un certain nombre de décrets admis par toutes les Églises d'Orient, et qu'on désigne sous le nom de *canons arabiques* du concile de Nicée, parce qu'une version arabe les fit d'abord connaître à l'Occident. L'un d'entre eux porte ce titre : *De la sollicitude et de la puissance du patriarche sur les évêques et sur les archevêques de son patriarcat, et de la*

primauté de l'évêque de Rome sur tous. Il est conçu en ces termes : « Le patriarche doit considérer ce que les évêques et les archevêques font dans leurs provinces ; et s'il se trouve quelque chose de fait autrement qu'il ne faut, il le changera et le règlera comme il le jugera à propos: car il est le père de tous, et eux sont ses fils. L'archevêque est parmi les évêques comme le frère aîné; le patriarche, comme le père. Et, de même que le patriarche a puissance sur ceux qui lui sont subordonnés, de même aussi le Pontife a puissance sur tous les patriarches, étant leur prince et leur chef, comme saint Pierre lui-même, à qui a été donnée la puissance sur tous les princes chrétiens et sur leurs peuples, attendu qu'il est le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur tous les peuples et sur toute l'Église chrétienne. Quiconque y contredira est excommunié par le concile (1). »

Quelques difficultés de date et de style ont fait suspecter l'authenticité d'une lettre adressée par les Pères de Nicée au pape saint Sylvestre, pour lui demander la confirmation de leurs actes, et celle de la réponse de ce Pontife romain, qui leur donne force de loi. Quoi qu'il en soit, on ne saurait douter que cette demande ait eu lieu, puisque nous savons, par l'affirmation de l'historien Socrate, que le droit canon prescrivait de ne rien faire dans l'Église universelle sans le consentement de l'évêque de Rome. En donnant aux décrets du concile de Nicée leur pleine et entière autorité, la joie de

(1) Mansi, *Conciles*, tom. II, col. 965 et 995.

saint Sylvestre I[er] eût été complète, si la conduite des eusébiens ne lui avait prouvé que la paix qu'on venait de rendre à la société chrétienne, était plus apparente que réelle. Déjà, Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée scandalisaient les fidèles en recevant à la communion tous les rebelles excommuniés. Constantin exila, il est vrai, ces deux évêques dans les Gaules, pour avoir foulé aux pieds la sentence du concile ; mais ils furent rappelés bientôt après et ils s'ingénièrent à tromper la confiance de l'empereur, par leurs déclarations hypocrites. Arius lui même revint également d'Illyrie, parce qu'il avait promis d'obéir aux lois de l'Église et signé une profession de foi équivoque (1). Ayant fait acte de soumission à la cour, devant Constantin, il capta sa bienveillance, grâce aux artifices d'Eusèbe ; et le grand coupable voulut reparaître, sous la protection impériale, dans Alexandrie, premier théâtre de sa révolte.

Le vieil évêque Alexandre était mort en désignant son jeune et illustre diacre, saint Athanase, au choix des fidèles, rangés autour de lui pendant qu'il agonisait. Comme il appelait Athanase, un prêtre de ce nom lui dit : « Me voici, seigneur. » Au lieu de répondre, l'évêque mourant poursuivit en ces termes : « Athanase ! Athanase ! vous croyez avoir échappé en fuyant, ô Athanase ! vous n'échapperez pas. » A ces mots, il expira. Les assistants comprirent alors qu'il venait de

(1) Hermias. Sozomène, *Hist. eccl.*, liv. II, chap. XLVI.

désigner son propre successeur par une inspiration divine. Car, « Athanase devinant bien, dit M. Albert de Broglie, que son protecteur allait tout préparer pour lui assurer la succession de l'épiscopat, avait prolongé son absence pour échapper à ce périlleux honneur; et Alexandre, lui parlant dans un songe prophétique, lui annonçait qu'il ne réussirait pas à se soustraire au fardeau du ministère sacré (1). » Saint Athanase remplaça donc le pieux évêque; et c'est ainsi qu'il put s'opposer invinciblement à la réintégration d'Arius dans l'Église d'Alexandrie, où il avait autrefois la conduite d'une paroisse. Mais, dès ce moment, l'intrépide gardien de la foi de Nicée fut en butte aux outrages des ariens, qui, excités par l'audace de leurs chefs, propagèrent d'abord contre lui de sourdes calomnies, et portèrent ensuite des accusations publiques savamment ourdies, pour attirer sur sa noble tête, sinon la réprobation de l'Église, au moins la condamnation de l'État.

La Papauté suivait d'un œil anxieux les progrès de cette réaction arienne, dont le triomphe devait être mille fois plus funeste à l'Église que toutes les persécutions des Césars. Constantin, par un amour inconsidéré de la paix, laissait grandir fatalement tous ces germes de discorde. Au surplus, il n'avait alors d'autre souci que de hâter la fondation de Byzance, afin de transférer le siége de son empire dans cette ville maîtresse destinée à garder

(1) *L'Égl. et l'Emp. rom.*, tom. II, pag. 287-288

les deux clefs avec lesquelles on ferme l'Europe et l'on ouvre l'Asie.

En le voyant se retirer des bords du Tibre aux rives du Bosphore, un illustre prélat pose cette question à l'histoire : « Dieu lui donna-t-il de comprendre que Rome était devenue la conquête de la croix, que trois siècles de persécution et le sang de plusieurs milliers de martyrs avaient suffisamment payé cette conquête, et que, désormais, les pompes humaines devaient disparaître devant les fêtes sacrées, l'empereur devant le Pontife (1)? » Évidemment, les raisons de politique humaine eurent une influence réelle dans le choix et le dessein de Constantin; mais il déclara lui-même qu'il obéissait à un ordre de sentiments plus élevés, et *qu'il agissait sous les ordres de Dieu* (2). « Je suis, disait-il, en traçant, une lance à la main, l'enceinte nouvelle de Byzance, je suis un guide invisible qui marche devant moi; je ne m'arrêterai que lorsqu'il s'arrêtera lui-même (3). »

Ce n'était point, sans doute, la première fois que la pensée de changer le siége de la puissance romaine entrait dans l'esprit des empereurs. César et Auguste l'avaient déjà rêvée; Dioclétien et Galère l'avaient exprimée, en s'arrêtant à Nicodémie, ville de plaisance; mais il était réservé à Constantin de la réaliser irrévocablement dans le domaine des faits accomplis, en déterminant ainsi une révolution de principes qui allait

(1) Mgr l'évêque d'Orléans, *la Souveraineté pontificale*, pag. 94.
(2) *Cod. théod.*, XIII, tom. V, liv. VII.
(3) Philostorge, *Hist. de l'Égl.*, liv. II, chap. IX.

présenter l'humanité sous un aspect entièrement nouveau. Et c'est précisément pour cela que, sans en avoir conscience peut-être, il faisait une œuvre providentielle et non pas un acte de simple politique humaine. Car cet empereur, quelque grand qu'il fût, n'aurait jamais pu accomplir une entreprise évidemment supérieure à l'inspiration du génie de l'homme, s'il n'eût été l'instrument dont Dieu se servait pour consommer l'établissement du christianisme, assurer l'indépendance présente et future de l'Église et faire éclater dans toute sa plénitude, au-dessus de son propre pouvoir politique, l'autorité morale de la Papauté.

« Le Pape, dit monseigneur le cardinal Mathieu, a une juridiction souveraine qui s'étend partout, sur les rois comme sur les peuples, et qui embrasse tout l'univers. Cette juridiction spirituelle, plus étendue et plus haute que celle des empereurs romains, devait être libre à Rome pour y demeurer digne, et y rester seule pour y demeurer libre. Sans indépendance, point de dignité; sans isolement, point d'indépendance. On ne fait point sa part au pouvoir spirituel. On le reconnaît en se retirant, ou bien on le combat en demeurant à côté de lui. On peut le faire passer par le martyre, il y survivra; mais si on essaye d'en faire un sujet, on l'avilira. Ce fut Constantin qui pressentit, ce semble, le premier, cette grande puissance et ce grand besoin. Par une conséquence inévitable de la politique qu'il avait inaugurée en se faisant chrétien, il songea, dès ce moment, à

quitter Rome et à laisser monter la foi sur le trône d'où la force descendait volontairement...

« En se retirant ainsi de Rome, Constantin a marqué d'avance les devoirs de tous les princes et les destins de la Ville éternelle. Ce devoir, c'est de se retirer devant le successeur de Pierre ; ce destin, c'est d'appartenir à l'Eglise et de demeurer ainsi la reine du monde. »

Lorsque Théodose partagera l'empire du monde entre ses deux fils, c'est à Milan et non à Rome qu'Honorius viendra régner. Lorsque les Hérules renverseront l'empire d'Occident, c'est à Ravenne et non à Rome qu'Odoacre essayera d'établir la capitale de son royaume. Les Goths succéderont aux Hérules ; mais le puissant Théodoric ne songera pas même à revendiquer la ville des Papes. Les Lombards chasseront les Goths à leur tour ; mais Alboin, leur chef, se fixera à Pavie, et ses successeurs périront pour avoir voulu inquiéter Rome. Charlemagne détruira les Lombards ; mais s'il délivre Rome, c'est pour en assurer la possession au Pape. S'il y prend la couronne, c'est pour en porter ailleurs le poids redoutable. Les nouveaux empereurs d'Occident francs ou saxons entreront dans la même ville, tantôt en protecteurs, tantôt en ennemis, mais toujours en étrangers qui viennent y loger comme en passant.

« Enfin, poursuit S. Em. le cardinal Mathieu, un conquérant plus redoutable et plus victorieux que Charlemagne, en donnant à son fils le titre de roi de Rome, n'a pas même osé, malgré l'exil du Pape, aborder ce

trône qu'il croyait avoir assuré à sa race. Personne encore ne s'est assis deux jours de suite sur ce siége que Constantin a abdiqué volontairement, il y a quinze siècles. On dirait qu'une main invisible n'a cessé d'y attirer, avec une persévérance inexplicable, les peuples les plus farouches et les rois les plus ambitieux, comme pour les en bannir ensuite avec plus d'éclat dans l'excès de la puissance ou dans l'ivresse du pillage, et faire sentir à toutes les passions humaines que le doigt de Dieu est là (1). »

Devons-nous croire maintenant, ainsi qu'on le crut pendant tout le moyen âge, que Constantin donna au pape saint Sylvestre I[er] la souveraineté de Rome par un acte solennel, ou bien qu'il *la transmit sous le sceau d'un testament aux bienheureux apôtres Pierre et Paul,* suivant la chronique d'Ado (3), profonde à force de naïveté? Faut-il admettre, au contraire, avec les historiens contemporains, que le pouvoir temporel de la Papauté *a commencé sans titre, non sans droit,* par l'inévitable effet de la présence des Papes et de l'absence des empereurs? Ce grand problème historique vient d'être enfin résolu par les savantes recherches d'un publiciste de la compagnie de Jésus (2). Elles prouvent que Constantin fit don, en toute souveraineté, au pape saint Sylvestre de propriétés considérables en Sicile, en

(1) *Le Pouvoir temporel des Papes,* pag. 37-39.

(2) *Ætas sexta.*

(3) Voir les excellents articles en cours de publication dans *la Civiltà cattolica* sur la donation de Constantin, et sur celles de Pepin et de Charlemagne, 1865-1866.

Illyrie et dans la province qui prit plus tard le nom de *Patrimoine de Saint-Pierre*. La cession de Rome, il est vrai, ne fut point stipulée par l'empereur dans cette donation; mais elle devint la conséquence morale et positive de son éloignement. Joseph de Maistre a donc raison de dire que *Constantin céda Rome au Pape*. « Il n'y a pas, ajoute-t-il, en Europe, de souveraineté plus justifiable, s'il est permis de parler ainsi, que celle des souverains Pontifes. Elle est comme la loi divine : *justificata in semetipsa* (1). Mais, ce qu'il y a de véritablement étonnant, c'est de voir les Papes devenir souverains sans s'en apercevoir, et même, à parler exactement, malgré eux. Une loi invisible élevait le siége de Rome, et l'on peut dire que le chef de l'Église universelle naquit souverain. De l'échafaud des martyrs, il monta sur un trône qu'on n'apercevait pas d'abord, mais qui se consolidait insensiblement comme toutes les grandes choses, et qui s'annonçait, dès son premier âge, par je ne sais quelle atmosphère de grandeur qui l'environnait, sans aucune cause humaine assignable (2). » Enfin, un grand penseur protestant, M. Guizot, d'accord avec tous les écrivains catholiques, n'hésite pas à reconnaître lui-même que « l'union du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel dans la Papauté n'a pas été un fait systématiquement poursuivi et atteint au nom d'un principe rationnel ou d'une prétention ambitieuse. C'est en devenant chef de l'Église, affirme-t-il, et pour l'être

(1) *Ps.* XIII, 20.
(2) *Du Pape*, liv. II, chap. VI, pag. 179.

réellement, que le Pape est devenu souverain d'un État (1). »

Chose bien remarquable et très-significative ! Saint Sylvestre Ier, dont le pontificat fut signalé par de si grands événements, n'a pas encore pris dans l'histoire toute la place qui lui appartient à tant de titres, parce que les évêques de cour, s'étant chargés de la faire et de l'écrire pour leur propre compte, ont fatalement rempli cette époque soit de leurs intrigues contre saint Athanase, soit de leur rébellion contre les lois de l'Église. Au lieu d'envahir bruyamment la scène publique, le souverain Pontife se renfermait pieusement dans le sanctuaire, afin de mieux accomplir ses sublimes devoirs en s'efforçant d'arracher les scandales du royaume de Jésus-Christ, en maintenant la plénitude spirituelle de ses propres droits et en adressant à l'empereur de secrètes doléances, malheureusement trop peu écoutées. Car, à l'instigation d'Eusèbe de Nicomédie et sous prétexte qu'il *était évêque de l'Église pour le dehors* (2). Constantin commettait des actes d'arbitraire d'autant plus graves qu'il était facile à tromper en matière religieuse, dont il n'avait qu'une connaissance imparfaite. Mais, passionné pour les controverses théologiques, son unique gloire était, en ce temps-là, de se prononcer, à tort ou à raison, sur la vérité et sur l'erreur : suite fatale des anciennes habitudes de commandement qui ren-

(1) *L'Église et les Sociétés bibliques* en 1861, pag. 144.
(2) Eusèbe, *Vita Constant*, lib. IV, cap. XXIV.

daient les Césars seuls maîtres de la religion comme de l'empire : en sorte que les perfides flatteries de l'évêque de Nicomédie eurent plus de succès auprès de l'empereur que les sages conseils et les plaintes légitimes du Pape.

Le grand serviteur de Dieu se vit alors obligé de résister publiquement au maître du monde. On sait que Constantin convoqua, de sa propre autorité, un concile à Tyr pour faire déposer saint Athanase. Évidemment, saint Sylvestre dut s'y opposer de la manière la plus énergique, en invoquant le droit canon qui interdisait de rien ordonner dans l'Église universelle sans le consentement du Vicaire de Jésus-Christ. Mais les évêques ariens, foulant aux pieds son autorité sacrée, persuadèrent à l'empereur que cette résistance était un crime d'État, parce qu'il avait conservé le titre de souverain Pontife — *Pontifex maximus* — dans l'intérêt de son pouvoir politique. C'est ce qui résulte d'une lettre que les évêques d'Italie, réunis en concile à Rome, vers la fin de l'année 378, adressèrent aux deux empereurs Gratien et Valentinien, et dans laquelle ils disaient : « *Le Pape Sylvestre, étant accusé par des hommes sacriléges, plaida sa cause devant votre père Constantin* (1). »

Ce fait appartient donc à l'histoire, quoiqu'il ne se trouve consigné nulle autre part. Eusèbe de Césarée, qui nous raconte avec les plus grands détails, dans son *Histoire*

(1) L'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, tom. VII, liv. XXXVI pag. 141. — Gratien avait épousé, en 373, Flavia Julia Constantia, fille de Constance II, deuxième fils de Constantin.

ecclésiastique et dans sa *Vie de Constantin*, les choses les plus futiles et les plus fastidieuses lorsqu'elles intéressent son amour-propre, avait d'excellentes raisons pour passer sous silence un événement aussi considérable, et dont la tradition de l'Église n'a pu conserver que le souvenir. Car *les hommes sacriléges* qui s'étaient faits les accusateurs de saint Sylvestre, ne pouvaient être que les eusébiens eux-mêmes; et la cause que le Pape dut plaider lui-même devant l'empereur, ne pouvait être que celle du Siége apostolique et celle de saint Athanase, qui représentait l'Église, puisqu'on poursuivait en sa personne l'inflexible interprète de la foi de Nicée et le confesseur héroïque de la divinité de Jésus-Christ.

Malgré le mystère dont cette grande scène historique reste enveloppée, il est évident que, par suite des coupables fourberies d'Eusèbe, la réaction arienne, même sous Constantin, fut assez puissante pour tenir en échec et humilier la Papauté. En effet, la magnanime résistance de saint Silvestre Ier n'empêcha point la réunion du faux concile de Tyr, où les eusébiens prononcèrent la déposition de saint Athanase et la réintégration d'Arius au sein de l'Église. L'empereur, qui s'imaginait rétablir la paix dans tous les rangs de la société chrétienne en ne sacrifiant qu'un seul homme, exila l'illustre évêque d'Alexandrie et laissa venir à sa cour le prêtre hérétique. Arius voulut être admis sur-le-champ à la communion, quoique Paul, évêque de Constantinople, refusât de le recevoir. Les eusébiens menacèrent alors ce pieux prélat de déposition et d'exil; mais

Constantin, avant de frapper un tel coup d'autorité, fit appeler Arius et lui dit : « Ne vous reste-t-il rien des erreurs que vous professiez à Alexandrie ? En feriez-vous serment devant Dieu ? » Arius jura sans hésiter. « Allez donc, poursuivit l'empereur ; si votre foi est impie, que Dieu punisse le parjure. » Arius sortait du palais entouré d'un cortége d'amis qui le conduisaient en triomphe à l'église des Apôtres, lorsqu'il fut pris d'une indisposition soudaine et obligé d'entrer dans un cabinet où il mourut tout à coup, « crevé par le milieu du corps comme Judas et ses entrailles répandues autour de lui (386) (1). »

Saint Sylvestre ne fut pas témoin de cette affreuse mort, qui émut tout le monde chrétien. Après avoir tant souffert des persécutions dirigées contre saint Athanase, il s'était endormi dans la paix du Seigneur (31 décembre 335). Son nom résume une des plus belles époques de l'Église militante et de la Papauté. On a découvert récemment, dans les auteurs grecs, plusieurs fragments d'un de ses ouvrages qui était resté complètement inconnu jusqu'à nos jours. C'est une controverse avec les Juifs au sujet de Jésus-Christ ; et l'un de ces fragments explique, par une belle comparaison tirée de la nature, comment, dans la personne de l'Homme-Dieu, l'humanité a dû souffrir, pendant que la divinité restait glorieusement hors de toute atteinte. « Si quelqu'un, en plein midi, au grand soleil, dit-il, voulait couper un arbre,

(1) M. A. de Broglie, *l'Égl. et l'Emp. rom.*, tom. II, pag. 364.

ne frapperait-il pas cet arbre, entouré de soleil de toutes parts, et la hache et l'arbre? Ainsi, dans le Christ, le corps est l'arbre, la hache est la passion, le soleil est la divinité. Le Christ a souffert, sans que la divinité en ait éprouvé aucune diminution à cause de la souffrance (1). »

Saint Marc, qui avait succédé à saint Sylvestre Ier, ne fit que passer sur la chaire apostolique, où il vécut seulement neuf mois (du 18 janvier au 7 octobre 336). En voyant l'horrible fin d'Arius, il pouvait espérer que l'effet immense produit par cet événement sur l'esprit de Constantin et dans l'imagination des peuples, déterminerait une réaction favorable aux véritables intérêts religieux de l'Orient. Mais l'empereur ne cessa point d'affliger la Papauté par ses prétentions au gouvernement de l'Église. Il est vrai qu'il croyait servir sa sainte cause, alors qu'il ne servait que les coupables passions et les vues ambitieuses d'Eusèbe, qui, d'évêque de Béryte étant devenu évêque de Nicomédie, au mépris de toutes les lois du droit canonique, travaillait désormais à faire déposer Paul, évêque de Constantinople, pour prendre sa place, pour fixer son siége épiscopal à côté du trône, pour dominer ainsi l'empereur et traiter d'égal à égal avec le souverain Pontife, après lui avoir enlevé la moitié du monde chrétien, en se déclarant le chef de l'arianisme.

Constantin n'alla pas aussi loin que son trop célèbre courtisan l'aurait voulu : car il se contenta d'exiler

(1) Le cardinal Maï, *Spicilegium romanum*, t. III, pag. 701.

Paul, comme il avait déjà exilé saint Athanase et plusieurs autres évêques. Tous les principes religieux n'étaient pas moins anéantis par ces actes arbitraires qui démentaient la gloire de son règne. « A ce signe, dit un grave historien, il devint visible que la mission de Constantin touchait à son terme (1) ; » celle du Pape saint Jules Ier ne faisait que commencer (6 février 337). Le nouveau souverain Pontife porta le deuil du grand empereur, qui mourut *béni de toute l'Église* (2), parce qu'elle pardonne toujours le mal et qu'elle n'oublie jamais le bien. Nul ne pouvait prévoir qu'elle aurait bientôt à subir une persécution du caractère le plus dangereux. Et pourtant, si les évêques exilés remontaient alors sur leurs siéges respectifs aux applaudissements des fidèles, ce n'était que pour en redescendre peu de temps après, déposés par les ariens. Car Eusèbe devait triompher sous le règne des eunuques auxquels l'empereur Constance paraissait trop heureux d'obéir.

La cour de ce prince étant devenue le véritable foyer de l'arianisme, l'évêque de Nicodémie attendit qu'il se fût répandu successivement dans les familles particulières, dans les villes et dans les provinces non occidentales, pour mettre la main sur le siége de Constantinople, et se placer ainsi lui-même à la tête de l'Orient. Quand il eut fait déposer le saint évêque Paul par une assemblée d'évêques ariens, sous prétexte de

(1) M. Laurentie, *Hist. de l'Emp. rom.*, tom. IV, pag. 494.
(2) Bossuet, *Hist. univ.*

mauvaises mœurs, l'ambition d'Eusèbe se trouva satisfaite, et il chercha aussitôt à satisfaire sa vengeance contre saint Athanase. Un évêque excommunié, Secundus de Ptolémaïde, ordonna d'abord Piste, prêtre également excommunié, que la secte avait désigné pour supplanter le grand évêque d'Alexandrie; ensuite une députation composée du prêtre Macaire, ami personnel d'Eusèbe, et de deux diacres, Martyrius et Hésychius, fut envoyée à Rome pour remettre au pape saint Jules des lettres contre saint Athanase, Asclépas de Gaza et Marcel d'Ancyre, et pour le prier d'écrire à Piste comme étant de sa communion.

Saint Athanase, outrageusement attaqué, se tenait sur la défensive. Il avait réuni dans Alexandrie un nombreux concile, dont la députation suivit de près, à Rome, celle des eusébiens, dans le but de réfuter leurs calomnies. Macaire en fut tellement saisi de terreur, qu'il abandonna ses collègues pendant la nuit, quoiqu'il eût déjà sollicité l'audience du souverain Pontife, qui l'attendait.

Investi d'une juridiction positivement reconnue de part et d'autre, éclairé par des informations contradictoires, le pape Jules allait se montrer digne de l'hommage que le monde chrétien rendait à sa dignité suprême. Il fit comparaître devant lui les deux députations, et confronta, avec soin, leurs témoignages. L'énergie des représentants d'Athanase et la clarté de leurs réponses furent telles que les députés d'Eusèbe, voyant bien de quel côté la balance allait pencher, ne

trouvèrent d'autre expédient, pour détourner le coup dont ils étaient menacés, que de demander la convocation d'un concile. Jules les prit au mot; et sur-le-champ il convoqua les deux partis à une réunion libre, où chacun serait entendu dans ses accusations et dans sa défense (1).

L'évêque d'Alexandrie accourut au premier appel du souverain Pontife; mais les eusébiens, qui étaient tombés dans leur propre piége, se gardèrent bien d'entreprendre le voyage de Rome. Le Pape leur avait envoyé deux légats, Elpide et Philoxène, qui étaient porteurs d'une lettre officielle dans laquelle il fixait l'époque du concile et déclarait que, s'ils ne comparaissaient pas en temps voulu, ils seraient réputés coupables de calomnie. Aussi, quand ils entendirent parler d'un jugement ecclésiastique, où il n'y aurait ni comte pour présider, ni satellites pour garder les portes, où l'on ne demanderait pas de décision souveraine à l'empereur, ils furent saisis d'une grande épouvante (2). Mais Eusèbe, loin de se décourager, montra autant d'audace que d'habileté dans la direction de son parti.

Les envoyés du Pape furent accueillis d'une manière très-convenable, quoiqu'on se proposât de les traiter avec la dernière impudence. Il s'agissait de les retenir de jour en jour, de mois en mois, jusqu'au moment où un grand nombre d'évêques d'Orient devaient se réunir à Antioche, pour la dédicace de la Basilique d'Or, sous les yeux de l'empereur et sous la présidence d'Eusèbe,

(1) M. A. de Broglie, *l'Égl. et l'Emp. rom.*, tom. III, pag. 27-28.
(2) Saint Athanase, *Ad. Sol.*, pag. 816.

qui opposerait alors le siége de Constantinople à la chaire de Saint-Pierre. « Pousser les choses à l'extrémité, dit M. de Broglie ; engager d'abord toute l'Église d'Orient, puis l'autorité impériale elle-même dans une mesure décisive qui ne lui permît pas de reculer ; intimider ainsi le Pontife de Rome par la crainte d'une collision avec tout le monde asiatique, tant civil que religieux : tel paraît avoir été son dessein (1). »

Les évêques orientaux se réunirent donc à Antioche. Eusèbe était maître absolu de cette assemblée, qu'il gouvernait par ses habiles manœuvres. Après avoir fait demander au Pape un concile et un jugement, il voulut qu'on se rendît juge dans sa propre cause et qu'on se constituât de soi-même en concile devant les deux légats, qui seraient exclus de leurs délibérations, nonobstant les lois ecclésiastiques, déclarant nulles toutes les décisions prises sans le consentement de l'évêque de Rome (2). Pour mieux consacrer l'acte particulier en vertu duquel saint Athanase allait être déposé, Eusèbe proclama d'abord une série de principes généraux que le conciliabule formula dans les articles suivants : « *Si un évêque déposé par un concile*, ou un prêtre ou un diacre déposé par un évêque, ont osé remplir les fonctions sacrées, *qu'ils perdent l'espoir d'être rétablis dans un autre concile, et qu'on ne leur permette pas de se défendre... Et celui qui persévère ainsi à troubler l'Église, qu'il soit puni comme séditieux par la puissance du*

(1) *L'Égl. et l'Emp. rom.*, tom. III, pag. 40.
(2) Dom Constant, *Epist. rom. Pont.* — Saint Athanase, *Apol.*, p. 141.

dehors. » Ensuite on prononça la déposition de saint Athanase et l'on donna son siége à Grégoire de Cappadoce, dont l'intrusion dans l'Église d'Alexandrie s'accomplit par un coup d'État.

Grégoire avait été substitué à Piste, arien trop prononcé, parce que le conciliabule, voulant se donner une apparence d'orthodoxie, prétendait appuyer sur ce fait une déclaration de principes conçue en ces termes: « Nous ne sommes pas les suivants d'Arius : car, étant évêques, qu'avons-nous besoin de prendre conseil d'un simple prêtre? Nous n'avons pas d'autre foi que celle qui a été établie depuis le commencement. Nous avons été les juges d'Arius, et non ses disciples. » Mais leurs actions démentaient leurs paroles, puisqu'ils rédigèrent trois professions de foi différentes pour détruire celle du concile de Nicée, en effaçant le mot de *consubstantiel*, qui rappelait à Eusèbe sa défaite et sa faiblesse, en même temps que la fermeté victorieuse de saint Athanase.

Cependant le concile de Rome, convoqué par le pape Jules, s'assemblait sous la présidence du prêtre Victor, ancien légat du Saint-Siége au concile de Nicée (343). Outre les évêques d'Occident, on y remarquait une foule d'évêques et de prêtres de l'Orient, de la Thrace, de la Cœlé-Syrie, de la Phénicie et de la Palestine, qui avaient répondu à l'appel du souverain Pontife. Les Pères devaient examiner la conduite de saint Athanase et celle de plusieurs autres évêques orientaux, lesquels, chassés de leurs siéges par les intrigues des ariens,

étaient venus réclamer la protection, l'appui et le secours du Saint-Siége. A la suite d'une enquête rigoureuse, non-seulement les prélats bannis furent reconnus innocents; mais encore les auteurs de leur exil furent sévèrement blâmés pour avoir fomenté des séditions dans l'Église et déserté la foi de Nicée.

« Le primat de Rome et tous les pontifes de l'Occident, dit un historien grec, regardèrent ces choses : l'intrusion des siéges d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople, comme une injure faite à eux-mêmes. Car, ayant approuvé, dès le commencement, la décision de ceux qui étaient à Nicée, ils avaient persévéré jusqu'alors dans les mêmes sentiments. Athanase étant donc venu vers eux, ils le reçurent avec beaucoup de bienveillance et entreprirent de lui rendre justice... L'évêque de Rome, ayant examiné la cause de chacun et les voyant tous d'accord en la foi de Nicée, les reçut à sa communion, attendu qu'ils pensaient comme lui. Et parce que le soin de tout lui appartient en vertu de la dignité de son trône, il rendit à chacun son Église (1). »

En ce moment, les deux légats envoyés par le Pape en Orient revenaient à Rome, racontaient ce qui s'était passé à Antioche et faisaient connaître les vaines instances qu'ils avaient faites auprès des eusébiens, pour obtenir leur présence au concile, réuni sur leur propre demande. Elpide et Philoxène étaient chargés de re-

(1) Sozomène, *Hist. eccl.*, liv. III, chap. VII et VIII.

mettre à saint Jules Ier, une lettre qui devait être *le dernier chef-d'œuvre de l'art d'Eusèbe* (1). Il mourut, en effet, peu de temps après avoir écrit cette lettre, pleine de modération dans la forme et de violence dans le fond, portant le cachet indestructible que tous les sectaires impriment à leurs œuvres, et déclinant la compétence du Siége des siéges.

On y convient que « l'Église de Rome jouit d'un privilége universellement reconnu, comme étant l'école des Apôtres et la métropole de toute piété ; mais pourtant, ajoute-t-on, il ne faut point oublier que les docteurs de la foi lui sont venus de l'Orient. Eux, toutefois, ne croient pas qu'on doive mesurer la dignité des évêques à la grandeur de leurs siéges. Pourquoi donc Jules leur a-t-il écrit seul en son propre nom ? Pourquoi ne reçoit-il pas les décrets du concile de Tyr qui ont déposé Athanase et Marcel d'Ancyre, puisque les décrets d'un concile sont irrévocables? Athanase et Marcel doivent donc rester en dehors de la communion de l'Église, et ceux qui prétendent le contraire s'exposent au même sort. Pour eux, ils continueront, néanmoins, la communion avec Jules, si l'Église de Rome approuve la déposition de ceux qu'ils ont chassés et l'institution de ceux qu'ils ont ordonnés à leur place. »

Le Pape garda, pendant plusieurs jours, un silence absolu sur cette lettre, quoiqu'on en parlât beaucoup dans le concile. Il espérait recevoir, de la part des eu-

(1) M. A. de Broglie, *l'Égl. et l'Emp. rom.*, tom. III, pag. 55.

sébiens, quelques marques de repentir et n'être pas obligé de la rendre publique. Mais comme les nouvelles d'Orient devenaient de plus en plus sinistres, il dut enfin la communiquer au concile, dont la douleur fut extrême en voyant le successeur de saint Pierre bravé sur sa propre chaire. On le conjura de réprimer énergiquement une pareille jactance ; et saint Jules Ier le fit par une réponse où tous les prétendus griefs des eusébiens se trouvent réfutés avec l'autorité d'un juge, la science d'un docteur et la simplicité d'un apôtre.

« Je suis étonné, disait-il, que vous ayant écrit en toute charité et dans la sincérité de mon cœur, vous m'ayez répondu avec un esprit de contention et sur un ton qui n'est pas convenable. Votre lettre respire l'orgueil et l'arrogance : ce qui est éloigné de la foi chrétienne. » Ensuite le Pape déclare qu'en réunissant un concile à Rome, il n'a fait que se rendre aux vœux de leurs propres députés ; qu'il leur a écrit seul et en son nom personnel, il est vrai ; mais qu'il portait la parole pour toutes les Églises d'Occident et d'Italie, qui se trouvent derrière lui.

« Considérez maintenant, poursuivait saint Jules, quels sont ceux qui méritent le blâme : de nous, qu'on n'a pu persuader d'écrire à l'arien Piste, ou de ceux qui nous conseillaient de mépriser le grand concile de Nicée et d'envoyer des lettres à des impies comme à des hommes pieux. Que si, comme vous l'écrivez, il faut que les décrets des conciles conservent leur force, il ne fallait pas infirmer la décision des trois cents, il ne fallait pas que

le concile universel fût méprisé par un petit nombre... Qui donc a rallumé le feu de la discorde? C'est nous que vous en accusez dans votre lettre. Quoi! nous avons ramené la discorde, parce que nous avons compati à des frères qui souffrent, et que nous avons tout fait selon la règle? Ne sont-ce pas plutôt ceux qui, par contention et contrairement à la règle, ont violé les décrets des trois cents et déshonoré le concile en tout? Car non-seulement les ariens ont été reçus, mais des évêques ont cherché à passer d'un lieu à un autre. Si vous croyez véritablement que la dignité épiscopale est égale partout, et si, comme vous dites, vous ne jugez pas des évêques par la grandeur des villes, il fallait que celui à qui on en avait confié une petite y demeurât, sans passer à celle dont il n'est pas chargé, ni mépriser celle qu'il a reçue de Dieu, et Dieu même qui l'y a mis, pour rechercher la vaine gloire des hommes. »

Après ces considérations sur la conduite générale des eusébiens et sur la conduite particulière de leur chef, saint Jules Ier, abordant le fond du conflit, déclare qu'il n'a reçu ni légèrement ni injustement saint Athanase et Marcel d'Ancyre à sa communion; que le premier, ayant attendu ses accusateurs *un an et six mois*, les a tous confondus par sa seule présence, et que le second a donné des preuves irrécusables de sa parfaite orthodoxie.

« Si ces évêques étaient coupables en quelque chose, disait-il à la fin de son admirable réplique, il fallait procéder au jugement selon la règle de l'Église,

et non comme on a fait; il fallait nous écrire à tous, afin que ce qui est juste fût décidé par tous. Car c'étaient des Églises et des évêques qui souffraient, et non pas des Églises du commun, mais celles que les Apôtres ont gouvernées eux-mêmes. Pourquoi ne nous écrivait-on pas principalement concernant l'Église d'Alexandrie? Ne saviez-vous pas que c'est la coutume en pareil cas de nous écrire d'abord, et que d'ici doit venir la décision de ce qui est juste? Si donc il y avait des soupçons de ce genre contre l'évêque d'Alexandrie, il fallait écrire à l'Église de Rome (1). »

Non content d'avoir expédié cette lettre en Orient, le pape saint Jules en adressa une autre à Constant, empereur d'Occident, pour le prier d'écrire à son frère Constance et de lui démontrer la nécessité d'un concile universel, où les orthodoxes et les non-orthodoxes, qui divisaient l'Église, mis en présence, réunis dans un but de conciliation et de réconciliation, animés de l'Esprit-Saint, consacreraient leurs pieux efforts au rétablissement de l'unité. On perdit beaucoup de temps et de négociations avant d'obtenir l'espoir de cette grande assemblée. Enfin, les deux empereurs s'entendirent avec le souverain Pontife; et saint Jules, de sa propre autorité, convoqua le concile dans la ville de Sardique, en Illyrie, aux confins des deux empires (347).

Plus de deux cents évêques occidentaux s'y rendirent avec le célèbre Osius, qui devait occuper la

(1) Dom Coustant, *Epist. rom. Pont.* — Saint Athanase, *Apol.*, pag. 753.

place du successeur de saint Pierre, comme président de l'Église universelle, ainsi qu'il l'avait déjà fait au concile de Nicée ; mais les évêques orientaux ne se mirent en marche qu'avec l'escorte du comte Musonien et du général Hésychius ; ils espéraient dominer au sein du concile, en faisant intervenir *la puissance du dehors.*

Quoique Eusèbe fût mort, toutes ses passions existaient encore avec la même violence dans le cœur de ses anciens partisans. Aussitôt qu'ils virent les Occidentaux se réunir sous la présidence d'Osius et se rallier à l'opinion de deux simples prêtres de Rome, Archidame et Philoxène, parce qu'ils étaient légats du Pape, les eusébiens comprirent qu'il s'agissait d'une sentence ecclésiastique librement prononcée par l'Église, sans aucune intervention de l'État. Ils s'étaient imaginé que ni saint Athanase ni les autres accusés n'oseraient se présenter au concile ; et ces derniers étaient accourus tous ensemble lui demander protection et justice. Bien plus, les eusébiens n'étaient venus que pour remplir le rôle d'accusateurs, et ils allaient être accusés eux-mêmes d'une manière accablante, puisqu'un grand nombre d'Eglises avaient envoyé leurs députés chargés de les poursuivre et d'éclairer la conscience des Pères de Sardique, en dévoilant au concile, juge suprême, toutes leurs violences, toutes leurs forfaitures, toutes leurs sanglantes manœuvres.

Surpris et troublés sans doute par les remords de leur conscience, les eusébiens se renfermèrent dans le palais

impérial, qui leur avait été réservé. D'abord ils prétendirent que saint Athanase, Asclépas de Gaza et Marcel d'Ancyre, ayant été excommuniés par un concile, nulle réunion ecclésiastique ne serait valable s'ils y prenaient part; ensuite ils déclarèrent qu'ils n'assisteraient pas aux séances tant qu'on ne les aurait point expulsés. On leur répondit que, malgré le jugement du Pape et le témoignage de quatre-vingts évêques d'Égypte, l'innocence de ces prélats avait été remise en question dans un but de conciliation que personne assurément ne pouvait méconnaître; qu'Athanase ne se présentait donc que pour être jugé une seconde fois; qu'au surplus, il n'avait été jugé qu'en sa propre absence, et que le concile de Sardique ne s'était assemblé que pour examiner le prétendu jugement du conciliabule de Tyr.

Néanmoins, Osius et saint Athanase, toujours animés du véritable esprit chrétien, agirent personnellement auprès des eusébiens afin de vaincre leur résistance. Ils leur proposèrent de terminer le conflit à huis clos pour sauver leur amour-propre, et ne point perdre le dernier espoir d'une pacification générale au sein de l'Église. Le président du concile affirmait que tous les Occidentaux s'en remettraient à son arbitrage; et saint Athanase lui-même s'engageait, dans le cas où son innocence serait reconnue, à se retirer en Occident, au lieu d'insister pour remonter sur le siége d'Alexandrie. Mais leurs meilleures intentions vinrent échouer contre le mauvais vouloir des eusébiens, qui s'enfuirent de Sardique, allèrent se constituer d'eux-mêmes en concile dans la ville de Philip-

popolis et ne craignirent pas d'offrir au vieux débris du sacerdoce païen l'étrange spectacle de deux assemblées d'évêques se frappant mutuellement d'anathème au nom d'un même Dieu!

Assurément, la situation de l'Église chrétienne était fort grave, puisque le système d'Eusèbe, triomphant après sa mort, attaquait le corps ecclésiastique dans son principe d'existence. On se proposait donc de la partager en deux grandes fractions, de même que Constantin avait partagé naguère l'État romain, d'anéantir l'œuvre divine de Jésus-Christ en détruisant l'Église universelle, et de bouleverser ainsi toutes les destinées des sociétés humaines, présentes et futures. L'unité morale du monde chrétien n'existait déjà plus ; et « quand serait venu, dit M. A. de Broglie, le jour fatalement marqué par la Providence, où le sol de l'empire devait se déchirer entre vingt nations différentes, chaque tribu conquérante aurait prétendu, en vertu du même principe, organiser dans son domaine une Église réputée nationale, et en réalité attachée à chaque trône. Les Pères assemblés à Sardique sentirent instinctivement le péril, et le prévinrent en proclamant, avec une autorité nouvelle, ce principe monarchique qui devait être, dans tout le cours des âges, la clef de voûte de l'unité de l'Église et la garantie de son indépendance (1). »

Le concile de Sardique avait à combattre l'arianisme dans sa tendance doublement séparatiste, puisqu'il niait

(1) *L'Égl. et l'Emp. rom.*, tom. III, pag. 75-76.

à la fois et la divinité de Jésus-Christ, c'est-à-dire l'union céleste de l'homme avec Dieu, et le droit d'en appeler au Pape, son Vicaire, c'est-à-dire l'union terrestre de toute l'humanité dans l'Église de Jésus-Christ, exprimée par la Papauté. Non-seulement les Pères offrirent au souverain Pontife l'hommage de leurs décisions, *comme il convient aux prêtres par rapport au Siége de l'apôtre Pierre;* mais encore ils établirent dans leur lettre synodale que le Pape, quoique absent, *parle par eux, comme le Christ, quoique invisible, parlait par le Docteur des nations* (1). Tous leurs canons, divinement inspirés, eurent pour but de relever la dignité de l'épiscopat, que les eusébiens avilissaient en subordonnant l'Église à l'État et en faisant intervenir la *puissance du dehors*. Afin d'empêcher cette ingérence, qui livrait le sanctuaire aux caprices de la force brutale, les Pères de Sardique fixèrent les véritables règles de la jurisprudence ecclésiastique en matière d'appel, de manière à ce que l'épiscopat catholique pût sans cesse avoir recours au tribunal suprême du Saint-Siége. .

Osius prit la parole et dit : « Si un évêque, après avoir été jugé, se tient si assuré de son bon droit qu'il veuille être jugé de nouveau, honorons, si vous le trouvez bon, la mémoire de l'apôtre saint Pierre, en telle sorte que ceux qui auront examiné la cause soient tenus d'écrire à Jules, évêque de Rome ; et s'il pense qu'il faille renouveler le jugement, qu'il donne des juges; s'il croit, au con-

(1) Le cardinal Maï, *Spicilegium romanum*, tom. VII, *Syntagma Photii*.

traire, qu'il n'y ait pas lieu d'y revenir, on s'en tiendra à ce qu'il aura ordonné. Cela plaît-il à tout le monde ?» Le concile répondit : « Cela nous plaît. » Gaudentius, évêque de Naïsse en Mœsie, dit : « Il faut, si vous le trouvez bon, ajouter au décret plein de sainteté que vous venez de faire, que si un évêque a été déposé par le jugement des évêques du voisinage, et qu'il ait annoncé vouloir porter son affaire à Rome, on n'ordonnera nullement, après l'appellation de *celui qui paraîtra déposé*, un autre évêque à sa place, jusqu'à ce que l'évêque de Rome ait jugé sa cause. »

Et Osius dit encore : « Si l'appelant persuade à l'évêque de Rome d'envoyer un prêtre d'auprès de lui, — *de latere ejus* — il sera au pouvoir de l'évêque de Rome de faire à ce sujet ce qu'il voudra et ce qu'il jugera le plus convenable. S'il se détermine à envoyer des commissaires, qui, investis de son autorité, jugent avec les évêques, il en sera le maître. Mais si l'évêque de Rome croit connaître suffisamment l'affaire et pouvoir porter la sentence sur l'évêque appelant, il fera ce que sa sagesse lui suggérera. »

Le concile de Sardique ne détermina pas seulement le droit d'appellation au Pape; il rendit en outre pleine justice à saint Athanase ainsi qu'aux deux autres prélats, et chassa de l'épiscopat les principaux chefs de la faction eusébienne et les trois usurpateurs des siéges d'Alexandrie, d'Ancyre et de Gaza, défendant expressément de les reconnaître pour évêques et même d'avoir aucune espèce de communication avec eux. Ces décrets

énergiques, après avoir été confirmés par saint Jules Ier, furent portés à la connaissance du monde chrétien. Sur ces entrefaites, les eusébiens perdirent l'appui de l'empereur, parce qu'Étienne, évêque arien d'Antioche, qui venait d'être excommunié et déposé, avait odieusement outragé les deux légats chargés de remettre les lettres du concile à Constance. On ne lui demandait ni magistrats, ni soldats, ni procès, ni condamnations, ni exils, ni supplices; mais uniquement la liberté de l'Église en regard de celle de l'État. C'est alors que, cédant aux conseils ou aux menaces de son frère Constant, il ordonna le rappel immédiat de tous les catholiques bannis (345).

Le pape saint Jules Ier félicita l'Église d'Alexandrie du retour de saint Athanase. « Il revient maintenant à vous, disait-il, bien plus illustre qu'il n'était quand il vous a quittés. Car si les métaux précieux, l'or et l'argent, sont éprouvés et purifiés par le feu, comment parler dignement de ce grand homme, qui, après avoir surmonté tant d'afflictions et de périls, vous est enfin rendu, démontré innocent non-seulement par nous, mais par un concile (1) ? » La joie touchante du souverain Pontife et la rétractation publique de ses propres accusateurs, rendirent complet le triomphe de cet héroïque confesseur. Mais les hérétiques, excités par le désir de la vengeance, cherchaient à reconquérir les faveurs et la protection de l'empereur. Ils persuadèrent à

(1) Socrate, *Hist. eccl.*, liv. II, chap. XXIII.

Constance qu'Athanase trahissait les droits de l'empire en défendant l'Église catholique. Bientôt après, la mort tragique de Constant, représentant armé de la pure foi d'Occident, ouvrit une nouvelle phase d'existence à ce parti, qui conspirait déjà l'envahissement de toute la société chrétienne. Constance marchait toujours entouré de ses évêques ariens : à peine les eut-il conduits vers les provinces latines, où il allait recueillir de vive force l'héritage de son frère, que les eusébiens, maîtres de sa conscience, résolurent de le conduire lui-même jusqu'à Rome, comme chef de tout l'empire et représentant armé du schisme d'Orient, pour lui faire imposer leurs propres volontés au chef suprême de l'Église universelle,

Le pape saint Jules I[er] mourut au milieu de ces présages funestes (12 avril 352). Il avait occupé durant plus de quinze ans la chaire apostolique avec autant de vertu que de fermeté. Un cardinal-diacre romain, saint Libère, élu malgré lui, dut affronter en son lieu et place tous les périls de la Papauté (8 mai 352). C'en était fait; l'empereur Constance dirigeait désormais les destinées de l'Occident au gré des prélats d'Orient, qui venaient d'ajouter à ses titres celui *d'évêque des évêques* qu'ils refusaient au Pape, quoiqu'il lui eût été donné par le consentement unanime de l'épiscopat (1). Toutefois, ils écrivirent à saint Libère pour lui demander la condamnation de l'évêque d'Alexandrie. Le souverain Pontife, loin d'agir de son propre mouvement, comme

(1) Tillemont, *Mem. sur l'Hist. eccl.*, pag. 544.

on l'aurait désiré, puisqu'on sollicitait de sa part un acte de pleine souveraineté, assembla un concile auquel il communiqua, non-seulement la lettre des ariens contre saint Athanase, mais encore une autre lettre de quatre-vingts évêques d'Égypte en faveur de leur illustre primat. Or, le concile ayant jugé contraire à la loi divine d'admettre les prétentions des évêques orientaux, saint Libère se contenta de leur transmettre cette réponse, qui les mit en fureur. Ils représentèrent à Constance le péril où ils se trouvaient, lui et eux, d'être déshonorés aux yeux du monde chrétien, puisqu'on cherchait à les flétrir sous le nom d'hérétiques ; et c'est alors que le bras séculier se leva contre l'Église. Car l'empereur, s'attribuant la direction des consciences comme celle des armées, promulgua un édit qui frappait de bannissement quiconque ne souscrirait point à la condamnation de saint Athanase.

Le souverain Pontife, d'accord avec le concile de Rome, envoya sur-le-champ à Constance deux légats, Vincent et Marcel, uniquement chargés de lui demander la prochaine convocation d'un concile universel, depuis longtemps indiqué. On devait d'autant plus compter sur la fermeté de ces deux prélats que l'un d'entre eux, Vincent de Capoue, avait déjoué les intrigues des eusébiens au concile de Nicée, dont il partageait la présidence avec Osius, comme légat du pape saint Sylvestre. D'ailleurs, il était formellement interdit aux légats d'assister à aucune réunion tenue par les évêques ariens. Saint Libère avait donc prévu

le cas où les Orientaux, profitant de leur présence à Arles, dans la cour même de Constance, voudraient y former un concile : ce qui eut lieu en effet. Au lieu de se retirer conformément à leurs propres instructions, les deux légats voulurent prendre part aux délibérations de cette assemblée, quoiqu'elle fût présidée par l'empereur avec tout l'appareil de la puissance militaire. Comme ils demandaient qu'on traitât de la question de Dieu avant d'agiter la question d'un homme, on leur répondit qu'il s'agissait d'excommunier saint Athanase et non pas de condamner Arius. Les deux légats tinrent bon néanmoins, tant que l'empereur ne leur opposa que de mauvais arguments, pour leur prouver que la condamnation du grand évêque d'Alexandrie était nécessaire au rétablissement de la paix universelle; mais ils finirent par céder aux menaces et à la violence. Vincent et Marcel signèrent donc l'acte d'excommunication, de même que tous les autres évêques, à l'exception d'un seul, Paulin de Trèves, qui eut du moins le noble courage de protester contre leur lâcheté, en bravant l'exil avec héroïsme.

Dès qu'on apprit la chute des deux légats, les regards du monde catholique se fixèrent sur le Pape. Saint Libère en fut profondément désolé. Il n'hésita pas à flétrir d'abord leur conduite et à frapper de nullité les décisions du conciliabule d'Arles; ensuite il écrivit à Osius cette lettre touchante : « J'espérais beaucoup de Vincent, et parce qu'il connaissait très-bien cette affaire et parce

qu'il avait eu à siéger plusieurs fois avec vous, comme juge dans cette cause; et je pensais qu'entre ses mains l'Évangile ne périrait pas. Non-seulement il n'a rien obtenu, mais il est tombé lui-même dans le mensonge. Après un tel fait, je suis navré de douleur. Je passerai pour avoir trahi l'innocence ou pour m'être prêté à des doctrines contraires à l'Évangile. Il ne me reste donc plus qu'à mourir pour mon Dieu. »

Et comme l'empereur, irrité de ses désaveux, faisait des proclamations menaçantes contre l'épiscopat et contre sa propre personne, le Pape crut l'apaiser en lui proposant la réunion d'un concile général à Milan, dans une lettre ainsi conçue : « Je cherche avec vous une paix véritable qui ne repose pas sur une artificieuse combinaison de paroles, mais qui soit raisonnablement fondée sur les principes de l'Évangile. Dieu m'est témoin, et avec lui l'Église et tous ses membres, que j'ai foulé, que je foule encore aux pieds, par la foi et la crainte de Dieu, toutes les choses mondaines, ainsi que l'ordonne la raison évangélique et apostolique... Dieu m'est témoin que j'ai été porté malgré moi au poste que je remplis, et dans lequel j'espère demeurer sans offenser Dieu tout le temps que je serai conservé dans ce siècle. Ce ne sont point mes propres décrets, ce sont ceux des Apôtres que je veux maintenir invariablement. Je suis la coutume et la tradition de nos ancêtres; je n'ai rien ajouté à l'épiscopat de Rome; je n'en veux laisser rien enlever, et je veux conserver sans tache cette foi qui est venue jusqu'à nous par la succession

de si grands évêques, des rangs desquels se sont levés tant de martyrs (1). »

Constance, qui méditait déjà le meurtre de Gallus, accueillit la proposition de saint Libère avec une joie de sinistre augure. Mais il ne réunit le concile à Milan qu'après avoir fait tomber la tête de son rival, et s'être déclaré *seigneur de toute la terre.* Ses courtisans, évêques et officiers, lui donnèrent alors une qualification ridicule pour les uns, sacrilége pour les autres, en l'appelant : *Votre Éternité*, et en accordant ainsi à cet homme un attribut qu'ils refusaient au Fils de Dieu. Il est vrai qu'on avait résolu de forcer la main au concile, afin de mettre le monde spirituel et matériel à ses pieds.

L'assemblée, réunie dans le chœur d'une église, n'était séparée que par un voile de la nef où les fidèles milanais attendaient anxieusement le résultat de ses délibérations. A la vue d'Eusèbe, évêque de Verceil, dont le nom était populaire et vénéré, les prélats ariens se levèrent et le pressèrent de signer la condamnation de saint Athanase. Il leur répondit sans se troubler: « C'est bien; mais il faut d'abord savoir quelle est la foi de ceux qui sont ici.» Alors, déployant le symbole de Nicée : «Que tout le monde signe ceci, ajouta-t-il, et moi, je signerai tout ce qu'on voudra (2). » Les ariens ayant répondu à ces paroles par des actes de violence, le peuple intervint en faveur des catholiques, et s'écria

(1) Saint Hilaire, *Fragm.*, pag. 1330-1334.—Dom Coustant, *Epist. Rom. Pontif.*

(2) Bolland., 25 mai 355, §§ 9 et 11.



d'une voix formidable : *A bas les ariens! les ariens hors de l'Église !* Bientôt les légions de Constance vinrent se ranger en bataille pour soutenir au besoin l'hérésie; mais le peuple, qui aurait accepté la lutte, s'il l'eût fallu, se rangea autour des défenseurs de la foi. Et l'empereur n'osa pas donner le signal d'un conflit sanglant, parce qu'il pouvait mettre tout en question, même sa propre destinée.

Le lendemain, on convoqua les évêques au palais impérial. C'était là, et non dans l'église ou dans la rue, que Constance désirait trancher le problème religieux, en frappant les grands coups de l'autorité souveraine. A cet effet, il rédigea lui-même un édit qui condamnait non-seulement saint Athanase, mais encore *sa doctrine;* et il prétendit l'imposer au concile. Tous les évêques, indignés, gardèrent un silence réprobateur. Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari et Denys de Milan, légats du Saint-Siége, déclarèrent, d'une part, qu'ils ne sauraient admettre la doctrine d'Arius; et, d'autre part, « qu'il serait nécessaire de mettre en présence les accusateurs et l'accusé. »

— « La doctrine que vous combattez, c'est la mienne, dit hautement l'empereur. Eh ! qu'est-il besoin de tant de formes pour juger Athanase, puisque c'est moi qui suis son accusateur ? » — « Votre doctrine, reprirent les évêques, c'est celle d'Arius, et ceux qui la soutiennent sont les précurseurs de l'Antechrist. Quand même vous seriez l'accusateur d'Athanase, on ne peut le juger en son absence. Il ne s'agit pas ici d'une affaire temporelle

où vous puissiez décider comme souverain ; il s'agit du jugement d'un évêque; et, en matière ecclésiastique, il faut que la partie soit égale entre l'accusateur et l'accusé. Ne mêlez point Rome et l'Église, la puissance impériale et les canons. » — « Ma volonté, s'écria Constance en portant la main à son épée, ma volonté est aussi un canon, et mes évêques de Syrie trouvent bon qu'il en soit ainsi. Obéissez donc, ou vous serez exilés comme Athanase.» Loin de faiblir, les évêques lui représentèrent hardiment que l'empire n'était point sa propriété, mais celle de Dieu, qui, le lui ayant donné, pouvait le reprendre; et ils le menacèrent même du jugement dernier, s'il devenait le corrupteur de la discipline ecclésiastique, en imposant les maximes arbitraires de l'État comme loi de l'Église.

L'empereur, furieux de se voir humilié dans ce palais où on le défiait chaque jour, ne songea plus qu'à proscrire. D'abord, il ordonna qu'on traînât les principaux évêques au supplice; ensuite, changeant de résolution, il bannit cent quarante-sept personnes, ainsi que les légats du Saint-Siége, auxquels le pape saint Libère adressa immédiatement ces paroles consolantes : « Je ne sais, mes frères vénérables, quelles louanges vous donner : car je suis partagé entre la douleur de votre éloignement et la joie de votre gloire. Croyez-moi, exilé avec vous, j'aurais voulu être seul immolé pour tous ! Mais enfin vous recevez la récompense de votre mérite ! Vos souffrances vous rapprocheront encore plus près de Dieu. Priez-le pour moi, votre frère et son serviteur, afin

que nous puissions supporter patiemment les violences dont on nous menace de jour en jour ! Priez-le pour que la foi demeure invincible ! Je désire savoir plus exactement tout ce qui s'est passé dans le combat. Je vous prie de me marquer tout dans vos lettres, afin que votre exhortation puisse fortifier mon courage abattu par diverses maladies, et mon corps même dont les forces sont exténuées.»

Saint Libère ne tarda pas, en effet, à recevoir l'ordre de se rendre auprès de Constance, parce que ce dernier désirait ardemment, dit un auteur païen, que la condamnation de saint Athanase *fût confirmée par l'autorité supérieure qui appartient aux évêques de la Ville éternelle* (1). Eusèbe, cet eunuque tristement célèbre comme chef réel de l'empire nominalement gouverné par *le maître du monde*, vint dire au Pape : « Voici le sceau de l'empereur, et voici ses présents. Obéissez et acceptez. » Le souverain Pontife refusa les présents ; puis il répondit : « Comment pourrais-je faire ce que l'empereur me demande? Comment pourrais-je condamner Athanase qui a déjà été justifié par tant de conciles, et que l'Église romaine a renvoyé en paix? Qui nous recevra, si nous rejetons absent celui que nous avons chéri présent? Ce n'est pas là la règle de l'Eglise ni la tradition que nous avons reçue de nos pères, qui l'avaient reçue du bien-

(1) Ammien Marcellin, *Hist. des emp. rom.*, liv. XV, chap. VII.

heureux apôtre saint Pierre. Mais si l'empereur prend soin de la paix de l'Église, s'il veut faire révoquer ce que nous avons écrit pour Athanase, que l'on casse aussi ce qui a été fait contre lui et contre tous les autres; que l'on tienne un concile vraiment ecclésiastique, loin du palais, où il n'y ait ni empereur, ni comte, ni menace de jugement, mais où l'on se contente de la crainte de Dieu et de l'ordonnance des Apôtres, afin qu'avant toutes choses on conserve la foi de l'Église, que les Pères ont déclarée dans le concile de Nicée. Que les ariens soient chassés et leur hérésie anathématisée; ensuite on verra l'affaire d'Athanase, et d'autres, s'il en est. On chassera les coupables, et les innocents paraîtront avec assurance. »

Eusèbe, irrité de cette résistance, oublia le respect qu'il devait au souverain Pontife et proféra de grandes menaces contre saint Libère. Emportant les présents qui n'avaient pas été acceptés, il alla les déposer à la basilique de Saint-Pierre, quoique sa qualité de laïque et sa condition d'eunuque ne lui permissent point d'approcher du sanctuaire. Le Pape, informé de cette violation des lois de l'Église, réprimanda le gardien qui ne l'avait pas empêchée, et fit jeter l'offrande profane dans la rue. Cette conduite énergique redoubla la colère de l'empereur. Ordre fut donné à Léonce, gouverneur de Rome, d'enlever saint Libère par artifice ou autrement et de l'emmener à Milan, soit de gré soit de force. Mais, pour prendre le Pape,

il fallut surprendre le peuple romain, dont on craignait l'insurrection en sa faveur, parce qu'il était universellement aimé (1).

L'entrevue de saint Libère et de Constance fut ce qu'elle devait être. L'héroïque défenseur des droits de l'âme humaine domina de toute sa hauteur le tyrannique dépositaire de la force matérielle... « Nous vous avons mandé, parce que vous êtes évêque de notre ville de Rome, dit Constance, pour que vous ayez à rejeter de votre communion ce fou criminel qu'on nomme Athanase. Toute la terre désire qu'il soit frappé, et il a été retranché de la communion de l'Église par la sentence d'un concile. » — « Prince, les jugements ecclésiastiques doivent se faire en toute justice. Nous ne pouvons pas condamner un homme que nous n'avons point jugé. » — « Le monde entier est convaincu de son impiété. » — « Ceux qui l'ont condamné, répliqua le Pape, ne savent pas ce qui s'est passé. » — « Il n'y a point de victoire qui me tienne tant à cœur que l'éloignement de ce scélérat. » — « Prince, ne vous servez pas des évêques pour vous venger de vos ennemis : les mains des ecclésiastiques doivent être occupées à sanctifier et à bénir. Commandez, s'il vous plaît, que les évêques soient renvoyés chez eux ; et s'ils s'accordent sur la foi de Nicée, qu'ils s'assemblent afin de pourvoir à la paix de l'univers; mais qu'il ne semble pas qu'on veuille opprimer un innocent. » — « Il n'est question

(1) Saint Athanase, *Hist. arian. ad Monach.*

que d'une chose, poursuivit Constance. Je veux vous renvoyer à Rome quand vous aurez embrassé la communion des Églises. Cédez au bien de la paix, souscrivez et retournez à Rome. » — « J'ai déjà pris congé des frères de Rome, continua Libère; car les lois de l'Église sont préférables au séjour de Rome. » — « Vous avez trois jours, dit l'empereur, pour délibérer si vous voulez souscrire et retourner à Rome, ou voyez en quel lieu vous voulez être mené. » — « L'espace de trois jours ou de trois mois, répondit le souverain Pontife, ne change point ma résolution; c'est pourquoi envoyez-moi où il vous plaira. »

La fermeté de saint Libère devait être inébranlable. En lui signifiant son exil à Bérée, ville de Thrace, on offrit au Pape cinquante pièces d'or pour sa dépense, de la part de l'empereur. « Rendez-les-lui, dit l'héroïque confesseur; il en a besoin pour la dépense de ses soldats. » L'impératrice lui envoya pareille somme de sa bourse particulière; et saint Libère la refusa également. « Elle a, dit-il en souriant, des évêques parmi ses amis, qui en sentent le besoin plus que moi. » A son tour, l'eunuque Eusèbe voulut faire preuve de générosité; mais il s'attira une apostrophe éloquente, qui pèse sur sa mémoire comme un éternel châtiment : « Malheureux! s'écria le Pape, suis-je un criminel pour que le dévastateur de toutes les Églises du monde m'offre ainsi l'aumône? Va, commence par te faire chrétien (1). »

(1) Saint Athanase, *Hist. arian., ad Monach.*, n° 30.

A peine saint Libère avait-il pris le chemin de l'exil, que l'empereur se donna la triste satisfaction de faire nommer un antipape. Trois eunuques représentèrent le peuple électeur, et trois évêques, indignes de ce nom, imposèrent les mains à Félix, archidiacre de l'Église de Rome, dans le palais de Constance, parce que les Romains ne permirent point qu'une pareille ordination eût lieu dans une église. Aucun habitant de la Ville éternelle ne voulut jamais y entrer, lorsque l'antipape s'y trouvait. « On lui rend toutefois ce témoignage, dit l'abbé Rohrbacher, qu'il conserva toujours la foi de Nicée, et qu'il fut irrépréhensible dans sa conduite, hors l'union qu'il avait avec les ariens dès avant son ordination (1). »

Quoi qu'il en soit, la vénération du peuple romain pour le pape saint Libère, au lieu de diminuer, ne faisait que s'accroître pendant son exil. Lorsque Constance, qui avait mis toute sa gloire dans cette déplorable lutte contre l'épiscopat catholique, résolut de faire son entrée à Rome en triomphateur (avril 357), une députation de nobles dames vint lui demander le rappel du Pontife proscrit. « Seigneur, dirent-elles, ayez pitié de cette grande ville privée de son pasteur et exposée à l'invasion des loups dévorants. » — « De quoi vous plaignez-vous? répondit l'empereur. N'avez-vous pas un évêque très-capable de remplir sa charge? » — « Félix n'est qu'un intrus, reprirent les dames romaines, et personne

(1) *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, tom. IV, liv. XXXIII, pag. 376.

n'entre dans l'Église lorsqu'il y est, parce que les bons chrétiens fuient sa communion (1). » Constance promit le retour de saint Libère, à la condition que le Pape et l'antipape occuperaient ensemble la chaire de Saint-Pierre. Cette étrange décision fut publiée au cirque en présence de l'empereur ; et le peuple s'écria aussitôt : « *Nous ne voulons pas de Félix ! Nous voulons Libère ! Un Dieu ! un Christ, un évêque !* » Dure leçon pour *le seigneur de toute la terre!* mais elle ne fut point perdue, puisque la cause du Pape était gagnée. « L'admirable Libère s'en retourna donc, » affirme Théodoret (2) ; et Socrate ajoute : « L'empereur consentit malgré lui à ce que Libère retournât à Rome, et y reprît son siége (3). » Le peuple en chassa l'antipape, avant de se porter à la rencontre du Pape, qui eut enfin son jour de triomphe, après deux années de bannissement (août 358).

Certes, Rome catholique lui eût fait un tout autre accueil, si saint Libère, comme le prétendent certains historiens, avait obtenu son retour par une capitulation de conscience, en faisant des concessions semi-ariennes, telles qu'elles étaient exprimées dans la première formule du concile de Sirmium. « Sans doute, les faiblesses d'un homme ne sauraient porter atteinte à l'autorité ni de l'Église ni du Siége de Rome, » observe très-bien M. Albert de Broglie; mais on ne saurait accepter

(1) Théodoret, *Hist. eccl.*, liv. II, chap. XVII.
(2) *Hist. eccl.*, liv. IV, chap. XXV.
(3) *Hist. eccl.*, liv. II, chap. XXXVII.

comme vraie *une fausse démarche dont la mesure et la nature sont très-difficiles à déterminer* (1), parce qu'il n'en existe aucune preuve positive. « Nous savons, dit l'abbé Rohrbacher, que, dans sa *Défense de la déclaration gallicane*, Bossuet met tout en œuvre pour établir que le pape Libère est tombé en souscrivant à l'arianisme ; mais nous savons aussi, par le témoignage de son secrétaire, que, dans une dernière révision de cet ouvrage, Bossuet *raya tout l'endroit qui regarde le pape Libère, comme ne prouvant pas bien ce qu'il veut établir en ce lieu* (2). Ce que Bossuet a cru devoir rayer de son *Traité de la puissance ecclésiastique*, nous croyons devoir le rayer de l'histoire de l'Église ; ce que Bossuet, après vingt ans de recherches et de méditations, n'a pu se démontrer à lui-même, nous croyons qu'il ne peut se démontrer par personne. On en peut voir les raisons détaillées dans la *Dissertation* d'un docteur de Paris (3), publiée peu d'années après la mort de Bossuet, dans une autre plus récente du savant Zacharia (4), dans Galland de Venise, au tome V de sa *Bibliothèque des anciens Pères*, et enfin et surtout dans l'*Histoire critique du pape saint Libère*, insérée au 23 septembre des *Acta Sanctorum* (5). »

En outre, le silence absolu de Socrate, de Théodoret

(1) *L'Égl. et l'Emp. rom.*, t. III, pag. 387-388.
(2) *Hist. de Bossuet*, I, 6. — *Pièces justific.*, pag. 386, édition Lebel.
(3) L'abbé Corgne, *Dissert. sur le pape Libère*, 1726, in-12.
(4) *Dissert. de commentitio Liberii lapsu, in Thes. theol.* Venise, 1762, in-8, tom. II, pag. 580.
(5) *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, tom VI, liv. XXXIII, pag. 414.

et de Sulpice Sévère, qui mérita d'être surnommé *le Salluste chrétien*, nous permet d'adopter l'opinion de la critique moderne qui déclare, avec pleine connaissance de cause, que les passages attribués à saint Athanase, dans son *Apologie contre les Ariens* et dans son *Histoire des Ariens adressée aux solitaires*, sont des interpolations faites postérieurement *par une main étrangère et malhabile*, afin de jeter, s'il se pouvait, l'opprobre sur le front d'un des plus glorieux représentants du pouvoir spirituel dans la Papauté.

Ce n'est pas tout : lorsqu'il eut résolu de convoquer, en deux conciles distincts, les Églises d'Occident à Rimini et les Églises d'Orient à Séleucie, l'empereur n'oublia qu'une seule formalité : celle de faire intervenir le souverain Pontife, pour que leur convocation portât ses fruits légitimes. Assurément, si saint Libère eût adhéré, par un acte quelconque, aux principes dont il cherchait le triomphe, Constance n'aurait pas négligé ce moyen de contraindre le Pape, afin qu'il entraînât le monde catholique dans sa propre chute. Or, le souverian Pontife protesta hautement contre l'irrégularité de cette double convocation, et il cassa toutes les décisions du conciliabule de Rimini par ses décrets les plus solennels. « Quoique les ariens, ces hommes impies et scélérats, disait-il dans sa lettre aux Orientaux, soient venus à bout d'engager les évêques d'Occident à s'assembler à Rimini, à dessein de les porter, par des discours trompeurs, ou plutôt de les forcer par l'autorité de l'empereur, ou à retrancher un terme — le mot

consubstantiel — qui avait été mis avec beaucoup de sagesse dans la profession de foi, ou à le condamner absolument, cet artifice n'a servi de rien (1). »

Cependant la persécution arienne était devenue plus fatale à l'Église que toutes les persécutions païennes ; car l'hérésie avait divisé et subdivisé l'indivisible royaume de Jésus-Christ. Les ariens, les donatistes, les novatiens, les eunomiens, les macédoniens, se disputaient confusément l'empire des âmes. Ce n'étaient entre eux qu'anathèmes lancés et reçus. Les catholiques eux-mêmes, pendant l'exil de saint Libère, ne s'entendaient presque plus, et le schisme ajoutait ses désordres à ceux de l'hérésie. Au milieu de cette crise formidable, où elle semblait détruite, l'Église enfanta ses plus grands docteurs, qui combattirent pour la foi. Les évêques orthodoxes, bannis de leurs siéges, parce qu'ils résistaient aux violences impériales, troublèrent le triomphe des prélats de cour, en s'écriant, avec Lucifer de Cagliari, *qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu !* et en disant comme lui à Constance : « Tous les serviteurs de Dieu se retirent de toi, il ne te reste qu'un petit nombre figuré par l'ivraie semée parmi le bon grain (2). »

La pieuse résistance de Lucifer aux *rois apostats* n'est comparable qu'à celle de saint Hilaire, évêque de Poitiers, que saint Jérôme a surnommé *le Rhône de l'éloquence latine*, parce qu'il soulevait les flots indignés de ses dis-

(1) Dom Coustant, *Liberii Epist.* xv.
(2) *Biblioth. P.P.*, tom. IV.

çours contre l'œuvre sacrilége de Constance, qui faisait regretter les atrocités des Césars polythéistes. « Nous aurions combattu, s'écriait-il (1), à visage découvert contre des impies, des bourreaux, des égorgeurs. Et le peuple, averti par cette persécution publique, nous aurait suivis comme ses guides à la confession de la foi. Mais maintenant, nous combattons contre un persécuteur déguisé, contre un ennemi caressant, contre l'antechrist Constance. Il ne nous frappe point sur le dos, il nous flatte sur le ventre. Il ne nous condamne point pour nous faire naître à la vie, il nous enrichit pour nous conduire à la mort. Il ne nous enferme point dans un cachot pour nous affranchir ; il nous honore dans son palais pour nous asservir. Il ne déchire pas nos flancs, mais il maîtrise notre cœur. Il ne tranche point notre tête par le glaive, il tue notre âme par son or... Il confesse le Christ pour le nier ; il décrète l'unité pour empêcher la paix ; il réprime l'hérésie pour qu'il n'y ait plus de chrétiens ; il édifie les églises pour démolir la foi... Oui, Néron, Décius, Maximien, votre cruauté nous a mieux servis... Mais toi, ô le plus cruel des hommes cruels, tu nous fais plus de mal et tu nous laisses moins d'excuse... Aux malheureux qui succombent devant toi, tu ne laisses pas même la ressource de montrer au souverain Juge leurs corps meurtris de cicatrices, et d'excuser leur faiblesse par la nécessité. Et tu mesures les maux de la persécution, de telle sorte que tu ne laisses ni excuses pour ceux

(1) *Lib. contra Const.*, col. 1237 et seqq.

qui tombent, ni gloire du martyre pour ceux qui résistent. »

Mais voilà que la scène change tout à coup sur le grand théâtre du monde. Constance l'arien disparaît, et Julien, l'élève chéri d'Eusèbe de Nicomédie, l'apostat, l'ennemi de Jésus-Christ, devient l'arbitre des destinées humaines (361). Saint Jérôme, encore enfant, s'écrie déjà : « Le Seigneur se réveille, il commande à la tempête qui semblait prête à engloutir l'Église ! la bête meurt, et la tranquillité revient (1). » Elle ne sera pas de longue durée, quoique Julien ait publié un édit de tolérance universelle. Sans doute, les catholiques, les ariens et les prêtres des diverses communions seront également protégés par celui qui les méprise tous ; mais il a grand soin d'observer lui-même qu'il rappelle les évêques exilés à leurs *foyers*, non à leurs *siéges*, dans leur *patrie*, non dans leur *église*. D'ailleurs, en montant sur le trône, il a rattaché la dignité de souverain Pontife à sa propre souveraineté politique, publié un édit pour le rétablissement de l'idolâtrie, et rendu ses anciens priviléges au paganisme : car il s'imagine lui donner une existence nouvelle, parce qu'il en fait une monstrueuse contrefaçon du christianisme. L'Apostat affecte de substituer au nom de chrétien celui de *galiléen*, et il retire peu à peu aux fidèles, non-seulement les distributions annuelles de blé, les droits de juridiction et l'exemption

(1) *Lucif.*, chap. VII.

des charges publiques dont jouissent les ecclésiastiques; mais encore toutes les prérogatives que l'État attribue généralement aux simples citoyens, puisqu'il leur interdit formellement d'ouvrir des écoles, d'enseigner la parole divine et d'étudier les lettres humaines dans les vieux auteurs.

Julien, après avoir ainsi dépouillé les chrétiens de leurs priviléges, en accabla les Juifs uniquement parec qu'ils partageaient sa haine contre le Christianisme. A deux reprises différentes, *il ordonna la réédification du temple de Jérusalem,* pour confondre manifestement la prophétie de Jésus-Christ, annonçant qu'il serait à jamais détruit; mais, chaque fois, des globes de feu s'élancèrent du sein de la terre, dispersèrent les ouvriers et ruinèrent les travaux commencés (1), tandis que la croix brillait dans le ciel, pour prouver que la main de l'homme ne peut relever ce que le Fils de Dieu a renversé, et que l'Église, qu'il a fondée sur le roc de la Papauté, ne saurait être anéantie par aucune puissance humaine.

L'apostasie, qui conduisit Julien au fanatisme, devait le ramener à la persécution directe et violente. Il avait résolu d'exclure les *galiléens* de tous les emplois, de leur interdire les tribunaux, et de leur imposer la nécessité d'offrir de l'encens aux idoles, s'ils voulaient conserver le droit de plaider ou même d'acheter du pain (2). Toutefois, il ajourna l'exécution de ces mesures odieuses

(1) Ammien Marcellin, *Hist. des emp. rom.*, liv. XXIII, nº 1.

(2) Théodoret, *Hist. eccl.*, liv. III, chap. XXIII; Sozomène, *Hist. eccl.*, liv. IV ; saint Grégoire de Nazianze, *Serm.* III.

jusqu'après son retour de la guerre contre les Perses. « J'ai deux sortes d'ennemis à vaincre, disait-il : les Perses et les *galiléens*. Je veux me débarrasser des moins redoutables, ayant d'attaquer les autres. » A la nouvelle de ses premiers succès, Libanius, rhéteur païen, ayant rencontré un chrétien dans les rues d'Antioche, lui dit : « Eh bien ! que fait maintenant le Fils du charpentier ? » — « Un cercueil pour votre héros, » répondit le chrétien (1). Dieu parlait par la voix de cet homme ; car, au même instant peut-être, l'Apostat, blessé à la tête de son armée, se sentait mortellement atteint, recevait son sang dans ses mains et le lançait vers le ciel en s'écriant : « Tu as vaincu, Galiléen ! » Ce fut un coup de foudre pour les païens qui se disaient entre eux : « Comment les chrétiens peuvent-ils vanter la patience de leur Dieu ? Rien n'est plus prompt que sa colère. Il n'a pu suspendre son indignation (2). »

Les persécutions dirigées par Julien l'Apostat contre le christianisme, lui firent plus de bien que de mal. En donnant l'alarme à tous les chrétiens si fatalement divisés, il les avait portés à se réunir devant l'ennemi commun. Les Églises d'Orient, saisies d'effroi lors du soulèvement de Gaza, d'Ascalon, de Césarée, d'Héliopolis et de la plupart des villes de Syrie, où quelques serviteurs du Christ furent égorgés sur les autels des dieux, tendirent spontanément leurs mains suppliantes vers l'Église de Rome, centre de l'unité. Le pape saint

(1) Sozomène, *Hist. eccl.*, liv. VI, chap. II, pag. 518-519.
(2) S. Jérôme, *Comment.*, lib. II, cap. III, *in Habacuc*, pag. 243-244.

Libère, qui avait montré une si grande fermeté durant ses démêlés avec le parti des ariens, trouva dans son propre cœur et dans son autorité apostolique la mansuétude alors si nécessaire pour le rétablissement de la paix au sein de la société chrétienne.

Ce noble mouvement des esprits ne rencontrait plus aucune résistance, depuis que Jovien, empereur catholique, avait remplacé Julien l'Apostat. Il n'honorait parmi les évêques et les simples prêtres que ceux qui rentraient dans la communion du successeur de saint Pierre ou ceux qui n'en étaient jamais sortis. L'action du souverain pontificat allait donc s'étendre de nouveau sur toutes les Églises. Le pape saint Libère eut la suprême joie d'accomplir lui-même cette réconciliation générale, en écrivant aux évêques d'Orient qu'ils devaient reconnaître, avec les évêques d'Occident, que les trois personnes de la sainte Trinité n'ont qu'une même substance, et qu'elles sont égales en dignité. « La question ayant été résolue de la sorte, dit l'historien grec Sozomène, par le jugement de l'Église de Rome, on n'en parla plus et tout le monde se tint en repos (1). » Il suffit à l'évêque Eustathe de montrer, au concile de Thyane, une lettre de saint Libère, qui le rétablissait sur son siége de Sébaste, pour être réintégré dans les fonctions de l'épiscopat (2). La Papauté avait donc reconquis le droit d'instituer, de déposer et de rétablir les évêques de toutes les Églises, et en Orient et en Occident.

(1) *Hist. eccl.*, liv. VI, chap. XXII.
(2) Saint Basile, *Epist.* CCLXIII, n° 3.

Alors la mission du pape Libère se trouva glorieusement remplie. Considéré de son vivant par les Orientaux comme le chef de ceux dont la foi avait toujours été pure, il fut appelé, après sa mort (24 septembre 366), par les saints Basile, Épiphane, Sirice et Ambroise, *Pontife de bienheureuse*, *de sainte*, *de glorieuse mémoire*, et honoré comme saint dans les anciens martyrologes latins, grecs et coptes (1).

Pour succéder à saint Libère, on élut saint Damase I[er], diacre de l'Église romaine, qui l'avait suivi à Bérée lors de son exil. Cette élection, dit saint Ambroise, manifestait *le jugement de Dieu* parmi les hommes (2). Cependant Ursin, autre diacre, furieux de n'avoir pas été nommé, sortit de la basilique avec ses partisans, les conduisit dans une autre église, et, sous prétexte que Damase venait d'être acclamé par les anciens amis de l'antipape Félix, invoqua la mémoire vénérée de saint Libère, afin d'obtenir l'acte sacrilége de sa propre ordination. Il persuada ainsi à Paul, évêque de Tibur, mais ignorant et grossier, de lui imposer les mains, quoique les règles de la tradition générale exigeassent le concours de trois évêques pour en faire un, et malgré l'ancienne coutume de l'Église romaine dont l'évêque devait être ordonné par celui d'Ostie. Une grande et sanglante sédition éclata dans Rome à l'oc-

(1) L'abbé Rohrbacher, *Hist. univers. de l'Égl. cath.*, t. VII, liv. XXXV, page 32.
(2) *Epist.* XXX, *ad Valentin.*

casion de ce schisme; et Ammien Marcellin, auteur païen, attribue les prétentions opposées des deux partis, au désir qu'ils avaient l'un et l'autre de jouir des grandes richesses attachées dès-lors au souverain pontificat.

« Quand je considère la splendeur de Rome, dit-il, je ne nie pas que ceux qui désirent cette place ne doivent appliquer tous leurs efforts pour y parvenir. Car, parvenus là, ils sont sûrs de s'enrichir des offrandes des dames, de paraître en public assis sur des chars, vêtus avec magnificence, et de faire des festins d'autant plus splendides que leurs tables surpassent celles des rois. Ils pourraient être vraiment heureux, si, n'ayant pas égard à la grandeur de la ville, prétexte dont ils couvrent ces excès, ils suivaient l'exemple de quelques évêques de province, que l'abstinence et la frugalité de leurs repas, leurs habits grossiers et pauvres, leurs yeux toujours baissés vers la terre, la pureté de leurs mœurs et la modestie de toute leur conduite, rendent agréables au Dieu éternel, et vénérables à tous ses vrais serviteurs (1). »

On reconnaît à ce langage un historien polythéiste, mécontent de voir la Papauté s'élever majestueusement sur la chaire de Saint-Pierre, où elle se trouvait glorifiée par les princes et par les peuples, tandis que le sacerdoce païen tombait de plus en plus dans le mépris universel. C'est pour cela qu'Ammien Marcellin fait tant ressortir la différence qui existait, dès le IVe siècle, entre le Pape et les évêques des provinces, sous le rapport de

(1) *Hist. des Emp. rom.*, liv XXVII, n° 3.

l'aisance ou des richesses; « comme s'il y eût eu de quoi s'étonner, selon la remarque de Fleury, que l'évêque de la capitale du monde eût une voiture pour aller dans les différents quartiers d'une aussi grande ville, qu'il fût bien vêtu, et qu'il tînt une bonne table, où il pût recevoir tout ce qu'il y avait de plus grand dans l'empire (1). » D'ailleurs, les fidèles auraient été humiliés de voir le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre manquer d'une chose nécessaire à sa propre existence ou au gouvernement de l'Église universelle. Dans cette vue, les peuples et les princes s'empressaient de manifester, par de riches offrandes, leur profond respect pour le successeur de saint Pierre.

De là vinrent les grandes richesses du Saint-Siége, depuis la conversion de Constantin; mais on n'ignore pas qu'elles étaient destinées à multiplier les aumônes que le Pape distribuait au monde entier. On sait aussi, par le témoignage de saint Jérôme, que Prétextat, pontife de Vesta, pontife du soleil, père des sacrifices, questeur, préteur de Rome, correcteur de la Toscane et de l'Ombrie, proconsul d'Achaïe, préfet d'Italie et d'Illyrie, avait coutume de dire, en riant, au Pape saint Damase : « Faites-moi évêque de Rome, et je me ferai chrétien (2). » Cela prouve seulement qu'aux yeux d'un païen le Pontificat romain était supérieur à toutes les grandeurs et à toutes les dignités de l'empire.

Au milieu des magnificences de la Papauté, saint Da-

(1) *Epist.* XXXVIII.
(2) *Mœurs des chrétiens*, § XLIX.

mase donna l'exemple d'une vie simple et modeste (1). S'il ne sollicita pas de l'empereur Valentinien Ier une loi qui déclarait les clercs et les moines incapables de recevoir quoi que ce fût de la succession des veuves et des religieuses, il ordonna du moins que cette constitution serait lue dans toutes les églises de Rome, où de nombreux abus l'avaient rendue nécessaire, pour que les pieuses libéralités des fidèles, trop souvent détournées par l'égoïsme des individus, ne pussent être employées qu'au soulagement des misères de toute la société chrétienne.

Désirant éteindre le schisme d'Ursin, qui avait allumé tant de haines autour de la chaire apostolique, saint Damase, aussitôt après son avénement, convoqua un concile à Rome; et son autorité seule y fut reconnue. C'est alors que les partisans de l'antipape, frappés d'anathème, commencèrent à propager d'odieuses calomnies contre le souverain Pontife, parmi les familiers de l'empereur. Valentinien Ier, qui aurait pu y trouver l'occasion de s'immiscer dans les affaires de l'Église, s'il eût prétendu l'asservir à la manière de Constance, ne cherchait, au contraire, qu'à constituer son indépendance et celle du Saint-Siége. Dans ce double but, il publia un édit, portant qu'en aucun cas l'évêque de Rome ne pourrait être jugé par un tribunal civil, et que les évêques ne seraient soumis qu'à la juridiction de leurs pairs, tant en matière civile qu'en matière ecclésiastique, parce qu'il

(1) Le cardinal Baronius, *Annal. eccl.*, anno 384.

ne convenait pas que des juges laïques eussent à se prononcer sur des questions religieuses, attendu que ce droit n'était réservé qu'au Pape, entouré des membres de l'épiscopat (367).

Mais, pendant que l'empereur d'Occident fondait ainsi la liberté de l'Église, Valens, empereur d'Orient, prétendait la mettre sous le joug, en faisant de l'arianisme une loi de l'État. La persécution contre les catholiques redevenait plus furieuse que jamais; et, loin de se réunir pour résister à l'ennemi commun, les hommes les plus recommandables étaient divisés par de simples préventions, qui fomentaient le schisme à côté de l'hérésie. La Providence chargea les Barbares de mettre fin à la persécution arienne; et les divers partis orientaux durent alors s'adresser à saint Damase, dont l'intervention pouvait seule opérer une réconciliation générale dans la société catholique. Plusieurs conciles, convoqués à Rome et réunis sous la présidence du souverain Pontife, apaisèrent les esprits, éclairèrent les consciences et préparèrent des jours plus heureux à la chrétienté.

Malheureusement, tandis que le Pape accomplissait avec tant de dignité cette œuvre de pacification dans les diverses Églises d'Orient, l'antipape Ursin devenait le perturbateur de l'Église d'Occident. Ayant soudoyé un juif, il lui fit porter les plus graves accusations contre saint Damase. L'empereur Gratien punit ce misérable; mais, quoiqu'on eût déclaré ses vertus au-dessus de toute atteinte, le Pape voulut néanmoins soumettre sa conduite au jugement des évêques,

afin que l'innocence du pasteur suprême fut reconnue de tout le troupeau de Jésus-Christ. Le concile qu'il réunit à cet effet, ne se sépara point sans exprimer hautement son opinion, que saint Jérôme résume en appelant saint Damase *un homme vierge et un docteur vierge dans une Église vierge* (1).

Ce vénérable successeur de saint Pierre lutta, durant tout son pontificat, soit contre ses propres ennemis, soit contre ceux de Jésus-Christ ; et il sut distinguer, avec un rare discernement, les offenses qui s'adressaient à sa personne de celles qui s'adressaient au Fils de Dieu. S'il se résignait à subir les unes, parce qu'il était seul en cause, il réprimait vigoureusement les autres, parce qu'elles compromettaient le salut de l'humanité. « Nous avons condamné, disait-il, l'hérétique Apollinaire et son disciple Timothée, avec sa doctrine remplie d'impiété. Nous espérons qu'aucun reste n'en subsistera dans l'avenir (2). »

Le moment du triomphe approchait, et la divinité de Jésus-Christ allait enfin être reconnue et proclamée par toute la terre. Une héroïque phalange de génies originaux et puissants, nés au sein de l'Église, avait combattu sous les ordres de la Papauté et remporté, avec elle, cette immortelle victoire de la foi sur l'hérésie. Après la mort du grand Athanase, d'autres saints : Ambroise de Milan, Amphiloque, Basile le Grand, Cyrille de Jérusalem, Jean Chrysostome, Dydime, Diodore de Tarse, Ephrem

(1) *Epist.* XXX.
(2) Théodoret, *Hist. eccl.*, liv. V, chap. X.

de Syrie, Epiphane de Salamine, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nicée, Jérôme, Théodore de Mopsueste, consacraient leur existence à cimenter l'union des évêques catholiques d'Orient et d'Occident. Tous ces illustres docteurs disaient à saint Damase avec l'un d'entre eux : « Je parle au successeur du Pêcheur et au disciple de la croix. Ne suivant d'autre premier que le christ, je suis uni de communion à Votre Béatitude, c'est-à-dire à la chaire de Pierre. Je sais que sur cette pierre a été bâtie l'Église. Quiconque mange l'Agneau hors de cette maison est profane; quiconque n'est pas dans l'arche, périra par le déluge (1). »

Le pape saint Damase Ier, que le concile de Chalcédoine a surnommé *l'ornement et la gloire de Rome*, brilla par son propre mérite autant que par la suprématie pontificale à la tête de ces illustres docteurs de l'Église, qui, après avoir régénéré l'esprit humain, sont restés l'ornement et la gloire du monde chrétien. A peine fut-il mort (11 décembre 384), que l'antipape Ursin se présenta pour recueillir la succession de saint Pierre. Mais le peuple élut d'une voix unanime saint Sirice, prêtre du titre de pasteur (1er janvier 385). L'empereur Valentinien II, par un rescrit signé à Milan (23 février 385), approuva son élection et félicita les Romains d'avoir confié le gouvernement de l'Église à un souverain Pontife aussi recommandable par ses vertus que par ses lumières. Le nouveau Pape convoqua un concile à Rome, dans le

(1) Saint Jérôme, *Epist.* XIV.

but de donner une force nouvelle à quelques anciens statuts qui tombaient en désuétude : notamment ceux relatifs à l'ordination des évêques. Il en fallut toujours plusieurs pour en faire un ; mais aucun prêtre ne pouvait plus être élevé à l'épiscopat sans le consentement formel du Saint-Siége Apostolique. Telle fut l'origine de l'ordination canonique depuis lors conférée par le Pape.

Jaloux de remettre en vigueur la loi du célibat ecclésiastique, trop souvent méconnue, saint Sirice décréta, de sa propre autorité, que les ecclésiastiques mariés avant leur entrée dans les ordres seraient obligés de garder une continence parfaite, sous peine d'être déposés et excommuniés. « Nous tous, écrivait-il à Hémérius, évêque de Tarragone, nous tous, prêtres et lévites, nous sommes liés par une loi indissoluble ; et, du jour de notre ordination, nous avons consacré nos cœurs et nos corps à la chasteté. Ceux donc qui soutiennent que d'anciens priviléges les dispensent de cette loi, par l'autorité du Siége Apostolique, nous les déclarons déchus de tout honneur ecclésiastique. Si à l'avenir quelque évêque, prêtre ou diacre, se rendait coupable en cette matière, qu'il sache que toute voie lui serait fermée à notre indulgence. Car il faut extirper avec le fer le mal rebelle à tous les remèdes. » Dans une autre lettre ou encyclique, saint Sirice marquait avec précision les divers degrés de la cléricature, établissait la hiérarchie ecclésiastique, déterminait le caractère moral que devait avoir quiconque voulait entrer dans le saint ministère, et blâmait sévèrement les évêques d'ouvrir

quelquefois les portes du sacerdoce à ceux pour lesquels elles devaient rester constamment fermées. « Sachez, leur disait-il, que le saint ministère vient du ciel, qu'il n'a rien d'humain, et qu'il ne faut pas le considérer comme un emploi de la terre (1). »

Pendant que saint Sirice créait ces sages réformes dans l'Église pour en détruire les abus, qui avaient tourmenté l'existence de tant de Papes, et qui avaient été signalés par tant de conciles, Théodose le Grand, devenu l'unique maître de l'empire romain, transformait les dogmes catholiques en lois de l'État et prohibait, sous les peines les plus graves, toute espèce de culte idolâtrique, pour abattre du même coup et le paganisme et l'arianisme, qui essayaient encore de se relever sur les rives du Bosphore. Vainement saint Jean Chrysostome, évêque de Constantinople, disait-il au violent empereur : « Ce n'est point par la contrainte et la violence que les chrétiens doivent renverser l'erreur ; c'est par la persuasion, l'instruction et la charité qu'ils doivent sauver les hommes. » Théodose ne conforma pas toujours ses actes politiques à ces nobles principes. Non-seulement il défendit l'entrée des temples païens, mais il toléra leur démolition : perte à jamais regrettable pour les arts. S'il est vrai que le monument matériel succomba sous la force intellectuelle de l'idée entrée dans la conviction du genre humain (2), il n'en fut pas de même de l'esprit

(1) Dom Coustant, col. 642-657.
(2) Chateaubriand. *Études hist.*; *Étude IVe*.

de secte, qui succomba sous les coups de la force matérielle. C'est alors que les derniers disciples d'Arius, proscrits dans tout l'Orient, se réfugièrent chez les Barbares : Alains, Francks, Lépides, Gètes, Goths, Hérules, Lombards, Massagites, Scythes, Suèves, Teutons, comme s'ils eussent pressenti que ces diverses nations étaient mandées toutes ensemble à la destruction de Rome. Théodose, qui accomplit la grande ruine du paganisme, fut assez puissant pour maintenir l'intégrité de l'empire. Vainqueur de ses ennemis, avant d'être vainqueur de lui-même par sa propre pénitence, il vint à Rome courber l'orgueil du trône impérial devant l'humilité de la chaire de Saint-Pierre, et faire éclater sa puissance dans une assemblée du sénat, en y posant cette question : « Quel Dieu les Romains adoreront-ils, Jésus-Christ ou Jupiter (juin 380) (1)? » La majorité du sénat condamna Jupiter, après avoir entendu l'empereur prononcer une vigoureuse harangue, dans laquelle il exhortait les païens à reconnaître en Jésus-Christ le divin Sauveur des hommes. A partir de ce jour, les temples de Rome, abandonnés et déserts, tombèrent en ruine, tandis que la foule s'empressait aux collines où reposaient les reliques des martyrs (2).

Aussi longtemps que le Pape et l'empereur furent en présence dans la Ville éternelle, il y eut entre eux le plus parfait accord, parce que le représentant de la force matérielle, comme chef de l'État, laissait sa pleine

(1) Zozime, *Hist. rom.*, lib. IV.
(2) Saint Jérôme, *Epist.* VII.

liberté d'action au représentant de la force spirituelle, comme chef de l'Église. Ici Théodose faisait d'utiles réformes dans le sénat et dans l'administration de la justice; plus loin saint Sirice frappait d'anathème les pratiques des manichéens, ainsi que les doctrines de Priscillien et de Jovinien, pour conserver la foi dans son intégrité. Enfin, l'empereur se retira devant le Pape, auquel il abandonnait moralement Rome, siége de cette souveraineté pontificale dont les décrets, publiés dans toutes les provinces, y étaient exécutés par leurs primats, tenus d'excommunier quiconque refuserait de les observer. Saint Sirice, que saint Isidore de Séville appelle très-illustre Pontife, est le premier successeur de saint Pierre qui ait pris le titre de Pape (1). Il mourut le 22 novembre 398, ayant gouverné le monde chrétien pendant quatorze ans, rendu son temps heureux en procurant une paix solide aux peuples et arraché beaucoup de personnes à la colère du prince, pour maintenir les droits de l'Église (2).

Quatre jours après, saint Anastase Ier lui succédait (26 novembre). A l'occasion d'un conflit *entre les prêtres et les diacres* de l'Église de Rome, il ordonna que, pendant la messe, les premiers resteraient debout et la tête baissée, tandis que les seconds liraient l'Évangile, afin de montrer qu'ils sont prêts à faire ce que les saintes Écritures commandent. Il voulut, en outre, qu'aucun prêtre ne fût ordonné hors de son diocèse, sans le consente-

(1) Novaes, *Dissert. IV*, t. II, p. 3.
(2) Voir son épitaphe dans Baronius.

ment de son évêque, et il éloigna du sacerdoce quiconque serait atteint d'une infirmité physique. Ces décrets de saint Anastase ont encore force de loi dans l'Église universelle. Saint Jérôme, qui nous le représente comme *un homme d'une très-riche pauvreté et d'une sollicitude apostolique* (1), parce qu'il répandit en tous lieux ses larges aumônes, déclare que Rome ne devait point garder longtemps un tel Pontife, dont les prières auraient pu détourner la sentence divine portée contre *cette tête du monde*, et que les Barbares allaient bientôt exécuter. Enfin ce grand docteur ajoute, pour résumer son court Pontificat : « Le bienheureux pape Anastase a poursuivi les hérétiques jusque dans les tanières où ils se cachent, et ses lettres nous annoncent que ce qui est condamné en Orient l'est aussi en Occident (2).»

Les dernières controverses qui sont nées de l'hérésie arienne, meurent donc avec saint Anastase Ier (27 avril 402). Mais la longue lutte du Sacerdoce et de l'Empire, inaugurée vers la fin du grand règne de Constantin, a été close dès le commencement du règne de Théodose le Grand. Nous avons vu, d'un côté, les empereurs décimer les catholiques, afin de livrer le monde à l'arianisme, au moyen duquel ils se proposaient d'absorber l'Église dans l'État, en subordonnant la puissance spirituelle à la puissance matérielle, sous prétexte de protéger le christianisme ; et, de l'autre côté, nous avons vu les Papes, défenseurs-nés de la liberté de l'âme humaine

(1) *Epist.* XCVII.
(2) *Epist.* LXXXVII.

et des droits invincibles de la vérité, faire prévaloir l'indépendance de l'Église vis-à-vis de l'État, en repoussant le double joug du despotisme et de l'erreur. Autant par leur supériorité personnelle que par la supériorité pontificale qu'ils exercent sur l'univers entier, les Sylvestre, les Jules, les Libère, les Sirice et les Damase, vicaires de Dieu, ont raison des violences de Constance et de Valens comme des outrages de Julien, l'ennemi de Jésus-Christ, parce qu'ils s'inspirent du véritable sentiment de l'humanité régénérée.

Dans ce combat inégal avec l'empire armé de toutes les forces physiques, il fallait que la Papauté désarmée réunît en elle et autour d'elle toutes les forces spirituelles, pour rouvrir providentiellement à l'espèce humaine les voies divines qu'on prétendait lui fermer. Jamais lutte plus nécessaire! jamais triomphe plus décisif! La Papauté convertit l'empire, et Théodose le Grand donne à l'histoire le premier exemple de l'union intime de l'Église et de l'État, qui portera ses fruits salutaires durant le moyen âge. Mais à Rome, tandis que l'Orient et l'Occident s'agenouillent ensemble devant la divinité de Jésus-Christ, un groupe de sénateurs et d'artisans, païens obstinés, refuse de dépouiller les vieilles superstitions de l'idolâtrie sur le tombeau de saint Pierre. *Enivrée du sang des martyrs* (1) *la Ville éternelle devient le camp retranché du paganisme expirant au milieu des vertus chrétiennes* (2) ; et la voilà

(1) Saint Jean, *Apocal.* XVII, 6.
(2) S. E. Mgr le cardinal Mathieu, *le Pouvoir temporel des Papes*, p. 41.

condamnée à subir les assauts réitérés des Barbares !

C'en est fait : l'heure a sonné pour eux. La terre tremble sous leurs pas. Ils arrivent du nord et du midi, du couchant et de l'aurore, ignorant d'où ils viennent, mais sachant où ils vont. Peuples et chefs marchent au Capitole, suprême but de la horde conquérante. L'homme qui les pousse à la destruction du monde romain, se nomme *le Fléau de Dieu*. Les païens, saisis de stupeur et d'épouvante, se tournent vers l'empereur, quoiqu'il ne puisse rien faire pour les sauver, puisque son autorité doit être détruite; les chrétiens, au contraire, voient les Barbares sans trop d'effroi, parce qu'ils se groupent autour du Pape, dont le pouvoir est indestructible, et qu'ils ont en eux-mêmes le sentiment de leur propre immortalité.

CHAPITRE IV.

SAINT LÉON LE GRAND ET LES BARBARES

(De l'an 402 de J. C. à l'an 461)

Rôle sublime de la Papauté durant les invasions des Barbares. — Les Papes deviennent souverains temporels malgré eux-mêmes, après avoir longtemps résisté aux sollicitations des peuples. — Saint Innocent Ier, quarantième pape, interdit le sacerdoce à quiconque ne renoncera pas aux charges qu'il peut avoir dans l'État. — Apparition des Barbares en Orient et en Occident. — Sac de Rome par Alaric, roi des Goths. — Admirable dévouement de saint Innocent. — Il condamne Pélage et Célestius. — Saint Zozime, quarante-unième Pape. — Pélage et Célestius cherchent à surprendre sa bonne foi par leurs fourberies.—Agitations et appréhensions téméraires des évêques d'Afrique. — Remontrance de saint Zozime à ce sujet. — Tous les évêques du monde souscrivent à la lettre ou constitution dans laquelle il relève les erreurs de Pélage et de Célestins. — Saint Boniface Ier, quarante-deuxième pape. — Eulalius, antipape. — L'empereur Honorius convoque un concile pour faire cesser le schisme. — Condamnation d'Eulalius par l'empereur. — Rescrit souvent invoqué par les princes qui voulaient intervenir dans l'élection des Papes. — Saint Boniface revendique fermement l'indépendance du sacerdoce vis-à-vis de l'empire, et la juridiction du Saint-Siége apostolique sur toutes Églises du monde. — Tentative d'usurpation commise par l'évêque de Constantinople et quelques évêques de Thessalie, avec l'appui de l'empereur d'Orient.—Saint Boniface triomphe en déployant toute la puissance pontificale. — Saint Célestin Ier, quarante-troisième pape. — Hérésie de Nestorius, évêque de Constantinople. — Saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, en réfère au Souverain Pontife.— Sentence de saint Célestin dont l'exécution est confiée à saint Cyrille. — Réflexions de Bossuet. — Concile d'Éphèse qui exécute la sentence du Pape contre Nestorius. — Conciliabule formé par Jean d'Antioche avec quelques évêques de Syrie et les officiers de l'empereur d'Orient, pour déposer saint Cyrille et absoudre Nestorius. — Condamnation de Jean d'Antioche. — Belle conduite des légats du Pape au concile. — L'empereur, ignorant ce qui s'est passé

à Éphèse, fait arrêter saint Cyrille et Nestorius. — Honorius se soumet enfin au concile. — Élargissement de saint Cyrille. — Triomphe de la vérité. — Saint Sixte III, quarante-quatrième pape. — Il confirme le concile d'Éphèse, en lui imprimant le caractère de *troisième concile œcuménique*. — Éloge de saint Sixte III par saint Léon Ier, surnommé le *Grand*, quarante-cinquième pape. — Effroi du monde romain envahi par les Barbares à l'époque de son élection. — Mérite de l'élu et discernement des électeurs. — Saint Léon dirige d'une main ferme toutes les destinées de l'humanité. — Il proclame du haut de la chaire les principes d'où découleront les nombreux actes de son Pontificat, devenu le type du gouvernement spirituel. — Règlements disciplinaires et réformes ecclésiastiques imposés à l'épiscopat. — *Tribunal de l'inquisition* établi à Rome pour la recherche des manichéens. — Conflit entre le pape saint Léon et saint Hilaire, évêque d'Arles. — Intervention de l'empereur d'Occident, qui sanctionne la sentence du souverain Pontife contre ce prélat.— Hérésie d'Eutychès. — Saint Flavien, patriarche de Constantinople, le fait condamner par un concile. — L'empereur Théodose convoque un nouveau concile à Éphèse. — Admirable lettre du Pape adressée à saint Flavien et développant la doctrine de l'Église au sujet du dogme de l'Incarnation. — Dioscore, patriarche d'Alexandrie, ami d'Eutychès et ennemi de saint Flavien, enlève aux légats la présidence du concile.— *Brigandage d'Éphèse* approuvé par l'empereur. — Vains efforts de saint Léon pour réparer ces attentats inqualifiables. — Dioscore met le comble à ses déportements scandaleux en excommuniant le souverain Pontife. —Avénement de sainte Pulchérie et de Marcien à l'empire d'Orient. — Concile de Chalcédoine. — Condamnation de Dioscore. — Décret du concile attribuant au siége de Constantinople les prérogatives absolument réservées au siége de Rome. — Protestation des légats. — Lettre du concile par laquelle il reconnaît que son décret n'aura aucune valeur, s'il n'est confirmé par le Pape. — Saint Léon frappe de nullité ce décret, qui aurait détruit l'Église universelle. — L'évêque de Constantinople fait acte de soumission envers le Saint-Siége. — Origine des nonciatures créées pour maintenir les États au sein de l'Église catholique. — Les Huns aux portes de Rome. — Saint Léon le Grand et Attila. — Miraculeuse délivrance de la Ville éternelle. — Les Vandales appelés en Italie. — Saint Léon le Grand et Genséric. — Le Pape sauve Rome et ses habitants, mais il ne peut empêcher le pillage de la ville. — La souveraineté des Papes se trouve ainsi fondée par saint Léon le Grand, qui a conquis deux fois Rome sur les Barbares. — Résumé.

Lorsque les Barbares, originaires d'Asie, berceau de l'ancien monde, se ruèrent sur l'Europe dont ils chantaient d'avance les funérailles, assurément, dans leur fureur de tout détruire, ces aveugles exécuteurs d'un décret providentiel étaient loin de penser que le

théâtre de tant d'exterminations allait devenir le berceau d'une humanité nouvelle, et qu'ils devaient eux-mêmes créer les diverses nations qui constituent l'univers moderne et chrétien. Ne considérant d'abord leur terrible mission que sous le rapport matériel et négatif, ils avaient besoin qu'une puissance spirituelle, incontestablement supérieure à toute force humaine, se portât médiatrice en vertu du droit divin, pour la leur faire considérer sous le rapport affirmatif et moral. Ce fut l'œuvre sublime de la Papauté, qui, après avoir formé l'esprit public par sa longue résistance à l'empire arien et païen, gouvernait souverainement l'opinion, unique base de l'autorité religieuse. Abandonnés de leurs anciens maîtres et réduits au désespoir, les peuples se tournèrent vers elle, en la suppliant de les sauver; et les rois barbares, qui voulaient se mettre, chacun dans sa nation, à la place des empereurs, acceptèrent son arbitrage, parce que le Pape n'était en quelque sorte que le grand juge de paix du monde. C'est ainsi qu'il put opérer la répartition universelle des droits et des devoirs entre les vainqueurs et les vaincus, dont le simple rapprochement, sur les débris de l'ancienne société, fit naître la société nouvelle au sein de l'Église.

Les événements du IVe siècle ont déjà consacré le principe du pouvoir temporel dans la Papauté. On sait que, dès les premiers temps du christianisme, l'épiscopat exerçait, en matière civile, une sorte d'autorité qui n'avait sa raison d'être que dans les conventions des parties et dans les sentiments de charité dont les évêques étaient

animés. Constantin leur attribua une juridiction positive par ses propres lois, et les tribunaux séculiers purent même être récusés, à la volonté des parties qui désiraient soumettre leurs différends aux tribunaux ecclésiastiques (1). Pour l'exécution de leurs sentences, les évêques étaient néanmoins obligés d'avoir recours au bras séculier. Mais, vers la fin du IVe siècle, ils eurent des prisons, des corps d'officiers et tout l'appareil qu'exige une bonne administration de la justice. Outre les affaires judiciaires, on leur remit également les affaires municipales; car le droit romain en avait fait les hommes de confiance du gouvernement impérial, qui, se déchargeant sur eux des soins les plus graves (2), allait choisir dans leurs rangs les principaux défenseurs des villes. C'est à ce titre, sans doute, que le pape saint Damase ordonna et dirigea l'ensemble des travaux publics que la Ville éternelle vit s'accomplir durant son Pontificat, puisque Socrate, en parlant du pape Célestin, l'un de ses proches successeurs, déclare « que l'Évêque de Rome joignait *depuis longtemps* à son autorité spirituelle *une domination temporelle* (3). »

Est-ce à dire que la Papauté voulût transformer en sceptre, symbole de domination, le bâton pastoral, symbole de protection, avec lequel le Saint-Père *conduit au pâturage les brebis de Jésus-Christ?* Nullement. Dieu

(1) Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline*, tom. II, liv. III, chap. CII, nº 19.

(2) S. E. Mgr le cardinal Mathieu, *le Pouvoir temporel des Papes*, p. 45.

(3) *Hist. eccl.*, lib. VII, cap. VII.

n'eût jamais permis qu'on abusât ainsi d'un pouvoir qu'il a créé lui-même, pour la gloire de son nom et pour le salut de l'humanité. Les Papes gémissaient, au contraire, d'être obligés de donner à l'administration des villes et à l'exercice de l'autorité judiciaire les soins qu'ils devaient consacrer à la propagation de l'Évangile et au gouvernement de l'Église. Ils s'indignaient de voir les évêques rangés parmi les fonctionnaires de l'empereur, qui, en frappant l'homme chargé de n'importe quel ministère dans l'État, pouvait atteindre du même coup l'homme chargé du ministère de Dieu. Mais dès qu'ils virent les peuples trahis, sacrifiés, livrés aux Barbares par ceux-là mêmes qui avaient mission de les protéger et de les défendre, les Papes, entendant le cri de détresse qui s'élevait de toutes parts, s'inclinèrent aussitôt devant les infaillibles décrets de la Providence. Ils comprirent alors combien il était nécessaire qu'une autorité morale et positive se trouvât établie sur des bases immuables, pour contenir cet effroyable débordement de la pure force matérielle, partout où quelque farouche conquérant voudrait devenir le centre d'une civilisation quelconque.

Tant que cette nécessité ne leur fut point démontrée par des événements surhumains, qui pouvaient être considérés comme l'expression de la volonté de Dieu, les Papes résistèrent aux sollicitations des peuples et à celles des empereurs. Saint Innocent I[er], successeur de saint Anastase, laissa bien aux évêques et aux prêtres les fonctions civiles qu'ils exerçaient depuis longtemps;

mais il défendit expressément d'ouvrir les rangs du sacerdoce aux personnes qui ne renonceraient pas à toutes les charges de l'État. Nul évêque ne murmura contre ce décret du Souverain Pontife; et si l'esprit de division se manifesta de nouveau en Orient, sur ces entrefaites, ce ne fut que la conséquence de la réunion d'un certain nombre d'évêques à Scutari, connue sous le nom de *brigandage du Chêne* et provoquée par l'impératrice Eudoxie, afin d'obtenir la déposition de saint Jean Chrysostome, évêque de Constantinople. Au surplus, les prélats de la cour byzantine reconnurent la suprématie du Pape, en lui demandant la confirmation de l'inique jugement qu'ils venaient de rendre contre le plus admirable de tous les Pères de l'Église grecque. Ils ne firent acte d'insubordination envers la Papauté que lorsque saint Innocent, organe des véritables principes de justice, eut cassé leur sentence, invoqué les décrets du concile de Sardique ayant force de loi dans tout l'univers chrétien, et frappé d'excommunication les persécuteurs de l'illustre banni.

N'oublions pas que Théodose le Grand avait partagé l'empire entre ses deux fils, comme pour hâter sa décadence. L'un, Arcadius, régnait à Constantinople, où il troublait l'Église après avoir énervé l'État; l'autre, Honorius, régnait à Milan, où il troublait l'État, après avoir voulu pacifier l'Église. Or, les Barbares pénétraient déjà en Orient et en Occident. Si les Huns s'arrêtaient encore aux portes d'Antioche, les Goths, conduits par

Alaric, marchaient vers Rome en détruisant les villes et les populations qu'ils rencontraient sur leur passage. Un pieux solitaire voulut barrer le chemin à cette horde formidable, qui se couvrait de la peau des bêtes féroces. « Arrête! dit-il à son chef, le ciel venge les malheurs de la terre. » — « Je ne le puis, répondit Alaric, quelqu'un me presse et me pousse à saccager Rome. » Tous les Barbares, quels qu'ils soient, céderont moins à leur propre volonté qu'à une impulsion mystérieuse et irrésistible. Alaric bloque trois fois la Ville éternelle avant de la prendre. Il se fait donner l'or, l'argent, les ameublements de prix et les esclaves d'origine barbare qui se trouvent dans Rome; puis il s'éloigne, mais pour revenir. Le pape saint Innocent Ier se joint aux députés du sénat, chargés de soumettre d'autres conditions de paix à l'acceptation de l'empereur. Celui-ci, tremblant d'effroi, s'est réfugié derrière les murs de Ravenne. Alaric lève son camp et fait un mouvement offensif qui doit brusquer la négociation. Mais un acte de perfidie ramène les Goths et leur livre la capitale du monde, mise à sac pendant six jours et six nuits (24 août 410). Les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul ont été assignées pour refuge à ceux qui veulent avoir leur vie sauve. Sur quoi saint Augustin observe que si le fondateur de Rome avait ouvert un asile dans sa ville naissante, Jésus-Christ en avait établi un autre plus glorieux que celui de Romulus (1).

(1) *De Civit. Dei*, lib. I, cap. XXXIV, p. 22. *Basileæ.*

Le sac de la nouvelle Babylone sema l'épouvante en Orient et en Occident. « L'univers entier, s'écria l'illustre moine de Bethléem, est renversé dans une seule ville (1). » Dieu en avait fait sortir saint Innocent, comme il avait fait sortir Loth de Sodome (2), pour qu'il ne fût pas témoin de la ruine de son peuple. Quand le Pape revint à Rome, les Barbares venaient de l'abandonner. Tout y portait les marques d'une chute indélébile. Viol, assassinat, incendie, rien ne fut épargné à ces malheureux Romains, qui avaient fatalement refusé de suivre le souverain Pontife dans la voie du salut que lui seul pouvait ouvrir. Maintenant, que de larmes à tarir! que de désastres à réparer! que de douleurs à consoler! que d'horreurs à faire oublier! Saint Innocent alla d'abord implorer le divin Sauveur sur le tombeau de saint Pierre; et puis il ne songea plus qu'à secourir ses frères. Dieu protégea ce grand homme de bien, en lui donnant le pouvoir de satisfaire aux besoins matériels et aux besoins moraux de l'humanité. En même temps qu'il ressuscitait, à vrai dire, la ville de Rome, il décrétait des constitutions générales pour régler la discipline ecclésiastique; il proscrivait le divorce et régénérait ainsi la famille, base de toute la société chrétienne. C'est à lui que les évêques d'Afrique envoyèrent les actes des conciles de Carthage et de Milève, qui anathématisaient l'hérésie de Pélage et de Célestius, « afin que l'autorité du Siége apostolique se

(1) Saint Jérôme, *Epist.* XVI.
(2) Paul Orose, liv. II, chap. XXXIX.

joignit à leurs humbles décisions, pour assurer le salut de plusieurs et corriger la perversité de quelques-uns (1). »

Le pélagianisme n'était, de fait, que l'application des principes de l'arianisme. Celui-ci séparait Dieu de l'homme en niant la divinité de Jésus-Christ; celui-là séparait l'homme de Dieu, quoiqu'il affirmât la divinité de Jésus-Christ, parce qu'il niait ses conséquences absolues, c'est-à-dire le péché originel et la nécessité de la grâce par laquelle nous sommes chrétiens, puisqu'elle implique le dogme fondamental de la Rédemption. Il s'agissait de savoir, en effet, d'une part, quelle est la nature et l'origine du péché ou du mal dans l'homme, et, d'autre part, quelle force pour le bien reste à l'humanité dans son état de déchéance. Pélage rencontra un adversaire invincible dans saint Augustin, évêque d'Hippone, qui défendit la doctrine de l'Eglise sur la grâce avec une vigueur de raison, une science en matière de foi, une éloquence, un génie tel qu'il devait servir de lumière à toutes les civilisations chrétiennes. Son nom résume donc cette grande lutte de la vérité contre l'erreur. Lorsque saint Innocent Ier eut excommunié Pélage, Célestius *et leurs fauteurs, jusqu'à ce qu'ils vinssent à résipiscence* (27 janvier 417), saint Augustin, prêchant à Carthage, s'écria : « Rome a parlé; le jugement des évêques d'Afrique a été envoyé au Siége apostolique, les lettres du Pape, qui le confirment,

(1) S. Augustin, *Lettre* CLXXVe.

sont venues : la cause est finie, plaise à Dieu que l'erreur le soit aussi (1) ! » Mais, au lieu de se rétracter, les deux hérésiarques, dont la doctrine était à jamais perdue, ne songèrent qu'à faire effacer la sentence qui les flétrissait aux yeux des hommes, pour sauver leur amour-propre.

Le pape saint Innocent I[er] étant mort peu de temps après les avoir condamnés, en parfaite connaissance de cause (12 mars 417), ils s'imaginèrent que saint Zozme, son successeur (18 mars), pourrait les absoudre, parce qu'il n'était pas encore suffisamment instruit de cette affaire. Pélage lui écrivit donc une lettre pleine de soumission et de respect, tandis que Célestius se rendit à Rome pour lui présenter une profession de foi captieuse, protester de son innocence et prendre au besoin l'engagement de rejeter tout ce qui ne serait pas admis par le Saint-Siége. Avant de se prononcer sur une question aussi grave et qu'il n'avait pas eu le temps d'approfondir, saint Zozime adressa une lettre aux évêques d'Afrique, *les exhortant à se réjouir de ce que Pélage et Célestius n'avaient jamais été séparés de la vérité catholique ni de la communion de l'Église romaine* (21 septembre 417). Cette lettre produisit une grande agitation. Les évêques africains se réunirent en concile au nombre de deux cent quatorze, rédigèrent un long mémoire afin d'éclairer la conscience du Pape, qui se laissait tromper, croyaient-ils, par des déclarations équivoques ou d'ha-

(1) *Sermo* CXXII.

biles fourberies, arrêtèrent des canons dogmatiques et répondirent à saint Zozime en ces termes :

« Nous avons statué que la sentence rendue par Innocent contre Pélage et Célestius aurait son effet, jusqu'à ce qu'ils confessent nettement que la grâce de Jésus-Christ doit nous aider, non-seulement pour connaître, mais pour suivre les règles de la justice en chaque action ; de sorte que, sans ce secours, nous ne pouvons rien avoir, penser, dire ou faire, qui appartienne à la piété. Il ne suffit pas que Célestius se soit vaguement soumis au décret du Saint-Siége ; pour lever tout scandale, il faut lui faire anathématiser, sans la moindre équivoque, sans la moindre ambiguïté, ce qu'il y a de suspect dans son écrit, de peur que plusieurs ne s'imaginent, non que le sectaire a quitté ses erreurs, mais que le Saint-Siége les a approuvées. »

Le Pape ne pouvait accepter cette lettre qui impliquait une réprimande indirecte, et, par suite, l'humiliation morale de la Papauté. Son premier soin fut de proclamer hautement les droits du souverain pontificat, tout en dissipant scrupuleusement les appréhensions téméraires des évêques d'Afrique, dans une réponse pleine de fermeté.

« La tradition des Pères, dit-il, a constamment attribué au Siége apostolique une autorité si grande que personne n'osait contredire son jugement, et qu'on l'a toujours observé dans les canons et les autres règles, et que la discipline ecclésiastique en vigueur accorde au nom de Pierre, de qui elle tire son origine, le respect

qu'elle lui doit; car l'antiquité canonique, d'une voix unanime, d'après la promesse même du Christ, notre Dieu, a voulu que la puissance de cet apôtre fût si grande qu'elle déliât ce qui était lié, et liât ce qui était délié, puissance donnée pareille à ceux qui, par sa faveur, mériteraient l'héritage de son siége. Pierre, en effet, qui a soin de toutes les Églises, a principalement soin de celle où il a lui-même siégé, et il ne souffre point que quelque chose de son privilége et de sa sentence vienne à vaciller au souffle de quelque opinion, lui qui a posé la chaire honorée de son nom sur des fondements tels que jamais aucun effort ne les ébranle, et que nul ne saurait jamais les attaquer sans se mettre en péril soi-même. Pierre étant donc le chef d'une si grande autorité, et tous les anciens qui sont venus après lui l'ayant affermie par leur respect, il en résulte que les lois humaines, comme les lois divines et toutes les règles, concourent également pour assurer la fermeté de l'Eglise romaine, à laquelle nous sommes établi, avec la puissance attachée à ce nom... Toutefois, bien que notre autorité soit telle que nul ne puisse réformer notre sentence, nous n'avons rien fait dont nous ne vous ayons donné connaissance de notre propre mouvement, et par un effet de la charité fraternelle, comme pour délibérer en commun, quoique nous n'ignorassions pas ce qu'il fallait faire, quoique nous ne fissions pas la moindre chose qui pût tourner contre le bien de l'Eglise. »

Enfin le saint Pape résumait sa lettre dans cette observa-

tion générale : « Jamais on ne traite avec une précipitation téméraire ce que l'on se propose de traiter avec du temps et de la maturité, et il ne faut pas décider sans une grande délibération ce qui doit être jugé par une sentence souveraine (21 mars 418). »

Saint Zozime définit admirablement les droits et les devoirs de la Papauté, dans cette lettre qui donne une importance réelle à son court pontificat. Après avoir montré une certaine condescendance pour Pélage et Célestius, tant qu'il put croire à leur bonne foi, il lança contre eux ses plus foudroyants anathèmes, aussitôt qu'il eut découvert leur imposture. Ensuite il releva l'hérésie dans une autre lettre ou constitution à laquelle tous les évêques du monde souscrivirent, suivant l'ordre du Pape, afin que l'unité de la foi chrétienne fût proclamée dans toutes les Églises (1).

La mort de saint Zozime devait bientôt donner naissance à un schisme (26 décembre 418). Pendant que saint Boniface Ier, prêtre romain, était élu selon les règles prescrites dans l'église Saint-Marcel, l'archidiacre-cardinal Eulalius se faisait élire, dans l'église de Latran, par une faction que Symmaque, préfet de Rome, appuyait (29 décembre). Sur un faux rapport de ce dernier, l'empereur Honorius reconnut l'antipape comme Pontife légitime, et ordonna que Boniface sortirait de Rome ou qu'il en serait chassé de force, en cas de résistance (3 janvier 419). Le Pape allait se rendre processionnellement à l'église de Saint-

(1) Dom Coustant, *Epist.* XII.

Paul, où il devait célébrer les solennités de l'Épiphanie, lorsqu'un officier de Symmaque vint lui signifier les ordres de l'empereur. Boniface Ier se mit néanmoins en marche, malgré les menaces de l'officier, que le peuple maltraita. Symmaque, furieux, se rendit avec une nombreuse escorte à Saint-Paul hors la ville, pour empêcher le Pape d'y entrer. Les Romains qui accompagnaient Boniface, furent dissipés, sans qu'il en résultât aucun trouble; mais ils s'indignaient de voir l'antipape célébrer la fête dans l'église de Saint-Pierre, sous la protection du préfet.

Les prêtres de Rome, affligés d'un pareil scandale, adressèrent une requête à l'empereur pour lui faire connaître la véritable situation des hommes et des choses, le supplier de révoquer son édit et solliciter de sa justice qu'il mandât à la cour Eulalius avec ses partisans, promettant de s'y rendre eux-mêmes avec le pape Boniface. Honorius accueillit leur demande. Il ordonna sur-le-champ (15 janvier) à Symmaque de suspendre l'exécution de son rescrit, et de signifier à Boniface et à Eulalius qu'ils eussent à se trouver à Ravenne, le 8 février suivant, accompagnés de ceux qui les avaient élus, sous peine au défaillant de voir déclarer son ordination illicite (1). En même temps, l'empereur convoquait un concile composé des évêques de diverses provinces, afin qu'il reconnût la validité de l'une ou de l'autre élection, sous forme de sen-

(1) Socrate, *Hist. eccl.*, liv. XXIV, § VIII.

tence, et qu'il prononçât ainsi le jugement de Dieu. Comme ceux qui avaient souscrit aux deux ordinations contestées, ne devaient pas y être reçus, le concile se réunit plusieurs fois en petit nombre pendant la carême et se trouva toujours divisé. On résolut alors d'attendre après Pâques, époque à laquelle un plus grand nombre d'évêques pourraient s'assembler.

Toutefois, le concile de Ravenne arrêta qu'aucun des deux compétiteurs ne rentrerait dans Rome, et que celui qui le ferait sous un prétexte quelconque perdrait par le seul fait tous ses droits. Honorius autorisa cette sentence, que saint Boniface et Eulalius s'engagèrent par écrit à observer. Mais ce dernier rentra néanmoins dans Rome et refusa même d'en sortir, malgré les ordres de l'empereur, qui adressa, le 3 avril 419, à Symmaque un décret conçu en ces termes : « Eulalius s'étant condamné lui-même par sa conduite, selon la sentence du concile et selon sa propre signature, et étant ainsi déchu de tout droit qu'il prétendait avoir au pontificat, il faut recevoir Boniface dans la ville *et lui en laisser le gouvernement*, qu'il a justement mérité (1). » Ce rescrit a été souvent invoqué par les empereurs et par les rois qui voulaient intervenir dans l'élection des Papes; aussi, quoiqu'il ait mis fin au schisme, Antoine Pagi le considère-t-il, avec raison comme *le commencement d'un mal profond pour l'Église* (2).

(1) Baronius, *ad ann.* 418 et 419.

(2) *Critica historico-chronologica in Annales ecclesiasticos cardinalis Baronii.*

Saint Boniface Ier fit son entrée solennelle dans Rome, aux acclamations unanimes du peuple, du clergé et du sénat (5 avril). Il sut revendiquer, avec une grande fermeté, l'indépendance du sacerdoce vis-à-vis de l'empire et la juridiction du Saint-Siége apostolique sur toutes les Églises du monde. Le métropolitain de Corinthe avait ordonné évêque de Patras un prêtre pieux, qui s'appelait Périgène; mais le peuple de cette ville refusa de le recevoir, parce qu'elle s'était donné un pasteur de son propre choix. Sur ces entrefaites, le métropolitain étant mort, les Corinthiens demandèrent au souverain Pontife qu'il leur accordât Périgène pour évêque, et qu'il approuvât, par conséquent, sa translation de l'évêché de Patras à celui de Corinthe. Conformément aux décrets des saints papes Damase, Sirice et Innocent, leur requête aurait dû être adressée à Rufus, évêque de Thessalonique et légat du Siége apostolique dans l'Achaïe et la Macédoine. Saint Boniface la lui envoya donc; et, sur sa réponse favorable, *tout bien examiné,* il établit Périgène évêque de Corinthe.

Peu de temps après, le Pape tomba dangereusement malade. Il y eut quelques rumeurs dans Rome, au sujet de certaines brigues qui se faisaient en prévision de sa mort. Heureusement la guérison de saint Boniface détruisit les sacriléges espérances de ceux qui prétendaient recueillllir sa succession pontificale. Pendant sa convalescence, il écrivit à Honorius, pour que sous son règne l'Église n'eût pas moins de liberté que sous le règne des Césars païens. L'empereur

satisfit aux vœux du Pape, en lui adressant un rescrit dans lequel il disait : « Si, contre nos vœux, il arrivait quelque accident à Votre Sainteté, que tout le monde sache qu'il faut s'abstenir des brigues ; et que si deux personnes sont ordonnées contre les règles, aucune des deux ne sera évêque, mais seulement celui qui sera élu de nouveau du nombre des clercs, par le jugement de Dieu et d'un consentement unanime(1). »

La paix de l'Église était donc assurée en Occident, quand une lutte sourde éclata en Orient. L'empereur Théodose II venait de promulguer une loi déclarant que la juridiction canonique, exercée au nom du Saint-Siége par les évêques de Thessalonique, appartiendrait désormais aux évêques de Constantinople, *lesquels jouissaient de toutes les prérogatives de l'ancienne Rome*(2). En vertu de cette loi, rendue sur les instances de quelques évêques de Thessalie et sur les siennes propres, Atticus, patriarche de Byzance, indiqua la réunion d'un futur concile à Corinthe, pour examiner l'ordination de Périgène, que le Pape avait solennellement confirmée. Selon les désirs de saint Boniface Ier, l'empereur d'Occident écrivit sur-le-champ à l'empereur d'Orient ; et, par son influence, rien ne fut changé dans la constitution de l'Église. Théodose répondit, en effet, à Honorius qu'il avait ordonné aux officiers des provinces d'Illyrie de rétablir les anciens règlements et de main-

(1) Dom Coustant, *Bonif. Epist.* VII et VIII.
(2) *Code Théodosien, De episcop.*, I, 6.

tenir les priviléges de l'Église romaine, *sans avoir égard aux subreptions des évêques* (1).

Il ne suffisait pas que l'État n'entreprît rien contre l'Église et respectât son indépendance, il fallait surtout au souverain Pontife que les évêques reconnussent les droits du Saint-Siége dans les ordinations canoniques. En conséquence, le pape saint Boniface écrivit à Rufus de Thessalonique une lettre ainsi conçue : « Saint Pierre vous a remis une portion de son autorité sur les provinces d'Illyrie. Les tentatives récentes faites pour l'amoindrir ne doivent ni ne peuvent avoir d'effet; car il ne faut point céder aux entreprises de ceux qu'animent l'esprit d'innovation et le désir d'une dignité qui ne leur est pas due. Mais il faut combattre de telle sorte qu'avec le secours de Dieu, quiconque s'élève contre le droit trouve partout de la résistance. C'est pourquoi, bien-aimé frère, fort de l'autorité que vous avez reçue depuis longtemps, armez-vous comme un vaillant soldat de notre Dieu contre les bataillons ennemis. Vous n'avez point à craindre d'issue incertaine. Le bienheureux apôtre Pierre, assez puissant tout seul, combattra devant vous. Ne vous effrayez pas des agitations de la mer. Le Pêcheur, pour qui vous travaillez, ne souffrira point que la prérogative de son siége périsse. Toute tempête cessera par la protection de celui qui a marché sur la mer. Il se trouvera près de vous et réprimera les violateurs des canons et du droit ecclé-

(1) Dom Coustant, *Bonif.*, 1029 et 1030.

siastique, par l'autorité de Dieu, qui toujours se plaît à frustrer les vœux de pareils esprits. Contre les autres récalcitrants, exercez la puissance qui vous a été donnée. Vous voyez que nous n'oublions rien. A ceux de Thessalie nous avons envoyé des lettres pleines de menaces et de réprimandes. Au concile qui doit, dit-on, s'assembler illicitement à Corinthe, touchant la cause de notre frère et coévêque Périgène, dont nous avons *écrit* que l'état ne pouvait être troublé d'aucune manière, à ce concile nous adressons des lettres telles qu'elles feront comprendre d'abord à tous les frères qu'ils ne doivent aucunement s'assembler sans votre aveu; et puis, qu'on ne doit point revenir sur notre jugement. Car jamais il n'a été permis de traiter de nouveau ce qui avait été une fois résolu par le Siége apostolique (1). »

La lettre de saint Boniface aux évêques d'Alexandrie n'est pas moins remarquable. « L'institution de l'Église universelle, disait-il, a commencé, dès sa naissance, par l'honneur du bienheureux Pierre, en qui consistent son gouvernement et son ensemble. C'est de cette source que, avec le progrès de la religion, la discipline ecclésiastique s'est répandue dans toutes les Églises. Les actes du concile de Nicée l'attestent. Cette assemblée n'a rien osé statuer à son égard. Elle voyait qu'on ne pouvait rien lui conférer au-dessus de son mérite; elle savait que tout lui avait été accordé par la parole du

(1) Dom Coustant, *Bonif. Epist.* XIII.

Seigneur. Il est donc certain que cette Église est, pour toutes les Églises répandues dans l'univers, ce qu'est la tête pour les autres membres. Quiconque s'en sépare devient étranger à la religion chrétienne, parce qu'il n'est pas dans le même ensemble.

« J'apprends que quelques évêques, au mépris du droit de l'Apôtre, tentent d'innover contre les préceptes formels du Christ, en cherchant à se séparer de la communion, et, pour dire plus vrai, de la présence du Siége apostolique, en invoquant le secours de ceux à qui les canons de l'Église n'accordent aucune prééminence. On lit les préceptes des ancêtres : on y voit à qui ils ont conféré quelque droit sur les Églises. Celui-là est donc un violateur de la discipline ecclésiastique, qui en subtilise les lois en s'arrogeant lui-même ce que les Pères lui refusent. Recevez donc notre admonition et notre réprimande, dont nous adressons l'une aux pontifes, l'autre aux récalcitrants. Rendez à votre chef l'honneur qui lui est dû. Que si Rufus avait excédé en quelque chose, il fallait nous en prévenir, nous qui sommes chargé du soin de toutes les choses; car si le Siége apostolique possède la principauté, c'est pour recevoir les plaintes légitimes de tout le monde. Qu'elle cesse donc, la présomption nouvelle; que personne n'ose espérer ce qui n'est pas permis; que nul n'entreprenne de violer ce qui a été fait par les Pères et observé depuis si longtemps. Quiconque se reconnaît évêque, qu'il obéisse à ce que nous avons réglé. Que nul

ne présume ordonner des évêques dans l'Illyrie sans l'aveu de notre coévêque Rufus (1). »

Enfin saint Boniface Ier écrivit, le même jour, 11 mars 422, une troisième lettre adressée à Rufus en particulier, et en général à tous les évêques de Macédoine, d'Achaïe, de Thessalie, d'Épire, de Prévalitène et de Dacie, au sujet du concile qui devait se réunir à Corinthe. Après avoir établi que la sollicitude de l'Église universelle, par la sentence du Seigneur, repose sur le bienheureux Pierre, puisque, suivant le témoignage de l'Évangile, c'est sur lui qu'elle a été fondée, le Pape exprime d'abord quelle fut sa surprise en apprenant qu'un concile devait se réunir à Corinthe, pour discuter l'élection d'un prélat que le Siége apostolique avait confirmée; ensuite il s'écrie : « Quel est celui des pontifes qui, ayant lu nos lettres, a commandé que la foule de nos frères s'assemble?... Jamais personne n'a levé une main audacieuse contre la sommité apostolique, sur le jugement de laquelle il n'est pas permis de revenir; nul n'a été rebelle en ce point, si ce n'est celui qui a voulu être mis lui-même en jugement... Mais, puisque la chose le demande, il faut prouver par les documents que les plus grandes Églises de l'Orient ont toujours consulté le Siége de Rome dans les grandes affaires où il était besoin d'une plus grande discussion, et qu'elles en ont imploré l'assistance chaque fois que l'usage ou l'utilité l'exigeait. Athanase, de sainte mémoire, et Pierre, pontife

(1) Dom Coustant, *Bonif. Epist.* XIV.

de l'Église d'Alexandrie, ont imploré la protection de ce Siége. Et tout le temps que l'Église d'Antioche était en souffrance et qu'il y eut à ce sujet tant de députations de là ici, d'abord sous Mélèce, ensuite sous Flavien, il est bien manifeste qu'on a consulté le Siége apostolique. Et personne ne doute que ce ne fût par l'autorité de ce Siége que Flavien reçut enfin la grâce de la communion, de laquelle il eût été privé à jamais, si des lettres n'étaient émanées d'ici à cet égard. De même l'empereur Théodose, persuadé que l'ordination de Nectaire n'avait point de force, parce que nous ne la connaissions pas, envoya des évêques avec des personnages de sa cour, et demanda, suivant les règles, qu'on lui envoyât du Siége de Rome une lettre formée qui affermît son sacerdoce.

« Récemment encore, sous mon prédécesseur Innocent, de sainte mémoire, les pontifes des Églises orientales, affligés de se voir séparés de la communion du bienheureux Pierre (par suite de l'injuste déposition de saint Jean Chrysostome), envoyèrent des députés demander la paix, comme Votre Charité s'en souvient. Et le Siége apostolique, à l'exemple de l'Apôtre, pardonna et accorda tout avec beaucoup d'indulgence... D'après ces autorités et ces exemples, nous vous exhortons, mes frères, si vous voulez demeurer dans notre communion, à ne point mettre en doute l'honneur de Périgène, dont l'apôtre Pierre, par l'inspiration de l'Esprit-Saint, a, une fois pour toutes, affermi l'épiscopat. Si, depuis qu'il a été établi évêque par notre autorité, il a commis quelque

faute, notre frère Rufus en prendra connaissance, et nous en fera le rapport (1). »

Ces trois lettres admirables, où la Papauté déployait toute sa puissance apostolique, eurent un plein effet. Le concile qui devait avoir lieu à Corinthe, ne s'assembla point, et le vertueux Périgène vécut désormais en paix sur son siége métropolitain. Saint Boniface ne jouit pas longtemps de ce triomphe, puisqu'il sucomba le 4 septembre suivant. Quelques jours après, le gouvernement de l'Église passait entre les mains de saint Célestin Ier, très-proche parent de l'empereur Valentinien (11 septembre 422). Dieu lui réservait la gloire de conquérir l'Écosse et l'Irlande à l'Évangile, en envoyant à l'une saint Pallade, à l'autre saint Patrice ; de fortifier le sacerdoce en lui donnant diverses règles de discipline, et de faire grandir la foi dans le monde en abattant l'hérésie de Nestorius.

Ce nouveau sectaire, homme d'instruction et d'éloquence, mais ayant plus d'orgueil que de savoir, était devenu patriarche de Constantinople en 428. Dès son sermon d'installation, il avait montré toute l'arrogance de son caractère. S'adressant à l'empereur Théodose II, en présence du peuple, Nestorius n'avait pas craint de lui dire : « Seigneur, donnez-moi la terre purgée d'hérétiques, et je vous donnerai le ciel en récompense ; exterminez avec moi les hérétiques, et j'exterminerai avec

(1) Dom Coustant, *Bonif. Epist.* XV.

vous les Perses. » De telles paroles affligèrent les âmes vraiment chrétiennes: mais elles firent plaisir à la foule toujours hostile aux hérétiques. Le peuple soutint également Nestorius, tant qu'il persécuta d'une manière implacable les apollinaristes, ou qu'il prétendit extirper les derniers débris des ariens et des macédoniens: car on était loin de penser qu'il ne voulût anéantir les anciennes hérésies qu'à la seule fin d'en créer une nouvelle. Mais quand il prêcha pour la première fois contre le dogme catholique de l'incarnation, quand il eut déclaré que la sainte Vierge, au lieu d'être appelée *mère de Dieu*, devait être appelée *mère du Christ*, qu'il divisait ainsi en deux personnes distinctes: celle de l'homme, Jésus-Christ, et celle de Dieu, le Verbe, peuple et clergé sortirent de l'Église, aussitôt qu'ils eurent entendu ces blasphèmes, ne voulant plus communiquer avec le prélat impie qui les avait proférés.

Malgré cette protestation générale, Nestorius persévéra dans ses propres sentiments, d'après lesquels « Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais un homme uni à Dieu d'une manière plus intime que d'autres; le Fils de Dieu, le Verbe, ne s'était point fait homme, mais il s'était uni seulement un homme d'une manière plus intime qu'il s'en était uni d'autres, et la sainte Vierge n'était point la mère de Dieu, mais seulement la mère de l'homme nommé le Christ, et auquel Dieu, le Verbe, s'était uni. Ce qui, avec la maternité divine de la sainte Vierge, détruisait le mystère de l'incarnation et la divinité de

Jésus-Christ (1). » L'hérésiarque, ayant du crédit à la cour, ne négligea rien pour recruter de nombreux partisans et conserver la bienveillance de l'empereur, qui lui permettait de braver les murmures du peuple. C'est ainsi que ses opinions se répandirent en Orient, au grand scandale de toute la chrétienté.

Dieu suscita contre la doctrine de Nestorius un athlète invincible, saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, comme il avait déjà suscité saint Athanase contre celle d'Arius et saint Augustin contre celle de Pélage. L'illustre défenseur de la vérité n'entra dans la lutte qu'avec le désir d'apaiser toutes les passions qu'elle soulevait, et en déterminant d'un ton calme le véritable caractère de l'erreur. Nestorius, au contraire, avait besoin de bruit et d'agitation, pour que le monde entier ne s'occupât que de sa personne. Il répondit aux sages représentations de saint Cyrille par l'insulte, l'outrage, la calomnie. Et quand le patriarche d'Alexandrie en eut référé au Pape, l'orgueilleux Nestorius adressa lui-même à l'Église de Rome une lettre et ses diverses homélies, signées de sa main, comme s'il se fût soumis d'avance au jugement du Vicaire de Jésus-Christ.

Saint Célestin Ier apporta le plus grand soin dans l'instruction d'une affaire aussi grave. Avant de convoquer un concile, il fit traduire en latin les écrits grecs du patriarche de Constantinople, et composer par Cassien de Marseille, aussi grand théologien qu'habile hellé-

(1) L'abbé Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. VIII, liv. XXXVI, p. 23.

niste, un *Traité de l'incarnation*, où la doctrine catholique était soutenue contre la nouvelle hérésie. Enfin, le concile se réunit à Rome, dans les premiers jours du mois d'août 430. La doctrine de Nestorius y fut d'abord examinée et comparée avec celle des Pères de l'Église; puis le souverain Pontife porta la sentence dont l'exécution devait être confiée au patriarche d'Alexandrie, chargé des pleins pouvoirs de la Papauté.

Saint Célestin Ier la transmit à saint Cyrille en des termes trop remarquables pour être négligés. Après avoir loué son zèle ainsi que sa vigilance et approuvé ses sentiments sur le mystère de l'incarnation, il ajoute : « Si Nestorius persiste dans son opiniâtreté, il faut le condamner ; mais il faut tenter auparavant tous les moyens de le ramener. En attendant, tous ceux qu'il a séparés de sa communion doivent savoir qu'ils demeurent dans la nôtre; lui-même ne peut avoir désormais de communion avec nous, s'il continue à combattre la doctrine apostolique. C'est pourquoi, par l'autorité de notre Siége et agissant à notre place, vous exécuterez cette sentence avec une sévérité exemplaire ; en sorte que si dans l'espace de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathématise par une confession écrite sa doctrine impie, et ne promet de confesser à l'avenir, touchant la génération de Jésus-Christ, notre Dieu, la foi qu'enseignent l'Église romaine et votre Église, et toute la chrétienté, Votre Sainteté pourvoie aussitôt à cette Église, c'est-à-dire à celle de Constantinople, et qu'il sache qu'il sera abso-

lument séparé de notre corps. Nous avons écrit les mêmes choses à nos saints frères et coévêques Jean, Rufus, Juvénal et Flavien, afin que l'on connaisse partout notre sentence à son égard, ou plutôt la divine sentence de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). » (11 août 430.)

« Il y a dans cette affaire, dit Bossuet, deux circonstances fort importantes : c'est Célestin qui prononce, c'est Cyrille qui exécute, et il exécute *avec puissance*, parce qu'il agit *par l'autorité du Siége de Rome*. Ce qu'il écrit à Nestorius n'est pas moins fort, puisqu'il donne son approbation à la foi de saint Cyrille : et, en conséquence, il ordonne à Nestorius de se conformer *à ce qu'il lui verra enseigner*, sous peine de déposition. L'autre circonstance est que tous les évêques de l'Église grecque étaient disposés à obéir. Une si grande puissance exercée dans l'Église grecque, et encore contre un patriarche de Constantinople, donne sans doute une grande idée de l'autorité du Pape. Il se nommait le supérieur de tous les patriarches : il déposait celui de Constantinople ; celui d'Alexandrie tenait à honneur d'exécuter la sentence ; celui d'Antioche (Jean), quelque ami qu'il fût de Nestorius, ne songeait pas seulement à y résister ; Juvénal, patriarche de Jérusalem, était dans le même sentiment. Célestin leur donnait ses ordres, et à tous les autres évêques de l'Église grecque, et sa sentence allait être exécutée sans opposition. Il était important de remarquer qu'encore que le blasphème

(1) Dom Coustant, *Célestin*, 1106.

de Nestorius contre la personne de Jésus-Christ renversât le fondement du christianisme, aucun autre évêque que le Pape n'osa prononcer sa déposition ; et cela sert à conclure qu'il n'y avait que lui seul qui eût droit sur lui et qui fût son supérieur (1). »

Nestorius refusa de se soumettre au jugement du Saint-Siége, quoique saint Célestin I[er] lui eût écrit pour le disposer au repentir. Néanmoins les troubles religieux allaient finir après ce grand acte de l'autorité pontificale, si l'empereur n'avait tout remis en question par la convocation, à Éphèse, d'un concile œcuménique. L'hérésiarque l'avait sollicité lui-même, parce que Jean, évêque d'Antioche, ayant adhéré à sa doctrine, il espérait la faire triompher sans doute en suscitant de nouveau l'ancien antagonisme du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, de Constantinople et de Rome, de l'Orient et de l'Occident.

Environ deux cents évêques, venus des diverses parties du monde chrétien, se réunirent donc à Éphèse, ville de l'Asie mineure, sous la présidence de saint Cyrille chargé par le pape saint Célestin de comprimer, *avec le conseil de ses frères, toutes les agitations qui s'étaient élevées dans l'Église* (2). Nestorius était arrivé l'un des premiers, suivi d'une nombreuse escorte et accompagné du comte Candidien, capitaine des gardes de l'empereur, qu'il devait représenter au concile avec

(1) *Remarques sur l'Histoire des conciles d'Éphèse et de Chalcédoine* d'Ellies Dupin.
(2) Dom Coustant, *Célestin*, 1150.

l'appareil de la puissance militaire. Cependant Théodose avait prescrit à cet officier, qui favorisait ouvertement le parti de l'hérésiarque, une abstention absolue en matière de dogme. Aussi Nestorius ne voulut-il jamais se rendre à l'assemblée réunie pour exécuter une sentence déjà rendue par le Pape, sous prétexte que Jean d'Antioche et ses suffragants n'avaient pas encore paru.

Comme le retard de ces évêques était non moins ambigu que leur conduite, et que d'ailleurs le terme indiqué par l'empereur pour l'ouverture du concile était passé depuis quinze jours, les Pères d'Ephèse résolurent de tenir leur première session. En conséquence, des sommations juridiques furent faites à Nestorius; mais il déclina l'autorité du tribunal de l'Eglise, qui prononça le jugement suivant : « Nous, contraints par les saints canons et par la lettre de notre Saint-Père et coministre Célestin, évêque de l'Église romaine, en sommes venus, par nécessité, après avoir bien des fois répandu des larmes, à cette lugubre sentence : Notre-Seigneur Jésus-Christ, que Nestorius a blasphémé, a défini par ce très-saint concile qu'il est privé de toute dignité épiscopale et retranché de toute assemblée ecclésiastique (22 juin 431). »

Jean d'Antioche et les évêques de Syrie, au nombre de quatorze, arrivèrent cinq jours après la déposition de Nestorius. Le comte Candidien vint leur dire que la procédure s'était faite contre toutes les règles, pour qu'ils se missent eux-mêmes en dehors de toutes

les lois de l'Église. Malgré les plus vives instances, Jean d'Antioche refusa de prendre part au concile, fit garder par des soldats les portes de l'auberge où il était descendu, y tint des sessions schismatiques avec les partisans de Nestorius, au nombre desquels se trouvait le représentant de l'empereur, excommunia tous les évêques d'Orient et d'Occident qui siégeaient sous la présidence du patriarche d'Alexandrie, déposa saint Cyrille et Memnon, évêque d'Éphèse, et laissa traiter cruellement les prélats qu'un pieux désir de conciliation et de paix avait conduits jusqu'à sa demeure. C'est alors que les Pères déclarèrent les membres du conciliabule séparés de la communion de l'Église, afin qu'ils ne préjudiciassent à personne par leurs sentences (1).

La légation du Saint-Siége arriva sur ces entrefaites. Elle se composait de deux évêques, Arcade et Projectus, et de Philippe, prêtre du trône apostolique. La deuxième session du concile eut lieu immédiatement (10 juillet 431). Un des légats, Philippe, dit: « Nous rendons grâces à la sainte et adorable Trinité de nous avoir fait venir à votre assemblée sainte. Il y a longtemps que notre très-saint pape Célestin, évêque de la chaire apostolique, a défini cette affaire par ses lettres au saint évêque Cyrille, qui vous ont été montrées. Maintenant, il vous en envoie d'autres, que nous vous représentons ; faites-les lire, ainsi

(1) Lettre du concile au pape saint Célestin.

qu'il convient, et insérer aux actes ecclésiastiques. »

Après cette lecture, le prêtre Philippe dit encore : « On a satisfait à la coutume, qui est de lire d'abord en latin les lettres du Siége apostolique; mais nous avons eu soin de faire traduire celle-ci en grec. » Les évêques légats ajoutèrent que cette traduction grecque avait été faite pour les membres du concile qui ne comprenaient pas le latin. Pierre, prêtre d'Alexandrie, ayant donné lecture de cette lettre qui engageait le concile à faire tout ce que Cyrille jugerait convenable, et accréditait les trois légats pour l'exécution de la sentence du Pape, tous les évêques s'écrièrent d'une voix unanime : « Ce jugement est juste ! A Célestin, nouveau Paul ! à Cyrille, nouveau Paul ! à Célestin, conservateur de la foi ! à Célestin, d'accord avec le concile ! tout le concile rend grâces à Célestin ! un Célestin, un Cyrille, une foi du concile, une foi de tout l'univers ! »

« Que Votre Sainteté, dit le légat Projectus, considère la forme de la lettre du saint pape Célestin. Il ne prétend pas vous instruire comme des ignorants, mais vous rappeler ce que vous savez, afin que ce qu'il a déjà défini et qu'il daigne maintenant rappeler à votre mémoire, vous le meniez à son dernier terme et à sa parfaite exécution, suivant la règle de la loi commune et pour l'utilité de l'Église catholique. »

Firmus, évêque de Césarée en Cappadoce, dit : « Le terme donné à Nestorius pour se corriger étant passé depuis longtemps, et nous-mêmes ayant demeuré à

Éphèse bien au delà du jour fixé par l'empereur; Nestorius n'ayant pas, d'ailleurs, obéi à nos citations, nous avons suivi et exécuté la forme et la règle donnée à cette affaire par le saint et apostolique trône du très-saint évêque Célestin, en prononçant contre lui un jugement canonique et apostolique. »

Le légat Arcade prit la parole en ces termes : « La lenteur de la navigation et le temps contraire nous ont empêchés d'arriver aussitôt que nous espérions; c'est pourquoi nous prions Votre Béatitude de nous instruire de ce qu'elle a ordonné. Et le légat Philippe ajouta : « Nous rendons grâces au saint et vénérable concile de ce qu'à la lecture des lettres de notre saint et bienheureux Pape, vous vous êtes unis, comme de saints membres, à un saint chef, par vos saintes voix et vos saintes acclamations; car Votre Béatitude n'ignore pas que le bienheureux apôtre Pierre est le chef de toute la foi, ainsi que des apôtres mêmes. Étant donc arrivés tard, nous vous prions de nous faire connaître ce qui a été fait dans ce saint concile avant notre arrivée, afin que nous le confirmions nous-mêmes selon la sentence de notre bienheureux Pape et de cette sainte assemblée. »

Théodore d'Ancyre répondit : « Que la sentence du concile soit juste, le Dieu de l'univers l'a montré par les lettres du très-pieux évêque Célestin, et par la présence de Votre Piété. Vous avez fait voir le zèle du très-saint évêque Célestin pour la foi véritable. Quant à la déposition de Nestorius, nous vous en instruirons pleinement par les actes mêmes, ainsi que vous le demandez. Vous y

verrez le zèle du concile et la conformité de sa foi avec celle que publie à haute voix le très-pieux et très-saint évêque Célestin.»

A l'ouverture de la troisième session, qui eut lieu le lendemain, 11 juillet, Juvénal de Jérusalem demanda aux légats du Pape s'ils avaient pris communication des actes du concile ; et le prêtre Philippe répondit : « Nous avons trouvé, par les actes, que l'on a procédé en tout canoniquement et suivant la discipline de l'Église. Toutefois, nous prions votre couronne, encore que cela soit superflu, qu'on nous les lise en plein concile, afin que, suivant la sentence du très-saint pape Célestin, qui nous en a chargés, ainsi que suivant la vôtre même, nous puissions confirmer ce qui a été jugé. » Le légat Arcade ayant fait la même demande, un prêtre d'Alexandrie donna lecture des actes de la première session. Ensuite le légat Philippe reprit la parole et dit :

« Personne ne doute, il est au contraire manifeste à tous les siècles, que le saint et bienheureux Pierre, le prince et le chef des apôtres, la colonne de la foi, le fondement de l'Église catholique, a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Sauveur et le Rédempteur du genre humain, les clefs du royaume, et qu'il lui a été donné la puissance de lier et de délier les péchés, et que, jusqu'à présent et toujours, il vit et juge dans ses successeurs. Notre saint et bienheureux pape Célestin, qui est son successeur et tient sa place, nous a envoyés au saint concile pour suppléer à son absence. Nos très-

chrétiens empereurs ont ordonné la tenue de ce concile, pour conserver la foi catholique qu'ils ont reçue de leurs ancêtres. »

Après avoir résumé les actes de la procédure faite contre Nestorius, le légat Philippe ajouta : « Donc, la sentence portée contre lui demeure ferme, suivant le jugement de toutes les Églises ; car les pontifes d'Orient et d'Occident ont assisté au concile, soit par eux, soit par leurs députés. C'est pourquoi Nestorius doit savoir qu'il est retranché de la communion du sacerdoce de l'Église catholique. »

Et le légat Arcade s'étant levé: « Suivant la tradition des apôtres et de l'Église catholique, dit-il, suivant aussi le décret du très-saint pape Célestin, qui a daigné nous envoyer pour être les exécuteurs de cette affaire, suivant enfin les décrets du saint concile, nous déclarons à Nestorius qu'il est dépouillé de la dignité épiscopale et séparé de toute l'Église et de la communion de tous les évêques. » Enfin, le légat Projectus dit à son tour: « Moi aussi, par l'autorité de la légation du Siége apostolique, étant avec mes frères exécuteurs de la sentence, je déclare que Nestorius, ennemi de la vérité et corrupteur de la foi, est privé de la dignité épiscopale et de la communion de tous les évêques orthodoxes. »

Saint Cyrille, président de l'assemblée, conclut alors en ces termes: « Le concile voit ce qu'ils ont déclaré au nom du Siége apostolique et de tout le concile des saints évêques d'Occident. Puis donc qu'ils ont

exécuté la sentence du très-saint évêque Célestin, et approuvé celle que ce saint concile a prononcée contre l'hérétique Nestorius, il faut joindre les actes de ce qui s'est passé hier et aujourd'hui aux actes précédents, afin qu'ils marquent leur assentiment par leurs souscriptions. » Les légats répondirent: « D'après les actes de ce saint concile, nous ne pouvons point ne pas en confirmer la doctrine par nos souscriptions. » Et ils souscrivirent tous les trois à la déposition de Nestorius, qui est un des événements les plus solennels de l'histoire de l'Église et de la Papauté.

Le grand concile d'Éphèse avait accompli sa mission apostolique, en déposant Nestorius et en frappant d'interdit Jean d'Antioche, malgré les comtes et les soldats qui semblaient agir au nom de l'empereur. Mais le faible Théodose, accessible seulement au parti nestorien, ignorait la véritable situation des choses dans la société catholique et dans son propre empire. On ne trouva rien de mieux à la cour de Constantinople que de considérer tout ce qui s'était fait de part et d'autre, à Éphèse, comme le résultat d'un seul et même concile; d'admettre la triple déposition de Nestorius, de saint Cyrille et de Memnon, et d'obliger tous les autres évêques à se réunir pour s'entendre au sujet de la doctrine. Un capitaine des gardes fut chargé d'arrêter les trois prélats déposés. Mais il remit Nestorius entre les mains de son ami Candidien, tandis que saint Cyrille et Memnon durent subir la plus rigoureuse captivité.

Cependant les moines de Constantinople, instruits de de ce qui se passait à Éphèse par un mendiant qui leur avait apporté des lettres du concile, se rendirent processionnellement au palais de l'empereur, et lui firent entendre enfin le langage de la vérité. Pour sortir d'embarras, Théodose ordonna que deux évêques de chaque parti vinssent lui exposer leurs griefs réciproques, espérant bien qu'ils entreraient dans ses vues de réunion générale. Quand tous ses efforts eurent échoué contre la fatale résistance des prélats schismatiques, l'empereur se soumit au concile. Saint Cyrille et Memnon furent mis en liberté; mais Nestorius fut relégué dans un monastère d'Apamée. La sainte Vierge était reconnue pour mère de Dieu. Le Pape en manifesta une joie extrême. Il félicita les Pères d'Éphèse de la victoire éternelle qu'ils avaient remportée sur l'hérésie; et, désirant que leur doctrine fût célébrée par toute la terre, il voulut ajouter à la Salutation angélique ces paroles qui depuis lors retentissent dans le cœur de la catholicité: *Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis. « Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous. »*

L'Église catholique honore saint Célestin Ier, parce qu'il remplit avec un zèle très-pieux l'universelle mission de la Papauté; mais l'Église grecque l'honore particulièrement pour l'ardeur qu'il déploya contre l'impiété de Nestorius. L'hérésie était frappée à mort, lorsque le Pape succomba lui-même (6 avril 432). Le schisme, qui avait résisté à l'action du pouvoir im-

périal, ne devait pas résister à l'action de l'autorité pontificale exercée par son successeur, saint Sixte III (25 avril), auquel Dieu réservait un double triomphe : celui de rétablir la paix entre saint Cyrille et Jean d'Antioche, et celui de confirmer le concile d'Éphèse, en lui imprimant le caractère *de troisième concile œcuménique*. Sans doute, il y eut encore des mécontents, comme toujours; mais la plupart des évêques d'Orient suivirent le noble exemple de leurs chefs et rentrèrent peu à peu dans la communion de l'Église. Chose bien remarquable! les prélats obstinés, notamment Euthérius de Tyane et Hellade de Tarse, adressèrent au Pape diverses lettres sous forme de supplique, et dans lesquelles, retraçant à leur manière l'histoire du concile d'Éphèse, les prétendues erreurs de saint Cyrille et la réconciliation de Jean d'Antioche, ils réclamaient une intervention directe de la Papauté.

« Votre Siége apostolique a suffi de tout temps, disaient-ils, pour convaincre le mensonge, réprimer l'impiété, corriger ce qui était nécessaire et sauver le monde, non-seulement sous le bienheureux et saint évêque Damase, mais encore sous plusieurs autres de vos glorieux et admirables prédécesseurs. C'est pourquoi nous nous prosternons à vos pieds, pour vous prier de nous tendre une main secourable, d'empêcher le naufrage de l'univers, d'ordonner une enquête de tout ceci et d'y apporter un remède au nom du ciel. »

Ainsi les évêques d'Orient étaient persuadés que rien ne pouvait résister à l'autorité du Pape et qu'elle seule devait suffire à tout dans l'Église universelle, puisqu'ils sollicitaient son intervention, non seulement afin de rompre l'accord des patriarches, mais encore afin de casser les décrets d'un concile œcuménique. L'histoire, qui ne connaît pas la réponse que Sixte III fit à ces prélats schismatiques, nous apprend néanmoins qu'Hellade rentra bientôt après dans la communion dn Saint-Siége. Il est donc permis de croire que l'évêque de Tarse adhéra aux décrets du concile d'Éphèse, après avoir reçu les admonitions paternelles du souverain Pontife, qui, durant huit années consécutives, travailla sans relâche au rétablissement de la paix dans le royaume de Jésus-Christ.

Voulant ériger un trophée en l'honneur de la sainte Vierge, afin de consacrer le triomphe éclatant que l'Église venait d'obtenir sur l'hérésie de Nestorius, saint Sixte III augmenta, restaura et enrichit de dons précieux la basilique de Sainte-Marie-Majeure. Tout son Pontificat se trouve résumé en quelques mots bien remarquables de saint Léon le Grand : « Architecte magnanime dans la construction des bâtiments, dit-il, mais architecte plus magnifique encore dans l'édification des âmes, Sixte étendait les œuvres de sa piété au delà des limites de son siècle, pour que la postérité pût jouir à la fois des fruits de ses établissements et de ses instructions, en bâtissant les édifices qu'il a

fondés et en pratiquant les enseignements qu'il a donnés (1).

Toutes ces créations matérielles et morales de la Papauté s'accomplissaient au moment où les Barbares commençaient l'anéantissement de l'empire romain. Ils couraient, pillaient, saccageaient les pays dévastés. L'univers entier, subjugué ou menacé par ces hordes affreuses, croyait toucher à sa dernière heure, lorsque saint Sixte III mourut (août 440). Et comme on aurait cherché vainement, sur le trône impérial, un homme capable de sauver cette société en ruine, qui se trouvait presque à la merci d'Attila, il fallait un souverain Pontife d'une grandeur exceptionnelle pour dominer ce siècle de calamités inouïes, écraser l'hérésie toujours prête à renaître, jeter les bases de la régénération morale du monde au milieu même de sa destruction matérielle, et imposer aux Barbares le triomphe de l'humanité. Dieu, qui veille à la destinée des peuples et à celle de son Église, leur réservait saint Léon Ier, que saint Sixte III avait distingué en le nommant son archidiacre, et que le sénat de Rome avait jugé seul propre à remplir un but de salut public, en l'envoyant dans les Gaules afin qu'il réconciliât les deux grands généraux de l'empire d'Occident, Aétius et Albinus, dont la rivalité pouvait amener les plus lamentables désastres.

L'archidiacre Léon fut élu Pape malgré son éloignement. « Le Siége romain, dit saint Prosper, vaqua

(1) Sermon LXXXII.

plus de quarante jours ; le clergé attendait, avec une grande patience et dans une tranquillité profonde, l'arrivée du diacre Léon...., comme si ce retardement eût été prolongé exprès, pour que le mérite de l'élu et le discernement des électeurs fussent mis en évidence (1). » Une députation solennelle vint lui annoncer, dans les Gaules, son exaltation à la Papauté. Saint Léon Ier ne pouvait refuser un pareil honneur, où il était appelé par le suffrage spontané des hommes, sans manquer de soumission envers Dieu. Il rentra dans Rome au milieu de l'allégresse universelle, et fut ordonné évêque le 29 septembre 440. Devenu chef de l'Église, il s'appliqua tout entier à son gouvernement, s'entoura des personnes les plus recommandables et les plus intelligentes dont il forma son conseil, mit à sa tête saint Prosper d'Aquitaine, que Scaliger considère comme *l'homme le plus savant du* v^e *siècle*, et dirigea d'une main ferme toutes les destinées de l'humanité. A peine était-il monté sur la chaire apostolique, il prêcha souvent dans la basilique de Saint-Pierre, pour prouver, par son propre exemple, aux évêques des diverses provinces que les plus hautes dignités de l'Église, quelles que soient d'ailleurs les charges et les affaires qu'elles entraînent à leur suite, ne sauraient empêcher aucun pontife de remplir le premier devoir du prêtre.

Saint Léon le Grand mérita ce titre aussi bien par ses actes que par ses homélies. Dans les admirables

(1) *Chron. ad ann.* 440.

sermons qu'il prononçait, chaque année, le jour où il célébrait le souvenir de sa consécration, il a parfaitement défini les droits et la puissance de la Papauté : « Nous attendons tout, dit-il, non de nous-mêmes, mais de Celui qui opère en nous. Nous avons chanté avec vous le psaume de David, non pour la satisfaction de notre propre orgueil, mais pour la gloire de Jésus-Christ Notre-Seigneur. C'est de lui, en effet, qu'il est écrit d'une manière prophétique : *Vous êtes prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisedech*, c'est-à-dire, *non selon l'ordre d'Aaron*, dont le sacerdoce, continué dans les diverses branches de sa race, n'eut pour objet qu'un ministère temporaire, et dut cesser avec la loi de l'Ancien Testament, mais *selon l'ordre de Melchisedech,* dans la personne duquel a préexisté la figure du Pontife éternel. En ne faisant point connaître de quels parents il est issu, l'Écriture montre dans sa personne Celui dont la génération ne peut être racontée. Enfin, bien que le sacrement de ce divin sacerdoce aboutisse aussi à des fonctions humaines, il ne se transmet pas par la voie des générations, et l'on ne regarde point, en y appelant par l'élection, ce que la chair et le sang ont produit. Sans tenir compte du privilége des pères, sans consulter l'ordre des familles, l'Église reçoit pour administrateurs ceux que le Saint-Esprit a préparés. En sorte que, parmi le peuple choisi de Dieu, dont le corps entier participe à la royauté et au sacerdoce, ce n'est pas la prérogative de l'origine terrestre qui obtient l'onction, mais c'est le don gratuit de la grâce céleste qui donne en quelque

sorte la naissance au Pontife, et qui l'engendre à son saint ministère.... Pierre seul est choisi pour être mis à la tête de la vocation de tous les peuples, et pour exercer la primauté sur tous les Apôtres, sur tous ceux que l'Église regarde comme ses Pères. Il s'ensuit que, bien qu'il y ait dans le peuple de Dieu un grand nombre de prêtres, tous sont, à bien dire, gouvernés par saint Pierre, sans préjudice du gouvernement suprême que Jésus-Christ s'est réservé sur eux. Quoique chaque pasteur veille sur son troupeau avec une sollicitude spéciale, et qu'il sache qu'il rendra compte des brebis qui lui sont confiées, il n'en est pas un seul dans l'administration qui ne fasse partie de notre tâche, et nous avons, cependant, un soin qui nous est commun avec tous les pasteurs (1). »

Élevant à la hauteur de ces principes tous les actes de son Pontificat, qui allait devenir le véritable type du gouvernement spirituel, saint Léon le Grand adresse d'abord aux évêques de Campanie, de Picénum (Marche d'Ancône), de Toscane et de toutes les provinces, une décrétale par laquelle il leur défend, sous peine d'excommunication, de porter, sans la permission de leurs maîtres, aux premières dignités du sacerdoce des gens de condition servile ou ayant à remplir des devoirs incompatibles avec le service de l'Église ; d'ordonner des bigames et de tolérer que les clercs, soit personnellement, soit en employant des prête-noms, puissent faire l'usure, qui est interdite même aux laïques. Ensuite il recom-

(1) M. de Saint-Chéron, *Histoire du pontificat de saint Léon le Grand*, t. Ier, chap. III, pag. 90-102.

mande le maintien des canons relatifs à la stabilité du clergé, parce qu'il ne saurait passer d'église en église que dans un but d'ambition et d'intérêt. Ayant appris que des prêtres et des diacres, anciens sectateurs de Pélage, en Vénétie, avaient été reçus à la communion catholique, sans qu'on leur eût imposé un acte quelconque de rétractation, il enjoignit sur-le-champ au métropolitain de cette province d'assembler immédiatement son concile, pour qu'ils y abjurassent l'hérésie ouvertement et par écrit.

De plus graves désordres avaient éclaté dans l'Église d'Afrique depuis les invasions des Vandales; car les siéges épiscopaux y étaient occupés par une foule de bigames, de laïques et d'hérétiques bien ou mal convertis. Saint Léon, agissant dans la plénitude de sa puissance pontificale, exclut non-seulement de l'épiscopat, mais de la prêtrise et du diaconat, les bigames, y compris ceux qui avaient épousé des veuves. Quant aux simples laïques, il consentit à leur laisser le titre d'évêques, par une dispense qui ne devait déroger en rien aux décrets généraux du Saint-Siége, ni à ses propres décrets. Au surplus, tout évêque qui en ordonnerait désormais un autre contre les règles, devait perdre, par le seul fait, son droit d'ordination; et il ne lui serait pas même permis d'assister à la cérémonie. Enfin, non content d'avoir ainsi coupé le mal à sa racine, il terminait cette décrétale en maintenant l'usage des appellations à Rome, pour assurer le développement du bien. « Que s'il s'élève, disait-il, d'autres causes qui intéressent l'état

des Églises et la concorde des évêques, nous voulons qu'on les examine sur les lieux, dans la crainte du Seigneur, et que de tous les arrangements pris ou à prendre on nous envoie une relation complète, afin que ce qui aura été défini justement et raisonnablement, d'après la coutume de l'Église, soit aussi confirmé par ma sentence (1). »

Tandis que saint Léon rétablissait ainsi l'ordre au sein de la société religieuse en Afrique, un groupe d'Africains, chassés de leur patrie par les Vandales, troublaient la société religieuse, à Rome, en y introduisant les monstrueuses pratiques des manichéens. Mais la vigilance apostolique du souverain Pontife lui fit bientôt découvrir les épouvantables crimes dont ils se rendaient coupables. Après en avoir fait dresser des actes authentiques, il ne laissa plus ni paix ni trêve à cette secte poursuivie jusqu'au fond de l'Espagne, où saint Léon provoqua un concile national contre les priscillianistes, professant les mêmes principes que les Manichéens. Un grand nombre d'entre eux abjura dans l'église et fut reçu à pénitence ; les autres furent condamnés par les juges séculiers, conformément aux lois en vigueur. Ces lois, que l'empereur Valentinien avait renouvelées dans un édit, autorisaient toute personne à dénoncer les manichéens, ordonnaient à tout magistrat de les poursuivre sévèrement, les déclaraient indignes d'occuper aucune fonction dans l'État

(1) Labbe, *Concil.*, t. III, *Epist.* LXXXVII.

et les assimilaient aux sacriléges (19 juin 445).

« Dans ces procédures, dit l'abbé Rohrbacher, on voit le nom et la forme de ce que l'on appela plus tard *le tribunal de l'inquisition*. Le Pape, qui lui donne le nom d'inquisition plus d'une fois, y préside, assisté d'évêques, de prêtres, de sénateurs et d'autres personnages illustres. Il déclare aux fidèles qu'ils sont obligés en conscience de dénoncer les hérétiques. Il fait amener les personnes suspectes ou convaincues d'hérésie, s'efforce d'en obtenir l'aveu et la rétractation. Ceux qui se reconnaissent, l'Église les admet à la pénitence ; ceux qui s'opiniâtrent, elle les livre au bras séculier, qui les punit suivant les lois de l'empire, comme renversant, par leurs principes, les bases mêmes de la morale et de la société (1). »

Saint Léon déployait la même fermeté dans les questions de discipline ecclésiastique, parce que le schisme est presque aussi fatal que l'hérésie. Et c'est pour cela qu'il reprit d'autant plus vivement saint Hilaire, évêque d'Arles, que l'illustre prélat exerçait une sorte de suprématie sur toutes les Églises des Gaules. Outre que plusieurs Papes, notamment saint Zozime, avaient fait reconnaître ses prédéceseurs au siége d'Arles comme leurs vicaires dans ce pays, les métropolitains eux-mêmes cédaient volontairement leurs propres droits à saint Hilaire, tant ils avaient d'estime et de vénération pour sa personne. Or, pendant qu'il visitait les Églises, on lui dénonça l'évêque de Besançon, nommé

(1) *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, t. VIII, liv. XL, p. 145.

Célidoine et ordonné, disait-on, contre les règles, sous prétexte qu'il avait épousé une veuve et qu'il avait prononcé des sentences de mort en qualité de juge séculier. Saint Hilaire, ayant assemblé un concile, prononça la déposition de Célidoine, qui en appela au Pape et se rendit à Rome. Vers la même époque, un autre évêque, Projectus, se trouvant en danger de mort, saint Hilaire s'empressa de lui donner un successeur. Mais le prélat malade revint à la santé. Il y eut alors deux évêques pour le même siége, et le souverain Pontife se vit obligé de statuer sur un double appel.

Malgré les rigueurs de l'hiver, saint Hilaire avait suivi Célidoine à Rome, où un concile allait se réunir sous la présidence de saint Léon le Grand. L'évêque déposé produisit des témoins qui démontrèrent la fausseté des accusations portées contre lui. Saint Hilaire, contraint de se justifier, quoiqu'il eût agi de très-bonne foi, mais non sans imprudence, crut sortir d'embarras en soulevant la question des appels au Pape, dont il déclina la compétence avec une fierté de caractère trop condamnable, sous le rapport de l'humilité chrétienne. Il prétendit que l'Église des Gaules seule avait le droit de juger ses propres évêques : ce qui impliquait le désaveu de tous les canons promulgués par le concile de Sardique et constituait un véritable attentat à l'autorité du Saint-Siége apostolique. Mis en cause pour ses opinions et pour sa conduite, il quitta précipitamment Rome sans attendre

la sentence du souverain Pontife, qui fut adressée quelques mois après, sous la forme d'une décrétale, à tous les évêques de la province de Vienne et de celle des Séquanais, dont Besançon était le chef-lieu

Saint Léon le Grand y posait d'abord en principe les droits de la Papauté fondés sur les prérogatives accordées à saint Pierre, *chef de tous les apôtres;* puis, blâmant les actes de ceux qui s'efforçaient d'y porter atteinte, il disait aux prélats gaulois : « Que Votre Fraternité reconnaisse donc avec nous que les évêques de votre province ont consulté le Siége apostolique par une infinité de relations, et que diverses causes lui ayant été portées par appel, selon l'ancienne coutume, il a confirmé ou cassé les jugements qui avaient été rendus. Mais Hilaire, voulant troubler par ses prétentions l'état des Églises et la paix de l'épiscopat, s'est écarté de cette route que nos ancêtres ont toujours tenue, et qu'il ont si sagement ordonné de tenir. Il prétend vous soumettre à sa puissance et se soustraire lui-même à celle de Pierre, s'arrogeant le droit de faire des ordinations dans toutes les églises des Gaules, au préjudice des métropolitains, et blessant, par des paroles pleines de hauteur, le respect dû à saint Pierre, à qui le soin de paître les brebis appartient plus spécialement, parce qu'il a reçu avant les autres le pouvoir de lier et de délier. Quiconque pense devoir lui dénier la principauté, n'en diminuera la dignité en aucune manière ; mais, enflé d'orgueil, il se précipitera lui-même dans l'abîme. »

En conséquence, le Pape déclare : qu'il a absous

Célidoine sur la déposition des témoins auxquels Hilaire n'a su quoi répondre; qu'il a maintenu Projectus dans son siége, Hilaire ayant eu le triple tort de donner à cet évêque un successeur de son vivant, de le faire dans une province où il n'avait aucun droit, et de n'avoir pris les suffrages ni du clergé ni du peuple; qu'il rend aux métropolitains le droit de faire des ordinations avec les plus anciens évêques de la province; qu'il n'est pas permis à un métropolitain de transférer son privilége à un autre; que si, malgré les décrets apostoliques, il tente de le faire, le droit d'ordination sera dévolu au plus ancien évêque de la province; qu'il ôte à Hilaire le droit de métropolitain et toute juridiction en dehors de son propre diocèse: *heureux de le conserver*, ajoute saint Léon le Grand, *par l'indulgence du Siége apostolique;* enfin, qu'il lui est interdit *d'indiquer des conciles, de faire des ordinations et même d'y assister, parce qu'il a assez montré qu'il était coupable et qu'il ne méritait pas la communion du Saint-Siége, en déclinant son jugement par une fuite honteuse* (1).

Saint Léon Ier joignit à cette décrétale sévère une constitution par laquelle Valentinien III lui donnait force de loi. En outre, l'empereur menaçait les évêques du bras séculier, si, ayant été cités par le Pape devant son tribunal, ils refusaient d'y comparaître. « Une sentence irrévocable de l'évêque de Rome, disait Valentinien, a été portée contre Hilaire, à cause

(1) Ballerini, *Opera S. Leon.*, *Epist.* x, *et Obser.*, t. II, col. 900 et seqq.

des évêques qu'il a illégitimement ordonnés. Cette sentence n'avait pas besoin de notre sanction impériale pour être exécutée dans les Gaules: car que ne peut pas, dans les Églises, l'autorité d'un si grand Pontife! Mais nous avons cru devoir faire cette constitution afin d'empêcher que, dans la suite, Hilaire, à qui la seule clémence du Pape laisse encore la qualité d'évêque ou toute autre qualité, n'employât la violence dans les affaires ecclésiastiques, ou ne se montrât réfractaire aux ordres du Pontife romain; car de telles entreprises violent la fidélité et le respect qui nous sont dus (8 juillet 445) (1). »

Évidemment, saint Léon le Grand avait eu recours à cette constitution de Valentinien III, dans un double but : celui de retirer à saint Hilaire, d'une part l'appui moral de l'épiscopat, d'autre part l'appui matériel du général Aétius et de Marcellus, préfet d'Arles, métropole civile des Gaules. Tel était le droit public, à cette époque de l'histoire, que le bras séculier intervenait dans les affaires purement religieuses, afin de sauvegarder la pleine et entière autorité du Saint-Siége apostolique. Mais cette intervention, qui était vraiment salutaire au vme siècle, puisqu'elle n'altérait en rien l'indépendance de la Papauté, pouvait devenir d'autant plus funeste en d'autres temps, qu'elle devait, à chaque changement de règne, transformer son caractère d'après celui du nouvel empereur, et lui fournir trop souvent l'occasion d'invoquer de prétendues raisons d'État, pour mieux

(1) *Code Théodosien, Novell.*, titre XXIV.

porter atteinte aux libertés positives de l'Église.

Quoique saint Hilaire et plusieurs autres prélats regardassent la sentence de saint Léon comme un abus d'autorité, parce que le pape Zozime avait assuré les droits de métropolitain au siége d'Arles, néanmoins la conduite du souverain Pontife, en frappant de nullité un jugement dont les motifs n'étaient point fondés sur la vérité des faits, se trouvait conforme à tous les principes et à la tradition de l'Église, qui l'établissaient juge en dernier ressort. On l'a justement observé : ce conflit entre deux grands saints nous prouve que l'infirmité humaine peut s'allier quelquefois aux plus sublimes vertus. « Si tous les évêques sont sujets à faire des fautes, disait saint Léon Ier, à l'occasion d'une affaire semblable, combien nous devons y être sujets, nous, les Papes, à qui la grandeur même du poids dont nous nous trouvons chargés, présente sans cesse des sujets de chutes (1). »

Bien loin de persévérer dans ses prétentions exagérées, saint Hilaire, vainqueur de soi-même, revint à des sentiments plus modérés ; et le souverain Pontife s'empressa de le réconcilier avec le Saint-Siége. Lorsque l'évêque d'Arles mourut (449), le même Pape, qui l'avait condamné quelques années auparavant, porta sur sa tombe une dernière sentence non moins irrévocable que la première, en l'appelant *Hilaire de sainte mémoire*.

(1) Baronius, *ad ann.* 464.

Cependant l'Église d'Orient, après avoir mis au monde toutes les anciennes hérésies, en créait une nouvelle que saint Léon le Grand devait détruire avec l'autorité de son génie comme docteur, et avec la fermeté de son caractère comme successeur de saint Pierre. Dans la controverse provoquée par le nestorianisme, on avait remarqué l'activité extraordinaire d'un vieillard nommé Eutychès, et qui était archimandrite d'un monastère près de Constantinople.. Afin de mieux combattre Nestorius, supposant deux personnes en Jésus-Christ parce qu'il y a deux natures, il supposa lui-même que ces deux natures n'en formaient qu'une, et affirma hautement que la nature humaine avait été absorbée par la nature divine, comme une goutte d'eau par l'Océan. La divinité seule de Jésus-Christ aurait donc souffert pour la rédemption de l'humanité. Ainsi le mystère de l'Incarnation s'anéantissait dans la doctrine d'Eutychès, de même que dans la doctrine de Nestorius.

Saint Flavien, patriarche de Constantinople, réunit aussitôt un concile et y prononça douloureusement cette senteuce : « Nous déclarons, de la part de Jésus-Christ, qu'Eutychès a blasphémé, qu'il est privé de tout rang sacerdotal, de notre communion et du gouvernement de son monastère (448) (1). » Condamné par la puissance ecclésiastique, l'hérésiarque eut recours à la puissance impériale. De concert avec l'eunuque

(1) Labbe, *Concil.*, t. IV, p. 150-250.

Chrysaphe, ministre de l'empereur, et avec Dioscore, le fatal successeur de saint Cyrille au siége d'Alexandrie, il obtint de Théodose la convocation d'un concile à Éphèse. Le Pape y envoya des légats porteurs d'une lettre adressée à saint Flavien, et dans laquelle, non content de confirmer ce qui s'était fait à Constantinople, il définissait d'une manière admirable le dogme de l'Incarnation contre Nestorius et Eutychès. Mais Dioscore, ami de ce dernier et, par conséquent, ennemi de saint Flavien, était venu à Éphèse avec une troupe de satellites, pour enlever aux légats la présidence du concile et ne pas même leur permettre d'y lire la magnifique lettre de saint Léon le Grand.

Quand les Pères furent assemblés, il les intimida par des scènes de violence, dans le double but de sauver Eutychès et de perdre saint Flavien. Des soldats en armes et tenant des chaînes envahirent l'Église, comme une place prise d'assaut. L'absolution d'Eutychès ayant été prononcée, on menaça de meurtre, d'exil ou de déposition quiconque ne souscrirait pas à la condamnation de saint Flavien. Il fut lui-même si cruellement frappé, qu'il en mourut peu de temps après. Tous les évêques cédèrent aux violences de la soldatesque, excepté les seuls légats du Pape, que rien ne put fléchir. Jules, évêque de Pouzzoles, Hilaire, diacre, et Dulcitius, notaire apostolique, méritèrent ainsi l'admiration de l'histoire, qui a flétri cette malheureuse assemblée, en lui donnant le nom de *brigandage d'Ephèse*, σύνοδος λῃστρική. Théodose II approuva néan-

moins ses actes ou mieux ses sacriléges, malgré l'anathème fulminé par saint Léon Ier.

Le Pape lui adressa immédiatement deux lettres aussi dignes qu'énergiques, pour le supplier d'ordonner la célébration d'un concile général en Italie, afin que les évêques du monde catholique pussent « réparer ou adoucir tous les torts, de manière à ce qu'il n'y eût plus rien de douteux dans la foi, ou de divisé dans la charité. » Mais la voix du souverain Pontife ne fut pas plus entendue que celle de l'empereur d'Occident, disant à l'empereur d'Orient : « Puisqu'il est de votre devoir de défendre la foi que nous avons reçue de nos aïeux, il faut, pour remplir ce devoir, que vuos interveniez, afin que l'évêque de Rome, à qui l'antiquité a donné la primauté sur toutes les Églises, puisse avoir la liberté de juger de la foi et des évêques. Car c'est pour cela que, suivant les conciles, l'évêque de Constantinople en a appelé à lui. Je vous prie donc de laisser tous les évêques du monde s'assembler en Italie, afin que le Pape prenne connaissance de toute la cause et en porte un jugement conforme à la foi (1). »

En même temps que Théodose refusait à saint Léon la convocation d'un concile universel, il le priait de confirmer l'ordination d'Anatole, qui avait été nommé patriarche de Constantinople après la mort de saint Flavien. Cette démarche de l'empereur auprès du Pape mécontenta le patriarche d'Alexandrie,

(1) Ballerini, *Opera S. Leon. epist.* XLV.

parce qu'il exerçait depuis le conciliabule d'Éphèse une sorte de dictature sur l'Église orientale Aussi voulut-il la rendre indépendante de la chaire apostolique, pour la maintenir sous son propre joug. Dioscore crut assurer son propre triomphe, en faisant signer à dix évêques d'Égypte un acte par lequel il excommuniait saint Léon; mais ce fut le commencement de sa chute, que la mort de Théodose allait précipiter. Car sainte Pulchérie et Marcien, qui montèrent ensemble sur le trône de Constantin, offrirent eux-mêmes au souverain Pontife la convocation du concile qu'il avait si ardemment sollicité (1).

Ce concile mémorable eut lieu à Chalcédoine. L'Église universelle devait y être représentée; mais les évêques d'Occident ne purent quitter leurs diocèses, parce qu'ils étaient exposés aux invasions des Barbares. Les seuls évêques d'Orient, d'Illyrie et de Thrace, au nombre de six cents, vinrent se ranger autour des légats du Pape et devant les officiers de l'empereur, qui constituaient *le sénat*. Paschasin, évêque de Lilybée, présida l'assemblée comme vicaire de saint Léon.

« Nous avons, dit-il, des ordres du bienheureux évêque de Rome, chef de toutes les Églises, portant que Dioscore ne doit point s'asseoir dans le concile; donc, s'il plaît à Votre Grandeur, qu'il sorte, ou nous sortons. » — « Quelle plainte particulière, répondit le sénat, existe contre le révérendissime évêque Dioscore ? »

(1) Ballerini, *Opera S. Léon.*, t. I, p. 1049.

— « Il doit rendre raison de son jugement, dit le légat Lucentius ; car il a usurpé l'autorité de juge et osé tenir un concile sans l'autorité du Saint-Siége, ce qui ne s'est jamais fait et n'est pas permis. »

— « Nous ne pouvons, reprit Paschasin, contrevenir aux ordres du Pape, ni aux canons de l'Église, ni aux traditions des Pères. »

Dioscore quitta aussitôt le rang des évêques, pour aller s'asseoir sur le banc des accusés. On porta d'abord contre lui une sentence de déposition ; ensuite on lut la lettre admirable que saint Léon Ier avait écrite à saint Flavien contre l'erreur d'Eutychès, et dans laquelle il expose la foi catholique sur le mystère de l'Incarnation, par l'unité de la personne et par la distinction des deux natures en Jésus-Christ...

« Nous croyons tous ainsi, dirent les six cents évêques d'une voix unanime; c'est la foi des apôtres ; c'est la foi des Pères ! Pierre a parlé par la bouche de Léon ! Léon a enseigné avec piété et vérité ! Mémoire éternelle à Cyrille ! à Léon ! Pourquoi n'a-t-on pas lu cela à Éphèse? Voilà ce que Dioscore a caché ! » (1er octobre 451.) La lettre de saint Léon devint un véritable symbole de foi pour le concile, « où ce grand Pape tenait la première place, autant par sa doctrine que par l'autorité de son Siége (1). »

Assemblé pour éteindre l'hérésie, le concile de Chalcédoine avait atteint pieusement et pleinement son but,

(1) Bossuet, *Hist. univ.*

puisque l'unité de la foi était rétablie dans toutes les Églises. Mais Anatole, évêque de Constantinople, se voyant entouré de l'épiscopat oriental, voulut en faire l'instrument de sa propre ambition, lui demander pour son siége des prérogatives semblables à celles que Jésus-Christ lui-même donna au siége de Rome, et constituer ainsi la séparation religieuse de l'Orient d'avec l'Occident. Cette proposition indigna les trois légats, qui se retirèrent, après avoir déclaré que le Pape ne leur avait donné aucune mission à cet égard. Le sénat suivit leur exemple, en déclinant sa compétence. Les prélats, qui étaient de connivence avec Anatole, restèrent seuls, au nombre de cent quatre-vingt-quatre. Quoiqu'ils formassent la minorité du concile, ils rédigèrent néanmoins le vingt-huitième canon, où il est dit : *L'évêque de la nouvelle Rome* (Constantinople) *doit jouir des mêmes priviléges que l'évêque de la Rome ancienne, et posséder le droit d'ordination dans les diocèses de Thrace, d'Asie et du Pont* (1).

A la séance du lendemain, 1er novembre 451, les légats protestèrent au nom du Pape contre cette étrange décision, par l'organe de Lucentius. « Le Siége apostolique, dit-il, ne doit pas être abaissé en notre présence : c'est pourquoi nous vous prions de faire révoquer tout ce qui a été fait hier au préjudice des canons; sinon, que notre opposition soit insérée dans les actes, afin que nous sachions ce que nous de-

(1) Dom Cellier, *Hist. des Conciles*, t. XIV, p. 679.

vons rapporter au Pape, et qu'il puisse porter son jugement sur le mépris de son Siége et le renversement des canons. »

Mais le sénat, qui avait reçu de nouvelles instructions suggérées à l'empereur par l'évêque de Constantinople, se hâta d'approuver l'acte de la minorité, pour déterminer l'adhésion de la majorité. Cependant le concile reconnut, dans sa lettre au Pape, que son décret n'aurait aucune valeur, s'il n'était point confirmé par l'interprète universel de saint Pierre et le Pasteur suprême de l'Église de Jésus-Christ.

« Nous avons confirmé, disait-il, le canon des cent cinquante Pères assemblés à Constantinople sous le grand Théodose, qui ordonne que l'évêque de Constantinople aura la prérogative après votre Saint-Siége, persuadés que, comme vous communiquez sans envie vos biens à vos frères, vous continuerez de prendre soin du siége de Constantinople et d'y étendre la splendeur de votre puissance apostolique. Il est vrai que vos légats ont vigoureusement résisté à ce décret ; mais ils ont voulu, sans doute, vous en laisser l'honneur, afin que l'on vous attribuât la conservation de la paix, comme de la foi. Nous avons en cela déféré au désir de l'empereur, du sénat et de toute la ville impériale. Nous vous prions donc d'honorer notre jugement par votre suffrage, et d'accomplir les justes désirs de vos enfants, qui se sont conformés à vous pour le bien. Vous ferez plaisir aux empereurs, qui ont confirmé votre jugement comme une loi, et le siége de Constantinople vous en témoi-

gnera une reconnaissance éternelle, en toute occasion, par son union et par son zèle (1). »

L'univers chrétien attendait, avec anxiété, la réponse du Pape à cette lettre du concile, qui, rattachant sa propre décision au décret d'un autre concile, prétendait établir ainsi les priviléges de l'évêque de Constantinople, pour en faire le patriarche de l'Orient, tandis que l'évêque de Rome, auquel on n'accordait qu'une préférence d'honneur, serait devenu le simple patriarche de l'Occident. On proposait donc à saint Léon d'accomplir lui-même la destruction de l'Eglise universelle; car il aurait anéanti, par le fait, l'union absolue des peuples entre eux, qui constitue l'immense famille humaine, suivant la parole de Dieu. En effet, dès que la direction de tout l'Orient appartiendrait à un seul évêque, l'humanité proprement dite aurait cessé d'avoir une direction générale; il n'y aurait plus de catholicité, puisque l'Orient se séparerait de l'Occident, et les destinées morales et religieuses du monde se trouveraient à jamais compromises, puisque le centre de l'unité universelle aurait été détruit.

Avec son génie pénétrant, saint Léon le Grand entrevit sur-le-champ les fatales conséquences du système séparatif adopté par le concile de Chalcédoine, telles qu'elles devaient se réaliser quatre siècles plus tard. Il approuva tous les actes du concile en matière de dogme, parce qu'il n'avait fait que

(1) Ballerini, *Epist.* XLVIII, p. 1403.

sanctionner les principes de l'Église, dont le souverain Pontife était resté l'organe infaillible; mais il condamna hautement et frappa de nullité l'acte de séparation qu'il ne pouvait admettre, parce que, disait-il, « autre est la nature des choses du siècle, autre est la nature des choses de Dieu. *Et hors de cette pierre que le Seigneur a posée pour fondement, nulle construction ne sera stable;* qui convoite ce qui ne lui est pas dû perdra ce qui est à lui (1). » L'évêque de Constantinople, auquel saint Léon faisait ainsi allusion, en s'adressant à l'empereur, n'osa pas résister longtemps au Pape. « La confirmation de tout ce qui s'est fait, lui écrivit-il, appartient à Votre Sainteté, et rien ne peut avoir de force que par son autorité (2). »

Malgré cet acte de soumission dont la sincérité lui était d'autant plus suspecte, qu'Anatole rejetait sur le clergé de Constantinople les principes qu'il avait professés au concile de Chalcédoine et les conséquences de sa propre révolte, saint Léon le Grand comprit la nécessité d'avoir toujours, à poste fixe, près de l'empereur d'Orient un ou plusieurs représentants du Saint-Siége, chargés de prévenir ou de réprimer toute nouvelle tentative de schisme. C'est donc à lui que remonte l'origine des vicaires apostoliques, des nonces ou des légats que la Papauté entretient dans les États et dans les cours étrangères, pour maintenir leur union au sein de l'Église universelle.

(1) Ballerini, *Epist.* CIV.
(2) Id., *Epist.* CXXXII.

Mais pendant que saint Léon le Grand rétablissait l'unité de la foi et de la discipline ecclésiastique en Orient, Attila, le roi des Huns, marchait à la destruction de Rome : but suprême de tous les Barbares qui dévastaient l'Occident. Une morne consternation régnait dans la Ville éternelle, dont les destinées allaient s'accomplir sans doute sous les coups du farouche exterminateur. Aussitôt l'empereur Valentinien, abdiquant sa puissance physique avant qu'elle fût brisée par les événements, vint chercher un refuge auprès du souverain Pontife, parce que sa puissance morale se trouvait invincible. Déjà l'Italie tout entière était couverte de ruines. *Le marteau des nations* en avait abattu les principales cités, et le tour de Rome arrivait. Une députation solennelle se présenta devant le Pape au nom de l'empereur, du sénat et du peuple, qui sollicitaient son intervention pacifique pour repousser, par la parole, un ennemi qu'aucune force humaine ne pouvait contenir. Et saint Léon accepta cette ambassade extraordinaire, parce qu'elle allait mettre le Vicaire du Christ face à face avec le *Fléau de Dieu.*

Il part, suivi de ses prêtres et de ses diacres, qu'il mène sans peur au camp des Huns, qui font trembler les Barbares eux-mêmes. Il y pénétre, revêtu de ses ornements pontificaux ; et quand il en sortira, la paix sera faite pour la première fois entre la civilisation et la barbarie (1). Que s'est-il passé dans ce colloque célèbre de

(1) S. E. Mgr le cardinal Mathieu, *le Pouvoir temporel des Papes*, p. 50.

saint Léon le Grand et d'Attila? Nul ne le sait ; mais le bon sens des peuples n'attribue qu'à Dieu la délivrance miraculeuse de Rome.

Suivant une légende que l'histoire devait recueillir, saint Pierre assista saint Léon. Quand le roi des Huns donna le signal du départ, ses soldats lui demandèrent pourquoi il obéissait avec tant d'empressement aux ordres du Pape : « Ce n'est point la personne de celui qui est venu me trouver, leur répondit Attila, qui m'a inspiré une crainte si respectueuse ; mais j'ai vu auprès de ce Pontife un autre personnage, d'une figure beaucoup plus auguste, vénérable par ses cheveux blancs, qui se tenait debout, en habit sacerdotal, une épée nue à la main, me menaçant, avec un air et un geste terribles, si je n'accomplissais pas fidèlement tout ce qui m'était demandé par l'envoyé (452) (1). »

Les Romains voulurent donner à saint Léon le titre de *Sauveur*. Il le repoussa humblement, et déclara que l'on commettait une impiété en lui attribuant la délivrance de l'Italie. Son premier soin fut de prescrire des prières publiques et d'instituer une fête annuelle, pour remercier Dieu d'avoir éloigné les Barbares. Ces prières, d'abord suivies avec ferveur, furent ensuite généralement négligées. Le cœur du Saint-Père s'en affligea. « Sachez-le bien, dit-il aux Romains, il est très-dangereux de se montrer ingrat envers Dieu... Je rougis de le dire : on dépense plus pour les démons que pour les

(1) Baronius, ann. 452, n° 58.

apôtres. Des spectacles insensés attirent une foule plus grande que la basilique des bienheureux martyrs. Qui donc a sauvé cette ville? qui l'a arrachée à la captivité? qui enfin l'a soustraite aux horreurs du carnage? Est-ce aux divertissements du Cirque qu'on en est redevable ou à la sollicitude des saints? N'en doutons pas : c'est par leurs prières que la justice divine s'est laissé fléchir; c'est grâce à leur puissante intercession que nous avons été réservés à une indulgence miséricordieuse, lorsque nous ne méritions qu'une colère implacable (1). »

Le châtiment céleste dont saint Léon semble menacer les Romains, devient bientôt inévitable. Genséric, le roi des Vandales, appelé en Italie par l'impératrice Eudoxie, débarque à Ostie et marche sur Rome qu'il prétend détruire de fond en comble (15 juin 455). Le peuple, qui croit faire preuve de courage en assassinant l'empereur, parce qu'il fuit lâchement, n'a plus de cœur lorsqu'il s'agit de défendre sa propre existence. Mais le Pape, une croix à la main et suivi du clergé, va trouver le chef des Barbares, afin de sauver une seconde fois son troupeau. Saint Léon n'obtiendra pas de Genséric tout ce qu'il obtint d'Attila. Néanmoins, le roi barbare, à cheval et l'épée au poing, arrête ses farouches soldats à l'approche du souverain Pontife, l'écoute avec respect et s'incline devant une autorité supérieure à la sienne.

(1) Sermon LXXXI.

Saint Léon le supplia, au nom du Dieu dont il lui présentait l'image sacrée, de ne raser ni incendier Rome; de ne point entrer dans les trois églises apostoliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Jean de Latran; d'épargner la vie des hommes et de respecter l'honneur des femmes. La férocité du barbare fut vaincue par la douce et ferme parole du Pape. Saint Léon sauva donc la Ville éternelle d'une destruction totale; mais il ne put la préserver du pillage, qui dura quatorze jours et quatorze nuits. Enfin, les Vandales se rembarquèrent, après s'être emparés de toutes les richesses publiques et particulières. Le souverain Pontife s'appliqua sur-le-champ à soulager les innombrables misères des Romains, à restaurer les églises dévastées, et il prouva ainsi, dit saint Prosper, que si son pouvoir spirituel avait des limites, sa charité du moins était sans bornes (1).

En ce moment de haute crise, l'empire romain, divisé contre lui-même, s'écroulait de l'un à l'autre bout de l'Occident sous les coups des Barbares. La ruine et le meurtre s'étendaient de toutes parts. Il n'y avait plus d'autre société vivante que l'Église, ayant pour chef un Pape magnanime qui remplissait l'univers entier de son nom, de sa gloire, de sa doctrine, et dont l'héroïque fermeté soutenait seule la grandeur de Rome à cette époque de suprême décadence. Relevant le monde moral, pendant que le monde politique s'anéantissait lui-

(1) *Chron.*, ann. 455

même, saint Léon triomphait des hérésies, maintenait l'unité religieuse, rétablissait l'ordre et la discipline dans le sacerdoce, préparait la régénération de l'humanité aux prises avec la barbarie et devenait ainsi l'éternel honneur de la Papauté. Jamais Dieu ne donna plus haute mission à aucun homme; jamais Pontife ne tint le gouvernement spirituel de la terre avec une vigueur plus inébranlable, au milieu de l'ébranlement général des nations et des Églises dissidentes qu'il fit rentrer dans l'Église universelle, d'où elles ne pouvaient sortir, par l'ambition satanique de quelques individus, qu'en compromettant pour toujours les futures destinées de la civilisation chrétienne.

Saint Léon, astre de la Papauté, s'éteignit après un Pontificat de vingt-un ans (10 novembre 461), ayant accompli sa tâche, comme le soleil qui a éclairé toute la terre. Un grave historien allemand l'a surnommé : « le Tullius des facultés ecclésiastiques, l'Homère de la théologie sacrée, l'Aristote des raisons de la foi, le Pierre de l'autorité apostolique et le Paul de la charité chrétienne (1). » Un des chefs du Jansénisme l'appelle : « Homme apostolique, luminaire de l'Église, colonne de la foi orthodoxe, interprète de la voix de Pierre, défenseur des dogmes apostoliques, homme qui a égalé les apôtres et qui est égal aux anges (2). » Enfin l'Église, dont le jugement est souverain, lui applique ces paroles de l'Ecclésiaste : « Beaucoup loueront sa sagesse, et elle

(1) Jean Trithème, *De Scriptoribus ecclesiasticis.*
(2) Pasquier Quesnel, *OEuvres de saint Léon,* Dédicace.

ne sera jamais oubliée. Sa mémoire ne s'effacera pas, et son nom sera honoré de génération en génération. Les nations publieront sa sagesse, et on célébrera ses louanges dans les assemblées (1). »

Résumons-nous :

Léon I[er] obtint du consentement universel le titre de saint dans l'Église et celui de grand dans l'histoire. Lorsque ce héros de la Chaire apostolique faisait, à deux reprises différentes, la conquête de Rome sur les Barbares, il fondait positivement, sans s'en douter, la puissance effective des Papes, en montrant aux peuples que sa puissance morale était plus efficace pour leur défense et leur bien-être que toutes les forces défaillantes des empereurs. Aussi, dès ce moment, Rome et l'Italie comprirent-elles que leur existence politique n'avait plus sa raison d'être, d'une manière éclatante, si ce n'est à l'ombre de la Papauté. Les Barbares eux-mêmes, se trouvant en présence et hors de l'Église, monarchie spirituelle, universelle, élective et représentative, à laquelle Jésus-Christ donna, dès son origine, une forme définitive que l'on considère encore aujourd'hui comme le dernier terme de la grandeur ou du progrès social dans le monde civilisé; les Barbares, disons-nous, comprendront bientôt la nécessité d'embrasser le catholicisme, non-seulement comme condition de leur propre existence, mais aussi parce que ses principes générateurs et régénérateurs doivent être la pierre

(1) *Office de saint Léon le Grand*, 11 avril.

angulaire de tous les établissements politiques ayant pour but de garantir le développement spirituel et matériel de l'humanité.

A dater de ce jour, l'Église résumera, durant plusieurs âges, les divers côtés de la vie publique chez tous les peuples, sans constituer un État particulier dans les États : car elle ne sera que leur loi morale et le génie de leur esprit, c'est-à-dire leur âme universelle. Et la Papauté, emblème de l'unité religieuse dans sa divine expression, déterminera désormais la règle absolue des actions humaines et des mobiles même de ces actions, conformément à la destination positive du christianisme, qui est d'assimiler, autant que possible, le règne de l'homme sur la terre au règne de Dieu dans le ciel.

CHAPITRE V.

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND ET LA CONVERSION DES BARBARES.

(De l'an 402 à l'an 604.)

Action de la Papauté sur les Barbares. — Saint-Hilaire, quarante-sixième pape. — Sa conduite énergique à l'égard de l'empereur Anthémius.—Saint Simplicius, quarante-septième pape. — Tentative de séparation entre Rome et Constantinople. — Saint Félix II, quarante-huitième pape. — Excommunication d'Acacius, patriarche de Constantinople. — Séparation religieuse de l'Orient et de l'Occident. — Saint Gélase Ier, quarante-neuvième pape. — Continuation de la lutte entre Rome et Constantinople. — Saint Anastase II, cinquantième pape. — Conversion de Clovis et des Franks. — Le roi des Franks, *fils aîné de l'Église.* — Saint Symmaque, cinquante-unième pape. — Laurent, antipape. — Troubles à Rome. — Le Pape jugé et déclaré innocent par un concile. — Protestation des évêques gaulois. — Nouveau concile présidé par le Pape. — Institution des syncelles. — Admirable conduite de saint Symmaque. — Défense aux séculiers et même aux rois de s'immiscer dans l'élection des Papes. — Inaliénabilité du patrimoine de l'Église romaine. — Fermeté de saint Symmaque envers l'empereur d'Orient.—Saint Hormisdas, cinquante-deuxième pape. — Réunion de l'Église grecque à l'Église romaine. — Saint Jean Ier, cinquante-troisième pape, martyr. — Saint Jean Ier à Constantinople.—Sa mort à Ravenne. — Saint Félix III, cinquante-quatrième pape. — Il est d'abord nommé par le roi des Goths ; mais il sollicite et obtient ensuite le suffrage des Romains. — Boniface II, cinquante-cinquième pape. — Dioscore, antipape.— Saint Jean II, cinquante-sixième pape. — Décrets contre la simonie. — Saint Agapit Ier, cinquante-septième pape. — Sa mort à Constantinople. — Saint Sylvère, cinquante-huitième pape, martyr. — L'archidiacre Vigile et l'impératrice Théodora. — Vigile, antipape. — Exil et meurtre de saint Sylvère. — Vigile, cinquante-neuvième pape. — Changement qui s'est opéré en lui. — Sa fermeté invincible. — Les *Trois chapitres.* — Le Pape à Constantinople. — Violences qu'il y subit dans une église. — Il est délivré par le peuple.—Concile œcuménique de Constantinople. — Exil de Vigile. — Sa mort.—Pélage Ier, soixantième pape. — Jean III, soixante-unième pape. — Benoît Ier, soixante-deuxième pape. — Pélage II, soixante-troisième pape. — Peste et famine à Rome. — Dévouement sublime du souverain Pontife. — Saint Grégoire le Grand, soixante-quatrième pape. — Il s'enfuit de Rome pour échapper au Pontificat.—Deuil et prières des Romains. — Miracle qui fait retrouver le Pape

élu. — Sa consécration et son serment pontifical. — Origine du nom du château Saint-Ange. — Le palais habité par le Pape devient un monastère. — Administration de l'assistance publique à Rome. — Réformes dans l'administration des biens de l'Église. — Affranchissement des esclaves. — Les Wisigoths d'Espagne convertis au catholicisme. — Les Lombards se convertissent également. — Leur situation politique en Italie. — Leurs guerres contre les Grecs-Romains. — Mission extraordinaire de la Papauté. — Saint Grégoire le Grand centralise entre ses mains le gouvernement et toutes les affaires politiques de l'Italie. — Il est l'arbitre de la paix et de la guerre. — Sa lutte avec l'empereur au sujet des Lombards. — Le patriarche de Constantinople s'arroge le titre d'*évêque universel*. — Protestation de saint Grégoire, qui prend celui de *serviteur des serviteurs de Dieu*, que tous les Papes ont porté depuis. — Remontrances au sujet de l'édit qui interdit l'admission des officiers civils et des soldats dans le sacerdoce et dans les monastères. — L'édit est rapporté. — Les moines d'Occident. — Conversion des Anglo-Saxons au christianisme. — Saint Grégoire et le roi des Franks. — Saint Grégoire et l'empereur. — Mort de Saint Grégoire. — Grandeur incomparable de son Pontificat. — Suprématie temporelle de la Papauté. — Résumé.

L'empire romain d'Occident était détruit, et les Barbares, idolâtres ou ariens, prétendaient créer sur ses débris une foule d'États particuliers absolument incompatibles avec l'existence de l'Église universelle. Rien ne faisait prévoir que les chefs de tant de tribus farouches dussent, tôt ou tard, courber la tête devant les Pontifes, serviteurs de Dieu. Mais les peuples, subjugués et réduits au désespoir, suppliaient le Pape de les préserver à la fois et de la mort et de l'hérésie. La Papauté, gardienne suprême des divines promesses, *espérait contre toute espérance* (1). A ses yeux, l'empire cessait d'être, parce que la servitude n'avait plus de but moral; les monarchies modernes allaient naître, parce qu'elles étaient appelées à régénérer le monde par la liberté. Or, les Barbares apportaient dans leur organisation sociale, si

(1) Lettre de saint Anastase II à Clovis.

l'on peut ainsi parler, deux grands principes civilisateurs : le principe de la liberté individuelle qu'ils représentaient en eux-mêmes, et le principe de l'unité politique représenté par leur chef, le roi chevelu. Aussitôt le Pape et les évêques, chargés d'émanciper les races esclaves, s'armèrent de ces deux principes régénérateurs dans l'unique but d'en faire un moyen de salut pour les vaincus; ensuite ils tendirent la main aux vainqueurs afin de les convertir au christianisme, s'ils étaient païens comme les Franks, ou afin de les réconcilier avec Dieu, s'ils étaient ariens comme les Goths. Il eût été impossible de pacifier autrement le genre humain.

L'établissement de la royauté moderne devait donc être l'infaillible résultat de cette alliance nécessaire du prêtre et du soldat. Les Goths et les Lombards l'ayant dédaignée, quoique ce fût une condition de leur propre existence en Italie, moururent sans avoir pour ainsi dire vécu, tandis que les Francs, qui l'avaient accueillie, devinrent les premiers-nés des peuples catholiques, la première nation du monde nouveau. C'est ainsi qu'ils fondèrent leur glorieuse monarchie, destinée à exercer sur la formation des divers États européens une influence d'autant plus considérable qu'elle atteignit, presque en naissant, un terme de grandeur et de puissance que les autres monarchies ne purent obtenir qu'après de longs efforts et plusieurs siècles de progrès (1).

La Papauté devait redoubler sa vigilance pour main-

(1) Francis Lacombe, *Histoire de la Monarchie en Europe*, t. I.



tenir la foi et la discipline dans toutes les Églises, pendant les invasions des Barbares païens et ariens. Saint Hilaire, successeur de saint Léon le Grand, délégua, dans ce but, un vicaire apostolique en Espagne, où les Suèves et les Goths, sectateurs passionnés de l'Arianisme, venaient se fixer. Non-seulement il confirma derechef les conciles de Nicée, d'Éphèse et de Chalcédoine; mais il décréta une nouvelle excommunication contre Nestorius, Eutychès et leurs fauteurs. Sur ces entrefaites, l'empereur Anthémius amena de Constantinople à Rome un de ses favoris nommé Philoctée, moine de la secte des macédoniens, qui niait la divinité de Jésus-Christ. Et le sectaire, soutenu par l'autorité impériale, semblait braver l'autorité pontificale, en prêchant sa doctrine sous les yeux du Pape.

Malgré son état de faiblesse physique et la maladie dont il se sentait mourir, saint Hilaire se fit porter à l'église de Saint-Pierre, un jour que Philoctée y débitait, du haut de la chaire sacrée, en présence d'Anthémius, ses prédications pleines d'impiétés. « Quoi donc! s'écria le Pontife indigné, en s'adressant à l'empereur, vous n'êtes venu parmi nous que pour nous apporter la division, que pour semer de détestables erreurs? Au nom du Christ Sauveur, dont je tiens ici la place, malgré mon indignité, je vous adjure de mettre un terme à des enseignements que l'Église condamne! » L'empereur se soumit au Pape en faisant cesser un pareil scandale. Cet acte de vigueur apostolique termine le glorieux règne de saint Hilaire, qui,

« par le mépris des richesses et la grandeur de ses entreprises, dit Guillaume Bury, brilla parmi les plus sublimes Pontifes (1) (10 septembre 467). »

Saint Simplicius lui succéda quelques jours après (20 septembre), et gouverna l'Église pendant plus de quinze ans avec la même fermeté. Sa longue résistance aux desseins d'Acacius, patriarche de Constantinople, sollicitant à Rome l'approbation du vingt-huitième canon du concile de Chalcédoine, afin de séparer l'Église grecque de l'Église latine, donne une importance réelle à son Pontificat. Le Saint-Siége se trouvait en présence de deux adversaires : Odoacre, roi des Hérules, qui renversait à jamais l'empire romain pour élever un État arien en Italie, et Acacius qui faisait naître en Orient une perturbation immense pour détruire l'Église universelle. Après avoir déposé Talaïa, patriarche d'Alexandrie, dont l'élection avait été confirmée par le Pape, il mit à sa place Pierre Monge, l'un des meurtriers de saint Flavien au *brigandage d'Éphèse,* et qu'il avait fait excommunier par le souverain Pontife quatre ans auparavant. Mais l'astucieux prélat n'agissait ainsi, avec le consentement de l'empereur, que pour encourir les censures du Pape; heureux qu'il serait alors de pouvoir accomplir violemment l'acte de séparation qui devait creuser un abîme entre les principes religieux de Rome et ceux de Constantinople.

Saint Simplicius affermit l'Église catholique, en Oc-

(1) *Brevis Romanorum Pontificum notitia.* Augsbourg, 1727.

cident, pendant l'invasion de l'arianisme avec les Barbares, maintint l'ordre moral au milieu de l'anarchie universelle et défendit avec énergie la suprématie pontificale en Orient, malgré les violences d'Acacius. Malheureusement, ce dernier, ayant engagé l'empereur Zénon l'Isaurien à devenir l'arbitre suprême de tous les conflits religieux, lui fit publier, comme norme universelle de la foi, le trop célèbre *Hénoticon* ou édit d'union, qui, renfermant une confusion satanique de l'erreur et de la vérité, allait provoquer les plus fatales divisions sous prétexte de rétablir l'unité.

Le pape saint Simplicius mourut en ces graves circonstances (1er mars 483.) Le clergé et le peuple romains lui nommaient un successeur dans l'église de Saint-Pierre, lorsque Basile, préfet de Rome, vint se plaindre, au nom de son maître Odoacre, de n'avoir été ni consulté, ni même prévenu de cette élection du chef de l'Église, à laquelle il avait droit de prendre part comme représentant du chef de l'État. On ne lui fit aucune réponse. Les électeurs continuèrent leurs opérations, et saint Félix fut élu pape, sans l'intervention du roi arien (8 mars 483). Le nouveau Pontife envoya sur-le-champ à Constantinople quatre légats : Vital, évêque de Frosinone, Milène, évêque de Cumes, Silvain, prêtre du titre de Saint-Clément, et Félix, défenseur de l'Église romaine. Ils étaient chargés de remettre à l'empereur une lettre du Pape lui demandant l'expulsion de Pierre Monge, parce qu'il était hérétique, et la réintégration de Talaïa au siége d'Alexandrie,

parce qu'il était orthodoxe. En outre, les légats devaient sommer Acacius de répondre aux accusations portées contre lui par Talaïa, et d'anathématiser Pierre Monge ; mais il leur était interdit de communiquer avec l'évêque de Constantinople, s'il refusait d'obtempérer aux décrets du Saint-Siége.

Vital et Milène, arrivés les premiers à Constantinople, furent mis en prison par ordre de Zénon, au mépris du droit des gens, qui rend la personne de tout ambassadeur inviolable et sacrée. Tandis que l'empereur les menaçait de mort, l'évêque leur donnait beaucoup d'or pour les séduire. Ces deux légats prévaricateurs communiquaient avec Acacius et Pierre Monge, l'excommunié, lorsque les deux autres légats se présentèrent. On eut beau emprisonner Silvain et Félix, employer à leur égard tantôt les caresses, tantôt les menaces, ils résistèrent l'un et l'autre avec un courage intrépide. Le Pape déposa de l'épiscopat Vital et Milène, qui furent privés de la communion ; ensuite il fulmina l'anathème contre l'évêque de Constantinople.

Félix II écrivit à Zénon l'Isaurien une lettre dans laquelle, pour la première fois, le nom de Fils est donné par un Pape à un empereur, comme s'il eût voulut mitiger le ton de sévérité qu'il était obligé de prendre, en cette occasion, à cause des violences exercées sur ses légats contre le droit des gens, respecté par les nations les plus barbares. « Ces violences, disait-il, n'excusent point leur lâcheté, et nous les avons excommuniés et déposés; mais ce sont là des choses qui ne sauraient

profiter ni à votre couronne ni à votre empire. » Puis, ayant retracé tous les crimes de Pierre Monge : « Voilà, prince, poursuit-il, voilà quel est votre nouvel évêque d'Alexandrie ! Jugez vous-même quelle est celle des deux communions qu'il faut choisir, ou celle de l'apôtre Simon Pierre, ou celle de Pierre Monge ? Quant à Acacius, nous le déposons et nous l'excommunions parce qu'il s'est rendu coupable d'hérésie.

« Prenez garde à cet homme, prince, il cache ses fautes sous la pourpre de Votre Majesté ! Il a aussi peu de respect pour son empereur que peu de zèle pour la foi de l'Église. L'Église, Seigneur, n'a pas à suivre la volonté des princes ; ils doivent, au contraire, se soumettre à ses lois sacrées, comme nous nous soumettons aux lois de l'État(1). »

L'empereur d'Orient, sourd aux plaintes du Pape, fit surveiller tous les abords de Constantinople et ordonna qu'on arrêtât au passage quiconque arriverait, soit de Rome, soit d'Italie, pour intercepter la bulle qui frappait Acacius d'excommunication et de déposition. Tulus, envoyé par Félix II, débarqua néanmoins sur les rives du Bosphore, déguisé en mendiant, et se dirigea vers un couvent de moines acémètes, situé à Chalcédoine. Quelques religieux de ce monastère ayant attaché furtivement la bulle d'excommunication au pallium d'Acacius, pendant qu'il officiait dans l'église Sainte-Sophie, on les égorgea devant la porte de cette basilique.

(1) Baronius, ann. 484.

Quant à Tulus, après avoir si bien rempli sa mission, il communiqua avec Acacius et se laissa gagner par argent (1). Ce malheureux voulut se justifier auprès du Pape; mais Félix II l'éloigna de sa présence, lui retira sa charge de défenseur de l'Église romaine, qu'on lui avait donnée avant son départ pour Constantinople, et le retrancha de la société des fidèles, comme traître au Saint-Siége apostolique.

Acacius triomphait cependant, bien qu'il fût excommunié. Son but sacrilége était pleinement atteint. Un schisme, qui allait durer trente-cinq années, séparait désormais l'Église grecque de l'Église latine. L'unité religieuse devait être rétablie dans le monde chrétien; mais saint Félix II ne devait pas assister à cette victoire de la Papauté. Autant il s'était montré plein de fermeté en résistant à l'évêque réfractaire de Constantinople, autant il se montra plein de mansuétude envers les prêtres et les laïques d'Afrique tombés dans l'apostasie, durant la longue et sanglante persécution des rois vandales, et qui désiraient se relever dans le pardon de l'Église. La décrétale du Pape à leur sujet renferme ces paroles bien remarquables : « Si quelqu'un a reçu de Dieu des lumières particulières, qu'il nous les communique, selon l'ordre de l'Apôtre. Le Saint-Esprit souffle où il veut. Nous ne rejetterons pas ses lumières; nous nous en servirons selon les règles établies. »

A la mort de saint Félix II (28 février 492), on élut

(1) Fleury, *Hist. Eccl.* liv. XXX, § XVI.

saint Gélase I[er], une des gloires de la Papauté. Ce nouveau Pontife écrivit à l'empereur d'Orient, Anastase, pour lui faire connaître son ordination ; mais il n'en donna pas connaissance à Euphémius, patriarche de Constantinople, parce qu'il n'était point dans la communion du Saint-Siége. Néanmoins le patriarche écrivit à saint Gélase I[er] une lettre dans laquelle il témoignait le désir d'opérer une réunion de l'Église orientale et de l'Église romaine, pourvu qu'il ne fût pas obligé d'admettre la condamnation d'Acacius et d'effacer son nom des diptyques deConstantinople : car *il n'était pas libre*, disait-il, *de faire tout ce qu'il voudrait*. Saint Gélase I[er] lui répondit qu'il n'appartenait pas au Pape d'absoudre Acacius dans son tombeau, parce que Jésus-Christ n'a donné à saint Pierre que le pouvoir de délier les personnes vivantes ; que maintenir le nom du prélat excommunié dans les diptyques, c'était approuver son erreur et faire du livret sacré une sorte d'*Hénoticon;* enfin, qu'un évêque est toujours libre de remplir son devoir, quand il s'agit de publier la vérité, pour laquelle il doit donner sa vie, comme ministre de Jésus-Christ.

L'excommunication d'Acacius ayant servi de prétexte au schisme d'Orient, Euphémius, sans le justifier, prétendait pourtant *qu'il n'avait pu être condamné par un seul*, c'est-à-dire par le Pape. Et saint Gélase répliquait: « Ne voit-il pas qu'Acacius a été condamné en vertu du concile de Chalcédoine, comme on en a toujours usé à l'égard de toutes les hérésies, et que mon prédécesseur n'a fait qu'exécuter un ancien décret, sans rien prononcer de

nouveau ? . . . Ils osent nous citer les canons, et ce sont eux qui sans cesse les violent par leur coupable ambition. Par exemple, en vertu de quel canon ont-ils chassé de son Église Jean d'Alexandrie (Talaïa), sans qu'il ait été convaincu ni avant ni après? Que s'ils disent : C'est l'empereur qui l'a fait ; mais cela même, quels canons, quelles règles l'autorisent ? ... S'il s'agit de la religion, la souveraine autorité de juger n'est due, selon les canons, qu'au Siége apostolique. S'il s'agit de la puissance du siècle, c'est des pontifes, et principalement du Vicaire de saint Pierre, qu'elle doit apprendre les choses divines et non pas les juger. Personne, quelque puissant qu'il soit dans le siècle, pourvu qu'il soit chrétien, ne s'attribue ce droit, à moins qu'il ne persécute la religion (1). »

Saint Gélase, écrivant son traité de l'*Anathème*, se fit un devoir d'y condamner les sacriléges empiétements des Césars byzantins sur les droits de l'Église. « Parmi les païens et même parmi les Juifs, dit-il, le sacerdoce et la royauté ont été quelquefois joints ensemble. Mais depuis Jésus-Christ, qui a été à la fois le véritable prêtre et le véritable roi, les empereurs chrétiens ont cessé de prendre le titre de Pontife. Tous les membres de Jésus-Christ participent excellemment à sa double dignité de roi et de pontife. Ils sont véritablement une race royale et sacerdotale. Cependant, connaissant la faiblesse humaine, le Sauveur a ordonné avec une sagesse admirable ce qui est le meilleur pour le salut des fidèles.

(1) Saint Gélase, *Epist.* IV.

Pour les sauver par une humilité salutaire, il a séparé les fonctions des deux puissances. Il en a fait des dignités différentes ; il a attribué à chacune des fonctions différentes; il a voulu que les empereurs eussent besoin du ministère des évêques et que les évêques fussent soumis aux empereurs, pour ce qui concerne les choses temporelles, afin que leur ministère tout spirituel fût au-dessus des sentiments de la chair. S'étant enrôlés au service de Dieu, ils ne doivent pas s'embarrasser dans les affaires séculières. Mais aussi ceux qui sont engagés dans ces affaires n'ont point à se mêler des choses divines. »

En envoyant à Constantinople ce traité qui proclamait l'indépendance de l'Église vis-à-vis de l'État, le pape saint Gélase adressa la lettre suivante à l'empereur Anastase, qui prétendait assujettir l'Église à ses propres lois comme l'État : « Ce monde, auguste empereur, est gouverné par deux puissances, celle des Pontifes et celle des rois, entre lesquelles la charge des prêtres est d'autant plus grande, qu'ils doivent rendre compte à Dieu, dans son jugement, pour l'âme des rois. Vous savez, mon très-cher fils, qu'encore que votre dignité vous élève au-dessus des autres hommes, cependant vous vous humiliez devant les évêques chargés de l'administration des choses divines. Vous vous adressez à eux pour être conduit dans la voie du salut, et dans tout ce qui concerne la réception et l'administration des sacrements. Vous reconnaissez que, loin de leur commander, vous êtes obligé de leur obéir. Vous savez, dis-je, que sur

tout cela vous dépendez de leur jugement, et que vous n'avez pas le droit de les assujettir à votre volonté. Car si les ministres de la religion obéissent à vos lois dans tout ce qui concerne l'ordre temporel, parce qu'ils savent que vous avez reçu d'en haut votre puissance, avec quelle affection, je vous prie, devez-vous obéir à ceux qui sont chargés de dispenser nos augustes mystères! Ecoutez-moi présentement, prince, de peur, ce qu'à Dieu ne plaise! que vous m'ayez pour accusateur au tribunal de Dieu. (1) »

Rien de plus admirable que l'éloquence de ce grand Pape défendant les droits et la liberté de l'Église contre les prétentions tyranniques des empereurs byzantins. L'orgueilleux Anastase ne sortit pas néanmoins des erreurs systématiquement proclamées à Constantinople comme lois de l'État; mais la ferme attitude de saint Gélase Ier, dans l'accomplissement des devoirs suprêmes de la Papauté, frappa un certain nombre d'évêques orientaux qui rentrèrent dans la communion de l'Église universelle. Au surplus, le monde entier était saisi d'admiration en présence de ce magnanime Pontife vivant dans la plus grande humilité pour augmenter les richesses qui étaient le patrimoine des pauvres; abolissant les *Lupercales*, qu'il remplaçait par la fête de la *Purification* de la sainte Vierge; gouvernant l'Église avec une prudence d'autant plus réfléchie qu'elle était menacée à la fois et par les Barbares païens ou ariens dans

(1) Labbe, *Conciles*, t. IV. page 1074-1232.

leurs États respectifs, et par un empereur schismatique ; réformant la discipline ; mettant à l'index tous les écrits entachés d'hérésie ; veillant sur la pureté des mœurs et de la doctrine du clergé avec une sollicitude vraiment apostolique, et considérant sa dignité de Pape, non pas comme une domination, mais comme une servitude. Son court pontificat détermina d'une manière décisive le développement du catholicisme parmi les tribus farouches qui couvraient l'Occident.

Le règne de saint Anastase II, successeur de saint Gélase (28 novembre 496), fut encore moins long que le sien ; mais Dieu le rendit témoin d'un événement immense : la conversion de Clovis, roi des Francs, baptisé par saint Remi, archevêque de Reims (jour de Noël, l'an 496). L'empereur d'Orient s'étant déclaré le protecteur des eutychiens et les autres princes barbares de l'Occident étant sectateurs de l'arianisme, Clovis devenait le seul souverain catholique du monde. Une nation entière se convertissait dans ce prince. Le pape Anastase écrivit au fier Sicambre pour le féliciter, en lui donnant le titre de *Roi très-chrétien* et de *fils aîné de l'Église.* « Sois pour elle comme une colonne de fer, disait le souverain Pontife. La foi de plusieurs s'est refroidie ; chez d'autres, elle est corrompue. Notre nacelle, battue par les tempêtes que les méchants ont soulevées contre elle, semble près de périr ; mais la foi demeure en notre cœur, et nous espérons contre toute espérance ! Nous louons le Seigneur, ton maître et le nôtre, qui t'a délivré, ô glorieux Prince, de la puissance des ténèbres !

Songe qu'il t'a élevé pour l'utilité de son Église. Tu la défendras, et tu prendras le casque du salut pour te dresser contre les efforts de ses ennemis. »

Aux yeux de Clovis, l'Église était et devait être le type idéal de l'État qu'il constituait. Ses guerres contre les Bourguignons et les Visigoths, qui professaient l'arianisme, furent des guerres de propagande : car il leur donnait un but religieux, en se déclarant le protecteur armé du catholicisme. Avec Clovis, la nation franke entra donc, dès le jour de son baptême, dans les fonctions régénératrices que la Providence lui assignait positivement, puisqu'elle était destinée à introduire le christianisme dans la politique, et à faire éclater, durant le cours des siècles, son activité merveilleuse pour le renouvellement du monde païen, romain et barbare. Aussi les annalistes ont-ils résumé le travail de la France en ces termes sublimes : *Gesta Dei per Francos!*

Cependant Théodoric, chef des Goths, seul maître de l'Italie par l'assassinat d'Odoacre, envoyait une ambassade à Constantinople pour obtenir de l'empereur Anastase le titre de roi. Le pape saint Anastase II, profitant de cette circonstance, y envoya également des légats, chargés de remettre à l'empereur une lettre où il disait qu'ayant tous deux le même nom, ils devaient aussi déployer le même zèle, afin de réconcilier ensemble l'Église latine et l'Église grecque. L'empereur déclara aux légats qu'aucune négociation ne pouvait avoir lieu à ce sujet, tant que l'*Hénoticon* n'aurait pas été revêtu de la

signature du Pape. Les légats se retirèrent sur-le-champ; mais, parmi les envoyés de Théodoric, se trouvait Festus, sénateur de Rome, qui sacrifia l'honneur du Saint-Siége à la gloire de son maître et promit de faire souscrire l'*Hénoticon* au futur Pape, moyennant des sommes considérables qu'il emploierait dans ce but.

De retour à Rome, Festus se mit à l'œuvre de séduction avec d'autant plus d'ardeur que saint Anastase II venait de mourir (16 novembre 498). Malgré les trésors dont il disposait, l'archiprêtre Laurent, son candidat, n'obtint qu'un petit nombre de voix; tandis que le peuple, la magistrature et le clergé proclamèrent unanimement le diacre Symmaque (22 novembre). L'argent de Festus ne servit qu'à provoquer des scènes violentes, des meurtres et des séditions entre les deux partis. Sur leur appel, Théodoric, roi d'Italie, dut intervenir comme arbitre, quoique arien ; et il se prononça néanmoins en faveur de Symmaque, parce qu'il avait été nommé le premier et par le plus grand nombre de suffrages.

Le souverain Pontife réunit un concile où les évêques d'Italie signèrent avec lui trois canons interdisant, désormais, sous peine de déposition et d'excommunication, de donner ou promettre son suffrage pour la Papauté avant la mort du Pape et sans sa participation (1er mars 499). Pour prévenir de nouveaux désordres, on invita Laurent à s'éloigner de Rome pendant un certain temps. Mais Festus le rappela bientôt après, accusa hautement Symmaque d'avoir commis plusieurs adultères et d'avoir aliéné des biens appartenant à l'Église, suborna de faux

témoins et sollicita de Théodoric l'envoi d'un évêque *visiteur*, comme il était coutume d'en envoyer aux Églises vacantes (1).

Cet évêque fut gagné par Festus, qui voulait perdre à tout prix le souverain Pontife. Cependant les catholiques, non moins indignés de la conduite que de la mission du prélat visiteur, qui était contraire aux canons et à la tradition de l'Église, eurent recours eux-mêmes à Théodoric, le suppliant d'assembler en concile tous les évêques du royaume. Ils se réunirent à Rome, le 1er septembre 501, après avoir reçu du Pape *le droit de juger la cause*. Symmaque était sorti pour se rendre à l'assemblée, suivi du peuple et du clergé, lorsqu'il fut obligé de rentrer à Saint-Pierre, ayant été assailli sur son chemin par une troupe d'ennemis qui blessèrent autour de lui plusieurs personnes.

« Le désir d'être publiquement justifié, dit le Pape, m'avait déterminé à faire le sacrifice de mon droit et de ma dignité : car je n'ignore pas que le successeur de saint Pierre n'est tenu à comparaître que devant un seul tribunal, celui de Dieu. Mais, puisqu'on ne me laisse pas seulement la liberté de me rendre au concile, je retourne au tombeau de l'Apôtre, ne prenant dans ma conscience que Dieu pour juge. »

Les évêques, n'ayant plus le droit de se réunir, puisque le Pape retirait au concile une autorité qu'il lui avait donnée contre lui-même, écrivirent à Théodoric,

(1) L'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Église cath.*, t. VIII, liv. XLIII, p. 511.

en déclarant qu'ils ne prononceraient aucun jugement dans cette affaire, et que d'ailleurs ils ne pouvaient délibérer sous le couteau des assassins, maîtres du pavé de Rome.

La réponse du roi fut conçue en ces termes : « S'il m'avait paru à propos, ou que la justice m'eût permis de juger moi-même cette affaire avec les grands de mon palais, je crois que j'aurais pu la terminer à la satisfaction de Dieu et des hommes. Mais comme c'est une cause de Dieu et des clercs, je vous ai rassemblés de différentes villes, à la demande du sénat et du clergé : car je n'ai pas cru qu'il m'appartînt de décider les affaires ecclésiastiques. C'est à vous à juger, soit en examinant la cause, soit sans l'examiner, pourvu que vous rétablissiez la paix dans le sénat, le clergé et le peuple de Rome (1). »

Obligé de prendre une résolution et de réunir les dissidents avant de se séparer, le concile fit un appel général à la concorde, *laissa toutes choses au jugement de Dieu* et déclara qu'investi du pouvoir qu'il avait reçu du prince, il reconnaissait l'innocence de Symmaque ; qu'il la proclamait; que Symmaque était digne d'occuper le Siége apostolique, et que celui qui célébrerait les saints mystères sans son consentement serait reconnu canoniquement schismatique.

Cette décision ayant été transmise à tous les évêques des Gaules, saint Avite, évêque de Vienne, fut chargé de rédiger en leur nom la protestation suivante qu'il adressa au sénat :

(1) Anastase le Bibliothécaire, *Histoire ecclésiastique*, *Vies des Papes*.

« Quoiqu'un nombreux concile rende ce décret respectable, nous comprenons cependant que le saint pape Symmaque, s'il a été accusé d'abord devant le siècle, aurait dû trouver dans ses collègues des consolateurs plutôt que des juges. Car si l'arbitre du ciel nous ordonne d'être soumis aux puissances de la terre, en nous prédisant que nous paraîtrons devant les rois et les princes en toute sorte d'accusation, il n'est pas aisé de concevoir par quelle raison, ni en vertu de quelle loi, le supérieur est jugé par les inférieurs. En effet, l'Apôtre nous ayant fait un précepte de ne pas recevoir légèrement d'accusation contre un simple prêtre, de quel droit a-t-on pu en recevoir contre celui qui est à la tête de l'Église universelle? C'est à quoi les Pères de ce concile paraissent avoir eu égard, en marquant dans leur décret qu'ils réservaient au jugement de Dieu une cause (cela soit dit sans les offenser) dont il y avait eu quelque témérité à se charger, et en rendant cependant témoignage que ni eux, ni le roi Théodoric n'avaient trouvé aucune preuve des crimes dont le Pape était accusé.

« C'est pourquoi, en qualité de sénateur romain et d'évêque chrétien, je vous conjure de ne pas moins aimer, dans votre Église, la chaire de saint Pierre que, dans votre cité, la capitale du monde. Dans les autres évêques, si quelque chose paraît contre l'ordre, on peut les réformer : si l'on conteste sur le Pape de Rome, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat qui semble vaciller. Vous n'ignorez point par quelle tempête d'hé-

résies nous voguons; si vous craignez avec nous ces dangers, il faut que vous travailliez avec nous à défendre votre pilote. Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur rendra compte de la manière dont il le conduit; mais ce n'est pas au troupeau à demander maintenant contre son pasteur : c'est au juge, à Dieu (1). »

Cette protestation énergique produisit à Rome une grande impression. Festus et son parti, atterrés du coup, voulurent se relever par la publication d'un écrit intitulé : *Du Synode et de l'Absolution irrégulière;* mais ils excitèrent la sainte indignation d'un écrivain célèbre, le diacre et plus tard évêque Ennodius, qui les foudroya par son éloquence dans une réponse faite sous ce titre : *Apologie pour Symmaque.* « Oui, s'écriait-il, l'évêque de Rome n'est soumis qu'au jugement de Dieu; et si vous dites que tous les hommes y sont également soumis, je vous répondrai qu'il n'a été dit qu'à un seul : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.* »

Un nouveau concile s'assembla sur ces entrefaites (503). Les évêques étant assis devant la Confession de Saint-Pierre, le Pape leur fit donner lecture de l'*Apologie* d'Ennodius. Après l'avoir entendue, les Pères dirent, d'une voix unanime : « Que cet écrit soit reçu de tout le monde et transmis à la postérité entre les actes de notre concile, comme ayant été composé de notre autorité. » Le Pape déclara qu'il serait mis au nombre des décrets apostoliques. Ensuite les évêques deman-

(1) Labbe, *Concil.*, tome IV, p. 1362.

dèrent que l'on condamnât, séance tenante, les calomniateurs de Symmaque et ceux qui avaient écrit ou parlé contre le concile, parce qu'il avait proclamé son innocence; mais le Pape s'y refusa, parce que les offenses personnelles devaient être pardonnées. Toutefois, pour prévenir le retour d'un pareil scandale, il renouvela les anciens canons interdisant aux ouailles d'accuser leur pasteur, si ce n'est quand il aurait erré contre la foi, ou qu'il aurait fait tort à quelqu'un. Et comme on n'avait pas craint de l'attaquer dans sa conduite et pour ses mœurs, saint Symmaque ordonna qu'à l'avenir tout membre du sacerdoce, depuis le diacre jusqu'au Pape, serait tenu d'avoir auprès de lui un *syncelle*, c'est-à-dire un clerc qui témoignerait, au besoin, de ses actions, et dont la probité, l'honnêteté et la piété seraient de notoriété publique.

Les schismatiques accusaient également Symmaque d'avoir aliéné certains biens de l'Église. Aussi le Pape avait-il jugé à propos de faire examiner, par un concile tenu en 502, le mémoire présenté au clergé de Rome, après la mort du pape saint Simplicius, par Basile, préfet du prétoire, concernant l'aliénation des biens ecclésiastiques et l'élection du souverain Pontife, qui, prétendait-il, ne devait pas se faire sans le consentement de son maître, le roi d'Italie. «Cet écrit, dit Symmaque, n'a pu obliger aucun Pontife romain, parce que, sans le Pape de Rome, il n'est permis à aucun laïque de rien statuer dans l'Église. Son partage est la nécessité d'obéir et non pas l'autorité de commander.» En conséquence, il dé-

fendit aux séculiers et même aux rois de s'immiscer dans l'élection des Papes, et il statua qu'à l'avenir il ne serait plus permis d'aliéner à perpétuité aucune des terres du domaine de l'Église, ni de les donner en usufruit, si ce n'est aux clercs malheureux, aux étrangers ou aux captifs. Le Saint-Siége, possédant plusieurs maisons à Rome, pouvait les louer, mais non les vendre, sous peine d'excommunication encourue par l'acheteur.

Saint Symmaque régna désormais en paix sur la chaire de Saint-Pierre, malgré les trames occultes ou publiques de l'empereur Anastase, qui résolut d'agir par lui-même, dès que Festus se trouva réduit à l'inaction et à l'impuissance. L'empereur accusa le Pape d'être un manichéen, d'avoir été ordonné irrégulièrement et d'avoir pris le gouvernement de l'Église de Rome sans en avoir informé la cour de Constantinople, suivant l'usage anciennement établi. Saint Symmaque lui déclara sans détour qu'il n'avait pas voulu communiquer avec un prince hérétique, devenu le persécuteur acharné des catholiques, et dont *les injures étaient trop honorables pour sa personne.*

« Mais, poursuivait le Pape, comparons la dignité de l'empereur avec la dignité du Pontife. Il y a cette énorme différence, que l'un gouverne les choses humaines, l'autre les choses divines. Empereur, c'est du Pontife que vous recevez le baptême et les sacrements, que vous sollicitez la prière et que vous espérez la bénédiction; c'est au Pontife que vous demandez la pénitence. Vous administrez les choses humaines, lui

vous dispense les choses divines. Sa dignité est donc certainement égale, pour ne pas dire supérieure. Ne vous imaginez pas l'emporter par la pompe du siècle : car ce qu'il y a de plus faible du côté de Dieu est plus fort que les hommes. Voyez donc ce qu'il vous sied de faire. Dès que vous m'accusez, les lois divines et humaines vous mettent sur le même pied que moi. Si je suis convaincu par suite de votre accusation, je perdrai ma dignité ; mais par la même raison, si vous ne pouvez me convaincre, vous perdrez la vôtre. » Et le souverain Pontife se résumait en ces termes : « Les amis de toutes les erreurs ne peuvent être ennemis que de ceux qui n'errent point (1). » Le caractère de saint Symmaque est là tout entier, avec l'élévation de son esprit, la fermeté de ses principes et le sentiment de son pouvoir divin qu'il exprimait d'une manière si éclatante dans la Papauté.

L'empereur Anastase, qui était intervenu si violemment dans les affaires de l'Église de Rome, fut obligé d'implorer l'intervention du pape saint Hormisdas, successeur de saint Symmaque (26 juillet 514), dans les affaires de l'Église de Constantinople, parce que les peuples d'Orient, divisés, opprimés et soulevés contre sa personne, désiraient retrouver l'union, la paix, la liberté qu'ils cherchaient vainement depuis leur séparation religieuse d'avec les peuples d'Occident. Mais la démarche du prince eutychien ne pouvait être sincère,

(1) Labbe, *Concil.*, t. IV, p. 1296.

puisqu'elle lui était imposée par la force des circonstances. Toutefois, le problème posé malgré cet empereur devait être résolu tôt ou tard au gré des populations, sinon de son vivant, du moins après sa mort. Dès que Justin eut été acclamé César par les soldats prétoriens, il accorda pleine satisfaction aux fidèles et aux pontifes des Églises d'Orient, en adhérant à la formule juridique de réunion que saint Hormisdas lui fit présenter. Le Pape reçut la profession de foi de tous les prélats et celle des grands pouvoirs de l'État, avant de leur donner, en retour, la communion et l'unité de l'Église catholique, apostolique et romaine. Les noms des empereurs Zénon l'Isaurien et d'Anastase furent effacés des diptyques avec ceux d'Acacius et de plusieurs autres patriarches (28 mars 519). La légation de l'Évêque de Rome excita, dans les murs de Constantinople, un enthousiasme dont le retentissement s'étendit bientôt de l'un à l'autre bout du monde chrétien. La fin du schisme oriental était le commencement d'une ère nouvelle pour la catholicité. Cet acte réparateur, qui releva tous les principes, trop longtemps foulés aux pieds, résume dans l'histoire le Pontificat de saint Hormisdas.

A ce Pape triomphateur succéda saint Jean I[er] le Martyr (13 août 523). L'empereur Justin, en persécutant les eutychiens et les ariens, avait profondément blessé le cœur de Théodoric. Le chef des Goths, ayant achevé la conquête de presque toute l'Italie, s'intitulait fastueusement LE ROI, dans sa correspondance avec les chefs des Bourguignons, des Hérules, des Thuringiens,

des Varnes, etc., comme s'il eût voulu remplir au sein de la barbarie le rôle de roi des rois qu'Agamemnon remplissait sur le théâtre de la civilisation primitive, chez les Grecs. Il voulait être le protecteur armé de l'arianisme, pour contrebalancer la puissance de Clovis, devenu le protecteur armé du catholicisme. Cette attitude pouvait plaire aux Goths, parce qu'ils étaient ariens passionnés; mais elle devait profondément déplaire aux Romains, restés fidèles à l'Église et à la Papauté.

D'ailleurs Théodoric, ne comprenant le gouvernement qu'à la manière barbare, loin de préparer une fusion politique entre ces deux races, désirait au contraire que le peuple conquérant restât distinct du peuple subjugué. Mais il en résulta que les haines religieuses éclatèrent avec d'autant plus d'animosité, qu'elles se trouvaient entretenues par le dualisme des nationalités hostiles, vivant sur le même territoire, et que les Italiens cherchèrent à rétablir sur eux l'autorité de l'empereur d'Orient, comme souverain de tous les pays qui formaient autrefois l'empire romain. Théodoric s'en aperçut à la fin; et il s'épouvanta de cette situation sinistre pour les destinées de sa couronne. Désormais il ne voulut régner qu'en inspirant aux peuples encore plus de terreur qu'il n'en éprouvait lui-même. Aussi renouvela-t-il contre le Saint-Siége et contre le sénat de Rome les fureurs abominables de Tibère et de Néron (1).

(1) Françis Lacombe, *Hist. de la Monarchie en Europe*, t. I, chap. II.

Le roi manda le Pape à Ravenne et lui enjoignit de se rendre à Constantinople auprès de l'empereur pour en obtenir, sous peine de mort, que les ariens qui avaient été forcés d'abjurer leurs croyances, pussent y revenir librement ; qu'on leur restituât les églises dont ils avaient été dépouillés, et qu'à l'avenir ils eussent la liberté de leur culte. Le pape saint Jean répondit à Théodoric : « Ce que vous voulez faire, prince, faites-le sur-le-champ, me voici en votre puissance. Pour moi, je ne vous promets point d'obtenir cela de l'empereur, ni même de le lui demander. » Théodoric, furieux, ne le contraignit pas moins de s'embarquer.

Averti de son arrivée, le peuple et le clergé de Constantinople se portèrent processionnellement à la rencontre du souverain Pontife. Comme il franchissait la Porte-Dorée, saint Jean Ier rendit la vue à un aveugle (1). Ce miracle augmenta la vénération publique pour le Vicaire de Jésus-Christ. L'empereur mit genoux à terre devant lui, afin de recevoir sa bénédiction. Quoiqu'il eût été sacré par le patriarche, il voulut être sacré une seconde fois par le Pape. Enfin le patriarche lui-même désira que l'Évêque de Rome officiât solennellement, le jour de Pâques, dans la basilique de Sainte-Sophie ; et Jean Ier n'y consentit qu'à la condition d'occuper la place d'honneur, « non point, dit-il, à cause de notre mérite, car nous savons qu'il est au-dessous de celui des autres hommes, mais seulement

(1) Saint Grégoire le Grand, *Dialogues*, liv. III, chap. II, trad. par L. Bulteau. Paris, 1689.

parce que, malgré notre indignité, nous sommes le successeur du prince des Apôtres. »

Le Pape, dans ses négociations avec l'empereur, ne demanda que ce qu'il pouvait obtenir, au nom de l'humanité, sans se compromettre lui-même comme Vicaire de Dieu. Il fit cesser les persécutions contre les ariens; mais il ne sollicita rien en faveur de l'arianisme (1). Ce résultat, loin de satisfaire Théodoric, le rendit féroce. Croyant son pouvoir sérieusement menacé au dedans et au dehors, il fit périr deux sénateurs : Boëce d'abord, l'ami et le conseiller de plusieurs Papes; ensuite Symmaque, son beau-père, coupable de l'avoir pleuré. Saint Jean Ier craignit alors que le roi des Goths ne décrétât une persécution générale contre les catholiques d'Italie, et il résolut de s'offrir en sacrifice pour tous. L'empereur ne put retenir à Constantinople ce héros de la foi, que les satellites de Théodoric attendaient au port d'Ostie. Traîné à Ravenne, on le renferma dans un noir cachot, où il mourut de faim et de soif (27 mai 526).

Théodoric ordonna ce meurtre sans exemple, afin d'accomplir dans l'Église romaine un fait sans précédent, pour l'élection du futur Pape qu'il voulait désigner. Le roi des Goths prétendait, en effet, s'arroger un droit que les empereurs eux-mêmes n'avaient jamais osé revendiquer. « Puisque le droit d'élire les Papes, dit B. Poujoulat, appartenait collectivement aux laïques

(1) Du Roure, *Hist. de Théodoric*, t. II, p. 205.

et au clergé, le gouvernement impérial, représenté à Rome par un préfet, prenait naturellement part à cette élection qui, pour être régulière, n'avait pas besoin de la confirmation de l'empereur. Cette confirmation n'apparaissait que dans des cas exceptionnels. La nomination ou la confirmation de l'élection des Papes ne date réellement que de Théodoric. Les rois goths, qui avaient un intérêt tout politique dans le choix des Papes, suivirent, en Italie, l'exemple des fondateurs de leur monarchie. Les empereurs byzantins trouvèrent ces usages après la chute des rois goths, et les conservèrent avec une âpreté qui ne fut pas une des moindres causes d'un pouvoir qui devait arracher le Saint-Siége à d'aussi honteuses oppressions (1). »

Quoi qu'il en soit, le roi des Goths signifia au peuple romain l'ordre d'élire Félix III, après la mort de saint Jean Ier (25 mai 526). Le sénat et le clergé essayèrent de résister aux volontés de Théodoric, non à cause de l'élu qui était digne de leurs suffrages, sous le double rapport de la science et de la piété, mais pour la régularité de l'élection, qui aurait été faite contre les lois ecclésiastiques. Il fallut céder néanmoins, afin d'éviter les terribles voies de fait d'un prince capable de produire un schisme à côté de l'hérésie. Le droit plia devant la force, et Félix III fut acclamé (24 juillet 526).

Au lieu d'être le serviteur d'un roi arien, le Pape ne fut pourtant que le serviteur de Dieu, le vénérable chef

(1) *Hist. des Papes*, tom. II, pag. 69-70.

du monde catholique. Théodoric, qui avait résolu de mettre l'Église sous la dépendance de l'État, réagit contre la magnanime opposition de Félix III, en soumettant le Saint-Siége et l'épiscopat à ses propres tribunaux et en accordant aux ecclésiastiques le droit d'en appeler à lui-même des jugements rendus par le souverain Pontife. De sorte qu'il ne prétendait créer positivement le Pape que pour mieux détruire moralement la Papauté. Athalaric, son successeur, amenda cette législation, il est vrai; mais le Vicaire de Jésus-Christ ne put reconquérir ni sa propre indépendance ni celle de l'Église. Toutefois, jaloux de relever le Saint-Siége d'une telle déchéance, qui prenait son origine dans le vice de sa propre élection, Félix III sollicita de nouveau le suffrage des Romains, afin de rendre incontestablement légitime son élévation au suprême Pontificat.

Après sa mort, Boniface II venait d'être élu Pape dans la basilique de Saint-Jules (16 octobre 529), quand un groupe de mécontents se réunit dans la basilique de Constantin pour nommer Dioscore. Ce schisme, né sans doute sous l'influence du roi Athalaric, dura vingt-neuf jours et mourut avec l'antipape (12 nov.). Saint Boniface frappa d'anathème sa mémoire, parce que Dioscore avait été reconnu coupable de simonie (1). C'était un acte fâcheux : car les principes de l'Église ne permettent d'absoudre ni de condamner quiconque a déjà comparu devant le tribunal de Dieu.

(1) Novaes, *Elementi della storia de Sommi Pontifici*, t. I, p. 241.

Le Pape déclara lui-même cette excommunication nulle et non avenue, dans le concile qu'il tint en 530. Mais il commit, l'année suivante, une faute encore plus grave. Boniface II, pour soustraire l'élection de son successeur à l'usurpation d'Athalaric, prétendit la soustraire à l'Église dont il usurpa les pouvoirs en désignant, dans une assemblée d'évêques, le diacre Vigile comme futur Pape. Le clergé protesta contre cette décision, qui fut cassée par un autre concile; et Boniface, plein de repentir, brûla publiquement, de sa propre main, le décret qu'il avait rendu par excès de zèle.

Le souverain Pontife prévoyait, de son vivant, ce qui devait avoir lieu après sa mort (16 octobre 532). Car, le choix du Pape étant subordonné à l'agrément d'Athalaric, une foule d'ambitieux mirent tout en œuvre et vendirent jusqu'aux vases sacrés pour acheter la Papauté. L'Église, cherchant un Pontife en dehors de ces abominables cabales, prolongea son veuvage, jusqu'à ce qu'elle eût trouvé un époux digne d'elle; et enfin saint Jean II, appelé Mercure à cause de son éloquence, monta sur la chaire de Pierre (31 décembre 532). Comme les censures ecclésiastiques étaient impuissantes à réprimer la simonie qui s'étalait effrontément dans l'élection des évêques, saint Jean dut s'adresser au roi des Goths afin que les simoniaques fussent atteints sévèrement par les lois civiles.

C'est alors qu'Athalaric promulgua un décret où tous les cas de simonie étaient prévus et punis, mais en vertu duquel le Pape et les évêques, avant d'être confir-

més dans la possession de leurs bénéfices, devaient payer une taxe destinée aux pauvres. Cette taxe était de 3,000 sous d'or pour le souverain Pontife, de 2,000 pour les métropolitains et de 500 pour les évêques (1). Athalaric ordonna que cette loi, gravée sur des tables de marbre, serait placée dans le parvis de l'église de Saint-Pierre (2). Les conciles d'Orléans (533) et de Clermont (535), mieux inspirés que la personne royale, frappèrent d'anathème quiconque rechercherait l'épiscopat autrement que par la libre élection du peuple et du clergé.

Pendant que l'Église se relève moralement dans l'opinion universelle en accomplissant elle-même sa propre régénération, la royauté des Goths tombe dans la plus extrême décadence, en attendant que les généraux de Justinien viennent accomplir sa prochaine destruction. Saint Agapit Ier déploie sur le trône pontifical une rare intelligence, un caractère ferme et toutes les vertus apostoliques (3 juin 535); mais Théodabat, successeur d'Athalaric, tremble sur son trône qu'il avilit par sa lâcheté, par sa perfide rapacité, par sa barbarie. A l'approche de Bélisaire, qui a déjà conquis la Sicile, ce monarque ne voit d'autre moyen de conjurer le péril dont il est menacé que d'envoyer le Pape à Constantinople pour implorer la paix auprès de l'empereur. Théodabat veut traiter Rome plus cruellement qu'Alaric et Genséric ne l'ont fait, si saint Agapit ne détourne

(1) Novaes, *Vid. sup.*, t. I, p. 112.
(2) Baronius, *Ann.*, 533, n° 39.

Justinien de porter ses armes en Italie (1). Avant de partir, le Pape engage les vases sacrés de la basilique de Saint-Pierre à la trésorerie du roi, parce qu'il n'a pas de quoi subvenir aux frais de son voyage. Arrivé en Grèce, il guérit miraculeusement un paralytique (2). On accueille très-bien le souverain Pontife, et non pas l'ambassadeur. La présence de saint Agapit à Constantinople ne changera donc rien aux affaires politiques de l'Italie; mais elle exercera une influence considérable sur les affaires de l'Église.

Le Pape refusait de recevoir Anthyme, évêque eutychien de Trébizonde, que l'impératrice Théodora avait fait nommer patriarche de Constantinople, à moins qu'il ne signât une profession de foi catholique et qu'il ne retournât à Trébizonde, conformément aux lois canoniques interdisant aux évêques de passer d'un siége à un autre. Théodora, pour triompher de saint Agapit, employa tour à tour les présents et les menaces. Mais le Pape répondit à l'impératrice : « Je vois bien, princesse, que vous ne savez pas ce que c'est qu'un Évêque de Rome, puisque vous avez pensé le vaincre par de tels moyens. » L'empereur intervint alors d'une manière violente : « Accordez-vous avec nous, dit-il au souverain Pontife, ou bien je vous ferai déporter en exil. » Et saint Agapit lui répliqua sur-le-champ ; « Nous croyions avoir trouvé un empereur catholique, mais, à ce que nous voyons, nous avons en face de nous un

(1) Liberat. *Breviarium*, chap. xx.
(2) Saint Grégoire le Grand, *Dialogues*, liv. III, chap, III.

Dioclétien. Or, Dioclétien doit savoir que ces menaces ne nous effrayent pas. Toutefois, pour vous convaincre que votre évêque n'est pas digne de l'être, faites-le venir et qu'il déclare ses sentiments. » Anthyme, interrogé sur les deux natures en Jésus-Christ, refusa de les confesser. L'empereur reconnut ses torts et se jeta aux genoux du Pape, qui soutenait l'Église catholique avec une invincible fermeté. Saint Agapit frappa d'excommunication Anthyme, le déclara indigne de l'épiscopat, le déposa et consacra de sa propre main le prêtre Mennas, régulièrement élu patriarche de Constantinople. Assurément, comme le remarque un de nos grands théologiens, « le Pontife romain ne pouvait exercer plus glorieusement sa primauté, qu'en déposant un patriarche hérétique et en ordonnant un autre à sa place, sans convoquer un concile (1). »

Saint Agapit Ier avait dû supporter, en si peu de mois, tant de fatigues physiques et tant de luttes morales, qu'il mourut d'épuisement à Constantinople, avant d'avoir pu se rembarquer pour Rome, où l'on ne transporta que ses cendres (22 avril 536). L'Orient et l'Occident glorifièrent sa mémoire ; et saint Grégoire le Grand l'appela plus tard : *vase apostolique, héraut de justice, trompette de l'Évangile.*

Parmi les ecclésiastiques de l'Église de Rome qui avaient accompagné saint Agapit à Constantinople, se trouvait l'archidiacre Vigile. C'était lui que Boniface II

(1) Labbe, *Concil.*, t. V, p. 14-47.

avait déclaré son successeur dans la Papauté, sans élection; et il désirait ardemment la tiare. L'impératrice Théodora, cette ancienne comédienne qui aspirait à jouer un rôle tragique sur le théâtre du monde religieux, manda secrètement Vigile et lui dit : « Promettez-moi d'abolir le concile de Chalcédoine, de rétablir Anthyme en son patriarcat, d'approuver sa foi, et je vous remettrai 700 livres d'or avec un ordre à Bélisaire, pour qu'il vous fasse nommer Pape. » Vigile, ayant donné sa promesse, prit l'argent et se rendit à Rome, où saint Sylvère occupait déjà la chaire de Pierre, en vertu d'une ordination faite selon la volonté formelle des Goths, qui craignaient surtout de voir élire un Pape favorable à la domination des Grecs (23 juin 536).

Déçu de ses espérances, Vigile revint à Constantinople, comme apocrisiaire ou nonce du Saint-Siége, après s'être concerté avec Bélisaire. Ce général, qui s'était emparé de Naples, se disposait à marcher sur Rome. Le Pape lui en fit ouvrir les portes, afin que les maux de la guerre fussent moins cruels pour les Romains (10 décembre 536) : de sorte que Bélisaire n'osa rien entreprendre contre saint Sylvère. Mais Théodora écrivit elle-même au souverain Pontife, le priant de se rendre à Constantinople ou bien de reconnaître Anthyme comme patriarche. Le Pape répondit à l'impératrice qu'il n'y consentirait jamais. Sur ces entrefaites, Vitigès, roi des Goths, assiégea Bélisaire dans les murs de Rome, et Théodora fit tenir au général, par l'archidiacre Vigile, un ordre conçu en ces termes : « Cherchez quelque occasion

contre le pape Sylvère pour le déposer de l'épiscopat, ou du moins *dépêchez-le promptement*. Vous avez près de vous l'archidiacre Vigile, notre bien-aimé apocrisiaire, qui nous a promis de rappeler le patriarche Anthyme. » A la lecture de cet ordre, Bélisaire s'écria : « Je ferai ce qui m'est commandé ; mais celui qui poursuit la mort du pape Sylvère en rendra compte à Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

On s'occupa d'abord à trouver de faux témoins pour l'accuser d'avoir des intelligences avec les Goths ; et puis on l'envoya chercher. Saint Sylvère, prévoyant le sort qui lui était réservé, se réfugia dans l'église de Sainte-Sabine, au lieu de se rendre au palais de Pincius, que Bélisaire habitait. Mais celui-ci ayant promis, par serment, qu'on n'attenterait ni à sa vie, ni à sa liberté, le Pape vint auprès du général, nia le crime qu'on lui imputait et demanda une information juridique, afin de confondre ses calomniateurs. Alors Bélisaire, changeant de discours, engagea saint Sylvère à condamner le concile de Chalcédoine pour apaiser l'impératrice. Quoiqu'il n'eût pu vaincre sa résistance, il le laissa retourner dans son asile, à cause du serment qu'il lui avait fait.

Le lendemain, Bélisaire le rappela de nouveau, résolu d'agir cette fois comme si le serment de la veille ne l'obligeait plus envers le Pontife. Antonina, femme du général et digne confidente de Théodora, s'était couchée, feignant d'être malade, et Bélisaire était assis à ses pieds. Dès qu'elle vit entrer saint Sylvère, Antonina lui dit : « Les Goths vous

ont placé dans la chaire de Saint-Pierre ; vous n'avez qu'un moyen d'y rester : c'est de rétablir Anthyme sur son siége et d'abolir le concile de Chalcédoine. Tel est le vœu de l'impératrice. Si vous ne voulez prendre à cet égard aucune décision à Rome, allez à Constantinople où tout s'arrangera plus facilement. » Le Pape lui répondit que ce voyage était inutile, puisque toutes les affaires religieuses avaient été réglées à Byzance par son prédécesseur, et que d'ailleurs il ne pouvait accorder rien de ce qu'on lui demandait.

Antonina donna un signal. Aussitôt un sous-diacre entra dans la chambre, arracha au Pape ses habits pontificaux et le revêtit d'une robe de moine. Une femme impudique venait de prononcer la déchéance du souverain Pontife, que son mari envoyait secrètement en exil à Patara, au pied du mont Taurus. Vingt-quatre heures après, Bélisaire faisait nommer à sa place Vigile, que les Romains acceptèrent, parce qu'ils s'imaginaient qu'on avait immolé saint Sylvère, parce qu'ils ignoraient le criminel accord de l'archidiacre et de l'impératrice, parce qu'ils reconnaissaient en lui un homme aussi distingué par ses talents que par une profonde connaissance des affaires (1) (22 novembre 537).

Dès que l'évêque de Patara vit arriver dans son diocèse le souverain Pontife exilé, il prit hautement sa défense, alla trouver l'empereur Justinien à Constantinople et ne craignit pas de lui dire : » Il y a plusieurs

(1) Artaud de Montor, *Hist. des souv. pontif.*, t. Ier, p. 291.

monarques dans le monde ; mais il n'y a qu'un Pape dans l'Église de l'univers. » L'empereur, instruit du véritable état des choses, que l'impératrice lui cachait sans doute, ordonna que saint Sylvère serait reconduit à Rome et rétabli sur le trône pontifical. Néanmoins Bélisaire, à la sollicitation de sa femme, le relégua dans l'île de Palméria, vis-à-vis de Terracine, où il mourut de faim, selon Libérat ; mais Procope, mieux informé, puisqu'il était secrétaire de Bélisaire, déclare qu'Antonina le fit assassiner par ordre de Théodora (20 juillet 538) (1). Quoi qu'il en soit, l'Église honore saint Sylvère comme martyr.

Tant que le Pape vécut, le prudent Vigile évita de se compromettre, soit vis-à-vis de l'Église, soit vis-à-vis de la cour de Constantinople, parce qu'il avait conscience de sa propre situation. L'empereur s'étonnait de ce long silence, et l'impératrice, du retard qu'il apportait dans l'exécution de ses promesses. « Venez, lui écrivit-elle, pour accomplir ce que vous nous avez promis de bon cœur touchant notre père Anthyme et rétablissez-le dans sa dignité. » Mais l'antipape Vigile, devenu Pape à la mort de saint Sylvère en vertu d'une élection positivement régulière (2), sortit de sa position équivoque par cette réponse inattendue : « A Dieu ne plaise que je fasse une chose pareille ! Précédemment j'ai mal parlé, et comme un insensé ; mais, à cette heure, je ne vous accorderai

(1) *Anecdotes* ou *Histoire secrète*, chap. Ier.
(2) Artaud de Montor, *Hist. des Souv. Pontif.*, t. Ier, p. 291.

nullement de rappeler un homme hérétique et anathématisé. Quoique je sois le Vicaire indigne de l'apôtre saint Pierre, mes très-saints prédécesseurs Agapit et Sylvère l'étaient-ils indignement comme moi, eux qui ont condamné Anthyme ? » On le voit : à peine Vigile était-il assis sur le Siége des siéges, que les faiblesses du diacre disparurent. Le Pape ne montra plus en lui que les qualités éminentes d'un invincible athlète de Jésus-Christ. Néanmoins, il ne pouvait échapper à l'expiation, axe inflexible du monde moral sur lequel roulent toutes les destinées de l'humanité.

Lorsque l'empereur Justinien publia son édit célèbre sous le nom de *Trois chapitres*, qui condamnait les écrits de Théodore de Mopsueste, de Théodoret de Cyr et d'Ibas d'Éphèse, quoiqu'ils eussent été approuvés par le concile de Chalcédoine, où ces deux derniers avaient rétracté leurs erreurs, le pape Vigile désapprouva hautement cette condamnation, afin qu'aucune atteinte, même indirecte, ne fût portée aux canons de ce grand concile. Justinien voulut cependant obliger tous les évêques d'y souscrire. Il en résulta un trouble immense dans l'Église d'Orient. L'empereur, aigri par les représentations de l'impératrice, qui attribuait ce désordre à la résistance du Pape, le somma de venir à Constantinople pour y rétablir la paix religieuse. Vigile fit les préparatifs de son voyage, mais sans trop se presser (1). Le diacre Pélage devait administrer l'Église

(1) Artaud de Montor, *vid. sup.*, p. 292.

romaine pendant son absence. Arrivé en Sicile, Vigile expédia un grand nombre de navires chargés de grains, afin de ravitailler Rome que Totila, roi des Goths, tenait assiégée. Les Goths capturèrent tous ces navires et prirent la ville elle-même, qu'ils auraient détruite, si Totila, vainqueur, ne se fût rendu aux prières de Pélage.

Cependant le Pape arrivait à Constantinople (25 janvier 547). L'impératrice lui ayant demandé l'exécution de ses promesses relativement aux eutychiens acéphales et au sujet d'Anthyme, Vigile répondit qu'il avait depuis longtemps rompu ce pacte d'infamie, qu'il était catholique et père des catholiques. Pour en donner des preuves irrécusables, il publia un acte d'excommunication contre les acéphales, dont Théodora partageait les principes, et il suspendit, pendant quatre mois, le patriarche de Constantinople, parce qu'il avait souscrit aux *Trois chapitres* sans l'autorisation du Saint-Siége. En agissant ainsi, le Pape engageait une lutte formidable avec l'empereur et l'impératrice.

Justinien résolut d'employer la violence pour lui faire approuver son édit réprobateur. « Jamais, s'écria Vigile, jamais je n'y consentirai ! On croit donc ne voir en moi qu'un esclave docile à la volonté d'un empereur ? On se trompe. Je sais que je suis captif ici, mais je sais aussi que Pierre captif ne perdit jamais sa liberté. » Le Pape réunit soixante et dix évêques de sa communion. Ayant pris l'avis de chacun, il donna le sien

sous la forme et sous le nom de jugement : *judicatum*. Puisqu'on disputait, non sur la foi, mais sur les personnes, Vigile croyait avoir donné satisfaction aux catholiques et aux acéphales. Cependant les premiers le blâmèrent, quoiqu'il eût condamné les *Trois Chapitres, sauf l'autorité du concile de Chalcédoine*, et les seconds, parce qu'il les avait condamnés en spécifiant cette réserve.

Le terme moyen que le Pape venait de prendre entre les deux partis, au lieu d'opérer une pacification générale, fit naître des conflits violents, et jeta la société religieuse dans une extrême confusion. D'un côté, l'Orient se déchaîna tellement contre Vigile, considéré comme un violateur du concile de Chalcédoine, que les évêques d'Afrique le séparèrent de leur communion, en déclarant qu'il avait trahi la foi du Saint-Siége ; d'un autre côté, l'Occident était tellement plein de méfiance, que les évêques des Gaules se réunissaient dans la ville d'Orléans, pour aviser aux moyens de mettre à l'abri de tout événement les principes qui doivent éternellement sauvegarder la dignité et l'autorité du trône apostolique.

Désirant sortir d'une situation aussi périlleuse pour l'Église, Vigile révoqua son *judicatum*, et menaça d'excommunication les prélats grecs qui consentiraient à quelque traité sur les *Trois chapitres*, avant la décision d'un concile général que l'empereur promettait de convoquer, en ayant l'air d'entrer dans les vues du souverain Pontife. Mais Justinien refusa d'attendre la réunion de ce concile ; et il redoubla d'instances auprès

de Vigile, afin qu'il prononçât une condamnation immédiate avec les prélats grecs, rassemblés à Constantinople. Sur le refus du Pape, l'édit impérial qui condamnait les *Trois chapitres* fut publiquement affiché. Aussitôt, le Saint-Père convoqua les évêques et leur tint ce langage :

« Priez l'empereur de faire enlever les édits qu'il a fait afficher, et qu'il attende, ainsi qu'il a été convenu, que les évêques de la langue latine, qui ont été scandalisés, viennent au concile ; ou que du moins ils donnent leur avis par écrit, sans aucune violence. Que s'il n'écoute point nos prières, ne consentez à rien qui tende à la division de l'Église, et ne faites rien contre la convention. Autrement, sachez que dès à présent vous êtes suspendus de la communion du Siége de saint Pierre, par le ministère de ma voix, comme prévaricateurs (juillet 551). »

Malgré ces protestations solennelles du Pape, Théodore de Césarée, le premier auteur de tous les troubles, conduisit les évêques de son parti dans la basilique où l'édit impérial était affiché, y célébra la messe, effaça des diptyques le nom de Zoïle, patriarche d'Alexandrie, et mit à sa place le nom d'Apollinaire, intrus dans ce siége (1). Vigile ne voulut plus dès lors communiquer avec les Orientaux, ni même les voir, parce qu'en cédant au chef de l'État ils avaient foulé aux pieds toutes les lois de l'Église.

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXIII, § XXXVII.

La colère de l'empereur était si grande, qu'il allait se livrer sans doute à des actes de violence. Craignant pour sa propre sûreté, Vigile se retira dans l'église de Saint-Pierre. Ordre fut donné au préteur de prendre le Pape de vive force. A la vue des soldats qui entraient dans l'église l'épée nue et l'arc bandé, le souverain Pontife se réfugia sous l'autel, dont il embrassa les colonnes. Pour en arracher Vigile, on le saisit par les pieds, par les cheveux, par la barbe. Mais comme il était grand et fort, les colonnes s'ébranlèrent plutôt que son courage. L'autel serait tombé sur le Pape, si la main des clercs ne l'eût retenu au-dessus de sa tête. « Homicide! homicide! lui disaient les satellites de Justinien, souviens-toi du saint pape Sylvère que tu as fait mourir à Palmaria. » — « Oui, répondit noblement le souverain Pontife, je reçois la punition de mes fautes! Le diacre Vigile a pu fléchir autrefois, et il en demande pardon à Dieu; mais vous ne contraindrez pas le successeur de saint Pierre à trahir sa foi, à mentir à sa conscience. »

Enfin, le peuple accourt pour défendre le Pape contre les violences de l'empereur, et les soldats eux-mêmes s'indignent du triste rôle qu'on leur fait remplir. Le préteur, épouvanté, prend la fuite (1). Alors le peuple veut porter Vigile en triomphe jusqu'à son palais; mais il ne consent à sortir de l'église que lorsque Justinien lui aura juré qu'aucune autre violence ne lui serait

(1) Labbe, *Concil.*, t. V, p. 307 et suiv.

faite. Malgré ce serment, le Pape est traité en prisonnier d'État. Afin de recouvrer sa liberté, Vigile se dérobe à ses gardes pendant la nuit, quitte Constantinople et va se réfugier dans l'église de Sainte-Euphémie, à Chalcédoine, d'où il annonce au monde catholique, dans une encyclique adressée à tout *le peuple de Dieu,* les tristes événements qu'il déplore. Enfin l'empereur, vaincu par une si grande constance et par une si haute vertu, révoque son édit; et l'on décide, pour terminer cette fatale controverse, qu'elle sera remise au jugement d'un concile général, où les évêques latins figureront en nombre égal avec les évêques grecs.

Cette dernière convention ne devait pas être mieux observée que la première. Justinien réunit le concile avant l'arrivée des prélats occidentaux; et Vigile, qui ne voulait pas se livrer aux prélats orientaux, refusa d'y paraître, quoiqu'on lui en offrît la présidence, déclarant qu'il attendait ses décisions pour les approuver ou les rejeter. Lorsque le concile eut proclamé qu'on pouvait justement condamner les écrits sans condamner la personne de leurs auteurs, et qu'il tenait la foi des quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, le Pape publia une *constitution* (*constitutum*), par laquelle il condamnait les écrits de Théodore de Mopsueste et de Théodoret de Cyr, que l'assemblée venait de condamner, mais non pas la lettre d'Ibas, dont le concile de Chalcédoine avait reconnue l'orthodoxie.

Non-seulement Justinien ne voulut point recevoir la *constitution* de Vigile, qu'il avait lui-même sollicitée,

mais encore il donna ordre de rayer des diptyques le nom du souverain Pontife, comme celui d'un évêque excommunié. En annonçant au concile cette double résolution, l'empereur fit la déclaration suivante : « Nous conservons toutefois l'unité avec le Saint-Siége, et nous sommes assuré, vénérables Pères, que vous la conserverez vous-mêmes (1). » Le concile approuva Justinien, au lieu de protester contre sa conduite, ou de tenter un effort quelconque afin d'obtenir une réparation d'honneur qu'il se devait à lui-même, puisque l'Église universelle était odieusement outragée dans la personne de son chef suprême. Aussi, le Pape refusa-t-il d'approuver ses décrets, non pour le fond, mais pour le mode et l'opportunité, qui pouvaient blesser les évêques d'Occident. Jeté en prison, et puis en exil, Vigile souffrit le martyre durant toute son existence pontificale, sans jamais en recevoir la couronne.

Quand l'eunuque Narsès eut repris Rome, après la défaite et la mort de Totila, roi des Goths, le clergé romain vint le supplier instamment d'intercéder auprès de l'empereur, pour qu'il laissât revenir le pape Vigile, s'il vivait encore. Heureux du succès de ses armes, Justinien rappela Vigile et tous les prêtres, les diacres, les clercs latins, qu'il avait exilés. « Si vous voulez, leur dit-il, recevoir Vigile pour votre Pape, j'en serai bien aise ; sinon, vous avez ici Pierre et l'archidiacre Pélage, pour

(1) Labbe, *Concil.*, tom. V, au supplément.

lesquels je vous seconderai. » — « Dieu veuille lui-même l'ordonner à Votre Piété, répondirent-ils d'une voix unanime; rendez-nous Vigile (1); et quand Dieu voudra qu'il sorte de cette vie, alors nous demanderons l'archidiacre Pélage. » A ces mots, il les congédia tous avec Vigile (2), qui, ayant un vif désir de rétablir la paix dans l'Église, termina ces tristes conflits par un jugement définitif (8 décembre 558).

Cette *constitution* pontificale, que l'on considère comme un modèle de dignité, de modestie et de prudence, fut ajoutée aux actes du concile, dont elle était le complément et la confirmation. « Le Pape, observe l'abbé Rohrbacher, avait à se plaindre et de l'empereur et des évêques grecs; le Pape n'en dit pas un mot. L'empereur avait porté des édits, les évêques une décision synodale; le Pape n'en dit pas un mot. Le concile est pour lui comme n'étant pas. Seul, il décide l'affaire, condamne définitivement les *Trois chapitres*, approuve quiconque les condamne avec lui. Par là, il approuve indirectement la définition du concile, et cette approbation indirecte suffit pour transformer en concile œcuménique une assemblée d'ailleurs assez peu régulière. Et le pape Vigile, naguère exilé, s'élève ainsi au-dessus du concile et de l'empereur sans blesser ni l'un ni l'autre (3). »

Enfin Justinien permit au Pape de partir pour Rome,

(1) Liberat., *Brev.*, cap. XXII.
(2) *Liber Pontif., seu Anast.*
(3) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, t. IX, liv. XLV, p. 228.

où il ne devait pas arriver. Obligé de s'arrêter en Sicile par de cruelles souffrances, Vigile mourut de la pierre à Syracuse, le 10 janvier 555. Pélage Ier, son successeur, ne fut élu que le 11 avril suivant. Deux évêques et un prêtre d'Ostie consentirent seuls à l'ordonner : car on le croyait *traître au concile de Chalcédoine* (1), et on l'accusait d'avoir provoqué les mauvais traitements que Vigile avait soufferts (2). Ces soupçons furent bien vites dissipés, lorsque le souverain Pontife eut fait sa profession de foi et juré publiquement qu'il n'avait fait aucun mal à son prédécesseur.

Pélage Ier consacra les quatre années de son Pontificat à combattre la simonie, en même temps que le schisme né de la controverse des *Trois chapitres*. Le plus grand nombre des évêques d'Orient abandonnèrent leurs erreurs ; mais les simoniaques n'abandonnèrent pas leurs brigues illicites.

A Pélage Ier succéda Jean III, qui tint la chaire de Pierre pendant treize années (du 18 juillet 560 au 13 juillet 573). Durant son Pontificat, il ne s'accomplit aucun événement remarquable, si ce n'est le sinistre établissement des Lombards en Italie, où l'empire romain se trouva bientôt réduit à l'exarchat de Ravenne. Benoît Ier ne put être élu que dix mois après la mort de Jean III, tant était grande la terreur qu'inspiraient ces farouches conquérants, qui renversaient les villes, détruisaient les églises, tuaient

(1) Novaes, *vid. sup.*, tom. Ier, pag. 225.
(2) Anastase, *Vie de Pélage Ier*.

les prêtres et les patriciens. Au milieu de tous ces désastres, le pape Benoît eut du moins la satisfaction de pouvoir consoler Rome assiégée par deux fléaux : *la famine et les Lombards* (1) (3 juin 574-30 juillet 578).

Pélage II, élevé au trône pontifical en des circonstances encore plus lamentables (30 novembre 578), s'adressa d'abord à l'empereur de Constantinople pour obtenir des vivres et une armée. Maurice, dont le monde entier célébrait les vertus et les exploits, envoya quelques subsistances; mais il n'envoya pas un seul homme. Ne pouvant jeter une de ses armées au delà des mers, parce qu'il se trouvait menacé lui-même par les Perses, contre lesquels il soutenait une interminable guerre, l'empereur conseilla généreusement au Pape de chercher un appui parmi les rois franks. Ce conseil, qui était en quelque sorte un acte de renonciation à la souveraineté de Rome, autorisait le Saint-Siége à faire un premier pas vers la conquête de son indépendance.

L'intervention des Franks n'amena aucun résultat; et Pélage II, obligé de traiter directement avec les Lombards, n'en obtint que la promesse illusoire de ne jamais entrer dans la Ville éternelle. Toutefois, la guerre était ajournée, quand à la famine se joignit la peste, propageant une mort extraordinaire et non moins subite que violente. Dans la plupart des cas, on expirait en baîllant ou en éternuant. Le Pape montra un dévouement sublime. Il

(1) Artaud de Montor, *Hist. des Souv. Pontif.*, t. I, p. 306.

fit de son palais un hôpital qu'il remplit d'indigents et de pestiférés. Pélage II, qui les quittait seulement pour aller prier avec le peuple dans les églises, mourut au milieu d'eux, atteint lui-même par le terrible fléau (8 février 590).

Un deuil immense régne autour du Saint-Siége. Les maisons et les palais sont vides ; mais les rues de Rome se remplisssent de funérailles. Et cependant le peuple romain, loin de se laisser abattre par tant de calamités, semble renaître à l'espérance, en acclamant, d'une voix unanime, le diacre Grégoire, autrefois son premier magistrat civil, qui sera désormais son premier Pasteur; le chef de l'Église universelle. Cet homme, que l'univers doit honorer sous le nom de saint Grégoire le Grand, se croit pourtant indigne du suprême Pontificat. Il écrit à l'empereur Maurice pour le supplier de ne point ratifier son élection ; mais Germain, préfet de Rome, brûle cette lettre et en substitue d'autres.

En attendant la réponse de Constantinople, le Pape, simplement élu, dut prendre néanmoins la direction des affaires ecclésiastiques. Il indiqua une procession solennelle, qui devait parcourir la ville pendant trois jours consécutifs, en chantant des cantiques, afin d'implorer la miséricorde céleste. Suivant les légendes, au moment où la procession défilait sur un pont du Tibre, saint Grégoire vit sur le haut de la tour ou du tombeau d'Adrien un ange à la figure lumineuse, et tenant de sa main droite une épée nue qu'il remit dans son fourreau; et la peste cessa immédiatement. Le tombeau

d'Adrien prit le nom de *Château Saint-Ange*, en commémoration de ce miracle.

Cependant saint Grégoire apprit que sa lettre à l'empereur Maurice ne lui avait pas été envoyée, et que son élection était confirmée. L'immense responsabilité du Pontificat l'effrayait. Aussi résolut-il de s'y soustraire. Comme les gardes placés aux portes de la ville ne lui permettaient pas de prendre la fuite en plein jour, il se fit enlever, durant la nuit, par des marchands, qui le cachèrent dans un panier d'osier; et puis il se réfugia au fond d'une caverne dans les montagnes de la Sabine.

Les Romains, inconsolables d'avoir perdu leur évêque, prièrent et jeûnèrent pendant trois jours, pour se rendre dignes de le retrouver. Leur vœu fut exaucé. Une colonne lumineuse fit découvrir la caverne où le souverain Pontife s'était retiré. Saint Grégoire ne résista plus à sa propre vocation. « Ceci, dit-il, est la volonté de Dieu, allons à Rome ! » On le conduisit au tombeau de saint Pierre, où il lut à haute voix sa profession de foi, prêta le serment relatif aux biens de l'Église de Rome, qui ne peuvent jamais être ni aliénés ni diminués (1), et fut ordonné par l'évêque d'Ostie, assisté de plusieurs autres évêques (3 septembre 590).

(1) Voici le texte de ce serment : « Je promets de conserver dans leur intégrité les biens de l'Église, de ne point les aliéner, de ne les donner ni en fief, ni pour le cens, ni en emphytéose, de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, et de veiller à ce que ces biens soient gardés sans diminution aucune. Si j'entreprends de faire quoi que ce soit contrairement à cela, ou si je permets qu'on l'entreprenne, vous serez pour moi sans miséricorde au jour terrible du jugement de Dieu. « (*Liber diurnus Romanorum Pontificum.*)

Saint Grégoire annonça au monde chrétien son élection à la chaire apostolique par deux lettres synodales, où il confirmait les cinq premiers conciles généraux, qui n'avaient reçu, disait-il, leur autorité pleine et entière qu'après avoir été approuvés par le Saint-Siége. Complimenté selon l'usage sur son propre avénement, il se plaignit sincèrement à ses amis : « Pleurez, leur dit-il, si vous m'aimez ; car il y a ici tant d'occupations temporelles, que je me trouve, par cette dignité, presque séparé de l'amour de Dieu. » En même temps, il résuma tous les devoirs de l'épiscopat dans un ouvrage célèbre ayant pour titre : *Le Pastoral*. Son dessein était de justifier sa résistance au suffrage des Romains, en y déclarant que « le gouvernement des âmes est l'art des arts et la science des sciences... Nous le disons, poursuivait-il, non pour blâmer la puissance ; mais pour empêcher les faibles de la convoiter, mais pour que les imparfaits, qui chancellent sur le sol le plus uni, n'aillent pas mettre le pied au milieu des précipices... Je dirige les autres vers la perfection, moi encore ballotté parmi les flots des péchés. Mais dans ce naufrage de la vie, soutenez-moi par votre prière comme par une planche, et tandis que j'enfonce par mon propre poids, que la main de votre mérite me soulève ! »

Après avoir donné dans cet écrit les plus beaux préceptes à l'épiscopat, saint Grégoire Ier lui donna les plus beaux exemples sur la chaire de Saint-Pierre. Devenu Pontife pour les autres, il voulut rester moine pour lui-même. La maison du Pape fut transformée en un

monastère et en un séminaire, dont il était le chef. Il bannit de son conseil les laïques, afin de n'avoir auprès de sa personne que des clercs : hommes d'élite par leur savoir, par leur intelligence, par leurs vertus, et dont l'existence était consacrée au travail et à la prière. Tout en eux respirait la sagesse et la sainteté. Rien ne manquait à la perfection religieuse dans le palais ; rien ne manquait aux soins donnés par le Pape à l'Église. Les préoccupations multiples du gouvernement ne l'empêchaient pas de se livrer aux pratiques de la plus ardente charité. Il invitait chaque jour, à sa table, douze pauvres qu'il servait lui-même. Jean le Diacre, son historien, raconte qu'un étranger vint s'asseoir une fois au milieu de ces douze mendiants. Saint Grégoire lui demanda quel était son pays et quels motifs l'avaient conduit à Rome. « Ma patrie est le ciel, répondit l'étranger; et je suis venu te dire, ô Pontife du Dieu vivant, combien tout ce que tu fais réjouit le cœur de Jésus-Christ. » Cela dit, l'envoyé céleste disparut. En visitant l'église de Saint-Grégoire, on peut lire encore aujourd'hui le distique suivant:

Bis senos hic Gregorius pascebat egentes :
Angelus et decimus tertius accubuit.

« Ici saint Grégoire nourrissait douze pauvres : un ange vint s'asseoir pour former le treizième (1). »

Non content d'organiser dans son palais cette sorte de charité privée, le Pape organisa dans Rome la cha-

(1) Artaud de Montor, *Hist. des Souv. Pontif.*, t. I, p. 329, note.

rité publique, dont il fit une des principales branches de son gouvernement. Trouvant insuffisante l'institution des sept *diaconies*, qui surveillaient l'entretien des hôpitaux, saint Grégoire établit, sur divers points de la cité, un certain nombre d'inspecteurs chargés de dresser des listes où devraient être inscrits les noms de toutes les personnes indigentes, malades ou sans ouvrage ; de leur distribuer, chaque mois, du blé, du vin, de l'huile, des viandes fraîches et salées, des poissons, des légumes ; et, quand l'hiver serait venu, de leur fournir des vêtements chauds et de bonnes chaussures. Pour assurer le service de cette grande administration de l'assistance publique, le Pape opéra des réformes non moins considérables dans l'administration des biens ecclésiastiques, désignés sous le nom de *Patrimoine de Saint-Pierre*, et dont les revenus étaient entièrement consacrés, soit à l'entretien du culte divin, soit au soulagement des misères humaines.

L'Église romaine possédait alors de nombreuses propriétés non-seulement en Italie, mais encore en Dalmatie, en Sicile, en Sardaigne, en Corse, en Espagne, dans les Gaules, en Afrique et en plusieurs autres contrées (1). Parmi ces domaines, les uns étaient des biens-fonds, dont le Saint-Siége percevait le produit ; les autres étaient de véritables *seigneuries*, embrassant quelquefois des villes et des provinces entières, où le Pape, représenté par ses propres officiers, exer-

(1) Joan., Diac., *S. Gregorii Vita*, lib. II, cap. 53, 55 et seqq.

çait tous les droits d'un souverain (1). L'administration du temporel de la Papauté constituait un gouvernement à part ayant pour chef le *vidame* du Pape, qu'on nomma plus tard majordome — *maggiordomo*. Il avait le premier pas après le souverain Pontife dans les cérémonies publiques. Un tribun commandait les troupes préposées à la garde des biens de l'Église ou à la sûreté de ceux qui les administraient; mais le Pape leur ordonnait de rester fidèles aux empereurs.

Comme les intendants séculiers, placés sous les ordres du vidame, opprimaient les serfs et fraudaient l'Église, Grégoire le Grand voulut que les intendances ne fussent désormais confiées qu'à des ecclésiastiques. Après leur avoir donné ses ordres pour qu'ils eussent un soin particulier des pauvres, il prit diverses mesures générales en faveur des serfs, qui durent être bien nourris, convenablement vêtus et traités *en frères*, parce qu'ils *sont comme nous les fils d'un même père qui est au ciel*. Les serfs juifs et païens furent traités aussi humainement que les serfs chrétiens; et, au lieu de travailler gratuitement, ils reçurent désormais un salaire fixe dont ils pouvaient faire usage afin d'acquérir des propriétés transmissibles à leurs enfants. Ce n'était pas assez pour saint Grégoire que de veiller au bien-être matériel et moral de tous les serfs, il se fit un devoir d'en affranchir par milliers et de préparer l'abolition universelle du servage. « Puisque le Rédemp-

(1) S. Grég., lib. VII, *Epist.* XI, LVI, LXXV.

teur et le Créateur du monde, disait-il, a voulu s'incarner dans l'humanité pour rompre par la grâce de la liberté la chaîne de notre servitude et nous rendre à notre liberté primitive, c'est bien et saintement agir que de rendre le bienfait de la liberté originelle aux hommes que la nature a faits libres, et que le droit des gens a courbés sous le joug de l'esclavage. »

En même temps qu'il détruisait les abus qui s'étaient glissés dans l'administration du patrimoine de Saint-Pierre, le grand Pape accomplit d'immenses réformes dans l'Église. Rien n'échappait au génie vigilant de saint Grégoire, qui poursuivit la simonie et la cupidité au fond de leurs derniers retranchements. Ayant appris que les intendants augmentaient les fermages : « Nous ne voulons pas, leur dit-il, que les coffres de l'Église soient souillés par des gains sordides (1). » Un évêque avait exigé cent pièces d'or pour l'enterrement d'une jeune fille : « Comment ne rougissez-vous pas, lui écrivit-il, de trafiquer ainsi avec le deuil des familles! C'est là une effroyable impiété. Demandez-en pardon à Dieu et n'y retombez plus! (2) » Un pauvre honteux mourut de faim dans une rue de Rome. « C'est ma faute, s'écria saint Grégoire, c'est ma faute! » Et ce jour-là, il s'abstint de dire l'office divin, dont il venait d'instituer les oraisons dans le *Livre des sacrements*. Il ordonna qu'on mettrait sur le front de chaque fidèle, au commencement du carême, des

(1) Grég., lib. V, *Epist.* XLIV.
(2) *Ibid.*, lib. III, *Epist.* XXXVI.

cendres bénites, comme on le faisait alors sur la tête du Pape, en lui disant : « Souviens-toi, homme, que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière. » Enfin, s'il n'inventa pas le chant sacré dit *Grégorien*, il le régularisa du moins dans un *Antiphonaire*, et en facilita l'étude par l'établissement d'une école de chantres ecclésiastiques devenue bientôt célèbre dans tout l'Occident (1).

Cependant, saint Grégoire Ier recevait de tristes nouvelles d'Afrique. Les Donatistes, enhardis par les invasions des Vandales, chassaient les prêtres catholiques de leurs églises ; on accusait même un évêque orthodoxe d'avoir vendu son propre siége à ces hérétiques. Le Pape intervint d'une manière énergique et paternelle, c'est-à-dire avec une sollicitude vraiment pastorale ; et il eut le bonheur de consoler cette malheureuse province, en la fortifiant dans la foi. Mais l'Espagne lui donna bientôt une satisfaction immense. Jusqu'à ce moment, les Wisigoths, les Suèves, les Gallo-Romains et les Hispano-Romains avaient fatalement vécu juxtaposés dans ce pays, sans y former un corps de nation. Car les rois Baltes, régnant par l'hérésie arienne et par une politique aveugle, substituaient le droit barbare au droit romain, quoiqu'il conservât encore une autorité générale parmi les nations plus ou moins civilisées, et manifestaient ainsi un mépris sauvage pour tout progrès social.

Les peuples indigènes de l'Ibérie n'avaient jamais ac-

(1) Voir Manni, *Dissertation sur la discipline du chant ecclésiastique ancien* — Zaccaria, *Collectio*.

cepté l'arianisme. Leur fidélité au vrai culte gagnait peu à peu la nation conquérante, lorsque Reccared, à la voix de saint Léandre, abjura l'hérésie et se proclama *roi catholique* : glorieux surnom porté depuis par tous les monarques d'Espagne. Reccared se subordonna lui-même à saint Léandre, évêque de Séville, quand il fallut organiser l'église nationale au sein de l'Église universelle et en face de l'État régénéré par le catholicisme, de même qu'il se subordonna spontanément à saint Grégoire le Grand, quand il fallut établir des règles propres à maintenir une bonne discipline parmi le clergé espagnol. Le Pape lui écrivit aussitôt, en se reprochant de n'avoir encore rien fait pour la foi, tandis que le roi d'Espagne en devenait le missionnaire parmi son peuple : « Que dirai-je donc au souverain Juge? s'écriait-il; que pourrai-je lui répondre, lorsqu'il me demandera compte de mon ministère? Je serai couvert de confusion, et mon pardon, s'il m'est accordé, ne se trouvera que dans l'inépuisable miséricorde de mon Dieu! Le roi Reccared y paraîtra avec le cortége des milliers d'âmes ramenées, sauvées. Soyez mille fois béni, prince! J'aime en vous tout ce que je ne retrouve pas en moi (1)! »

Cette profonde humilité de saint Grégoire le Grand ne l'empêchait point d'établir la suprématie de la Papauté sur cette royauté naissante à laquelle il enseigna les devoirs du vrai monarque chrétien, dont le gouverne-

(1) Lib. IX, *Epist.* LXI.

ment doit être toujours *tempéré par une grande modération*. La conversion de Reccared inaugura une ère nouvelle dans l'État wisigoth, en constituant un corps de nation avec les grands principes que le chef de l'Église venait de proclamer : aussi le nom de ce prince est-il resté cher et presque sacré dans la mémoire du peuple.

Mais, si l'arianisme succombait en Espagne, il se relevait plus puissant et plus terrible que jamais en Italie, sous l'influence politique des Lombards. Ces farouches conquérants, satisfaits d'avoir détruit bien des villes et des églises, laissaient vivre les populations conquises, parce qu'ils ne voyaient plus en elles qu'une tourbe servile, depuis qu'ils les avaient privées de tous les droits civils inhérents à la condition d'hommes libres. Ainsi chassés de l'État, les Romains se réfugièrent dans l'Église, que saint Grégoire le Grand dirigeait vers les plus hautes destinées. Heureux d'être soustraits à la juridiction des barbares, ils faisaient juger leurs différends entre eux et avec leurs ennemis par les curies épiscopales, où ils retrouvaient des frères. L'autorité ecclésiastique fut donc une arche de salut pour le parti national, qui, toujours défait et toujours reconstitué, ne voulut jamais reconnaître dans les Lombards, maîtres de l'Italie pendant deux siècles, autre chose que des étrangers et des hérétiques, dont il fallait délivrer Rome et la catholicité (1).

On le voit : de part et d'autre l'antipathie était

(1) Francis Lacombe, *Histoire de la Monarchie en Europe*, t. I.

fatale, invincible, mortelle, puisque deux religions, deux races, deux nationalités se trouvaient en présence et dans l'intention de s'entre-détruire : ici, la monarchie lombarde avec sa constitution militaire qui déjà tombait en désuétude; là, l'Église, monarchie universelle, qui s'élevait, avec sa constitution morale et divine, sur la chute du royaume que les Barbares essayaient de fonder. Or, le Pape, défenseur-né de la foi et de la liberté des provinces italiques, s'opposa constamment à la domination brutale des rois lombards, pour mieux favoriser celle des exarques, gouvernant ces provinces au nom de l'empereur d'Orient. Saint Grégoire le Grand, lutteur infatigable, employa dès l'origine d'un si redoutable conflit religion, autorité, diplomatie, éloquence, argent, tout enfin, dans l'unique but d'accomplir cette œuvre de salut chrétien et patriotique. Son splendide Pontificat retentit encore du bruit des négociations et des combats qu'il fut obligé de livrer ou de conclure, au lieu et place de l'exarque, trop préoccupé de ses propres intérêts pour songer à ceux de l'humanité. Le Pape résumait admirablement cette mission extraordinaire de la Papauté, en disant : « L'Evêque de Rome est tellement chargé de soins extérieurs, qu'il y a lieu de douter s'il fait l'office de pasteur, ou celui de seigneur temporel (1). »

Effectivement, saint Grégoire le Grand administre les provinces italiques, pourvoit à la défense des villes,

(1) S. Grég., lib. I, *Epist.* xxv.

envoie des gouverneurs dans les provinces, avec injonction au peuple de leur obéir comme au souverain Pontife lui-même, nomme des officiers pour le commandement des postes militaires en leur prescrivant de rester fidèles à l'empereur, excite la vigilance et le zèle des évêques pour la défense, la garde et l'approvisionnement des places fortes, donne des ordres aux chefs des armées, traite en personne de la paix avec les Lombards et facilite le succès des négociations par ses libéralités ou par ses instances réitérées auprès des exarques, des empereurs et même des Lombards. « En un mot, dit le savant abbé Gosselin, son autorité, également respectée des princes et des peuples, des Romains et des Barbares, est comme le centre du gouvernement et de toutes les affaires politiques en Italie (1). »

Les rois lombards, désirant endormir la vigilance de saint Grégoire, eurent l'air de se convertir et de vouloir être les auxiliaires du Pape, après avoir été ses plus cruels ennemis. Agilulf se déclara catholique, et permit aux missionnaires du souverain Pontife de faire parmi ses sujets une propagande très-active en faveur de l'Église, qui adoucit les mœurs de ces Barbares; mais l'État lombard resta un refuge toujours ouvert à l'arianisme. D'ailleurs, les conquérants, ayant conscience de leur force, voulaient posséder toute la Péninsule sans partage ; et les empereurs, ayant conscience de leur faiblesse, voulaient seulement conserver

(1) *Pouvoir du Pape au moyen âge*, p. 208.

ce qu'ils y possédaient encore. De là un état de guerre continuelle : situation politique d'autant plus déplorable qu'elle compromettait fatalement la situation religieuse, puisque la conquête de Rome était le but suprême des Lombards. Aussitôt que la Ville éternelle se trouvait assiégée, saint Grégoire cherchait sa délivrance dans une convention quelconque, suivant la nécessité du moment. Une première fois, l'exarque repoussa toute proposition de paix, quoiqu'il fût hors d'état de soutenir la guerre contre cent mille Lombards. Il fallut vaincre son obstination aveugle et s'entendre enfin avec l'ennemi, qui consentait à s'éloigner de Rome, pourvu que le Pape lui payât une forte somme d'argent. Mais le trésor du Saint-Siége était aussi vide que celui de l'exarque. Les Lombards accordèrent du temps à saint Grégoire ; Constantinople ne lui accorda pas même une obole. Et le Pape, après avoir racheté le peuple romain d'entre les mains des barbares, se contenta d'adresser à l'impératrice Constantine ces paroles pleines de tristesse : « L'empereur a un trésorier pour ses troupes à Ravenne; mais, moi, je suis à Rome le trésorier des Lombards (1). »

Assurément, les Romains avaient bien moins à se plaindre de leurs propres agresseurs que de leurs prétendus protecteurs. « La malice du gouverneur, disait saint Grégoire, est plus détestable encore que la cruauté des Lombards. Ces fiers et impitoyables ennemis,

(1) S Grég., lib. I, *Epist.* xxv.

qui nous menacent sans cesse, nous paraissent plus supportables que les officiers, les juges, que l'exarque nous envoie : ceux-ci nous dévorent et nous consument par leur injustice et leurs rapines, qu'ils exercent au nom de la loi (1). » Ce n'est pas tout : l'exarque viole, sans motif aucun, le traité conclu en son nom par le Pape ; et les Lombards marchent sur Rome avec une férocité sans exemple. « Si nous regardons autour de nous, s'écrie saint Grégoire, nous ne voyons partout que deuil ; si nous prêtons l'oreille, nous entendons des gémissements de toutes parts. Les villes sont détruites, les châteaux abattus, les champs dépeuplés : la terre est devenue une solitude... Il n'y a plus d'habitants dans les campagnes ; il n'y en a presque plus dans les villes. Et cependant les restes du genre humain sont frappés encore, et chaque jour, et sans relâche : les uns sont traînés en captivité ; d'autres subissent la peine capitale ; d'autres sont massacrés : voilà le spectacle que nous avons sous les yeux (2). »

Rome, avec sa faible garnison, arrête la grande armée d'Agilulf ; et saint Grégoire, profitant de cette heureuse circonstance, négocie une paix générale. « Si vous voyez, écrit-il à l'évêque de Milan, que le roi des Lombards ne fait rien avec le patrice (l'exarque), promettez-lui mieux de notre part ; car je suis prêt à faire des sacrifices, s'il veut s'entendre pour un arrangement

(1) S. Grég., lib. V, *Epist.* XXXVI.
(2) *Ibid.*, lib. II, *Hom. X*.

utile avec la république (1). » Lorsque toutes les tentatives de pacification eurent avorté, saint Grégoire traita seulement pour le duché de Rome, afin de ne plus voir exposé aux calamités d'une guerre si désastreuse le peuple qu'il devait aimer par-dessus tous les autres. C'est dans ce but qu'il fit prendre au roi Agilulf l'engagement de respecter la Ville éternelle, *quoi qu'il pût arriver dans la suite.*

Sur ces entrefaites, un évêque de Dalmatie mourut à Rome, où il avait été appelé afin de rendre ses comptes comme régisseur du patrimoine de l'Église dans la province qu'il administrait. On prétendit à Byzance qu'il était mort en prison. Le Pape écrivit au nonce apostolique, résidant à Constantinople, pour démentir cette calomnie d'un prélat schismatique. « Il est à ce propos, lui dit-il, une chose que je vous prie de faire entendre brièvement à nos sérénissimes seigneurs (2): c'est que si moi, leur serviteur, j'avais voulu me mêler de la mort des Lombards, la nation des Lombards n'aurait aujourd'hui ni roi, ni ducs, ni comtes, et que, divisée contre elle-même, elle serait dans la plus grande confusion ; mais, parce que je crains Dieu, je redoute de me mêler de la mort d'aucun homme (3). » Ainsi le saint Pape, avec sa clairvoyance de grand homme d'État, comprenait très-bien qu'au sein de cette république décorée du nom de monarchie, où les ducs agissaient, non en

(1) S. Grég., lib. IV, *Epist.* II.
(2) Maurice partageait le trône avec son fils Théodose.
(3) S. Grég., lib. IV, *Epist.* XLVII.

corps, mais individuellement, à leur guise et dans leur intérêt personnel, on pouvait facilement provoquer des discordes sanglantes et profiter de l'éparpillement ou de l'épuisement de la force armée, pour exterminer les Lombards. Mais saint Grégoire savait aussi que la destruction d'une nation est un assassinat public dont le souverain Pontife ne peut se rendre coupable aux yeux de Dieu. Et, quoique les Lombards lui fissent éprouver des maux inappréciables, Père commun de tous les fidèles, il travailla uniquement à la paix pour leur conserver l'existence, qui est le premier des biens sur la terre.

Cette paix, les Lombards l'acceptaient, quand l'exarque la refusait. Le Pontife romain la conseillait à Constantinople, ne fût-ce que comme un moyen de gagner du temps et afin de ne pas se perdre soi-même, en s'épuisant dans une activité stérile, au lieu de se préparer de longue main à la résistance (1). Les empereurs, qui se croyaient plus habiles que le Pape, blâmèrent hautement *cet homme simple et peu avisé*. Saint Grégoire leur répondit : « Si la captivité de mon pays n'augmentait pas chaque jour et à chaque instant, je tairais le mépris et les risées qu'on fait de moi. Mais, faute d'en croire mes avis, on laisse augmenter successivement les forces des ennemis. Pensez de moi tout le mal qu'il vous plaira, mais croyez aux effets plus qu'aux paroles... Libre à mes sérénissimes maîtres de m'appeler *simple* dans leurs épîtres! Qu'ils m'accusent tant qu'il leur plaira d'avoir été dupe

(1) S. Grég., lib. V, *Epist.* XXXVI.

d'Agilulf; il n'est pas moins vrai que j'ai travaillé pour le bien de l'empire. Mais pourquoi donc n'est-on pas venu nous délivrer de la fureur des Lombards? On me fait un crime d'avoir sauvé Rome par mes prières! et on oublie que tous nos maux nous viennent de l'exarque, qui a imprudemment rompu une bonne paix! Je sais que d'autres que moi sont enveloppés dans les mêmes accusations; mais c'est moi seul qui suis coupable, coupable d'avoir préservé la ville d'affreuses calamités. Qu'on ne s'en prenne donc qu'à moi seul (1). »

Si le magnanime Pontife agissait avec cette fermeté pour le salut des provinces italiques, il agissait encore avec plus de vigueur pour le salut de toutes les Églises d'Orient. Jean, patriarche de Constantinople, avait pris le titre *d'évêque œcuménique*, c'est-à-dire universel. Saint Grégoire protesta contre cette usurpation sacrilége, en prenant le premier parmi les Papes ce beau nom de *serviteur des serviteurs de Dieu*, qui est devenu le titre distinctif de ses successeurs. Il avait expressément refusé cette même qualification d'*Évêque* ou de *Pape* universel que lui avait donnée le patriarche d'Alexandrie : « Je cherche à grandir en vertus et non en paroles, avait-il répondu à ce patriarche. Je ne tiens pas à honneur ce qui déshonore mes frères. Ce qui m'honore, c'est l'honneur de l'Église universelle. Ce qui m'honore, c'est la force et la grandeur de mes frères

(1) S. Grég., lib. V, *Epist.* XL.

dans l'Épiscopat. Je ne me sens vraiment honoré que lorsqu'on ne refuse à personne l'honneur qui lui est dû. Arrière les mots qui enflent la vanité et blessent la charité... Le saint Concile de Chalcédoine et d'autres Pères ont offert ce titre à nos prédécesseurs ; mais jamais aucun d'eux n'en a voulu user, afin de garder leur propre honneur auprès de Dieu, en cherchant ici-bas l'honneur de tout le Sacerdoce (1). »

Mieux que tout autre, le Pape qui venait d'imprimer à la Papauté le sceau de cette humilité, pouvait donc adresser à l'empereur une protestation ainsi conçue : «Quoi ! saint Pierre, qui a reçu les clefs du ciel, la charge et la primauté de toute l'Église, n'a pas été appelé Apôtre universel, et voici que mon pieux confrère Jean voudrait se faire nommer évêque universel ! Il faut bien que je m'écrie : O temps ! ô mœurs ! Toute l'Europe est à la discrétion des Barbares. Les villes sont renversées, les châteaux en ruine, les provinces dépeuplées ; la terre n'a plus de bras qui la cultivent, les idolâtres sévissent sur les fidèles jusqu'à la mort. Et des prêtres, qui devraient se prosterner sur le parvis, dans les larmes et la cendre, cherchent à se faire des titres de vanité ! Qui donc oserait m'accuser en cette rencontre de soutenir des intérêts misérables, de vouloir venger une insulte à ma personne? La cause que je défends est celle de Dieu, de l'Église universelle, de la primauté accordée à ce siége par Jésus-Christ Notre-Seigneur !... Pour moi, je suis le servi-

(1) S. Grég., *cap.* XXX, *Epist.* VIII.

teur de tous les évêques tant qu'ils vivent en évêques ; mais si quelqu'un élève la tête contre Dieu et contre les lois de nos Pères, j'ai confiance qu'il ne me fera pas courber la mienne même avec le glaive. Jugez vous-même cette affaire, ou obligez Jean à renoncer à ses prétentions. Pour obéir à vos ordres, je lui ai écrit avec humilité et douceur. S'il veut m'écouter, il a en moi un frère dévoué, sinon il aura pour adversaire celui qui résiste aux superbes (1). »

Ouvertement appuyé par l'empereur, qui prétendit renouveler l'ancien antagonisme de l'Orient et de l'Occident, à l'occasion de son désaccord avec le Pape au sujet des affaires d'Italie, Jean le Jeûneur conserva le titre d'évêque universel qu'il transmit à Cyriaque, son successeur, nonobstant les nouvelles défenses du souverain Pontife. Toute la vie de saint Grégoire, observe M. de Montalembert, « fut donc une lutte contre l'esprit byzantin, avec le patriarche de Constantinople qui tendait à supplanter le Pontife romain, comme avec l'empereur qui voulait dominer l'Italie sans la défendre, et régenter l'Église comme si elle n'eût été qu'une province de son empire (2). » Il fallut bien pourtant avoir recours à saint Grégoire, lorsqu'on eut besoin d'un médiateur entre le roi des Lombards et l'exarque de Ravenne, afin de régler les conditions d'une paix aussi longuement que péniblement élaborée, et qui ne devait être qu'une courte trêve (599).

(1) S. Grég., lib. V, *Epist.* xx.
(2) *Les Moines d'Occident*, t. II, p. 144.

Cette pacification n'avait pas encore eu lieu, qu'un nouveau conflit faillit éclater entre le Pape et l'empereur, à propos d'un édit par lequel il était défendu, soit aux officiers civils, soit aux militaires, d'embrasser la cléricature et la vie monastique. Or, saint Grégoire le Grand ne pouvait considérer un pareil édit, tendant à réduire le nombre des prêtres et des moines, que comme attentatoire à la liberté humaine consacrée par l'Église. Car c'était enlever aux fidèles un moyen infaillible d'atteindre le grand but qu'ils doivent poursuivre au prix de leur sacrifice physique : celui de leur perfection morale. Tout le monde savait d'ailleurs que saint Grégoire, en sortant de la préture afin d'entrer dans le sacerdoce, avait donné son immense fortune pour fonder plusieurs monastères, et prendre lui-même l'habit monastique, qu'il portait toujours sur le trône pontifical. Grâce à son influence créatrice, le monde chrétien, sans cesse aux prises avec le monde barbare et païen, voyait naître et se multiplier d'augustes associations de moines, à l'instar de l'ordre de Saint-Benoît, qui offrit à l'Occident le premier exemple des grands travaux libres et volontaires, en s'occupant des divers métiers manuels, en défrichant les forêts et les déserts et en établissant des écoles publiques, afin d'opérer une transformation de l'esprit humain, pareille à celle qu'il opérait sur la matière. L'édit impérial, porté à saint Grégoire par un écuyer de Maurice, arrêtait ce magnifique élan de la pensée chrétienne : aussi le Pape dut-il protester auprès de l'empereur, dans les termes suivants :

« La défense que la loi fait aux soldats d'embrasser la vie monastique, m'épouvante pour vous, je le confesse. C'est fermer à plusieurs le chemin du ciel ; car, encore que l'on puisse vivre saintement dans le siècle, il y en a beaucoup qui ne peuvent être sauvés sans tout quitter. Moi, qui parle ainsi à mes maîtres, qui suis-je, sinon un ver de terre ? Toutefois, je ne puis m'empêcher de leur parler, voyant cette loi opposée à Dieu. Car la puissance nous a été donnée d'en haut, pour aider les bons désirs, élargir la voie du ciel et faire servir le royaume terrestre au royaume céleste... Voici ce que Jésus-Christ vous répond par ma bouche : de secrétaire, je t'ai fait capitaine des gardes, puis César, puis empereur et père d'empereurs. J'ai soumis à ta puissance mes prêtres, et tu retires de mon service tes soldats... Ah ! je vous conjure, par ce juge terrible, d'adoucir ou de changer cette loi. Pour moi, soumis à vos ordres, je l'ai envoyée dans les diverses parties du monde, et je vous ai représenté qu'elle ne s'accorde pas avec la loi de Dieu. J'ai donc rempli mon devoir de part et d'autre, puisque j'ai obéi à l'empereur et déclaré mes sentiments dans l'intérêt de Dieu (1). »

Ces nobles remontrances furent bien accueillies par Maurice, qui donna satisfaction à saint Grégoire et à l'Église, en ordonnant que l'on reçût dans les monastères quiconque serait libre de tout engagement envers l'État.

(1) S. Grég., lib. III, *Epist.* LXV.

Malheureusement, lorsque les difficultés s'aplanissaient à Constantinople, il s'en élevait d'autres non moins graves dans les provinces d'Italie, par suite des incursions lombardes : ce qui faisait dire au Pape « qu'en punition de ses péchés, il avait été fait évêque, non des Romains, mais des Lombards (1). » Et cependant leur conversion au catholicisme, en préservant Rome du joug de la conquête, donnait à saint Grégoire une telle satisfaction qu'il résolut d'entreprendre celle des Saxons encore païens, dans les Iles Britanniques. Saint Augustin, prévôt de son monastère de Saint-André, fut choisi pour chef de cette expédition apostolique.

Arrivé en Provence, on l'effraya de la férocité des Saxons, dont il ne comprenait pas même le langage ; et il revint auprès de saint Grégoire, afin de lui exposer le danger et la témérité de l'entreprise. « Vous êtes un homme de peu de foi et de peu de courage, lui répondit le souverain Pontife. N'est-ce donc pas en mourant que les Apôtres ont conquis le monde à Jésus-Christ ? Que venez-vous faire ici ? Allez, si vous êtes digne, allez où le devoir vous appelle ! gagnez des âmes à Jésus-Christ. » Saint Augustin, ayant repris le chemin de la Gaule, s'embarqua bientôt après avec ses compagnons, au nombre de quarante. Parmi eux se trouvaient des Franks, emmenés par ordre du Pape, afin de leur servir d'interprètes auprès du roi Edilberth, qui avait épousé une princesse catholique : Berthe, fille de Charibert, roi de Paris.

(1) S. Grég., lib. I, *Epist.* XXXI.

Les missionnaires débarquèrent à l'île de Thanet, où, sur le conseil d'un prêtre païen, Edilberth leur donna audience sous un chêne antique, parce que le grand air neutralisait l'influence pernicieuse des mauvais génies, qui aveuglaient les hommes de bonne foi pour obéir à Loke, le Dieu de l'astuce. « Quel est le but de votre venue sur ces rivages ? » demanda le roi ; et saint Augustin, prenant une croix d'argent, lui développa simplement la doctrine de Jésus-Christ, qu'il venait annoncer au peuple saxon. « Vos paroles sont bonnes et vos promesses fort belles, répondit le roi ; mais je n'ai nul désir de quitter les dieux de mes pères pour un nouveau culte que je ne comprends pas. »

Un prêtre d'Odin, Coïffi, qui se préoccupait déjà du formidable problème de l'existence, dont la solution est le but suprême de l'humanité sur la terre, dit à Edilberth : « O roi ! en hiver, quand vous êtes assis au festin avec vos chefs et vos officiers, et qu'un grand feu, allumé au milieu de la salle, l'échauffe tout entière pendant qu'au dehors tout est enveloppé d'un tourbillon de neige ; alors, s'il arrive qu'un passereau traverse la salle, entrant par une ouverture et sortant par l'autre, tant qu'il est dedans il n'est pas battu par l'orage ; mais, après un court intervalle de sérénité, il disparaît, passant de la tempête à la tempête. Telle est la vie humaine, dont nous voyons un court moment ; mais nous ignorons ce qui la précède et la suit. C'est pourquoi, si cette doctrine nouvelle vient vous ap-

prendre quelque chose de plus certain, il semble qu'il faut la suivre (1). »

Et le roi, s'adressant alors aux missionnaires, leur dit : « Comme vous arrivez de loin, et que vous désirez nous faire part de ce que vous croyez le plus certain et le meilleur, nous voulons bien vous recevoir et vous accorder tout ce qui est nécessaire à votre subsistance. Enseignez donc en toute liberté votre religion à mon peuple (2). »

Saint Augustin et les autres missionnaires eurent pour résidence Cantorbéry, capitale des États d'Edilberth, qui furent bientôt convertis au christianisme. La reine Berthe, heureuse des miraculeux progrès de sa foi, versait des larmes sur l'obstination de son époux, resté païen. « Pourquoi ces larmes, ma mie? » lui dit Edilberth. — « Je prie le bon Dieu pour vous, répondit Berthe; je le supplie de se faire connaître à votre cœur. » — « Rassurez-vous, reprit le roi, en l'embrassant, je serai chrétien. » Il tint sa promesse le jour de Noël 598; et dix mille Saxons furent baptisés en même temps que leur propre souverain, qui cessa ainsi d'être un prince barbare, puisqu'il fit participer les Iles Britanniques au mouvement religieux et civilisateur des diverses monarchies continentales.

Saint Augustin, chef de la mision apostolique, fut nommé primat d'Angleterre par saint Grégoire le Grand, dont la joie était extrême. « Gloire à Dieu, lui écrivit

(1) Ozanam, *Etud. germ.* (*OEuvr. compl.*), p. 156.
(2) Bède le Vénérable, *Hist. eccl. des Anglais*, liv. I, chap. XXV.

ce Pontife, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! car le grain de froment est mort en terre, afin de ne pas régner seul dans le ciel. C'est par sa mort que nous vivons, par sa faiblesse que nous avons des forces; c'est par son amour que nous cherchons en Bretagne des frères que nous ne connaissions pas; c'est par sa grâce que nous trouvons ceux que nous cherchions sans les connaître. Mais qui pourra dire quelle joie s'est levée ici dans le cœur de tous les fidèles, de ce que, par la grâce de Dieu et le travail de Votre Fraternité, la nation des Anglais, dégagée des ténèbres de l'erreur, éclairée des lumières de la sainte foi, foule aux pieds les idoles, obéit avec un cœur pur au Dieu tout-puissant et se soumet sincèrement à ses divins préceptes (1). »

Tandis que saint Grégoire enfantait l'Angleterre à la civilisation chrétienne, il veillait à ce que les derniers germes de barbarie fussent extirpés de toutes les sociétés nouvelles, par le rigoureux maintien de la discipline ecclésiastique et par de sages réformes dans le gouvernement des peuples. « Il ne se contenta pas, dit admirablement M. de Montalembert, du rôle imposant de défenseur de Rome, de protecteur de l'Italie et de médiateur entre les Grecs et les Lombards. En se tournant vers les peuples germaniques, il montrait la voie par où l'Église romaine, et avec elle l'âme et l'avenir de l'Occident, pouvaient s'émanciper du joug de Byzance.

(1) S. Grég., lib. II, *Epist.* XXVIII.

Grégoire fut l'homme prédestiné à l'œuvre de transition salutaire et décisive. En lui, l'indépendance spirituelle et temporelle de l'Occident se prononce. Il est le premier des Papes qui se préoccupent surtout des races occidentales, qui s'associent, en le dirigeant, au mouvement ascensionnel des conquérants germaniques. Il est leur ami, leur éducateur et leur maître (1). »

Sur la demande expresse de la royauté franke, désirant obtenir la confirmation de deux monastères et d'un hôpital que Brunehaut venait de fonder à Autun, saint Grégoire rédigea le fameux diplôme où, pour la première fois, la suprématie du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel est nettement formulée et acceptée en ces termes :

« Si quelqu'un des rois, des évêques, des juges ou autres personnes séculières, ayant connaissance de cette constitution, ose y contrevenir, *qu'il soit privé de la dignité de sa puissance et de son honneur*, et qu'il sache qu'il s'est rendu coupable au tribunal de Dieu. Et s'il ne restitue ce qu'il aura méchamment enlevé ou ne déplore pas par une digne pénitence ce qu'il aura fait d'illicite, qu'il soit éloigné du très-saint corps et sang de notre Dieu et Sauveur, et qu'il demeure assujetti dans le jugement éternel à une vengeance sévère (2). »

Ainsi commençait à s'écrire, au nom de l'Église, par la main de saint Grégoire le Grand et avec le consentement de la royauté des races conquérantes, le nouveau

(1) *Les moines d'Occident*, t. II, p. 126-127.
(2) Lib. VIII, *Epist.* VIII, IX et X.

droit public de l'Occident, que saint Grégoire VII et ses successeurs appliquèrent, cinq siècles plus tard, dans toute son étendue. « Rien ne prouve mieux, dit encore M. de Montalembert, la différence de sentiment et de l'attitude de la Papauté envers les rois des races germaniques et les empereurs byzantins, que le contraste de ce diplôme et l'obéissance presque passive dont saint Grégoire fait profession même dans ses protestations les plus vives contre certains actes de la cour impériale (1). »

Mais, entre toutes les royautés qui allaient former les grands peuples de l'avenir, le souverain Pontife distinguait la royauté franke, inaugurant les hautes destinées d'un peuple chargé d'accomplir une mission providentielle dans l'humanité. « Fils bien-aimé, disait-il à Childebert II, roi des Franks, salut et bénédiction apostolique! Autant les rois sont élevés au-dessus des autres hommes, autant ton royaume, par sa suprême excellence, est élevé au-dessus des autres nations. Etre roi, ce n'est pas une grande merveille : car d'autres le sont comme toi; mais être roi catholique en ce pays, c'est quelque chose de bien excellent. De même qu'une lampe brille au sein d'une épaisse nuit, de même la splendeur de la foi brille dans la nuit des erreurs des autres peuples. Tu as ce que les autres rois possèdent, mais aucun d'eux n'a ta gloire : celle de régner sur les Franks. Que ta droiture, ta justice, se montrent dans le

(1) *Les Moines d'Occident*, tome II, p. 134.

gouvernement de tes États, autant que la sincérité de ta foi ! Mets des bornes à ta puissance, et songe que tout ce qui est en ton pouvoir ne t'est pas permis (1).»

Saint Grégoire le Grand tenait un bien autre langage à l'empereur d'Orient, qui s'arrogeait l'élection de Pape et n'autorisait son intronisationque moyennant finance, d'après le tarif dressé par Justinien. « C'est surtout de nos temps, disait-il pour flétrir la simonie, qu'elle a mis en œuvre tout le venin de sa malice, et, par la contagion du schisme, troublé la paix de toute l'Église. Elle a soulevé contre l'Église de Dieu, non-seulement la multitude innombrable du peuple, mais encore la puissance royale , si royale on peut l'appeler. Car nulle raison ne permet de compter parmi les rois celui qui détruit l'empire plus qu'il ne le gouverne, et qui sépare de la société du Christ tous ceux qu'il peut associer à sa propre perversité ; celui qui, séduit par la passion d'un lucre infâme, cherche à emmener captive l'épouse du Christ..... Son extravagante témérité en est venue au point de s'arroger la tête de toutes les Églises, l'Église romaine, et d'usurper une puissance terrestre sur la maîtresse des nations : ce qu'a défendu absolument Celui qui l'a spécialement commise au bienheureux apôtre Pierre, en disant : C'est à toi que je donnerai mon Eglise (2). »

Soustraire l'élection du Pape aux empereurs d'Orient et aux rois lombards pour la rendre au clergé, représen-

(1) S. Grég., lib. VI, *Epist.* VI.
(2) *Ibid.*, lib. XIII, *Epist.* XII.

tant du peuple romain, tel était le dernier but de saint Grégoire le Grand dont le Pontificat, de l'aveu même d'un historien protestant (1), fut une des époques les plus édifiantes de l'Église. Mais, après avoir triomphé de tant d'obstacles, fléchi les Lombards, accompli la ruine de l'arianisme, adouci les Barbares, converti l'Angleterre, sauvé Rome et l'Italie, protesté contre toutes les oppressions, éclairé la chrétienté par sa doctrine, fondé la paternelle suprématie des Papes sur les royautés naissantes, gouverné l'Orient et l'Occident avec autant de vigueur que d'humilité et donné au monde un parfait modèle de gouvernement ecclésiastique (2), il devait mourir avec la douleur de n'avoir pu reconquérir l'indépendance du Saint-Siége.

Au mois de juillet 600, Grégoire le Grand écrivait à saint Euloge : « Il y a près de deux ans que je suis au lit, ayant la goutte aux pieds avec de si grandes douleurs, qu'à peine les jours de fête puis-je être levé pendant trois heures et célébrer la messe. Aussitôt après, je suis contraint de me recoucher avec une douleur violente. Elle est quelquefois moindre, quelquefois excessive, mais jamais si faible qu'elle cesse, ni si forte qu'elle me fasse mourir. » En janvier 601, il écrivait à son ami Venance : « Que devons-nous faire dans ces douleurs, sinon nous souvenir de nos péchés et rendre grâces à Dieu, puisqu'il nous purifie en affligeant cette

(1) Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, Chad. XLV.

(2) Bossuet, *Disc. sur l'Hist. univ.*

chair qui nous a tant fait pécher. La peine présente, si elle nous convertit, est la fin de la faute précédente; sinon, c'est le commencement de la peine suivante. Il faut donc prendre bien garde que nous ne passions d'un tourment à d'autres, et considérer la bonté de Dieu qui nous menace de la mort que nous méritons sans nous la donner, pour nous imprimer une crainte salutaire de ses jugements. » Plusieurs années s'étaient écoulées, et il écrivait encore à une dame romaine : « Mon corps est desséché comme s'il était déjà dans le cercueil : je ne puis sortir de mon lit (1). » Saint Grégoire ne vivait donc plus depuis longtemps que par sa belle intelligence, lorsqu'il mourut, le 12 mars 604.

L'humanité s'inclina devant la tombe du *Serviteur des serviteurs de Dieu*, en qui la Papauté avait atteint une grandeur morale incomparable et presque toute la puissance effective qu'elle devait montrer aux âges futurs. Car, malgré sa profonde répugnance pour les affaires humaines qu'il appelait le *brigandage de la paix* (2), saint Grégoire s'était fait en quelque sorte l'homme d'État universel, afin de préserver l'Église de toute agression intérieure ou extérieure et d'introduire les vrais principes de justice dans la politique générale. Devenu l'arbitre de l'Occident, alors que des souverainetés nombreuses et rivales se substituaient à la seule souveraineté des empereurs romains d'Orient, il inaugura le moyen-âge, la société moderne et la civili-

(1) *Opera*, lib. VIII, *Epist.* XXXV ; lib. IX, *Epist.* XXXI, XXXVII.
(2) *Ibid.*, lib. XIII, *Epist.* XXXI.

sation chrétienne, en révélant aux Barbares comme aux peuples civilisés un pouvoir inconnu, sans nom, mais suprême et d'une puissance irrésistible, quoiqu'il ne manifestât son existence que par la charité, par la modération, par l'amour des hommes et par le renoncement à soi-même.

Rome et les pays environnants, sans cesse rejetés de la violence des Lombards aux extorsions des exarques, voulurent vivre désormais à l'abri de l'unique sceptre que tous les nouveaux dominateurs de la terre consentissent à respecter, à vénérer et à bénir. C'est ainsi que le prince naquit dans le Pontife, la suprématie temporelle dans la suprématie spirituelle ; et que la Papauté, puissance typique, put créer un lien commun et indissoluble entre l'Église et l'État, entre la religion et la politique européenne, pour détruire les derniers vestiges de la barbarie, en tous lieux où se manifestaient les premiers germes de la régénération morale produite par le catholicisme.

CHAPITRE VI.

LES PAPES ET LE MONOTHÉLISME.

(De l'an 604 de J. C. à l'an 731)

Développement du pouvoir temporel dans la Papauté.— Oppression de l'Église par l'empire. — Rapide succession des Papes après la mort de saint Grégoire le Grand. — Sabinien, soixante-cinquième pape. — Boniface III, soixante-sixième pape.— L'empereur Maurice décrète que le titre d'*évêque universel* n'appartient qu'au successeur de saint Pierre. — Boniface IV, soixante-septième pape. — Saint Adéodat Ier, soixante-huitième pape. — Saint Boniface V, soixante-neuvième pape. — Honoré Ier, soixante-dixième pape.— Origine du *Monothélisme*.—L'empereur Héraclius prétend réunir confusément les *Monothélites* et les catholiques.— Saint Sophrone proteste contre cette réunion fondée sur l'erreur. — Lettre du patriarche Sergius au Pape contre saint Sophrone. — Honoré Ier impose silence aux deux partis. — Ses lettres à Sergius n'ont que la valeur d'un acte privé, parce qu'il n'y définit rien comme chef de l'Église.— Elles ne sont répréhensibles ni dans le fond, ni dans la forme.—Cependant, il ne remplit ni tout son pouvoir, ni tout son devoir de Pape.—*Ecthèse* ou *édit de foi* qui fait du monothélisme une loi de l'État. — Séverin, soixante-onzième pape, refuse d'y souscrire. — Attaque et pillage du palais de Latran par l'exarque.— Jean IV, soixante-douzième pape.— Révocation de l'*Ecthèse* par l'empereur Constantin III.—Théodore Ier, soixante-treizième pape.—Le *Type* remplace l'*Ecthèse*, et Constant II ordonne aux catholiques et aux monothélites de cesser toute discussion.— Résistance de Théodore.— C'est le premier Pape que les fidèles aient appelé *Souverain Pontife* et le dernier que les évêques aient appelé *Frère*.— Mission nouvelle de la Papauté dans ses rapports avec les chefs des nouvelles monarchies.— Saint Martin Ier, soixante-quatorzième pape, martyr. — Constant II exige qu'il souscrive au *Type*.—Refus du Pape que l'empereur veut faire assassiner. — Saint Martin est sauvé par un miracle.— Son enlèvement de Rome.— Tortures qu'il endure à Constantinople.— Sa condamnation et sa mort en exil. — Eugène Ier, soixante-quinzième pape. — Saint Vitalien, soixante-seizième pape.—Adéodat II, soixante-dix-septième pape.—Saint Donus Ier, soixante-dix-huitième pape.—Saint Agathon, soixante-dix-neuvième pape.

— Sixième concile général à Constantinople. — Le Monothélisme jugé par le Pape. — Les Pères de Constantinople déclarent que saint Pierre a parlé par saint Agathon. — Saint Léon II, quatre-vingtième pape, confirme les actes du concile. — Saint Benoît II, quatre-vingt-unième pape. — Affranchissement de l'Église par Constantin IV. — Jean V, quatre-vingt-deuxième pape. — Justinien remet l'Église sous la dépendance de l'État. — Brigues qui en résultent. — Conon, quatre-vingt-troisième pape. — Saint Sergius Ier, quatre-vingt-quatrième pape. — Concile *erratique* de Constantinople, convoqué par l'empereur Justinien. — Le Pape refuse d'y souscrire. — Justinien veut le faire enlever. — Les Romains et les milices courent à sa défense. — Le Pape sauve l'écuyer de l'empereur, qui est chassé de Rome. — Jean IV, quatre-vingt-cinquième pape, sauve également son exarque de la fureur populaire. — Jean VII, quatre-vingt-sixième pape. — Le roi des Lombards restitue les Alpes Cottiennes au Saint-Siége. — Réfutation des historiens qui blâment Jean VII d'avoir renvoyé à Justinien II les actes du concile *erratique* sans vouloir les examiner *ex cathedra*. — Sisinnius, quatre-vingt-septième pape. — Constantin, quatre-vingt-huitième pape. — Son voyage triomphal en Orient. — Réaction monothélique à Constantinople. — Résistance sanglante à Rome. — Le Pape apaise la sédition. — Saint Grégoire II, quatre-vingt-neuvième pape. — Les trois parties du monde ont donné des souverains Pontifes à l'Église, — Règne et Pontificat de saint Grégoire II. — Léon l'Isaurien ordonne la destruction des images. — Indignation unanime des peuples contre l'empereur. — Noble et ferme attitude du Pape. — Le duché de Rome se soumet à lui. — L'Italie, qui voulait pour roi le Pape, se divise en seigneuries diverses. — Saint Grégoire II l'empêche de se choisir un autre empereur. — Il se montre à la fois et chef intrépide de l'Église et sujet fidèle du prince dans l'État. — Sa lutte contre les Byzantins et les Lombards. — Rome sauvée par saint Grégoire II. — Ses magnifiques remontrances à l'empereur. — Le Pape est, malgré lui-même, le véritable roi de Rome. — Extinction de l'autorité impériale en Italie. — Résumé.

L'action de la Papauté sur le monde, par sa puissance spirituelle et par sa puissance temporelle, bien loin de se ralentir après la mort de saint Grégoire le Grand, conserva, sous ses successeurs, toute l'intensité que le génie de cet homme extraordinaire lui avait fait acquérir durant sa vie. Les circonstances qui l'avaient obligé de prendre une part si active aux affaires politiques n'ayant pas changé, le rôle des autres Papes devait rester le même. Cependant, plus l'exercice de l'autorité

faisait éclater l'ascendant de leurs propres vertus, plus ils témoignaient une soumission profonde aux personnes impériales, souvent indignes, que Dieu laissait parvenir à la tête des nations pour le châtiment de l'humanité. Malgré les nombreux griefs qu'ils avaient contre les empereurs, ardents protecteurs de toutes les hérésies orientales, ils n'employaient pas moins, avec une générosité sans exemple, leur crédit et leurs trésors à la défense de l'empire, à l'entretien des murs et des fortifications de Rome, à la réparation de ses aqueducs et de ses établissements publics, et surtout à la protection de l'Italie toujours menacée de la fureur des Lombards (1). Fidèles sujets dans l'État, les souverains Pontifes n'opposaient une résistance invincible aux Césars byzantins qu'en matière de religion, et à la seule fin de maintenir l'intégrité de la foi dans l'Église.

Jamais la succession des Papes n'avait été si rapide que depuis la mort de saint Grégoire le Grand; jamais leur politique chrétienne et civilisatrice ne fut mieux suivie, et jamais aussi la nécessité du pouvoir temporel dans le pouvoir spirituel ne se fit sentir avec plus de force, tant pour le salut social des peuples que pour le salut suprême du genre humain. Une sorte de fatalité planait sur la cour de Constantinople, qui ne savait garder aucun ménagement vis-à-vis de Rome, au risque de provoquer un coup terrible de la Providence. Presque tous les représentants des empereurs,

(1) L'abbé Gosselin, *Pouvoir du Pape au moyen âge*, pag. 211-212.

dans les provinces italiennes, se rendaient systématiquement ridicules par leurs prétentions ou odieux par leurs violences. Les Papes étaient lâchement abandonnés en temps de guerre, et plus lâchement persécutés en temps de paix. « Si l'ennemi est aux portes, c'est aux Papes, dit un prince de l'Église, d'organiser les secours, de fortifier les villes, de recruter et de payer les soldats; si le calme revient, les exarques et les patrices semblent avoir pour mission de traverser l'administration des Papes, de leur susciter mille querelles, d'entraver la liberté de leur élection, de s'assurer de leur personne ou de conspirer contre leur vie (1). »

A chaque vacance du Saint Siége, il s'écoulait souvent plusieurs mois avant que le choix du clergé romain fût ratifié par la cour de Byzance, quoiqu'on eût toujours soin de choisir pour souverains Pontifes des sujets agréables aux empereurs. De sorte que l'autorité se trouvait longtemps incertaine; que l'Église, opprimée par l'État, cherchait vainement son indépendance, et que Rome, dépourvue de gouvernement et irritée de toutes les vexations des patrices qui la poussaient, en quelque sorte, à la révolte, était déchirée par des factions frivoles, nées d'un commun désir de se soustraire au joug déshonorant de Byzance.

Cet état de choses vraiment déplorable se renouvela d'autant plus fréquemment, au VIIe siècle, que les Papes de cette époque ne firent, pour ainsi dire, que passer sur

(1) S. E. Mgr le cardinal Mathieu, *Le pouvoir temporel des Papes*, p. 60.

la chaire de Saint-Pierre. Le diacre Sabinien, bien connu à Constantinople, puisqu'il y avait séjourné pendant quatre ans comme apocrisiaire, ne put obtenir de l'empereur l'autorisation d'être ordonné Pape que six mois après la mort de saint Grégoire le Grand (13 septembre 604). Les Romains, désolés par une terrible famine, bénirent l'administration de ce Pontife, qui leur fit ouvrir les greniers de l'Église, où ils pouvaient acheter trente boisseaux de blé pour un sou d'or. Il mourut le 3 février 606, et son successeur, Boniface III, ne fut consacré Pape que le 19 février 607. Saint Grégoire le Grand avait dit de lui : « C'est un défenseur de l'Église; nous pouvons rendre un ample témoignage de sa pureté et de sa fidélité, par la longue expérience que nous en avons. » Et cependant, malgré son élection, la vacance trône du pontifical avait duré plus d'un an.

Boniface III, désirant mettre un terme aux brigues scandaleuses qui avaient lieu pour la nomination du Pape et des évêques, à cette époque, défendit, sous peine d'excommunication, qu'on s'occupât désormais de n'importe quelle élection épiscopale, si ce n'est trois jours après la mort de l'évêque ou du souverain Pontife qu'il s'agissait de remplacer. « Cet intervalle de temps, non observé à l'élection de quelques successeurs de Boniface, fut étendu par Grégoire X à dix jours (1). »

Plus heureux que saint Grégoire le Grand, Boniface III obtint de l'empereur Phocas un édit que l'em-

(1) Artaud de Montor, *Hist. des Souv. Pontif.*, t. I, p. 351.

pereur Maurice avait constamment refusé. Aux termes de cet édit, le titre d'*évêque universel*, que Jean le Jeûneur avait usurpé et que Cyriaque portait encore, n'appartenait légitimement qu'au successeur de saint Pierre sur le siége de Rome.

Boniface IV, qui remplaça Boniface III après un interrègne de dix mois et douze jours (25 août 608), transforma le Panthéon, magnifique temple dédié à tous les dieux, en une église qu'il dédia pieusement à la sainte Vierge et à tous les martyrs. Lorsque saint Adéodat fut créé Pape (19 octobre 615), son prédécesseur était mort depuis cinq mois et treize jours. La lèpre exerçait d'horribles ravages dans Rome. En visitant les malades, saint Adéodat rencontra un lépreux, le baisa au visage et le guérit par ses prières. Saint Adéodat eut pour successeur saint Boniface V, exalté un an un mois et treize jours après les funérailles du Pape défunt (23 décembre 619) ; il régna jusqu'au 24 octobre 624. Honoré I[er] ne fut ordonné souverain Pontife que le 27 octobre de l'année suivante. Ce chef de l'Église ramena vigoureusement les Ecossais aux règles établies par le concile de Nicée relativement à la célébration de la Pâque, et mit fin au schisme des évêques d'Italie concernant les *Trois chapitres*. Sa mémoire eût été des plus glorieuses, s'il avait déployé la même fermeté pour éteindre, en son principe, l'hérésie du monothélisme : dérivation de l'eutychianisme produite par Théodore, évêque de Pharan, qui reconnaissait, il est vrai, deux natures en Jésus-

Christ, mais qui n'y reconnaissait qu'nne seule volonté : la volonté divine, celle du Verbe.

Le principal auteur de tous les maux dont l'Église était déjà menacée, en Orient comme toujours, fut Sergius, évêque de Constantinople, auquel l'empereur Héraclius avait confié la tutelle de son fils et le gouvernement de l'empire, pendant qu'il dirigeait la guerre contre les Perses. On sait que ce prince, digne César de Byzance, aimait à dogmatiser tant bien que mal, et à montrer en quelque sorte le pontife dans l'empereur. Excité par Sergius, complice de Théodore, qui avait rallié les vieux débris de l'eutychianisme à sa nouvelle doctrine, Héraclius enjoignit aux évêques d'Orient de croire avec lui qu'il n'y avait qu'une seule volonté dans Jésus-Christ, sous prétexte de concilier les *monothélites* avec les catholiques. Il en résulta un trouble immense dans toutes les consciences et dans toutes les Églises. Mais saint Sophrone, célèbre moine devenu patriarche de Jérusalem, se fit l'organe des vœux de la grande majorité des évêques, en s'opposant à une réunion qui n'était fondée que sur l'erreur; car il fallait admettre dans Jésus-Christ *une direction divino-humaine de la volonté*, pour ne pas sortir des saintes limites de la vérité théologique.

« Cette opposition, dit Alzog, obligea Sergius à s'adresser, dans une lettre adroite et mesurée au pape Honoré, afin de lui représenter les résultats heureux et si longtemps désirés de la réunion des monophysites, et le prier de prévenir, par son autorité, le dessein

perturbateur de Sophrone, qui voulait empêcher la réunion de nombreux chrétiens à l'Église, en s'opposant à une expression nécessaire et déjà employée par Denys l'Aréopagite, savoir : *une opération dans le Christ*. Malheureusement, Honoré ne sentit point la ruse; et, tenant le tout pour *une nouvelle dispute de mots*, il loua Sergius de s'être efforcé de l'étouffer. N'ayant point saisi le vrai point de la controverse, il entra promptement dans la manière de voir de Sergius, se servant d'expressions en partie obscures, tout en répétant à plusieurs reprises qu'il fallait soigneusement éviter les opinions folles et impies de Nestorius et d'Eutychès, et en prouvant clairement que ses opinions sur les *opérations* de Jésus-Christ étaient saines et orthodoxes (1). »

Deux actes du pape Honoré vinrent aggraver cette faute de conduite : premièrement il adressa une autre lettre à Sergius, dans laquelle il s'élevait au-dessus de toute discussion ultérieure, quoique, n'ayant rien défini comme chef de l'Église, sa correspondance ne pût avoir d'autre valeur que celle d'un acte privé ; secondement, il ne répondit à une exposition lumineuse des solides opinions de Sophrone que par une défense formelle, adressée aux deux partis, de parler d'*une ou de deux opérations* dans Jésus-Christ.

Sans doute, comme l'observe très-judicieusement un célèbre théologien, « ces lettres, quand elles furent

(1) Jean Alzog, *Hist. univ. de l'Église*, tome I, pag. 435-436.

écrites, ne nuisaient pas à la foi directement ; la cause entre les catholiques et les monothélites était pendante ; et quand une cause est pendante, le juge peut imposer silence à une partie et à l'autre, sauf le droit de l'une et de l'autre partie (1). » Mais, s'il est vrai que les lettres d'Honoré n'aient rien de répréhensible en elles-mêmes, ni dans le fond ni dans la forme, il n'en est pas moins vrai aussi qu'il ne remplit, en ces graves circonstances, ni tout son pouvoir, ni tout son devoir de Pape. Il le comprit si bien lui-même, qu'il fit, au dire de saint Maxime, des efforts surhumains auprès des évêques de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, pour les détacher de l'hérésie ; et qu'il ne put y réussir, parce qu'en se laissant prendre aux artifices des Grecs, il avait fatalement compromis l'autorité morale de la Papauté.

On le vit bien à sa mort (12 octobre 638), lorsque Sergius voulut profiter de la vacance du Saint-Siége, afin de formuler, sous le nom de l'empereur Héraclius, l'*Ecthèse* ou *édit de foi*, qui faisait de l'hérésie monothélite une loi de l'État, et d'obliger Severin, le nouveau Pape élu, à y souscrire avant que son élection, comme chef de l'Église, fût ratifiée. Depuis longtemps les légats, envoyés par Séverin à Constantinople, sollicitaient l'autorisation impériale qu'ils devaient rapporter à Rome. Après bien des circonlocutions, les principaux chefs du clergé grec leur dirent enfin sans détour : « Nous ne vous seconderons dans votre demande que

(1) Le Père Jean Gisbert, *Défense du Pape Honorius*. Paris, 1688.

si vous nous promettez de persuader au Pontife élu de souscrire ce papier (l'*Ecthèse*) et d'approuver, sans réserve, les dogmes qu'il contient.» — «Nous ne pouvons donner aucun acte à cet égard, répondirent les légats avec beaucoup de calme et de prudence. Nous vous assurons, néanmoins, que nous rapporterons à celui qui doit être consacré, tout ce que vous venez de dire, que nous lui montrerons ce papier; et, s'il l'approuve, nous le prierons d'y joindre sa souscription. En attendant, ne veuillez pas, pour cela, mettre obstacle au succès de notre mission, ni nous faire violence, en nous retenant ici outre mesure. Nul ne peut faire violence à un autre, surtout lorsqu'il s'agit de la foi; car, dans ce cas, le plus faible devient très-fort, et le plus pacifique devient un héros invincible. Fortifiant son âme dans la parole de Dieu, les plus violentes attaques l'endurcissent, bien loin de l'amollir. Combien cela est encore plus vrai pour l'Église et le clergé de Rome, Église qui préside toutes les Églises! Ayant reçu canoniquement cette prérogative et cet héritage, tant des conciles et des apôtres que de leur Chef suprême, elle n'est nullement soumise à aucun écrit concernant l'élection au Pontificat ni à aucune charte synodale, tandis qu'à cet égard tous lui sont également assujettis, suivant le droit sacerdotal.» Cette réponse, aussi digne que ferme, eut un succès complet, mais tardif (1). Les légats reçurent enfin l'autorisation impériale pour faire cesser un interrègne qui avait duré un an sept mois et dix-sept jours.

(1) Labbe, *Concil.*, t. V, p. 1755.

Cependant, l'exarque de Ravenne, Isaac, recevait l'ordre de faire souscrire l'*Ecthèse* au nouveau Pape. Un officier fut chargé de la signifier à Séverin, qui refusa d'y apposer sa signature. Aussitôt l'officier réunit ses soldats et attaqua le palais de Latran, qu'il voulait piller. Arrêté par une résistance imprévue, il se contenta d'y mettre les scellés et d'en avertir l'exarque. Celui-ci accourut à l'appât du butin, resta huit jours entiers dans le palais pontifical et s'empara de tous les trésors de l'Église, dont une partie seulement fut envoyée à l'empereur. Ces odieuses violences ne servirent qu'à faire éclater, aux yeux du monde chrétien, la fermeté du Pontife. Ordonné le 28 mai 640, il mourut le 3 août de la même année, ayant à peine eu le temps d'anathématiser le monothélisme. Tous ses successeurs, jusqu'au sixième concile général, promirent dans leur profession de foi d'observer les décrets de leurs prédécesseurs contre cette hérésie, *notamment celui du pape Séverin de sainte mémoire* (1).

Jean IV lui succéda quelques mois après (24 décembre 640). Il écrivit à Pyrrhus, évêque de Constantinople, pour condamner l'*Ecthèse* et lui dire combien il était déplorable de voir un prince tel qu'Héraclius se faire le protecteur d'une doctrine qui troublait toutes les consciences en Orient. Cette lettre du Pape, communiquée à l'empereur, produisit sur son esprit une impression profonde. Sentant sa fin prochaine et ne

(1) Pagi, *Crit. Hist chron.*, ad. 640.

voulant pas comparaître devant Dieu chargé des anathèmes de l'Église, Héraclius répondit à Séverin en ces termes : « L'*Ecthèse* n'est pas de moi ; je ne l'ai ni dictée ni commandée. Elle est l'œuvre de Sergius ; je consentis à la signer. Témoin des troubles que cet édit a produits dans le monde, je déclare que je n'en suis pas l'auteur (1). »

Son fils, Constantin III, prit l'empire et répudia l'hérésie. Jean IV l'en félicita doublement, et lui signala certaines manœuvres des monothélites, « espérant que, par son aide, la vérité dissiperait tous les nuages de l'erreur. Car, disait-il, suivant les avis que nous recevons en foule de divers côtés, tout l'Orient est scandalisé par les lettres que répand notre frère Pyrrhus, pour enseigner des choses nouvelles contre la foi, et dans lesquelles il prétend ranger à son sentiment notre prédécesseur, le pape Honoré, de sainte mémoire : ce qui était entièrement éloigné de l'esprit du Père catholique (2). » Enfin le souverain Pontife priait le nouveau César de révoquer l'*Ecthèse* que son père avait déclarée loi de l'empire.

Cette révocation eut lieu, en effet ; mais elle fut considérée comme non avenue, par suite des sanglantes révolutions qui précipitèrent successivement du trône Constantin III, l'impératrice Martine et l'empereur Héracléonas. Le patriarche Pyrrhus, craignant pour luimême, renonça au siége de Constantinople, sans renon-

(1) Théophane, *Hist. byzantine*, p. 275.
(2) Labbe, *Concil.*, t. V, p. 1759-1762.

cer au sacerdoce. Un autre prêtre monothélite, du nom de Paul, prit le pallium qu'il abandonnait, et adressa néanmoins ses lettres synodales au pape Théodore Ier, qui venait de succéder à Jean IV (24 novembre 642).

Le Pontife romain lui répondit en ces termes : « Vos lettres nous ont placé entre l'espérance et la crainte. Elles nous font connaître que votre foi est pure et conforme à la nôtre. Mais cela étant, puisque les attentats de Pyrrhus contre notre foi ont été anéantis, tant par le décret du Siége apostolique rendu par notre prédécesseur que par l'ordre du prince, notre fils, d'où vient que vous n'avez point ôté des lieux publics l'écrit qui y était affiché, et qui a été cassé depuis longtemps (l'*Ecthèse*)?... Au reste, nous sommes étonné que les évêques qui vous ont consacré, aient donné à Pyrrhus le titre de *très-saint*, déclarant qu'il avait renoncé à l'Église de Constantinople à cause du trouble et de la haine populaire : ce qui nous faisait douter que nous ne dussions point différer à recevoir vos lettres, jusqu'à ce que Pyrrhus fût déposé. Car le tumulte ni la haine du peuple n'ôtent point l'épiscopat. Tant que Pyrrhus est vivant et n'est point condamné, on doit craindre un schisme. Pour affermir votre ordination, il faut donc assembler contre lui un concile des évêques les plus proches. Nous avons donné nos ordres pour cet effet à l'archidiacre Sericus et à Martin, diacre et apocrisiaire, que nous avons délégués pour tenir notre place et examiner canoniquement avec vous la cause de Pyrrhus: car sa présence n'est pas nécessaire, puisqu'on a ses écrits et

que ses excès sont notoires. Premièrement, il a donné de grandes louanges à Héraclius, qui a condamné la foi des Pères ; il a approuvé par sa souscription un prétendu symbole (l'*Ecthèse*) ; il l'a fait souscrire séparément chez lui par quelques évêques qu'il a surpris ; il l'a fait insolemment afficher en public, et n'a pas tenu compte de l'admonition de notre prédécesseur pour réparer ce scandale. Tout cela étant examiné dans votre concile, vous devez le dépouiller du sacerdoce, non-seulement pour la conservation de la foi, mais pour la sûreté de votre ordination. Que si les partisans de Pyrrhus apportent du retardement dans cette affaire et veulent exciter un schisme, on peut rendre vains leurs artifices, en obtenant un ordre de l'empereur pour envoyer Pyrrhus à Rome, comme nous l'en avons déjà prié, afin qu'il soit jugé par notre concile (1). »

Paul dédaigna les sages avis du pape Théodore, tandis que Pyrrhus vint à Rome présenter au souverain Pontife, en présence du clergé et du peuple, un formulaire catholique souscrit de sa propre main. Outre l'*Ecthèse*, il y condamnait tout ce qu'il avait fait et écrit contre la foi. Théodose le reçut à la communion et l'honora publiquement comme patriarche de Constantinople, parce qu'il n'avait pas été déposé. Alors Paul, voyant que le Pape et les évêques se réunissaient contre sa personne, eut recours au jeune empereur Constantin II, lui conseilla de supprimer l'*Ecthèse*,

(1) Labbe, *Concil.*, t. V, p. 1777-1782.

et lui fit signer un décret intitulé *Type*, lequel ordonnait aux catholiques, ainsi qu'aux monothélites, *de cesser toute discussion sur une ou deux volontés et opérations* dans le Christ, sous prétexte de les concilier. « Ceux qui oseront contrevenir à cette ordonnance, disait l'empereur, ou mieux le patriarche, seront premièrement soumis au jugement terrible de Dieu, ensuite à notre indignation. S'ils sont évêques ou clercs, ils seront déposés; les moines, excommuniés et chassés de leurs demeures. Les gens établis en dignité ou en charge seront destitués; les particuliers notables, dépouillés de leurs biens, et les autres punis corporellement ou bannis (648) (1). »

Le pape Théodore et ses prélats, de même que les évêques lombards, protestèrent contre cet édit, parce qu'il confondait la vérité avec l'erreur, fermait la bouche aux orthodoxes et *laissait ainsi la foi muette et captive*. Qu'à l'origine de la controverse, le pape Honoré eût prescrit le silence, non pas sur les principes engagés, mais sur certaines expressions, cela se concevait : car, étant chef de l'Église universelle, il en avait le droit, se trompât-il dans l'application qu'il en faisait. Mais qu'un empereur d'Orient s'avisât de défendre aux catholiques, sous les peines les plus graves, d'obéir aux décrets du Saint-Siége, cela ne se concevait nullement : car il n'en avait pas le droit. L'oppression était donc flagrante. Aussi les souverains Pontifes se préparèrent-

(1) Labbe, *Concil.*, t. VI, p. 231.

ils à la résistance la plus énergique et la plus juste pour conserver leur entière indépendance.

Sur ces entrefaites, le patriarche Pyrrhus quitta Rome et se rendit à Ravenne auprès de l'exarque Platon, qui le ramena si promptement du catholicisme au monothélisme, qu'on eut lieu de croire que sa rétractation n'avait pas été sincère. Ayant appris cette rechute, le pape Théodore convoqua immédiatement un concile, déposa le relaps, prononça contre lui la peine d'excommunication, se fit apporter un calice renfermant le sang précieux de Jésus-Christ et y trempa la plume pour écrire la terrible sentence. Bientôt après, le patriarche Paul fut déposé à son tour; mais l'empereur le maintint sur son siége malgré la condamnation du Pape. Une populace furieuse envahit le palais de Placidie, que les légats occupaient à Constantinople, et renversa l'autel qui leur était réservé, tandis que le patriarche faisait prononcer des arrêts d'emprisonnement ou d'exil contre les évêques et les prêtres fidèles au catholicisme.

Théodore Ier mourut au milieu de cette cruelle persécution monothélite (13 mai 649). C'est le premier Pape que le monde chrétien ait appelé *souverain Pontife*, et le dernier que les membres de l'épiscopat aient appelé *frère* (1). L'extension de l'autorité pontificale devenait indispensable en ce moment de haute crise, où le dogme et la discipline se trouvaient attaqués ouvertement par les empereurs d'Orient, et où les rois d'Occident se

(1) Feller, *Dict. hist.*, t. V, p. 608.

partageaient le continent, créaient un certain nombre d'États et inauguraient les destinées des grandes races qui marchent aujourd'hui à la tête de l'humanité. Car l'Église, immuable dans son principe, devait seule offrir un centre d'unité assez imposant pour dominer toutes les divisions politiques et territoriales ; et le Pape, véritable directeur du globe terrestre en sa qualité de Vicaire de Jésus-Christ, pouvait seul présider à la fédération morale de toutes les monarchies ayant pour but l'union absolue des peuples entre eux, en déterminant la mission divine de toutes les sociétés humaines.

Après la mort de Théodore Ier, on élut saint Martin Ier, et l'on n'attendit pas le consentement de l'empereur pour le consacrer (5 juillet 649). Aussi Constant II l'accusa-t-il d'avoir pris le Pontificat *irrégulièrement et sans lui* (1), sinon malgré lui. Cette accusation était un sinistre présage de persécution directe et violente ; mais l'âme héroïque de saint Martin conservait la sérénité d'un digne successeur de saint Pierre. Les proscrits et les opprimés trouvèrent près du Pape appui, protection, secours, ce qui dut surexciter la colère de l'empereur. Dans le premier concile de Latran, saint Martin anathématisa le monothélime, l'*Ecthèse*, le *Type* et tous ceux qui y avaient adhéré ou qui pourraient y adhérer. Théodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus et Paul furent également condamnés comme fauteurs d'hérésie.

(1) Novaes, *Elementi della storia de summi Pontifici*, t. III, p. 28.

La lutte du sacerdoce et de l'Empire est engagée. Constant II envoie son chambellan Olympius en Italie, avec le titre d'exarque et dans le but de faire souscrire le *Type* à tous les évêques, ainsi qu'à tous les propriétaires de biens-fonds. « Si vous pouvez compter sur le concours de l'armée, lui dit l'empereur, vous arrêterez Martin ; que si vous trouvez de la résistance, vous vous tiendrez en repos jusqu'à ce que vous soyez maître de la province et que vous ayez gagné les troupes de Rome et de Ravenne pour exécuter nos ordres. » Mais Olympius ayant vainement cherché à provoquer un schisme dans l'Église et à s'emparer de la personne du Pape, Constant II ne trouva rien de mieux que d'avoir recours à l'assassinat.

Saint Martin ne sortait jamais qu'entouré de prêtres : ce qui rendait impossible l'accomplissement de cet exécrable forfait. Olympius résolut alors de faire frapper le Pape dans l'Église de Saint-Jean de Latran, et de faciliter le meurtre en commettant lui-même un sacrilége. « Comme les fidèles, dit Artaud de Montor, recevaient la communion à la place même où ils priaient, et que le Pape allait la leur porter, ainsi qu'aujourd'hui on la porte à lui seul dans les cérémonies de Rome, Olympius devait se trouver dans un endroit plus écarté, entouré de ses gardes, et son propre écuyer était prêt à poignarder le Pontife au moment où il se baisserait pour prononcer les paroles de la communion (1). »

(1) *Hist. des souv. Pontif. rom.*, t. I, p. 379.

Le Pape s'avance avec tous ses prélats. Olympius s'agenouille et reçoit le corps de Jésus-Christ; mais son écuyer reste immobile. Saint Martin retourne à l'autel sans se douter du miracle que Dieu vient de faire en sa faveur.— «Pourquoi donc ne l'avez-vous point frappé?» demande l'exarque. — « Dès que la communion a commencé, lui répond l'écuyer, j'ai été en quelque sorte atteint de cécité : car j'ai été pris d'un tremblemen que je n'ai pu vaincre, et il m'a semblé que le Pape avait disparu. » A ces mots, Olympius, convaincu d'une intervention divine, éprouva les plus vifs remords; et, le lendemain, il vint se jeter aux pieds de saint Martin, lui avouer ses abominables projets, lui montrer les ordres qu'il avait reçus de Constantinople, lui promettre de ne jamais les exécuter et lui demander enfin son pardon. Le souverain Pontife releva l'exarque avec une émotion pleine de sensibilité, l'embrassa paternellement et lui pardonna. Mais l'empereur, mécontent d'Olympius, le remplaça par Thédore Calliopas, qui devait lui donner la plus entière satisfaction.

« L'Italie, dit Artaud de Montor, quoique soumise à des maîtres différents, n'avait qu'un même sentiment pour le pape Martin. C'était un Pontife d'une piété éminente, patient à supporter les injures et inébranlable dans son désir de défendre la foi. Simple et frugal dans ses dépenses, il n'était somptueux qu'en aumônes. Doué de cette habileté admirable que donnent la raison et la droiture, il apaisait les différends; il entretenait cette

union si nécessaire pour que l'Italie ne fût pas livrée à d'inutiles désastres. On ne parlait qu'avec attendrissement de la scène de cet écuyer comme frappé de cécité, des remords d'Olympius, de l'obstination impie de l'empereur. On épiait les paroles de Calliopas ; on interrogeait ses présents; on redoutait sa fureur ou sa perfidie sur la voie publique, dans le palais, dans les processions, dans le sanctuaire même (1). »

Saint Martin venait d'envoyer en Sicile des sommes considérables afin de racheter les soldats grecs et latins prisonniers des Sarrasins, qui les avaient réduits au plus dur esclavage. L'univers chrétien admirait cette conduite si noble du souverain Pontife; mais l'empereur y trouva un prétexte de vengeance en l'accusant d'avoir ouvert l'Italie aux musulmans. Tous les postes de Rome furent fortifiés ; et Calliopas ne se montra plus qu'escorté de soldats et accompagné de Théodore Pellure, chambellan de l'empereur, venu pour enlever saint Martin, dès qu'on se serait emparé de sa personne. Le Pape était gravement malade. Un officier se présenta et lui dit : « L'exarque apprend que le palais pontifical est devenu une place de guerre, qu'on y fait des amas d'armes et de pierres. Il en ignore la cause, et il ne peut s'empêcher de condamner ces mouvements comme des préparatifs de révolte. » Saint Martin ordonna qu'on laissât visiter le palais à cet officier, afin qu'il s'assurât par lui-même de la fausseté

(1) *Hist. des souv. Pontif. rom.*, t. I, p. 380-381.

d'une telle accusation ; mais, devinant le but de cette recherche, il se fit transporter dans l'église, qui était un asile inviolable.

Certain désormais que le Pape ne songe pas à se défendre, l'exarque se détermine à l'attaquer. Aussitôt que la nuit est venue (du 18 au 19 juin 653), il se met lui-même à la tête des soldats, qui enfoncent les portes, saccagent le palais et l'église de Latran, poussent des clameurs sauvages et se précipitent vers le lit où le souverain Pontife, presque mourant, est entouré de son clergé. Calliopas communique aux prêtres et aux diacres un ordre de l'empereur pour déposer saint Martin comme intrus et l'emmener à Constantinople. Malgré la résistance invincible du clergé, qui ne veut point se séparer de son chef, le Pape se livre spontanément, afin qu'il n'y ait pas d'autres victimes.

L'auguste captif, jeté sur le Tibre, fut transporté d'abord à Porto, et puis à Messine, où un vaisseau l'attendait pour le conduire à Byzance. On prolongea le voyage, dans le but de lasser sa constance. Il fut retenu près de trois mois sur les côtes de la Calabre. Épuisé par une dyssenterie qui lui faisait prendre en dégoût la nourriture la plus saine, on ne donnait au saint Pontife que les aliments grossiers des matelots. Si les prêtres ou les fidèles apportaient quelque soulagement à sa détresse, on les chassait en disant : « Quiconque aime cet homme, est un ennemi de l'empereur. » On fit voile cependant vers l'île de Naxos, où saint Martin sortit de sa geôle flottante pour entrer, prisonnier,

dans une maison de la ville. Après une année de séjour, il fallut se rembarquer encore, et l'on arriva enfin à Constantinople le 17 septembre 654.

Le clergé de Rome et le roi des Lombards avaient fait plusieurs démarches auprès du César byzantin, dans l'espoir de le fléchir; mais leurs instances n'avaient eu d'autre résultat que d'augmenter la fureur du tyran. L'empereur Constant voulut d'abord que saint Martin restât un jour entier dans le vaisseau, couché sur une natte et exposé aux insultes de la populace; ensuite il ordonna qu'on l'emportât sur un brancard, pour être mis en prison. Trois mois s'écoulèrent, pendant lesquels le chef de l'Église universelle ne put s'entretenir avec personne. Lorsqu'il comparut devant le sénat, assemblé en haute cour de justice, le sacellaire ou président lui parla en ces termes : « Dis, misérable, quel mal t'avait donc fait l'empereur pour le trahir ? » Loin de répondre à cet interrogatoire outrageant, saint Martin garda un silence plein de dignité. Les faux témoins allaient prononcer le serment d'usage sur les livres saints, lorsque le Pape dit aux juges : « Je vous en supplie au nom de Dieu, pas de sacriléges! Je vous livre ma vie, si vous la désirez! Mais que ces gens-là ne perdent pas leur âme par le serment que vous leur demandez. »

Le sacellaire étant allé faire son rapport à l'empereur, saint Martin fut transporté dans une cour du palais impérial, où le peuple accourut pour voir le Vicaire de Jésus-Christ, entouré de gardes et condamné

à mort comme son divin Maître. Bientôt après, le sacellaire apparut suivi des bourreaux qui se saisirent de l'héroïque vieillard, l'élevèrent sur une terrasse afin que l'empereur pût jouir de ses tortures, lui ôtèrent son pallium et le dépouillèrent de tous ses habits, ne lui laissant qu'une tunique sans ceinture déchirée des deux côtés depuis le haut jusqu'en bas. On le traîna dans les rues et les carrefours de Constantinople un carcan au cou; et l'un des bourreaux portait devant lui le glaive avec lequel il devait être exécuté. Le peuple versait des larmes à son passage marqué par des taches de sang; mais le souverain Pontife, au milieu des plus cruelles souffrances, conservait néanmoins un visage serein.

Arrivé au prétoire, il fut chargé de chaînes et jeté dans un cachot avec plusieurs meurtriers; toutefois, une heure après, on le transféra dans une autre prison, où il serait mort de froid, si la femme du geôlier ne l'eût emporté dans son propre lit, pour le réchauffer (15 décembre). Au bout de trois mois (26 mars 655), on le fit transporter secrètement à Cherson : lieu d'exil réservé aux grands criminels. Saint Martin, dont le corps était épuisé par tant de tortures, mais dont l'âme était supérieure à tous les coups de l'adversité, mourut le 16 septembre suivant. Il est honoré d'un culte public par les Grecs, comme confesseur (14 avril), et par les Latins, comme martyr (12 novembre).

Dans une lettre écrite pendant sa captivité à Constantinople, saint Martin raconte son enlèvement de Rome

et déclare que l'exarque Calliopas signifia au clergé un ordre de l'empereur pour le déposer et nommer un autre Pape. « On ne l'a jamais fait encore, poursuit l'héroïque prisonnier, et j'espère qu'on ne le fera jamais : car, en l'absence de l'évêque de Rome, l'archidiacre, l'archiprêtre et le primicier tiennent sa place (1). » Mais, quelques jours avant sa mort, il écrivait de Cherson : « J'admire le peu de sensibilité *de tous ceux qui m'appartenaient autrefois*... ; je prie Dieu néanmoins, par l'intercession de saint Pierre, *de les rendre* inébranlables dans la foi orthodoxe, *principalement le Pasteur qui les gouverne à présent* (2). » Ce Pasteur, dont le noble martyr ratifie ainsi l'élection, était Eugène Ier, élu de son vivant et avec son consentement (654).

On éluda les ordres de l'empereur le plus longtemps possible ; mais il fallut enfin céder. Le clergé de Rome se trouva réduit à cette extrémité par la peur de voir élire un Pontife monothélite (3). Baronius pense qu'Eugène Ier ne devint réellement Pape qu'à la mort de son prédécesseur. Feller exprime la même opinion, en disant : « Eugène fut vicaire général de l'Église durant la captivité du pape saint Martin, et son successeur dans la Chaire pontificale en 656 (4). » Quoi qu'il en soit, Eugène Ier affermit le sacerdoce dans les vrais principes de la foi, par tous les actes de son court Pontificat.

(1) Labbe, *Concil.*, t. VI, p. 65, *Epist.*, xv.
(2) *Ibid.*, p. 74, *Epist.*, xvi.
(3) Artaud de Montor, *Hist. des souv. Pontif. rom.*, t. I, p. 387.
(4) *Dict. hist. biogr.*, t. II, p. 757.

Le règne de saint Vitalien, qui lui succéda (11 août 657), fut plus long et commença sous d'heureux présages. En faisant part à l'empereur de son élévation au trône de l'Église, il le suppliait d'abandonner les monothélites. Ses légats et ses propres lettres furent d'autant mieux reçus à Constantinople, que l'odieux Constant était obligé d'abandonner sa capitale, après l'assassinat de son frère Théodore, pour se soustraire à la colère du peuple. Jaloux de colorer cette fuite, l'empereur équipa une flotte en déclarant qu'il allait expulser les Lombards de l'Italie et rétablir à Rome le siége de l'empire, parce que *la mère méritait plus de considération que la fille*. S'étant embarqué avec ses trésors, il envoya dire à l'impératrice et à ses fils de venir le rejoindre; mais le peuple byzantin, prévenu à temps, ne les laissa pas sortir du palais. Alors Constant monta sur le tillac de son vaisseau, cracha sur la ville et partit seul.

Il vint à Rome où le chef de l'Église fit le plus brillant acceuil au chef de l'État. Constant manifesta non moins de dévotion que de libéralité aussi longtemps qu'il conserva l'espoir d'y fixer le siége de son empire. Mais, forcé de s'éloigner après la défaite de son armée, il pilla les églises, enleva tout ce qu'il y avait de précieux, et donna au monde le triste spectacle d'un empereur romain commettant plus de violences dans la Ville éternelle que les Goths et les Vandales n'en avaient eux-mêmes commis. Non content d'avoir dévalisé Rome, il mit le trouble dans l'Église en

suscitant un schisme. L'archevêque de Ravenne, Maur, désirait obtenir le titre de patriarche, à l'instar de celui de Constantinople, sous prétexte que sa ville était la résidence de l'exarque. Le pape saint Vitalien le cita au Siége apostolique ; mais il refusa d'y comparaître. Frappé d'excommunication, Maur en appela sur-le-champ à l'empereur, qui déclara, par un diplôme daté de Syracuse, le 1er mars 666, Ravenne église *autocéphale*. « Nous ordonnons, disait-il, *en vertu de notre divinité*, — *nostræ divinitatis sanctione*, — que les archevêques de Ravenne seront pour toujours exempts de toute suprématie ecclésiastique, *même de celle du patriarche de l'ancienne Rome* (1).

Saint Vitalien mourut le 27 janvier 672, ayant maintenu ou rétabli la discipline en Orient et dans les Iles Britanniques. Adéodat II lui succéda le 22 avril suivant. C'est à ce souverain Pontife qu'un peuple libre s'adressa pour qu'il lui confirmât le droit de nommer son premier magistrat. Les Vénitiens, qui désiraient échapper au joug de l'empire d'Orient et aux troubles de l'anarchie démocratique afin de vivre dans leur propre indépendance, venaient de se donner une constitution aristocratique et un gouvernement stable sous l'autorité d'un doge. Mais pour que cette autorité en imposât à une multitude tumultueuse, il était nécessaire de lui imprimer un caractère sacré, en obtenant la sanction du Pape. Adéodat l'accorda d'autant plus volontiers, que nul être

(1) Muratori, *Rerum italic. script.*, t. II, p. 146.

humain n'a le droit de commander à l'homme si ce n'est au nom de la Divinité. La Papauté, en vertu de ce principe irrécusable, allait devenir le grand pouvoir constituant de toute l'Europe.

Saint Donus Ier, successeur d'Adéodat II (1er novembre 676), venait d'éteindre le schisme de Ravenne, lorsque l'empereur Constantin IV, dit Pogonat ou le Barbu, résolut d'étouffer l'hérésie de Constantinople. Pour réconcilier l'Église grecque avec l'Église latine, il demanda au Saint-Siége la convocation d'un nouveau concile œcuménique, où la grande controverse relative à la volonté de Jésus-Christ serait débattue solennellement, et de telle sorte que les fidèles reçussent enfin une règle à suivre dans la foi. Les lettres de Constantin ne parvinrent à Rome qu'après la mort de saint Donus, et lorsque saint Agathon occupait déjà la chaire apostolique (27 juin 678). Le nouveau Pape fit connaître sur-le-champ aux évêques d'Occident les intentions pieuses de l'empereur; ensuite il convoqua un synode au tombeau de saint Pierre, afin de bien poser les graves problèmes que l'Église universelle allait résoudre devant le maître de l'empire. On y condamna d'abord les monothélites; puis on nomma les légats qui devaient se rendre à Constantinople, de la part du souverain Pontife, pour la célébration du concile général.

Les légats étaient porteurs de deux lettres de saint Agathon à l'empereur Constantin: l'une écrite en son propre nom, l'autre au nom de toutes les Églises d'Occident. La première était un traité complet de la ques-

tion théologique soulevée par le monothélisme. Elle renfermait ce passage qui peint d'un seul trait les mœurs ecclésiastiques et les événements de cette époque : « Nous vous envoyons des légats. Ne vous attendez pas à trouver en eux l'éloquence séculière, ni même la science parfaite des Écritures. Comment ces lumières universelles auraient-elles pu se conserver au milieu du tumulte des armes, dans des prélats obligés de gagner leur nourriture journalière par le travail de leurs mains? Le patrimoine des Églises est devenu la proie des barbares. Tout ce que ces prélats ont pu sauver de tant de ravages, c'est le trésor de la foi, telle que nos pères nous l'ont transmise, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher. » Après avoir réfuté le monothélisme par la constante tradition de l'Église romaine, le souverain Pontife ajoutait : « L'univers catholique reconnaît cette Église pour la mère et la maîtresse de toutes les autres. Sa primauté vient de saint Pierre, le prince des Apôtres, auquel Jésus-Christ confia la conduite de tout son troupeau, avec promesse que sa foi ne faillirait jamais (1). »

Les Pères de Constantinople, au nombre de deux cent quatre-vingt-cinq, se réunirent, pour la première fois, le 7 novembre 680, dans la salle du palais appelée en latin *Trullus*, c'est-à-dire *Dôme* : d'où le nom de *concile in Trullo* qu'a porté cette assemblée. Constantin IV y assista, ayant auprès de lui treize de ses principaux

(1) Labbe, *Concil.*, t. VI, p. 630-677.

officiers. Les légats du Pape ouvrirent le concile et prirent la parole en s'adressant à l'empereur :

« Depuis plus de quarante ans, dirent-ils, les prélats de votre capitale, Sergius, Paul, Pyrrhus et Pierre, ainsi que Cyrus d'Alexandrie, Théodose de Pharan et quelques autres, ont introduit des expressions nouvelles contraires à la foi, et enseigné qu'il n'y a en Jésus-Christ Notre-Seigneur qu'une seule volonté et une seule opération. Le Saint-Siége a rejeté cette erreur et les a exhortés bien des fois à y renoncer, mais inutilement. C'est pourquoi nous demandons à Votre Majesté que ceux qui sont du côté de l'Église de Constantinople s'expliquent sur cette doctrine. »

On examina d'autant plus soigneusement tous les canons des conciles précédents et tous les passages des Pères, que les prélats monothélites prétendaient n'avoir rien innové. Il fut démontré, au contraire, que leur enseignement n'était conforme ni à l'Évangile ni à la tradition. Les monothélites furent même convaincus d'avoir tronqué divers passages des Pères, qu'ils produisaient pour accréditer leur hérésie. Quant à la lettre de saint Sophrone, qui les avait combattus, elle fut considérée comme l'expression de la véritable doctrine chrétienne. Après cet examen, les Pères proposèrent une définition de foi conçue en ces termes :

« On déclare qu'il y a dans Jésus-Christ deux volontés et deux opérations, et que ces deux volontés se trouvent en une seule personne sans division, sans mélange et sans changement ; que ces deux volontés ne sont point

contraires, mais que la volonté humaine suit la volonté divine, et qu'elle lui est entièrement soumise. On défend d'enseigner le contraire, sous peine de déposition pour les évêques et pour les clercs, d'excommunication pour les laïques (1). »

Cette définition, acceptée d'une voix unanime, ne fut rejetée que par Macaire d'Antioche. Alors le concile résuma ses longs travaux dans la déclaration suivante, qui fut adressée à Constantin IV : « De même que l'empereur Constantin et le pape saint Sylvestre se sont opposés à l'hérésie d'Arius, l'empereur Théodose et le pape saint Damase à celle de Macédonius, le pape saint Célestin et saint Cyrille avec l'empereur de leur temps à celle de Nestorius, le pape saint Léon et l'empereur Marcien à celle d'Eutychès, le pape Vigile et l'empereur Justinien à d'autres erreurs, de même le nouveau Constantin s'est opposé à la nouvelle hérésie, avec le chef suprême de la sommité apostolique.... C'est pourquoi, acquiesçant par l'inspiration de l'Esprit-Saint à la lettre dogmatique de notre très-saint Père et suprême pape Agathon, nous proclamons en Jésus-Christ deux natures avec deux volontés et deux opérations naturelles, et nous anathématisons Théodore de Pharan, Sergius, Paul, Pyrrhus et Pierre de Constantinople, Cyrus d'Alexandrie, et, avec eux, Honoré, jadis évêque de Rome, qui les a suivis. Nous anathématisons, de plus, Macaire, Étienne son disciple, et Polychrone. Au reste, pour que nul ne vienne

(1) Pluquet, *Dict. des hérésies*, p. 1020.

à blâmer le zèle divin du très-saint Pape ni la présente assemblée, nous avons suivi ses traditions; et, avant nous et avec nous, lui-même a suivi les traditions des Apôtres et des Pères.... Le Chef suprême des Apôtres combattait avec nous, et nous avions pour nous encourager son imitateur, le successeur de sa chaire, illustrant par ses lettres le mystère de Dieu. Car, ô Prince! l'ancienne Rome vous a offert une confession écrite de Dieu même, et une lettre de l'Occident a ramené le jour de la doctrine. L'encre y paraissait, mais Pierre parlait par Agathon (1). »

Pendant leur séjour à Constantinople, les légats du Pape obtinrent de Constantin IV la remise des 3000 sous d'or qui devaient être payés aux empereurs pour l'ordination des souverains Pontifes et la suppression de ce tribut, à condition, toutefois, que l'ordination solennelle du chef de l'Église ne pourrait avoir lieu avant que le chef de l'État y eût consenti. Les légats ne rapportèrent à Rome les actes du sixième concile qu'au mois de juillet 682. Saint Agathon était mort depuis le commencement de l'année (10 janvier), et saint Léon II, son successeur, ne prit possession de la chaire de Pierre que le 16 août suivant. Il confirma les sentences du concile, même celle qui avait été prononcée contre le pape Honoré, parce qu'*au lieu d'éteindre dans sa naissance la flamme de l'hérésie, comme il convenait à l'autorité apostolique, il l'avait fomentée par sa négligence.*

(1) Labbe, *Concil.*, t. VI, p. 1047 et seqq.

Les deux cardinaux Baronius et Bellarmin, Boucat et d'autres savants, il est vrai, nient qu'Honoré ait été condamné dans le concile et affirment que, contre la volonté des Pères, on a inséré le mot *Honorii* pour celui de *Theodori* ; mais la plupart des historiens ont adopté l'opinion du Père Jean Gisbert que nous avons déjà énoncée. Après avoir dit que les lettres de ce Pape *ne nuisaient pas directement à la foi lorsqu'elles furent écrites*, le célèbre théologien ajoute : « Quand le sixième concile termina cette controverse, les lettres du Pontife commençaient à blesser la foi, *même directement;* car, quand une controverse est finie, toute hésitation ou vacillation dans la foi nuit et est contre la foi. Conséquemment, quoique Honoré n'ait pas adhéré au sentiment des monothélites, le concile général a pu condamner ses lettres comme des documents qui, en partant de son règne, commençaient à porter préjudice à la foi. »

Le pape saint Léon II mourut le 4 juillet 683, et saint Benoît II, son successeur, ne fut ordonné que le 26 juin 684; de sorte que l'interrègne fut presque aussi long que le règne précédent. Frappé des inconvénients qui résultaient d'un pareil état de choses, Constantin IV décréta que dorénavant l'élection du souverain Pontife se validerait par elle-même, et n'aurait plus besoin ni de la confirmation de l'empereur ni de celle de l'exarque. L'Église romaine recevait son affranchissement du chef même de l'État; mais elle ne devait pas en jouir longtemps.

Avant d'être consacré, saint Benoît II remit le soin de

quelques affaires à Pierre, notaire régionnaire. « On en conclut, dit Artaud de Montor, qu'à l'époque de son élection cessa l'ancienne coutume du gouvernement pontifical, qui, à la mort ou en l'absence du Pontife, et lors de l'élection avant la consécration, attribuait les pouvoirs du gouvernement à l'archiprêtre, à l'archidiacre et au primicier des notaires (1). » Quoi qu'il en soit, à la mort du pape saint Benoît (8 maî 685), on élut Jean V dans l'église de Latran, d'où il fut ensuite conduit au palais pour être ordonné, sans attendre la confirmation de l'empereur ou de l'exarque (23 juillet 685). Ce Pontife, souvent malade, gouverna saintement le monde chrétien pendant un an et quelques jours. Sa mort fit naître deux antipapes : Pierre, archiprêtre, et Théodore, prêtre (2 août 686). Le premier était porté par le clergé, le second par les magistrats et par l'armée. Désirant mettre fin aux brigues, les évêques et le clergé se réunirent dans le palais de Latran afin d'élire une troisième personne, le prêtre Conon, aussi vénérable pour sa conduite que pour sa piété. Les magistrats et le peuple ayant souscrit à son élection, l'armée dut s'y rallier également.

L'empereur Justinien II était le fauteur de ces troubles; car non-seulement il avait replacé l'Eglise sous la dépendance de l'État, en révoquant le décret émancipateur de son père; mais encore il avait conféré à l'exarque de Ravenne le droit tyrannique de confirmer ou d'annuler l'élection des Papes (687). Les mêmes divisions

(1) *Hist. des souv. Pontif. rom.*, t. I, p. 406.

reparurent, dès que la succession pontificale de Conon fut ouverte (21 septembre 687). L'archiprêtre Théodore et l'archidiacre Pascal furent élus; et chaque parti voulut soutenir résolûment son propre candidat. Pour déjouer les intrigues de l'exarque Platys en faveur de Pascal, qui lui avait promis 100 livres d'or, et pour rendre la paix à l'Église romaine, menacée d'un schisme, plusieurs évêques, suivis des principaux magistrats et de la grande majorité du clergé, de la milice et du peuple, acclamèrent le prêtre Sergius, auquel Théodore se soumit spontanément (15 décembre 687). Quant à Pascal, il fut plus tard convaincu de magie, dégradé et confiné dans un monastère.

Pendant que l'exarque divisait les chrétiens de Rome, l'empereur, à Constantinople, divisait l'Église universelle, en réunissant les prélats grecs dans un concile que le vénérable Bède a flétri du nom d'assemblée *erratique* ou déréglée, mais qui se donna lui-même les noms de concile *in Trullo*, de *Pentexte* et de *Quinisexte*, parce qu'il avait la prétention d'être le véritable complément des cinquième et sixième conciles œcuméniques (692). Sous prétexte que ces deux grandes assemblées, convoquées pour résoudre des questions de foi, n'avaient point abordé les questions de discipline, Justinien II fit adopter par ce conciliabule cent cinq canons qui changèrent, dans un point capital, toute la discipline d'Orient, en permettant aux prêtres mariés avant leur ordination de garder leurs femmes, en rangeant parmi les livres sacrés un certain

nombre d'écrits que le pape Gélase avait condamnés autrefois comme apocryphes ou entachés d'hérésie, et en décrétant que le siége de Byzance aurait les mêmes priviléges que celui de Rome, *comme étant le second après lui* (1).

L'empereur Justinien, ayant souscrit le premier au concile, voulut que le pape Sergius y souscrivît à la première place, en sa qualité de chef de tous les pontifes; mais le Saint-Père déclara hautement qu'il souffrirait plutôt la mort pour la vérité que d'approuver de nouvelles erreurs. Irrité de ce refus, Justinien ordonna publiquement à Zacharie, son premier écuyer, de se rendre à Rome, d'enlever saint Sergius et de l'emmener à Constantinople. L'écuyer de l'empereur trouva le peuple romain sous les armes pour défendre le vicaire de Jésus-Christ. Les milices de Ravenne, de la Pentapole et des contrées environnantes étaient accourues dans le même dessein; et les ambassadeurs lombards, qui résidaient auprès du Saint-Siége, avaient demandé à leur cour des forces suffisantes afin d'assurer l'indépendance de la Papauté. Ainsi les menaces de l'empereur allaient tourner à sa propre confusion.

On n'entendait dans la Ville éternelle que des cris de mort contre Zacharie; en sorte qu'il fut obligé de se réfugier dans la chambre même du Pape, le suppliant de lui sauver la vie. Tout à coup, on répandit le bruit de l'enlèvement du Pontife. L'armée de Ravenne marcha aussitôt

(1) A. Maï, *Specilegium romanum*, t. VII, Præf., p. 20-23.

sur le palais de Latran, demanda tumultueusement à voir saint Sergius et menaça d'enfoncer les portes, si on ne les ouvrait à l'instant. Zacharie se cacha au plus vite sous le lit du Pape et le conjura de ne pas l'abandonner. Saint Sergius le rassura d'abord, en lui disant de ne rien craindre; puis, ayant fait ouvrir les portes, il se présenta au peuple et aux troupes, dont il apaisa la fureur par le charme de sa parole. Mais les milices ne consentirent à se retirer que lorsqu'ils eurent ignominieusement chassé de Rome l'écuyer de Justinien. C'était la première fois que les Italiens résistaient à la puissance impériale en faveur des souverains Pontifes. On n'ignorait pas qu'un empereur avait fait subir les plus indignes traitements au pape saint Martin, et l'on savait que Justinien n'était pas moins barbare que son aïeul Constant (1).

Après la mort de saint Sergius Ier (7 septembre 701), le peuple de Rome et l'armée italienne manifestèrent le même dévouement pour son successeur, Jean VI (28 octobre 701). Dès que l'empereur eut appris son avénement au suprême Pontificat, il donna l'ordre à l'exarque Théophylacte de se transporter à Rome dans le but d'obtenir du nouveau Pape, même par la force, l'approbation du concile *erratique*. Mais les Italiens reprirent leurs armes, et Théophylacte aurait infailliblement succombé dans la lutte, si Jean ne l'eût sauvé. Toutes ces violences, loin de ramener les Romains à la soumission au pouvoir impérial, rendaient encore plus profond

(1) Artaud de Montor, *Hist. des souv. Pontif. rom.*, t. I, pag. 442-443.

l'abîme qui séparait déjà Rome de Constantinople. L'autorité des exarques s'affaiblissait de jour en jour, et celle des Papes se fortifiait dans l'opinion des peuples. Les Lombards, qui suivaient d'un œil attentif la décadence croissante de la puissance gréco-romaine en Italie, s'efforçaient d'en recueillir les tristes débris. A cet effet, Gisulfe, duc de Bénévent, saccagea la Campanie, que l'exarque ne défendait plus; mais le pape Jean VI racheta tous les captifs et rendit la paix aux provinces ravagées, en satisfaisant l'avidité du vainqueur avec les trésors de l'Église. « Voilà, dit l'abbé Rohrbacher, par quelles circonstances et par quels actes les Pontifes romains sont devenus peu à peu les souverains temporels de Rome et de l'Italie (1). »

A Jean VI, mort le 12 janvier 705, succéda Jean VII (1er mars 705). On sait qu'Aribert II, roi des Lombards, lui restitua les Alpes Cottiennes que ses prédécesseurs avaient usurpées. Elles formaient la cinquième province de l'Italie, faisaient partie de la Ligurie jusqu'aux confins de la Gaule, renfermaient les villes de Tortone, de Bobbio, d'Acqui, de Gênes et de Savone, et se trouvaient gouvernées par les Pontifes romains, avant l'invasion des Lombards. Aribert fit écrire en lettres d'or l'acte de restitution, qui fut plus tard confirmé par le roi Luitprand. Si l'on considère que déjà le Saint-Siége possédait, sous Grégoire le Grand, les villes de Gallipoli, d'Otrante et de Naples, il est impossible de ne pas re-

(1) *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, t. X, liv. LI, p. 420.

connaître que la Providence préparait, dès le sixième siècle, l'établissement de la souveraineté temporelle du Pape, qui devait s'accomplir au huitième siècle.

On peut donc l'affirmer hautement : Jean VII accrut la puissance positive du Saint-Siége, sans en diminuer la puissance morale. Anastase le Bibliothécaire, Fleury, Feller, Novaes et d'autres historiens l'ont blâmé néanmoins d'avoir renvoyé à l'empereur Justinien les canons du concile *in Trullo*, quoique ce prince le conjurât de confirmer tout ce qu'ils renfermaient d'orthodoxe, et de casser tout ce qu'ils renfermaient d'hérétique. Mais nous dirons avec Artaud de Montor : « Quand on veut bien se souvenir des services rendus aux papes Sergius et Jean VI par la milice de Rome et de Ravenne, quand on observe à quel point le caractère de Justinien II était pervers et hypocrite ; enfin, quand, avec les leçons de l'histoire, on apprend à quel point est changeante la faveur militaire, il est permis d'être moins sévère pour Jean VII. Évidemment, si Jean VII eût agi comme semblent le conseiller Anastase, Christianus Lupus, Feller et indirectement Novaes, il eût pu arriver que, Justinien approuvant ce que Jean aurait approuvé, et ne voulant pas ensuite rejeter ce qu'aurait rejeté le Pontife, les circonstances, déjà embarrassées, devinssent plus mauvaises, plus fatales, par suite d'une telle conduite du Saint-Siége.... Je crois que Jean VII consulta des hommes calmes et expérimentés. Ces hommes prudents et habiles lui démontrèrent la nécessité d'agir comme il agissait avec

Justinien. Ce Pape eut la magnanimité de s'exposer à de graves dangers; sa renommée demeura compromise, on le voit, tandis qu'au fond il fut un Pontife sagace, prompt à suivre un bon conseil et lent à écrire. Nous devons tous penser ainsi aujourd'hui. Le malheur d'Honorius, abandonné par les légats au sixième concile, était un avis formidable pour les successeurs de ce Pape (1). »

Sisinnius, qui lui succéda le 18 janvier 708, mourut après vingt jours de règne. Alors fut élu Constantin (25 mars 708), ami de Justinien, dont la conduite prouva bientôt que celle de Jean VII avait été aussi courageuse qu'habile. Car l'empereur, se faisant enfin scrupule des canons de son concile qui n'étaient point reçus à Rome, écrivit au Saint-Siége une lettre en apparence trop sincère, pour que le souverain Pontife refusât d'aller à Constantinople s'entendre avec lui sur les affaires ecclésiastiques. Justinien lui promettait, en effet, de se corriger, d'expier toutes ses fautes; et il l'engageait à venir le confirmer dans ces sentiments de clémence et de repentir. Constantin, plein de force et de zèle, partit aussitôt (5 octobre 710), accompagné d'un nombreux cortége de diacres, de prêtres et d'évêques. Les officiers de Justinien avaient ordre de rendre au Pape les mêmes honneurs qu'à l'empereur lui-même.

Tibère, fils de Justinien et empereur comme son père, suivi des patrices et de la haute noblesse grecque,

(1) *Hist. des souv. Pontif.*, t. I, p. 418-420.

le patriarche Cyrus suivi de son clergé, et une grande foule de peuple, poussant des cris de joie, se portèrent au-devant du Pontife romain jusqu'à sept mille pas de Byzance. Le Saint-Père y fit une entrée vraiment triomphale. Justinien II, qui se trouvait à Nicée, lui adressa une lettre de félicitation et le pria de venir à Nicomédie, où il se rendait. Leur première entrevue offrit un spectacle plein de grandeur. L'empereur, ayant la couronne sur la tête, se prosterna devant le Pape et lui baisa les pieds. Constantin le releva et l'embrassa au milieu des acclamations du peuple. Dans une conférence à laquelle assista le diacre Grégoire, futur successeur du Pontife actuel, Justinien aborda la question relative aux canons de son concile *in Trullo*. Constantin, se trouvant vis-à-vis du chef de l'État dans une autre situation que Jean VII, put rejeter une partie de ces canons et en accepter l'autre, sans compromettre sa dignité de chef de l'Église. L'empereur, pour donner un témoignage public de sa satisfaction personnelle, voulut recevoir la communion de la main du Pape, se recommander à ses prières et renouveler les priviléges accordés par ses prédécesseurs à l'Église de Rome.

Après un an d'absence, le Pontife rentrait dans cette capitale, plus fort, plus puissant, plus souverain que jamais (1) (24 octobre 711). Justinien, au contraire, voyait éclater les premiers symptômes de la révolution

(1) Artaud de Montor, *Hist. des souv. Pontif. rom.*, t. I, p. 424.

qui devait détruire ses dernières espérances. Bardane-Philippique, en s'emparant du pouvoir impérial, prétendait rétablir le monothélisme. Avec lui, tout l'Orient grec devint bientôt hérétique. Le pape Constantin refusa de recevoir ses lettres, et le peuple romain ne voulut pas même accepter sa monnaie d'or ou d'argent. Lorsque le duc Pierre vint à Rome pour prendre en son nom le gouvernement de cette ville, on résolut de le repousser à main armée. Cette lutte sanglante aurait eu les suites les plus graves, si le souverain Pontife n'eût envoyé *les évêques, avec les Évangiles et les croix*, afin d'apaiser la sédition. « Le parti du gouverneur, dit Anastase le Bibliothécaire, était désespéré, et le duc lui-même exposé à perdre la vie; mais les catholiques se retirèrent aux ordres du Pape, et laissèrent ainsi leurs adversaires se relever comme s'ils eussent été victorieux (1). »

Bien loin de se soustraire à la domination des princes hérétiques, les Pontifes seuls maintenaient leur puissance en Italie, et contre les invasions des rois lombards, et contre la révolte des peuples mécontents, opprimés, indignés. Mais les révolutions politiques se succédaient rapidement à Constantinople. Quand Bardane Philippique eut été déposé, Anastase II, prince catholique, monta sur le trône. La paix se trouva momentanément rétablie dans l'État comme dans l'Église. Le pape Constantin eut ainsi la joie de voir, avant sa mort, le triomphe de la foi pour laquelle il avait lutté durant toute sa vie (8 avril 715).

(1) *Vita Constantini*, p. 1395.

Saint Grégoire II remplit alors le Siége apostolique (19 mai 715). C'était le quatre-vingt-neuvième Pape depuis saint Pierre. Sur ce nombre, il y en avait eu quarante pris par le clergé romain dans ses propres rangs; les quarante-neuf autres avaient été, le premier de tous, Galiléen, et les suivants, Toscans, Athéniens, Syriens, Grecs de Byzance, Africains, Dalmates, Espagnols, Sardes, Corses, Napolitains. On conçoit la préférence accordée souvent dans Rome à des Romains. Toutefois cette tendance inévitable ne constituait pas un principe d'exclusion, puisque les trois parties du monde avaient assisté à l'exaltation de leurs propres candidats sur le Siége des siéges. Cela devait être : car Rome, capitale de l'univers chrétien depuis sept siècles, s'appartenait moins qu'elle n'appartenait à toute la chrétienté.

Dès le commencement de son Pontificat, saint Grégoire II avait entrepris de réparer les murs de la cité reine, en employant les matériaux qu'un de ses prédécesseurs, Sisinnius, avait réunis; mais les Lombards s'opposèrent à l'accomplissement de ce grand travail de sûreté publique. S'étant emparés de Cumes, pendant la paix, ils refusaient de rendre cette ville, malgré les instances du Pape qui la leur fit reprendre de force par le duc Jean de Naples. Ces préoccupations politiques ne pouvaient distraire le souverain Pontife de ses devoirs religieux. Il s'efforça de rétablir dans les provinces italiennes non-seulement la discipline monastique, mais encore le monastère du Mont-Cassin, qui avait été ruiné

par les Lombards depuis plus d'un siècle, qui reprit grâce à lui son ancienne splendeur et devint, sous très-peu d'années, l'une des communautés les plus célèbres, puisqu'il fut considéré comme la source où l'on devait puiser la pure observance de la règle de saint Benoît (1). Le christianisme pénétrait alors en Allemagne. Un saint prêtre, Boniface, après avoir converti les peuples de ces provinces, en était fait évêque par le pape saint Grégoire II, qui l'y avait envoyé. C'est ainsi que ce Pontife romain activait les progrès de la religion aussi vigoureusement qu'il allait maintenir les droits de l'Église et de la Papauté.

Ils étaient également menacés par deux puissances formidables : l'empire grec et la royauté lombarde. L'un usurpait leur autorité spirituelle; l'autre usurpait leurs patrimoines. En outre, « les peuples de l'Italie méridionale, dit Artaud de Montor, étaient dépouillés par l'exarque et exposés à tous les désastres d'une guerre incessante. Ils ne trouvaient que parmi les Pontifes un père, un protecteur, un bienfaiteur; et ces trois titres, joints au caractère sacré dont les Papes étaient revêtus, devaient nécessairement rendre les Italiens plus dévoués à la tiare qu'à la couronne. Les Grecs régnaient sur les personnes, les Papes sur les cœurs; et à celui qui est vassal par le désir, il ne manque que l'occasion de le devenir par le fait (1). »

(1) *Act. Bened.*, sect. III, pag. 1.
(2) *Considérations sur le règne des quinze premiers Papes qui ont porté le nom de Grégoire*, pag. 14-15.

Cette occasion ou mieux cette révolution, préparée par quatre siècles d'expérience, de douleurs et d'attente, se déclara plutôt qu'elle ne s'accomplit sous le pape saint Grégoire II et sous l'empereur Léon l'Isaurien.

L'homme qui, de simple marchand de chevaux, était devenu le maître de la destinée de tant de peuples, allait être le fléau de l'empire d'Orient après en avoir été le sauveur. Dans ses guerres contre les musulmans, Léon avait délivré d'entre leurs mains Beser, chrétien apostat, dont il fit son favori, quoiqu'il prétendît rentrer dans le christianisme sans être entièrement sorti du mahométisme. L'ancien esclave eut assez d'influence sur l'esprit de l'empereur pour lui persuader qu'après tant de victoires, il n'avait plus qu'une seule gloire à désirer : celle de réformateur religieux. Or, depuis le commencement de son règne, Léon l'Isaurien envoyait tous les ans ses images couronnées de laurier à saint Grégoire II, et lui écrivait des lettres affectueuses dans lesquelles, prenant Dieu à témoin, il jurait de ne rien changer dans la tradition de l'Église. Le Pape, médiateur naturel entre l'Orient et l'Occident, gardait l'original de ces lettres dans les archives de Rome et en adressait des copies à tous les princes du continent, afin de leur inspirer des sentiments pacifiques envers le souverain de Constantinople. La stupéfaction fut donc universelle, quand on apprit qu'il avait réuni le sénat pour lui faire entendre la déclaration suivante : « Je veux abolir l'idolâtrie qui s'est introduite dans l'Église. Les images

de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints sont autant d'idoles auxquelles on rend *des honneurs dont Dieu est jaloux*. En conséquence, j'ai dressé un édit qui purgera les églises de cette superstition (726). »

Le pape saint Grégoire II écrivit aussitôt à l'empereur Léon III, en lui rappelant ses promesses sacrées de ne rien changer à la tradition religieuse, et en le suppliant de respecter les anciens dogmes de l'Église catholique. Le patriarche de Constantinople, saint Germain, déclara au prince briseur d'images qu'il était prêt à mourir pour leur défense; et le moine saint Jean Damascène remua tout l'Orient avec ses écrits en faveur du culte proscrit, qui lui valurent le surnom de *Chrysorroës* (*fleuve d'or*). L'empire, paisible avant la publication de l'édit iconoclaste, fut troublé en divers endroits par des mouvements séditieux, que l'indignation unanime des peuples allait propager de l'Orient à l'Occident. Les hautes questions théologiques, si profondément examinées dans les conciles, n'étaient pas à la portée de tout le monde; mais celle des images était comprise du plus ignorant. Ravir aux populations chrétiennes la vue d'une sainte Vierge tenant son Fils dans ses bras, celle des héros du christianisme tenant à la main la palme du martyre et inspirant le sublime désir de suivre l'exemple de leurs vertus, c'était blesser le cœur humain à l'endroit le plus sensible et le plus irritable. L'empereur le comprit trop tard. Il aurait bien cherché à se rétracter, mais son amour-propre se trouvait engagé. Ses statues ayant été renversées, « il se crut outragé en sa per-

sonne, dit Bossuet. On lui reprocha un semblable outrage qu'il faisait à Jésus-Christ et à ses saints, et que, de son propre aveu, l'injure fait à l'image retombait sur l'original (1). »

Enflammé de sa première fureur, Léon III ordonna que les images fussent abattues dans toutes les églises, et que les rebelles fussent poursuivis avec la dernière barbarie. Vainement saint Grégoire II, instruit de tant de cruautés, essaya-t-il de vaincre l'empereur iconoclaste par sa mansuétude, par ses supplications, par ses propres larmes; vainement justifia-t-il le culte des images, et recommanda-t-il des jeûnes particuliers et des prières publiques, afin que les douleurs de l'Église amenassent, sinon la conversion, au moins la compassion du chef de l'État. Plus le souverain Pontife grandissait dans sa dignité, plus l'empereur devenait atroce dans sa perversité. Plusieurs fois il tenta odieusement de faire assassiner saint Grégoire II, pour en faire élire un autre à sa convenance. Heureusement, nous ne sommes plus au temps où Constantinople imposait ses lois à Rome. Les patrices chargés de l'assassinat du Pontife et de la destruction des images, sont chassés par le peuple. Un concile, réuni sous la présidence du Pape, condamne les édits de l'empereur, qui sont déclarés hérétiques, et oblige moralement les fidèles à les rejeter.

Le schisme provoqua dès lors une guerre ouverte entre les impériaux et les pontificaux, de l'un à l'autre

(1) *Disc. sur l'Hist. univ.*

bout de l'Italie, heureuse d'être affranchie de tout devoir d'obéissance envers Léon l'Isaurien. Un grand nombre de villes se constituèrent aussitôt en seigneuries particulières (1); d'autres se donnèrent au roi des Lombards. Mais le duché de Rome se soumit spontanément et unanimement au pape saint Grégoire II, qui put ainsi disposer d'une force assez considérable pour repousser les assauts des armées iconoclastes. En effet, suivant l'opinion de Sigonio confirmée par Muratori (2), le duché romain ne comprenait pas moins de seize villes : Rome, Porto, Civita-Vecchia, Cori, Bleda, Manturano, Sutri, Nepi, Galesse, Orta, Bomarzo, Amelia, Todi, Perugia, Narni, Otricoli; et ses droits de souveraineté s'étendaient également sur sept autres villes : Segni, Anagni, Ferentino, Alatri, Patrico, Frosinone et Tivoli. Toutefois, le Pape ne détachait de l'empire ni Rome ni l'Italie. Seulement, directeur suprême des consciences, il ne voulait pas qu'elles payassent à un empereur, qui se proposait odieusement de leur faire perdre la foi chrétienne, des tributs qu'elles pouvaient employer si utilement pour conquérir la liberté religieuse, parce que son unique but était de défendre l'autorité de l'Église, dont la loi divine est supérieure à toutes les lois humaines, en conciliant, autant que possible, les droits et les devoirs contradictoires des sujets envers le souverain et du souverain envers ses propres sujets.

(1) Novaes, *Elementi della storia de summi Pontifici*, t. II, p. 6.
(2) *Rerum italicarum scriptores præcipui, ab anno* 500 *ad annum* 1500.

Les événements se précipitaient avec d'autant plus d'intensité que, tous les principes d'ordre moral et d'ordre matériel se trouvant compromis, un prince conquérant, Luitprand, roi des Lombards, cherchait les moyens de s'agrandir aux dépens de l'empire grec. « Il assiégea Ravenne, dit un auteur presque contemporain, et s'empara de la flotte grecque qu'il détruisit. Alors le patrice Paul envoya de Ravenne des émissaires, *avec ordre de faire mourir le Pape* ; mais cette conspiration échoua par la résistance des Lombards, qui prirent la défense du Pontife et qui furent secondés, en ce point, par les habitants de Spolète et par d'autres Lombards de Toscane. Ce fut dans ce même temps que l'empereur Léon fit brûler à Constantinople les images des saints, dont il avait dépouillé les églises ; et il demanda au Pape de faire la même chose, s'il voulait recouvrer ses bonnes grâces ; mais le Pape méprisa ses ordres. Toutes les troupes de Ravenne et de Venise s'y opposèrent aussi unanimement ; *et si elles n'eussent été retenues par le Pape, elles eussent choisi un autre empereur* (1). »

Anastase le Bibliothécaire confirme ce dernier fait, qu'il énonce avec plus de détails. « Le saint Pontife, dit-il, se prépara à résister à l'empereur, comme à un ennemi, rejetant ouvertement son hérésie et écrivant de tous côtés aux fidèles, pour les prévenir contre une pareille impiété. Aussi les habitants de la Pentapole et les

(1) Paul Diacre, *De gestis Longobardorum*, lit. VI, cap. XLIX.

troupes de Venise, touchés des exhortations du Pape, refusèrent d'obéir aux ordres de l'empereur, déclarant que jamais ils ne souffriraient qu'on attentât à la vie du Pontife, et qu'ils étaient prêts à prendre ouvertement sa défense. Ils anathématisaient en conséquence l'exarque Paul avec tous ses adhérents; et, au mépris de son autorité, *les peuples d'Italie se choisirent de tous côtés des chefs*, afin de pourvoir ainsi à leur liberté et à celle du Pape. Bien plus, à la nouvelle des mauvais desseins de l'empereur, *toute l'Italie résolut de se choisir un autre empereur, et de le conduire à Constantinople; mais le Pape, qui espérait la conversion du prince, empêcha l'exécution de ce dessein...* Il redoublait ses aumônes, ses prières et ses jeûnes, comptant beaucoup plus sur la protection de Dieu que sur celle des hommes. Et, en témoignant au peuple sa reconnaissance pour ses généreuses dispositions, il l'exhortait, par de touchants discours, à persévérer dans la foi et dans les bonnes œuvres; *mais il l'avertissait aussi de ne pas oublier* l'attachement et la fidélité qu'il devait à l'empereur (1). »

Ainsi, dans la situation la plus critique et la plus sinistre qui fut jamais, « lorsque, d'un côté, l'hérésie, armée de la puissance impériale, s'efforçait de s'introduire en Italie, et que, de l'autre côté, l'Italie semblait ne pouvoir repousser l'hérésie qu'en se révoltant contre son souverain, » saint Grégoire II remplit également

(1) *Vita Gregorii II*, ap. Labbe, *Concil.*, t. VI, p. 1433-1435.

« deux devoirs qui paraissaient alors incompatibles. » Chef intrépide de l'Église, il s'opposa à l'exécution des édits contraires à la pratique et aux principes du Christianisme ; et dans l'État, sujet fidèle du prince, malgré les complots qu'il tramait contre son existence, « il étouffa l'esprit de révolte, se montra supérieur à tout sentiment de vengeance ou de crainte, et fut assez généreux (1) » pour conserver à l'empereur iconoclaste l'Italie, qu'il allait bientôt perdre sans retour.

Assurément, dès la première émotion populaire provoquée par les briseurs d'images, il était facile de rompre le dernier lien qui attachait encore le Pape à l'empereur, Rome à Constantinople. Les bras des peuples indignés ne demandaient pas mieux que de mettre la couronne d'Italie sur le front du souverain Pontife, puisqu'ils accouraient en foule pour défendre la Ville éternelle contre l'exarque, et qu'ils ne voulaient plus d'autre gouvernement que celui de la Papauté. Mais saint Grégoire II refusa de prendre une couronne que les peuples lui offraient par dévouement au Saint-Siége : car il voulait rester fidèle au prince, qui s'était rendu coupable de six tentatives d'assassinat dirigées contre sa personne.

Cependant, les troupes impériales étaient dispersées, et les Lombards, abusant de leur étroite alliance avec les Romains, après s'être emparés de Ra-

(1) Lebeau, *Hist. du Bas Empire*, tom. XIII, liv. XIII, n°54. — Daunou, *Essai hist. sur la puiss. temp. des Papes*, chap. I, p. 27.

venne, résidence des exarques, de l'Émilie, de la Pentapole et de Sutri en Toscane, avaient conçu le projet de se rendre maîtres de Rome. Par ses lettres, ses instances et ses présents, le Pape obligea le roi Luitprand à restituer Sutri. Ce prince en fit don aux saints apôtres Pierre et Paul (1). Évidemment cette donation avait lieu dans le but d'obtenir l'appui moral du souverain Pontife et de prévenir toute résistance de sa part aux projets de conquête que le roi méditait, pour exploiter le mouvement général des populations selon ses intérêts particuliers. Mais le pape saint Grégoire II, incorruptible gardien des droits de la couronne, écrivit au doge de Venise : « Faites en sorte que la ville de Ravenne soit rendue à l'empire et remise sous l'obéissance de nos seigneurs les illustres empereurs Léon et Constantin, afin que, *remplissant toujours avec zèle les devoirs que nous impose notre sainte croyance, nous puissions, avec l'assistance divine, demeurer inviolablement attachés à l'État et aux empereurs* (2). »

Les Vénitiens prirent les armes à la voix du Pape ; le roi des Lombards fut battu ; Ravenne et la Pentapole rentrèrent sous la domination de Constantinople. Et voici de quelle manière l'exarque témoigna sa reconnaissance au souverain Pontife, pour ce triomphe inespéré, qui effaçait tant de désastres. « Bientôt après, dit Anastase le Bibliothécaire, le patrice Eutychius et le roi Luitprand formèrent une alliance criminelle, par

(1) Anastase le Bibliothécaire, *Vita Gregorii II.*
(2) *Vita Gregorii II*, apud Labbe, t. VI, pag. 1433-1435.

laquelle ils s'engageaient à réunir leurs forces, afin que le roi pût soumettre à son obéissance les ducs de Spolète et de Bénévent, tandis que l'exarque se rendrait maître de Rome, et exécuterait le projet qu'il avait formé depuis longtemps contre la personne du Pape (1). »

Or, saint Grégoire II ne pouvait résister à l'exarque Eutychius qu'avec le secours des Lombards, et aux Lombards qu'avec le secours de l'exarque. Leur union accidentelle était donc un sinistre présage. Dans cette extrémité, le souverain Pontife se souvint des conseils que l'empereur Maurice avait donnés au pape Pélage II, en lui recommandant d'invoquer l'appui militaire et politique des rois franks. Il s'adressa aussitôt à Eudes, roi d'Aquitaine, qui venait de vaincre les Sarrasins, près de Toulouse, et à Charles Martel, maire du palais des derniers rois mérovingiens, qui allait être proclamé le sauveur de la chrétienté. Les lettres si touchantes de saint Grégoire II n'étaient qu'un immense cri de douleur; mais ces deux grands hommes de guerre ne purent venir au secours du Saint-Siége, parce que leurs armes étaient tournées contre les Sarrasins, ralliés autour d'Abdérame, pour étouffer, sur la terre gallo-franke, les divines semences du christianisme (729).

Tout semblait accabler saint Grégoire II. L'Église, le peuple et l'État romain n'étaient rien moins qu'abandonnés à leur fatale destinée. Les troupes de l'exarque et de Luitprand, ennemies acharnées hier, aujourd'hui

(1) Baronius, *Annales*, t. IX, an. 726, n° 27.

réunies sous les mêmes drapeaux, menaçaient la Ville éternelle d'une complète destruction. Après avoir anéanti ou soumis quelques-uns des nouveaux ducs, qui s'étaient créés chefs de leur propre autorité, elles vinrent jeter leur camp dans les prairies de Néron, entre le Tibre et Saint-Pierre, couronner de leurs feux sinistres la colline actuellement appelée *Monte Mario* et ranger leurs machines de guerre jusqu'au pied du château Saint-Ange.

Le souverain Pontife ordonna une procession de pénitence dans l'enceinte de Rome, tandis que l'exarque ordonnait une attaque générale pour renverser ses murailles et incendier ses quartiers avec le feu grégeois, dont il possédait l'épouvantable secret. Alors Dieu inspira son digne vicaire. Saint Grégoire fit auprès de Luitprand ce que saint Léon avait déjà fait auprès d'Attila. Sortant de Rome à la tête de son clergé et une croix à la main, il alla supplier le roi lombard de ne pas accomplir la ruine de cette métropole du culte de Jésus-Christ. Le prince en fut ému jusqu'aux larmes. Il se jeta aux genoux du Pape et lui demanda sa bénédiction. « Jamais, dit-il d'une voix pleine de larmes, jamais, très-saint Père, je ne troublerai le repos de la ville qui garde les cendres des saints Apôtres. » Le roi donna ordre à ses troupes de se retirer, et il entra dans Rome avec le Pape, qui le conduisit au tombeau de saint Pierre, où il fit sa prière, en y déposant solennellement son manteau, ses bracelets, son baudrier, son épée, sa couronne d'or et une croix d'argent. Ainsi, la force brutale

s'inclinait encore une fois devant la puissance spirituelle. « Rome, observe le protestant Gibbon, après avoir perdu ses légions et ses provinces, voyait sa suprématie rétablie par le génie et la fortune des Papes (1). »

Le roi des Lombards, étant encore agenouillé devant *la confession* du Prince des Apôtres, pria le souverain Pontife de pardonner à ses ennemis, c'est-à-dire à l'exarque et à lui-même. Ce pardon solennel fut prononcé par saint Grégoire. Luitprand reprit le chemin de Pavie, et l'exarque Eutychius rentra dans Rome comme représentant de l'empereur. La guerre était finie sur les bords du Tibre, mais la révolte recommençait ailleurs.

« L'exarque étant donc entré dans Rome, dit Anastase le Bibliothécaire, historien si exact de cette grande révolution, un séducteur nommé Tibère et surnommé *Pétase* vint à Manture en Toscane, où il entreprit de se faire reconnaître empereur, et se fit même prêter serment de fidélité par les habitants de plusieurs villes. A cette nouvelle, l'exarque fut très-alarmé; mais le Pape l'encouragea et envoya avec lui, contre les perturbateurs, des troupes auxquelles il adjoignit les principaux de son clergé. Étant arrivés à Manture, ils firent mourir Pétase, dont ils envoyèrent la tête à Constantinople. Toutefois l'empereur ne s'apaisa pas encore à l'égard des Romains; il continua, au contraire, de donner de nouvelles preuves de ses mauvaises dispositions contre le Pape (2). »

(1) *Hist. de la Décadence de l'emp. rom.*, t. IX, chap. XLIX, p. 308.
(2) *Vita Gregorii II.*

Mais saint Grégoire II jugeait de la hauteur du ciel ce malheureux tyran qui bouleversait la terre. Aux odieuses provocations du César byzantin, il répondait avec le calme et la liberté d'un apôtre : « Dieu m'est témoin, disait-il, que j'ai fait recevoir vos lettres et vos images par les rois d'Occident, et que je vous ai comblé de louanges devant eux pour assurer la paix. Maintenant, ils ont vu que vous aviez fait briser l'image du Sauveur, mettre à mort je ne sais combien de femmes, en présence de tant d'étrangers romains et vandales, goths et africains ! Et voilà que vous pensez nous effrayer en disant : « J'enverrai à Rome, je briserai l'image de saint Pierre et j'enlèverai saint Grégoire chargé de fers, comme Constant, mon prédécesseur, fit enlever Martin. » Cependant vous devez savoir et tenir pour certain que les Pontifes sont à Rome comme un mur inébranlable, comme un double rempart, comme des arbitres de paix et des modérateurs entre l'Orient et l'Occident. Vos menaces ne nous effrayent pas. Nous sommes en sûreté à quelques milles de Rome. Plût à Dieu qu'il nous fût donné de marcher dans la même voie que le pape Martin, encore que, pour l'amour de notre peuple, nous voulions bien vivre, puisque tout l'Occident a les yeux sur notre humilité et sur celui dont vous menacez de renverser l'image, c'est-à-dire saint Pierre. Essayez et et vous verrez tous les Occidentaux prêts à venger les injures dont vous effrayez l'Orient. Je vous en avertis, il pourra bien y avoir du sang répandu. Pour moi, j'en suis innocent, et tout le crime retombera sur vous.....

Une seule chose nous afflige, c'est qu'au moment où les Barbares adoucissent leurs mœurs, vous, prince d'un peuple civilisé, vous retourniez à la barbarie (1). »

Dans cette lettre, qui constate l'exercice d'une sorte de dictature chrétienne par la Papauté, on sent les émotions de l'Occident indigné et disposé à se lever pour la liberté de l'Église, en brisant les derniers liens de la servitude impériale. Saint Grégoire II, souverain spirituel, garde pourtant, dans ses remontrances, tous les égards qu'il doit au souverain temporel. Seulement il établit en ces termes, qui font l'objet d'une autre lettre, les principes de cette époque sur la distinction et la dépendance mutuelle des deux puissances : « Vous savez, seigneur, que la décision des dogmes de la foi n'appartient pas aux empereurs, mais aux évêques, qui veulent en conséquence les enseigner librement. C'est pourquoi les *évêques, préposés au gouvernement de l'Église, ne se mêlent point des affaires publiques; que les empereurs ne se mêlent pas non plus des affaires ecclésiastiques, et se bornent à celles qui leur sont confiées*... Apprenez donc, seigneur, la différence qui se trouve entre les palais des princes et les églises, entre l'empire et le sacerdoce; apprenez-le pour votre salut, et ne vous livrez pas opiniâtrément à la dispute... *Comme l'évêque n'a pas le droit d'étendre son inspection sur le palais et de donner les dignités royales, ainsi l'empereur ne doit pas étendre*

(1) Voir la dissertation du cardinal Orsi, *Della origine del dominio et della Sovranità de Romani pontificié.*

la sienne sur les églises, ni s'ingérer de faire les élections dans le clergé, de consacrer ou d'administrer les sacrements, ou même d'y participer sans le ministère du prêtre. *Il faut que chacun de nous demeure dans l'état auquel Dieu l'a appelé* (1). »

Cette belle maxime domina tous les actes du glorieux Pontificat de saint Grégoire II, qui offrit au monde chrétien, pendant quinze ans huit mois et vingt-quatre jours, l'exemple d'un autre saint Grégoire le Grand. Aussi, loin de favoriser le soulèvement de l'Italie contre l'empereur et d'en profiter pour établir sa propre domination sur cette province, non-seulement il s'opposa de tout son pouvoir à la révolte, mais encore il usa de tout son crédit pour conserver à l'empereur et à l'exarque un dernier reste d'autorité (2). Quoi qu'il fît néanmoins, dans le but d'empêcher la destruction de la souveraineté impériale, il ne put empêcher la création d'une souveraineté nouvelle dans la Papauté, c'est-à-dire dans sa propre personne, que les peuples investirent d'une sorte de dictature, parce qu'ils le considéraient avec raison comme le principal refuge contre la fureur des Lombards et contre les violences continuelles de la cour de Constantinople. Saint Grégoire II fut ainsi, malgré lui-même, le véritable roi de Rome, dont il ne voulait être que le père et le sauveur. De sorte que la Royauté pontificale, « formée au milieu des révolutions du monde, comme l'observe éloquemment un prince de

(1) *Gregorii Epist.*, I et IV, ap. Labbe.
(2) L'abbé Gosselin, *Pouvoir du Pape au moyen âge*, pag. 219.

l'Église, eut la nécessité pour principe, la conscience pour loi, les bénédictions des peuples pour cortége et le témoignage de l'histoire pour justification (1). »

Avant cette transformation essentiellement civilisatrice, le Pape, toujours soumis aux empereurs, leur payait des redevances et leur demandait de confirmer sa propre élection. Mais le peuple de Rome, si longtemps roi de l'univers, s'indignait de dépendre d'un souverain résidant à Constantinople, tandis qu'il se montrait fier d'être rangé sous l'autorité des souverains Pontifes, qui marchaient à la tête de ses institutions municipales, qui l'avaient préservé de tous les fléaux du ciel et de la terre, et dont la suprématie sacerdotale, reconnue de toute la chrétienté, faisait rejaillir sur le Vatican une splendeur morale beaucoup plus grande que celle qui rejaillissait autrefois sur le Capitole. Aux yeux de ce peuple, la civilisation pouvait changer de principes, mais elle ne devait pas changer d'assiette. L'établissement du pouvoir temporel des Papes fut donc, pour les Romains, un acte de reconnaissance envers le Saint-Siége et une affaire d'amour-propre national, comme il fut, pour tous les peuples, en ces temps de politique farouche et d'oppression générale, une garantie d'affranchissement et d'humanité.

(1) S. E. Mgr le cardinal Mathieu, *Le pouv. temp. des Papes*, p. 40.

CHAPITRE VII.

SAINT LÉON III ET LA ROYAUTÉ PONTIFICALE

(De l'an 731 à l'an 800.)

Légitimité du pouvoir temporel dans la Papauté.—Saint Grégoire III, quatre-vingt-dixième pape.— Ses démarches conciliatrices auprès de l'empereur, qui redouble de violence. — Guerre entre les Lombards et les Romains. — La Papauté et l'Italie menacées de perdre leur indépendance. — Saint Grégoire III implore le secours de Charles Martel. — Il fait acte de souveraineté, en lui envoyant le titre de *patrice*. — Institution des nonces pontificaux en Occident.— Saint Zacharie, quatre-vingt-onzième pape, et Pépin le Bref.—Luitprand, roi des Lombards, restitue au souverain Pontife les villes et territoires dont il s'était emparé, et conclut avec lui une trêve de vingt ans. —Les Franks consultent le Pape au sujet d'un changement de dynastie, considéré sous le rapport du serment qui les lie au roi nominal. — Avénement de Pépin au trône de France. — Étienne II, quatre-vingt-douzième pape. — Étienne III, quatre-vingt-treizième pape. —Astolphe, roi des Lombards, veut s'emparer de Rome.—Dernier appel à l'empereur.— Étienne III implore le secours de Pépin.— Le Pape et le roi des Lombards. — Étienne III en France.— Assemblée de Kiersy-sur-Oise.—Le Pape sacre Pépin et sa famille dans l'abbaye de Saint-Denis. — Première expédition des Franks en Italie.— Le roi des Lombards implore la paix.— Ses engagements envers le souverain Pontife et le roi des Franks. — Perfidie d'Astolphe.— Siége de Rome. — Lettre mémorable d'Étienne III au roi Pépin.— Deuxième expédition des Franks en Italie.— Les diverses donations de Pépin au Saint-Siége ne renferment que les villes et territoires *restitués* par les Lombards. — La royauté temporelle consacrée dans la Papauté par le droit des gens, par le droit des traités, par le droit de la guerre. — Le Pape est actuellement le plus ancien souverain de l'Europe. — Grandeur du résultat obtenu. — Didier, roi des Lombards. — Paul Ier, quatre-vingt-quatorzième pape. — Didier envahit le patrimoine de saint Pierre. — Pépin, à la prière du Pape, le fait rentrer dans le devoir. — Constantin, antipape, imposé par les Lombards. — Étienne IV, quatre-vingt-quinzième pape. — Réactions populaires dans Rome contre le parti lombard. — Atroces vengeances de Didier. — — Événements qui provoquent l'expédition de Charlemagne en Italie. —

— Adrien Ier, quatre-vingt-seizième pape.— Charlemagne en Italie.— Sa présence à Rome. — Il confirme les donations de Pépin et fait dresser un autre acte par lequel il donne au Saint-Siége la Corse, Parme, Mantoue, l'exarchat de Ravenne, Venise, l'Istrie et les duchés de Spolète et de Bénévent.— Destruction de la monarchie lombarde. — Les empereurs grecs tentent de réunir les ducs lombards dans une vaste conspiration ayant pour but de chasser les Franks de l'Italie, et le Pape de Rome.— Retour de Charlemagne. — Son fils Pépin, sacré par Adrien Ier et proclamé roi d'Italie. — Nouvelle conjuration gréco-lombarde. — L'impératrice Irène réconcilie Constantinople avec Rome.—But politique de cette restauration religieuse.— Saint Léon III, quatre-vingt-dix-septième pape. — Ambassades réciproques entre le souverain Pontife et Charlemagne. — Complot de Pascal et de Campolo contre le Pape. — Ils lui crèvent les yeux et lui coupent la langue. — Saint Léon III recouvre miraculeusement la vue et la parole. — Alcuin conseille à Charlemagne de prendre le Pape sous sa sauvegarde. — Saint Léon III à Paderborn.— Charlemagne donne à saint Pierre la montagne et l'église d'Éresbourg avec toute la Saxe. — Pascal et Campolo accusent le Pape des crimes les plus atroces pour justifier leur exécrable attentat. — Rentrée de saint Léon III à Rome avec sept évêques et trois comtes franks, qui, sur sa demande, prennent une connaissance juridique de cette affaire. — Charlemagne médite une haute réparation morale en l'honneur du souverain Pontife, si cruellement outragé. — Il arrive à Rome. — Réunion du clergé frank, italien et romain dans la basilique de Saint-Pierre. — L'assemblée déclare que le Pape ne peut être jugé par personne.— Serment solennel de saint Léon III. — Condamnation à mort de Pascal et de Campolo. — Le Pape sollicite et obtient leur grâce. — Charlemagne sacré et couronné empereur d'Occident.— Ce titre n'augmente point ses prérogatives dans l'État pontifical, puisqu'il n'a d'autre but que d'assurer la défense de l'Église. — Mais le Pape lui donne par le fait une suprématie sur tous les peuples et sur tous les princes, en l'instituant chef temporel de la chrétienté. — Rome n'est plus la métropole d'une province, elle devient la capitale du monde chrétien. — Cour pontificale. — Monarchie politique universelle en regard de la monarchie religieuse universelle.— Résumé.

Quand les peuples d'Italie offrirent au pape saint Grégoire II la couronne qui avait ceint le front des Césars romains, ils venaient d'apprendre, par la plus cruelle de toutes les expériences, que le chef suprême de l'Église ne pourrait conserver l'entière indépendance de sa souveraineté spirituelle, tant qu'il resterait soumis à l'empereur d'Orient, alternativement hérétique ou schis-

matique ; tant qu'il ne résiderait pas en un lieu qui lui appartiendrait, non-seulement à titre de propriété, mais encore à titre de souveraineté ; enfin, tant qu'il ne relèverait pas absolument de lui-même, au moral comme au physique, à la manière du chef suprême de l'État, afin d'occuper dans l'humanité le sublime rang qui lui est nécessaire pour l'accomplissement de ses destinées divines. Cependant, le Pape ne devait ni accepter pour le Saint-Siége, ni laisser prendre à personne un tel pouvoir de fait, parce qu'il était impossible de l'établir sans commettre une violation flagrante des grands principes qui constituent le droit de souveraineté.

Néanmoins, « tout le monde convient, dit Puffendorf, que les sujets d'un monarque, lorsqu'ils se voient sur le point de périr et qu'ils n'ont aucun secours à attendre de leur souverain, peuvent se soumettre à un autre prince (1). » Grégoire avait donc à examiner la situation générale sous deux aspects divers : comme souverain Pontife divinement institué et comme étant humainement sollicité à prendre le titre de roi, quoique la puissance royale existât depuis longtemps dans le Pape, de l'aveu même des empereurs, des rois et des peuples.

Or, comme souverain Pontife, il savait très-bien que la Papauté, en tant que pouvoir spirituel, doit se suffire éternellement à elle-même et garantir à jamais, par la perpétuité de sa propre existence, les hautes destinées morales de l'espèce humaine, puisque Jésus-Christ a dit

(1) *De jur. nat. et gent.*, lib. VII, cap. XII, § IV.

aux apôtres, c'est-à-dire à l'Église : « Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Toutefois, comme arbitre de la paix entre l'Orient et l'Occident, il ignorait encore que les Italiens n'eussent à espérer aucun secours de l'empereur, dans les luttes qu'ils étaient obligés de soutenir contre les odieuses violences des exarques et contre l'ambition des Lombards. Aussi, la conduite de saint Grégoire II fut-elle d'autant plus admirable qu'il resta, dans l'État, fidèle sujet d'un prince hérétique, sans cesser pourtant d'être le souverain invincible de l'Église pour la conservation de la vraie foi, et le modérateur politique de l'Italie, dont il pouvait être positivement le roi, dont il ne voulait être que le sauveur ou mieux le roi moral, si l'on peut s'exprimer ainsi. Mais, dès qu'il fut démontré, par l'alliance monstrueuse des Grecs et des Lombards, que l'Italie n'échapperait plus désormais à a servitude et à l'hérésie, et conséquemment à la ruine absolue, si ce n'est en se détachant de l'empire, saint Grégoire II n'hésita plus. Il fit appel aux Franks pour qu'ils vinssent délivrer « la sainte Église de Dieu, le peuple et l'État romains ; » et le pouvoir temporel, qui résidait en principe dans la Papauté, devint un fait accompli.

Il y eut, sans doute, une sorte de rétractation sur le tombeau de saint Pierre, où le roi Luitprand supplia saint Grégoire II de lever l'excommunication prononcée contre l'exarque ; mais Léon III lui-même ne ratifia point la paix, car il poursuivit ses hostilités contre l'Église. De sorte que le Pape conserva sa propre royauté, qui lui

donnait la faculté juridique d'obliger les peuples à refuser l'obéissance aux édits de l'empereur en tout ce qui était contraire aux lois morales et divines. Son successeur, saint Grégoire III (18 mars 731), ne demandait pas mieux que d'abdiquer cette souveraine puissance, qu'il n'exerçait dans l'État qu'afin de mieux défendre les droits de l'Église. Les premiers actes de son Pontificat furent pleins de soumission à l'égard des empereurs Léon III et Constantin Copronyme, auxquels le nouveau Pape écrivit plusieurs lettres et envoya un légat pour les exhorter, « par de sages remontrances, à revenir à de meilleurs sentiments sur le culte des images (1). » Mais ce légat, arrêté en Sicile, y subit une longue détention. Alors saint Grégoire III, voyant que les Césars persécuteurs s'obstinaient dans la violence et dans l'hérésie, dut leur résister *à poitrine découverte — a petto aperto —* selon l'énergique expression de Novaes.

Ayant convoqué un concile dans l'église de Saint-Pierre, il fit décréter que quiconque détruirait les saintes images, les profanerait ou en parlerait avec mépris, *serait retranché de la communion de l'Église catholique.* Une ambassade, composée de prêtres et de laïques, prit le chemin de Constantinople pour porter à l'empereur les actes du concile de Rome, avec des paroles de paix que le Pape lui adressait en son propre nom (732). Les envoyés romains, jetés dans une étroite prison, ne

(1) Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline*, tom. III, liv. I, chap. XXIX. § III.

furent pas mieux traités que le légat. L'Italie tout entière poussa un long cri d'indignation ; néanmoins, au lieu de se révolter contre les empereurs, elle *leur adressa,* dit Anastase le Bibliothécaire, *une requête pour le rétablissement des saintes images.*

Cette pieuse manifestation redoubla la fureur de Léon III, qui résolut de frapper à la fois l'Italie, Rome et saint Grégoire. En conséquence, il donna le commandement d'une grande flotte à Manès, duc de Chypre, avec ordre de saccager Ravenne, de traiter comme rebelles toutes les villes de la Pentapole, de marcher ensuite sur Rome, d'enlever le Pape et de le conduire pieds et mains liés à Constantinople. Dieu ne permit pas que de pareilles atrocités fussent accomplies au centre de la civilisation chrétienne. Une furieuse tempête dispersa la flotte et brisa beaucoup de vaisseaux, qui se heurtèrent contre les rochers, près de Ravenne. Manès fit pourtant débarquer ses troupes, qu'il dirigea vers cette ville. Mais l'évêque, à la tête des habitants, se précipita sur les Byzantins, les battit et les chassa de l'Italie (juin 733).

A la prière de saint Grégoire III, les Ravennais gardèrent l'exarque, et restèrent, par conséquent, sous la domination de l'empereur, qui n'en vengea pas moins sa défaite, puisqu'il accabla le peuple de nouveaux impôts, puisqu'il saisit les patrimoines de l'Église en Sicile et en Calabre, et qu'il détacha de la juridiction du Saint-Siége les évêchés de l'Illyrie et de la Grèce. Pendant ce temps, Luitprand, qui cherchait avidement une

occasion et un prétexte pour agrandir ses États, trouva l'un et l'autre dans la révolte de Trasimond, duc de Spolète, que les Romains soutenaient. Aussitôt le roi des Lombards menaça Grégoire III d'assiéger la ville des Papes, si Trasimond, réfugié dans ses murs, ne lui était pas livré.

La guerre est déclarée entre Luitprand et les Romains. Ceux-ci ne sauraient attendre aucun secours de l'empereur, quoiqu'ils soient vivement pressés par les Lombards. Dans cette conjoncture décisive, Rome et l'Italie ne peuvent sûrement échapper à l'hérésie grecque et à la servitude lombarde qu'en se détachant de l'empire. La civilisation de l'Occident doit rompre donc tout pacte avec celle de l'Orient. C'est la voix de la nature proclamant une loi suprême que tous les peuples ont reconnue (1) : celle qui les autorise à se soumettre à tel ou tel prince étranger, lorsqu'ils sont abandonnés par leur propre souverain. Cette loi positive, saint Grégoire III l'accepta comme l'unique moyen de sauver les provinces italiennes et de consacrer l'entière indépendance de la Papauté. Reprenant alors le dessein de son prédécesseur, le Pontife romain envoya un légat à Charles Martel pour lui remettre de magnifiques présents, les titres de consul et de patrice, les clefs du tombeau de saint Pierre, et les liens de ce premier vicaire de Jésus-Christ : emblème de la servitude prochaine dont son successeur actuel était menacé.

(1) Puffendorf, *loco citato*. — Grotius, *De jure et belli pacis*, lib. II, cap. VI, § V.

Dans la lettre adressée au tout-puissant maire du palais, saint Grégoire III disait: « En conséquence d'un décret adopté par les seigneurs de Rome, le peuple romain de l'empereur supplie Charles de prendre sa défense et a recours à sa protection invincible (1). » La démarche était collective, puisque le Pape agissait en son nom et au nom des seigneurs de Rome. Cependant, saint Grégoire III faisait positivement acte de souveraineté en octroyant à Charles Martel le titre de patrice; et ce titre, purement honorifique, indiquait assez que ni le Pontife, ni les Romains dont il était l'organe vénéré, n'entendaient nullement se donner un maître nouveau, mais un héroïque défenseur.

Quoi qu'il en soit, le vainqueur des Sarrasins, que le Pape avait salué, quelques années auparavant, comme le sauveur de l'Occident et le héros de la chrétienté, après la bataille de Poitiers (732), déclara solennellement que ni l'empereur de Constantinople, ni le roi des Lombards, n'ouvriraient sans sa permission le tombeau de saint Pierre. Il n'eut pas besoin d'entreprendre une expédition en Italie pour mettre des bornes à l'ambition de Luitprand; car il lui suffit d'ordonner hautement à ce prince de laisser vivre en paix et en liberté le nouvel État romain, et de rentrer sur-le-champ dans les limites de son propre royaume. Charles combla de riches présents la légation du Pape (741). Cette ambassade accidentelle donna naissance à l'institution des nonces pontificaux

(1) Saint Grégoire de Tours. *Recueil* de Duchesne, tome Ier.

dans l'Occident, qui eut une grande analogie avec celle des apocrisiaires que le Saint-Siége accréditait à Constantinople; seulement, on reconnut les nonces et comme représentants du chef de l'Église et comme représentants d'un chef d'État, qui, malgré l'exiguïté relative de ses domaines, occupait le premier rang entre toutes les puissances humaines, parce qu'il exprimait la plus grande autorité que Dieu ait créée dans le monde.

Saint Grégoire III et Charles Martel descendirent presque simultanément dans la tombe; mais deux autres héros s'élevèrent ensemble dans la vie publique : Pépin le Bref et saint Zacharie (30 novembre 741). Ce nouveau Pape ne fut pas plutôt monté sur la chaire de saint Pierre, qu'il employa tous ses soins à pacifier l'Italie, sans cesse agitée par les entreprises des Lombards. Luitprand, touché de ses prières et de ses remontrances, lui restitua les villes dont il s'était emparé dans la Sabine, dans l'Ombrie et dans la Marche d'Ancône. Ces restitutions, que saint Zacharie sollicitait auprès du roi des Lombards, il ne les réclamait pas au nom de l'empereur, mais en son propre nom et *comme chef de la République romaine*, c'est-à-dire des villes et des provinces d'Italie qui l'avaient librement choisi pour leur souverain. Le roi des Lombards lui-même, cédant aux instances du Pape, accorda ces *restitutions*, non pas à l'empereur, mais *au Saint-Siége et à la République romaine* (1) :

(1) Anastase le Bibliothécaire, *Vita Zachariæ*. — « Ce mot de *République* désignait alors l'*État*, le *royaume* ou *l'empire*, selon la nature des gouvernements auxquels il se rapportait. » (Muratori *Antiquit. ital.*, tome I, *Dissert.* XVIII, p. 987.)

« Ce qui prouve clairement, observe l'abbé Gosselin, qu'aux yeux des peuples d'Italie, toute la force et l'autorité du gouvernement, dans le duché de Rome et dans l'exarchat, étaient alors entre les mains du Pape (1). »

En outre, Luitprand conclut avec saint Zacharie une trêve de vingt ans, et l'exarque ne prit aucune part à cette convention : tant le pouvoir impérial, réduit à quelques provinces de médiocre importance, tenait peu de place dans les considérations politiques des deux puissances contractantes ! Néanmoins, le Pape considérait toujours Ravenne comme une possession de l'empereur, puisqu'il intervint résolûment en faveur de l'exarque, lorsque le roi des Lombards voulut s'en rendre maître. C'est ainsi qu'il maintint, pour la dernière fois, ce boulevard de l'autorité impériale. Constantin Copronyme fut tellement satisfait de la conduite de saint Zacharie, qu'il ajouta aux *patrimoines* de l'Église romaine deux métairies considérables, situées dans les provinces qu'il possédait en Italie, malgré son attachement à l'hérésie et quoiqu'il accrût ainsi la puissance des Papes.

Mais l'acte le plus considérable de saint Zacharie, dans l'ordre politique, fut la réponse qu'il adressa aux députés de la nation franke, et par laquelle il accomplit, dans ce pays, une révolution qui se préparait depuis plus d'un siècle, en autorisant un premier changement de dynastie.

(1) *Pouvoir du Pape au moyen âge*, p. 235.

Suivant la chronique d'Éghinard : « L'an 751, Burchard, évêque de Wurtzbourg, et le prêtre Fulrad, chapelain, furent envoyés à Rome au pape Zacharie, pour consulter lè Pontife sur les rois qui existaient alors en France, et qui n'avaient que le nom de rois, sans aucune puissance royale. Par eux, le Pontife manda qu'il valait mieux que celui-là fût roi qui avait la puissance souveraine ; et, ayant donné son autorisation, il ordonna que Pépin fût établi roi (1).» — « Alors, poursuit un autre contemporain, du conseil et avec le consentement de tous les Franks et avec l'autorisation du Siége apostolique, l'illustre Pépin, par l'élection de toute la France, la consécration des évêques et la soumission des princes, fut élevé à la royauté, avec la reine Bertrade, selon les anciennes coutumes (2). »

Il suit de tout ce qui précède, qu'en cette grave occasion le pape saint Zacharie ne fut pas appelé à produire un *acte de juridiction temporelle*, qu'il n'aurait pu exercer sur le royaume des Franks sans se mettre en contradiction avec les principes hautement professés, quelques années auparavant, par saint Grégoire II et saint Grégoire III, relativement à la distinction et à l'indépendance réciproque des deux puissances ; mais qu'il donna *un simple avis doctrinal* (3) sur un cas de conscience que les Franks avaient librement porté à son tribunal, par l'unique raison qu'en sa qualité de chef de l'Église il

(1) *Annales regum Francorum Pepini, Caroli Magni, Ludovici Pii.*
(2) Fredegaire, *Contin., an.* 752.
(3) L'abbé Gosselin, *Pouvoir du Pape au moyen âge*, p. 318.

était le docteur et le pasteur suprême. « Ainsi, dit Fénelon, l'Église ne destituait ni n'instituait les princes laïques; elle répondait seulement aux nations qui la consultaient sur ce qui touche à la conscience, sous le rapport du contrat et du serment (1). »

A la mort de saint Zacharie (14 mars 752), on acclama Etienne II (17 mars), qui mourut lui-même deux jours après son élection, et avant d'être consacré. Il fut remplacé par Étienne III. Le peuple romain aimait tellement ce nouveau Pontife, qu'il voulut le porter sur ses épaules jusqu'à la basilique de Saint-Jean de Latran. « C'est de là que vint plus tard l'usage de la *Sedia gestatoria*, que l'on suit encore aujourd'hui et qui donne aux pompes de Rome un air de magnificence qu'aucune autre cour de souverains ne peut égaler (2). »

En ce moment, Astolphe, roi des Lombards, ayant rompu la paix que saint Zacharie et Luitprand avaient conclue pour vingt ans, s'emparait successivement de l'Istrie, de Ravenne, de la Pentapole, et se préparait à envahir le duché même de Rome. Ce prince résumait en sa personne toutes les passions, toutes les cupidités du peuple lombard, dont le christianisme avait à peine adouci le caractère, et qui poursuivaient avec le même acharnement, soit contre les Papes, soit contre les empereurs, un but qu'ils s'étaient promis d'atteindre : la domination totale de l'Italie. Dans la

(1) *OEuvres complètes*, t. II, p. 384. Versailles.
(2) Artaud de Montor, *Hist. des Souv. Pont.*, t. I, p. 462-463.

pensée d'Astolphe, Rome, capitale du monde chrétien, devait n'être plus, tôt ou tard, que sa propre capitale. En attendant, il avait tourné ses armes contre les Grecs de Ravenne, et fait disparaître de la Péninsule ce dernier reste de l'État impérial, qui la déshonorait depuis près de deux siècles. Mais, après cette conquête, il ne vit aucun obstacle à son ambition politique, si ce n'est la haine des Romains et le pouvoir naissant des Papes, qu'il se proposa d'abattre.

Etienne III, étant dans l'impossibilité de repousser une semblable attaque, députa vers Astolphe le diacre Paul, son frère, et le primicier Ambroise, chargés de riches présents, pour négocier au lieu de combattre. Astolphe conclut solennellement avec le Saint-Siége un traité de paix qui devait durer quarante ans; mais il le viola quatre mois après. Le roi lombard déclara, il est vrai, au souverain Pontife qu'il épargnerait la ville de Rome et tout le duché, si chaque habitant consentait à lui payer un tribut annuel d'un sou d'or par tête. Etienne entama aussitôt avec Astolphe de nouvelles négociations, en lui faisant des présents immenses, qui ne le rendirent pas plus traitable. Et l'empereur, loin de blâmer la conduite du Pape, lui envoya des députés, pour l'engager à prendre en main les intérêts de l'empire, parcequ'il désirait obtenir du roi des Lombards la restitution de toutes les provinces qu'il avait conquises.

La perfidie lombarde pouvait bien céder quelquefois à la prière des souverains Pontifes; mais, en cette cir-

constance, elle ne devait céder qu'à la force. Etienne le comprit si bien qu'il fit partir sur-le-champ une ambassade pour Constantinople, afin de supplier Constantin Copronyme de venir, à la tête d'une grande armée, opérer lui-même la délivrance héroïque de Rome et de l'Italie. Trop occupé, comme autrefois son père, Léon l'Isaurien, à faire la guerre aux images, l'empereur n'eut sans doute pas le temps d'entreprendre une guerre contre les Lombards. Cela devait être : car il fallait qu'il fût établi, de la manière la plus incontestable, que les Papes, malgré leurs griefs séculaires contre les Césars byzantins, resteraient soumis jusqu'au bout, quoique souverains eux-mêmes, comme des sujets fidèles qu'ils étaient ; mais que les empereurs abdiqueraient lâchement, honteusement, leur propre pouvoir, en abandonnant l'Italie aux Barbares.

« Dans la chute de l'empire, dit Bossuet, lorsque les Césars suffisaieut à peine à défendre l'Orient où ils étaient renfermés, Rome, abandonnée pendant près de deux siècles à la fureur des Lombards, et contrainte d'implorer la protection des Français, fut obligée de s'éloigner des empereurs. On pâtit longtemps avant d'en venir à cette extrémité, et on n'y vint que quand la capitale de l'empire ne fut regardée par ses empereurs que comme un pays exposé en proie et laissé à l'abandon (1). » C'est alors seulement qu'Etienne III résolut « d'implorer le secours du roi des Français, à l'exemple de ses prédé-

(1) *Politique sacrée*, liv. VI.

cesseurs Grégoire III et Zacharie (1). » En conséquence, le Pape écrivit à Pépin une lettre dans laquelle il lui demandait sa protection contre les Lombards, un asile dans ses Etats et l'envoi d'une ambassade à Rome pour protéger sa marche jusqu'au delà des Alpes. Le roi frank ordonna aussitôt à Chrodegard, évêque de Metz, et au duc Authaire de se rendre en Italie, d'arracher le souverain Pontife d'entre les mains de ses persécuteurs et de l'accompagner en France avec tous les honneurs dus au Vicaire de Jésus-Christ.

Etienne, avant de prendre le chemin des Gaules, veut tenter un effort suprême auprès d'Astolphe. Le clergé et le peuple en larmes le supplient vainement de ne pas affronter un si grand péril. Mais lui, se dévouant pour le salut de tous, n'en suit pas moins l'inpulsion de son noble cœur. Il se dirige, pendant la nuit, vers le camp silencieux des Lombards, se fait introduire dans la tente du roi, lui expose hautement ses griefs et réclame « la restitution de Ravenne, de l'exarchat et des autres places usurpées sur la République romaine (2). » Astophe accueille Etienne avec respect, et l'écoute avec déférence; mais il rejette ses demandes. « Seigneur, dit alors le souverain Pontife, puisque vous agissez de la sorte, je m'en vais en France trouver le roi Pépin. » Ces paroles, qui lui montrent l'orage formé sur sa tête, éclatent comme un coup de foudre aux oreilles d'Astophe. Prières, intrigues, menaces, il met tout en œuvre pour empêcher

(1) Anastase le Bibliothécaire, *Vita Stephani*, p. 1621.
(2) *Ibid.*, p. 1623.

ce terrible voyage, sans faire lui-même aucune concession. Il veut enfin employer la violence contre Etienne; mais les ambassadeurs de Pépin, intervenant au nom de leur maître, exigent, tant pour le Pape que pour sa suite, des saufs-conduits qu'on n'ose pas leur refuser.

Le souverain Pontife allait recevoir, en France, toutes les marques d'une vénération profonde. La cour l'attendait au château royal de Ponthion, dans le Perthuis. Le grand chapelain s'était porté à la rencontre du Saint-Père jusqu'au pied des Alpes; le fils aîné de Pépin, âgé de douze ans et qui devait s'appeler un jour Charlemagne, se rendit à plus de trente lieues au-devant d'Etienne; et le roi lui-même, suivi de la reine, de ses autres enfants et de toute la cour, vint le recevoir à une lieue de distance, mit pied à terre en apercevant le Pape, se prosterna devant lui, prit la bride de son cheval et le conduisit jusqu'au perron du château. C'était le souverain Pontife qui se présentait ce jour-là; mais, le lendemain, il n'y avait plus en lui que le suppliant.

Etienne parut en présence du roi, avec tout son clergé, sous la cendre et le cilice. Prosterné aux pieds de Pépin, il le conjura, par la miséricorde de Dieu et les mérites de saint Pierre et de saint Paul, de le délivrer, lui et le peuple romain, de la domination des Lombards; et il demeura dans cette humble attitude jusqu'à ce que le roi lui eut tendu la main, en signe du secours qu'il lui promettait. Pépin voulut d'abord sommer Astolphe de restituer au Saint-Siége les terres et les villes dont il s'était emparé contre la foi des traités; ensuite,

comme il était facile de prévoir que cette sommation resterait sans effet, une assemblée nationale fut indiquée à Quierzy-sur-Oise, où les affaires de Rome devaient être solennellement discutées.

Le roi Pépin présida cette grande représentation du royaume (4 avril 754). Les griefs du souverain Pontife et du peuple romain y furent exposés. Après de longues délibérations, l'assemblée résolut que le roi des Lombards serait contraint, de tenir ses propres engagements envers le Saint-Siége, et de lui restituer l'exarchat de Ravenne ainsi que les autres villes et territoires qu'il avait envahis. Pépin jura de consacrer toute son énergie à cette glorieuse conquête, et en dressa par avance *un acte de donation.* Ce ne fut donc pas un homme seul qui décida l'expédition d'Italie ; mais la nation des Franks elle-même, représentée en champ de mai par son roi et par ses mandataires légaux.

« En récompense de ce secours, dit monseigneur le cardinal Mathieu, Etienne sacra Pépin, sa femme et ses deux fils (1). » Arrêtons-nous sur ce fait, parce qu'il résume une question de principe. L'acte de Soissons, qui avait donné à Pépin le titre de roi, n'impliquait pas d'hérédité. L'assemblée élective ne pouvait produire qu'un gouvernement viager, et, par conséquent, non transmissible. D'ailleurs, le droit héréditaire, chez les Franks, comme chez tous les peuples germaniques, exprimait une faculté supérieure à tel ou tel homme et

(1) *Le Pouvoir temporel des Papes*, p. 74.

inhérente à une race spéciale, dont l'origine mystérieuse et symbolique était divine ou réputée divine par les traditions. Pépin, ayant le titre de roi, mais n'ayant pas le caractère suprême que ce titre comporte en réalité, n'eut pas recours à une fiction pour l'obtenir. Le Pape, vicaire de Jésus-Christ, le lui donna par une consécration qui fit disparaître, en quelque sorte, l'ancien maire du palais et montra le nouveau roi dans toute la plénitude de son caractère, en vertu d'une transmission purement divine du pouvoir. Étienne sacra dans l'église de Saint-Denis, non-seulement Pépin, mais encore sa femme Bertrade, en même temps que leurs deux fils, Charles et Carloman, c'est-à-dire le roi et toute sa famille, qui devaient constituer la race et la dynastie.

Après que le monarque *eut été confirmé par l'onction* (1), le vieil homme se trouva régénéré et transformé dans sa fonction royale de même que dans son pouvoir : propriété morale qui devint transmissible comme toute autre propriété. C'est pour cela qu'Étienne défendit aux Franks, sous peine d'excommunication, de se choisir des chefs ailleurs que dans la race consacrée, seule propre à diriger désormais les destinées de la patrie (2). Étienne conféra aux trois princes qu'il venait de sacrer le titre de patrices, que l'empereur Anastase avait donné à Clovis. Le fondateur de la première race l'avait reçu de l'empereur, celui de la seconde le reçoit du Pape. Ce seul trait suffit pour caractériser la révolution qui

(1) *Chronique* de Lauresheim.
(2) Francis Lacombe, *Histoire de la Monarchie en Europe*, t. I.

s'est accomplie entre les deux époques, et pour prouver que les droits de souveraineté, qui appartenaient autrefois aux Césars, appartiennent maintenant aux souverains Pontifes.

Cependant Astolphe n'avait répondu aux ambassadeurs franks que par des paroles pleines de mépris. L'honneur de Pépin et de sa nation était donc engagé. Une armée franke gravit les hauteurs du mont Cenis, vers la fin de l'été 754, écrasa les Lombards au pas de Suze et poursuivit Astolphe jusque sous les murs de Pavie qu'elle assiégea. Le pape Étienne, qui accompagnait le roi Pépin, n'avait pu voir couler le sang humain autour de lui, sans verser d'abondantes larmes. Il supplia son héroïque défenseur de négocier avec l'ennemi. Astolphe dut promettre sous serment de restituer toutes les villes de l'exarchat, de ne jamais commettre aucun acte d'hostilité contre le Saint-Siége ni la République romaine, de payer 30,000 écus d'or et un tribut annuel de 5,000 écus au roi des Franks, et de lui livrer comme otages quarante nobles Lombards. Dès qu'Astolphe eut tenu ses engagements envers Pépin, et que le souverain Pontife eut été reconduit à Rome, l'armée franke sortit de l'Italie sans se douter qu'elle y rentrerait peu de mois après. Mais, à peine avait-elle repassé les monts que le roi lombard, au lieu d'exécuter le traité de paix en restituant les villes usurpées, reprit les hostilités avec un nouvel acharnement, vint mettre le siége devant Rome et envoya dire à ses habi-

tants : « Ouvrez-moi les portes; livrez-moi votre Pape; sinon je renverserai vos murailles et vous passerai tous au fil de mon épée : que les Franks viennent maintenant pour vous arracher de nos mains (1er janvier 755). »

Le siége durait depuis cinquante-cinq jours, pendant lesquels il avait fallu repousser de nombreux assauts, et assister au pillage, au massacre et à la ruine des populations de tous les villages, des moines et des religieuses de tous les couvents situés hors de l'enceinte de Rome. Enfin le Pape Etienne écrivit à Pépin et aux seigneurs franks une lettre mémorable, dans laquelle, inspiré par la gravité des circonstances, il mettait à la bouche même du prince des Apôtres les plus touchantes sollicitations, pour obtenir le salut de son peuple et la délivrance du chef de l'Église.

« Pierre, disait le souverain Pontife, appelé à l'apostolat par Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, et, par moi, toute l'Église catholique, apostolique, romaine, maîtresse de toutes les autres, à vous très-excellents princes, Pépin, Charles et Carloman, tous trois rois et nos patrices des Romains, ainsi qu'aux évêques, abbés, ducs et comtes, aux armées et au peuple du royaume et province des Franks.... Moi, Pierre, apôtre de Dieu, à qui il a daigné singulièrement confier ses ouailles, et donner les clefs du ciel, je vous regarde, vous autres Franks, comme mes enfants adoptifs ; et comptant sur l'amour que vous me portez, je vous exhorte et je vous conjure de délivrer ma ville de Rome, mon peuple, et la basilique où je repose selon la chair, des violences que les Lombards y com-

mettent... Mes chers enfants, persuadez-vous que je parais devant vous en personne, pour vous en conjurer dans les termes les plus pressants, parce qu'en effet, selon la promesse de notre Rédempteur, c'est vous, peuple frank, que nous considérons particulièrement entre toutes les nations... La Mère de Dieu, toujours vierge, vous fait les mêmes instances que moi. Elle vous presse et vous commande, avec tous les chœurs des anges, tous les saints martyrs et confesseurs, d'avoir compassion des maux de Rome. Défendez-la contre les Lombards... Secourez au plus tôt mon peuple, afin que moi, Pierre, je vous protége à mon tour au jour du jugement, et que je vous prépare des places dans le ciel (1). »

Cette lettre où, selon l'usage, le nom de l'Église est remplacé par celui de son saint fondateur, produisit parmi les Franks et sur l'esprit de Pépin le Bref une impression extraordinaire. Aussi prompt que la foudre, il refranchit les Alpes, terrassa les Lombards et investit Pavie avec une telle impétuosité qu'il obligea l'implacable Astolphe de lever le siége de Rome, pour venir se mettre lui-même à la merci de son propre vainqueur. Pépin exigea cette fois, non-seulement la restitution de toutes les villes usurpées au domaine de Saint-Pierre, mais encore la ville et le territoire de Comachio, dont le roi des Lombards fut dépouillé en punition de sa perfidie et qui furent réunis aux possessions pontificales, placées désormais sous le protectorat du peuple frank.

(1) Cenni, *Monumenta dominationis pontificiæ*, t. I, p. 98.

Afin d'assurer l'exécution de ce traité, Pépin laissa en Italie Fulrade, abbé de Saint-Denis, qui devait se rendre dans toutes les villes cédées ou restituées à l'Église et à l'État romain, en recevoir les clefs au nom du roi des Franks, et les déposer sur la confession de Saint-Pierre avec les actes signés par le roi des Lombards.

Durant les négociations, deux ambassadeurs de la cour de Constantinople se présentèrent devant le roi des Franks et revendiquèrent, au nom de l'empereur Constantin Copronyme, les places que Pépin venait de conquérir; mais ils n'en obtinrent que cette réponse dédaigneuse: « Dans l'assemblée de Quierzy, j'ai juré de défendre le Pape et Rome, et de faire restituer à l'Église romaine les biens qui lui avaient été dérobés. Je remplirai mes engagements. C'est pour saint Pierre et la rémission de mes péchés que cette guerre a été entreprise. Assurément, je n'ôterai point à saint Pierre ce que je lui ai donné. »

Cette donation, renfermant quatre domaines distincts, fut l'objet de quatre actes authentiques (*V.* Theiner). Le premier concernait le duché de Rome proprèment dit, avec les châteaux, bourgs et villages situés sur la rive toscane du Tibre, la plus grande partie de la Sabine et le Latium tout entier, c'est-à-dire le pays qui s'était détaché de l'empire pour se donner au Pape, sous le Pontificat de saint Grégoire II, en 725, et formait le noyau du patrimoine de Saint-Pierre. Le second acte concernait les villes de Narni, Ancône, Osimo et Numano, qui avaient été ajoutées à la cir-

conscription précédente par Luitprand, lorqu'il *la restitua* au Saint-Siége, sous le Pontificat de saint Zacharie. Le troisième acte concernait la *restitution* de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole, qui aurait dû avoir lieu après la première expédition de Pépin, et qui s'appliquait à vingt villes : Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Césena, Sinigaglia, Jési, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Montefeltro, Aceragio, Montelucari aujourd'hui Nocera, Serravalle, San-Morini, Bobio, Urbin, Caglio, Luccoli et Gubio. Enfin le quatrième acte concernait la restitution de toutes ces villes, en y ajoutant Comachio et Narni. Mais ces diverses *restitutions* des Lombards sont autant de *donations* pour les Franks, qui cèdent au Saint-Siége apostolique les territoires et les cités qu'ils viennent de conquérir.

Certains historiens, notamment Fleury, ont prétendu que les donations de Pépin, et plus tard celles de Charlemagne, comprenaient uniquement le domaine utile des provinces énumérées dans leurs actes, non *le haut domaine ou la souveraineté*, qui était réservé à leurs propres successeurs ; et que si elles comprenaient aussi la souveraineté ou le haut domaine, elles n'eurent d'effet que relativement au domaine utile. Cela ne saurait être, puisque les Papes, qui envoyaient des juges et des fonctionnaires dans les villes données, pouvaient dire : *Nostra romana civitas, nostrum populum romanum*, proclamant ainsi qu'ils avaient été substitués à l'exarque, ou mieux aux empereurs, et qu'ils agissaient en leur

lieu et place. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il n'existait à cette époque aucune distinction précise entre le droit et le pouvoir, ni, par suite, entre le domaine utile et le gouvernement politique.

Au surplus, « trois sortes de droits, observe parfaitement S. E. monseigneur le cardinal Mathieu, consacrent désormais la royauté temporelle des Papes : le droit des gens, qui autorise un peuple aux abois à se détacher du prince qui l'abandonne et à se donner au prince qui le nourrit et qui le défend ; le droit des traités, qui oblige un usurpateur à restituer ce qu'il a pris et à reconnaître sa faute en la réparant ; le droit de la guerre, qui permet au vainqueur de garder le territoire qu'il a conquis ou de le donner à qui il lui plaît. Les Papes sont donc véritablement rois, avec le triple aveu des peuples qui les ont choisis, des ennemis qui les ont attaqués et des voisins qui les ont secourus. Italiens, Franks, Lombards, ont également reconnu leur pouvoir temporel ; les Italiens l'ont invoqué et établi ; les Lombards l'ont restitué, les Franks l'ont défendu et affermi (1). »

L'expédition de Pépin le Bref en Italie est un des plus grands événements de l'histoire. Elle émancipa définitivement l'Occident à l'égard de l'Orient, ravit à Constantinople la prééminence politique pour la donner à l'Europe, et inaugura ainsi une ère nouvelle dans les destinées du monde. Placées à la tête de ce mouvement

(1) *Le pouvoir temporel des Papes*, p. 78-79.

providentiel, héritières de l'ancienne civilisation romaine et puissamment constituées sous la forme d'une monarchie, les Gaules pouvaient seules déterminer une aussi vaste révolution, devenue le point de départ de la civilisation moderne.

Le peuple gallo-frank, conduit par son roi, était généreusement venu en Italie, non pour l'opprimer, mais pour la délivrer ; non pour se substituer à la monarchie lombarde, que trois siècles d'existence n'avaient pu rendre nationale, mais pour former un pouvoir électif avec les éléments mêmes de la nationalité italienne, et placer le souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ dont le royaume est dans le ciel, au rang des princes de la terre, afin qu'il fît tourner, autour de l'Église, axe immobile de l'univers religieux, la sphère mobile des intérêts humains. Déjà saints et vénérables par eux-mêmes, en raison de leur suprématie sacerdotale et apostolique, ils devinrent encore plus majestueux en raison de leur puissance temporelle, qui assurait l'entière indépendance de leur autorité spirituelle. Ainsi le Pape, moralement et positivement souverain dès la première moitié du VIII[e] siècle, peut dire aujourd'hui à tous les autres monarques des plus vieilles dynasties régnantes : « Vos ancêtres n'existaient pas ou certainement ne gouvernaient pas la moindre portion de terre, lorsque mes prédécesseurs étaient absolus possesseurs du duché romain et de ses vastes dépendances (1). »

(1) Marchetti, *Del Danaro straniero che viene a Roma*, p. 17.

Cependant Astolphe, malgré ses deux traités de paix, malgré la présence d'un corps frank dans la République romaine, malgré sa propre faiblesse, n'avait rien restitué au Saint-Siége, bravait encore l'irrésistible puissance de Pépin et se disposait à marcher sur Rome. Rien n'aurait arrêté ce prince téméraire, s'il ne fût pas mort tout à coup d'une chute de cheval (756). Didier, qu'il avait créé duc de Toscane, voulut prendre le titre de roi; mais Ratchis, frère d'Astolphe, qui s'était fait moine depuis onze ans, sortit de sou couvent et se mit à la tête d'une armée pour revendiquer le trône auquel il avait renoncé. Le Pape Etienne III ayant blâmé hautement cette prétention, Didier rechercha l'appui du Saint-Siége, en lui promettant la restitution immédiate de toutes les propriétés de l'Église et de l'État romain, qui se trouvaient entre les mains des Lombards. Fulrade conduisit un corps auxiliaire de Franks au camp de Didier, où les Romains eux-mêmes accouraient; et Ratchis, abondonné de son propre parti, reprit bien vite le chemin du cloître.

La guerre civile fut donc évitée. Faenza, tout le duché de Ferrare et deux autres places furent rendues sur-le-champ au Saint-Siége; et le souverain Pontife put écrire à Pépin en ces termes : « Didier a été établi roi des Lombards par la providence de Dieu, par les mains du prince des apôtres, par la force de votre bras et par la prudence de notre cher fils Fulrade; et il a promis avec serment, en présence de Fulrade, qu'il restituerait à saint Pierre Faenza, Imola, Ferrare et leur terri-

toire, aussi bien qu'Osimo, Ancône, Numana, avec leurs dépendances. Ensuite il nous a fait assurer qu'il nous rendrait la ville de Bologne avec son territoire, et qu'il conserverait la paix avec notre Église et avec notre royaume (1). »

Le Pape, en accomplissant ses multiples devoirs de chef d'Etat, ne négligeait nullement les sublimes fonctions de l'autorité pontificale. « Nous prions instamment votre éminente bonté, disait-il encore au roi Pépin dans la même lettre, d'agir de telle sorte du côté des Grecs, par l'inspiration divine, que la foi catholique soit à jamais conservée inviolable. » Etienne III, qui occupa le Saint-Siége apostolique cinq ans et vingt jours, se dévoua donc avec la même intrépidité pour la gloire de la religion, pour l'indépendance de l'Église et pour le salut des peuples de l'Italie. Devinant la haute destinée de la France primitive, il fit comprendre au peuple et au roi des Franks qu'ils étaient la royauté et la nation universelle par excellence, et qu'ils avaient en quelque sorte charge de civilisation. A dater de ce jour, Pépin ne tira l'épée hors de ses Etats que dans le but de faire prévaloir, en Occident, le pur esprit du christianisme et les droits positifs de la Papauté, sans cesse attaqués ou menacés par des princes hérétiques. Charlemagne et les souverains Pontifes n'auront qu'à développer cette situation

(1) Cenni, *Monum. dominat. pontif.*, t. I, p. 79 et suiv.

respective du Pape et du roi, pour fonder l'unité morale et politique de l'Europe chrétienne.

En attendant, saint Paul Ier annonce à Pépin la mort de son frère Etienne III et sa propre élection au Saint-Siége apostolique. « Soyez certain, lui dit-il, que nous et que *notre peuple* nous persévérons dans l'amitié que le saint Pontife notre frère a contractée avec vous. » De son côté, le roi des Franks agit comme patrice auprès du Sénat et du peuple romain, « pour les avertir de demeurer fermes dans la fidélité qu'ils doivent à saint Pierre, à la sainte Église et au souverain Pontife Paul, *leur seigneur*. » Et le Sénat, organe de l'opinion publique, lui répond : « Votre Excellence a daigné nous rappeler que nous devons demeurer fermes envers le bienheureux Pierre, prince des apôtres, envers la sainte Église de Dieu et envers notre bienheureux et coangélique père spirituel, *notre seigneur établi de Dieu*, Paul, souverain Pontife et Pape universel. Il est notre père, et, pasteur accompli, il ne cesse de combattre tous les jours pour notre salut, nous chérissant et nous gouvernant avec sagesse, comme le seigneur Etienne, Pape, son frère, de sainte mémoire (1). »

Le triple accord du Pape, de Pépin le Bref et du peuple romain plaçait la souveraineté temporelle du Saint-Siége dans une situation inexpugnable. Néanmoins, Didier était à peine monté sur le trône des

(1) Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. V, pag. 500-502.

Lombards que, non-seulement il oublia toutes les promesses qu'il avait faites à Etienne III pour y parvenir, mais encore il forma le dessein de se liguer avec l'empereur de Constantinople pour lui inspirer la résolution de recouvrer ses anciennes possessions d'Italie.

Tandis que Didier envahissait les domaines pontificaux à la tête d'une armée, Constantin Copronyme envoyait diverses ambassades à Pépin, et sollicitait son alliance dans le but de semer la discorde entre la nation franke et l'État romain. Saint Paul Ier, Pape vigilant, s'empressa de déjouer toutes ces intrigues en écrivant au roi des Franks :

« Nous avons appris que les Grecs, ces ennemis jurés de l'Église de Dieu, ces cruels persécuteurs de la foi orthodoxe, méditent une expédition contre nous et contre l'exarchat de Ravenne. C'est pourquoi, comme, après Dieu et saint Pierre, nous avons remis toutes nos espérances en votre protection, nous avons recours à vous, très-excellent fils. Procurez, pour l'amour de Dieu et de saint Pierre, le salut d'une province que vous avez délivrée par vos armes. Nous l'espérons d'autant plus que Votre Excellence est pleinement convaincue que les Grecs ne nous persécutent qu'en haine de la foi orthodoxe et de la tradition des saints Pères, qu'ils s'efforcent de détruire (1). »

(1) Cenni, *Monumenta dominat. pontif.*, t. I, p. 153 et 175.

Les ambassadeurs de Constantinople n'essuyèrent que des refus; mais les désirs du Pape furent satisfaits. Pépin envoya sur-le-champ à Didier son frère Remi, archevêque de Rouen, et le duc Authaire, chargés d'obtenir la restitution des places qu'il avait enlevées au Saint-Siége. Le roi des Lombards dut céder; et le souverain Pontife en témoigna sa reconnaissance dans les termes les plus expressifs : « Le nom du peuple des Franks, disait-il, est élevé au-dessus de toutes les autres nations. Il est gouverné par des rois qui sont les libérateurs de l'Eglise catholique. »

Mais, lorsque Didier se vit contraint de renoncer à la force pour conquérir l'État romain, il eut recours au sacrilége pour s'assurer la domination dans Rome. Saint Paul Ier vivait encore ou plutôt allait mourir. A l'instigation du roi des Lombards, Toton, duc de Neppi, entra dans la Ville éternelle avec une troupe de gens armés, proclama Pape son frère Constantin, simple laïque, et força par des menaces Georges, évêque de Préneste, de l'ordonner évêque, bien qu'il dédaignât de recevoir la prêtrise (28 juin 767). En toutes choses, le faux Pape ne devait être que l'instrument passif de l'ambition de Didier; mais Constantin prétendit agir auprès de Pépin comme un véritable Pape. Ce fut le signal de sa perte : car l'astucieux Didier, exploitant habilement l'indignation du peuple et du clergé romain, prêta d'abord l'oreille aux doléances de Christophe, principal conseiller du Siége apostolique, et à celles de son fils Sergius, qui le sup-

pliaient de délivrer l'Église d'une usurpation satanique; et puis il donna au prêtre Waldipert le commandement d'une troupe de Lombards destinés à renverser l'intrus qu'ils avaient eux-mêmes élevé sur la chaire de Saint-Pierre.

Le sang coula bientôt après dans les rues de Rome; le duc de Neppi tomba mortellement atteint, et son frère, l'antipape, fait prisonnier, fut confiné dans un monastère (29 juillet 768). Conformément aux instructions secrètes qu'il avait reçues de Didier, le prêtre lombard Waldipert fit proclamer Pape le moine Philippe, sans manifester plus de respect pour les lois de l'Église, que lors de la consécration de Constantin. Mais le clergé, les grands et le peuple, indignés de tant de scandales, se rallièrent autour de Christophe, pour chasser du palais de Latran le nouvel antipape, qui s'évada par un escalier dérobé, et regagna tranquillement son monastère, après avoir couru les plus grands dangers.

Le lendemain, 1er août, Etienne IV, régulièrement élu, fut intronisé au milieu des acclamations universelles. Néanmoins, la société n'était pas entièrement satisfaite. On devait s'attendre à des réactions populaires d'autant plus violentes contre le parti lombard, qu'il était l'auteur de tous les maux et qu'on l'accusait, non sans motif, de vouloir livrer la ville de Rome au roi Didier. Le frère de l'antipape Constantin et son vidame, l'évêque Théodore, eurent les yeux crevés, selon l'horrible coutume venue de

l'Orient en Occident sous le règne des Césars byzantins. Constantin lui-même dut comparaître devant un synode réuni au palais de Latran, dans la basilique du Sauveur, où il fut déposé. L'émeute, qui l'attendait en hurlant dans la rue, s'empara de sa personne et lui creva également les yeux avec une fureur « qu'Étienne ne pouvait apaiser, comme l'observe Artaud de Montor, puisqu'il n'était pas encore promu (1). » En effet, la consécration du nouveau Pape n'eut lieu que le 7 août; mais les réactions populaires duraient encore. Le prêtre Waldipert, accusé d'avoir voulu faire tuer le primicier Christophe et livrer Rome aux Lombards, eut les yeux arrachés et la langue coupée. C'est ainsi que la première intrusion d'un laïque sur le Siége de saint Pierre devint funeste à tous ses auteurs (2).

Pour en effacer les dernières traces, un concile convoqué dans la basilique du Sauveur, au mois d'avril 769, flétrit et annula solennellement la double élection de Constantin et de Philippe; ensuite on formula un décret ainsi conçu : « Afin que notre dame la très-sainte Église romaine soit maintenue dans l'ordre institué par saint Pierre et ses successeurs, il faut que celui qui sera élevé au faîte de l'Apostolat soit du nombre des cardinaux, prêtres ou diacres. » Aucun laïque ne pouvait, sans encourir la peine d'excommunication, assister désormais à l'élection du Pape,

(1) *Hist. des Souv. Pont. rom.*, t. I, p. 470.
(2) Anastase le Bibliothécaire, *in Steph.*, an. 768.

qui devait être faite par les évêques et tout le clergé. Seulement, l'armée, les grands et le peuple de Rome étaient appelés à le saluer, avant qu'il fût acclamé et conduit au palais de Latran ; et tout le monde souscrivait au décret d'élection. Les mêmes règles furent établies pour l'élection à l'épiscopat dans toutes les Églises, où il était interdit à chaque électeur d'apporter des armes et des bâtons.

Furieux de voir échouer ainsi toutes les tentatives faites dans le but d'établir sa domination politique sur les souverains Pontifes, dans la ville même de Rome, le roi des Lombards ne songea plus qu'à se venger du Pape. Affectant des sentiments religieux qui étaient loin de son cœur, Didier annonça qu'il se rendait au tombeau des apôtres saint Pierre et saint Paul, pour y faire ses dévotions. Mais les deux principaux ministres d'Etienne, Christophe et son fils Sergius, trésorier de l'Église romaine, sachant que le roi s'avançait à la tête d'une armée, ordonnèrent de fermer les portes de Rome, qu'il voulait surprendre, selon toute apparence. Obligé de s'arrêter à la basilique de Saint-Pierre, qui se trouvait hors des murs, Didier invita le Pape à venir, accompagné de ses ministres, conférer avec lui sur des affaires très-graves.

Lorsque Etienne parut, Didier ordonna de l'enfermer dans une salle attenante à l'église pour le faire mourir : ce qui aurait eu lieu, si Christophe et Sergius n'eussent défendu le souverain Pontife en sacrifiant leur propre existence. Effectivement, à peine Etienne

fut-il sorti, un de ses chambellans, nommé Paul Afiarte, que Didier poussait au crime à force de présents, entra dans la basilique suivi d'une multitude ignoble, s'empara violemment des deux illustres serviteurs de la monarchie pontificale et leur creva les yeux. Christophe succomba trois jours après cette mutilation ; et Sergius, qui avait survécu, fut secrètement égorgé, plus tard, par le même Paul Afiarte, farouche exécuteur des vengeances lombardes.

Sur ces entrefaites, Bertrade, veuve de Pépin, vint en Italie. Didier, qui n'avait qu'un seul but, celui de brouiller la dynastie franke avec le Saint-Siége, fit agréer à cette princesse le double mariage de ses deux filles, Désidérata et Gerberge, avec Charlemagne et Carloman, quoiqu'ils fussent déjà mariés. Le Pape ne pouvait approuver le nouveau mariage de ces princes, qui devait être un scandale pour toutes les nations chrétiennes. Aussi le blâma-t-il énergiquement dans une lettre adressée aux deux rois franks.

« Par la volonté de Dieu et par ordre du roi votre père, leur dit-il, vous avez déjà, à l'exemple de vos aïeux, épousé des femmes de votre nation, distinguées par leur mérite et leur beauté; vous devez continuer de les aimer; car il ne vous est pas permis de les répudier pour épouser des femmes étrangères : ce que n'ont fait ni votre père, ni votre aïeul, ni votre bisaïeul. Ce serait une impiété de prendre d'autres femmes que celles que vous avez : il n'y a que des païens qui en usent de la sorte.

Que Dieu vous préserve de ce crime, vous qui êtes de parfaits chrétiens, une nation sainte et un sacerdoce royal! N'oubliez pas, très-excellents fils, que vous avez reçu l'onction sainte des mains du vicaire de saint Pierre. Souvenez-vous que le seigneur Étienne, notre prédécesseur, conjura votre père, de glorieuse mémoire, de ne pas répudier la reine votre mère, et que ce prince, comme un roi très-chrétien, obéit à ses salutaires avis. Rappelez-vous aussi ce que vous avez promis tant de fois à saint Pierre et à son vicaire, savoir : que vous seriez toujours amis de nos amis, et ennemis de nos ennemis. Et maintenant, vous voulez vous allier à la nation perfide des Lombards, qui ne cesse d'attaquer l'Église de Dieu et d'envahir notre province de Rome? Rappelez-vous que quand l'empereur Constantin demanda pour son fils votre très-noble sœur Gisèle, votre père répondit qu'il ne vous était pas permis de vous allier à une nation étrangère, et qu'encore moins osait-il le faire contre la volonté des Pontifes du Siége apostolique. Pourquoi donc maintenant cherchez-vous à faire, contre les mandements apostoliques et contre la volonté du vicaire du Prince des Apôtres, ce que jamais votre père n'a fait?... Nous avons mis cette exhortation et cette prière que nous vous faisons sur la Confession de saint Pierre; et, après avoir offert dessus le divin sacrifice, nous vous l'envoyons trempée de nos larmes. Si quelqu'un ose aller contre, qu'il sache qu'il est anathématisé par monseigneur saint Pierre, et que le feu

éternel sera son partage avec le démon et les autres impies (1). »

Ces hautes représentations ne furent point écoutées. Le double mariage s'accomplit (770) ; mais Charlemagne répudia Désidérata au bout d'un an, et Carloman mourut peu de temps après (4 décembre 771). La coutume germaine transformait la royauté en une magistrature librement confiée par le suffrage du peuple à n'importe quel prince, pourvu qu'il fût de la famille royale. Aussi les seigneurs du royaume rejetèrent-ils du trône les frêles enfants du prince mort, afin d'y placer Charlemagne, qui régna dès lors sur toute la nation gallo-franke. Gerberge, veuve de Carloman, protesta contre cette résolution nationale en vertu d'une autre coutume germaine, laquelle voulait qu'un fils de roi fût également roi. Pour mieux sauvegarder les droits de ses enfants, elle les conduisit à la cour de Didier, cruellement offensé par l'acte de répudiation de sa fille et politiquement affaibli par la mort de son gendre. Le roi des Lombards se promit néanmoins de porter atteinte à l'autorité de Charlemagne, en faisant donner l'onction royale à ses petits-fils par le souverain Pontife lui-même, qui était le parrain de l'un des deux. Cette consécration paraissait donc facile à obtenir ; et Didier aurait satisfait en même temps son ambition et son désir de vengeance, puisque, l'alliance du Saint-Siége et de Charlemagne étant rompue, il devenait l'u-

(1) Dom Bouquet, *Epist.* v. — *Cod. carol.*, XLV.

nique arbitre de toutes les destinées de l'Italie. Mais la mort d'Étienne IV, qu'il espérait entraîner à sa perte, vint déjouer les sinistres calculs de la politique lombarde (1er février 772).

Vainement Paul Afiarte et ses partisans provoquèrent-ils sur-le-champ des séditions populaires, et jetèrent-ils en exil ou en prison les principaux membres de la magistrature, du clergé et de la milice de Rome, afin d'obtenir une élection pontificale selon les désirs du roi des Lombards. Adrien Ier n'en fut pas moins élu, d'après les vœux de l'Église et par la grâce de Dieu, qui lui fit déployer sur la chaire apostolique la tendresse d'un père, l'autorité d'un maître, la vigilance et la fermeté d'un souverain Pontife (9 février). Ce grand Pape n'attendit pas le jour de sa consécration pour prendre le gouvernement de l'État, délivrer les prisonniers, rappeler les exilés et contenir d'une main énergique les passions d'un parti que toute la société redoutait.

Lorsque les ambassadeurs de Didier vinrent lui donner l'assurance de son amitié, Adrien répondit : « Je désire avoir la paix avec tous les chrétiens et même avec votre roi, et je ferai mon possible pour conserver le traité fait entre les Romains, les Franks et les Lombards. Mais, comment puis-je me fier à votre roi, après ce que le pape Etienne, mon prédécesseur de sainte mémoire, m'a raconté de sa perfidie? N'a-t-il pas menti en tout ce qu'il lui avait promis sur le corps de saint Pierre, touchant les restitutions à faire à la sainte Église

de Dieu ? N'a-t-il pas voulu perdre, par ses mauvais artifices, les principaux personnages de notre Église, Christophe et Sergius, prétendant encore que le Pape lui en devait avoir beaucoup d'obligation, et que sans lui Carloman, roi des Franks, viendrait saccager Rome et prendre le Pape ? Voilà quelle est la bonne foi de votre roi Didier. »

Malgré cette réponse énergique, les ambassadeurs lombards confirmèrent toutes leurs anciennes promesses avec tant de serments nouveaux, qu'Adrien ne put s'empêcher d'envoyer des légats à Didier, pour réclamer officiellement l'exécution des traités. Mais ils apprirent en route que ce prince, loin de songer à restituer les domaines de l'Église, avait déjà pris plusieurs villes de l'Exarchat et tenait Ravenne étroitement bloquée. Les légats se plaignirent vivement au roi des Lombards, qui leur fit apporter cette réponse : « Nous ne rendrons aucune place, à moins que le Pape ne vienne conférer avec nous. »

Or, le chef de la députation pontificale était Paul Afiarte, meurtrier de Christophe et de Sergius. Ses crimes ayant été découverts à Rome, pendant son absence, il fut arrêté par l'archevêque de Ravenne en revenant de Lombardie, où ce misérable avait promis à Didier de lui amener le Saint-Père, dût-il l'y traîner avec une corde aux pieds, afin qu'il sacrât et reconnût rois des Franks les deux fils de Carloman. Le roi des Lombards, voyant ses trames déjouées, ouvre les hostilités et marche contre la ville de Rome. Adrien fait

partir secrètement des légats, qui viennent implorer le secours de Charlemagne. Ce héros, vainqueur des Saxons, hésite avant de porter ses armes en Italie; mais tous ses propositions pacifiques sont repoussées. Alors, c'en est fait; puisque les deux expéditions de Pépin n'ont eu, pour ainsi dire, qu'un résultat négatif, celle de Charlemagne sera décisive. Les Lombards, déjà mis en déroute au val de Suze, vont chercher un double refuge, à Pavie, où se trouve Didier, et à Vérone, où se renferme son fils Adalgise. Gerberge et ses deux fils sortent de Vérone à l'approche de Charlemagne, qui les reçoit avec bonté. La ville elle-même se rend; Pavie seule résiste encore. Mais, les Lombards d'Ancône, de Fermo, de Foligni, d'Osimo, de Riéti et de Spolète. ne voulant plus appartenir à Didier, se donnent spontanément au Pape et coupent leurs longues chevelures, signe distinctif des barbares, pour prouver qu'ils veulent prendre part désormais à la civilisation romaine.

Cependant, Charlemagne laisse la direction du siége de Pavie à Bernard, son oncle, et va célébrer à Rome les fêtes de Pâques (774). Tous les magistrats de la Ville éternelle se portent au-devant de lui jusqu'à dix lieues de distance; toute la milice forme une double haie à un mille des fortifications; et tous les enfants des écoles, agitant des palmes et des rameaux d'olivier, célèbrent les louanges du héros libérateur. A la vue des grandes croix d'argent que les prêtres tiennent dans leurs mains, Charlemagne met pied à terre, ainsi que le nombreux

cortége de comtes, de ducs et de seigneurs qui l'accompagne. Des cris d'enthousiasme s'élèvent parmi la foule. Charlemagne s'incline pour baiser chaque marche de l'église de Saint-Pierre, au seuil de laquelle Adrien se tient debout avec tout son clergé. Le roi embrasse tendrement le Pape, qui, lui prenant la main droite, l'introduit dans la basilique et le mène au tombeau du Prince des apôtres.

Alors, des milliers de voix humaines entonnent ce chant sacré : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!* Le souverain Pontife et le roi des Franks rendent grâce au Dieu des armées. Après être resté longtemps à genoux, Charlemagne se lève et demande au Pape *la permission d'entrer dans la ville de Rome* (1), qu'Adrien accorde volontiers au glorieux patrice des Romains. Là, se faisant présenter l'acte de donation dressé par son père (2), il le reconnaît, le confirme pleinement, et en dicte un autre à son secrétaire Éthérius, par lequel il donne à l'Église romaine la Corse, Parme, Mantoue, l'exarchat de Ravenne tout entier, Venise, l'Istrie et les duchés de Spolète et de Bénévent. Le roi signe de sa propre main cet acte de donation, et le fait signer également par les évêques, les abbés, ducs et comtes qui forment son escorte ; ensuite, il le met sur l'autel de Saint-Pierre, jure avec tous les seigneurs franks de conserver au Saint-Siége les États qu'il vient de lui *resti-*

(1) Anastase le Bibliothécaire, *Vita Adriani.*

(2) Voir Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis Sanctæ Sedis*, t. Ier, pièce 1re.

tuer, et se déclare publiquement l'ami du souverain Pontife et l'aide (*adjutor*) en toutes choses de la sainte Eglise romaine (1). Ainsi fut consommé l'établissement du pouvoir temporel dans la Papauté.

Ayant quitté Rome après la célébration des fêtes de Pâques, Charlemagne termina le siége de Pavie, renversa la royauté lombarde, que son père n'avait pas jugé nécessaire de détruire, confina dans un cloître Didier, le dernier successeur d'Alboin, et prit le titre de roi des Franks et des Lombards. Si la plupart des seigneurs du pays, auxquels Charlemagne conserva leurs terres, leurs honneurs et leurs lois, se soumirent spontanément à la souveraineté franke, ce ne fut pas sans arrière-pensée. Quand le roi triomphateur eut repris le chemin de la France, ne laissant de troupes que dans Pavie, les seules cohortes de la milice romaine, aux ordres du Pape, étaient insuffisantes, en cas de troubles, pour maintenir l'ordre public dans toutes les autres cités de la Péninsule. Aussi vit-on éclater alors plusieurs tentatives de réaction provoquées par les empereurs grecs, au moyen d'une vaste conspiration gréco-lombarde, et dans le but de chasser en même temps le souverain Pontife de Rome et les Franks de l'Italie.

Tandis que les Grecs envahissaient l'Istrie, les seigneurs lombards Arigise, duc de Bénévent, Rodgaud,

(1) Anastase le Bibliothécaire, *ubi suprà*. — *Il patriziato romano di Carlo magno* (*La Civiltà catolica*, anno decimo-settimo, ser. VI, vol. V, mars 1866).

duc de Frioul, Regnibald, duc de Clusia, tous les trois vassaux de Charlemagne, se préparaient à la révolte. Adrien I[er] en instruisit le héros carlovingien par une lettre dont les termes sont bien remarquables :

« Etienne, notre envoyé, dit-il, a vu à Spolète les ducs tenant contre nous un conciliabule criminel, dans lequel (Dieu veuille confondre leurs projets!) ils sont convenus de se réunir au mois de mars, afin de nous attaquer par terre et par mer, aidés par une armée de Grecs, dans laquelle devra se trouver Adalgise, fils de Didier, présentement à Constantinople. Leur intention est d'envahir *notre ville de Rome*, de dépouiller toutes les églises du Seigneur, *de ravir le patrimoine du bienheureux Pierre*, de nous conduire nous-même en captivité (ce qu'à Dieu ne plaise!), de rétablir le roi des Lombards et de résister à votre pouvoir royal. Je vous conjure donc, très-excellent roi et très-cher fils, en présence du Dieu vivant et véritable, et du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, de venir sans délai et le plus promptement possible à notre secours, parce que c'est à vous, après Dieu... et par l'ordre de Dieu et de saint Pierre, que nous avons remis la défense de la sainte Eglise, de *notre peuple romain* et de la République romaine. Venez donc promptement au séjour du prince des Apôtres, de saint Pierre, votre protecteur, afin de réduire, par votre puissance royale, tous les ennemis de l'Église de Dieu, c'est-à-dire *vos ennemis et les nôtres*, et de maintenir l'offrande que vous avez faite, de vos

propres mains, à ce saint Apôtre, pour le salut de votre âme (1). »

Aussitôt, Charlemagne franchit les Alpes et alla droit à Rome, emmenant avec lui sa femme Hildegarde et deux de ses fils, Louis et Carloman. Sa seule présence en Italie fit disparaître les Grecs, qui s'étaient emparés de l'Istrie. Le plus coupable des Lombards, Rodgaud, fut pris et eut la tête tranchée sous les yeux de ses propres soldats; les autres, ayant fait leur soumission, eurent la vie sauve. Selon les vœux de Charlemagne, le Pape administra le baptême à son fils Carloman, qu'il consacra et proclama roi d'Italie, — *Rex in Italia*, — sous le nom de Pépin. Le prince Louis fut également sacré par le souverain Pontife lui-même roi d'Aquitaine. Ensuite, le grand monarque sortit de la Ville éternelle; mais il ne voulut rentrer en France qu'après avoir installé solennellement la royauté de Pépin à Pavie, et avoir constitué, dans toute la Péninsule, un large système de gouvernement et d'administration, avec des juges, des lois, des règlements conformes au génie national qu'il émancipait et propres néanmoins à étouffer l'esprit de rébellion : triste legs des deux anciens régimes qui avaient opprimé l'Italie pendant plusieurs siècles (781).

Malgré la résidence de Pépin à Pavie, malgré les bienfaits multipliés de son règne, on vit éclater de nouveaux troubles dans cette Péninsule, théâtre de tant

(1) Anastase le Bibliothécaire, *Vita Adriani*.

de désastres. Tassillon, duc de Bavière, et Aréchis, duc de Bénévent, tous deux gendres de Didier, ainsi que son fils Adalgise lui-même, allaient jouer un rôle subalterne dans le dernier grand conflit politique de l'Orient et de l'Occident.

Irène régnait à Constantinople sous le nom de son jeune fils Constantin V, triste fantôme d'empereur. Cette impératrice, comprenant les véritables causes de la chute de l'empire grec, en Italie, employa tous les moyens d'une habile politique à la seule fin d'y rétablir son ancienne domination. Gagner le Saint-Siége par un retour plus ou moins sincère à l'orthodoxie, armer les Sarrasins contre les Franks, ranimer le courage des Saxons abattus par tant de défaites successives, flatter l'ambition des principaux ducs italiens en leur promettant le titre de *patrices*, se servir du fils de Didier contre Pépin et pousser à une aventureuse expédition cet instrument facile à briser, même en cas de triomphe : tel était le dessein de cette femme; qui aurait atteint peut-être son but, si l'ennemi qu'elle se proposait de renverser par sa stratégie politique n'avait pas été Charlemagne.

Pendant que l'impératrice Irène, d'accord avec le Pape, convoque un concile qui doit condamner les briseurs d'images, rendre la paix à l'Église orientale et renouer ainsi les liens religieux entre Rome et Constantinople (786), le roi des Franks dompte les Saxons, contient les Sarrasins, rentre en Italie, reçoit l'humble soumission d'Aréchis dont il démembre le duché pour

agrandir le patrimoine de Saint-Pierre, en lui donnant Capoue avec d'autres villes, et repousse les hypocrites supplications de Tassillon, qui va expier ses trahisons dans l'abbaye de Jumiéges. Lorsque le fils de Didier parut avec sa flotte, sur les côtes de la Péninsule, il ne trouva que des ennemis où il cherchait des auxiliaires. Ses partisans, tenus en haleine par Adelchis et par son fils Grimoald, troublèrent encore la domination franke, puisqu'ils suscitèrent des luttes meurtrières; mais ils ne purent plus compromettre l'œuvre politique du grand homme auquel le pape Adrien Ier adressait en vers latins une épître ainsi conçue :

« Comme au temps du bienheureux Sylvestre, la sainte Église de Dieu, catholique, apostolique, romaine, a été élevée et exaltée par la munificence du très-pieux empereur Constantin le Grand, d'heureuse mémoire, qui l'a rendue puissante dans ce pays d'Italie; ainsi, en ces temps heureux, qui sont les vôtres et les miens, l'Église de Dieu et de saint Pierre sera élevée plus haut que jamais, afin que les nations, qui auront vu ces choses s'écrient : *Seigneur, sauvez le roi, et exaucez-nous au jour où nous vous invoquons. Car voici qu'un nouveau Constantin, empereur très-chrétien, a paru parmi nous!* (1) »

Si le Pape donnait à Charlemagne, dans sa correspondance privée, le titre d'empereur, quoiqu'il ne l'eût jamais sollicité, c'est qu'il en avait la puissance. Effec-

(1) Anastase le Bibliothécaire, *Vita Adriani*.

tivement, sa domination s'étendait au sud, jusqu'à l'Èbre, la Méditerranée et Naples; à l'occident, jusqu'à l'Atlantique; au nord, jusqu'à la mer septentrionale, l'Oder et la Baltique; à l'orient, jusqu'à la Theiss, les monts de la Bohême, le Raab et l'Adriatique. Les États non compris dans cette vaste circonscription, avaient accepté le rôle d'alliés ou de tributaires, auprès de cet acteur gigantesque et incomparable, qui remplissait à lui seul tout le théâtre du monde.

Alcuin ne tenait donc pas un langage hyperbolique, lorsqu'il célébrait ce roi des Franks comme *le roi de l'Europe*. La société chrétienne trouvait en lui, par le fait humain, un chef suprême dans l'ordre temporel, à côté du Pape, chef suprême dans l'ordre spirituel par le droit divin. Adrien Ier et Charlemagne exprimaient donc ensemble l'unité morale et politique de la civilisation. Le règne glorieux de ce souverain Pontife, dont le nom est béni par l'histoire, dura vingt-trois ans, dix mois et dix-sept jours. Il fut plus long que celui de tous ses prédécesseurs, à l'exception de saint Pierre.

Adrien Ier fit frapper la première monnaie pontificale. Quoique battues avec des coins différents, les quatre pièces de ce Pape qui ont été conservées jusqu'à nous, offrent le même type. Au droit, on lit : D. N. ADRIANUS P. P. — *Dominus noster Adrianus Papa.* — Au revers, on voit une croix avec cette légende : VICTORIA D. N. N. — *Victoria Domini nostri,* — formule copiée sur les monnaies byzantines, mais faisant allusion à Jésus-Christ et non à l'empereur, comme cela se prati-

quait antérieurement. L'exergue porte ces lettres : CONOB, sur la signification desquelles on a tant discuté et qui, peut-être, n'y figurent que par imitation (1).

La mort d'Adrien Ier affligea l'Église et fit pleurer Charlemagne (25 décembre 795). Ce pieux monarque voulut composer lui-même, en vers latins, la belle épitaphe qu'on inscrivit en lettres d'or sur le tombeau du souverain Pontife. Le jour même de ses funérailles, on acclama tout d'une voix le saint prêtre qui devait lui succéder sous le nom de Léon III. Ce nouveau Pape envoya immédiatement des légats à Charlemagne, pour lui porter une lettre dans laquelle il lui notifiait son élection au Pontificat suprême, les clefs de la Confession de saint Pierre et l'étendard de la ville de Rome : témoignant ainsi qu'il reconnaissait le roi des Franks comme patrice et protecteur des Romains. A ces titres, Léon III le priait de députer auprès du Saint-Siége un de ses principaux officiers, afin que le peuple romain prêtât entre ses mains le serment d'obéissance et de fidélité.

Charlemagne lui répondit : « Ayant reçu avec vos lettres le décret de votre élection, nous avons ressenti la plus vive joie de l'unanimité avec laquelle on l'a faite, comme aussi de ce qu'on nous rend la fidélité et l'obéissance qui nous sont dues. La divine Providence nous a préparé une grande consolation en vous mettant à

(1) Cinagli, *Le monete dei Papi*, p. 1. — D. Promis, *Monete dei Romani pontifici*, p. 14-21, nos 1-5.

la place d'Adrien, dont la mort a rempli notre cœur de douleur. Elle a voulu qu'il y eût toujours quelqu'un qui intercédât auprès de saint Pierre pour toute l'Église, pour ma conservation, pour celle de mes sujets et de tout mon royaume, et qui, par un amour paternel, nous adoptât pour son fils. Nous vous envoyons Angilbert, notre secrétaire, à qui nous avons déclaré nos volontés et ce que nous jugeons à propos que vous fassiez. Conférez avec lui sur ce que vous croyez nécessaire de faire pour l'exaltation de la sainte Église, pour la gloire de votre Pontificat et pour l'affermissement de notre patriciat. Car, afin de mériter la bénédiction apostolique et la gloire d'être toujours le protecteur du Saint-Siége, je veux garder invariablement, avec Votre Sainteté, le traité que j'ai fait avec votre prédécesseur. C'est à nous, avec le secours du Seigneur, de défendre en tous lieux, par nos armes, l'Église de Dieu : au dehors, contre les incursions et les ravages des infidèles; au dedans, contre les hérétiques. Mais c'est à vous, très-saint Père, à lever les mains au Ciel, afin que, par vos prières et la grâce de Dieu, le peuple chrétien triomphe de tous les ennemis de la religion, et que le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glorifié dans tout l'univers (1). »

Avec cette lettre, Angilbert devait remettre au Pape de riches présents que Charlemagne avait choisis parmi le butin pris sur les Huns. C'étaient les dépouilles de

(1) *Conc. Gall.*, t. II, p.. 206.

l'ancienne Rome, pillée trois cents ans auparavant par ces barbares, que le roi des Franks envoyait au souverain de la nouvelle Rome. Le Pontife, pour témoigner sa reconnaissance, fit représenter en mosaïque, dans la grande salle à manger du palais de Latran, saint Pierre assis donnant à Charlemagne, agenouillé à sa gauche, un étendard orné de six roses, et l'étole à saint Léon, agenouillé à sa droite. Au pied de ces trois figures, on lit encore : *Bienheureux Pierre, donnez la vie au Pape Léon et la victoire au roi Charles.*

Un événement inattendu vint donner à ce double vœu l'occasion d'être exaucé.

Le primicier Pascal et le trésorier Campolo, tous deux neveux d'Adrien, auraient voulu succéder à leur oncle sur la chaire apostolique. L'élection de saint Léon III ayant déjoué leurs calculs, ils firent cause commune, quoique chacun eût agi pour son propre compte. Les vertus et les bienfaits du nouveau Pape accrurent leur dépit, au lieu de le diminuer. Soutenus par quelques seigneurs mécontents, ils répandirent dans Rome et transmirent à Charlemagne un libelle renfermant les plus graves accusations contre saint Léon III. Leurs calomnies, très-habilement tramées, n'obtinrent pas à la cour du roi des Franks le résultat qu'ils en attendaient. Pascal et Campolo résolurent alors de se porter eux-mêmes au plus horrible attentat.

C'était le 25 avril 799, jour des grandes litanies, c'est-à-dire de la procession solennelle qui devait partir

de l'église Saint-Laurent. Le Pape s'y rendait à cheval pour présider cette cérémonie, lorsqu'il rencontra Pascal sans chasuble. Le primicier allégua une prétendue maladie, et Léon III agréa son excuse. Le trésorier Campolo se joignit en même temps à Pascal; et tous les deux accompagnèrent le Pape, s'entretenant amiablement avec lui, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés devant le monastère de Saint-Etienne et de Saint-Sylvestre, où le crime devait s'accomplir.

En effet, à la vue du cortége pontifical, une troupe de scélérats sortirent tout à coup d'embuscade, se jetèrent sur le Vicaire de Jésus-Christ et l'enlevèrent sous les yeux du peuple, qui s'enfuit épouvanté. Saint Léon III fut d'abord renversé; ensuite, Pascal le tenant par la tête, Campolo par les pieds, on s'efforça de lui crever les yeux et de lui couper la langue. Cela fait, les assassins abandonnèrent l'auguste victime. Leur fureur était assouvie; mais la haine de Pascal et de Campolo n'était point satisfaite. Ayant traîné le Pape dans l'église du monastère, ils achevèrent de lui crever les yeux et de lui mutiler la langue au pied de l'autel, le laissèrent sous bonne garde et le firent transporter nuitamment dans la prison du monastère de Saint-Érasme. Cet exécrable forfait stupéfia toute la ville de Rome. Le camérier Albin, s'étant mis à la tête de quelques hommes de cœur, alla retirer saint Léon III de sa prison et le porta dans l'église de Saint-Pierre; mais Winigise, duc de Spolète, qui était accouru avec ses troupes au secours du Pape, ne le trouvant pas

en sûreté, voulut l'amener à Spolète, où il recouvra miraculeusement la vue et la parole.

Le roi des Franks, aussi indigné qu'affligé d'un tel crime, consulta le savant Alcuin sur ce qu'il devait faire en cette circonstance. « Il y a eu jusqu'ici dans le monde, lui répondit Alcuin, trois positions d'un rang suprême : la première est la sublimité du Vicaire apostolique, qui occupe le siége du bienheureux Pierre, prince des Apôtres; la seconde est la dignité de l'empereur, qui exerce le pouvoir séculier dans la seconde Rome (Constantinople); la troisième est la dignité royale, dans laquelle la volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous a placé pour gouverner le peuple chrétien. La première de ces dignités a été outragée dans la personne du pape Léon; la seconde a été déshonorée par l'impiété du prince qui a été naguère déposé par ses sujets; vous ne devez pas négliger de prendre le Pape sous votre sauvegarde (1). »

Le grand roi suivit les conseils de l'illustre diacre. Une ambassade franke vint porter à saint Léon III, de la part de Charlemagne, ses consolations et ses offres de secours. Le Pape, touché de cette démarche, résolut aussitôt d'aller implorer ce monarque lui-même au milieu de sa cour. Pépin, roi d'Italie, revenant, à la tête de cent mille hommes, de sa glorieuse campagne contre les Huns, dut escorter le souverain Pontife avec toute son armée. A leur approche, saint Léon III leva les mains au ciel et bénit ces héroïques pha-

(1) Alcuin, *Epist.* II.

langes, dont le front s'inclina trois fois à ses pieds ; ensuite, il embrassa tendrement le jeune héros qui les conduisait, et qui dès lors se rangea près de lui.

Le cortége triomphal se dirige vers Paderborn, une des résidences de Charlemagne, située au fond de la Germanie. Le roi des Franks s'avance, de son côté, au-devant du Pape avec une autre armée, composée des divers peuples de l'Occident, et avec un nombreux clergé divisé en trois chœurs, mais réuni autour de la croix. A l'aspect du souverain Pontife, Charlemagne range cette immense multitude en cercle pour qu'elle représente une grande cité ; puis, il se place au milieu, et dès que saint Léon III paraît dans l'enceinte, l'armée, le peuple et le clergé se prosternent trois fois, afin d'être bénis trois fois par le Vicaire de Jésus-Christ. Charlemagne lui-même, le père de l'Europe, s'incline respectueusement devant saint Léon, le Pasteur du monde, qui, en posant ses mains vénérables sur cette illustre tête, entonne l'hymne des anges : *Gloria in excelsis!* que le clergé doit continuer. Alors, le Pape et le roi s'embrassent réciproquement et versent des larmes de joie. Bientôt après, de nouvelles actions de grâces retentissent dans l'église de Paderborn, pour remercier le Très-Haut d'avoir miraculeusement rendu à saint Léon III *l'usage des yeux que des impies lui avaient arrachés, et de la langue qu'ils lui avaient coupée* (1).

Désirant perpétuer le souvenir de la présence du chef

(1) *Hist. de l'Église gall.*, I, 13.

de l'Église universelle dans ses propres États, Charlemagne lui demanda, en faveur de la montagne et de l'église d'Eresbourg qu'il venait de donner à saint Pierre avec toute la Saxe, un privilége que le Pape lui envoya de Rome, peu de temps après son retour dans la Ville éternelle. « Acquiesçant en tout avec joie, disait-il, à votre pieuse demande, nous ne différons pas d'accorder ce que vous ordonnez. En conséquence, cette montagne d'Eresbourg, dont vous vous êtes emparé, et que, avec toute la Saxe, vous avez offerte à Dieu et consacrée par nous au bienheureux Pierre, nous ordonnons qu'elle soit libre de toute puissance humaine, et soumise seulement aux frères qui y sont réunis pour le service du Christ. Et, afin qu'ils n'y éprouvent aucune difficulté et que les ennemis de votre royaume n'y trouvent aucun moyen de rébellion, nous interdisons, sous peine d'anathème, par l'autorité de saint Pierre, qu'on ose jamais y mettre garnison, ou piller les métairies que vous lui avez données, ou les dîmes que vous lui avez accordées, à deux lieues à la ronde (26 décembre 799) (1). »

Cependant Pascal et Campolo, furieux de s'être vu arracher leur victime, cherchaient à fomenter de nouveaux troubles parmi le peuple romain, et envoyaient à Charlemagne, dont ils craignaient la justice, plusieurs émissaires pour justifier leur exécrable attentat, en accusant le pape saint Léon III des crimes les plus atroces.

(1) Pertz. *Monumenta Germaniæ*, t. II, p. 392.

Quoique le roi méprisât de telles accusations, il avait dû céder néanmoins aux prières du souverain Pontife, qui, attaqué dans sa dignité, voulait rentrer dans la Ville éternelle accompagné de sept évêques et de trois comtes franks, chargés de prendre une connaissance juridique de cette grave affaire. Le retour de saint Léon III à Rome fut un véritable triomphe (29 novembre). Le clergé, le sénat, les colléges des étrangers (Franks, Saxons, Frisons et Lombards), la milice, les dames romaines, les religieuses et les diaconesses allèrent au-devant de lui jusqu'au pont Milvio, et le conduisirent, en chantant des hymnes, jusqu'à l'église de Saint-Pierre. Quelques jours après, les évêques et les seigneurs franks procédèrent à l'enquête; mais ils ne trouvèrent parmi les accusateurs du Pape que ses propres assassins. Pascal, Campolo et leurs complices furent arrêtés et envoyés en France : car Charlemagne, au nom duquel avait lieu cette procédure, comme patrice des Romains, devait prononcer contre eux la sentence de condamnation.

Le châtiment des coupables ne suffisait pas au roi des Franks; il jugea nécessaire de faire obtenir une haute réparation morale au souverain Pontife, si cruellement outragé. Dès qu'il eut terminé sa grande lutte contre les Huns, il se rendit lui-même à Rome, pour la quatrième fois, avec son fils, le roi de Lombardie (24 novembre 800). Ayant fait assembler dans la basilique de Saint-Pierre les évêques, les abbés, les prêtres et les seigneurs franks, lombards et romains, le Pape

et les deux rois présidèrent cette réunion imposante, en présence du peuple, qui remplissait l'enceinte et les avenues. Tout individu ayant à porter plainte contre saint Léon III, fut invité à comparaître et à soutenir ses inculpations. Aucune voix accusatrice ne se fit entendre; mais tous les archevêques, les évêques et les abbés formulèrent cette déclaration solennelle : « Nous n'osons pas juger le Siége apostolique, qui est le chef de toutes les Églises de Dieu. Car nous sommes tous jugés par ce Siége et par son Vicaire; mais ce Siége n'est jugé par personne : c'est l'ancienne coutume. Ainsi, comme le souverain Pontife jugera lui-même, nous obéirons canoniquement. » Alors le pape saint Léon III se leva et dit avec autant d'émotion que de fermeté : « Je marche sur les traces de mes prédécesseurs, et je suis prêt à me justifier de toutes les calomnies dont on a tâché de me noircir (1). »

Le lendemain, dans la même enceinte, devant la même assemblée, saint Léon prit entre ses mains le livre des Évangiles, monta sur l'ambon et fit à haute voix, au milieu du silence universel, le serment suivant, qui émut tout l'auditoire :

« Personne n'ignore, mes très-chers frères, que des hommes pervers se sont élevés contre moi, m'accusant de crimes énormes, et que c'est pour mieux connaître de cette affaire que le très-sérénissime prince, le

(1) Anastase le Bibliothécaire, *in Leon. III*.

roi Charles, s'est rendu en cette ville avec les évêques et les seigneurs de son royaume. C'est pourquoi, moi, Léon, pape de la sainte Église romaine, n'ayant été ni jugé ni contraint par personne, mais de ma propre volonté, je me justifie devant vous en la présence de Dieu, qui sonde le fond des consciences, en présence des anges, de saint Pierre prince des Apôtres, devant qui nous sommes, et je prends à témoin Dieu, au tribunal de qui nous comparaîtrons tous, que je n'ai ni commis ni fait commettre les crimes dont on m'accuse. Je fais ce serment, sans y être obligé par aucune loi, et sans vouloir en faire une coutume ou une loi pour mes successeurs ; mais seulement pour dissiper plus certainement d'injustes soupçons (1). »

Quand le Pape eut cessé de parler, les évêques et le clergé, les rois et le peuple entonnèrent le *Te Deum*. Il ne restait plus qu'à frapper les coupables. Pascal et Campolo, traduits devant des juges, s'accusèrent mutuellement et furent condamnés à la peine capitale. Mais saint Léon III, ayant intercédé pour eux auprès de Charlemagne, sauva de la mort ces deux misérables qui l'avaient attaqué dans son existence morale et physique.

La justice ne put être satisfaite que peu de jours avant la Noël. En sa qualité de patrice des Romains et de fils aîné de l'Église, Charlemagne voulut célébrer dans la basilique de Saint-Pierre la fête de la

(1) Anastase le Bibliothécaire, *ubi supra*.

Nativité de Notre-Seigneur. Comme il était prosterné devant l'autel pour faire sa prière, le Pape lui mit une couronne d'or sur la tête, et le peuple s'écria d'une voix unanime : *A Charles Auguste, couronné par la main de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire!* « Ces paroles, dit Anastase le Bibliothécaire, furent répétées trois fois par toute l'assemblée, qui établissait ainsi Charlemagne empereur des Romains (1). » Et lui, à genoux sur les marches de l'autel, le diadème en tête, la main sur l'Évangile, prononça le serment suivant : « Au nom du Christ, devant Dieu et le bienheureux Pierre, Apôtre, je jure et je promets que je serai le protecteur et le défenseur de cette sainte Église romaine, dans toutes ses nécessités, autant que je serai aidé par le divin secours et selon que je le saurai et pourrai (2). » Saint Léon III sacra Charlemagne au même instant, et lui rendit le premier, en s'inclinant, l'hommage extérieur de respect qu'on avait coutume de rendre au chef suprême de l'empire.

Divers historiens prétendent qu'en agissant de la sorte, le Pape obéit purement et simplement aux volontés secrètes du roi des Franks. Rien n'est moins vrai, car tout prouve le contraire. Charlemagne, loin de désirer le titre d'empereur d'Occident, l'aurait positivement refusé, si on le lui eût offert dans un autre lieu ou en d'autres circonstances. Il fallut donc contraindre

(1) *Vita sancti Leonis III.*
(2) Baronius, ad ann. 800.

ce grand homme à accepter une dignité que des âmes vulgaires devaient se disputer après lui. Eginhard, son secrétaire, le déclare positivement : « Charles, dit-il, n'était venu dans Rome que pour remédier aux troubles de l'Église, qui l'occupèrent un hiver entier. Il y reçut les titres d'*empereur* et d'*auguste*, dont il était si éloigné, qu'il affirma *qu'il ne serait pas entré dans l'église, s'il avait pu pressentir le dessein du Pontife* (1). » Ainsi, l'élévation du roi des Franks à la dignité d'empereur fut l'œuvre libre et spontanée du Pape. Saint Léon III, agissant à l'insu de Charlemagne, mais avec le concours des principaux seigneurs de Rome et des conseillers de l'Église, méditait dans l'ombre le rétablissement de l'empire d'Occident, pour mieux définir au grand jour les tendances de la civilisation chrétienne. « Cet acte décisif, dit Gibbon, anéantissait les prétentions des Grecs ; Rome cessait d'être la métropole d'une province et allait reprendre toute sa majesté... L'Église romaine devait acquérir un défenseur zélé et imposant ; et, sous la puissance carlovingienne, l'Évêque de Rome pouvait gouverner cette capitale du monde avec honneur et sûreté (2). »

Le titre d'empereur d'Occident remplace désormais, dans les actes publics, celui de patrice des Romains, sans déterminer un accroissement de pouvoir pour le héros qui en est investi. En effet, les lettres de saint Léon III à Charlemagne prouvent que cette

(1) *Vita et gesta Caroli Magni.*

(2) *Histoire de la décadence de l'Empire romain.*

dignité nouvelle, impliquant sous une forme plus majestueuse, non-seulement une obligation sacrée de veiller à la défense de l'Église, mais encore une sorte de suprématie sur tous les peuples et tous les princes de l'Europe, ne porte néanmoins aucune atteinte au grand principe de la souveraineté du Pape (1). Aussi voit-on que saint Léon est nommé avant Charlemagne, dans un acte de 805, par lequel ils assurent l'un et l'autre, d'un commun accord, la possession de quelques biens-fonds au monastère des Trois-Fontaines, situé aux environs de Rome (2) : d'où il suit que l'autorité impériale est subordonnée à l'autorité pontificale dans l'État romain. C'est pour cela que les Romains, pendant tout le moyen âge, ne prêteront serment à l'empereur qu'en réservant les droits du Pape ; et que les empereurs, au contraire, avant de recevoir la pourpre, comme souverains défenseurs de l'Église, prêteront serment au Pape comme véritable souverain de l'État.

Ainsi, la souveraineté était une et restait au Pape. L'exercice de l'autorité se partageait toutefois entre le Pape et l'empereur, qui se reconnaissaient réciproquement, puisque le premier conserva le droit de couronner le second et de recevoir son serment ; puisque le second obtint le pouvoir de confirmer l'élection du premier. Il en résulta que les *missi* pontificaux,

(1) S. Leonis III *Epist. ad Carol. imperat.*, apud Cenni, *Monumenta dominationis pontificiæ*, t. I, p. 51, 59 et 62.
(2) *Bullarium romanum*, t. I, p. 161.

et les *missi* impériaux, agissant de concert pour tenir les plaids de justice, durent se partager entre eux le prix des compositions payées par les malfaiteurs ; et que l'empereur se fit représenter aux élections, en ces temps où le clergé et le peuple élisaient encore le Pontife de Rome, afin d'éviter le désordre et les brigues des factions (1). Néanmoins, selon la remarque de Galetti, aucun empereur carlovingien ne tint ou ne fit tenir de cour de justice à Rome, sans le consentement des Papes (2) : ce qui prouve leur complète indépendance. Les adversaires de la souveraineté pontificale cherchent, il est vrai, à fonder leur opinion sur les diverses pièces de la numismatique romaine frappées à la double effigie du Pape ou de saint Pierre et de l'empereur d'Occident ; mais il se trouve que *c'est là une simple inscription d'honneur*, faite par l'ordre même du souverain Pontife, ou, si l'on veut, dit un savant écrivain, « une habitude qui ne prouve pas plus en faveur de la souveraineté impériale que les monnaies de nos premiers rois franks, frappées aux types et à la légende des empereurs d'Orient, ne viennent attester les droits exercés à cette époque sur notre pays par les monarques byzantins (1). »

Outre les *missi* déjà mentionnés, qui inspectaient les juges, dont les fonctions étaient administratives et judiciaires, le Pape, en sa qualité de chef d'État et de

(1) M. Henri de l'Epinois, *Le gouvernement des Papes*, p. 22-23.
(2) *Del primicero in S. Sede apostolica*, p. 45.
(3) M. Henri de l'Epinois, *ubi suprà*.

souverain Pontife, avait plusieurs ministres de son palais, ordinairement choisis dans l'ordre des sous-diacres, généralement nommés *judices* ou *notarii palatini*, mais particulièrement classés de la manière suivante : le chef de tous, *primicerius*, sorte de chancelier chargé de mettre aux bulles la formule définitive : *datum* ; le maître de chambre ou *secundicierus* ; le trésorier ou *arcarius* ; le payeur ou *sacellarius* ; le chef des secrétaires chargés d'écrire les bulles ou *protoscrinarius* ; le procureur général des causes de l'Église ou *primus defensor* et le maître d'hôtel ou *adminiculator*. Il y avait encore d'autres officiers ordinairement laïques, tels que le valet de chambre ou *cubicularius* et le bibliothécaire ou *bibliothecarius*, etc. ; sans compter les grands dignitaires de l'ordre ecclésiastique, *proceres cleri*, au nombre desquels figuraient sept cardinaux-évêques, attachés à l'église patriarcale de Latran; vingt-huit cardinaux-prêtres, attachés aux quatre églises patriarcales de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Laurent hors des murs ; et dix-huit cardinaux-diacres, dont douze *regionarii*, ayant leurs titres attachés aux douze quartiers de Rome, et six *palatini*, ayant leurs titres attachés au palais. N'oublions pas les séculiers chefs de la milice — *optimates militiæ* — divisés en corporations — *scholæ* — d'où sortiront les colléges des métiers au moyen âge (1).

La réunion de tous ces officiers formait la cour pon-

(1) M. Henri de l'Epinois, *Le gouvernement des Papes*, p. 24-25.

tificale — *curia pontificalis* — et constituait le véritable gouvernement de Rome. Car le sénat avait cessé positivement d'exister, même comme corps municipal, depuis le VIe siècle; mais il vivait moralement dans le souvenir des générations, et nous le verrons reparaître durant les transformations municipales qui s'accompliront au XIe et au XIIe siècle. Ainsi, nous trouvons partout, à Rome, les représentants légaux de la souveraineté des Papes; nulle part, les représentants de la souveraineté de l'empereur. Ce n'était pas une domination, c'était seulement une haute influence qu'il y exerçait, comme administrateur temporel de la chrétienté.

Le rétablissement de l'empire d'Occident par saint Léon III, dans la personne de Charlemagne, a été pourtant jugé très-sévèrement de nos jours, au nom du parti révolutionnaire italien, sous prétexte qu'il fut *un malheur public pour la religion et pour l'Italie* (1); tandis que tout prouve, au contraire, qu'il réalisa un immense bienfait, pour la religion, pour l'Italie et pour toute la société chrétienne. L'illustre historien milanais César Cantù a été mieux inspiré, lorsqu'il a dit: « *Si toute autorité vient de Dieu*, nul autre que le chef visible de l'Église ne pouvait se considérer comme investi immédiatement de la puissance d'en haut; il se trouvait donc virtuellement le chef de l'humanité entière, réunie dans l'Église universelle. Cette puissance,

(1) Le Tosti, *La contessa Matilde e i Romani Pontifici*, p. 44.

donnée par le ciel au Pontife, fut considérée comme étant d'une double nature, temporelle et spirituelle. Or, de même qu'il confère une portion de cette dernière aux évêques, qui l'exercent sous sa dépendance, il confie l'autorité temporelle à l'empereur consacré par lui, pour l'exercer sous la dépendance et la direction du Pape, tout en devenant chef visible de l'Église dans les intérêts temporels. Les deux pouvoirs sont donc inséparables, l'un devant servir d'appui à l'autre, et ils ne sauraient se détruire, vu l'essence diverse de leur juridiction. Celui des deux pouvoirs qui prédomine est naturellement le pouvoir pontifical, prononçant comme arbitre sur les différends des princes, soit entre eux, soit avec leurs peuples. Pensée admirable, qui devança par le fait même les utopies d'un philosophe plus humain que pratique, et qui pouvait apporter aux massacres de la guerre le remède qu'on demande aujourd'hui aux protocoles de la diplomatie (1)! »

En créant l'empire d'Occident, la Papauté avait fait preuve d'un désintéressement très-remarquable et trop peu remarqué. Elle voulait fonder la monarchie politique universelle, en regard de la monarchie religieuse universelle. Dans ce système, l'empereur, sans toucher à rien de ce qui constitue l'indépendance des États, devait être le chef temporel de la chrétienté, comme le Pape en était le chef spirituel et suprême. Ainsi, le monde moderne allait recevoir et recevait positivement une

(1) *Histoire universelle*, t. VIII, p. 340-341.

double impulsion, émanant d'une seule pensée (1). Le Pape et l'empereur, égaux en autorité dans leurs domaines respectifs, semblaient ne pouvoir jamais se heurter l'un contre l'autre, ni chercher à se dominer l'un l'autre réciproquement, puisque leur juridiction n'avait ni le même principe ni la même fin (2). D'ailleurs, si l'antagonisme commençait à se déclarer entre eux, le génie pontifical finirait bien, tôt ou tard et nécessairement, par triompher du glaive impérial. L'assujettissement particulier de l'un à l'autre ne pouvait être que transitoire, tandis que leur liberté réciproque, ayant une action générale, assurait aux sociétés humaines une ère de progression féconde, auguste, durable, et en quelque sorte illimitée. Nous allons voir ce que devint, dans la pratique, cet idéal du monde chrétien, formé pour établir absolument le règne de la justice parmi les hommes.

(1) Leibnitz, *Cod. juris Gentium Diplom. in Præfat.*
(2) Francis Lacombe, *Hist. de la Monarchie en Europe*, t. I.

CHAPITRE VIII.

LES PAPES DANS L'AGE DE FER.

(De l'an 800 à l'an 1046.)

Grandeur temporelle de la Papauté. — L'Église, véritable type de la société chrétienne. — Le Pape, seul prince absolument souverain, est le chef des rois de la chrétienté. — L'usage et la raison veulent qu'on s'adresse à lui, pour qu'il donne son consentement et son adhésion à toute élection impériale. — Serment imposé à l'empereur avant son couronnement. — S'il manque à la foi jurée, il perd tout titre au commandement. — Étienne V, quatre-vingt-dix-huitième pape. — Saint Pascal Ier, quatre-vingt-dix-neuvième pape. — Fameux diplôme de Louis le Débonnaire promulgué à Aix-la-Chapelle. — Factions à Rome. — Eugène II, centième pape. — Serment qu'il fait pour éviter un schisme. — Le Pape et l'empereur Lothaire à Rome. — Serment du clergé. — Constitution de l'empereur, qui reconnait la supériorité du Pape. — Valentin, cent unième pape. — Grégoire IV, cent deuxième pape. — Les fils de Louis le Débonnaire révoltés contre leur père. — Tristesse et découragement du souverain Pontife. — Il casse la sentence des évêques franks, qui avaient déposé l'empereur. — Grégoire IV est le véritable rempart contre lequel viennent se briser les flots de Sarrasins qui menacent la chrétienté. — Sergius II, cent troisième pape, résiste à Louis III, roi d'Italie. — Saint Léon IV, cent quatrième pape. — Héroïsme de ce Pontife, dont le règne fait époque dans l'histoire de la Papauté. — Benoît III, cent-cinquième pape, consacré avec le consentement des envoyés impériaux, qui voulaient faire élire l'antipape Anastase. — Saint Nicolas Ier, cent sixième pape. — C'est le premier Pontife qui fut intronisé portant les trois couronnes dont se compose la tiare. — Saint Nicolas et Photius, patriarche intrus de Constantinople. — Périls de l'Église en Orient et en Occident. — Saint Nicolas Ier soumet les tyrans, les évêques schismatiques et les infidèles de sa propre autorité, comme s'il était le maître du monde. — Pontificat d'Adrien II, cent septième pape. — Jean VIII, cent huitième pape, marche sur les traces héroïques de Saint Léon IV. — Marin Ier, cent neuvième pape. — Adrien III, cent dixième pape. — Etienne VI, cent onzième pape. — Formose, cent

douzième pape. — Origine des factions féodales à Rome. — Le siècle de fer s'annonce par l'abaissement politique et moral de la Papauté. — Boniface VI, cent treizième pape. — Etienne VII, cent quatorzième pape. — Jugement qu'il rend contre le pape Formose. — Romain, cent quinzième pape, efface un pareil sacrilége par sa propre sainteté. — Théodore II, cent seizième pape. — Double élection de Jean IX, qui est acclamé, et du diacre Sergius, qui est envoyé en exil. — Le cent dix-septième pape décrète, en concile, que désormais l'élection et la consécration des Pontifes ne pourront avoir lieu qu'en présence des envoyés de l'empereur. — Benoît IV, cent dix-huitième pape. — Léon V, cent dix-neuvième pape, meurt en prison, où il est jeté par Christophe, cent vingtième pape, qui subit le même sort. — Sergius III, cent vingt-unième pape, et Anastase III, cent vingt-deuxième pape, sont honorés pour la sagesse de leur gouvernement. — Marozia et Théodora se disputent la domination de Rome. — Le château Saint-Ange reste en la possession de Marozia, qui devient l'arbitre des élections pontificales. — Landon, cent vingt-troisième pape. — Admirable règne de Jean X, cent vingt-quatrième pape. — Cet héroïque Pontife, libérateur de l'Italie, est emprisonné et étranglé par ordre de Marozia. — Léon VI, cent vingt-cinquième pape, et Etienne VIII, cent vingt-sixième pape, victimes du glaive ou du poison.— Marozia donne la tiare à son fils, Jean XI, cent vingt-septième pape. — Albéric II, autre fils de Marozia, renferme le Pape et sa mère dans le château Saint-Ange et gouverne les affaires de Rome sous les noms de Léon VII, d'Etienne IX, de Marin II et d'Agapit II, cent vingt-septième, cent vingt-huitième, cent vingt-neuvième et cent trentième papes. Son fils Octavien, âgé de seize ans, cent trente-unième pape, sous le nom de Jean XII. — Il confère la couronne impériale à Othon le Grand, roi de Germanie, qui confirme les donations de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. — L'empereur manque à la foi jurée, et le Pape, délié de ses propres engagements envers lui, se met à la tête du parti national contre le prince allemand. — Othon maître de Rome. — Déposition de Jean XII, et nomination de l'antipape Léon VIII. — Rappel de Jean XII, qui annule tout ce qui a été fait en son absence.— Les Romains élisent Benoît V, cent trente-deuxième pape. — Othon ramène à Rome l'antipape et assemble un conciliabule qui condamne le pasteur légitime à l'exil.—La Papauté adjugée à l'empereur.— Jean XIII, cent trente-troisième pape. — Les princes allemands transforment le souverain Pontife en une sorte de chapelain, destiné à consacrer l'autocratie de l'empereur. — Résistance des Romains. — Antagonisme du parti populaire et du parti impérial. — Chacun de ces deux partis a son Pape ou son antipape, qu'il veut faire triompher sur le Pape ou sur l'antipape du parti opposé.— Benoît VI, cent trente-quatrième pape.—Francon, antipape sous le nom de Boniface VII. — Donus II et Benoît VII, cent trente-cinquième et cent trente-sixième papes. — Jean XIV, cent trente-septième pape. — Jean XV, cent trente-huitième pape, et Crescentius, consul de Rome.—Grégoire V, cent trente-neuvième pape, et l'antipape Jean XVI.— Othon III à Rome. — Supplice de Crescentius. — Le Pape abdique son pouvoir temporel entre les mains de l'empereur. — Réaction de la Papauté sous le grand règne de Sylvestre II. — Jean XVII, cent quarantième pape. —

Jean XVIII, cent quarante-unième pape. — Sergius IV, cent quarante-deuxième pape. — Benoît VIII, cent quarante-troisième pape et l'antipape Grégoire. — Héroïque Pontificat du pasteur légitime. — Jean XIX, cent quarante-quatrième pape. — Son frère, Albéric, achète la tiare pour son propre fils âgé de dix ans, qui est le cent quarante-cinquième pape, sous le nom de Benoît IV. — Expulsion de cet indigne Pontife. — Le peuple romain nomme l'antipape Sylvestre III. — Benoît IX, ramené par l'empereur, cède la chaire de Saint-Pierre à Grégoire VI, cent quarante-sixième pape. — Magnanimité de ce Pontife qui abdique et se sacrifie à la paix publique. — Fin du siècle de fer. — L'empereur Henri le Noir, maître absolu de la Papauté. — La destinée de l'Église et celle de tous les États sont donc compromises. — Nécessité d'une révolution. — Résumé.

Quoique saint Léon III eût proclamé Charlemagne empereur d'Occident, la Papauté n'en restait pas moins le premier élément de l'histoire moderne ; mais l'empire chrétien en devenait le second. Ce grand événement n'était, à vrai dire, que la consécration solennelle de tous les principes et de tous les faits universellement admis. Nous avons entendu Alcuin, résumant pour Charlemagne les considérations de cette époque sur les trois pouvoirs qui existaient alors dans le monde, leur assigner l'ordre suivant: *la sublimité* du Saint-Siége apostolique, *la dignité* de l'empire et enfin *la dignité* des rois. Cependant la grandeur de l'empire romain, morte depuis l'invasion des Barbares, revivait moralement dans la personne du roi des Franks, puisque les princes chrétiens le révéraient déjà comme leur propre supérieur, et que les infidèles traitaient avec lui comme avec le chef suprême des croyants. La puissance du héros carlovingien était donc la garantie même de l'humanité. Charlemagne, quand il fut revêtu de la dignité impériale, ne chercha pas à l'accroître aux dépens des nationalités qu'il avait conquises ; car il

respectait si bien l'individualité des États et leurs constitutions fondées sur le caractère, les usages et l'histoire de chaque peuple, que la république la plus libre aurait pu trouver place au sein de sa monarchie universelle. D'ailleurs, le conquérant s'effaçait devant le législateur, qui montra toute sa supériorité morale et positive en acceptant d'être à la fois et roi héréditaire et empereur électif, c'est-à-dire de confiance, en donnant à la chrétienté, rangée sous son sceptre, le titre de *Saint Empire Romain*, en considérant l'Église comme le modèle de l'État et en constituant la société laïque à l'instar de la société cléricale, véritable type de civilisation.

« Cet empire, dit M. Cesare Cantù, dans le sens chrétien d'union religieuse de tous les peuples de l'Occident, produisait l'intime accord de la force avec le droit; il créait une légitimité sacrée, en effectuant l'unité existante dans l'ordre des choses temporelles et en facilitant, comme dans une seule famille, la diffusion des améliorations apportées dans la vie sociale et dans les idées. Tous les princes les plus puissants de l'Europe s'employèrent pour obtenir le couronnement qui conférait ce droit suprême : ce qui fut une cause de mouvement et de civilisation. De leur côté, les Papes, comme tuteurs de ceux qu'ils couronnaient, en même temps que dépositaires de leur serment et du vœu des peuples, prêtaient leur appui aux barons, aux princes ecclésiastiques, aux communes, pour qu'ils opposassent des barrières aux empiétements des empereurs, favori-

sant ainsi la liberté politique, qui devait finir par se tourner contre eux-mêmes (1). »

Mais telle était la puissance du principe religieux, que l'intérêt social et politique n'avait plus la moindre virtualité, dès qu'il se mettait, d'une manière quelconque, en contradiction avec la foi définie par l'Église : unique force alors constituante et constitutive des États. Aussi, les monarques proclamèrent-ils eux-mêmes la suprématie du Pape, qu'ils considéraient comme supérieur à toute grandeur humaine, parce qu'il impliquait la grandeur divine, comme le seul prince absolument souverain, comme le chef des rois de toute la chrétienté, comme la représentation vivante de la grande unité qui, dans l'ordre spirituel, s'appelait *Catholicisme*, et qui, dans l'ordre temporel, s'appelait *Saint Empire Romain*. La nature de sa juridiction étant double, elle eut pour symbole deux glaives. Le Pape garda l'un et remit l'autre entre les mains de l'empereur, devenu son lieutenant, afin qu'il sauvegardât l'Église dans ses intérêts terrestres ; car ses intérêts célestes ne pouvaient être sauvegardés que par le Vicaire de Jésus-Christ.

L'antagonisme entre les deux puissances, quoique la seconde émanât de la première et, conséquemment, lui fût inférieure, paraissait donc impossible. D'ailleurs, l'usage et la raison voulaient qu'on s'adressât au souverain Pontife, pour qu'il donnât son consentement et son adhésion à toute élection impériale. En outre, le

(1) *Histoire universelle*, t. VIII, p. 315.

prince élu devait jurer entre les mains du Pape ou du clergé romain, avant son couronnement, d'observer les règles de la justice et toutes les lois positives. Si les empereurs prétendaient s'en affranchir ou s'ils se déclaraient les adversaires de la foi, après avoir juré d'en être les défenseurs, ils perdaient, aux yeux des Papes ainsi qu'aux yeux de leurs propres sujets, tout titre à l'obéissance et au commandement. C'est là ce qu'il ne faut jamais oublier, surtout lorsqu'on veut résoudre rationnellement tous les problèmes historiques du moyen âge, et juger avec impartialité les grandes querelles du sacerdoce et de l'empire (1).

Tant que l'empereur, consacré par le Pape qui lui conférait le pouvoir temporel suprême, exerça cette autorité sans bornes à l'instar de Charlemagne, c'est-à-dire dans les limites religieuses et morales que le chef de l'Église avait lui-même déterminées afin d'assurer son indépendance, la paix publique demeura inébranlable, parce que rien ne venait troubler l'heureuse harmonie qui régnait entre les deux puissances. Mais, à mesure que l'esprit généreux du héros carlovingien s'affaiblit parmi ses successeurs dégénérés, on les vit rechercher toutes les occasions d'envahir la souveraineté pontificale, avec d'autant plus d'ardeur que leurs prétentions égoïstes s'élevaient en raison de leur propre décadence.

Au surplus, cette souveraineté, une dans son principe, était double dans son application, puisque le Pape en

(1) Francis Lacombe. *Histoire de la monarchie en Europe*, t. Ier.

partageait l'exercice avec l'empereur. La juxtaposition des deux autorités devait inévitablement faire naître divers conflits d'attributions, alors surtout qu'il n'existait aucune distinction précise entre le droit et le pouvoir. Saint Léon III eut lui-même à signaler de pareils envahissements au zèle pieux de Charlemagne (1). Et c'est pour cela que ce dernier, non content de respecter, mieux que personne, les bornes des deux puissances, voulut établir entre elles une grande ligne de démarcation dans son testament, fait en 806 à la diète de Thionville, où il partagea *tout le corps de son royaume entre ses trois fils*, en réservant entièrement les droits de la souveraineté pontificale, et, par conséquent, la haute prérogative qu'avait le Pape de choisir à son gré l'empereur d'Occident.

Ainsi, rien de plus incontestable que cette subordination de l'empereur au Pape. Cependant, la haute influence impériale mécontentait les grands officiers du palais, qui, soutenus contre le parti frank par le parti lombard et le parti grec, provoquèrent des émeutes à Rome, pendant l'agonie de saint Léon III. Son successeur, Etienne V, pour conjurer les complots de ces dangereux ennemis, fit reconnaître Louis le Pieux comme patrice et défenseur de l'Église, et lui fit prêter serment de fidélité par le peuple romain avant de lui notifier son exaltation au souverain Pontificat (22 juin 816).

(1) Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, t. Ier, p. 7.

Ensuite, il vint le sacrer et le couronner empereur à Reims, parce qu'il désirait s'entendre avec le chef temporel de la chrétienté sur les besoins de la situation. Mais saint Pascal Ier, qui remplaça Etienne V peu de mois après (25 janvier 817), se contenta d'envoyer à Louis le Pieux deux légations, ayant pour but : l'une de lui apprendre qu'il avait été porté au trône de saint Pierre malgré sa propre résistance et qu'il avait dû céder aux sollicitations des fidèles afin d'éviter le conflit des factions qui divisaient Rome à chaque élection des Papes ; l'autre de renouveler l'ancien pacte d'alliance conclu entre le Saint-Siége et le royaume frank. C'est alors que l'empereur promulgua le fameux diplôme dont voici la teneur (1):

« Moi Louis, empereur Auguste, assure et concède par ce pacte de confirmation, à vous, bienheureux Pierre, prince des apôtres, et par vous à votre Vicaire le seigneur Pascal, souverain Pontife et pape universel, et à ses successeurs à perpétuité, comme depuis ses prédécesseurs en ont disposé en votre puissance et souveraineté, la ville de Rome avec son duché, ses faubourgs, villages, territoire de montagnes et maritimes, ponts, cités, châteaux, bourgs et hameaux; du côté de la Toscane, Porto, Centum-Celles, Céré, Sutri, Népi, Ameria, Todi, Pérouse avec ses trois îles et toutes les frontières appartenant auxdites villes ; de même, du côté de la Campanie, Segni, Anagni, Ferentino, Alatri, Patri-

(1) Cenni, *Esamo del diploma di Ludovico Pio*, p. 197.

cum, etc., avec toutes les frontières de la Campanie.

« Pareillement l'exarchat de Ravenne dans son intégrité., avec les villages, bourgs et châteaux que le roi Pépin et notre père l'empereur Charles ont autrefois *restitués* par acte de donation au bienheureux apôtre Pierre et à ses successeurs, savoir : Ravenne et l'Emilie, Bobbio, Cesena, Forlimpopoli, Forli, Faënza, Imola, Bologne, Ferrare, Commachio, Adria, avec tous les territoires et les îles qui appartiennent à ces villes. De même, le territoire de Sabine dans son intégrité, comme il est écrit dans la donation de notre père l'empereur Charles. De même, du côté de la Toscane, des Lombards, Orvieto, etc., et les îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile, avec tous les territoires, côtes et ports appartenant auxdites îles et cités. De même, du côté de la Campanie, Sora, Aquino, Arpinum, Téano, Capoue, et les patrimoines qui appartiennent à votre puissance et domaine : comme le patrimoine de Bénévent et de Salerne, le patrimoine de la Calabre inférieure et supérieure, le patrimoine de Naples, ainsi que les provinces qui se trouvent en quelque partie que ce soit de notre royaume et empire. Toutes ces provinces, villes, cités, bourgs, châteaux, villages et territoires, ainsi que patrimoines, nous les confirmons à votre Église, bienheureux apôtre Pierre, et par vous à votre Vicaire, notre Père spirituel, le seigneur Pascal, souverain Pontife et apôtre universel, ainsi qu'à ses successeurs jusqu'à la fin du monde, afin qu'ils les détiennent en leur droit, principauté et souveraineté. »

Louis le Pieux confirme ensuite les donations particulières, les cens, pensions et redevances annuelles que son aïeul Pépin et son père Charlemagne avaient assignés à l'Église de saint Pierre, *sauf en tout*, dit-il, *notre domination sur ces mêmes duchés*. Relativement aux réfugiés des États de l'Église, l'empereur déclare qu'il ne les accueillera que pour intercéder en leur faveur, s'ils ont commis une faute pardonnable, ou pour leur faire rendre justice, s'ils ont été opprimés par des puissants; mais qu'il arrêtera les criminels pour les remettre en la puissance du Pape.

« Lorsque Dieu, poursuit-il, appellera de ce monde le Pontife de ce très-saint Siége, nul de notre royaume frank ou lombard, ni aucun autre de nos sujets n'aura la permission de contrarier les Romains, soit publiquement, soit secrètement, ni de faire l'élection. Nul ne se permettra de faire du mal à personne dans les villes et territoires qui appartiennent à l'Église de saint Pierre. Mais les Romains donneront, avec toute vénération et sans aucun trouble, une sépulture honorable à leur Pontife; et celui que, par l'inspiration divine et par l'intercession du bienheureux Pierre, tous les Romains auront élu au Pontificat, d'un commun accord et sans aucune promesse, ils pourront, sans aucune difficulté ni contradiction, le consacrer suivant l'usage canonique. Quand il aura été sacré, on nous enverra des légats, à nous ou à nos successeurs les rois des Franks, pour renouveler l'amitié, la charité et la paix, comme c'était la coutume de faire au temps de Charles Martel, notre

bisaïeul de pieuse mémoire, de notre aïeul Pépin et de l'empereur Charles, notre père. »

L'authenticité de ce diplôme, qui assurait l'entière indépendance du Pape à l'égard des successeurs de Charlemagne, devait être niée, de nos jours, quoique Baluze l'ait inséré dans les *capitulaires de nos rois*; André Duchesne, dans le deuxième volume des *Écrivains de l'histoire de France*, et dom Bouquet, dans les tomes V et VI de sa *Collection*, par certains individus qui se proclament libéraux. mais qui seraient très-heureux néanmoins de mettre l'Église dans l'entière dépendance de l'État (1). Cependant, rien de moins contestable que cette charte solennellement promulguée à Aix-la-Chapelle, au sein de l'assemblée nationale que l'empereur y avait convoquée afin de partager l'empire des Franks entre ses trois fils : Lothaire, Louis et Pépin; de faire désigner le premier d'entre eux pour être associé à sa puissance impériale; de régler les rapports qui devaient avoir lieu entre le futur empereur et les deux rois, ses frères, pour que l'empire restât

(1) M. le sénateur Bonjean, qui semble avoir publié dans ce but une compilation historique ayant pour titre : *Du pouvoir temporel de la Papauté*, nie l'authenticité du diplôme de Louis le Pieux, parce que Pagi et Muratori en ont douté, et parce qu'Anastase le Bibliothécaire n'en a point fait mention. Mais la négation suspecte d'un homme de parti ne saurait prévaloir contre l'affirmation positive, scientifique et péremptoire de tous les hommes voués à la recherche de la vérité, parmi lesquels il nous suffira de citer encore : Gretser, *Defensio in Goldastum*, page 204; Cenni, *Monumenta Dominationis Pontificiæ*, tome I, *Præf.*, 53; Orsi, *Della origine del Dominio*; Marini, *Nuovo Esame della autenticita de diplomi di Ludovico Pio, Ottone I et Arrigo II*; l'abbé Gosselin, *Pouvoir du Pape au moyen âge*, page 286; S. E. Mgr le cardinal Mathieu, le *Pouvoir temporel des Papes*, page 96, et *La civiltà cattolica*, série VI, vol. V, 17 mars 1856.

entier, malgré le partage, et de fixer enfin la haute part d'autorité qui appartenait de droit aux diètes générales pour juger leurs différends ou pour élire des rois parmi leurs descendants, si l'un des trois princes venait à mourir sans enfants légitimes. Après avoir été délibérée, consentie, adoptée, souscrite, jurée par l'empereur, par ses trois fils et par tous les ordres de l'empire, Lothaire apporta cette charte à Rome afin que le Pape l'adoptât et la confirmât (817) (1). L'histoire nous laisse ignorer le résultat de ce voyage ; mais elle nous apprend que le même acte de partage fut porté, en 821, devant l'assemblée de Nimègue, avec le consentement formel ou tacite du souverain Pontife, puisqu'il est certain que saint Pascal Ier et Louis le Pieux ne cessèrent de vivre dans la plus parfaite intelligence. Toutefois, Lothaire, empereur *désigné* ou futur empereur, n'obtint *définitivement* et *irrévocablement* ce titre que deux années plus tard, lorsqu'il eut été couronné par le Pape.

« L'an 823, dit Éginhard, pendant que Lothaire rendait la justice en Italie, il vint à Rome, à la prière du pape Pascal, et reçut de lui, le saint jour de Pâques, à Saint-Pierre, et la couronne de la royauté et le nom d'empereur auguste (2). » Dans la lettre qu'il écrivit à son père Louis le Pieux, pour lui annoncer la nouvelle de sa consécration, Lothaire s'exprime en ces termes : « J'ai reçu du souverain Pontife, devant l'autel et devant

(1) Dom Bouquet, t. VI, p. 367.
(2) *Annales Regum Francorum*, etc.

le corps de saint Pierre, prince des apôtres, avec votre consentement et conformément à vos désirs, *la bénédiction, l'honneur et le titre d'empereur*, aussi bien que le diadème et l'épée pour la défense de l'Église (1). » Enfin, comme l'observe Pagi, tous les documents historiques placent le commencement de l'empire de Lothaire au 5 avril, jour de Pâques, de l'an 823 (2).

Rome se trouvait alors déchirée par deux factions : l'une qui prétendait subordonner l'autorité du Pape à celle de l'empereur; l'autre qui, née d'une transformation du parti lombard et du parti oriental, cherchait à fonder l'indépendance romaine sur la ruine du pouvoir pontifical et du pouvoir impérial, au risque de compromettre toutes les destinées du monde chrétien. Pour rassurer la société sur les coupables entreprises de ces factions, saint Pascal Ier accorda momentanément au nouvel empereur l'autorité qui était exercée autrefois, dans la Ville éternelle, par les anciens empereurs (3). Mais, après le départ de Lothaire, il y eut une horrible sédition. Les Romains, indignés, aveuglèrent et tuèrent le primicier Théodore, ainsi que son gendre Léon, nomenclateur, parce qu'ils étaient les véritables chefs du complot. Le bruit se répandit en France qu'ils avaient été victimes de leur dévouement à la personne de l'empereur, et que le Pape avait lui-même conseillé ce meurtre. Non

(1) Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, p. 513.
(2) *Critica historico-chronologica in Annales ecclesiasticos cardinalis Baronii.*
(3) Artaud de Montor, *Hist. des souv. Pontif. Rom.*, t. Ier, p. 489.

content de protester contre une semblable calomnie, saint Pascal voulut se justifier par serment devant les envoyés de Lothaire et devant le peuple romain. Néanmoins, il refusa de livrer les meurtriers, parce qu'ils étaient de la famille de saint Pierre et que, d'ailleurs, Théodore et Léon avaient été justement mis à mort comme coupables de lèse-majesté (1).

Saint Pascal Ier, accablé de douleurs, survécut peu à ce triste événement. Après l'élection de son successeur, le pape Eugène II (16 février 824), l'Église fut menacée d'un schisme par les intrigues de l'antipape Sisinnius. Le nouveau Pontife conjura ce péril en jurant, de son propre mouvement, qu'il conserverait à chacun ses droits et qu'il rendrait à tous une égale justice. L'empereur Louis n'envoya pas moins à Rome l'empereur Lothaire, pour maintenir au besoin l'autorité du Pape légitime; pour déterminer avec lui, d'un commun accord, les limites respectives de la puissance pontificale et de la puissance impériale; enfin pour aviser aux moyens d'empêcher, à l'avenir, les agitations et les brigues des factions, qui se disputaient la chaire de saint Pierre comme on se disputait, à Constantinople, le trône des Césars.

En conséquence, Eugène II fit prêter au clergé romain le serment suivant : « Je promets par le Dieu tout-puissant, par les quatre saints Évangiles, par la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par le corps

(1) Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. IX, liv. LV, p. 161.

du bienheureux Pierre, prince des apôtres, que je serai toujours fidèle à nos seigneurs les empereurs Louis et Lothaire, pendant le cours de ma vie, suivant ma connaissance et mon pouvoir, sans fraude ni mauvais dessein, *sauf la fidélité que j'ai promise au Seigneur apostolique*. Je ne consentirai point que l'élection du Pontife, dans ce siége de Rome, se fasse autrement que selon les canons et la justice, autant que j'en aurai le pouvoir et la connaissance, ni que celui qui aura été élu soit consacré avant qu'il ait fait, en présence du peuple et de l'envoyé de l'empereur, un serment semblable à celui que le pape Eugène a fait de lui-même pour la conservation de tous, *en rendant tout l'honneur qui est dû à l'empereur comme le protecteur de l'Église* (1). »

Et, de son côté, l'empereur Lothaire publia, sous le portique de Saint-Pierre, la constitution suivante :

« 1° Nous ordonnons à tous que ceux qui sont sous la spéciale protection du Seigneur apostolique et sous la nôtre en jouissent avec toute liberté ; et si quelqu'un ose les inquiéter, qu'il sache qu'il courra risque de perdre la vie. Nous ordonnons pareillement qu'on rende en tout une juste obéissance au Seigneur apostolique, à ses ducs et à ses juges, commis pour rendre la justice. 2° Faisons défense d'exercer dans la suite les pillages qu'on avait coutume de faire, tant du vivant du Pontife qu'après sa mort. 3° Aucun homme libre ou serf n'apportera empêchement à l'élection du Pontife de Rome,

(1) Paul Diacre, t. Ier, p. 647.

et elle n'appartiendra qu'aux seuls Romains, suivant ce qui leur a été accordé anciennement par la constitution des saints Pères. Quiconque y interviendra sera puni d'exil. 4° Nous voulons que des commissaires soient établis par le Seigneur apostolique et par nous, pour nous rapporter tous les ans comment les ducs et les juges font justice au peuple, et comment notre constitution est observée. Nous ordonnons donc que les plaintes de leurs négligences soient premièrement portées au Seigneur apostolique, pour y remédier promptement ou nous en donner avis, afin que nous puissions y pourvoir. 5° Nous voulons aussi que l'on demande à tous les Romains, soit du sénat, soit du peuple, suivant quelle loi ils veulent vivre, afin qu'ils soient jugés suivant cette loi (1). 6° Nous voulons que tout ce qui aura été usurpé sur les églises, même sous le prétexte que les Papes l'ont permis, soit réintégré au plus tôt par nos commissaires en la puissance du Pontife et de l'Église romaine. 7° On réparera de part et d'autre les dommages causés par les courses faites sur les terres des uns et des autres. 8° Ordonnons à tous les ducs, aux juges et aux autres magistrats, de venir se présenter à nous, tandis que nous sommes à Rome; car nous voulons connaître leur nombre, leurs noms et leur donner des avis sur les devoirs de leur charge. 9° Enfin, nous avertissons et nous déclarons que tout homme qui veut jouir de la grâce de Dieu et de la nôtre, doit rendre

(1) Les uns suivaient la loi romaine, les autres la loi lombarde.

en tout obéissance et respect au Pontife romain (1). »

Ainsi, d'une part, le Pape, avant sa consécration, devait prêter serment, non pas à l'empereur, mais au peuple romain, pour lui garantir la justice d'un bon gouvernement; et, d'autre part, l'empereur reconnaissait lui-même que le pouvoir appartenait au Pape, et que son autorité n'était qu'un protectorat, conformément aux intentions de Charlemagne, qui se déclarait *le dévot défenseur de l'Église romaine et l'auxiliaire du Siége apostolique en toutes choses*. Il paraît néanmoins que Valentin, successeur d'Eugène II (1er septembre 827), fut consacré sans qu'on eût attendu l'arrivée des envoyés impériaux, comme si les Romains avaient eu le pressentiment de sa mort prochaine (16 octobre 827). Quoi qu'il en soit, Grégoire IV, élu d'une voix unanime, ne reçut la consécration qu'après avoir prêté serment au peuple en présence des commissaires du vieil empereur Louis.

Ce malheureux prince allait finir, dans la désolation, un règne commencé dans les prospérités les plus éclatantes. Pour favoriser Charles le Chauve, unique fils d'un second lit, il avait fait divers partages successifs de l'empire, au détriment de ses trois fils du premier lit, en possession de leurs Etats suivant la charte de constitution et de partage primitivement jurée à Aix-la-Chapelle et sanctionnée par le souverain Pontife, qui la garantissait moralement aux yeux des peuples et des rois. Les trois frères se réunirent contre leur père; et Grégoire IV prit

(1) Blauze, *Les capitulaires de nos rois*, t. Ier, p. 411 et suiv.

aussitôt le rôle de médiateur, afin de rendre impossible une odieuse lutte. Malheureusement, son apparition dans le camp des fils de Louis le Pieux ou mieux de Louis le Débonnaire, lui fit une situation pleine de périls et d'angoisses. Lothaire le retint perfidement pour justifier en quelque sorte, par la présence même du Pape, aux yeux des partisans du vieil empereur, le but sacrilége qu'il poursuivait. Grégoire eut ainsi la douleur de contribuer, à son insu, aux plus noires trahisons. Car Louis, abandonné de tout le monde, se livra lui-même avec sa femme et son plus jeune fils entre les mains de ses enfants révoltés, auxquels il demanda seulement de leur conserver la vie et les membres. Alors, de l'avis du Pape et des seigneurs, on déclara que l'empire était tombé des mains de Louis, et que Lothaire devait le relever.

Le souverain Pontife, triste et découragé, reprenait en toute hâte le chemin de Rome, pensant que, de cette capitale, sa parole exercerait une influence décisive sur les événements, lorsque Lothaire indiqua une assemblée d'évêques, d'abbés et de seigneurs à Compiègne. Il avait résolu de poursuivre juridiquement l'infortuné monarque, devenu son prisonnier, comme coupable de plusieurs crimes contre les intérêts de l'Église et de l'État, et de le faire déposer par le clergé, qui le condamnerait à la pénitence publique pour le reste de sa vie. En effet, le vieil empereur fut destitué, dépouillé de la pourpre, revêtu du cilice des pénitents et contraint de lire à haute voix une confession écrite que lui imposa odieusement

ce *conciliabule d'iniquité* (1). Mais un tel affront imprimé à la majesté impériale, un tel outrage à l'autorité paternelle indigna les peuples et toucha le cœur du souverain Pontife. Aussitôt Grégoire cassa la sentence des évêques franks, qui avait enlevé le sceptre à Louis; et ce prince, redevenu libre, fut immédiatement rétabli dans sa dignité d'empereur (2), qu'il conserva jusqu'à sa mort, quoiqu'il provoquât encore, au sein de sa famille, par de nouveaux partages, des querelles nouvelles, qui se prolongèrent jusqu'à l'entière dissolution de l'empire.

Tandis que l'empereur d'Occident épuisait ses propres forces à réprimer les révoltes de ses enfants, un faible vieillard, souverain désarmé, le Pape enfin, devenait le véritable rempart de la chrétienté contre les invasions des Sarrasins. Maîtres des trois Arabies, de l'Égypte, de la Syrie, de la Perse, de la Mésopotamie, de l'île de Crète, de toute la côte septentrionale d'Afrique et de l'Espagne, ils venaient de s'établir en Sicile, d'où ils étendaient l'action de leur piraterie sur tous les rivages de la Méditerranée. Grégoire IV, sans négliger les devoirs d'un Pontife, remplit alors ceux d'un roi avec autant de vigilance que de courage et de fermeté. Non-seulement, il fit une nouvelle place forte avec les ruines de l'ancienne ville d'Ostie, pour mettre Rome à l'abri de toute attaque imprévue; mais encore il sauva le monde

(1) Fénelon, *Dissert. de Auctoritate summi Pontificis*, cap. XXXIX, p. 382.
(2) Paul. Emil., *De rebus gestis Franc.*, lib. III, p. 34.

civilisé, en repoussant les nombreux assauts de ces Barbares appelés, conduits, soudoyés par deux princes chrétiens : les ducs de Bénévent et de Salerne, qui voulaient renverser à la domination franke et fonder leur propre puissance.

Au lieu de se réunir contre l'ennemi commun, les fils de Louis le Débonnaire, toujours divisés, poursuivaient une lutte implacable, où Louis le Germanique et Charles le Chauve allaient obtenir le triomphe de l'indépendance royale en leur personne, contre Lothaire, champion de l'oppression impériale, puisqu'il prétendait réduire ses frères à l'état de simples sujets. Enfin, un traité de paix, conclu et signé à Verdun, termina leurs sanglantes discordes (843). L'empereur Lothaire ne gouverna plus positivement que l'Italie et le pays compris entre les Alpes, le Rhin, l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône ; Louis conserva la Germanie transrhénane, y compris Worms, Spire et Mayence, et Charles le Chauve régna sur les États situés entre l'Escaut, la Meuse, l'Èbre et les deux mers. Ce partage, exprimant les trois grandes divisions territoriales créées par Charlemagne, forma sous les noms de *France*, d'*Allemagne* et d'*Italie*, avec la Péninsule d'abord, plus tard avec les îles Britanniques, toute l'Europe monarchique jusqu'au traité de Westphalie.

Lothaire, ayant perdu l'ancienne suprématie générale qu'il avait autrefois sur les gouvernements européens, en vertu de son titre d'empereur, ne songea plus, dès lors, qu'à trouver moyen d'accroître l'autorité particu-

lière qu'il exerçait, au même titre, dans les Etats du Saint-Siége. Le pape Sergius II, successeur de Grégoire IV, venait d'être consacré sans qu'on eût attendu l'ambassadeur impérial (10 février 844), pour éviter à l'Eglise romaine le triste scandale d'un schisme. Car le nouveau Pontife était à peine désigné, qu'un diacre nommé Jean avait ameuté la populace et enfoncé les portes du palais de Latran, où il prétendit faire acte de Papauté ; mais il en fut honteusement chassé par une réaction de la noblesse. On résolut alors de sacrer immédiatement Sergius, quoique les Romains n'ignorassent pas qu'aux termes d'un décret rendu par Eugène II, il fallait préalablement que le Pontife élu jurât devant l'envoyé de l'empereur *qu'il conserverait leurs droits à tous*. Cependant la nature même d'un pareil serment, outre la nécessité pressante, justifiait, en quelque sorte, cette dérogation à la loi que Rome, le clergé et, plus que personne, le nouveau Pape déploraient.

Lothaire, jaloux de ses prérogatives, envoya Louis, son fils aîné, à Rome, escorté d'un grand nombre d'évêques, d'abbés, de comtes, et suivi d'une armée, « pour empêcher qu'à l'avenir on n'ordonnât de Pape sans sa permission et sans la présence de ses ambassadeurs (1). » Ce prince paraissait donc venir, non pas en protecteur, mais en ennemi. Sergius, entouré de son clergé et du peuple romain, l'attendit sur les degrés de la basilique de Saint-Pierre, dont les portes furent fer-

(1) Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, t. XII, liv. LVI, p. 16.

mées. « Si vous venez ici, lui dit le Pape avec une intention pure et une volonté sincère, pour le salut de la république, de l'univers entier et de l'Église, je vous ferai ouvrir ces portes; sinon,je ne le permettrai pas. » Louis ayant répondu qu'il avait des intentions droites, les portes s'ouvrirent devant lui aux acclamations universelles. Quelques jours après, le Pape sacrait de ses mains le fils de l'empereur, lui mettait sur la tête une couronne précieuse et le proclamait roi d'Italie. Non content du titre royal, Louis demandait que tous les seigneurs de Rome lui prêtassent le serment de fidélité, pour obtenir les prérogatives impériales; mais le Pontife lui répondit en véritable souverain : « Si vous voulez seulement qu'ils prêtent ce serment à l'empereur Lothaire, j'y consens et je le permets; si c'est au roi Louis II, son fils, ni moi ni les seigneurs de Rome n'y consentons (1). »

Cependant, l'action énergique de la puissance royale était plus que jamais nécessaire en Italie, depuis que les Sarrasins avaient pris Rome pour but de leur conquête. Ils reparurent, au mois d'août 846, et pillèrent les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, situées hors des murs de la Ville éternelle, qui serait tombée elle-même entre leurs mains, si Louis II n'eût envoyé contre eux un corps d'armée. Les Sarrasins marchèrent d'abord à la rencontre des Italiens, et puis battirent en retraite, afin de les attirer dans une fatale embuscade. L'armée

(1) Anastase le Bibl., *Vita Sergii II*, ap. Labbe, *Concil.*, t. VII, p. 1795.

chrétienne y fut entièrement défaite; mais Rome put être sauvée par César, fils de Sergius, duc de Naples, qui accourut avec un autre corps de troupes (1). Le pape Sergius II mourut sur ces entrefaites (27 janvier 847). Il n'était pas encore enseveli dans la basilique de Saint-Pierre, qu'on acclama, d'une voix unanime, saint Léon IV, pour qui le Saint-Siége allait être vraiment un trône de roi, et la tiare un puissant diadème.

Depuis longtemps les Papes se proposaient d'enfermer Saint-Pierre dans l'enceinte de Rome. Adrien Ier et saint Léon III avaient tracé le plan de ce grand travail; Grégoire IV l'avait entrepris; mais il était réservé à saint Léon IV de l'accomplir, malgré les incursions des Sarrasins. « Ils revinrent bientôt après, dit Voltaire, avec une armée formidable, qui semblait devoir détruire l'Italie et faire une bourgade mahométane de la capitale du christianisme. Le pape Léon IV, prenant, dans ce danger, une autorité que les généraux de l'empereur Lothaire semblaient abandonner, se montra digne, en défendant Rome, d'y commander en souverain. Il avait employé les richesses de l'Eglise à réparer les murailles, à élever des tours, à tendre des chaînes sur le Tibre. Il arma les milices à ses dépens, engagea les habitants de Naples et de Gaëte à venir défendre les côtes et le port d'Ostie, sans manquer à la sage précaution de prendre d'eux des otages, sachant bien que ceux qui

(1) Muratori, *Annal. Ital.*, tome V, p. 5 et seqq.

sont assez puissants pour nous secourir, le sont assez pour nous nuire. Il visita lui-même tous les postes et reçut les Sarrasins à leur descente, non pas en équipage de guerrier, mais comme un Pontife qui exhortait un peuple chrétien et comme un roi qui veillait à la sûreté de ses sujets. Il était né Romain. Le courage des premiers âges de la république revivait en lui dans un temps de lâcheté et de corruption, tel qu'un des beaux monuments de l'ancienne Rome qu'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle. Son courage et ses soins furent secondés. On reçut les Sarrasins courageusement à leur descente, et la tempête ayant dispersé la moitié de leurs vaisseaux, une partie de ces conquérants échappés au naufrage fut mise à la chaîne. Le Pape rendit sa victoire utile en faisant travailler aux fortifications de Rome les mêmes mains qui devaient la détruire (1). »

Toutefois, les Sarrasins, dispersés par la tempête, purent se rallier à d'autres Musulmans, et pénétrer sur le Garigliano entre Gaëte et Capoue, où ils commirent toute sorte de ravages. Heureusement l'empereur Lothaire, cédant aux sollicitations réitérées du souverain Pontife, enjoignit à Louis II, roi d'Italie, de marcher lui-même contre les infidèles, qui furent écrasés d'un seul coup (2). Cette victoire eut un grand retentissement dans le monde européen ; et Lothaire, fier des lauriers glorieusement conquis par son fils, résolut aussitôt de l'associer à

(1) *Essai sur les mœurs*, chap. XXIV.
(2) Muratori, *ubi supra*, p. 24 et seqq.

l'empire. Louis II ne reçut néanmoins le titre et la couronne d'empereur que l'année suivante, des mains du Pape, dans la basilique de Saint-Pierre, où il vint se faire sacrer (850) (1).

Le nouvel empereur parut bientôt s'endormir dans son propre triomphe ; et les Sarrasins ne craignirent pas de le braver, en ravageant impunément toutes les côtes de l'Italie (852). Mais saint Léon IV, premier vainqueur de ces Barbares, veillait sans cesse au salut des peuples, avec le même génie et le même héroïsme. Aussi, Louis II n'entendit-il pas, sans éprouver une certaine honte, Daniel, maître de la milice romaine, lui tenir ce langage : « Gratien, gouverneur du palais de Rome, que vous croyez vous être fidèle, m'a ainsi parlé seul à seul dans sa maison : *Ces Français ne nous font aucun bien; ils ne nous donnent aucun secours ; au contraire, ils nous pillent. Que n'appelons-nous les Grecs pour faire un traité avec eux et chasser de notre royaume et domination le roi et la nation des Français ?* » L'empereur, irrité, se rendit à Rome sans prévenir ni le Pape ni le sénat, et Daniel fut convaincu de calomnie. Louis II, satisfait, avait repris le chemin de Milan, quand la mort de saint Léon IV vint affliger toute la chrétienté.

C'est après le Pontificat de ce grand Pape qu'on a voulu placer le règne de la prétendue *Papesse Jeanne*. Les protestants eux-mêmes auraient chassé de l'histoire

(1) Giulini, *Storia di Milano*, t. Ier, lib. IV.

cette fable satanique, si jamais on avait prétendu l'y maintenir ; car il a toujours été avéré que Benoît III fut le successeur immédiat de saint Léon IV. « Ne me tirez pas de mon Église, je vous en supplie, s'écria-t-il d'une voix pleine de larmes ; je suis incapable de soutenir le poids d'une si grande dignité. » On l'entraîna malgré lui au palais de Latran ; et il fut porté sur le trône pontifical aux acclamations universelles de la foule et des prélats. On dressa le décret d'élection, que tout le monde souscrivit. Deux légats le notifièrent aux empereurs Lothaire et Louis, qui ne devaient envoyer leurs représentants au sacre des souverains Pontifes qu'à la seule fin de constater, aux yeux de l'univers entier, qu'ils avaient été canoniquement élus. Mais la cour, séduite par le prêtre Anastase, désirait son élection, quoiqu'il eût été déposé par un concile.

Lothaire et Louis firent donc partir les envoyés impériaux, qui emmenèrent Anastase. Ils entrèrent avec lui dans la cité Léonine, se firent ouvrir de force le palais de Latran et intronisèrent leur propre candidat sur le siége de Saint-Pierre, après en avoir expulsé violemment le vertueux et modeste Benoît III, qu'ils remirent entre les mains de deux ecclésiastiques flétris par une condamnation infamante. La consternation était générale. Une réunion du clergé et du peuple eut lieu dans l'église Émilienne afin de recommencer l'élection. Les envoyés impériaux menacèrent les évêques de leurs épées, en disant : « Rendez-vous et reconnaissez Anastase pour Pape. » Mais tous les prélats répondirent :

« Nous ne recevrons jamais un homme déposé et anathématisé par le saint Pontife et le saint concile ; nous le repoussons et le rejetons de toute assemblée divine. » Alors, s'adressant aux évêques d'Ostie et d'Albane : « Il y va de votre tête, si vous refusez de sacrer Anastase, » reprirent les envoyés ; et les deux évêques dirent à la fois : « Nous aimons mieux mourir ! » En même temps le peuple et le clergé s'écriaient : « Nous voulons le bienheureux pape Benoît ! C'est lui que nous désirons ! » Vaincus par une telle fermeté, les députés impériaux renoncèrent à soutenir, par des actes encore plus coupables, un schismatique contre lequel toute l'Église, peuple et clergé, se prononçait au nom des principes les plus sacrés. « Prenez, dirent-ils aux évêques, prenez celui que vous avez élu et menez-le en telle église qu'il vous plaira ; nous allons chasser du palais Anastase, que vous dites être déposé. Passons trois jours en jeûnes et en prières ; puis nous ferons ce que Dieu nous inspirera. » On chassa honteusement l'antipape du palais des souverains Pontifes, et on y ramena en triomphe Benoît III, qu'on devait consacrer avec le consentement de ses propres adversaires (29 septembre 855) (1).

Benoît III marque la transition du Pontificat héroïque de saint Léon IV au grand règne de saint Nicolas Ier, qui « soumit à son autorité les rois et les tyrans, comme s'il eût été le maître du monde (2). » Entre tous les

(1) Anastase le Bibliothécaire, Giulini et Muratori, *ubi supra.*
(2) *Chron.* de Réginon. ad ann. 858.

Papes, dont la rapide succession nous montre les divers genres de supériorité humaine exprimant l'invariabilité des principes divins, ce dernier occupe une des premières places. Doux comme l'Évangile, mais ferme comme un roc, la tête pleine de savoir et le cœur plein de foi, il éclaira l'univers chrétien par sa doctrine, par son génie, par sa parole. Saint Nicolas I[er] fut élu, consacré et couronné en présence de Louis II, à Saint-Jean de Latran (24 avril 858). Lorsqu'il monta à cheval pour aller prendre *possesso* (1), l'empereur tint l'étrier au Pape. C'est le premier souverain Pontife qu'on ait intronisé ayant sur sa tête les trois couronnes dont se compose le tiare, afin d'exprimer l'autorité positive qu'il exerce, et qu'il doit exercer sur les trois sociétés distinctes qui concourent avec une égale importance à la constitution morale du monde. Car, en sa qualité de roi de Rome et de Père des empereurs et des rois, il gouverne l'État romain et participe plus ou moins manifestement à la puissance politique de tous les États; en sa qualité de Vicaire de Jésus-Christ, il est le chef suprême de l'Église universelle, et en sa qualité de Directeur du globe terrestre, il représente l'union absolue des peuples entre eux, pour déterminer la mission divine de toute l'espèce humaine.

Il fallait que ces hautes vérités fussent affirmées solennellement par le pape saint Nicolas I[er], alors que

(1) L'usage a voulu depuis que le Pape fût couronné à Saint-Pierre, et qu'il allât prendre *possesso* à Saint-Jean de Latran. (Artaud de Montor, *Hist. des souv. Pont. rom.*, t. II, p. 28.)

Photius osait les nier, en donnant une formule définitive à la rupture et à la séparation religieuse de l'Orient d'avec l'Occident. Cet homme, parent de l'empereur Michel III, son grand écuyer, son premier secrétaire, d'un génie aussi vaste qn'entreprenant, d'un esprit aussi souple qu'artificieux, tour à tour poëte, mathématicien, orateur, grammairien, jurisconsulte et théologien, aspirait à prendre, dans l'Église, le rang suprême qu'il ne pouvait obtenir dans l'État. En ce moment, le patriarche Ignace occupait saintement le siége de Constantinople et fatiguait de ses remontrances une cour livrée au plus affreux libertinage, pour suivre l'exemple d'un jeune prince qui se faisait gloire de marcher lui-même sur les traces de Néron. Profondément irrité contre Ignace, parce qu'il avait refusé de l'admettre à la communion, Bardas, oncle de Michel III, agissant de sa propre autorité, déposa et éleva Photius, quoique laïque, à la dignité de patriarche (858).

Comme ce dernier n'avait pas été nommé selon les canons, c'est-à-dire par les évêques, un Concile de Constantinople annula son élection; mais quelques prélats serviles, pour plaire à la cour, affligèrent l'Église en essayant de justifier la déposition d'Ignace. Le gouvernement impérial s'adressa au Saint-Siége, dans l'espoir de faire reconnaître Photius et sous prétexte d'éteindre le schisme. Photius lui-même voulut tromper le Pape, en déplorant hypocritement d'avoir été contraint d'accepter le patriarcat. Saint Nicolas Ier ayant envoyé des légats à Constantinople, on commença d'abord par

les intimider ; puis on finit par les séduire. Ces malheureux légats confirmèrent donc la déposition d'Ignace et la promotion de Photius. Mais saint Nicolas Ier annula tout ce qu'ils avaient fait, les excommunia, et s'adressa directement au patriarche intrus pour l'engager à rétablir sur son siége le pasteur légitime. Photius anéantit cette lettre et en composa une autre, *dans un sens tout contraire*. Cette imposture fut bientôt découverte. Le Pape, indigné, réunit à Rome un concile qui condamna Photius, le dépouilla de toute dignité sacerdotale et le déclara excommunié, s'il prétendait retenir le siége de Constantinople. Alors Photius, qui avait *gagné tous les prélats grecs petit à petit* (1), assembla un concile à son tour, anathématisa le Pape et tous les évêques de sa communion, s'arrogea le titre de *patriarche œcuménique*, et déclara que, du moment où les empereurs étaient passés d'Italie en Grèce, la primauté de l'Église était également passée de Rome à Constantinople; que d'ailleurs l'Église grecque était la première de toutes les Églises et la seule vraie ; et qu'enfin elle devait être indépendante de l'Église de Rome : « Église ignorante, Église hérétique qui avait l'impiété d'ajouter des paroles au sacré symbole, qui osait dire que le Saint-Esprit procède non-seulement du Père, mais encore du Fils! »

Non content de constituer une Église grecque en opposition de l'Église catholique, apostolique et romaine,

(1) Fleury, *Hist. eccl.*, liv. I, § 3.

Photius conçut l'espoir satanique de séparer également du Saint-Siége les prélats des pays soumis à la domination française. Tout semblait concourir au succès de cette œuvre sacrilége ; car, outre un certain nombre d'archevêques et d'évêques, l'empereur d'Occident, Lothaire, le roi de Lorraine et le roi de France lui-même étaient devenus les ennemis du Pape. Lothaire, voulant répudier sa femme Theutberge pour épouser Walrade, sa concubine, avait fait dissoudre son mariage par une réunion de huit évêques, tenue à Aix-la-Chapelle. Theutberge en appela au souverain Pontife, qui indiqua un concile à Metz et y envoya deux légats. Quoique le Pape eût convoqué les prélats des trois royaumes de France, de Provence et de Germanie, on ne vit au concile que les évêques du seul royaume de Lorraine. Le divorce fut confirmé contre l'attente de Nicolas Ier, mais avec l'assentiment des légats, que Lothaire avait gagnés par ses présents. Gonthier, archevêque de Cologne et frère de Walrade, et Theutgaud, archevêque de Trèves, furent députés auprès du Saint-Siége, pour soutenir les actes du concile, parce qu'ils étaient les principaux auteurs du désordre, et, conséquemment, les plus intéressés dans cette affaire. Le souverain Pontife les déposa de leurs dignités, annula tout ce qui s'était fait dans le concile et notifia ce jugement aux évêques d'Italie, de France et de Germanie.

Gonthier et Theutgaud en appelèrent à l'empereur, auquel ils persuadèrent que le Pape les avait flétris injustement; que c'était l'insulter lui-même que de traiter

ainsi les ambassadeurs du roi son frère, et qu'on n'avait jamais ouï dire qu'un métropolitain eût été dégradé, si ce n'est du consentement du prince et en présence des autres métropolitains. Louis II, transporté de colère, marcha sur la Ville éternelle avec son armée, traitant la campagne romaine comme un pays conquis, tandis que les deux archevêques déposés adressaient au souverain Pontife cette insolente protestation : « Écoutez, seigneur pape Nicolas, nous ne recevons pas votre maudite sentence; nous la rejetons, au contraire, comme une malédiction, et nous vous rejetons vous-même de notre communion, nous contentant de celle des évêques, nos frères, que vous méprisez. » Et ils envoyèrent cette protestation aux prélats du royaume de Lothaire, avec une lettre dans laquelle ils disaient : « Quoique le seigneur Nicolas, qu'on nomme pape, qui se met au rang des apôtres et qui se fait empereur de tout le monde, nous ait excommuniés, nous avons résisté à sa folie. »

Saint Nicolas, inflexible, malgré les menaces de Louis II, ordonna des jeûnes, des prières et des processions solennelles, pour obtenir de Dieu une protection immédiate en un si pressant danger. L'empereur arrivait. Ses soldats se jetèrent sur les prêtres et sur le peuple afin de disperser les processions, brisèrent les bannières et les croix, pillèrent ou brûlèrent une foule de maisons dans les rues de Rome, forcèrent diverses églises, tuèrent des hommes, violèrent des femmes et même des religieuses, et coururent au palais de Latran, pour prendre le souverain Pontife, qu'ils voulaient faire

prisonnier. Mais le Pape s'était réfugié dans la basilique de Saint-Pierre, où il resta deux jours entiers sans boire ni manger. Pendant ce temps, un des familiers de l'empereur, qui avait brisé la bannière de sainte Hélène renfermant un morceau de la vraie croix, se trouva frappé de mort subite, et l'empereur lui-même fut atteint de maladie. Saisi d'une crainte pieuse et rougissant de ses propres excès, Louis II sollicita un entretien avec saint Nicolas Ier, approuva sa conduite, quitta Rome et relégua en France les deux évêques déposés (1), qui s'adressèrent aussitôt à Photius, en lui proposant de réunir leurs triples efforts contre l'autorité de l'Église universelle.

Après avoir défendu et vengé l'innocence dans la personne de Theutberge, par l'excommunication de Lothaire et de Walrade, saint Nicolas combattit tous les schismes avec la même fermeté, entrava les progrès de celui de Photius, prépara la chute de cet homme et releva moralement trois peuples, par la conversion des Scandinaves, des Slaves et des Bulgares. Aussi grand roi que grand Pontife, il soulagea les pauvres, surveilla l'administration de la justice, réprima les exactions, maintint la discipline ecclésiastique et devint ainsi l'admiration du monde chrétien. Lorsque son successeur, Adrien II, eut été consacré (14 décembre 867), Anastase, bibliothécaire de l'Église romaine, écrivit à saint Adon, archevêque de Vienne, dans les termes suivants : « Je

(1) Muratori, *Annal. d'Ital.*, t. V, p. 56.

vous annonce une bien triste nouvelle : notre vénérable père et pape Nicolas a passé à une vie meilleure, le 13me de novembre, et nous a laissés fort désolés. Hélas ! combien tard l'Église a mérité un tel Pontife, et combien tôt elle l'a perdu ! Il aurait mieux valu que le soleil perdît ses rayons ! »

Le pape Adrien II conformait si scrupuleusement tous ses actes aux grandes idées de son prédécesseur, que, « dans une intention fort mal placée, on l'appelait *le petit Nicolas* (1). » Malgré sa timidité naturelle, il fit preuve d'une rare fermeté envers Lothaire, quand il vint à Rome terminer sa querelle avec le Saint-Siége et se réconcilier avec l'Église. Après la mort de ce prince, Louis II, poursuivant ses brillants succès contre les Sarrasins, pria le souverain Pontife d'employer son autorité apostolique à sauvegarder ses droits au trône de Lorraine, comme héritier de son frère et comme empereur ; car une charte de 817 statuait que si un roi mourait sans enfant légitime, son royaume devait retourner à l'empire. Le Pape enjoignit donc, sous peine d'excommunication, à Charles le Chauve de restituer la Lorraine qu'il venait d'usurper. Mais les seigneurs et les évêques lorrains, qui s'étaient déjà donnés à lui, firent prévaloir en sa faveur, malgré Adrien II, l'ancien droit germanique d'élection, quoiqu'il eût fait place au nouveau droit héréditaire, et que tous les traités consentis, signés, jurés par les princes carlovingiens, affir-

(1) Artaud de Montor, *Hist. des souv. Pont. rom.*, t. II, p. 35.

massent les justes prétentions de Louis II. Hincmar, archevêque de Reims, agissant au nom de Charles le Chauve et du clergé, se déclara violemment l'antagoniste du souverain Pontife. Les prélats grecs, réunis au quatrième concile de Constantinople, huitième concile général, avaient donné un plus noble exemple en adhérant à la sentence d'excommunication qu'Adrien II avait portée contre Photius (869). Et c'est ainsi que l'Orient prononça par avance, aux yeux du monde catholique, sa propre condamnation.

Jean VIII, successeur d'Adrien II (14 décembre 872), eut comme lui plus de grandeur morale que de fortune positive. Presque tous les actes de son Pontificat servent de démonstration à ce principe solidement établi, savoir : *que le Pape élit et couronne l'empereur*. Un premier choix, dans la postérité de Charlemagne, lui fit préférer Charles le Chauve à Louis le Germanique (875). Mais, deux ans après, l'empire se trouvait encore vacant ; et le souverain Pontife dut chercher, parmi les nombreux compétiteurs de la race carlovingienne, un prince capable de défendre l'Église romaine, soit contre les petits tyrans de la Romagne, première manifestation de la féodalité qui voulait s'établir, soit contre les formidables incursions des Sarrasins. Malheureusement, les morts promptes et successives de la plupart des descendants de Charlemagne le mirent dans l'impossibilité de faire un choix immédiat et de préserver la Péninsule de la fureur musulmane. Contraint de traiter avec les infidèles, Jean VIII sauva du moins les États de

l'Église en payant aux Sarrasins un tribut annuel de vingt-cinq mille marcs d'argent.

A défaut d'un empereur d'Occident, le souverain Pontife désiraitalors s'appuyer sur Basile, empereur d'Orient, qui venait de lui envoyer une ambassade solennelle, au nom de toutes les Églises grecques, pour le supplier d'autoriser le rétablissement de Photius sur le siége de Constantinople, vacant depuis la mort d'Ignace. *Agissant par nécessité, et non avec liberté*, comme il le déclare formellement, le pape Jean VIII acquiesça aux vœux unanimes du clergé grec, *à condition que Photius demanderait pardon de ses fautes devant un concile, qu'il reconnaîtrait la suprématie de l'Église de Rome sur l'Église de Constantinople, et qu'aucun laïque ne pourrait plus désormais être élevé à la dignité patriarcale* (août 879). Mais Photius, à peine rétabli sur son siége, reprit toute son arrogance ; et le Pontife romain, indignement trompé, dut prononcer l'anathème contre ce schismatique. L'Église fut sauvegardée dans ses intérêts temporels comme dans ses intérêts spirituels par l'intrépidité de Jean VIII, qui, à la tête de quelques troupes, détruisit la monstrueuse coalition des Napolitains et des Sarrasins, en suivant l'héroïque exemple de saint Léon IV. Finalement, le Pape recruta, parmi les princes, un nouvel empereur. Après avoir hésité entre Louis le Bègue et Bozon, duc de Lombardie, Jean VIII se déclara pour Charles le Gros, prince petit de taille et d'intelligence, mais qui pouvait devenir, mieux que personne, le défenseur armé de l'Église, parce

qu'il avait recueilli l'héritage presque illimité de Charlemagne.

Appelé à divers trônes dans l'unique but de soutenir la guerre, cet empereur acheta honteusement la paix. Marin Ier, digne successeur de Jean VIII (23 décembre 882), ne pouvant plus compter sur sa protection, décréta qu'on n'attendrait plus les envoyés impériaux pour procéder à l'ordination des Papes. Ce décret résume son trop court Pontificat et celui d'Adrien III, qui le renouvela (1er mars 884-8 juillet 885). Étienne VI fut élu au milieu des plus lamentables calamités. La famine et la peste décimaient la ville de Rome impunément pillée par les Sarrasins. Comme les richesses de l'Église étaient devenues la proie des barbares, Étienne distribua aux pauvres son propre patrimoine, et se fit le père de tous les orphelins. Il éteignit le schisme de Photius, que Michel Cérularius devait rallumer. Charles le Gros se trouvant déposé par la diète de Tibur, le Pape éleva au trône impérial Gui, duc de Spolète, qu'il avait adopté pour son fils (21 février 891) ; mais le Saint-Siége ne fut pas mieux protégé qu'auparavant.

Étienne VI mourut peu de temps après, et Formose lui succéda (septembre 891), quoiqu'il eût été condamné par Jean VIII, pour avoir conspiré contre Charles le Chauve et avoir ambitionné le Siége de Rome, alors qu'il possédait celui de Porto. Hâtons-nous de dire que le pape Marin l'avait complétement réhabilité aux yeux de toute l'Église, et qu'il ne cessa d'édifier le monde chrétien sur la chaire de Saint-Pierre. C'est pour-

tant de son règne que datent le commencement des factions et l'abaissement de la Papauté (1). N'oublions pas que Formose inaugure, en quelque sorte, le siècle de fer, où l'on ne va reconnaître, pas plus dans l'Église que dans les divers États, ni roi ni juge. Car la féodalité, au début de sa violente carrière à Rome et en Italie, comme dans le reste de l'Europe, n'acceptera d'autre loi que le glaive, d'autre droit que la force.

Cependant Bérenger, duc de Frioul, disputait l'empire à Gui; et Rome était divisée entre ces deux partis, qui s'entre-déchiraient. Formose crut changer une telle situation en permettant à l'empereur Gui d'associer son fils, Lambert, à sa propre puissance. Mais les espérances que le Saint-Siége fondait sur cette famille ne s'étant pas réalisées, le Pape conféra la dignité impériale à Arnolf, roi de Germanie, le plus digne et le plus vaillant de tous les princes carlovingiens. « Cette élection est d'autant plus remarquable, dit l'abbé Gosselin, qu'elle paraît être le premier exemple d'un empereur substitué, par l'autorité du Pape, à un autre encore vivant (2). » Arnolf se vit obligé de prendre Rome d'assaut pour la réduire à l'obéissance. Les Romains lui prêtèrent néanmoins le serment d'usage, en ces termes : « Je jure par tous les mystères de Dieu que, sauf mon honneur et ma loi, ainsi que la fidélité au seigneur pape Formose, je

(1) S. E. Mgr le cardinal Mathieu, *Le Pouvoir temporel des Papes*, page 110.

(2) *Pouvoir du Pape au moyen âge*, p. 619.

serai fidèle tous les jours de ma vie à l'empereur Arnolf. »

La protection de ce prince fut plus nuisible qu'utile à Formose, et, par conséquent, au Saint-Siége. En effet, les divisions se multiplièrent, et les haines s'accrurent. Le pape Boniface VI, élu par une populace furieuse, ne régna que quinze jours (du 11 au 26 avril 896). Étienne VII, nommé par la faction d'Adalbert, marquis de Toscane, ordonna l'exhumation de Formose, outragea lui-même son cadavre et le fit jeter dans le Tibre. Un pareil sacrilége exaspéra la faction adverse, qui s'empara d'Étienne, le mit en prison et l'y étrangla (1). Romain n'eut que le temps d'effacer, par sa propre sainteté, la conduite scandaleuse de son prédécesseur (17 septembre 897-8 février 898). Mais Théodore II fit déposer solennellement à Saint-Pierre le corps de Formose, que des pêcheurs avaient retrouvé. Lorsqu'il parut au seuil de l'église, dit la légende, toutes les images sacrées baissèrent la tête pour le saluer (2).

Après la mort de Théodore II (11 février-3 mars 898), les deux factions rivales nomment à la fois Jean IX et le diacre Sergius. Le premier est porté au trône pontifical; le second est jeté en exil (12 mars). Jean, pape d'une grande sagesse et d'une piété admirable, contient les partis et réunit un concile qui, en confirmant l'empire dans la personne de Lambert, rétablit l'ordre matériel et l'ordre moral si profondément troublés. « A la mort de chaque souverain Pontife, disent les Pères

(1) Muratori, *Istoria d'Italia*, ann. 897, t. V, p. 263.
(2) Novaës, *Elementi della storia Pontifici*, t. II.

assemblés, l'Église romaine est en proie aux plus odieuses violences. La multitude armée pille le palais de Latran et étend la dévastation jusqu'aux maisons particulières. Pour prévenir le retour de semblables désordres, nous statuons qu'à l'avenir l'élection et la consécration du Pape ne pourront être faites qu'en présence des envoyés de l'empereur, qui veilleront à en maintenir la liberté (1). » Malheureusement, ce canon ne fut pas observé. Pourtant les factions se turent encore devant Benoît IV, dont le nom était vénéré dans toute la chrétienté ; mais elles s'agitèrent, plus implacables que jamais, après sa mort prématurée (6 avril 900-20 octobre 903). Léon V, exprimant le triomphe de l'une sur l'autre (28 octobre), meurt en prison où il est jeté par Christophe, qui le remplace, pour exprimer la réaction violente de l'une contre l'autre. Six mois après, Adalbert, marquis de Toscane, relègue l'usurpateur dans un cloître. Sergius III, quoique nommé sous la triste influence de cet homme, après être revenu de l'exil (9 juin 904), monte sur le trône de saint Pierre aux applaudissements de l'Église. Calomnié par Luitprand, mais victorieusement défendu par le témoignage de tous ses autres contemporains (2), l'histoire se résume pour lui dans cette épitaphe que la reconnaissance publique inscrivit sur son tombeau : « Revenu de son exil aux instantes prières du peuple, le bon pasteur aima égale-

(1) Labbe, *Concil.*, t. XI, p. 502.
(2) Muratori, *Ann. d'Ital.*, t. V,

ment toutes les classes de son troupeau et déploya une vigueur apostolique contre les usurpateurs. »

En ce moment de haute crise, où les Hongrois ravageaient le nord de l'Italie et les Sarrasins le midi, où les princes et les villes étaient divisés, où les factions prenaient une vie nouvelle à la mort de chaque Pape, Adalbert, marquis de Toscane, était venu imposer à Rome la domination scandaleuse de sa propre maison. La courtisane Théodora, sa parente, y exerça d'abord tout pouvoir; ensuite ses deux filles, Marozia et Théodora la Jeune, se le disputèrent. Mais, devenue veuve d'Albéric, marquis de Camérino, Marozia, plus belle et plus recherchée que Théodora, vendit ses faveurs aux principaux seigneurs de la ville, qui lui abandonnèrent leurs palais, leurs châteaux, leurs fortunes, et la rendirent ainsi maîtresse de Rome et de son territoire. Elle établit alors sa demeure dans le château Saint-Ange, domina la ville du haut de ses tours et devint l'arbitre des élections pontificales. Il ne faut donc pas s'étonner « qu'il y ait eu de mauvais Papes; mais qu'il y en ait eu si peu. Il entrait dans les vues de Dieu d'éprouver son Église par les scandales; mais les scandales n'ont été qu'une exception dans la chaire de Saint-Pierre, et la vertu a continué d'être la règle (1). »

En effet, le pape Anastase III est honoré pour la sagesse de son gouvernement (août 9-11 octobre 913).

(1) S. E. Mgr le cardinal Mathieu, *Le Pouv. temp. des Papes*, p. 114.

Landon, son successeur, fit conclure une trêve entre Bérenger, roi d'Italie, et Rodolphe, roi de Germanie, qui se disputaient l'empire (16 octobre 913-26 avril 914). Si Luitprand, le chroniqueur partial, affirme que Jean X, favori de Théodora, ne dut la tiare qu'à sa belle figure et au commerce criminel qu'il entretenait avec cette femme, Flodoard, contemporain impartial, affirme, au contraire, qu'il ne l'obtint que par ses vertus (30 avril 914). Quoi qu'il en soit, nul ne saurait nier les hautes qualités de ce Pontife célèbre, qui, ayant assuré la couronne impériale à Bérenger, réunit, dans un but commun, non-seulement l'empereur d'Orient et l'empereur d'Occident, mais encore les villes d'Italie et les princes de Capoue, de Spolète, de Salerne et de Bénévent, dont les divisions favorisaient la conquête de la Péninsule par les Sarrasins. Jamais péril n'avait été plus grand ; jamais salut ne fut accompli d'une manière plus héroïque. Les petits contingents des princes et des villes formèrent une armée redoutable dont Jean X prit le commandement et qu'il conduisit lui-même à la rencontre des Sarrasins, qui furent anéantis (915). Rome et l'Italie saluèrent le Pape comme un libérateur providentiel ; l'Orient et l'Occident considérèrent ce beau fait d'armes comme un miracle.

Jean X ne manifesta pas seulement un rare génie politique dans l'État romain ; il manifesta aussi une admirable sollicitude apostolique dans le gouvernement de l'Église. Albéric, premier époux de Marozia, qui s'était emparé du château Saint-Ange, indigna le peuple

de Rome par ses intrigues contre le Pape et fut tué dans une émeute. Sa veuve épousa Gui, duc de Toscane, pour conserver le pouvoir, en donnant un chef à la faction hostile au gouvernement du souverain Pontife. Jean X sollicita l'appui de Hugues, roi de Provence et d'Italie. Mais Gui et Marozia, craignant d'être chassés du château Saint-Ange, firent envahir le palais de Latran et traîner le Pape dans un cachot, où, quelques jours après, il fut étranglé (2 juillet 928).

A Jean X succède Léon VI (6 juillet 928-20 janvier 929), qui veut relever les mœurs, les lois, la discipline, et qui tombe, comme Étienne VII (1er février 929-12 mars 931), victime du glaive ou du poison. L'atroce Marozia donne la tiare au second fils qu'elle a eu de son premier mari. Le voilà Pape sous le nom de Jean XI (15 mars 931). « On doit le plaindre, dit un prince de l'Église, mais on ne peut rien lui reprocher. Il vécut en tutelle et mourut en prison (janvier 936) (1). »

Albéric II, son frère, ayant chassé de Rome Hugues de Provence, troisième époux de Marozia, retint le Pape captif avec sa propre mère dans le château Saint-Ange. Il gouverna la Ville éternelle selon son bon plaisir, comme *patrice et sénateur de tous les Romains*, sous les noms de Léon VII (936-939), d'Étienne IX (939-943), de Marin II (943-946) et d'Agapit II (946-955) : quatre souverains Pontifes qui maintinrent également leur dignité sans tache aux yeux de l'Église et de l'his-

(1) S. E. Mgr le cardinal Mathieu, *Le Pouv. temp. des Papes*, p. 117.

toire, quoiqu'ils fussent indignement asservis. Le dernier d'entre eux, Agapit, moins assujetti que ses pieux prédécesseurs, ne voulut pas accepter les secours qu'Othon le Grand offrait à la Papauté en échange de la couronne impériale. Car il redoutait encore plus, pour le Saint-Siége, alors si profondément humilié, la future protection du prince dominateur de l'Europe, que l'oppression actuelle du marquis de Toscane, affectant de mettre son pouvoir au service de la religion, sinon au service de l'Église, afin de se rendre moins odieux.

Avant de mourir, Albéric II fit jurer aux principaux seigneurs de Rome d'élire Pape son fils Octavien, déjà patrice, bien qu'il eût à peine seize ans (954). Le peuple et le clergé, après la mort d'Agapit (août 956), résolurent eux-mêmes de réunir la puissance spirituelle et la puissance temporelle entre les mains de ce jeune homme pour affranchir la Papauté. Sans doute, le but était excellent; mais l'élection, considérée comme moyen, était détestable. Il est vrai que si la conduite privée du nouveau Pape devait souiller la dignité apostolique, l'Église ne pouvait pas en être responsable, puisque c'était la conséquence fatale de son asservissement à l'État. Octavien prit le nom de Jean XII, et donna le premier exemple d'un pareil changement. Incapable de se défendre contre Pandolphe, prince de Capoue, qu'il avait lui-même attaqué avec une témérité vraiment juvénile, et contre Bérenger II, roi d'Italie, qui le menaçait sans cesse dans les domaines de l'Église, il résolut

d'appeler à son secours Othon le Grand, roi de Germanie, en lui offrant le trône impérial resté vacant depuis trente-huit ans, et que lui seul pouvait occuper. Le héros saxon envahit la Péninsule, fit proclamer la déchéance de Bérenger, prit la couronne de fer à Milan, comme roi d'Italie, et alla chercher à Rome le titre d'empereur d'Occident, après avoir adressé au Pape la déclaration suivante sous forme de serment :

« A vous, seigneur Jean, pape, moi Othon, roi, je fais promettre et jurer, par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, par le bois sacré de la croix, et par les reliques des saints, que si, Dieu le permettant, j'arrive à Rome, j'exalterai, selon mon pouvoir, l'Église romaine et vous, son chef ; que, de ma volonté, de mon conseil ou de mon consentement, vous ne perdrez ni la vie, ni les membres, ni la dignité que vous avez. Je ne ferai dans la ville de Rome, sans votre participation, aucune ordonnance sur rien de ce qui regarde les Romains ou votre personne. Tout ce qui, de la terre de saint Pierre, viendra en notre puissance, je vous le rendrai. Et celui auquel je commettrai le royaume d'Italie, je lui ferai jurer d'être votre aide à défendre la terre de saint Pierre selon son pouvoir. Ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Évangiles (1) ! »

Quoique le principe de la souveraineté des Papes se trouvât pleinement confirmé par le fait même de cette déclaration, Jean XII ne voulut donner la couronne im-

(1) Baronius, *ad ann.*, 960.

périale à Othon (2 février 962), que lorsqu'il eut pris envers le Saint-Siége l'engagement de respecter tous ses droits, tels qu'ils avaient été reconnus par Charlemagne et Louis le Débonnaire. Quand leurs donations eurent été renouvelées dans un diplôme écrit en lettres d'or et déposé au château Saint-Ange (1), le nouvel empereur *offrit de plus au bienheureux apôtre Pierre, à son Vicaire le seigneur pape Jean et à ses successeurs, Rieti, Amiterne et cinq autres villes avec leurs pêcheries*, qu'il détachait *de son propre royaume pour le salut de son âme* et celui de toute la famille impériale. Le Pape promit à Othon de ne jamais s'allier avec ses ennemis; et l'empereur ne se réserva, ni pour lui ni pour ses successeurs, aucun droit de juridiction ou de gouvernement sur les États de l'Eglise, à moins d'en être officiellement requis par le souverain Pontife. Mais il demanda qu'on remît en vigueur le décret d'Eugène II ainsi conçu : « Le clergé et la noblesse de Rome, à cause de la nécessité des circonstances, feront serment d'observer exactement les canons dans l'élection du Pape, et de ne point souffrir que l'élu soit consacré sans la présence de l'empereur ou de ses envoyés. » Ainsi, d'une part, la Papauté recouvrait à la fois et son indépendance et ses propres domaines, par l'initiative d'un souverain Pontife sorti de la maison qui l'avait dépouillée et asservie ; d'autre part, l'empire d'Occident reparaissait dans tout son éclat, après une longue

(1) Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. XI, p. 159 : Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, t. I, n° VII.

éclipse, pour le protectorat de l'Église et en l'honneur de la maison de Saxe. Le Pape et l'empereur semblaient s'entendre à merveille dans le but de régler en commun leurs rapports réciproques, et d'établir une administration mixte, confiée à des commissaires spéciaux qui relevaient de l'un et de l'autre. Néanmoins, cette constitution en partie double n'avait pas la moindre chance de durée, parce que l'empereur ne composait avec le Pape qu'afin de mieux le dominer.

Bientôt le protecteur armé du Saint-Siége prit, en effet, le ton d'un dictateur. Après avoir fait arrêter, au mépris du droit des gens, deux légats que Jean XII envoyait à Constantinople et deux missionnaires chargés d'évangéliser les Hongrois, Othon se faisait prêter serment à lui-même dans les villes conquises et qui appartenaient à l'Église, au lieu de faire prêter serment au souverain Pontife, comme il s'y était solennellement engagé. Dès que l'empereur eut manqué à la foi jurée, le Pape s'estima délié. Prince et Pontife de Rome, il ne pouvait accepter un joug étranger, il devait au contraire s'efforcer patriotiquement de le briser. Dans ce but, Jean XII conclut une alliance offensive et défensive avec Adalbert, fils de Bérenger II, et se mit personnellement à la tête du parti national, qui voulait chasser les Germains de l'Italie. Othon accourut, suivi d'une formidable armée. Jean s'enfuit à son approche. Maître de Rome, l'empereur y réunit un conciliabule composé d'évêques allemands qui, à son instigation souveraine, violèrent toutes les lois de

l'Église en jugeant le Pape, en le déposant et en élevant à sa place un antipape sous le nom de Léon VIII.

Mais pendant qu'Othon célébrait les fêtes de Noël (963) avec son prétendu Pape, les Romains formèrent le projet de les chasser l'un et l'autre de leur ville. Ce complot ayant été découvert, l'empereur fit de Rome, livrée à la fureur des soldats, un véritable champ de massacre (3 janvier 964). Huit jours après, il partait pour Spolète. Jean XII fut aussitôt rappelé par le peuple, et l'antipape se sauva auprès d'Othon. Les chefs du conciliabule, qui, obéissant, soit aux ordres de l'empereur, soit à leur propre conscience, avaient déposé le Pape, furent tous mutilés, disent les écrivains teutoniques; mais ils ne disent pas que Jean XII tint un concile pour faire condamner et annuler tout ce qu'on avait fait en son absence (26 février 964). Et s'il est faux que ce malheureux Pontife romain, dont la mort et la vie furent l'objet de tant de critiques, ait été le plus indigne des Papes, il n'en fut pas moins la démonstration humaine de cette vérité divine, savoir : que les fautes des chefs de la religion ne prouvent rien contre les maximes révélées dont ils sont les dépositaires (1).

L'empereur Othon avait forcé le peuple romain à prêter deux serments : celui d'être fidèle à l'antipape et celui de n'élire aucun Pape sans son consentement.

(1) S. Mathieu, XXVII, 2-3.

Or, tout serment obtenu par la violence n'a rien d'obligatoire. Après la mort de Jean XII (14 mai 964), on élut donc Benoît V, en vertu du droit et conformément aux canons (19 mai). Mais Othon ramena l'antipape avec ses phalanges tudesques ; et il assiégea Rome, que la famine réduisit: L'antipape, ayant réuni un conciliabule formé de prélats allemands, entraîna le Pape légitime comme un criminel devant cette assemblée sacrilége. Le souverain Pontife se vit enlever la chasuble et l'étole par les mains du pape intrus, qui le condamna cruellement à l'exil. Lorsqu'il eut satisfait sa propre vengeance, l'antipape dut satisfaire l'ambition de l'empereur, et rendre un décret en vertu duquel Othon et ses successeurs obtenaient la faculté de se choisir un successeur pour le royaume d'Italie, d'*établir le Pape* et de donner l'investiture aux évêques. On ne pouvait donc plus élire, sans le consentement impérial, ni Pape, ni évêque, ni patrice, sous peine d'excommunication, d'exil et de mort. En outre, l'antipape dressa une bulle par laquelle il octroyait à l'empereur le droit d'investir, au moyen de la crosse et de l'anneau, les évêques et les abbés de ses autres États (1). Ce n'était rien moins qu'annexer le royaume d'Italie à l'empire, et adjuger la Papauté à l'empereur, qui voulait en faire une charge de son propre gouvernement.

L'antipape mourut sur le trône (avril 965), tandis que le pape Benoît V vivait encore au fond de son exil.

(1) Pertz, *Monumenta Germ.*, t XI, p. 467.

L'Église romaine le redemanda ; et Othon allait se rendre aux désirs de toute la catholicité, lorsque l'infortuné Pontife acheva son existence terrestre (4 juillet 965). Alors Jean XIII, consacré le 1er octobre suivant, recueillit les droits du pasteur légitime. Il y avait toujours, à Rome, deux grandes factions. Le parti lombard et le parti frank, n'ayant plus leur raison d'être, s'étaient transformés en parti tusculan ou de la noblesse et en parti impérial. Le nouveau Pape s'attira la haine de la faction aristocratique, parce qu'il refusa de prendre part aux complots qu'on tramait contre l'empereur. Pierre, préfet de la ville, et Rotfrède, comte de Campanie, l'enfermèrent d'abord au château Saint-Ange, puis le reléguèrent en Campanie. Mais, Rotfrède ayant été tué, Jean XIII fut rappelé l'année suivante ; et Othon vint rétablir l'ordre par les supplices. Jean XIII céda, par une charte, à la patricienne Stéphanie, à ses fils et à ses petits-fils, moyennant un cens annuel de dix sous d'or, la ville de Préneste, qui, après la troisième génération, devait rentrer sous la domination immédiate des Papes. Cet acte prouve que la Papauté maintenait les droits du pouvoir temporel, et que le système féodal ne s'était pas encore introduit dans les États pontificaux, puisque les concessions restaient viagères, au lieu d'être perpétuelles, comme dans tous les autres États de l'Europe (1).

(1) Theiner, *Codex dipl.*, t. I, n° v, p. 7.

Benoît VI avait succédé à Jean XIII (20 décembre 972), lorsque Othon II monta sur le trône d'Othon le Grand (273). Aussitôt, la haine des Romains contre les Allemands et leurs aspirations vers la liberté se manifestèrent d'autant plus vivement, que le jeune Othon ne pouvait encore avoir obtenu toute l'autorité morale qui s'acquiert par le temps. D'ailleurs, héritier des vues égoïstes de son père, il devait s'efforcer, non-seulement de tenir l'Église sous le joug, mais encore de transformer, d'une manière définitive, le Pape, chef commun des fidèles, en une sorte de chapelain destiné à consacrer l'autocratie de l'empereur. Cette tendance finale de la politique saxonne, que Jean XII avait devinée dès le début d'Othon le Grand dans la carrière impériale, allait être signalée par une longue série de crimes et de catastrophes : triste résultat de l'anarchie sociale qui s'éleva sur la ruine de l'ancien ordre religieux.

L'élection du Pape avait fait prévaloir jusqu'alors, soit le clergé et le peuple presque toujours unis et constituant le parti populaire proprement dit, soit l'aristocratie presque toujours divisée en factions diverses ou en familles rivales, qui semblaient considérer le Saint-Siége comme leur propriété particulière. A peine les Othon se virent-ils maîtres de Rome, que leur premier soin fut de substituer aux élections aristocratiques les élections impériales, et de se créer un parti puissant dans le patriciat romain, afin de détruire tout ce qui faisait obstacle à l'influence, ou mieux à l'omnipotence germanique dans l'Église. Théophanie, femme

d'Othon II, princesse byzantine, ouvrant à son époux toutes les voies de l'astuce, profita des ressentiments qui éclatèrent au sein d'une ancienne famille de Rome, pour former une nouvelle faction enrôlée sous la bannière de l'empire.

L'antagonisme des événements et des idées se résume désormais entre deux partis implacables, nés dans une seule maison, issus des deux sœurs fatalement célèbres : Théodora la Jeune et Marozia, et représentés, d'un côté, par Crescentius, comte de la Sabine, champion de la nationalité italienne, de l'autre, par le comte de Tusculum, champion de l'intérêt germanique parmi l'aristocratie romaine. Le premier groupe autour de lui les feudataires indépendants ou qui prétendent le devenir, habitués qu'ils sont à respirer l'air libre des montagnes ; les seconds, tous ceux qui ne voient dans le despotisme impérial qu'une occasion de fortune ou de vengeance. Chacun de ces deux partis a son Pape ou son antipape et son but propre, qu'il veut faire triompher sur le but et sur le Pape ou l'antipape du parti opposé. On en vient aux mains, pendant qu'Othon II est retenu loin de l'Italie par les troubles de l'Allemagne ou par les invasions réitérées des Sarrasins et des Grecs. Rome n'est plus qu'un champ de bataille. Aujourd'hui, le comte de la Sabine dispose en souverain, par la victoire et par le crime, des destinées du Saint-Siége, qui passent de la main pieuse du pape Benoît VI, étranglé, aux mains sacriléges de Francon, antipape sous le nom de Boniface VII (974). Demain, le comte de Tusculum

chassera l'antipape et fera élire sucessivement Donus II et Benoît VII, pasteurs légitimes (de juillet à décembre).

Ce dernier Pontife, donnant l'exemple de toutes les vertus au milieu de tant de violences, prit à tâche de réunir dans un but commun le parti impérial et le parti populaire, en déterminant une tendance supérieure à leurs tendances contradictoires, pour reconstituer le grand parti catholique proprement dit, et résumer ainsi, dans une seule considération politique et religieuse, toutes les vues diverses de la société. Mais les saintes espérances du Pape furent détruites par la conduite odieuse de l'empereur. Venu à Rome sous prétexte de cimenter la paix publique, il invita les principaux chefs du parti populaire à sa table pour les faire massacrer. Othon II mourut sur ces entrefaites, laissant un enfant de trois ans que l'on couronna sous le nom d'Othon III ; et peu de temps après, Benoît VII cessait de vivre lui-même, laissant, plus implacables que jamais, les deux partis qu'il s'était efforcé de réconcilier (10 juillet 984). A peine la faction impériale eut-elle élevé au Saint-Siége Jean XIV, ancien chancelier d'Othon II, que la faction nationale résolut de l'abattre. L'antipape Francon, dit Boniface VII, fut rappelé de Constantinople et le Pape renfermé au château Saint-Ange, où il devait périr de misère et de faim (juin 985). Quant à son compétiteur, il était si abhorré que ses propres partisans, ayant appris qu'il venait de mourir subitement, s'emparèrent de son cadavre pour le percer à coups de lance,

le traîner tout nu dans les rues de Rome et le jeter au pied du Capitole.

Nous venons de voir les tristes résultats de la violence des empereurs et des factions dans l'État pontifical, dont les Papes n'étaient plus les maîtres ; nous allons voir maintenant les périls non moins funestes d'une dépendance acceptée par les souverains Pontifes.

Profitant de la minorité d'Othon III et abusant de la candeur de Jean XV, successeur de Jean XIV (décembre 985), Crescentius prit le titre de consul, pour montrer qu'il voulait rétablir la liberté sous le nom de République romaine, tandis qu'il ne songeait qu'à établir sa propre tyrannie. Le Pape, qui redoutait sa dictature, sortit de Rome et ne consentit à y rentrer que sur la promesse formelle de conserver son entière indépendance. Toutefois, le consul n'attenta pas moins à sa liberté d'une manière indirecte, en se faisant donner de l'or, des bijoux, des chevaux ou d'autres objets précieux, par quiconque sollicitait une audience du Pape dont il gardait le palais. Jean XV ne put lui-même échapper à ses mauvais traitements, puisqu'il avait été obligé d'implorer les secours d'Othon III, lorsqu'il mourut (23 avril 996). Othon fit élire en sa présence Brunon, son neveu, qui prit le nom de Grégoire V, et qui se montra, malgré sa jeunesse, digne d'occuper le Saint-Siége aux yeux du monde catholique ; mais aux yeux du peuple romain, il était prince et allemand : ce qui constituait une double indignité.

Dès que l'empereur eut quitté Rome, Crescentius profita de cette disposition de l'esprit public pour chasser Grégoire, pour abolir l'autorité impériale en sa qualité de consul, et pour introniser, dans la chaire apostolique, sous le nom de Jean XVI, l'archimandrite Philagathe, qui lui assurait l'appui de Constantinople. Cette situation dura deux ans, au bout desquels Othon III rétablit Grégoire V, jeta l'antipape dans un cachot et fit pendre Crescentius, au mépris des traités, puisqu'il ne s'était rendu que sur la foi de saint Romuald. Quant au Pape, usant de son autorité, par contrainte sans doute, dans un intérêt de nation et de famille, « il établit en principe qu'à l'avenir le roi élu par les Germains serait, par cela même, roi d'Italie et empereur des Germains. » En agissant ainsi, le chef de l'Église anéantissait lui-même toutes les conditions politiques de sa propre existence, et abdiquait entre les mains de l'empereur. Tant il est vrai que la Papauté avait perdu toute son indépendance, par la ruine de son pouvoir temporel !

Lorsque au premier Pape allemand eut succédé Sylvestre II, premier Pape français (28 février 999), Othon III abandonna au Saint-Siége, par acte authentique, huit comtés dans la Marche d'Ancône que l'Église réclamait. Les considérants de cet acte sont vraiment remarquables : « Les Papes ont perdu leurs possessions par leur faute, disait Othon, et ils ont ensuite accusé les empereurs. Les titres de la grandeur de l'Église *se sont effacés*, grâce à l'incurie et à l'ignorance des Papes, qui ont vendu ce qui était à saint Pierre et ce qu'ils

avaient reçu de l'empereur. » Ce langage protecteur et humiliant à la fois, observe très-bien un savant écrivain, marque le but où l'on tendait : *un pouvoir délégué par l'empereur au Pape, désormais son vassal; et Sylvestre II dut essuyer cet affront* (1). Mais il consacra son court Pontificat à relever toute la grandeur positive et morale de la Papauté.

Ce Pontife romain déploya, pour maintenir son pouvoir dans les domaines du Saint-Siége, autant de vigueur que de fermeté. Sylvestre II annonçait déjà Grégoire VII. L'an 1000, dont le monde effrayé redoutait l'approche, fut, grâce à lui, une année de triomphe pour l'humanité, puisqu'il vit s'accomplir la conversion des Hongrois et le couronnement de leur duc Étienne, dont le Pape fit un roi, l'histoire un héros, l'Église un saint (2). Tous les usurpateurs des biens apostoliques furent condamnés par un concile. Malheureusement, l'impulsion que le grand pape Sylvestre avait imprimée aux affaires de Rome, s'arrêta instantanément après sa mort (12 mai 1003). Élu par la faction des comtes de Tusculum, son successeur ne fit que passer sur la chaire apostolique (de juin à octobre 1003). Il porte le nom de Jean XVII, parce qu'on a introduit l'usage de compter l'antipape Jean Philagathe parmi les Papes du nom de Jean (3).

Sur la demande positive de Henri II, dit *le saint*, qui

(1) M. Henri de l'Epinois, *Le gouvernement des Papes*, p. 37.
(2) S. E. Mgr le cardinal Mathieu, *ubi sup.*, p. 134.
(3) Artaud de Montor, *Hist. des souv. Pont. rom.*, t. II, p. 130.

réalisa le véritable type de la royauté chrétienne (novembre 1003), on acclama Jean XVIII. Ce nouveau Pape réprima énergiquement les prétentions de Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, au titre *d'évêque œcuménique et universel*, en subordonnant l'Église grecque à l'Église universelle ; ensuite, il abdiqua le suprême Pontificat, pour se retirer humblement dans l'abbaye des Bénédictins de Saint-Paul de Rome. Sergius IV, son successeur (du 17 juin 1009 au 18 août 1012), fit acte de pouvoir temporel pour inféoder, à titre perpétuel, le château de Scurium à Vedianus et à toute sa postérité, moyennant un cens annuel. Cette concession était renouvelée de Sylvestre II (1), promoteur du régime féodal dans les États de l'Église.

A la mort de Sergius, les factions donnèrent une triste preuve de leur existence. Le comte de Tusculum, à la tête d'une faction, fit élire son propre fils sous le nom de Benoît VIII ; mais l'autre faction s'empressa d'acclamer un antipape sous le nom de Grégoire (17 juin 1012). Le Pape légitime ne l'emporta pas moins aux applaudissements du peuple romain ; et, lorsque Henri II, roi de Germanie, vint à Rome pour ceindre la couronne impériale, il y exerçait une autorité beaucoup plus grande que celle de la plupart de ses prédécesseurs, parce qu'il s'élevait au-dessus de toute considération de l'esprit de parti, afin de mieux sauvegarder les intérêts de la société. Avant de revêtir Henri de la

(1) Theiner, *Codex dipl.*, t. Ier, n° VII, p. 7.

dignité impériale, Benoît VIII, s'inspirant du pur sentiment de ses droits comme souverain Pontife, lui tint ce langage : « Veux-tu être le défenseur de l'Église et garder, à moi et à mes successeurs, fidélité en toutes choses? » Henri II le jura et fut sacré (14 février 1014). Après s'être incliné roi devant le Pape, il se releva empereur.

A l'exemple d'Othon I[er], Henri II reconnut, ratifia et confirma, dans un diplôme, tous les droits temporels appartenant au Saint-Siége, toutes les donations qui lui avaient été faites par Pépin et par Charlemagne. En même temps, il déclara que l'élection du Pape aurait lieu librement ; et il « ne réclama pour les députés impériaux que le droit de présence pendant l'acte de consécration (1). » La Papauté reprit ainsi, pour un moment, l'influence positive, morale, auguste, supérieure, nécessaire, qu'elle doit toujours exercer en présence de Dieu et dans l'intérêt de l'humanité.

L'autorité du prince était plus que jamais nécessaire au Pontife ; car, d'un côté, les Sarrasins envahissaient la Toscane et tout le littoral, et, d'un autre côté, la cour de Byzance élevait des prétentions sur les domaines du Saint-Siége, faisait ravager les principautés de la Pouille, et annonçait hautement l'intention de reconquérir toute la Péninsule. Benoît VIII marcha lui-même, à la tête des défenseurs de l'Église, contre les Sarrasins, qui furent taillés en pièces; mais l'empereur d'Occident

(1) Theiner, *Cod. dipl*, t. I[er], n° VIII, p. 7.

vint enlever à l'empereur d'Orient les dernières places qu'il occupait en Italie, d'où il se trouva définitivement expulsé. Conrad II, duc de Franconie, remplaça bientôt après Henri II. Grâce à l'influence de ce prince et à celle de son père, Benoît VIII eut pour successeur son propre frère, qui prit le nom de Jean XIX et auquel on donna le suprême Pontificat, quoiqu'il n'eût reçu aucun ordre sacré (6 juin 1024). L'empereur grec lui envoya une ambassade solennelle afin d'obtenir du Saint-Siége, pour l'évêque de Constantinople, l'autorisation de porter le titre de patriarche universel d'Orient, comme l'Évêque de Rome portait le titre de patriarche ou de Pape universel de tout le monde habité. Jean XIX différa sa réponse négative, jusqu'à ce que les diverses Églises européennes eussent exprimé leur propre opinion, pour devenir ainsi l'organe d'une sorte de concile tenu en Occident. Cette prudence était d'autant plus louable, que sa réponse allait servir de prétexte à la consommation du grand schisme, qui a définitivement séparé l'Église grecque de l'Église latine.

Les sentiments de l'Europe chrétienne se manifestèrent de la manière la plus éclatante lors du couronnement de l'empereur Conrad, qui eut lieu le jour de Pâques 1027, en présence d'une assemblée générale des princes de la plupart des nations, venus à Rome dans le but de concerter entre eux la paix et le bien-être de leurs peuples. Mais ces grandes solennités se terminèrent par un conflit sanglant entre les Romains et les

Allemands, dont l'antagonisme fatal mettait les Papes à la merci des factions.

Henri II avait laissé prendre au Saint-Siége une grande liberté d'action, parce qu'il reconnaissait les divins principes sur lesquels son autorité morale est fondée. Conrad II, au contraire, négligea ou méconnut les droits positifs de la Papauté, afin de faire prévaloir les étranges prétentions de la royauté germanique. Sous le titre de *Voyage de Rome*, il créa un impôt spécial, permanent et impliquant une reconnaissance formelle de la suzeraineté impériale par le souverain Pontife. Jean XIX fut obligé de céder, parce qu'il était personnellement une créature de Conrad. L'empereur gouvernait l'Église, depuis que toutes les élections se faisaient à son choix ou à celui de ses propres alliés. C'est ainsi que la famille des comtes de Tusculum, depuis la chute de Crescentius, avait obtenu, en quelque sorte, le monopole de la tiare ; et que le suprême Pontificat, détourné de sa destination universelle, sacrée, divine, fut, entre les mains de ces feudataires, une sorte de fief, une scandaleuse expression de régime féodal : iniquité de l'État retombant sur l'Église pour la démoraliser. Un pareil état de choses révoltait d'autant plus les consciences honnêtes et pieuses, que tous les buts moraux de l'humanité se trouvaient fatalement compromis (1).

Jean XIX étant mort (28 novembre 1033), son frère Albéric, comte de Tusculum, acheta positivement la

(1) Francis Lacombe, *Hist. de la monarchie en Europe*, t. Ier.

Papauté à prix d'or pour son propre fils âgé de dix ou douze ans, et qui devint Benoît IX (28 novembre 1033). « L'enfance du Pape était ridicule, dit S. Em. le cardinal Mathieu; sa jeunesse fut coupable. Vicieux autant que simoniaque, il désola l'Église par tous les désordres. Les Romains le chassèrent malgré le crédit et l'autorité de son père (1038); Conrad II le rétablit malgré l'indignation publique. Banni pour la seconde fois, il remonta de nouveau sur le trône qu'il déshonorait, se retira enfin et céda, en 1045, le Saint-Siége à Jean Gratien, qui prit le nom de Grégoire VI (1). »

En apprenant son ordination, Pierre Damien, le prêtre le plus sévère et le plus éloquent de cette époque, écrivit au nouveau Pape : « J'avais soif d'apprendre que quelque bien pût nous venir du Siége apostolique. Enfin, la nouvelle de votre élévation vient réjouir mon âme. C'est vraiment la main de Dieu qui change les temps et transfère les royaumes. Et maintenant que la colombe retourne dans l'arche et que, par les vertes feuilles de l'olivier, elle annonce à la terre le retour de la paix, vous êtes l'espoir de la restauration de l'univers (2). »

Outre le pouvoir temporel tombé entre les mains d'une foule d'usurpateurs, il fallait relever énergiquement le pouvoir spirituel déshonoré par Benoît IX, qui prenait toujours le titre de Pape, et revendiqué par

(1) *Le pouvoir temporel des Papes*, p. 136.
(2) Pet. Dam., *Epist.*, I.

Sylvestre III, antipape, qu'on avait nommé après la deuxième expulsion de ce dernier (1044).

Grégoire VI, pontife intrépide, employa d'abord l'excommunication, arme purement morale, contre les usurpateurs des patrimoines de l'Église ; puis, ceux-ci étant venus le glaive à la main jusque dans Rome, pour renverser ou tuer le Pape, il recruta des troupes, chassa de l'église de Saint-Pierre les voleurs d'offrandes, remit le Saint-Siége en possession de plusieurs terres, et rétablit la sûreté des routes, où les pèlerins ne se hasardaient plus qu'en formant de nombreuses caravanes. Les Romains, accoutumés au pillage, murmurèrent contre un Pape qui prétendait le réprimer. Sur leurs plaintes, l'empereur Henri III accourut aussitôt et fit tenir un concile à Sutri, pour examiner la situation de l'Église. Il n'y fut pas question de Benoît IX, parce qu'il s'était enfin retiré dans la vie privée, après avoir abdiqué la Papauté ; mais on rejeta unanimement l'antipape Sylvestre III.

Alors, un grave problème se trouva posé devant le concile. Grégoire VI ayant accepté le souverain Pontificat en assurant une pension à Benoît IX, il s'agissait de savoir si son élection devait être considérée comme simoniaque. Les meilleurs esprits étaient partagés. Le Pape trancha le problème par sa propre abdication. Il se retira pieusement dans le monastère de Cluny, emmenant avec lui le jeune Hildebrand, dont il pressentait la haute destinée. « Laissez, dit éloquemment Mgr le cardinal Mathieu, laissez croître Hildebrand sous les yeux de ce Pape qui s'est sacrifié à la paix publique : ce sera un

jour Grégoire VII. L'âge de fer est fini, dès qu'on peut saluer dans l'avenir le saint et indomptable vengeur des droits spirituels et temporels de la Papauté (1). »

Cependant Henri III, dit le *Noir*, s'étant déclaré contre les élections féodales, il feignait, après l'abdication magnanime de Grégoire VI, d'avoir l'intention de rendre au peuple romain l'antique privilége d'élire lui-même le souverain Pontife, sous prétexte que le Pape était son magistrat civil, quoiqu'il désirât, en réalité, substituer son arbitraire personnel à celui des factions. Cédant aux suggestions secrètes de l'empereur, la commune romaine, convoquée solennellement dans la basilique de Saint-Pierre, ne voulut pas accepter une pareille responsabilité, parce qu'il *appartenait au roi de Germanie d'empêcher des choix indignes et de venir au secours de l'Église.* Enfin le peuple lui-même, consulté à son tour, mais n'ayant d'autre liberté que celle d'augmenter sa propre servitude, *jura de ne jamais élire un Pape sans le consentement du roi germain.*

Puisque l'élection pontificale restait sous la dépendance de la royauté germanique, le représentant de la monarchie spirituelle et universelle n'était donc plus que le simple délégué d'une monarchie temporelle et particulière. Le peuple et le clergé romain avaient donné leur démission volontaire ou involontaire, mais positive ; et le monde religieux se trouvait, par le fait, complétement bouleversé. Déjà Henri le Noir

(1) *Le Pouv. temp. des Papes*, p. 137-138.

disposait de la tiare selon son caprice, pour montrer que l'État ecclésiastique dépendait absolument de l'État séculier. Cette situation générale ne pouvait pas se prolonger; car elle n'exprimait que l'anarchie, au nom même de la puissance allemande qui, dominant en Europe avec le sceptre impérial, aurait dû exprimer, par ses actes et par ses principes, l'ordre général des sociétés. Agir de la sorte, c'était donc méconnaître les desseins de Dieu sur l'humanité; c'était écraser le droit sous la force brutale; c'était, en frappant l'Église, procéder à la dissolution universelle des États; c'était enfin détruire la seule autorité constituante que tous les peuples civilisés reconnussent à la fois, parce qu'elle garantissait leurs destinées présentes et futures (1).

Nous l'avons déjà dit : en créant l'empire d'Occident, la Papauté avait voulu fonder la monarchie politique universelle, en regard de la monarchie religieuse universelle. Dans ce système, l'empereur, sans toucher à rien de ce qui constitue l'indépendance des Etats, devait être le chef temporel de la chrétienté, comme le Pape devait en être le chef spirituel et suprême. On a vu ce que devint, dans la pratique, cet Etat idéal du monde chrétien, formé pour réaliser absolument la justice parmi les hommes. Tant que l'empereur, consacré par le Pape qui lui conférait le pouvoir temporel suprême, exerça cette autorité sans bornes dans les limites religieuses et morales que le chef de l'Église avait lui-

(1) Francis Lacombe, *Hist. de la monarchie en Europe*, t. Ier.

même déterminées, la paix universelle fut inébranlable. Toutes les querelles relatives aux différends qui s'élevaient, soit entre les princes, soit entre les rois et leurs peuples, étaient portées devant le Saint-Siége : tribunal institué par Dieu lui-même et devenu son organe dans l'humanité.

Mais dès que les rois de Germanie, appelés au secours de l'Église pour relever le pouvoir temporel de ses ruines et le pouvoir spirituel des indignes mains dans lesquelles on craignait qu'il ne tombât ; dès que les rois de Germanie, disons-nous, regardèrent la dignité impériale et la couronne d'Italie comme leur propre domaine, acquis naturellement et par le seul fait de leur propre élection ; dès qu'à la suite d'une usurpation flagrante, l'auguste privilége de créer l'empereur fut ravi au souverain Pontife et donné au collége des barons allemands, une division fatale éclata de toutes parts. La société romaine fut déchirée en deux partis implacables, qui ne cessèrent d'opposer un ou deux antipapes à chaque Pape légitime, alternativement suspect au peuple ou à l'empereur, selon le parti triomphant par son élection. Étienne VII, Sergius II, Jean X et Jean XI furent étranglés dans le château Saint-Ange. Au milieu de tant de scandales qui avilissaient l'État romain, pas un schisme ne se produisit au sein de l'Église, que Dieu couvrit d'une protection naturelle et surnaturelle ; car on peut citer à peine trois ou quatre Pontifes indignes pendant ce terrible siècle de fer, qui désola toute l'humanité. Il est donc vrai de

dire que les événements de cette époque prouvent, d'une manière irrécusable, « qu'il n'y a rien qu'on ne doive craindre ou qu'on ne puisse soupçonner, quand l'indépendance des Papes n'est plus assurée (1). »

Une odieuse tyrannie pesait sur la Ville éternelle. C'était sur les rives de l'Èbre ou du Danube, et non dans la basilique de Saint-Pierre, qu'on remettait au roi de Germanie le laurier des Césars et la chlamyde impériale de Charlemagne. La cérémonie du sacre n'était plus qu'une formalité vaine, lorsque l'empereur, non content de déférer toutes les dignités ecclésiastiques de l'empire, prétendit encore disposer de la tiare et faire les Papes, comme s'il se fût proposé de briser avec son glaive cette chaîne morale et providentielle de l'épiscopat, qui rattache le Pontife régnant aux apôtres et, par saint Pierre, à Jésus-Christ. Ne voulant plus être la créature du Pape, l'empereur voulut devenir lui-même son créateur. L'axe de la civilisation générale se trouvait ainsi déplacé. Tous les rapports religieux, politiques et sociaux étaient brisés. La liberté européenne se voyait menacée d'un despotisme d'autant plus effrayant que l'Allemagne, puissance prépondérante, absorbait le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel dans leur essence universelle et suprême, et que les autres nations n'avaient plus aucune garantie d'équité, ni en matière religieuse ni en matière politique. Le monde était tombé dans un tel état de décadence qu'une révolution était

(1) S. E. Mgr le cardinal Mathieu, *Le pouvoir temporel des Papes*, p. 117.

absolument nécessaire pour le relever. Dieu suscita un grand homme : Hildebrand devint Grégoire VII. Les querelles du sacerdoce et de l'empire commencèrent. Les tyrans, dans la plénitude de la force humaine et d'un pouvoir usurpé, à la tête d'armées innombrables, se sentirent frappés d'impuissance devant un faible vieillard, pontife désarmé, qui les rappelait à leurs propres devoirs. Ainsi l'Église fut délivrée, la Papauté passa providentiellement de l'état de sujétion à l'état de domination absolue; et cette dictature impersonnelle prépara l'émancipation de tous les peuples de l'Occident.

FIN DU PREMIER VOLUME.

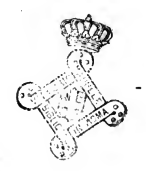


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

CHAPITRE DEUXIÈME.

LES PAPES DANS LES CATACOMBES.

CHAPITRE TROISIÈME.

SAINT SYLVESTRE ET L'ARIANISME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

SAINT LÉON LE GRAND ET LES BARBARES.

CHAPITRE CINQUIÈME.

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND ET LA CONVERSION DES BARBARES.

CHAPITRE SIXIÈME.

LES PAPES ET LE MONOTHÉLISME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

SAINT LÉON III ET LA ROYAUTÉ PONTIFICALE.

CHAPITRE HUITIÈME.

LES PAPES DANS L'AGE DE FER.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imprimerie ADRIEN LE CLERE, rue Cassette, 29.

ERRATA

Page	37	lignes	24 et 25	se fracassa les jambes, tomba près de la loge impériale, *lisez :* tomba près de la loge impériale, se fracassa les jambes.
—	39	—	22	le réaliser, *lisez :* la réaliser.
—	78	—	6	Comme il marchait, *lisez :* Marchant.
—	103	—	22	aient fait, *lisez :* aura fait.
—	104	—	14	ue, *lisez :* que.
—	120	—	21	État, *lisez :* l'État.
—	282	—	3	votre, *lisez :* notre.
—	344	—	23	frivoles, *lisez :* rivales.
—	357	—	26	Pau, *lisez :* Paul.
—	386	—	3	fait, *lisez :* faite.
—	395	—	13	saint Grégoire, *lisez :* Grégoire.
—	410	—	23	poursuivaient, *lisez :* poursuivait.
—	«	—	25	qu'ils s'étaient, *lisez :* qu'il s'était.
—	465	—	6	Benoît IV, *lisez :* Benoît IX.
—	482	—	4	à la domination, *lisez :* la domination.
—	490	—	13	le tiare, *lisez :* la tiare.

